8
1-E
9

XVIII. 13. 15

Digitized by Google

Huber Pinx. 1740.

P. Lingé Sculp.

BIBLIOTECA NAZ. CENTRALE ROMA

MEMOIRES

DE MONSIEUR L'ABBÉ

DE MONTGON,

TOME I.

MDCCLII.

AVIS DE L'AUTEUR.

J'Apprends de bon lieu, que les Libraires de Paris veulent changer mon Plan, dans la réimpreſſion de mes Memoires, & mettre les Pieces Juſtificatives en un ſeul Volume, quoiqu'elles ſoient placées convenablement à la fin des Volumes où elles ſe rapportent : Par ce changement, les cinq Volumes qui ont paru en formeront ſix. Le Public, ſans doute, ne prendra point le change, & comprendra aiſément que ces Meſſieurs ont eu moins en vue ſa commodité que leur intérêt particulier. Mon Libraire *Bouſquet* ſuit une route oppoſée ; &, pour le mettre à l'abri du tort qu'on veut lui faire, je profite de ſon paſſage à Rome, pour faire connoître au Public ſa ſignature deſſous la mienne, au bas de cet Avertiſſement. Déclarant derechef, que, ſatisfait de ſes ſoins, je déſavoue toute Edition de mes Mémoires qui ne ſera pas ſignée de ſa main, au commencement de l'Ouvrage, de la façon ci-bas : En foi dequoi je me ſigne, à Rome le 20. Mars 1750.

Signé DE MONTGON.

Marc-Michel Bouſquet

MEMOIRES

DE MONSIEUR L'ABBÉ

DE MONTGON,

PUBLIÉS PAR LUI-MEME.

Contenant les differentes *Négociations* dont il a été chargé dans les Cours de FRANCE, d'ESPAGNE, & de PORTUGAL; & divers événemens qui ſont arrivés depuis l'Année 1725.

TOME PREMIER.

Nouvelle édition, corrigée & augmentée.

Années 1725. & 1726.

Tacere ultrà non oportet, ne jam non verecundiæ, ſed diffidentiæ eſſe incipiat, quod facimus; & dum criminationes falſas contemnimus refutare, videamur crimen agnoſcere. CYPRIAN. *ad* DEMETR.

A LAUSANNE,

Chez MARC-MIC. BOUSQUET & Comp.

MDCCLII.

PREFACE.

CE n'eſt ni l'impoſſibilité de juſtifier ma conduite, ni celle de faire connoître l'injuſtice de la longue perſécution que je fouffre, qui m'a fait garder, pendant près de dix-huit ans, le ſilence. Un motif bien different a été, à cet égard, le principe de ma patience; j'ai voulu donner à mes ennemis tout le tems néceſſaire de calmer leur animoſité contre moi; j'ai cherché à ménager pour cela leurs intérêts aux dépens des miens; & je n'ai rien tant deſiré que de les forcer, s'il étoit poſſible, par une (1) modera-

† tion

(1) Si fieri poteſt cum hominibus omnibus pacem habentes, non voſmet ipſos defendentes chariſſimi, ſed date locum iræ. *Rom.* 12. *v.* 18. & 19.

tion dont ils ne pouvoient ignorer le prix, à me rendre leur amitié, & à diſſiper ainſi les funeſtes préjugés, que la rigueur du traitement qu'ils m'ont fait ſouffrir, a établis dans le public contre moi.

Quelqu'inutiles qu'ayent été les moyens pleins de douceur que j'ai pris, comme on le verra, pour parvenir à ce but, je ne me repens cependant point de ma conſtance à les préferer à tout autre: au contraire, j'en renouvellerois encore l'uſage (2) avec plaiſir, ſi je pouvois me flatter de calmer à ce prix, la tempête dont je ſuis agité; & rien ne doit mieux prouver la ſincerité de ma maniere de penſer ſur cet article, que le parti que j'ai pris, de diſſimuler ſi long-tems la

Vincar injuriis, vincam obſequiis, invitis præſtabo, ingratis adjiciam, honorabo & contemnentes me. *Seneca.*

(2) Quæ pacis ſunt ſectemur, & quæ ædificationis ſunt, in invicem cuſtodiamus. *Rom. cap.* 14. ℣. 19.

la dureté qu'on a eue pour moi; & pendant même qu'il m'étoit encore plus aisé qu'aujourd'hui, d'en faire sentir l'injustice.

La facilité avec l'aquelle la plûpart des hommes croyent le mal qu'ils entendent dire, procede le plus souvent du peu d'intérêt qu'ils ont à démêler la vérité d'avec l'artifice. Il est donc juste (3), que pour ce qui me regarde, j'épargne au public une recherche, qu'il peut penser que je ne mérite point qu'il fasse; & que je mette en état (4) ceux qui n'ont jugé jusqu'à présent de ma conduite, que selon la rigueur qu'ils ont vu qu'on exerçoit envers moi, de découvrir

(3) Periculosum opus certe, & obtrectatorum meorum latratibus patens. *S. Hieronym. in Pentat.*

(4) Curam habe de bono nomine, hoc enim magis permanebit tibi, quam mille thesauri pretiosi & magni: bonæ vitæ numerus dierum; bonum autem nomen permanebit in ævum. *Eccl. cap.* 41. *v.* 15. *&* 16.

les principes & l'injuſtice de cette rigueur; de revenir de leurs préjugés, & de me rendre dans leur eſtime, la part que mes ennemis ont cherché à me ravir avec ſi peu de ménagement.

Depuis l'inſtant que, par un enchaînement de circonſtances extraordinaires, la Providence a permis que je fuſſe chargé de pluſieurs Négociations, auſſi difficiles qu'importantes; j'ai toujours eu à combattre, dans un Miniſtre tout-puiſſant, (le Cardinal de FLEURY) non ſeulement les diſpoſitions les moins favorables pour moi, mais même la paſſion la plus marquée & la plus vive. La reſiſtance que j'ai oppoſée dans le commencement, au deſir qu'on lui a connu de voir tout aſſujetti ſous ſa puiſſance, l'ayant bient-tôt déterminé à l'employer toute entiere à m'opprimer; on verra dans ces MEMOIRES, que (1) les exils,

(1) Dives injuſte egit, & fremet; pauper autem læſus tacebit.... Si neceſſarius illi fuerit,

exils, les menaces de banniſſement, les lettres ſur mon ſujet les plus injurieuſes, l'enlevement des preuves de ſervices que j'avois rendus, & une infinité d'autres moyens pour m'accabler de toutes les humiliations qu'entrainent ordinairement les diſgraces; m'ont fait ſentir tour à tour, tout le poids de ſon autorité, & les peines les plus ſenſibles: & quoique je fuſſe bien en état de convaincre ce Miniſniſtre par les propres écrits (2) dont il s'étoit emparé, d'avoir violé à mon égard, les devoirs même de la ſimple humanité; bien loin d'écouter là-deſſus mon reſſentiment (3) on verra dans

rit, ſupplantabit te, & ſubridens ſpem dabit, narrans tibi bona; & dicet: quid opus eſt tibi.... immitis animus illius conſervabit verba tua: & non parcet de malitiâ & de vinculis. *Eccleſ. cap.* 13. ℣. 4. 7. & 15.

(2) Reſponſio mollis frangit iram. *Prov. cap.* 15. ℣. 1.

Id enim veritatis maximum eſt argumentum, cum quis inimicos in teſtimonium adducit. *S. Chryſoſt. hom. in Ev. Joann.* 18.

(3) Non efficiamur inanis gloriæ cupidi, invicem provocantes. *Epiſt. ad Galat. c.* 5. ℣. 26.

ces Mémoires, que je ne me ſuis occupé au contraire, que du ſoin de calmer (1) celui qu'il paroiſſoit avoir des plaintes trop vives que j'avois fait de ſa dureté; en renouvellant pendant onze ans, d'année en année, toutes les excuſes & les ſatisfactions * qui me paroiſſoient les plus propres à produire cet effet, ſans que jamais elles m'ayent attiré de ſa part la réponſe la plus indifferente.

Privé par ſa mort, & encore plus par ma patience, de la reſſource ſinguliere & éclatante, de faire ſortir ma juſtification des propres mains de celui qui m'avoit été le plus contraire; il ſemble que je devrois m'enſevelir à preſent pour jamais dans la confuſion que je ſouffre depuis tant d'an-

(1) Prout vultis ut faciant vobis homines, & vos facite illis ſimiliter.... dimitte & dimittemini. *Luc. v.* 31. & 37. *cap.* 6.

* *La derniere Lettre que j'ai écrite à ce ſujet au Card. de Fleury eſt du* 24. *Decembre* 1742.

d'années ; & me reſoudre à paſſer le reſte de mes jours dans une ſituation ſi triſte. Mais comme la ſageſſe & la bonté de Dieu, ſavent toujours temperer les maux de cette vie, par quelque adouciſſement, qui aide à les ſupporter, & à procurer même quelquefois les moyens de les faire ceſſer ; je ne (2) deſeſpere point d'éprouver enfin le même ſecours ; Et ſi pour l'attirer, en faiſant connoître le ſuccès qu'ont eu toutes les Négociations qu'on a confiées à mes ſoins, & l'étrange perſécution qui cependant en a été la ſuite, les écrits qui m'ont été ravis, & qui ſervent de preuves de ce que j'avance, ne ſont plus en mon pouvoir ; le grand nombre de faits que je citerai dans ces Mémoires,

(2) Nullo modo metuere debet Chriſtianus, quandocunque in aliquo periculo conſtitutus ſit, aut opem divinam deſperare ; ſed confidere potius tanquam præſente Domino, & rebus ipſius omnibus conſulente. *Baſil. Reg.* 63.

moires, & dont tant de perſonnes vivantes ſont témoins, ſuppléera abondamment à ce qui pourra manquer de la part des premiers; & le refus opiniâtre qu'on a conſtamment fait de me les rendre, ſervira même à faire connoître combien mes ennemis en ont apparemment toujours redouté (1) la manifeſtation & la force.

Une longue & triſte expérience, faiſant remarquer dans tous les tems, que preſque tous les Miniſtres qui ſont parvenus à une grande puiſſance, (2) ſont ſi remplis de l'idée de leur propre Excellence, qu'ils ne ſéparent jamais leur intérêt particulier de celui de l'Etat; il s'enſuit comme néceſſairement d'un préjugé ſi mal fondé, que ceux qui ont le malheur de leur déplaire, quelqu'innocens qu'ils puiſſent être, doivent toujours s'attendre à paroître coupables : la prévention eſt ordinai-

(1) Occultari poteſt veritas : vinci non poteſt. *S. Aug. in Pſalm.* 61.

(2) Tanta eſt enim vetuſtatis conſuetudo, ut etiam confeſſa pleriſque vitia placeant. *S. Hier.*

ordinairement contre celui qu'on punit; & cette opinion (2) ſe convertit facilement en conviction, quand le Miniſtre d'où part le châtiment, a ſu donner une idée avantageuſe de ſa moderation & de ſa juſtice. J'ai peut-être ce préjugé à combattre, & ma ſituation n'en devient que plus triſte; mais quelque fort que puiſſe être le premier, & quelque découragement que l'autre ſoit capable de donner; la vérité (3), quand on ſe ſent en état de la manifeſter, ranime autant le courage, qu'elle offre de moyens puiſſans, pour diſſiper les ténebres qui la cachent; & plus ces dernieres ont

(2) Non trahantur authoritate cujuſquam, ſed potius veritati faveant & accedant. *Lact. lib. 3. Inſtitutionum div. Gent. c. 13.*

(3) Veritas manet & invaleſcit in æternum, non eſt apud eam accipere perſonarum differentias; ſed quæ juſta ſunt facit omnibus injuſtis ac malignis..... & non eſt in judicio ejus iniquum, ſed fortitudo & regnum & poteſtas & majeſtas omnium, benedictus Deus veritatis. *Eſdr. lib. 3. c. 4.*

duré long-tems, plus elles ont été épaiſſes; & plus la lumiere enfin qui les fait diſparoître, rend les nouveaux objets qu'elle préſente intéreſſants.

Les paſſions & les préventions ſont inſeparables en ce monde de l'humanité; & il n'y a perſonne qui ne ſache & qui n'éprouve, combien il eſt difficile de les vaincre. Or ſi les hommes dans un genre de vie ordinaire, & obligés d'avoir les uns pour les autre tant de ménagement, ſe défendent cependant ſi difficilement de leurs impreſſions; quelles forces (1) n'ont-elles point dans les Grands (2), que ces

(1) Humana mens plerumque extollitur, & jam cum nulla poteſtate fulcitur, quanto magis in altum ſe erigit, cùm ſe etiam poteſtas adjungit. . . . . ſubtiliſſima namque ars vivendi eſt: culmen tenere, gloriam premere, eſſe quidem in potentia, ſed potentem eſſe neſcire, ad largienda bona potentem ſe cognoſcere, ad repetenda noxia omne quod potenter valet ignorare. *S. Greg. lib.* 26. *mor. Expoſ. in B. Job. c.* 19.

(2) Secundum ligna ſilvæ, ſic ignis exardeſcit; & ſecundum virtutem hominis, ſic iracundia illius erit; & ſecundum ſubſtantiam ſuam exaltabit iram ſuam. *Eccl. cap.* 28. *℣.* 12.

ces barrieres n'arrêtent point ; qui ſont au contraire environnés de flatteurs ſerviles ou lâches, qui juſtifient ſans ceſſe leurs démarches, & à qui enfin, l'amour propre & la vanité, permettent ſi rarement de remporter ſur eux, la victoire de convenir de leurs erreurs.

C'étoit pour menager à cet égard la délicateſſe du Cardinal de FLEURY, & pour lui donner même la gloire aux dépens de la mienne, de paroître m'avoir pardonné (3) & relevé généreuſement, après m'avoir abbattu ; que, ſans ſonger en aucune façon à me juſtifier, ni à reveler pour cela tous les myſteres d'iniquité qu'on trouvera dans ces Mémoires, j'ai toujours travaillé à l'engager de me rendre

(3) Sicut magni animi eſt, non qui de alieno liberalis eſt, ſed qui quod alteri donat detrahit ſibi : ita clementem vocabo, non in alieno dolore facilem, ſed eum qui cum ſuis ſtimulis agitetur non profilit ; qui intelligit magni animi eſſe etiam in ſummâ potentiâ pati. *Senec.*

dre ſon amitié (1); & non content de lui écrire dans les termes les plus propres à produire cet effet, je me ſuis encore adreſſé, dans la même intention, à divers praticuliers, tant Seculiers qu'Eccléſiaſtiques, qui paſſoient pour avoir beaucoup de part dans la confiance de cette Eminence, & être à portée par conſéquent de lui parler en ma faveur; mais tout a été ſourd à ma voix (2): mes repréſentations, ſoutenues d'une patience de tant d'années, ont été traitées d'inquietude: la moindre grace que j'ai demandée, qualifiée de témérité; & quant aux bons offices de ceux à qui j'ai eu recours; la prudence (3) des uns à pré-

(1) Peccaſti in fratrem? fac ſatis, & lucratus es; cito feciſti mortiferam rem, ſed remedium inveniſti. *Serm.* 16. S. *Aug. de verbis Dom.* 10. *poſt initium.*

(2) Vidi calumnias, quæ ſub ſole geruntur, & lacrimas innocentium, & neminem conſolatorem, nec poſſe reſiſtere eorum violentiæ cunctorum auxiliis deſtitutos. *Eccl. c.* 4. ℣. 1.

(3) Falſus amicus cum fortuna ut venit ita & cum eadem recedit. *Seneca.*

prévalu ſur nos anciennes liaiſons ; elle a même été pouſſée ſi loin, qu'elle m'a privé d'en recevoir aucune réponſe ; & à l'égard des autres dans l'état Eccléſiatique, à qui javois également écrit, quoique leur pieté ſoit fort renommée, (l'affranchiſſement de toute foibleſſe étant reſervée pour la vie future,) ils ont montré la même timidité & gardé le même ſilence que les premiers.

On eſt vertueux, on eſt devot ; mais cependant on aime les honneurs & le crédit qui les procure ; & avec une pareille diſpoſition (4), celui qui diſtribue les graces paroît facilement

[4] Dives commotus confirmatur ab inimicis ſuis ; humilis autem cum ceciderit, expelletur, & à notis. Diviti decepto multi recuperatores : locutus eſt ſuperba, & juſtificaverunt illum. Humilis deceptus eſt inſuper, & arguitur : locutus eſt ſenſatè, & non eſt ei datus locus. Dives locutus eſt, omnes tacuerunt, & verbum illius uſque ad nubes perducent : pauper locutus eſt, & dicunt quis eſt hic ? & ſi offenderit, ſubvertent illum. *Eccl. cap.* 13. ℣. 25. 26. 27. 28. & 29.

ment juſte ; pendant qu'on remet chrétiennement à la Providence, le ſoin de délivrer celui qu'on voit dans l'oppreſſion. Ne pouvant donc parvenir à fléchir le Cardinal de Fleury par mes lettres, ni à faire ſurmonter aux perſonnes dont j'avois imploré les bons offices, la terreur panique que la vivacité des ſentimens du Cardinal, ſur ce qui avoit le plus leger rapport à moi, leur cauſoit: Pleinement déſabuſé, de réïterer d'avantage des démarches auſſi inutiles pour moi, qu'elles étoient embarraſſantes pour d'autres ; j'avois enfin pris la reſolution de * publier ces Mémoires ; de forcer s'il étoit poſſible le Cardinal de Fleury à rompre le ſilence, & à montrer dans les propres écrits qu'il m'avoit fait enlever, & que je reclame encore, les ſervices que j'ai rendus à deux grands Rois, à ma patrie & à lui-même ; lorſ-

* *Ils avoient été envoyés pour cela à l'Imprimeur depuis le mois de Septembre* 1742.

lorſque la maladie qui a terminé ſes jours ſurvint. Quelque fâcheuſe que dût me paroître cette circonſtance, qui ne me permettoit plus d'exécuter mon projet; bien loin cependant d'en reſſentir aucune peine, j'eus au contraire une ſecrette joye (1), de penſer que des moyens plus doux, pourroient peut-être me délivrer de la ſituation où je ſuis; & que dans un tems où le Cardinal de Fleury alloit avoir, comme tous les hommes, un ſi preſſant beſoin (2) d'implorer la miſericorde de Dieu; il ne me refuſeroit pas de me rendre enfin ſon amitié, & de me faire remettre en même tems les papiers qu'il m'avoit fait enle-

(1) Doctrina viri per patientiam noſcitur: & gloria ejus eſt, iniqua prætergredi. *Proverb. cap.* 19 ℣. 11.

(2) Eſtote miſericordes, ſicut & pater veſter miſericors eſt, nolite condemnare & non condemnabimini, dimittite & dimittemini, date & dabitur vobis.... Eadem quippe menſurâ, quâ menſi fueritis, remetietur vobis *Luc. c.* 6. ℣. 36. 37. & 38.

enlever. Ne pouvant donc, dans l'extrémité où j'apprenois qu'il étoit reduit, m'adreſſer à lui directement pour obtenir ces deux graces ; ce fut à l'Abbé COUTURIER, qui ne le quittoit point, diſoit-on, pendant ſa maladie, que j'écrivis le 21. Janvier 1743, pour le prier de s'acquitter d'une commiſſion ſi conforme à l'idée que j'ai de ſa vertu. Mais cette derniere tentative (1) pour profiter d'une circonſtance ſi propre à calmer ſa conſcience & la mienne, ſur tout ce qui s'étoit paſſé, a été auſſi inutile que toutes les autres ; puiſqu'on voit par la réponſe * de l'Abbé Couturier, qu'il ne lui a pas été poſſible, dit-il, de s'acquitter de ma commiſſion ; & qu'il ne s'eſt point vû à portée de faire ce que je deſirois de lui. Eſt-ce par ménage-

(1) Fatigetur improbitas patientiâ tuâ. *Tertul. de patient. cap.* 8.

* On trouvera cette réponſe & ma lettre, à la fin de ce Volume *Pieces Juſtificat. N°. XIV. & XV.*

ménagement pour le malade, que ce pieux Abbé n'a pas jugé qu'il fût à propros de lui rappeller le ſouvenir d'un homme qui lui étoit odieux? Le Cardinal n'auroit-il donc pû (2), dans les derniers inſtans de ſa vie, ſurmonter ſon ancienne repugnance, à écouter ce qui lui ſeroit revenu de ma part? ou s'eſt-il perſuadé enfin, qu'une reconciliation mentale ſuffiſoit pour mourir tranquille? Dieu ſeul peut connoître ce qui s'eſt paſſé dans ſon cœur à cet égard; mais ce que je ne ſaurois certainement ignorer, eſt, que l'animoſité qu'il a montrée contre moi pendant près de 17. ans, n'a pû ſe terminer qu'avec ſa vie.

Caché (3) deſormais dans ces redouta-

(2) Homo homini reſervat iram, & à Deo quærit medelam; in hominem ſimilem ſibi non habet miſericordiam, & de peccatis ſuis deprecatur? ipſe, cum caro ſit, reſervat iram & propitiationem petit à Deo? *Ecc. cap.* 28. ℣. 3. 4. & 5.

(3) Ibit homo in domum æternitatis ſuæ, & circuibunt in platea plangentes. *Eccl. c.* 12. ℣. 5.

doutables tenebres de l'Eternité, où il n'appartient qu'à Dieu ſeul de pénétrer; je garderois volontiers pour ſa mémoire, les mêmes ménagemens que j'ai eus pour ſa perſonne, ſi on avoit voulu avoir le moindre égard à la patience avec laquelle j'ai ſouffert une ſi longue humiliation; & aux moyens que j'ai offerts de m'en délivrer, ſans qu'il en rejaillit rien ſur mes Ennemis. Mais puiſque mes repréſentations là-deſſus ſont rejettées, & qu'il paroit clairement aujourd'hui qu'on voudroit, en violant à mon égard l'équité naturelle, que je ſouſcriviſſe en quelque façon à ma propre condamnation, afin que l'abus manifeſte que le Cardinal de Fleury a fait envers moi de ſon autorité, eût tout le prix & le mérite de la juſtice (1); à Dieu ne plaiſe que

Et qui eum viderant; dicent ubi eſt. *Job. c.* 20, ℣. 7.

(1) Abſit iſtam rem facere. *I. Macch. c.* 9. ℣. 19.

que je trahiſſe (2) ſi indignement les intérêts de ma réputation ; ni que jamais il ſoit dit, que j'aye achetté, par une lâcheté ſi mépriſable, le frivole avantage de voir finir mon exil, & peut-être le droit de rechercher à titre d'indulgence & de pardon, des graces, dont mes ſervices & mes ſouffrances pourront, j'eſpere, faire voir que je n'étois point indigne.

Ce n'eſt point en abbattant (3) le courage, par l'impunité (4) qu'on accorde aux grands, en opprimant les petits, ni en forçant ceux-ci à ſe dégrader eux-mêmes, qu'on parvient à former des ſujets capables de ſoutenir la gloire des Empires ; mais c'eſt au con-

(2) Donec deficiam non recedam an innocentiâ meâ. *Job. cap.* 27. ℣. 5.

(3) Rectos ac vividos animos, non ut alii confundis ac deprimis, ſed foves & attollis. *Theophil inſtit. reg. ad Conſtantin.*

(4) Quod juſtum eſt judicate ; ſive civis ſit ille, ſive peregrinus, nulla erit diſtantia perſonarum, ita parvum audietis ut magnum ; nec accipietis cujuſquam perſonam quia Dei judicium eſt. *Deuter. cap.* 14. ℣. 16. & 17.

contraire en proſcrivant (1) avec indignation de ſemblables maximes: & les Souverains doivent être perſuadés, que les hommes qui font profeſſion de ne ſuivre que celles de la probité & de l'honneur, auront toujours autant d'horreur pour ce qui pourroit donner quelque atteinte à leur fidelité, qu'ils en reſſentent pour ce qui les expoſe à l'ignominie. Mais par malheur, ce n'eſt guere dans les Cours qu'il eſt permis de débiter une ſemblable doctrine: comme elle eſt peu favorable aux vues ambitieuſes des Miniſtres (2), ils en affoibliſſent autant qu'ils

(1) Hæc dicit Dominus judicate mane judicium, & exuite vi oppreſſum de manu calumniantis, ne forte egrediatur ut ignis indignatio mea, & non ſit qui extinguat propter malitiam ſtudiorum veſtrorum. *Jerem.* 21.

Regnum à gente in gentem transfertur propter injuſtitias, & injurias, & contumelias, & diverſos dolos *Eccl. cap.* 10. *v.* 8.

(2) Colligunt ſe quatuor vel quinque, atque unum conſilium ad decipiendum Imperatorem capiunt; dicunt quid probandum ſit: Imperator

qu'ils peuvent la force & l'eſtime, dans l'eſprit des Rois; la fermeté & une certaine élevation de ſentimens dans les particuliers leur déplait preſque toujours, parce qu'elle leur ſemble incompatible avec l'envie qu'ils ont de dominer deſpotiquement; & par conſéquent, il ne faut pas s'étonner, s'ils prennent un ſi grand ſoin de bannir l'une & l'autre des Cours où ils ſont les maîtres, & de n'y favoriſer que ce que l'ambition la plus rampante (1), eſt capable d'inſpirer. Applaudiſſe (2) qui voudra à une façon

tor qui domi clauſus eſt, vera non novit: cogitur hoc tantum ſcire, quod illi loquuntur: facit judices, quos fieri non oportet: amovet à Republica quos debebat obtinere. Quid multa? ut Diocletianus ipſe dicebat, bonus, cautus, optimus venditur Imperator. *Vopiſc. in vit. Aurel. Imp.*

(1) Eſt qui nequiter humiliat ſe, & interiora ejus plena ſunt dolo.... & ſi ab imbecillitate virium vetetur peccare, ſi invenerit tempus malefaciendi, malefaciet. *Eccl. cap.* 19. *v.* 23. & 25.

(2) Nonne honor major eſt hujuſmodi honore in honorem eſſe malle, ac ſuis magis moribus, quam promiſcuis honoribus æſtimari? *Euch. de contemptu mundi.*

façon de penſer, ſi capable d'éfacer de l'eſprit & du cœur, toute idée de courage & de généroſité ; je n'y conformerai jamais la mienne: & à quoi me ſerviroit d'ailleurs, dans la circonſtance où je ſuis, une pareille foibleſſe ? à voir enſevelis pour jamais dans l'oubli, les ſervices que j'ai rendus ; à voir ſubſiſter pour toujours dans le public, l'idée déſavantageuſe que la maniere pleine de dureté dont j'ai été traité, doit avoir donné de mes démarches; & à paſſer ainſi le reſte de mes jours avec le ſenſible déſagrément de paroître coupable ſans l'être, ou peut-être recompenſé ſans l'avoir mérité. Le Courtiſan le plus ſervile, oſeroit-il, en bonne foi, me conſeiller de ſacrifier ainſi, avec ſi peu de ménagement, ma propre réputation ; & de ne devoir qu'à un ſilence encore plus honteux que timide, les avantages que la connoiſſance de la vérité peut me procurer ?

Qu'on

Qu'on ne ſoit donc plus ſurpris, ſi, conformément au droit naturel, je romps aujourd'hui le ſilence, pour faire ſentir l'injuſtice de l'oppreſſion que je ſouffre. Les ſervices qu'on rend aux Rois, ſont comme les habits, qui s'uſent en vieilliſſant, & qui n'étant plus à la mode, expoſent alors à la riſée ceux qu'on en voit revêtus; & puiſque c'eſt l'idée que mes ennemis ont toujours taché d'établir de ceux que j'ai rendus, il eſt bien tems de faire tomber des bruits (3) ſi injurieux; & que la malignité (4) de ceux qui les ont répandus ſoit pleinement connue.

 J'aurois

(3) Beatus qui tectus eſt à lingua nequam, qui in iracundiam illius non tranſivit, & qui non attraxit jugum illius, & in vinculis illius non eſt ligatus; jugum enim illius jugum ferreum eſt, & vinculum illius vinculum æreum eſt, mors illius mors nequiſſima: & utilis potius infernus quam illa. *Eccl. cap.* 28. *v.* 23. 24. & 25.

(4) Laborant homines ut loquantur mendacium, nam veritatem tota felicitate loquerentur. *S. Auguſtinus.*

J'aurois ſouhaité que les moyens dont je ſuis obligé de me ſervir pour cet effet, euſſent pû compâtir avec mon ſéjour dans ma patrie, & dans la tranquille ſolitude où j'ai habité pendant plus d'onze ans; mais il n'eſt point poſſible de les allier avec cette ſituation; & quelque peu digne d'envie qu'elle paroiſſe, la paix que je m'y étois procurée, contre l'attente de mes ennemis, ſe changeroit bien-tôt, comme on va le remarquer, en de nouveaux troubles, ſi dans la circonſtance où je me trouve, je prétendois la ſoutenir.

Tout le détail de ma conduite & du ſuccès des Négociations dont j'ai été chargé, ſe trouvant renfermé dans les differens papiers (5), dont on s'empara à Douai, lorſqu'on m'y arrêta en 1732. par ordre du Cardinal de Fleury, à qui ils furent enſuite envoyés;

(5) Ex verbis enim tuis juſtificaberis, & ex verbis tuis condemnaberis. *Matth. c.* 12. *v.* 37.

envoyés; j'ai crû, conformement à ce que la raiſon, l'humanité & la juſtice preſcrivent, qu'au moins après la mort de ce Cardinal, on ne me refuſeroit point la grace d'examiner (6) ces preuves des ſervices que j'ai rendus, ou des fautes que l'on m'impute: & que, ſur le rapport (7) de celui qui ſeroit nommé pour faire cet examen, on rétabliroit ma réputation fletrie, tant par l'arrêt de ma perſonne & de mes papiers, que par le long exil que j'ai ſouffert, ſi on appercevoit, comme je m'en flatte, l'énorme injuſtice d'un pareil traitement; ou qu'au contraire, on me puniroit de ma témérité, ſi on voyoit

(6) Omnis qui male agit, odit lucem, & non venit ad lucem; ut non arguantur opera ejus: qui autem facit veritatem, venit ad lucem; ut manifeſtentur opera ejus. *Joan. cap.* 3. ℣. 20. & 21.

(7) Si enim nocui, aut dignum morte aliquid feci, non recuſo mori; ſi vero nihil eſt eorum, quorum hi accuſant me, nemo poteſt me illis donare. *Act. Apoſt. cap.* 25. ℣. 16.

que je l'euſſe pouſſée juſqu'à l'excès de prétendre me faire un mérite, de l'imprudence ou du peu de zele que j'aurois fait paroître pour le ſervice du Roi. Afin donc d'offrir des moyens aſſurés d'uſer envers moi d'une regle ſi équitable, & qui tendoit d'ailleurs à me procurer la juſtification que je recherche, ſans rien dévoiler au public, d'injurieux à mes ennemis; j'écrivis *, après que j'eus appris la mort du Cardinal de Fleury, au Comte de MAUREPAS, pour le ſupplier de m'obtenir l'examen dont il s'agiſſoit; & pour en faciliter l'exécution, je lui adreſſai la copie (8) du Procès verbal des papiers qu'on m'a enlevés, fait en préſence de Mr. de la GRANDVILLE, alors Intendant de Flandres, qui

* *Cette lettre ſe trouvera placée en ſon lieu dans les Mémoires.*

(8) Non eſt Romanis conſuetudo damnare aliquem hominem, priuſquam is qui accuſatur præſentes habeat accuſatores, locumque defendi accipiat ad abluenda crimina. *Act. Apoſt. cap.* 25. ℣. 16.

qui avoit reçu l'ordre de s'en ſaiſir ; & j'ajoutai, que j'étois prêt (1) de préſenter auſſi la liſte de ces mêmes papiers, écrite par le Secretaire de la Ville de Douai conjointement avec moi ; afin qu'aucun n'échapât à la recherche & à la vérification qui en ſeroit faite.

Une repréſentation ſi moderée, faite au bout d'onze ans d'exil & d'humiliation (2), dont le contenu eſt ſi

(1) Parati ſemper ad ſatisfactionem omni poſcenti vos rationem de ea, quæ in vobis eſt, ſpe, ſed cum modeſtia & timore, conſcientiam habentes bonam, ut in eo quod detrahunt vobis, confundantur. *Epiſt.* 1. *B. Petri cap.* 3. ℣. 15. & 16.

(2) Si quis eſt (*dit Conſtantin*) qui ſe in quemcunque judicum, comitum, amicorum, vel palatinorum meorum aliquid veraciter probare poſſe contendit, quod non integre atque juſte geſſiſſe videatur ; intrepidus, & ſecurus accedat ; ipſe audiam omnia, ipſe cognoſcam ; & ſi fuerit comprobatum, ipſe me vindicabo de eo, qui me uſque ad hoc tempus ſimulata integritate deceperit : illum autem qui hoc prodiderit & comprobaverit, & dignitatibus & rebus augebo. Ita mihi ſumma divinitas propitia ſit. *Cod. Theodos.*

à l'abri de tout ſoupçon d'artifice, devoit-elle être rejettée; & ne devoit-elle pas m'attirer une réponſe, qui me donnât au moins quelque légere eſperance qu'on y auroit égard? C'eſt ce que je ſoumets avec joye au jugement du public; & s'il eſt ſurpris d'apprendre qu'on m'ait refuſé cette conſolation (3), il ne le ſera peut-être pas moins de ce qui en eſt le principe.

L'autorité que s'étoit attribuée le Cardinal de Fleury en France, étoit montée, comme chacun l'a vû, à un tel point de deſpoticité, qu'il n'y avoit aucun particulier, à quelque degré d'élevation qu'il fût parvenu, qui crût lui être permis, ni même poſſible, de reclamer contr'elle. Ce Cardinal diſpoſoit à ſon gré du ſort des grands comme des petits; ainſi, heureux étoient ceux, qui, ſervilement aſſujettis à toutes ſes volontés, en faiſoient

(3) Nonne diſſimulavi? nonne ſilui? nonne quievi? & venit ſuper me indignatio. *Job. cap.* 3. *v.* 26.

ſoient la regle ſuprême de la leur ; & malheureux au contraire ceux qui, moins dociles, s'écartoient tant ſoit peu de cette dépendance, & que ce Miniſtre pouvoit ſoupçonner de pénétrer au travers de ſon extérieur moderé & tranquille, l'ambition & la vanité dont il étoit agité. Les Partiſans & les Créatures de ce Cardinal, par un attachement pour ſa mémoire qu'ils pouſſent à l'excès, voulant, (apparemment pour juſtifier leur zele ou leur diſcernement,) perpétuer au-delà des bornes de ſa vie, la crainte qu'imprimoit ſon pouvoir, & canoniſer toutes ſes démarches, en le faiſant regarder comme un homme inacceſſible aux paſſions; prétendent encore faire un crime irremiſſible à ceux qui combattent cette opinion; & tâchent d'établir par conſéquent pour regle (4), que quiconque la contredira, ſe rendra,

(4) Non recte judicatis, nec cuſtoditis legem juſtitiæ, *Sap. cap. 6.*

par cela même, indigne d'être écouté. Or m'étant un peu écarté de leurs préventions, dans le ſimple expoſé que j'ai eu l'honneur de faire à Monſieur le Comte de Maurepas, d'une petite partie des choſes qui ſe ſont paſſées entre le Cardinal de Fleury & moi; & paroiſſant même que j'ébranle, non ſeulement le nouvel article de foi que ces perſonnes veulent introduire; mais qu'il pourroit peut-être auſſi arriver, ſi on me laiſſoit la liberté de parler, qu'au moins pour ce qui me concerne, je le renverſerois totalement : ce Miniſtre n'a point voulu par une réponſe, ni favoriſer mes ſentimens, en s'écartant de ceux qu'on affecte de ſuivre dans le lieu où il habite, ni combattre auſſi les faits que j'avance, parce que les preuves en ſont inconteſtables; & bien loin de me plaindre de ſon ſilence, je ne ſaurois qu'en approuver la ſageſſe, & que lui ſavoir tout le gré poſſible, d'avoir

d'avoir eu au moins la politeſſe de m'épargner le refus altier & ſec de m'écouter, qu'employent volontiers ceux qui, dans des places ſemblables à la ſienne, mais qui n'y portent point les mêmes lumieres & la même délicateſſe de ſentimens que lui, prétendent ſe débarraſſer par là des repréſentations qu'on leur fait, quand elles leur ſemblent trop preſſantes.

En donnant à la prudence de Mr. le Comte de Maurepas les éloges qu'elle mérite, à Dieu ne plaiſe que j'excuſe également la ſinguliere prévention des Partiſans du Cardinal de Fleury; & je crois pouvoir au contraire aſſurer ceux-ci, qu'elle eſt plus nuiſible à la mémoire de leur Héros, que l'eſprit d'équité (1) qui les porteroit, en exaltant ce que ce Cardinal

(1) Statera juſta & æqua ſint pondera. *Levit. cap.* 19. ℣. 36.
Pondus & pondus, menſura & menſura utrumque abominabile eſt apud Deum.

a fait de juſte & de bon, à condamner avec une égale bonne foi, ce qui porte dans ſes actions un caractere viſible de paſſion & d'animoſité. Une réputation, qui ne peut ſe ſoutenir que par la crainte, doit être, avec leur permiſſion, bien délabrée, puiſque ce qui eſt en ſoi eſtimable, n'a pas beſoin d'un tel ſecours pour s'attirer nos applaudiſſemens & nos ſuffrages.

L'autorité (1) où ſont les perſonnes dont je parle, étant jointe à leur diſpoſition, de faire un crime à ceux, qui, ayant de juſtes ſujets de ſe plaindre du Cardinal de Fleury, ſe trouvent obligés pour leur juſtification, de les manifeſter & de les ſoutenir par des preuves; il n'eſt pas difficile de comprendre les raiſons qui m'ont engagé à quitter ma patrie, &

(1) Mala poteſtas, poſſe quod non liceat; poteſtas iſta tenebrarum eſt, verum non videre ſed ſpernere. *Ambroſ. in Pſalm.* 118.

& à chercher un asyle, où il me fût permis d'exposer la vérité. Foible, sans appui, objet des préjugés des uns, après l'avoir été de l'envie & de la calomnie des autres, il eût été facile à mes ennemis, si j'étois resté en France, d'attenter peut-être à ma liberté; & de me rendre suspect au Roi, en accusant malignement de témérité, la condamnation indirecte que je prétendrois faire de la confiance dont Sa Majesté honoroit le Cardinal de Fleury. L'injustice (1) d'un pareil procedé seroit cependant palpable, puisqu'une idée aussi extravagante n'a certainement rien de commun avec ce que le droit naturel autorise de faire pour sa défense; on peut suivre ce qu'il dicte, sans rien entreprendre d'imprudent ou d'indiscret: je me flatte aussi qu'un Monar-

(1) Ego igitur admiratione prodigioque calumniæ perculsus, hæsito quid oporteat respondere; meque in mille mortes condemno, si vel suspicio talis de me uspiam fuerit. *Athan. ad Imp. Const. apologia.*

Monarque (1) tel que le Roi, rempli de juſtice & de lumiere, ne ſauroit deſaprouver que je revele, pour ma juſtification, l'abus qu'a fait de ſon autorité, envers moi, le Miniſtre qui en a été pendant long-tems le ſeul dépoſitaire. Cependant les avenues du Trône étant toujours difficiles à un particulier pour plaider lui-même ſa cauſe, & ceux qui ont intéret de les lui fermer, trouvant aiſément les moyens de lui oppoſer des barrieres inſurmontables, qu'il ne ſauroit franchir, je me ſuis vû dans la néceſſité, ou de paſſer le reſte de mes jours dans l'opprobre, ou de me retirer dans un lieu qui me mît à l'abri de la puiſſance & de la malignité de mes ennemis, pour faire connoître (2) enfin toute l'injuſtice de l'oppreſſion que je ſouffre.

[1] Novi te pium, clementem, mitem atque tranquillum, fidem ac timorem Domini cordi habentem; ſed plerumque aliqua nos fallunt. *Epiſt. XL. S. Ambr. ad Imp. Theodoſ.*

[2] Sollicite cura te ipſum probabilem exhibere Deo operarium inconfuſibilem, recte tractantem verbum veritatis. *Epiſt. II. ad Tim. cap. 2. ℣. 16.*

Quelque forts que ſoyent les préjugés que cette longue oppreſſion a établis contre moi, j'eſpere qu'ils n'empêcheront cependant point de remarquer dans ces Mémoires, que je n'ai pris la reſolution de ſortir du Royaume (1), qu'après une perſécution de plus de 18. ans, qui dure encore; qu'après que l'on m'a refuſé diverſes fois juſqu'à la ſimple grace d'examiner (2) par les propres papiers qu'on m'a enlevés, & par ceux que j'ai offert de préſen-

[1] Si malum eſt fugere, multo deterius eſt perſequi; ſi ergo fugam pro re pudenda, objiciunt, pudeat eos quod ſint perſecutores: ſi enim quieſcerent inſidiatores, quieſcerent & fugientes .... nemo enim manſuetum & humanum, ſed efferum fugitat: quanto enim clarior fuga, tanto etiam in clariore fama eſt per inſidias tentata cædes .... ſive in exilium miſerint unà cum relegatis monumenta ſuorum ſcelerum ad exteros emittunt. Si igitur integræ mentis eſſent, viderent ſeſe iſtis rebus illaqueari, ſuaſque ſibi rationes officere. *Ath. de fuga ſua, Apologia.*

[2] Si damnas, cur non & inquiris? ſi non inquiris, cur non & abſolvis? *Tertul. Apolog. cap. 1.*

préſenter, ſi je mérite d'être traité avec une rigueur ſi extraordinaire; & qu'après, en un mot, qu'il n'eſt plus permis de douter qu'on veut, en perpétuant toutes les humiliations que je ſouffre, ou que je n'en obtienne la délivrance que par celle, encore plus honteuſe, d'avouer moi-même que je les ai méritées; ou qu'au moins, leur prolongation au-delà de la vie du Cardinal de Fleury, confirme à l'avantage de ſa mémoire, une opinion de moi ſi deſavantageuſe.

C'eſt à ceux qui eſtiment une fermeté de courage non préſomptueuſe ou téméraire (car à Dieu ne plaiſe qu'il en ſoit ici queſtion) mais généreuſe, & qui n'admet aucune baſſeſſe d'ame, & dont je cherche à mériter l'approbation; c'eſt à ces perſonnes, dis-je, à examiner à préſent, ſi j'ai pû me diſpenſer de prendre un parti qui me facilitât le moyen de terminer une ſi longue perſécution: & ſi on peut

me

me condamner [1] de m'éloigner d'un Païs, où l'on me refuſe juſqu'au droit acquis à tous les hommes, de ſe juſtifier, pour chercher ailleurs un azyle [2], conformément aux conſeils que notre Seigneur a bien voulu nous donner, & qu'il a daigné autoriſer par ſon propre exemple [3], en ſe déro-

[1] Qui mihi id jure vitio vertendum eſt, quod non ultra me in manus quærentium injecerim, id enim eſſet ſe plane ingratum Deo præſtare, & præter ejus mandatum agere, & cum actis ſanctorum pugnare. *Athan. de fuga ſua, Apologia.*

[2] Cum Deus nonnullis præcepta fugiendi dederit, & à ſanctis ita actum ſit, dicant mihi quæſo, qui nihil quod dignum eſt audiunt, unde ipſi didicerunt perſecutiones inſtituendas eſſe? Certé à Sanctis id non habent; ſupereſt igitur, ut ab illo acceperint, qui dixit: perſequar & comprehendam. Fugere ſiquidem Deus injunxit, & ſancti factitarunt; perſequi autem diaboli inventum eſt, qui omnibus infeſtus ubique votum concipit. Quibus igitur adhæreſcendum? Domini verbis, aut ipſorum fabulis? Quorumve acta imitanda ſunt? Sanctorumne, an iſtorum mendacia? *Athan. de fuga ſua, Apologia.*

[3] *Matth. cap.* 12. *v.* 14. & 15. *Marc. c.* 3. *v.* 6. & 7. *Luc. c.* 4. *v.* 29. & 30. *Joan. c.* 7. 8. & 11.

dérobant ſouvent à la fureur de ceux qui s'étoient déclarés ſes ennemis.

Que les miens ſe félicitent [1] donc, s'ils veulent, d'avoir impunément violé à mon égard les loix de la Societé humaine; puni en moi ce qui méritoit d'être recompenſé; & trouvé le ſecret de juſtifier juſqu'à préſent les traits les plus marqués de leur mauvaiſe foi & de leur paſſion: Rien de tout cela ne doit ſurprendre, & dans tous les tems, ceux qui ont été revêtus d'une grande Puiſſance, ont facilement opprimé les petits [2], & ſauvé leur réputation aux dépens de celle de leurs inferieurs; mais tôt ou tard enfin la vérité

[1] Damnate & atterite nos; probatio eſt enim innocentiæ noſtræ, iniquitas veſtra. *Tertul. in Apolog. adv. gent. cap.* 50.

Uva in vite preſſuram non ſentit; ſed nihil inde manat: mittitur in torculari, calcatur, premitur: injuria videtur fieri uvæ, ſed iſta injuria ſterilis non eſt; imo ſi nulla injuria accederet, ſterilis maneret. *Auguſt. in Pſalm.* 54.

[2] Nonne divites per potentiam opprimunt vos, & ipſi trahunt ad judicia. *Jacob. cap.* 2. ℣.6.

vérité paroît, & s'élevant contre ces hommes également vains & injuſtes, elle convertit en confuſion la fauſſe gloire dont ils jouïſſent, leur faiſant ſentir alors malgré eux, *que la ſageſſe*, comme dit le Saint Eſprit (1), *n'eſt point l'art de faire le mal avec adreſſe, & que la conduite des méchans ne ſauroit paſſer pour prudence.*

C'eſt en mettant donc toute ma confiance dans une maxime ſi ſainte, que je viens aujourd'hui plaider ma cauſe devant le tribunal du Public, & que j'attens de ſon équité, la juſtice que j'ai vainement tâché d'obtenir de ceux de qui je devois l'attendre. Si après cela, les armes que mes ennemis m'ont données eux-mêmes pour les combattre, leur portent [2] malgré moi, quelques bleſſures mortelles, c'eſt à eux ſeuls qu'ils

[1] Non eſt ſapientia nequitiæ diſciplina: & non eſt cogitatus peccatorum prudentia. *Eccl. cap.* 19. *v.* 19.

[2] Factus ſum inſipiens, vos me coegiſtis. *Epiſt.* 2. *ad Corinth. cap.* 12. *v.* 11.

qu'ils devront s'en prendre, puiſqu'il n'a tenu qu'à eux que je n'en fiſſe aucun uſage; & que bien loin même de m'en prévaloir, j'ai fait au contraire tout mon poſſible, pour leur épargner, auſſi bien qu'à moi, le chagrin de m'en ſervir: la dureté inflexible qu'ils montrent, achevera, j'eſpere, de juſtifier des démarches que je ne fais qu'avec regret; & ſi je ſuis aſſez heureux, pour que la narration fidele [1] que je vais faire de ma conduite: & du ſuccès qu'ont eu toutes les Négociations dont j'ai été chargé, rétabliſſe ma réputation dans l'eſprit de ceux qui ont jugé ſi deſavantageuſement de moi, je finirai mes jours en paix, & je pourrai adreſſer au Seigneur, après une ſi longue tempête, ces paroles du Roi Prophête: *Lætati ſumus pro diebus quibus nos humiliaſti, annis quibus vidimus mala.* PSALM. 89.

[1] Beatus.... qui enarrat juſtitiam auri audienti, *Eccl. cap.* 25. *v.* 12.

AVERTIS-

AVERTISSEMENT

DE

L'AUTEUR.

DAns le tems que je croyois ne pouvoir plus me diſpenſer de publier ces MEMOIRES, *le Cardinal* DE FLEURY *vivoit encore; & la crainte qu'inſpiroit ſon pouvoir, ne me laiſſoit point la liberté de choiſir un Imprimeur en France: Reduit à profiter de la bonne volonté d'un Libraire qui m'étoit inconnu, l'impoſſibilité de me tranſporter dans le lieu de ſa reſidence, mobligea d'y envoyer une perſonne à laquelle je remis ce que je me propoſois de rendre d'abord public. Quand cette perſonne fut arrivée où demeuroit le Libraire, elle s'aquitta auſſi mal de ma commiſſion que du ſoin de diriger l'édition. La méfiance ſe gliſſa entre le libraire & lui: ils ſe brouillerent enſemble, & de leur méſintelligence devoit reſulter la découverte de mon deſſein, & par conſequent le reſſentiment le plus vif du Cardinal de Fleury.*

Heureuſement la Divine Providence me mit

mit à l'abri de ce danger ; j'appris ce qui s'étoit paſſé entre ces deux hommes, mais il n'étoit preſque plus tems de prendre d'autres meſures ; le Libraire avoit déja remis mes cahiers à l'Imprimeur ; les démarches que j'aurois faites pour les ravoir, auroient été à coup ſûr auſſi inutiles, qu'elles pouvoient devenir perilleuſes ; ainſi je crus devoir les laiſſer. Le Cardinal de Fleury mourut dans ces entrefaites ; & cet événement changeant mes projets, j'exigeai du Libraire que l'Imprimeur qui avoit déja avancé ſon travail, ne diſtribueroit rien ſans ma permiſſion. Il s'y engagea par écrit, & même de me remettre tous les exemplaires ; mais lors que je m'y attendois le moins, j'appris qu'on avoit débité à Francfort & même dans l'armée Françoiſe, qui étoit alors au voiſinage de cette ville-là, deux Tomes de mes Memoires, & qu'on en avoit envoyé un ballot à Lion.

Que faire dans une telle circonſtance ? Mes plaintes & mes reproches n'auroient point arrêté les Exemplaires qu'on repandoit : Pour n'avoir cependant rien à me reprocher ; & empêcher, autant qu'il me ſeroit poſſible, le debit d'un ouvrage dont j'avois interêt d'arrêter la publication tant

que

que je ſerois en France ; j'écrivis à trois fameux Libraires, pour leur apprendre le ſort de celui-ci, & les prier d'en avertir leurs correſpondans : Ils parurent tous trois, dans les réponſes qu'ils me firent, ſenſibles à ma peine : Ils me promirent également leurs bons offices, mais ils ne me diſſimulerent point qu'ils ſeroient très inutiles.

Ces obſtacles, qui ſe preſentoient de toute part, pour arrêter le débit d'une édition ſi imparfaite, ne me rebuterent point. Je m'adreſſai à un Imprimeur, qui me fit eſperer de parvenir à ce but, par une nouvelle Edition plus correcte de mes Memoires : J'acceptai ſa propoſition, mais bien loin de remplir mon attente, je trouvai dans les exemplaires qu'il me fit tenir, le ſens des phraſes ſouvent alteré ou devenu inintelligible, par le défaut de ponctuation : un très grand nombre de fautes d'orthographe ; pluſieurs des corrections que j'avois faites, omiſes ; preſque tous les noms propres défigurés ; & en un mot, cette ſeconde Edition auſſi défectueuſe que la prémiere.

Convaincu alors, que le ſeul moyen de remedier à de ſemblables inconveniens, étoit d'attendre que je puſſe faire travailler dans les Païs étrangers & ſous mes yeux, à une

édition

édition exacte & fidele ; je ſuſpendis l'exécution de mon deſſein, juſques au tems où la Paix la rendroit moins ſuſpecte & plus facile. Mais avant de ſortir du Royaume de France, & pendant que je continuois dans le lieu de mon ſejour ordinaire, à préparer ce qui devoit ſervir à ma juſtification ; un nouvel orage ſe forma contre moi, encore plus violent que tous ceux dont j'avois été agité : je fus averti que des ennemis dangereux & puiſſans, inſtruits que le commencement de mes Memoires avoit paru, ſollicitoient vivement qu'on me mît hors d'état le reſte de mes jours de les finir.

*Cet avis qui me parvint de la maniere du monde la plus * ſinguliere, étant bien fondé ; le deſir, auſſi naturel que permis, de conſerver ma liberté, me détermina à me tranſporter dans un Païs où elle n'eût rien à craindre, en attendant que je puſſe me rendre à Rome.*

*La Divine Providence ** ayant permis que j'exécutaſſe mon projet avec une entiere facilité*

* Impulſus everſus ſum ut caderem : & dominus ſuſcepit me. Fortitudo mea, & laus mea dominus, & factus eſt mihi in ſalutem. *Pſalm.* 117.

** Aſtitit à dextris pauperis, ut ſalvam faceret à perſequentibus animam meam. *Pſalm.* 108.

facilité; c'eſt dans un Païs tranquille, que je continue à travailler & à rendre complets mes MEMOIRES.

On verra par les trois premiers Tomes, que j'ai jugé à propos de faire paroître à preſent, qu'on a pris un ſoin particulier de cette Edition.

Ce qui me reſte à dire pourra peut-être contenir III. autres Tomes de la groſſeur de ceux-ci, & je ſuis aſſuré que mon Libraire remplira la promeſſe qu'il m'a faite, de n'en point ſuſpendre l'impreſſion, & de les publier le plûtôt qu'il ſera poſſible.

En achevant cet Avertiſſement, je crois pouvoir déclarer que je ſuis très éloigné de vouloir rien cacher de ce que la prudence & la modération permettent de dire : bien loin de là, j'ai un intérêt preſſant à ne rien taire; & principalement à mettre dans tout leur jour, les chimeriques ſuppoſitions, que certains perſonnages de la Province où je réſidois, ſe ſont empreſſés depuis peu de répandre, avec auſſi peu de vérité que de ménagement. Si, pour faire valoir leur zele, comme il y a toute apparence, & piqués que j'aye rendu leur vigilance inutile, ils ſe ſont crus en droit de me faire paroître ſur la ſcene, & de l'égayer à mes dépens; ils trouveront bon que je les y faſſe venir

 bien

bien-tôt à mon tour : Cependant le mauvais exemple ne devant point ſéduire, je ne les imiterai pas par des réflexions ſatyriques, ni des épiſodes malignes ; l'avantage frivole de faire rire par des traits que dicte la médiſance, ne me touche point ; & l'abandonnant ſans peine à qui le recherche, je tâcherai ſeulement de mettre le public en état de donner à mes ennemis ou à moi, la place qu'il jugera que nous méritons dans ſon eſtime.

J'attens ce diſcernement avec la confiance que donne ce qui eſt fondé ſur la vérité ; & mes vœux ſeront remplis, ſi, au lieu d'employer pour être écouté quelques plaiſanteries ſouvent inſipides, & preſque toujours indécentes, une relation exacte & modeſte m'acquiert le droit de dire un jour à ceux qui liront mes Mémoires ; Gaviſus ſum autem in Domino vehementer, quoniam tandem aliquando refloruiſtis pro me ſentire, ſicut & ſentiebatis ; occupati autem eratis. *Epiſt. ad* PHILIPP. *cap. IV.*

MEMOI-

MEMOIRES

DE MONSIEUR L'ABBE

DE MONTGON,

Publiés par lui-même.

SI l'uſage le plus légitime de l'autorité dans un Miniſtre, conſiſte principalement à exciter dans les Sujets d'un Etat, le louable deſir de ſe rendre utiles à leur Patrie, par les récompenſes qu'il procure à ceux qui l'ont ſervie; il s'enſuit que de les fruſtrer de ce qui doit être le prix du mérite & l'objet de l'émulation, devient un abus manifeſte de cette autorité; & que de convertir, outre cela, ce qu'ils ont fait de bien, en moyens de fletrir leur réputation, & de leur ravir toute eſtime, eſt le comble de l'injuſtice. Un ſemblable deſſein, dès qu'il eſt apperçu,

inſpire toujours des ſentimens d'indignation dont on n'eſt point le maître. Tel eſt cependant celui que le Cardinal de FLEURY avoit formé contre moi, dont il ne s'eſt jamais départi, & dont les ſuites durent encore: c'eſt ce que je me propoſe de faire voir dans ces MEMOIRES.

La vérité, je le ſai, paroît aiſément ſuſpecte dans la bouche d'un homme qu'on eſt accoutumé de voir dans la diſgrace; & les bleſſures de la calomnie, quoiqu'elles ſe guériſſent avec le tems, laiſſent cependant après elles, des cicatrices qu'il eſt bien difficile de faire entiérement diſparoître. Mais quoique ces réflexions duſſent m'allarmer, elles ne m'ôtent pourtant point l'eſperance de diſſiper les préventions de ceux, qui, depuis tant d'années, prennent ſur ce qui me regarde, les apparences les plus légeres pour des réalités. Je me flatte de les convaincre : Que de ſouffrir une rigueur ſans adouciſſement, n'eſt pas toujours une preuve qu'on eſt coupable.

Je conviens volontiers, que pour combattre des préjugés contre moi ſi forts & ſi anciens, il faut des Faits prouvés d'une maniére ſi claire, qu'ils ne laiſſent à la malignité aucune reſſource pour les détruire; & c'eſt auſſi le but que je me propoſe en ecri-

ecrivant cet Ouvrage ; je ne me ſervirai même le plus ſouvent, pour ma défenſe, que des ſeules armes que me fourniront la paſſion ou la mauvaiſe foi de mes ennemis. S'il paroit après cela que je ne fais point aſſez valoir un pareil avantage, leur animoſité contre moi, pouſſée ſouvent juſqu'à la petiteſſe, en deviendra-t-elle plus excuſable ? Et mes démarches pour calmer cette animoſité, ou ma patience à la ſouffrir, ne ſeront-elles d'aucun prix ? L'équité permettra-t-elle de juger de ma conduite ſur le ſeul témoignage de ceux qui ont toujours travaillé à m'opprimer ? Me condamnera-t'on ſans m'entendre, parce qu'ils ont eté puiſſans ? Et enfin, croira-t-on que je ſuis tombé dans un eſpece de délire, en me perſuadant que l'envie, le caprice, ou la paſſion d'un Miniſtre, n'ont jamais ſervi à diſtinguer le menſonge de la vérité, & le crime de l'innocence ? Non, non, il n'y a que de vils eſclaves de la faveur, accoutumés à regarder la fermeté & la droiture comme inutiles ou chimeriques, qui puiſſent ſuivre des maximes ſi fauſſes ; & le Public, à qui on ne pourra jamais perſuader de les admettre, verra toujours avec plaiſir, les

malheurs ſoutenus avec conſtance, & les ſentimens du cœur ſuperieurs à l'adverſité.

La nuit ne dure pas toujours *, & ſi ſes ténebres empêchent quelquefois le voyageur de diſtinguer les objets d'une campagne, & les défigurent à ſes yeux, il n'a que plus de plaiſir de remarquer ſon erreur au retour de l'aurore. La lumiere de la vérité, quand elle eſt apperçue, ne cauſe pas moins de ſatisfaction; & ſi malgré tous les efforts qui ont été faits pour l'éteindre ſur ce qui me regarde, je ſuis cependant aſſez heureux pour en faire appercevoir l'éclat dans ces Mémoires, ce ne ſera pas une médiocre preuve que la fauſſeté ni la malignité du cœur humain ne ſauroit prévaloir ſur elle.

L'extrême diſproportion d'âge qui ſe trouvoit entre le Roi Très-Chrétien & l'Infante † d'Eſpagne; les vives allarmes qu'une

* *Mendacia non diù fallunt, noctem tamdiù eſſe, quamdiù illuceſcat dies, clarificato autem die & ſole oborto, luci tenebras, & caliginem cedere, & quæ graſſabantur per noctem latrocinia ceſſare.*

Epiſt. 55. Sti. Cypriani.

† Marie Anne Victoire de Bourbon, à préſent Princeſſe du Brezil.

qu'une maladie dangereuſe, que ce Prince avoit eue dans le commencement de l'année 1725. excita dans ſa Cour & dans tout ſon Royaume; & le deſir ardent que tous ſes Sujets témoignoient de voir ce jeune Monarque épouſer une Princeſſe, qui fût en état de lui donner des ſucceſſeurs, l'ayant comme forcé de préferer le bien & le repos de ſes Etats aux ſentimens de tendreſſe qu'il pouvoit reſſentir pour l'Infante d'Eſpagne, en qui il ne manquoit que quelques années de plus pour remplir les vœux de toute la Nation Françoiſe : il crut devoir ſe déterminer à rompre les engagemens que le feu Duc d'Orleans lui avoit fait prendre, pour ſon mariage avec cette jeune Princeſſe, & la faire reconduire dans les Etats du Roi ſon Pere.

Ceux que S. M. T. C. avoit honorés de ſa confiance, & qui ſe trouvoient les dépoſitaires de ſon autorité, ſentoient aſſez qu'une pareille réſolution, priſe dans des circonſtances, où il avoit paru qu'on n'avoit rien négligé pour diſſiper de l'eſprit du Roi * &

* Le Maréchal de Tesse qui étoit alors en Eſpagne, avoit reçu ordre d'aſſurer leurs Maj. Catholiques, que dès que l'Infante auroit atteint ſa ſeptieme année, on célébreroit les fiançailles de cette Princeſſe avec le Roi Très-Chrêtien;

de la Reine d'Eſpagne tout ſoupçon qu'on l'eût formée, entraineroit des ſuites fort facheuſes : on ſe trouvoit fort embarraſſé à la Cour de France, dans le choix des moyens dont on pouvoit faire uſage pour juſtifier le ſubit changement qui alloit arriver, & pour calmer en même tems le vif reſſentiment qu'il ne pouvoit manquer d'exciter dans le cœur de leurs Maj. Cath. Tous ceux, il eſt vrai, qui par leur rang ou par leurs lumiéres étoient à portée d'être conſultés, & de donner leur avis ſur une affaire ſi délicate, convenoient également de la néceſſité indiſpenſable qu'il y avoit de marier le Roi Très Chrêtien avec une Princeſſe d'un âge proportionné au ſien ; mais en même tems ils étoient fort diviſés entr'eux, ſur la conduite qu'on devoit tenir dans une occaſion où ils appercevoient, que dans l'expoſition qu'ils feroient de leurs ſentimens, & dans les meſures qu'ils propoſeroient, ils avoient tout à la fois à ménager les intérêts de leur Souverain avec ceux de la gloire d'un Monarque, qui pouvoit, par le moindre événement facheux, devenir peut-être le leur un jour. Une pareille perſpective rend toujours les Courtiſans timides ; auſſi cherchoient-ils

ils à s'expliquer ſur l'affaire dont il s'agiſſoit, avec ambiguité, afin de ſe procurer dans la ſuite, la facilité de donner à leurs ſentimens le tour que les occaſions & les circonſtances qui pouvoient naître, leur feroient juger être ſuſceptiles d'une interprétation favorable, & ne mettre aucun obſtacle à leurs deſſeins ou à leur fortune.

Si cette maniere obſcure & artificieuſe de parler ſur l'affaire dont il s'agiſſoit, étoit avantageuſe aux perſonnes de la Cour de France, qui en faiſoient uſage, elle n'étoit pas moins contraire aux vues de ceux qui étoient alors en place; puiſqu'elle les expoſoit à porter tout le poids de l'indignation de leurs Maj. Cath. en paſſant pour les ſeuls auteurs du renvoi de l'Infante. S'apperçevant donc, que pour juſtifier & autoriſer en même tems la réſolution qu'ils étoient ſur le point de conſeiller au Roi Trés-Chrétien de prendre, de faire partir la jeune Princeſſe, il étoit important de la faire approuver d'une maniere plus claire & plus authentique, par le ſuffrage des perſonnes, qui, par leurs emplois & leurs dignités, tenoient en France le premier rang;

Mr. le Duc de BOURBON, alors premier Miniſtre, en aſſembla pluſieurs chez lui pour les conſulter ; & dans cet eſpece de conſeil, compoſé de Cardinaux, de Maréchaux de France & de quelques Ducs & Pairs, ce Prince, après leur avoir rappellé en peu de mots, le ſouvenir des juſtes allarmes que leur avoit cauſé la dangereuſe maladie dont le Roi étoit à peine délivré, & expoſé en même tems les ſuites funeſtes que pouvoit entraîner la mort de ce Monarque ſans laiſſer des ſucceſſeurs ; exhorta tous ceux pui compoſoient cette aſſemblée, par le zele dont il ne doutoit nullement, ajouta-t-il, qu'ils ne fuſſent tous animés pour la gloire du Roi & pour le bien de l'Etat, de lui dire librement leur avis ſur le deſſein qu'on avoit de renvoyer l'Infante, afin de marier le Roi Très-Chrétien à une Princeſſe, dont l'âge proportionné au ſien, pût faire eſperer de prévenir par une prompte ſucceſſion, les malheurs que le bas âge de l'Infante laiſſeroit entrevoir pendant long-tems, & pouvoit peut-être cauſer. Son Alteſſe ajouta encore, que s'agiſſant dans l'affaire dont il étoit queſtion, de veiller à conſerver la tranquillité dans le Royaume

me, en mariant promptemant le Roi, & de chercher en même tems des moyens capables de faire goûter à leurs Maj. Cath. les raiſons importantes qu'on avoit de prendre ce parti ; elle eſperoit qu'ils l'aideroient de leurs lumieres & de leurs conſeils pour remplir deux devoirs ſi eſſentiels, & pour montrer enfin à la France, à l'Eſpagne & à toute l'Europe, que le ſeul bien de l'Etat, dont le repos ne pouvoit être troublé ſans que celui des autres Royaumes ne le fût également, étoit l'unique motif de la détermination qu'on alloit prendre.

Ce diſcours du Duc de Bourbon, & l'obligation indiſpenſable où ceux qui formoient cette aſſemblée ſe trouvoient de s'expliquer, & de ſortir de la reſerve dans laquelle ils tâchoient ailleurs de ſe renfermer, ne leur permettant plus de diſſimuler leurs ſentimens ; pluſieurs d'entr'eux furent d'avis, qu'avant de rien déterminer, ni de rendre publique la réſolution qu'on ſe propoſoit de prendre, on eſſayât de diſpoſer l'eſprit du Roi d'Eſpagne à l'approuver, en ſoumettant à ſon jugement, par la voye de la Négociation, les motifs eſſentiels ſur leſquels elle étoit fondée, & qui en prou-

voient la néceſſité. Ils eſtimoient auſſi qu'il ſeroit à propos d'attendre que les réflexions que la pieté de ce Prince lui ſuggereroit de faire ſur ce qu'on lui auroit expoſé, étant ſoutenues de l'intérêt qu'on ne pouvoit douter qu'il ne prit au bonheur & à la tranquilité de la Nation Françoiſe, dans le ſein de laquelle il étoit né, calmaſſent les premiers mouvemens que le chagrin de voir l'Infante ſa fille privée de monter ſur le Trône d'une ſi floriſſante Monarchie, pouvoit exciter en lui. Et ces mêmes perſonnes ajoutoient, que ſi après avoir ſatisfait par une conduite auſſi moderée & auſſi remplie de bonne foi, aux juſtes égards qu'on ne pouvoit ſelon eux, ſe diſpenſer d'avoir dans le cas dont il s'agiſſoit, pour un Monarque que ſa puiſſance & le ſang dont il ſortoit rendoient ſi reſpectable, en l'établiſſant en quelque façon l'arbitre du bonheur & de la tranquillité du Royaume de France, ſi, dis je, il refuſoit après cela de ſe prêter aux inſtances du Roi ſon Neveu, & aux vœux de toute la Nation Françoiſe, on ne pourroit imputer alors qu'à lui ſeul, la guerre, ou les autres malheurs, qui pourroient être les ſuites de ſa réſiſtance, ni deſaprou-

ver

ver par conſéquent, que Sa Maj. T. C. voyant rejettées les juſtes repréſentations qu'Elle auroit faite, ne préferât ce qu'Elle devoit à ſon Etat, à toute autre conſideration, en faiſant alors partir l'Infante.

Cet avis, quoique ſage & moderé, ne prévalut pas néanmoins ſur le ſentiment de ceux qui y furent contraires. Ces derniers, revenus à peine de l'inquietude que la dangereuſe maladie du Roi leur avoit cauſée, craignoient que quelque accident ſemblable ne replongeât encore de nouveau tout le Royaume dans la crainte de ſe voir la proye des differens partis, que la mort de ce Prince ne pouvoit manquer, ſelon eux, d'y former; & par conſéquent d'une cruelle & ſanglante guerre civile. La voye d'une Négociation, dont on propoſoit de faire uſage, pour engager le Roi d'Eſpagne à conſentir au renvoi de la Princeſſe ſa fille, leur ſembloit d'ailleurs pouvoir, par plus d'une raiſon, devenir fort longue, & par conſéquent ou inutile, ou périlleuſe; & enfin les motifs qui obligeoient, à leur avis, le Roi à ſe marier promptement, étoient ſupérieurs à toute autre conſideration, & de plus ſi preſſans, que

tout ce qui tendoit à éloigner l'accompliſſement d'une affaire ſi deſirable, ne pouvoit jamais mériter la moindre attention; ni les ſuites du départ de l'Infante, pour ſi grandes qu'elles puſſent devenir, être miſes en comparaiſon avec celles qu'entraineroit la mort du Roi Très-Chrêt en ſans heritier.

Le zele que les perſonnes dont je viens de parler, manifeſtoient pour maintenir la tranquillité dans l'Etat, quelque ſincere qu'il pût être, ne laiſſoit pas auſſi de recevoir dans quelques-unes d'entr'elles une ſecrette activité, par l'influence d'une intrigue de Cour, que le reſſentiment du refus qu'on avoit fait en Eſpagne d'accorder une certaine grace, avoit cauſé, & qui avoit enſuite donné lieu à des projets, dont l'exécution devenoit impoſſible ſi l'Infante reſtoit en France.

On prend peu de réſolutions dans les Cours, où l'intérêt particulier & perſonnel de ceux qui y jouent le principal rolle, & à qui tous les autres veulent plaire, ou dont au moins ils redoutent ſervilement le couroux, ne ſoit mêlé, & ne prévale même aſſez ſouvent ſur l'utilité publique; & cette occaſion n'eſt pas la premiere, où Dieu a permis, pour faire

mieux

mieux ſentir le néant de la puiſſance & de la grandeur humaine, que le ſort des plus grands Princes dépendit quelquefois du caprice des plus petits particuliers. Mais comme la réſerve que je dois obſerver dans cet écrit, ſur ce qui peut intéreſſer des perſonnes conſiderables, ne me permet pas de dévoiler les ſecrets reſſorts qu'on fit jouer à la Cour de France, dans la circonſtance dont je viens de parler, il me ſuffit de rapporter ſimplement, que le réſultat de l'aſſemblée qui ſe tint chez le Duc de Bourbon, fut : qu'il étoit à propos de faire partir inceſſamment l'Infante; que le Roi auſſi bien que Son Alteſſe écriroient à leurs Maj. Cath. ſur ce ſujet, dans les termes les plus capables de calmer leur juſte reſſentiment; & qu'indépendamment de cela, on mettroit tout en uſage pour parvenir au même but, & pour convaincre le Roi d'Eſpagne, que l'extrême néceſſité qu'il y avoit de marier le Roi ſon neveu, étoit l'unique raiſon qui avoit obligé, & comme forcé ce jeune Monarque, de ceder aux continuelles & preſſantes inſtances que ſes Sujets lui faiſoient, d'aſſurer par une prompte ſucceſſion leur tranquillité & leur bonheur.

La

La commiſſion d'annoncer à leurs Maj. Cath. la rupture des engagemens qui avoient été pris pour le mariage du Roi Très-Chrétien avec l'Infante, & le prochain départ de cette Princeſſe de la Cour de France, étoit trop deſagréable pour en charger un Seigneur comme le Maréchal de Teſſé, également vénérable par ſon âge, & par les dignités dont il étoit revêtu. Ainſi comme il y avoit déja du tems qu'il ſollicitoit ſon rappel, on lui écrivit de partir promptement de la Cour d'Eſpagne, afin de lui épargner le chagrin de s'y trouver à l'arrivée du courier qui devoit y être dépêché. La diligence avec laquelle il exécuta cet ordre, jointe à la reſiſtance qu'il oppoſa aux ſollicitations que lui firent leurs Maj. Cath. de prolonger ſon ſéjour à Madrid de quelques jours, afin de l'y retrouver encore au retour d'un petit voyage qu'Elles devoient faire au Palais de S. Ildephonſe, donna une grande vraiſemblance aux ſoupçons qu'elles conçurent enſuite, auſſi bien que tous leurs Sujets, qu'il étoit déja informé, avant que de partir, de l'événement qui devoit arriver. Il s'en eſt cependant extrêmement défendu dans les lettres qu'il écrivit alors, & dans les différentes

férentes occaſions où on lui en a parlé ; & la ſenſibilité qu'il a montrée juſqu'à la fin de ſa vie, à l'injure qu'il prétendoit que lui faiſoient ceux qui doutoient de ſa bonne foi ſur cet article, peut ce me ſemble faire préſumer en ſa faveur qu'elle étoit entiere.

Le courier qui étoit chargé de porter à Madrid la nouvelle triſte & peu attendue du départ de l'Infante, y trouva l'Abbé de Livry. Ce miniſtre y étoit arrivé depuis peu de la Cour de Portugal, où il avoit été auparavant nommé Ambaſſadeur de France : & fort ſatisfait que les brouilleries auxquelles il avoit aſſez imprudemment donné lieu entre leurs Maj. Très-Chrétienne & Portugaiſe, l'euſſent conduit à ſucceder au Maréchal de Teſſé dans l'emploi de confiance qu'il occupoit à la Cour d'Eſpagne ; il ſe propoſoit de recueillir de cette nouvelle commiſſion, pour lui & pour ſa famille, tous les avantages que l'union & la parfaite correſpondance qui paroiſſoient devoir naturellement regner entre les deux Couronnes, ne pouvoient manquer de procurer à celui qui en ſeroit l'inſtrument.

La lecture des lettres qui lui furent remiſes, répandit une étrange amertume, comme

comme il eſt aiſé de s'imaginer, ſur les projets pleins de douceurs & d'agrémens qu'il avoit formés. Rien ne fut égal à la ſurpriſe que lui cauſa la prompte réſolution, qu'on avoit priſe en France de renvoyer l'Infante; & on doit ſans doute attribuer au chagrin qu'il reſſentit de ſe voir obligé d'annoncer à leurs Maj. Cath. une nouvelle ſi deſagréable, & à l'agitation où le mit la ſituation où il ſe trouva, l'imprudence avec laquelle il voulut, dans l'audience qu'il eut du Roi & de la Reine d'Eſpagne, eſſayer avant de leur préſenter les lettres du Roi Très-Chrét. & du Duc de Bourbon, de juſtifier à leurs yeux par une éloquence fort hors de propos en pareil cas, & encore moins perſuaſive, l'événement qu'il venoit leur apprendre.

Pour l'intelligence de ce Fait, il eſt à propos de rapporter ici, que le renvoi de l'Infante ayant été déterminé avant qu'on eût obtenu de Sa Maj. Cath. d'y conſentir par la voye d'une Négociation, qui avoit été propoſée, comme je l'ai dit plus haut, mais en même tems rejettée ſur ce qu'on en craignoit autant la longueur que l'initulité; on chargea le courier qui fut dépêché à l'Abbé de Livry, d'une

d'une inſtruction particuliere pour ce Miniſtre, par laquelle on lui preſcrivoit la conduite qu'il devoit obſerver dans la conjoncture critique & délicate où il alloit ſe trouver. L'article de cet écrit ſur lequel on l'exhortoit de faire le plus d'attention, & à l'obſervation duquel il fut cependant le moins fidele, lui enjoignoit : *Que quand il ſeroit admis à l'audience de leurs Maj. Cath., il ſe contentât de leur préſenter d'abord les lettres du Roi Très-Chrét. & du Duc de Bourbon, ſans leur en laiſſer entrevoir d'avance le contenu.* On vouloit que ces lettres fuſſent lues, & on ſe flatoit avec raiſon, que le ſens dans lequel elles avoient été écrites après une mure déliberation, joint aux expreſſions de tendreſſe & d'égards dont elles étoient remplies, ſeroient plus propres à calmer les premiers mouvemens du reſſentiment du Roi d'Eſpagne, que tous les raiſonnemens que pourroit faire l'Abbé de Livry, dans une conjoncture où la préſence d'un Monarque irrité devoit naturellement le troubler, & peut-être l'interdire. Mais quelque ſages que fuſſent ces précautions, elles devinrent inutiles. Tous les hommes ne ſont pas capables d'une certaine fermeté d'ame, ſupérieure aux

aux événemens ; & dans la ſituation où ſe trouvoit l'Abbé de Livry, les réflexions n'avoient plus lieu, ou ſe confondoient l'une dans l'autre par les différens deſagrémens qu'elles lui faiſoient enviſager. A peine donc ce Miniſtre eut-il commencé à déployer ſa timide éloquence, que leurs Maj. Cath. qui avoient déja reçu pluſieurs avis de ce qui ſe paſſoit en France, comprirent aiſément où devoient aboutir ſes périodes entortillées & embaraſſées. L'air auſtere & animé avec lequel elles l'interrompirent pour ſe plaindre en peu de mots de l'injure qu'on leur faiſoit, joint au refus, non ſeulement de lire les lettres qu'il voulut leur préſenter, mais même de les recevoir, terminerent promptement une audience également pénible à ſoutenir de part & d'autre, & furent comme les premiers éclairs qui annonçoient l'orage qui alloit ſe former.

Il commença en effet bientôt après à éclater, par l'ordre qu'on envoya à l'Abbé de Livry, & à tous ceux qui avoient quelque part aux affaires de la Cour de France, de ſortir de Madrid en vingt quatre heures ; & par la réſolution que leurs Maj. Cath. prirent de faire partir Mademoiſelle de Beaujolois, fille du feu

feu Duc d'Orleans Régent de France, qui avoit été conduite à leur Cour pour y épouſer l'Infant Dom Carlos. Il retomba enſuite ſur tous les Conſuls François, qui étoient répandus dans les différentes villes d'Eſpagne, d'où on leur fit ſignifier de ſe retirer ; & il ſe fit reſſentir enfin juſqu'aux ſimples particuliers de la Nation Françoiſe, par les inſultes & les outrages auxquels ils furent expoſés, & qui ne purent être arrêtés que par l'autorité Royale.

La nouvelle de toutes ces révolutions parvint bientôt en France, & chaque ordinaire ajoutoit toujours quelque facheuſe particularité à celles que le précédent avoit apportées.

On apprenoit par l'un, que le reſſentiment que leurs M. Cath., & à leur exemple, toute la Nation Eſpagnole témoignoient, de l'outrage qu'elles prétendoient leur avoir été fait par le renvoi de l'Infante, bien loin de ſe calmer augmentoit au contraire chaque jour, & paroiſſoit devoir aboutir à leur inſpirer d'en tirer une vengeance éclatante. On ſavoit par l'autre que l'ordre avoit été expédié à Dom PATRICIO LAWLES, Ambaſſadeur d'Eſpagne en France, & au Marquis

quis de MONTELEON Miniſtre de la même Couronne, de ſortir promptement de Paris, & de conduire avec eux l'Infante; & on ajoutoit enfin, que Dona Maria de la Nieves, & le Marquis de Santa Crux Mayordome Mayor de la Reine d'Eſpagne, devoient inceſſamment ſe mettre en chemin pour aller au-devant de la jeune Princeſſe avec un grand cortege: comme ſi la Cour d'Eſpagne eût voulut faite entendre par cette démarche, ou quelle doutoit que le Roi Très-Chrêtien fit reconduire l'Infante d'une maniere convenable à la grandeur de ſon rang; ou qu'elle cherchât, en lui en ôtant tous les moyens, à s'épargner le chagrin d'être obligée de le trouver dans cette occaſion moins coupable.

C'eſt ainſi que tout ſembloit annoncer une prochaine rupture entre les deux Couronnes, & le renouvellement de l'ancienne antipathie, qui les avoit rendues ennemies l'une de l'autre pendant ſi long-temps.

Quelque fortes que fuſſent, comme l'ont vient de voir, les preuves que leurs Maj. Cath. donnoient de leurs courroux, le motif qui l'excitoit étoit ſi naturel & ſi juſte, que quoiqu'on eût en France tout

tout lieu de croire que la guerre étoit sur le point de s'allumer, rien cependant ne fut capable d'inspirer au Duc de Bourbon, qui étoit alors, comme je l'ai dit, premier Ministre, de prendre aucune resolution qui ne tendit à conserver la tranquillité, dont les deux Royaumes avoient un égal besoin. Pour parvenir donc à un but si salutaire, ce Prince commença par dissimuler tout ce que lui revenoit qui s'étoit passé à la Cour d'Espagne, dans les premiers mouvemens que la nouvelle du renvoi de l'Infante y avoit causé; & il jugea sagement, que ni les imprudens discours de quelques particuliers, ni les excès ridicules auxquels le peuple se laisse entrainer dans certaines occasions, ne pouvant porter aucune atteinte à la gloire du Roi Très-Chrétien, ni à celle de la Nation Françoise, il étoit hors de propos de paroître offensé de pareilles bagatelles, plus dignes de mépris que de la moindre attention. A cette moderation, d'autant plus louable dans le Duc de Bourbon, qu'il n'ignoroit pas la liberté qu'on se donnoit en Espagne, de parler de son caractere & de sa conduite sans beaucoup de ménagement, il joignit dans toutes les démarches qui suivirent

BIBLIOTECA ROMA VITTORIO EMANUELE

virent la détermination qu'on avoit prise de renvoyer l'Infante, une conduite si sage & si mesurée, qu'elle ôtã aux Espagnols jusqu'au moindre prétexte de plainte, & contribua infiniment à empêcher que l'aigreur qui s'étoit emparée des esprits, ne donnat lieu à une ruputure.

La Ducheſſe de TALLARD fut destinée à reconduire l'Infante sur les frontieres d'Espagne, avec un détachement des gardes du Corps & des Officiers de la maison du Roi Très-Chrétien; & on rendit dans cette occasion à cette Princesse, tous les honneurs qui lui étoient si légitimément dûs.

Pour suppléer à la faute qu'avoit commise l'Abbé de Livry, & pour faire en sorte que leurs Maj. Cath. lussent les lettres du Roi leur Neveu & du Duc de Bourbon, dont ce Ministre avoit été chargé pour Elles, mais qu'Elles ne voulurent pas recevoir, comme je l'ai rapporté ci-dessus, on engagea le P. de LIGNIERES, Confesseur de S. M. T. C. d'écrire au P. BERMUDEZ qui l'étoit du Roi d'Espagne, & de joindre une copie de ces deux lettres à la sienne; afin que si ce dernier, touché des raisons solides dont le Pere de Lignieres se servoit pour justifier

tifier les motifs qu'on avoit de vouloir marier le Roi, concevoit de ſon côté le louable deſſein de travailler à les faire goûter à Sa M. Cath., il pût, quand il en trouveroit l'occaſion favorable, lui manifeſter les ſentimens, que le Roi ſon Neveu & le Duc de Bourbon avoient exprimés dans leurs lettres.

Dans ce même eſprit de paix, le Duc de Bourbon en écrivit encore une au Marquis de Monteleon, qui étoit parti de Paris conformément à l'ordre qu'il en avoit reçu; dans laquelle ce Prince lui renouvellant tout ce qu'il lui avoit dit avant ſon départ, de l'extrême chagrin que lui cauſoit le refus conſtant que leurs Maj. Cath. faiſoient d'écouter les raiſons eſſentielles, qui avoient obligé le Roi de prendre la réſolution de ſe marier, il prioit ce Miniſtre de tâcher, quand il ſeroit auprès d'Elles, de les leur repréſenter, & de ne leur point laiſſer ignorer en même tems, que L. M. pouvoient être certaines, qu'il ne ſe ſerviroit du pouvoir que S. M. T. C. lui avoit confié, que pour contribuer en tout ce qu'il pourroit, à maintenir la plus ſincere union entre ce Monarque & Elles.

Son Alteſſe ajoutoit, que ſi le Roi d'Eſ-

d'Eſpagne vouloit faire uſage du zele qu'elle avoit pour ſes intérêts, elle ſeroit toujours prête d'entrer dans tous ſes deſſeins, dès qu'ils lui ſeroient connus; & elle terminoit cette lettre en diſant, qu'elle ſe flatoit que le tems donnant lieu à S. M. C. d'examiner avec moins de prévention ſa conduite, ce Monarque remarqueroit aiſément, que dans la ſituation où elle ſe trouvoit, de ne pouvoir ſans crime ſe diſpenſer de préferer les intérêts de l'Etat à toute autre conſideration, elle devoit ſans doute lui paroître plus à plaindre que coupable.

En employant, pour calmer le reſſentiment de leurs Majeſt. Cath., toutes les voyes de Négociations, dont les circonſtances, où l'on étoit alors, permettoient de faire uſage; le Duc de Bourbon crut devoir auſſi faire connoître à la Nation Eſpagnole le deſir ſincere qu'on avoit de conſerver avec elle une parfaite intelligence. Dans cette vue, quoique quelques Commandans des Places ſituées ſur la frontiere d'Eſpagne ſe fuſſent plaints, que des détachemens des Troupes Eſpagnoles avoient fait des courſes ſur les terres de France, où ils avoient commis des deſordres, qui reſſembloient fort à des com-

commencemens d'hoſtilités ; ce Prince leur défendit d'uſer de repréſailles, & leur ordonna ſimplement de ſe plaindre aux Officiers du Roi d'Eſpagne, de ce qui s'étoit paſſé, afin qu'ils y remédiaſſent dans la ſuite ; & au ſurplus, de ſe conduire de telle ſorte avec leurs voiſins, qu'il leur parût combien on étoit éloigné en France de ſonger à troubler leur tranquillité, & d'interrompre le commerce qui étoit entre les deux Nations.

Quelque ſages que fuſſent les précautions que le Duc de Bourbon prenoit pour éviter une rupture avec l'Eſpagne, elles auroient cependant eu peu de fruit, ſi cette Monarchie, diſtituée d'Alliés & épuiſée par la longue guerre qu'elle avoit eu à ſoutenir, ne ſe fût trouvée dans une entiere impoſſibilité d'en entreprendre une nouvelle. Sa foibleſſe fut ſeule capable de mettre des bornes à la vengeance, qu'elle eût d'abord cherché, ſans cela, de tirer du renvoi de l'Infante. Mais quoiqu'elle s'abſtint de prendre les armes, elle ne rabattit cependant rien de ſa fierté. Toute propoſition de réconciliation avec la France fut rejettée ; on déclara même à la Cour de Madrid qu'on n'en écouteroit aucune,

oune, tant que le Duc de Bourbon auroit l'adminiſtration des affaires. On y exigeoit ſa deſtitution du premier Miniſtere, pour prémilinaire du raccommodement; & à cette premiere condition ſi dure, on en ajoutoit une ſeconde qui ne l'étoit pas moins; car on exigeoit que ce Prince vint en perſonne faire ſatisfaction au Roi & à la Reine d'Eſpagne, de l'outrage que leurs Maj. Cath. prétendoient en avoir reçu. Outre cela, une réponſe fort laconique du Pere Confeſſeur du Roi d'Eſpagne au Pere de Lignieres, jointe au renvoi de la copie des lettres qui lui avoient été communiquées, ſans pouvoir, diſoit-il, en faire aucun uſage: le Marquis de Monteleon, & ceux qui, comme lui, avoient cherché à juſtifier à Madrid la conduite du Duc de Bourbon, diſgraciés, ou hors de portée d'être écoutés: les conferences qui s'étoient tenues en Catalogne entre le Marquis de FIMARCON, qui commandoit en Rouſſillon, & le Baron d'HUART Gouverneur de Girone, ſur la maniere dont on ſe conduiroit de part & d'autre pour la reſtitution des Deſerteurs, devenues inutiles; quoique la Cour de France eût eſſayé de les employer pour faire paſ-

ſer

ſer à celle de Madrid quelques propoſitions d'accommodement : enfin une interruption totale & univerſelle de toute relation entre les deux Cours, ſembloient en quelque façon rendre inſurmontables les obſtacles qui s'oppoſoient au rétabliſſement de leur union.

C'eſt dans cette conjoncture ſi délicate, & pour travailler au milieu de tant de difficultés à l'ouvrage auſſi utile que Chrétien, de reconcilier deux des plus grands Rois de l'Europe, qu'il plut alors à la Divine providence de me conduire contre toute apparence, & par une ſuite d'événemens ſinguliers, à devenir en France le ſeul ſur qui le Duc de Bourbon pût jetter les yeux, pour entrer à cet égard dans ſes vues, & ſervir d'inſtrument à ſes deſſeins : & c'eſt après avoir terminé heureuſement une Négociation ſi difficile & ſi importante, que cette même Providence a permis que j'aye été expoſé à la perſécution la plus vive & la plus odieuſe, dont peut-être aucune Hiſtoire nous ait tranſmis le ſouvenir.

L'Eſpagne qui avoit ſervi de théatre à la longue & ſanglante guerre, que les intérêts de deux Princes qui s'en diſputoient la ſucceſſion, avoient excité dans ſon ſein,

& pendant le cours de laquelle on les avoit vû monter alternativement sur le Trône, & en descendre ensuite, selon le bon ou le mauvais succès de leurs armes, commençoit à jouïr du repos, que la paix signée à Utrecht lui avoit procurée; lorsque le Roi PHILIPPE V. qui en étoit enfin devenu le paisible possesseur, ayant pris la résolution d'abdiquer cette Couronne en faveur du Prince des Asturies son Fils †, donna lieu à une nouvelle révolution dans cette Monarchie.

Les motifs qui déterminerent ce Monarque à se dépouiller ainsi, dans la fleur de son âge, de la souveraine puissance, pour laquelle presque tous les hommes conservent quelquefois jusqu'au dernier instant de leur vie une si forte passion, sont exprimés d'une maniere si Chrétienne & si édifiante dans la lettre qu'il écrivit alors au jeune Prince, entre les mains duquel il la remettoit, qu'il m'a paru convenable de placer ici cette Piece, de même que la Réponse du Roi son Fils.

LETTRE

† Connu sous le nom de LOUIS I. pendant le court espace de son regne.

LETTRE

De PHILIPPE V. Roi d'Eſpagne au Prince des ASTURIES ſon Fils, en lui remettant la Couronne.

D'Autant qu'il a plu, mon très cher Fils, à la Majeſté Divine, par ſa miſéricorde infinie, de me faire connoître depuis quelques années la viciſſitude des choſes de ce monde, & le néant de ſes grandeurs; & de m'inſpirer en même tems un deſir ardent pour les biens céleſtes, infiniment plus eſtimables que ceux de la terre, qui ne nous ſont accordés que pour nous conduire aux autres : j'ai cru que je ne pourrois mieux répondre à la grace d'un ſi bon Pere, qui m'appelle à ſon ſervice; & qui, pendant le cours de ma vie, m'a donné tant de marques d'une protection viſible, en me délivrant de mes ennemis & des calamités dont il lui avoit plû de me viſiter, en me ſecourant dans la peſante adminiſtration de ma Régence, & en me conſervant enfin la Couronne, nonobſtant les efforts de tant de Puiſſances alliées, qui vouloient me l'enlever : Je ne puis, dis-je, en mieux témoigner ma reconnoiſſance, qu'en remettant cette Cou-

rome à ſes pieds, pour être d'autant mieux en état de le ſervir, de pleurer mes péchés, & me rendre moins indigne de paroître en ſa préſence, lorſqu'il lui plaira de m'appeller devant ſon Tribunal, qui ſera beaucoup plus redoutable pour les Rois que pour les autres Créatures.

J'ai pris cette réſolution avec d'autant plus d'ardeur & de joye, que j'ai vu pour mon bonheur, que la Reine que Dieu m'a donnée pour Femme, étant auſſi dans les mêmes ſentimens que moi, de fouler aux pieds la vaine gloire de ce monde, nous avions réſolu de concert, il y a quelques années, moyennant le ſecours de la ſainte Vierge, d'exécuter ce deſſein. Je m'en acquitte à préſent avec d'autant plus de ſatisfaction, que je remets la Couronne à un Fils que j'aime tendrement, qui eſt digne de la porter, & dont les qualités m'aſſurent qu'il remplira les devoirs de cette dignité, qui ſont beaucoup plus pénibles que je ne puis l'exprimer. Ainſi, mon cher Fils, connoiſſez bien le poids de ces obligations, & ayez ſoin de vous acquitter de tous vos engagemens, ſans vous laiſſer détourner par la ſplendeur éblouiſſante qui va vous environner. Penſez que vous n'êtes Roi que pour faire glorifier Dieu & rendre vôtre Peuple heureux,

heureux, & rappellez-vous que vous avez au deſſus de vous un Seigneur qui eſt vôtre Créateur & vôtre Rédempteur, & à qui vous devez rapporter tout ce que vous poſſedez, même vôtre perſonne. Empreſſez-vous donc à travailler pour ſa gloire, & employez vôtre pouvoir à contribuer à tout ce qui peut tendre à l'augmenter: défendez-la & ſa ſainte Religion, de tout vôtre pouvoir, aux dépens de vôtre Couronne & même de vôtre vie, s'il eſt néceſſaire, & n'épargnez rien de tout ce qui peut contribuer à l'étendre juſqu'aux extrêmités de la terre; ayant pour principe que de faire connoître & ſervir Dieu, eſt un bonheur plus véritable & plus grand, que d'étendre vôtre domination dans ces Pays-là.

Evitez autant qu'il eſt poſſible que Dieu ſoit offenſé dans tous vos Royaumes, & employez toute vôtre puiſſance pour qu'il ſoit ſervi, honoré & reſpecté dans toute l'étendue de vôtre Domination. Conſervez toujours une grande vénération pour la très ſainte Vierge, & mettez, vous & vos Royaumes ſous ſa protection; puiſqu'il n'y a pas de moyen plus efficace pour obtenir & pour vous & pour eux, tout ce qui vous ſera néceſſaire. Soyez toujours, comme vous devez l'être, obéïſſant au ſaint Siege & au

Pape comme Vicaire de JESUS-CHRIST. *Protegez & ſoutenez toujours le Tribunal de l'Inquiſition que l'on peut nommer le bouclier de la Foi, & à qui l'on eſt redevable de ſa pureté dans les Pays Eſpagnols ; enſorte que les héreſies qui ont cauſé tant de triſtes & d'effroyables ravages dans les autres Etats de la Chrétienté, n'ont pu s'introduire en Eſpagne.*

Reſpectez toujours la Reine, la conſiderant comme vôre Mere, non ſeulement pendant que Dieu me conſervera la vie, mais auſſi après ma mort, au cas que ſa volonté ſoit de me retirer le premier de ce monde : répondez ſuivant vôtre devoir à la tendre amitié qu'elle vous a toujours témoignée : ayez ſoin qu'il ne lui manque rien, & que vos Sujets ayent pour elle les égards qui lui ſont dûs. Aimez vos Freres & regardez-les comme ſi vous étiez leur Pére, vous établiſſant à ma place ; & faites leur donner une éducation convenable à des Princes Chrêtiens. Faites droit à tous vos Sujets, tant Grands que petits, ſans acception de perſonnes : protegez les moindres contre les violences qu'on voudroit leur faire : remédiez aux concuſſions dans les Indes Occidentales : ſoulagez vos Sujets autant que

que vous pourrez ; & ſuppléez à cet égard à tout ce que la miſere des tems, pendant mon régne, ne m'a pas permis de faire, comme je l'aurois ſouhaitté, en reconnoiſſance du zele & de l'affection qu'ils m'ont toujours témoigné, dont auſſi le ſouvenir reſtera toujours gravé dans mon cœur, & à quoi vous devez continuellement faire attention.

Enfin ayez toujours devant les yeux deux ſaints Rois, qui ſont la gloire de l'Eſpagne & de la France ; ſavoir, St. FERDINAND *&* St. LOUIS *: je vous les propoſe pour modeles, afin de ſuivre leurs traces; à quoi vous êtes d'autant plus obligé que vous avez l'honneur d'être de leur ſang. Ils ont été également de grands Rois & de grands Saints : imitez les dans l'une & dans l'autre vertu ; mais ſur tout dans la ſeconde qui eſt la plus éclatante. Je prie Dieu, mon très cher Fils, qu'il vous faſſe cette grace, & qu'il vous accorde tout ce qui vous eſt néceſſaire pour votre Régence, afin que j'aye la conſolation d'entendre dire dans ma retraite que vous êtes un grand Roi & un grand Saint. Quelle ſatisfaction cela ne donnera-t-il pas à un Pere qui vous cherit, qui ne ceſſera de vous aimer tendre-*

ment, & qui eſpere que vous conſerverez toujours les mêmes ſentimens qu'il a reconnus en vous juſqu'à préſent !

A St. Ildephonſe le 14. Janvier 1724.

MOI LE ROI.

REPONSE

Du Roi Dom Louis I. à la Lettre du Roi ſon Pere.

MONSIEUR,

Après avoir admiré avec toute l'Eſpagne, cette action héroique dont tout le monde eſt ravi d'étonnement, & l'effort magnanime que vous avez fait ſur vous-même, pour fouler aux pieds les grandeurs de la terre, & renoncer à tout ce que l'ambition a de plus doux & de plus éclatant; je ne ſais, quand je viens à réflechir ſur les raiſons qui vous y on engagé, ſi j'ai plus lieu de me réjouïr que de craindre. Je n'ignore pas que rien n'eſt plus glorieux que de regner ſur des peuples innombrables; mais je ne ſais pas moins les obligations que m'im-

m'impoſe ce rang ſuprême, auquel tant de devoirs indiſpenſables ſont attachés. Toutes les fois que je viens à faire attention aux pieux motifs qui vous ont porté à vous décharger du peſant fardeau de la Royauté, je tremble de me voir expoſé dans un âge ſi tendre, & ſans experience, ſur une Mer auſſi orageuſe que celle où je me trouve embarqué..*

Bien loin de me laiſſer éblouïr par l'éclat faſtueux d'une Couronne, j'en ſens le poids & j'en connois toutes les obligations. Je ſais que Dieu, en nous mettant au deſſus des autres hommes, nous remet le pouvoir ſuprême entre les mains, moins pour leur commander que pour les défendre en cas de beſoin & les proteger; nous ne ſommes pas moins leur Pere que leur Souverain; nous devons les regarder moins comme nos Sujets que comme nos Enfans, & nous devons plutôt ſonger à régner ſur eux par l'amour que par la crainte, puiſque la véritable gloire des Rois conſiſte à être aimés de leurs Sujets, & qu'ils ne ſauroient élever de Trophées plus magnifiques que dans leurs cœurs.

Je vais donc employer tous mes ſoins à marcher ſur vos auguſtes traces, & à vous

* Ce Prince n'avoit pas encore 17. ans.

imiter autant que je le pourrai, non ſeulement en ce qui concerne le gouvernement de ces vaſtes Etats, dont vous m'avez laiſſé la conduite; mais encore pour ce qui regarde cette Majeſté ſupréme pour qui vous avez tout quitté, & qui mériteroit ſeule nos ſoins & nos attentions.

Je ferai tous mes efforts pour me rendre digne du nom que je porte, & pour ne point démentir ces pieux ſentimens que vous m'avez toujours inſpiré. Je ſais que le premier & le plus grand des devoirs d'un Roi, eſt la Religion, qu'il doit profeſſer, non ſeulement ouvertement, mais encore proteger & étendre autant qu'il eſt en ſon pouvoir. J'aurai continuellement devant les yeux les exemples de ces grands Rois, nos ayeux, dont vous m'avez ſi ſouvent parlé : leur conduite ſervira de regle à mes actions : je me conformerai autant que je pourrai à ces illuſtres modeles; & leur zele pour notre ſainte Religion ſera pour moi un miroir fidele ſur lequel j'aurai toujours ſoin de me conformer.

Perſuadé que les Rois ſont reſponſables devant Dieu, des crimes que commettent leurs Sujets, par les mauvais exemples qu'ils leur donnent, & qu'étant plus élevés que les autres hommes, ils ont plus de compte

à

à rendre à la Majeſté Divine ; j'ai encore beſoin de toute vôtre ſageſſe pour me conduire dans une carriere ſi difficile : je ne ſuis point aſſez aveuglé par l'amour-propre, pour me croire aſſez ferme pour ne point broncher dans un ſentier auſſi épineux, où à peine l'experience la plus conſommée peut ſuffire. J'attens toute ma gloire & tout mon luſtre de la prudence de vos conſeils & de ceux de cette illuſtre Princeſſe, qui, après avoir partagé avec vous le poids de la Couronne, a voulu être la compagne de votre retraite : je la regarderai toute ma vie, comme ma véritable Mere, & j'aurai pour elle les mêmes ſentimens & la même vénération que ſi j'en avois reçu la naiſſance.

Je n'aurai pas moins d'égards pour les Princes mes Freres : je ſais à quoi l'honneur & la nature m'engagent à leur ſujet. Si vos bontés & le droit de ma naiſſance ont mis quelque différence entre eux & moi, la tendreſſe que j'ai toujours eue pour eux me les fera regarder en frere plutôt qu'en Roi : cette même union qui a été juſques ici entre nous regnera toujours.

Si, après toutes les bontés que vous avez eu pour moi, & les marques éclatantes que vous m'en avez données, il me reſte encore des vœux à faire pour le bonheur de

de mes Sujets, & pour ma propre ſatisfaction, c'eſt d'avoir la conſolation de vous poſſeder long-tems, & de vous entendre dire un jour que vous ne vous repentez point d'avoir cedé un ſceptre à un Fils que vos ſoins avoient rendu digne de le porter. Quelle joye ne ſeroit-ce point pour ce Fils, qui, après Dieu, n'aime que vous; qui vous voyoit ſans envie porter une Couronne, à laquelle il n'auroit voulu ſucceder qu'après pluſieurs ſiecles, & dont les ſouhaits les plus ardents, ne tendent qu'à mériter de plus en plus cette tendreſſe dont vous lui avez donné la marque la plus éclatante!

Plût au Ciel qu'après avoir marché quelque tems ſur vos traces, détrompé comme vous des vaines grandeurs de la terre, & pénétré de leur néant, je puiſſe vous imiter juſques dans votre retraite, & préferer des biens réels & ſolides à des honneurs paſſagers & périſſables!

A Madrid le 22. Fevrier 1724.

Signé LOUIS.

Le Roi Philippe V. ayant exécuté le pieux deſſein qu'il avoit ſecretement formé quelques années auparavant, comme il paroit par

par ſa lettre, de ſe ſoulager du peſant fardeau du Gouvernement, il ſe retira dans le Palais de St. Ildephonſe, qu'il avoit fait bâtir pour lui ſervir de retraite; & qui, ſitué dans un lieu ſolitaire, au pied des montagnes qui ſéparent la vieille Caſtille de la nouvelle, paroiſſoit propre à devenir le ſéjour de la pieté & de la paix.

Cet événement qui cauſa autant d'édification aux uns, que de ſurpriſe aux autres, arriva au mois de Janvier 1724. Le mois ſuivant, & par conſéquent dans le tems où je ne pouvois prévoir les ſuites extraordinaires qu'il a eu, j'écrivis au Pere Bermudez, Confeſſeur du Roi Philippe, (c'eſt ainſi qu'on appelloit ce Prince pendant le tems de ſon abdication) que Dieu m'ayant fait la grace, en embraſſant l'Etat Eccléſiaſtique, de me dépouiller des biens qui devoient me revenir un jour, & de ne deſirer en aucune façon ni les dignités de l'Egliſe, ni d'accroître le modique revenu que je m'étois reſervé pour ſubſiſter; la ſituation où je me trouvois, jointe à l'admiration qu'excitoit en moi le ſacrifice héroïque que S. M. C. avoit fait de tant de Couronnes, m'avoit inſpiré la penſée d'offrir

par

par ſon moyen à ce Prince, de m'attacher à ſon ſervice le reſte de mes jours, ſans autre vue, que celle d'être de plus près le témoin de ſes vertus, & de trouver, par ſon exemple, un moyen de me ſoutenir dans les bonnes réſolutions que j'avois priſes. J'ajoutois à cela, pour donner quelque autorité à mes paroles, que je me flatois, quoique je n'euſſe pas l'honneur d'être connu perſonnellement de ce religieux Prince; que ma famille pourroit avoir cet avantage; ma Mere ayant eu l'honneur d'être Dame du Palais de Mad. la Dauphine ſa belle-ſœur, dans le tems qu'il étoit en France, & mon Pere ayant ſervi ſous ſes ordres en Italie, depuis ſon avénement a la Couronne, en qualité de Lieutenant Général, & de Directeur Général de la Cavalerie & des Dragons.

Cette lettre étant parvenue au Pere Bermudez, il la communiqua au Roi Philippe. Sa Majeſté, après avoir reçu favorablement les témoignages de mon attachement & de ma bonne volonté, jugea cependant, avant de prendre aucune réſolution ſur ce que je demandois, qu'il étoit à propos d'aprofondir la vérité de tout ce que j'avois avancé dans

dans ma lettre; & dans cette vue, elle ordonna à ſon Confeſſeur, de differer de me répondre, juſqu'à ce qu'il ſe fût informé de celui du Roi Tres-Chrétien, ſi toutes les preuves que j'avois expoſées de ma vocation & de ma naiſſance, ſe trouvoient véritables, ſans néanmoins s'expliquer ſur les motifs qui lui donnoient lieu de faire cette recherche.

Perſonne n'étoit plus en état de donner les éclairciſſemens qu'on demandoit, que le R. Pere de Lignieres, de qui j'étois particulierement connu depuis pluſieurs années; puiſqu'il avoit été le témoin de tout ce qui s'étoit paſſé lorſque j'avois changé d'état, & que je faiſois profeſſion d'avoir pour ſon aimable candeur & ſa modeſtie, les ſentimens de vénération que de telles vertus inſpirent. Sa réponſe au Confeſſeur du Roi Philippe, jointe à une lettre qu'un autre Pere de la Societé nommé d'HUALDE, écrivit ſur mon ſujet à un de ſes amis en Eſpagne, & qui fut par hazard communiquée au Pere Bermudez, ne laiſſerent aucun doute ſur la vérité de tout ce que je lui avois expoſé. Et c'eſt cette parfaite conformité de notions differentes qui revinrent au Jeſuite Eſpagnol, de mes démar-

démarches & de ma conduite, avec ce que je lui en avois appris, qui établit entre nous la confiance, & satisfit en même tems la juste curiosité du Roi Philippe sur ce qui me concernoit ; puisque je reçus, après le tems assez long qui s'écoula à faire l'examen que je viens de rapporter, la réponse suivante du Pere Bermudez.

MONSIEUR,

*IL m'a falu parler au Roi *, à l'occasion de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Sa Majesté conserve bien le souvenir de votre famille, & de la place que Mad. votre Mere avoit dans la Maison de Mr. le Dauphin son frere ; mais elle a été bien charmée de voir combien vous êtes détaché du monde, & l'esprit par lequel vous avez renoncé aux avantages que votre naissance & vos qualités vous promettoient. Et comme son esprit de détachement de tous les biens périssables, lui inspire une estime inconcevable des personnes qui sont entrées dans ces mêmes pensées, elle m'ordonne de vous dire que vous lui ferez*

L'original de cette Lettre est dans les papiers qui m'ont été enlevés par le Card. de FLEURY.

rez bien plaiſir, ſi vous pouvez vous débaraſſer pour quelque tems de vos affaires domeſtiques, pour faire un voyage à St. Ildephonſe. Je ne puis me diſpenſer d'obéïr à Sa Majeſté, en croyant même que vous ne pourrez vous diſpenſer de faire ce plaiſir à un Roi, qui par là, marque l'eſtime qu'il vous porte. Et d'ailleurs vous n'y trouverez que de nouveaux ſujets pour vous affermir dans vos ſaintes reſolutions. Je ſerai bien aiſe de vous voir, & d'avoir l'honneur de vous entretenir, comme je l'ai d'être toujours avec tout le reſpect poſſible,

MONSIEUR,

A St. Ildephonſe,
le 29 Juillet 1724.

Votre très-humble & très-obéïſſant ſerviteur,

Signé, BERMUDEZ.

Les expreſſions de cette lettre, jointes à la permiſſion qu'on me donnoit de paſſer à St. Ildephonſe, me cauſerent une joye proportionnée au véritable attachement que je reſſentois pour le Monarque qui y avoit fixé ſon ſéjour. Je m'eſtimois

mois heureux, avec raiſon, d'être à portée de le ſervir ; & je n'étois pas moins ſatisfait de me délivrer en même tems, par l'honneur qu'il me faiſoit de m'appeller auprès de lui, des importunes ſollicitations de certaines perſonnes, qui vouloient ſans ceſſe alors, ou me mettre en ſituation de parvenir à l'Epiſcopat, ou chercher par elles-mêmes à m'y élever †. Convaincu de l'éminente ſainteté, de la ſcience & des autres qualités que demande cet état, je ne l'ai jamais deſiré, & je n'ai fait aucune démarche depuis que je ſuis honoré du Sacerdoce, qui tendît à me le procurer. J'avois eu ſujet

† *Cum Epiſcopatum cogitas, ne referas animum ad hæc tempora, quibus Epiſcopi nihil minus norunt quam illas partes quæ illis à Paulo aſſignantur, nec quidquam aliud nunc intelligitur appellatione Epiſcopi, quam fructus, & vectigalia, & immanes honores : ſed tempora illa antè oculos propone, cum Paulus ipſe qui alios inſtruebat Epiſcopos, peragrabat orbem terrarum in fame & ſiti, in frigore & nuditate, in verberibus & plagis, in carceribus atque quotidianis mortibus. Eo igitur tempore optare Epiſcopatum, nihil omnino aliud erat, quàm optare quotidie millies pro Chriſto mori.* S. GAUDENT. in ſcoliis ad hunc locum Apoſt.

ſujet d'expoſer très-clairement mes ſentimens là-deſſus au P. Bermudez & je voyois avec plaiſir, que ſi dans la ſuite des tems quelque idée d'ambition, affoibliſſant peu à peu la juſte opinion que je devois avoir de la médiocrité de mes talens, allumoit en moi le deſir d'être élevé à la dignité d'Evêque, je pourrois joindre en ce cas là aux ſecours que la pieté préſente toujours pour la combattre, ceux auſſi que la honte de démentir les ſentimens de modeſtie, que j'aurois manifeſté à cet égard, ne pouvoit manquer de me procurer.

La lettre qu'on vient de voir que m'écrivoit le Pere Bermudez, m'apprenant que la permiſſion de paſſer en Eſpagne m'étoit accordée; & rien ne me retenant en France après la diſpoſition que j'avois faite de mes biens, je ſongeai tout de bon à entreprendre alors mon voyage. Il falloit, avant de me mettre en chemin, demander l'agrément de S. M. T. C.; & pour remplir ce devoir, je crus ne pouvoir rien faire de plus convenable, que de m'adreſſer à l'Evêque de Frejus, depuis Cardinal de Fleury. J'en écrivis donc à ce Prélat, & je lui rendis compte en même tems de ce qui avoit donné lieu à

la

la relation qui s'étoit formée entre le Pere Bermudez & moi. Je lui envoyai même, pour preuve de ma bonne foi, l'original de la lettre que j'en avois reçu; & je finiſſois la mienne par l'aſſurer de la ſoumiſſion & de la fidelité avec laquelle je me conformerois à ce qu'il plairoit au Roi & à Mr. le Duc de Bourbon, de m'ordonner ſur ce que je le ſuppliois de leur repréſenter.

Ceci ſe paſſa vers la fin de Juillet 1724. Je reçus dans les premiers jours du mois ſuivant, la reponſe de l'Evêque de Frejus. Il me diſoit, qu'on avoit d'abord trouvé quelques petits inconveniens (ce ſont ſes propres termes) à conſentir que je fiſſe le voyage que je méditois; que néanmoins on s'étoit déterminé, ſur ſa repréſentation, à me donner permiſſion de l'exécuter; & qu'on deſiroit ſeulement qu'avant de prendre la route d'Eſpagne, je vinſſe faire un tour à la Cour, où l'on ſeroit bien aiſe de me parler.

Nulle idée de ma part d'entrer dans les affaires d'Etat, ni par conſéquent de me mêler de Négociations, n'avoit été le principe du commerce de lettres, que les circonſtances dont j'ai fait men-

mention, avoient insensiblement formé entre le Pere Bermudez & moi. D'ailleurs je croyois avec le Public, qu'une grande exactitude à suivre differens exercices spirituels, étoit ce qui occupoit uniquement la Cour solitaire de St. Ildephonse; & il me sembloit que si j'y allois porter d'autres dispositions, c'étoit m'exposer à y donner d'abord une idée bien odieuse de ma bonne foi. Ce ne fut donc pas sans peine, que je crus remarquer dans l'ordre que je recevois de venir à la Cour, un secret dessein de faire de moi un usage contraire aux vues qui me conduisoient en Espagne, & dont j'avois informé avec autant de simplicité que de vérité, le Confesseur du Roi Philippe. Réfléchissant néanmoins, que si je cherchois à m'excuser de suivre ce qui m'étoit prescrit, on pourroit interpreter malignement mes intentions, ou me soupçonner même d'avoir conçu quelque projet, que je n'étois pas bien aise de voir approfondir; j'écrivis une seconde fois a l'Evêque de Frejus, que je ne manquerois point de me conformer à ce qu'il m'avoit mandé. Ainsi après avoir passé le reste du mois d'Août avec ma famille,

dont

dont j'allois me ſéparer, ſuivant les apparences, pour bien long-tems, & peut-être pour toujours; je pris dans les commencemens du mois de Septembre la route de Fontainebleau, où la Cour de France ſe trouvoit alors.

J'appris en y arrivant, qu'une nouvelle révolution auſſi extraordinaire que l'avoit été celle de l'abdication, étoit arrivée en Eſpagne. Le jeune Roi Dom Louis étoit mort de la petite verole, à Madrid, le 31. Août 1724.; & le Roi ſon Pere, preſſé par les repréſentations & les inſtances de ſes Sujets, s'étoit déterminé à reprendre la Couronne.

Cet événement ſingulier, faiſant deſormais de la retraite de St. Ildephonſe le ſéjour d'une Cour, & par conſéquent celui de l'ambition & des intrigues; l'état que j'avois embraſſé pour les fuir, compatiſſoit mal avec le projet d'un voyage, dont le but devenoit ſi different de celui qui m'avoit fait deſirer de l'entreprendre. Cependant, dans la ſituation & le lieu où je me trouvois, ma réſolution ſur la conduite que j'avois à obſerver devoit abſolument dépendre de ce que ceux qui m'avoient appellé

jugeroient à propos de me preſcrire. Je me rendis donc le lendemain de mon arrivée à Fontainebleau dans l'appartement de l'Evêque de Frejus, afin de régler mes démarches ſur les conſeils qu'il me donneroit, & d'être inſtruit par lui de ma deſtinée.

Ce Prélat me fit une réception aſſez froide, à laquelle je crus remarquer qu'il joignoit même, je ne ſai quelle affectation d'indifference, qui reſſembloit fort au mépris. Un tel procedé ne pouvant, ce me ſembloit, être fondé ſur aucun motif que je lui euſſe donné d'être mécontent de moi, me ſurprit fort, & mit en même tems des bornes aſſez étroites à la confiance que je m'étois propoſé de lui marquer en l'abordant. Elevé dès mon enfance à la Cour, je ne l'avois pas aſſez long-tems perdu de vue, pour ignorer que la plûpart des hommes qui ſont en place, enivrés par l'élévation & par la faveur dont ils jouïſſent, & ſéduits par la ſervile & baſſe complaiſance de ceux qui les environnent, en exigent volontiers juſqu'à l'hommage d'admirer même leurs caprices, & de les croire myſterieux. Mais comme l'opinion que j'avois alors du caractere de l'Evêque de Frejus, ne

me permettoit point de lui attribuer une ſi grande foibleſſe, je cherchois à donner à ſa maniere d'agir avec moi un principe bien different ; & j'attendois avec impatience, que cette énigme, dont je m'occupois vainement à trouver l'explication, ſe dévoilât à mes yeux. Mes eſperances à cet égard ſe prolongerent, à ce qu'il me parut, auſſi inutilement que mes deſirs. Je voyois la journée prête à finir, ſans que le Prélat m'eût dit un mot qui eût le moindre rapport à ce qu'il ſavoit cependant être l'unique motif de mon voyage, & de la viſite que je lui faiſois ; & j'allois en terminer l'ennuyeuſe durée, & me retirer, lorſque s'étant apperçu de mon deſſein par quelque mouvement que je fis qui en étoit un ſigne, & jugeant apparemment qu'il étoit tems de ſortir du ſilence qu'il avoit obſervé avec moi, il me dit de paſſer dans ſon cabinet, où il vint un moment après me joindre.

La ſcene parut changer entre nous dans cet endroit-là, & l'Evêque de Frejus y prendre avec moi une maniere plus ouverte & plus libre. Il débuta, dans la converſation que nous eumes enſemble, par me faire pluſieurs queſtions ſur tout ce qui s'étoit paſſé entre le Pere Bermudez

dez & moi ; & il lui fut facile de remarquer par mes réponſes, & par les lettres originales que je lui préſentai, que rien n'étoit entré dans ce commerce, qui, bien loin d'avoir le moindre rapport à des nouvelles ſuſpectes, ou à une ſecrette démangaiſon en moi de me mêler d'affaires d'Etat, n'y fût préciſément contraire. Perſuadé, (au moins à ce qu'il parut,) de ma bonne foi, il commença à me parler en homme peu diſpoſé en faveur du Pere Bermudez. C'étoit à lui, me diſoit-il, qu'on attribuoit la réſiſtance longue & opiniâtre, que le Roi Philippe avoit fait pendant quelques jours, de ſe déterminer à reprendre la Couronne. Ce Religieux, outre cela, étoit, à l'en croire, ennemi ſecret de la Nation Françoiſe. Enfin, l'Evêque de Frejus me fit un portrait aſſurément peu flateur de ſon caractere & de ſes ſentimens. Pour preuve de la vérité de tout ce qu'il m'apprenoit, il me donna quelques lettres à lire de pluſieurs Particuliers François qui étoient à Madrid. Il me parut (& mes conjectures ſe trouverent juſtes) qu'ils déchiroient auſſi fauſſement qu'injuſtement la réputation du Pere Bermudez. C'eſt l'inconvenient où

tombent tous ceux qui ramaſſent dans les Antichambres des Princes ou des Miniſtres, dequoi compoſer leurs longues lettres; ils prennent de l'averſion ou de l'amitié pour les perſonnes qui ſont en place, ſans examiner ce qui les rend dignes de l'une ou de l'autre; & ils débitent après cela ſur leurs ſujet des hiſtoires & des fables, qui ne laiſſent pas quelquefois de faire impreſſion & d'entraîner de funeſtes ſuites. Je ne connoiſſois le Pere Bermudez, (à la prudence & aux bonnes intentions duquel l'Evêque de Frejus rendit dans la ſuite une entiere juſtice) que par la foible relation qui s'étoit formée entre nous; & je n'avois garde, dans le déchainement où ces Ecrivains avoient mis toute la Cour de France contre lui, de m'ériger ſon défenſeur. Ne ſachant même ſi le détail, dans lequel l'Evêque de Frejus entroit avec moi ſur ce qu'on imputoit à ce Pere, ne devoit point paſſer pour un ſigne que ſon intention étoit de m'inſinuer de rompre tout commerce avec lui; j'allai au devant de ce que j'imaginai être ſa penſée; & je lui offris de ceſſer dès lors & pour toujours d'écrire au Pere Bermudez, & de regarder tout ce qui avoit donné lieu

à

à nôtre relation, comme enſeveli dans un éternel oubli. Le Prélat me répondit, que le Roi Philippe ayant repris la Couronne, cette circonſtance ne me permettoit point, ſans doute, de continuer mon voyage. „ Vous vouliez „ le faire, *ajouta-t-il*, dans le deſſein de „ vous attacher à un Prince qui vivoit „ dans la retraite ; & c'étoit avant qu'il „ ſe vit obligé de ſe charger de nouveau „ du poids du Gouvernement, qu'il y „ avoit conſenti. Il eſt fort vraiſembla- „ ble, qu'en changeant de ſituation, il „ aura auſſi changé de ſentiment à votre „ égard : par conſéquent, l'unique parti „ que vous avez à prendre dans la cir- „ conſtance où vous êtes, *ajouta encore* „ *l'Evêque de Frejus*, eſt d'écrire au Pere „ Bermudez : Qu'ayant appris, lorſque „ vous étiez en chemin, l'événement qui „ eſt arrivé en Eſpagne, vous avez cru „ devoir ſuſpendre votre voyage, juſqu'à „ ce que vous fuſſiez inſtruit par lui, „ ſi c'eſt l'intention du Roi d'Eſpagne „ que vous le continuiez, ou ſi Sa Maj. „ Cath. croit à préſent qu'il eſt plus à „ propos que vous reſtiez en France. "

Le conſeil que l'Evêque de Frejus me donnoit, me parut à tous égards celui

qu'il me convenoit le plus de ſuivre, & ne point porter avec ſoi le caractere de méfiance, que ſa froide réception m'avoit donné ſujet de croire qu'il pouvoit avoir conçue contre moi. Je lui repliquai, après l'avoir remercié des bontés qu'il venoit de me témoigner, que je ne manquerois point d'écrire au Pere Bermudez, dans le ſens qu'il venoit de me preſcrire; & je pris enſuite congé de lui, pour me rendre à Paris, où nous étions convenus que j'attendrois la réponſe de la lettre que je me propoſois d'écrire en Eſpagne.

L'indiſpoſition où j'avois remarqué qu'étoient les eſprits à la Cour de France contre le Pere Bermudez, fut pour moi une leçon bien efficace ſur la bonne foi que je devois obſerver dans la relation, quoique permiſe, que j'allois continuer d'avoir avec lui. Pour montrer à ce ſujet cette bonne foi toute entiere, & pour avoir un témoin qui pût en certifier, s'il le falloit, la ſcrupuleuſe exactitude; je crus devoir envoyer à l'Evêque de Frejus, la lettre en original que j'écrivois à ce Pere. Ainſi ce ne fut qu'après avoir vu par ſa réponſe, qu'il l'avoit

l'avoit approuvée en tout, que je me déterminerai à la faire partir.

Preſque tout le mois d'Octobre s'écoula, avant que je puſſe recevoir des nouvelles du Pere Bermudez. On m'avoit bien envoyé d'Auvergne une lettre qu'il m'y avoit adreſſée; mais elle ne contenoit qu'un court récit de la mort du Roi Dom Louis, & de la réſolution que le Roi ſon pere avoit été obligé de prendre, de ſe charger une ſeconde fois du Gouvernement de la Monarchie d'Eſpagne, ſans m'inſtruire de ce qu'il convenoit que je fiſſe dans une telle conjoncture. L'incertitude où cette lettre me laiſſoit à cet égard, augmenta l'empreſſement que j'avois d'en ſortir. J'attendois avec une extrême impatience la déciſion de mon ſort; lorſque j'appris quelques jours après la Touſſaints, par la réponſe que le Pere Bermudez faiſoit à ma lettre, que les grandes occupations que le Roi d'Eſpagne avoit eues depuis qu'il étoit remonté ſur le Trône, ne lui avoient pas permis de parler à Sa Majeſté de ce qui me regardoit, ni par conſéquent de recevoir ſur cela ſes ordres; & qu'il ne pouvoit me donner les éclairciſſemens que je lui avois demandés, ſur la conduite

que je devois obſerver dans la circonſtance où je me trouvois : qu'il eſperoit néanmoins, que l'occaſion ſe préſenteroit bientôt de ſavoir les intentions du Roi Cath. : que je pouvois enfin être certain, d'en être informé auſſi-tôt après. Il tarda cependant encore quelque tems à me tirer d'inquiétude. Le mois de Novembre ſe paſſa, ſans que j'en puſſe ſortir ; & ce ne fut même que vers le 15. de Decembre que je reçus de lui une ſeconde lettre. Elle m'apprenoit que le changement qui étoit arrivé en Eſpagne, n'en avoit apporté aucun aux favorables diſpoſitions où Sa Maj. Cath. étoit pour moi : que je pouvois, quand je jugerois à propos, me mettre en chemin pour venir dans ſes Etats, & qu'il auroit ſoin de me faire diſpoſer un appartement, ou à l'Eſcurial, ou à Segovie, dans un Couvent d'Hieronimites, où il avoit été d'abord réſolu que j'habiterois.

Dans la conference que j'avois eue avec l'Evêque de Frejus à Fontainebleau, j'étois convenu avec lui, de l'informer de ce que le Pere Bermudez répondroit à la lettre que je lui avois écrite, & que j'avois communiquée à ce Prélat. Pour ſuivre

ſuivre ſur cet article la même bonne foi que j'avois montrée ſur tous les autres, je lui envoyai la nouvelle lettre que je venois de recevoir, en le priant dans la mienne, de vouloir bien m'aider de ſes conſeils, & m'inſtruire en même tems des intentions du Roi : afin de faire des uns & des autres la regle de ma conduite dans la conjoncture où j'étois.

Dieu ſeul pénetre les ſecrets replis du cœur humain, & l'Evêque de Frejus n'ayant jamais fait clairement connoître les motifs qui l'ont déterminé à s'oppoſer en ſecret au voyage que je me propoſois d'entreprendre, il eſt bien difficile de les dévoiler : il ne l'eſt pas moins de comprendre en quoi il pouvoit imaginer qu'il auroit des ſuites facheuſes pour lui, ni pourquoi il étoit de ſon intérêt de le détourner. Elevé d'une condition commune, à l'honneur de tenir auprès de la Perſonne du Roi un Emploi de confiance, qui lui attiroit une grande conſideration à la Cour & dans tout le Royaume, l'Evêque de Frejus ne voyoit au-deſſus de lui que le ſeul Duc de Bourbon, alors premier Miniſtre ; & celui-ci, pour ſe ſoutenir dans la place où il étoit, ſe trouvoit lui-même obligé d'avoir pour

lui tous les ménagemens & les égards poſſibles. Inſtruit, comme je l'étois, du crédit de ce Prélat, prévenu alors infiniment en ſa faveur, & ne deſirant pas moins de mériter ſon amitié, pouvois-je concevoir ſans ſujet, & par le renverſement le plus complet de jugement & de raiſon, l'extravagante penſée de chercher à contrarier ſes vues, & de mettre obſtacle à ſes deſſeins, par un voyage où il n'étoit nullement queſtion de Négociations; dont l'Evêque de Frejus avoit lui-même approfondi les motifs; & dont je l'avois prié de ménager l'exécution? Et comment ne pas craindre de perdre au contraire, par une telle noirceur, l'eſtime du Roi d'Eſpagne & celle de la nation Eſpagnole, dont on vante avec juſtice la délicateſſe ſur la probité? J'avois été élevé, il eſt vrai, dans les ſentimens d'un ſincere attachement pour Mr. le Duc de Bourbon; ils s'étoient depuis fortifiés par ſes bontés; & tout récemment, dans le tems dont je parle, par la reconnoiſſance que je devois avoir, d'une penſion qu'il avoit fait donner, à ma priere, à la Comteſſe de MONTGON & à ſa fille. Quel ombrage une ſemblable diſpoſition pouvoit-elle faire à l'Evêque

que de Frejus ? Il eſt donc vraiſemblable que ce Prélat, cachant dans ce tems-là, ſous la ſinguliere modeſtie qu'il affectoit, le ſecret deſſein de réünir peu à peu en lui ſeul toute la puiſſance & toute l'autorité, qui ſe trouvoit alors partagée entre le Duc de Bourbon & lui ; il ſe figuroit, par une prévoyance aſſurément bien raffinée, que dès que je ſerois en Eſpagne, j'y travaillerois peut-être, quand l'occaſion s'en préſenteroit, à rendre leurs Maj. Cath. peu diſpoſées à concourir à l'exécution de ſon projet. A moins d'admettre cette conjecture, on ne pourra en vérité comprendre ce que l'Evêque de Frejus pouvoit trouver qui le bleſſât, dans le deſſein que j'avois de m'attacher au ſervice du Roi d'Epagne; dans la reconnoiſſance qu'il remarquoit en moi des bontés de ce Monaque & de celles du Duc de Bourbon : & comment, en un mot, mon départ pour la Cour de Madrid, ſans miſſion & ſans caractere, pouvoit lui paroître dangereux ou ſuſpect ? Quelles qu'ayent été à cet égard ſes allarmes ou ſes vues, c'eſt à ceux qui liront ces Mémoires d'en faire l'examen s'ils veulent, & de juger, par la ſuite des faits que je vais continuer de préſenter à leurs yeux, ſi on doit attribuer les obſta-

cles que l'Evêque de Frejus eſſaya d'oppoſer à mon voyage, ou au deſir qu'il pouvoit avoir d'empêcher que le Duc de Bourbon n'eût auprès de leurs Maj. Cath. un ſerviteur ſur lequel il pût compter; ou au vif reſſentiment qu'il conçut de ce que m'ayant laiſſé entrevoir à cet égard ſa repugnance, je ne crus point, la voyant ſans fondement, devoir aveuglément ſouſcrire à la loi qu'il vouloit m'impoſer.

Après avoir obtenu du Pere Bermudez, par la nouvelle permiſſion qu'il m'envoyoit de paſſer en Eſpagne, l'explication des ſentimens du Roi Cath. à cet égard, que l'Evêque de Frejus m'avoit conſeillé de demander; il ne me reſtoit plus, pour me mettre en chemin, que d'être inſtruit par la réponſe que ce Prélat feroit à la lettre que je lui avois écrite, s'il n'y avoit rien de changé dans le conſentement que j'avois ſû par lui, qu'on avoit d'abord donné à mon voyage. J'avois d'autant plus lieu de croire que ſes diſpoſitions ſur une choſe ſi indifferente ſeroient toujours les mêmes, que l'Evêque de Fréjus, à qui je m'adreſſois pour le ſavoir, avoit éclairé toutes mes démarches, & étoit de plus celui à qui j'étois redevable, (au moins à ce qu'il m'avoit

voit mandé,) d'avoir ſurmonté les difficultés qu'on avoit d'abord fait, de m'accorder le paſſeport qui m'étoit néceſſaire pour partir. Ce n'étoit pourtant point l'intention du Prélat, que ces difficultés puſſent s'applanir ſi facilement. Et ſoit que les diſpoſitions aſſez favorables à mon deſſein, où il m'avoit paru être à Fontainebleau, euſſent changé; ou qu'en diſſimulant toujours ſes véritables ſentimens, il ne m'eût parlé comme il avoit fait dans ce lieu là, que dans l'eſperance que le changement qui étoit arrivé en Eſpagne, anéantiroit ſurement le projet que j'avois formé, ſans que ſes vues particulieres puſſent être pénétrées; quand il vit que, contre ſon attente, une nouvelle permiſſion m'étoit accordée, & qu'il ſentit intérieurement qu'il ne rencontreroit aucune répugnance dans le Duc de Bourbon, à trouver bon que j'en profitaſſe; il eut recours alors à pluſieurs démarches entortillées & ambigues, pour me faire apparemment entendre ce qu'il ne vouloit point trop clairement m'expliquer; je veux dire, que le voyage que je me propoſois de faire n'étoit point de ſon goût: ſe flattant ſans doute, que la crainte de lui déplaire

plaire me détermineroit en cette occaſion à lui faire le ſacrifice du mien, & qu'il me reduiroit à lui offrir de moi-même un moyen facile & tout naturel de dire au Duc de Bourbon, ſi cela devenoit néceſſaire, que la réſolution que j'avois priſe de reſter dans ma patrie, étoit le pur effet de mon choix, & non celui de la déference intérieure, qu'il ne doutoit pas que je n'euſſe pour les ſentimens qu'il me laiſſoit entrevoir.

Afin donc de mettre en pratique ce projet ſi ſimple & ſi rempli de bonne foi, l'Evêque de Frejus jugea à propos de laiſſer écouler près d'un mois, ſans répondre à la lettre que je lui avois écrite en lui envoyant celle du Pere Bermudez. Les Grands ſe perſuadent aiſément que le commun des hommes, uniquement occupé du ſoin de leur plaire, ſont trop heureux de pouvoir étudier dans leurs plus petites actions, quel eſt leur goût, &, s'il ſe peut même, quelles ſont leurs penſées. L'Evêque de Frejus ne connoiſſant point alors le ſouverain mépris que j'ai toujours eu pour une complaiſance ſi baſſe & ſi ſervile, crut apparemment, que le long

long ſilence qu'il gardoit ſur une affaire d'auſſi petite importance qu'étoit celle de décider ſi je devois partir ou reſter, me paroitroit un ſigne ſuffiſant du peu de diſpoſition où l'on étoit d'approuver mon deſſein : que je m'en dégouterois inſenſiblement ; & que ſuivant toute apparence, je m'en déſiſterois tout à fait.

Mais ſes conjectures étoient mal fondées, & je n'étois pas diſpoſé à m'allarmer ſi aiſément. La ſeconde lettre qu'il reçut de moi, & par laquelle je lui réïterois la priere que je lui avois déja faite, de vouloir bien me faire connoître les intentions du Roi & les ſiennes ſur ce que je lui avois propoſé, lui prouvant qu'il ne recueilloit point de ſon ſilence affecté le fruit qu'il en avoit eſperé, il m'écrivit de venir à la Cour, où il vouloit, ajoutoit-il, m'entretenir.

L'incertitude dans laquelle j'étois reſté pendant près de ſix mois ſur le parti que je devois prendre, m'ayant paru auſſi deſagréable que longue, ce fut avec plaiſir que je crus voir par la lettre de l'Evêque de Frejus, que le moment approchoit de la finir. J'allai dans cette eſpérance à Verſailles, & je me rendis chez

chez ce Prélat, à l'heure qu'il m'avoit nommée. Il finiſſoit de s'habiller. L'accueil qu'il me fit n'eut aſſurément rien de flatteur; & ſans vouloir égayer ici la ſcene par une deſcription ironique, un certain ſourire de protection, deſtitué de tout autre témoignage de politeſſe, fut le début de la reception dont ce Prélat jugea à propos de m'honorer; & ſuivant toute apparence, un nouvel effet du projet que j'ai dit plus haut qu'il avoit formé. Me flattant cependant que la ſuite d'un prélude ſi ſingulier pourroit devenir un peu plus favorable, j'attendois le moment de l'éprouver, comme je l'avois déja fait en pareille occaſion à Fontainebleau; & que les Courtiſans & quelques domeſtiques, qui étoient dans ſa chambre, s'étant retirés, le laiſſaſſent en liberté de me parler. Mais ni leur éloignement, ni ma patience ne changerent rien à la froideur qu'il affecta de me montrer. Sept ou huit queſtions de ſa part ſur des choſes indifferentes, & qui n'avoient pas le moindre rapport au motif de mon voyage, firent toute la matiere de notre converſation. Il n'y fut pas dit un mot, ni de la lettre du Pere Bermudez, ni de la réponſe que j'y devois faire; & la termi-

terminant enſuite aſſez promptement, pour paſſer chez le Roi, tout ce que je pus recueillir de cette viſite, fut : que m'étant déterminé à lui demander enfin, comme il ſortoit, ce que je devois écrire en Eſpagne, il me répondit avec un ſérieux affecté, qu'il n'avoit pas le tems de me parler de cette affaire, & qu'il me feroit avertir quand il faudroit que je vinſſe le trouver.

Le rang que le crédit donne, quand rien ne le releve que la vanité de celui qui le poſſede, ne m'en a jamais beaucoup impoſé. Je remarquois bien le premier dans l'Evêque de Frejus, mais je ne pouvois encore dans ce tems là me réſoudre à y voir l'autre. Les devoirs qu'on rend dans le monde aux perſonnes qui ſont en place, ne font connoître qu'imparfaitement leur caractere ; & ce n'eſt que par des relations plus particulieres avec elles, qu'on parvient à l'approfondir. Je m'étois fait de celui de l'Evêque de Frejus, l'idée la plus avantageuſe, & comme uniquement compoſé de la douceur, de l'égalité, & ſur tout de cette délicateſſe ſur la probité, ſans laquelle il n'y a jamais de ſolide vertu. Certains diſcours qu'on avoit tenus à

ſon

ſon déſavantage, ſur ſon départ précipité de Verſailles, quand le Duc d'Orléans y fit arrêter le Maréchal de Villeroy, n'avoient fait aucune impreſſion ſur moi; & je les avois regardés comme l'effet de l'envie ou de la malignité. Je ne ſavois donc à quoi attribuer, ce que j'apperçevois cependant d'artifice, dans ce qui venoit de ſe paſſer entre l'Evêque de Frejus & moi. Je n'oſois, après les démarches que j'avois avez faites, ni m'adreſſer directement à Mr. le Duc de Bourbon; ni encore moins donner au Prélat le moindre ſujet de penſer, que je commençois à le pénétrer & à me méfier de ſa bonne volonté. Je voyois, avec une extrême peine, la déciſion, dont j'avois beſoin dans la ſituation où j'étois, ſe prolonger avec mes doutes; & je retournai à Paris, l'eſprit dans une aſſiette peu tranquille, & fort occupé à chercher quelque expédient pour les terminer.

La Providence, qui, par ce petit commencement de tribulation, ſembloit me diſpoſer à eſſuyer celles de toute eſpece qu'elle me préparoit en Eſpagne, ne tarda point à me tirer de l'embarras où j'étois. Je reçus dans les premiers jours du mois de Fevrier, une lettre du Pere Bermudez,

par

par laquelle il m'apprenoit que l'intention de Sa Maj. Cath. étoit de me donner l'emploi de *Sumiller de Cortina* de la Chapelle Royale, (qui correſpond à celui d'Aumônier du Roi en France,) quand j'arriverois à ſa Cour; & il ajoutoit à cela une nouvelle invitation de venir profiter de la bonté du Roi d'Eſpagne, dès que la ſaiſon me permettroit de me mettre en chemin.

Perſuadé que je devois avoir pour ce qu'il plairoit au Roi Très-Chrêtien de me preſcrire à ce ſujet, la même déference que j'avois déja montrée pour obtenir la permiſſion de paſſer en Eſpagne; je retournai à Verſailles, pour faire part à l'Evêque de Frejus de la nouvelle que je venois de recevoir. Ce fut préciſément dans cette circonſtance, comme je l'ai ſu depuis, que ceux qui avoient part au Gouvernement, & qui étoient honorés de la confiance du Roi, allarmés de la dangereuſe maladie que ce Monarque avoit eue dans le cours de cet hyver-là, crurent devoir lui faire concevoir le deſſein de renvoyer l'Infante, & de donner à tout ſon Royaume la conſolation de le voir marié à une Princeſſe qui fût d'un âge proportionné au ſien.

La

La fidélité avec laquelle j'avois perſeveré juſqu'alors à rendre un compte exact à l'Evêque de Frejus de ce qui ſe paſſoit entre le Pere Bermudez & moi, devoit lui ſervir de preuve de la confiance que j'avois en lui ; & l'engager d'y correſpondre, & d'entrer avec amitié dans ce qui me regardoit : mais rien ne fut capable de changer les diſpoſitions entierement contraires où il étoit à cet égard. Un homme qui croit avoir intérêt de cacher ſes deſſeins, eſt mal à ſon aiſe lorſqu'il trouve trop de bonne foi dans ceux avec qui il eſt obligé de traiter. Plus celle-ci ſe dévelope, plus elle lui eſt incommode : elle lui fait voir la contradiction qu'il y a entre la noble ſimplicité que la vérité inſpire, & cette ambiguité dans les paroles & dans les démarches où la diſſimulation conduit ; & l'effet ordinaire d'une vue ſi humiliante, eſt de le bleſſer intérieurement & de l'aigrir. Si la ſituation où ſe trouva l'Evêque de Frejus, après que je lui eus appris la grace que le Roi d'Eſpagne avoit deſſein de m'accorder, n'étoit pas entierement ſemblable à celle que je viens de dépeindre, il faut au moins convenir qu'elle y avoit bien du rapport.

En

En effet, ce Prélat fut bien éloigné de me donner les foibles marques de politeſſe que l'uſage établit en pareil cas, entre les perſonnes les plus indifferentes. Encore moins m'offrit-il d'autoriſer auprès du Roi Cath., par quelque bon office, l'opinion avantageuſe que ce Monarque daignoit avoir conçue de moi. Il parut au contraire ajouter un nouveau degré de froideur, aux ſentimens que j'avois déja remarqué qu'il affectoit de me montrer toutes les fois qu'il s'agiſſoit de lui parler de mon départ. Il me queſtionna d'un air ironique ſur les fonctions de l'emploi qu'on me deſtinoit, ſur les avantages que je pouvois eſperer d'en retirer, ſur les differentes meſures que je prenois pour faire mon voyage. En un mot, preſque à chaque parole qu'il proferoit, il me devoiloit, malgré toute ſa diſſimulation, l'amertume qu'il cachoit dans ſon cœur, & tous les jugemens deſavantageux que cette diſpoſition lui faiſoit former de mes vues, & ſur tout, de la vaſte ambition à laquelle il me croyoit entierement livré. De mon côté, répondant à toutes ſes queſtions avec une extrême indifference, & ſans

lui

lui donner à entendre en aucune façon que je m'apperçuſſe de l'agitation intérieure qu'il éprouvoit, je continuois tranquilement, tantôt à le prier de vouloir bien m'obtenir la permiſſion du Roi qui m'étoit néceſſaire pour partir, tantôt à l'entretenir de la route que je me propoſois de prendre, & en un mot, de tout ce qui concernoit mon voyage. La néceſſité où je le mettois par là de ſe dévoiler lui-même, ou de contribuer malgré lui à l'accompliſſement d'un projet qui lui étoit deſagréable, bleſſa ſenſiblement ſa vanité. Je crois devoir attribuer aux mouvemens violens de dépit, que la ſituation où il ſe trouva alors lui fit eſſuyer, & aux quels il ſe livra ſans reſerve, le deſſein qu'il forma dès lors de me faire ſentir tout le poids de ſon autorité: & l'on verra avec étonnement, que ni le tems, qui adoucit tout, ni les ſervices eſſentiels que je lui ai rendus, n'ont pu le déterminer à s'en départir.

Pour commencer donc à mettre en œuvre ce que ſa mauvaiſe volonté le portoit à faire contre moi, & pour l'exécuter cependant avec art & d'une maniere, qui, bien loin de manifeſter aucune malignité, parût au contraire le pur effet de l'inté-

l'intérêt qu'il prenoit à ce qui me regardoit ; il jugea à propos, quoiqu'il m'eût expreſſément recommandé & poſitivement promis, de ne rien dire du voyage que je devois faire en Eſpagne, encore moins de la grace qui m'y étoit offerte, (deux articles ſur leſquels il avoit vû que le Pere Bermudez exigeoit avec raiſon un profond ſilence de ma part,) il jugea, dis-je, à propos de faire confidence de l'un & de l'autre à quelques Dames de ſes amies & des miennes ; & ſans porter d'abord un jugement deſavantageux des motifs qui me déterminoient à vouloir paſſer en Eſpagne, (car c'eût été ſe devoiler,) il leur laiſſa ſuffiſamment entrevoir dans la converſation qu'il eut avec elles ſur ce ſujet, qu'il étoit auſſi ſurpris que fâché de s'appercevoir, que le détachement que j'avois montré pour les richeſſes & pour les dignités, en prenant l'état Eccléſiaſtique, n'avoit pu ſubſiſter long-tems : & à la ſuite de ces pieuſes réflexions ſur l'inſtabilité du cœur humain, dont il ſut faire une application fort charitable aux ſentimens qu'il m'attribuoit, il jugea à propos de me dépeindre comme un homme qui avoit fait promptement

tement ſucceder à une moderation équivoque, des projets d'une vaſte ambition. Son deſſein dans cette conference ſi pieuſe, étoit bien moins, comme on le vit enſuite, d'inſpirer à ces Dames, pour la vertu & le rang deſquelles il ſavoit que j'ai toujours eu une grande vénération, le ſalutaire deſir de travailler à me guerir de l'exceſſive ambition dont il cherchoit à leur perſuader que j'étois agité; que de trouver un moyen de faire répandre dans le public, par elles ou par les autres perſonnes qui en pourroient avoir peu à peu connoiſſance, la nouvelle de mon voyage, & du terme où il devoit aboutir.

L'Evêque de Frejus, parfaitement inſtruit de toutes les ruſes & de tous les artifices dont l'uſage eſt ſi commun dans les Cours, jugeoit qu'un tel bruit ſeroit infailliblement imputé à une eſpece d'indiſcretion de ma part, aſſez ordinaire aux hommes, qui, ſe livrant, comme il ne doutoit pas que je ne le fiſſe, à de flatteuſes eſperances, ne peuvent les renfermer en eux-mêmes, & cherchent avidement à ſe procurer d'avance la conſideration qu'elles attirent, quand on a lieu de croire qu'elles ont un

un légitime fondement. Ses vues cependant ne ſe bornoient pas là ; il leur donnoit plus d'étendue. Il ſe flattoit que le public me regarderoit comme un homme qui avoit voulu faire ſervir une apparente dévotion, à ſatisfaire une ambition très-vaſte & très-réelle : que Mr. le Duc de Bourbon & le Pere Bermudez, apprenant ce qui ſe répandoit dans le monde ſur mon ſujet, & m'en attribuant la faute, comme il étoit naturel de le faire en pareil cas, ſeroient juſtement offenſés ; le premier, de ce que ſans avoir reçu le conſentement du Roi & le ſien, ſur la démarche que je me propoſois de faire, je l'annonçaſſe néanmoins dans le monde comme certaine ; & le Pere Bermudez, du peu de reſpect que j'aurois montré pour l'ordre qu'il m'avoit donné de la part du Roi d'Eſpagne, de garder le ſilence ſur la grace que ce Prince vouloit m'accorder ; & qu'ainſi me ſoupçonnant tous deux d'imprudence, & même de témérité, ils pourroient ſe déterminer également à me défendre de ſonger d'avantage à faire mon voyage. Enfin l'Evêque de Frejus enviſageoit outre cela, que le prétendu air de Négociateur qu'il paroîtroit dans le monde

que je me ſerois donné, convenant peu à un homme comme moi, qui vivoit retiré à Paris dans la maiſon du Noviciat des Jeſuites, donneroit lieu à des plaiſanteries ſi piquantes, qu'elles ſeules ſuffiroient peut-être pour me détourner de ſuivre un deſſein qui m'en faſoit devenir le ſujet.

Des meſures priſes avec tant de prudence, devoient naturellement produire l'effet que l'Evêque de Frejus en attendoit; & ſes eſperances à cet égard paroiſſoient d'autant mieux fondées, que ne me répondant point ſur la permiſſion que je l'avois prié de m'obtenir, je devois, par l'impoſſibilité où ſon ſilence me mettoit de prendre aucun parti, tomber dans quelqu'un des pieges qu'il avoit travaillé à me tendre. Mais la Providence qui ſait arrêter facilement, quand elle veut, les funeſtes ſuites que les paſſions d'un homme puiſſant peuvent entraîner lorſqu'il s'y livre ſans meſure, & qui s'arme toujours tôt ou tard en faveur des foibles qu'on veut opprimer, ne permit point que les deſſeins de l'Evêque de Frejus s'exécutaſſent. Elle me ſuſcita au contraire tous les moyens que je pouvois deſirer pour en pénétrer la malignité cachée,

chée, & pour ſurmonter enſuite preſque ſans peine, les differens obſtacles que ce Prélat artificieux tâchoit d'oppoſer à l'accompliſſement de mon projet.

Une de ces Dames * auxquelles l'Evêque de Frejus avoit jugé à propos de faire confidence de ce qui ſe paſſoit entre le Pere Bermudez & moi, & dont la vertu étoit auſſi reſpectable que le rang; deſirant, par une ſuite des bontés qu'elle m'avoit toujours témoignées, d'être inſtruite d'une maniere plus certaine & plus particuliere, des relations qu'elle avoit appris par l'Evêque de Frejus que j'avois avec le Confeſſeur du Roi d'Eſpagne, m'envoya chercher un matin pour me prier de paſſer chez elle. Je m'y rendis à l'heure qu'elle m'avoit preſcrite, & j'appris bientôt avec un étonnement ſingulier, par les differentes queſtions qu'elle me fit, le peu de fidélité que l'Evêque de Frejus avoit eu à garder un ſecret, de l'obſervation duquel il m'avoit fait un ſi rigoureux précepte. A quelques jours de là, & dans le tems préciſément que certains bruits ſourds commençoient à ſe répandre dans Paris, qu'on

* Mad. la Ducheſſe de CHEVREUSE, grand-mere du Duc de LUYNES.

ſongeoit à renvoyer l'Infante, le Comte de JONZAC ayant entendu dire dans une maiſon, qu'on m'envoyoit en Eſpagne pour tâcher de diſpoſer leurs Majeſt. Cath. à conſentir au départ de la Princeſſe leur fille, m'écrivit pour me demander ſi cette nouvelle avoit quelque fondement. Je reçus auſſi alors une viſite du Marquis de BEAUFREMONT, qui, perſuadé que mon départ étoit fort prochain, venoit me charger de quelques commiſſions pour Madrid. J'apperçus enfin par tout ce qui me revenoit chaque jour, que le public m'envoyoit en Eſpagne; pendant que de mon côté je n'avois pas la moindre notion, que le Roi m'eût accordé ſon agrément pour faire ce voyage.

Comme je ne m'étois ouvert à perſonne, qu'à l'Evêque de Frejus, ſur ce qui me donnoit lieu de demander cette grace à S. M. T. C., il ne me fut pas difficile de remarquer qu'il étoit le ſeul auteur des bruits qui ſe répandoient de mon départ. Cette facilité que je lui voyois, de parler à d'autres d'une affaire ſur laquelle il me gardoit un ſi profond ſilence, quoique j'y fuſſe cependant plus intéreſſé que perſonne; & toutes les routes circonfle-

xes

xes par leſquelles je me rappellois encore que ce Prélat n'avoit pas ceſſé un moment de marcher, depuis la premiere fois que je l'avois entretenu de mon deſſein, m'ouvrirent tout-à fait les yeux ſur ſes vues & ſur ſon caractere. Je crus entrevoir, que les premieres tendoient à me donner la réputation d'ambitieux, ou d'intriguant; & que peu de délicateſſe ſur la fidélité du ſecret, ou au moins une forte pente à uſer de reſtrictions mentales quand il les croyoit utiles à ſes deſſeins, compoſoient une partie de l'autre. Renfermant néanmoins en moi-même le juſte reſſentiment que je conçus alors de ſon procedé, je me contentai de prendre la réſolution de prévenir promptement les effets de ſa mauvaiſe volonté, & de m'adreſſer deſormais directement au Duc de Bourbon, pour obtenir une déciſion qu'on me faiſoit attendre inutilement depuis ſi long-tems. Dans cette vue, je ſuppliai le Cardinal de Biſſy de vouloir bien me rendre ce bon office auprès de Son Alteſſe; & de tâcher en même tems de pénétrer quelles étoient les intentions de l'Evêque de Frejus, & quand il ſouhaittoit enfin que j'allaſſe à Verſaille pour en être inſtruit.

Cette Eminence s'acquita avec une exactitude, digne de ſa probité & de l'amitié dont elle m'honoroit depuis long-tems, de la petite Négociation dont elle m'avoit ſi obligeamment permis de la charger. Elle m'apprit, au retour d'un voyage qu'elle fit alors à Verſailes, que non ſeulement le Duc de Bourbon ne s'oppoſoit point à mon départ, ni à ce que j'acceptaſſe la grace que le Roi d'Eſpagne vouloit m'accorder; mais que ce Prince étoit bien aiſe au contraire de me voir attaché au ſervice de Sa Majeſté Catholique : qu'ainſi je pouvois me mettre en chemin quand je le jugerois à propos. A l'égard de l'Evêque de Frejus, Mr. le Cardinal de Biſſy me rapporta que ce Prélat, qui ſavoit mieux que perſonne que la permiſſion que j'avois demandée de paſſer en Eſpagne étoit accordée depuis long tems, lui avoit témoigné ſeulement, que bien loin de mettre aucun obſtacle à mon départ, il ſouhaittoit ſeulement de m'entretenir avant qu'il s'éxécutât; & qu'il étoit convenu avec lui de me faire ſavoir par ſon moyen, quel jour je devois l'aller trouver à Verſailles. Il ne tarda point en effet cette fois-là, comme il avoit fait

les

les autres, à tenir parole. Ce que je viens de rapporter s'étoit paſſé vers le 20. de Fevrier. Peu de jours après, Mr. le Card. de Biſſy reçut un billet de l'Evêque de Frejus, par lequel il le prioit de m'avertir d'aller à Verſailles, où je me rendis dans les premiers jours du mois de Mars.

A juger par l'empreſſement que l'Evêque de Frejus témoignoit de me parler, tout autre, moins inſtruit que moi du terme où avoient abouti toutes les conférences précédentes que j'avois déja eues avec ce Prélat, & du peu de ſcrupule qu'il s'étoit fait en dernier lieu de violer le ſecret que je lui avois confié, après m'en avoir cependant ſi fort recommandé l'importance, tout autre dis-je, ſe ſeroit laiſſé aller à la flateuſe eſperance de partir pour la Cour de Madrid, chargé de quelque importante Négociation. Mais, outre que les circonſtances où celle de France alloit être avec elle, me mettoient fort à l'abri d'une pareille démangeaiſon; l'expérience que j'avois déja aquiſe des ſingulieres diſpoſitions où l'Evêque de Frejus étoit de me rendre ſervice, me faiſoit aiſément juger que la converſation qu'il vouloit

avoir avec moi ſeroit de la même nature que les précédentes, & ſe paſſeroit ſuivant toute apparence avec une égale cordialité de part & d'autre.

Mes conjectures à cet égard ne furent point fauſſes, & cinq ou ſix minutes de tems furent plus que ſuffiſantes pour épuiſer toutes les matieres que l'Evêque de Frejus vouloit traiter avec moi. Les ouvertures & les confidences qu'il jugea à propos de me faire, ſe réduiſirent à m'exhorter d'abord de montrer un grand deſintéreſſement dans ma conduite, quand je ſerois arrivé en Eſpagne : d'aſſurer enſuite, ſi jen trouvois l'occaſion, le Marquis de GRIMALDO, alors Secretaire d'Etat de Sa Maj. Cath., auſſi bien que le Pere Bermudez, dont les bonnes intentions dans tout ce qui s'étoit paſſé ci-devant avoient été enfin reconnues ; que l'on avoit extrêmement déſapprouvé en France tout ce que le Maréchal de Teſſé avoit eſſayé de faire contre eux pendant ſon ſéjour en Eſpagne ; & qu'on chercheroit déſormais avec empreſſement, à leur donner des preuves de l'eſtime qu'on faiſoit de leur mérite & de leurs perſonnes.

Le

Le Prélat termina là tout notre entretien ; & ni la moindre offre de ſervice, ni la plus légere marque d'amitié ne mirent de ſa part le plus petit dégré d'onction dans de ſi ſeches confidences. A la vérité je ne cherchai pas à les rendre ni plus conſiderables, ni plus étendues ; je voyois alors avec le Public, l'orage qui alloit ſe former entre les deux Cours, & je n'étois point tenté de m'y expoſer, ni d'entrer dans aucune affaire qui pût être contraire à la ſimplicité des premiers motifs qui m'avoient fait deſirer de paſſer en Eſpagne. Après avoir donc remercié l'Evêque de Frejus du conſeil qu'il m'avoit donné, & l'avoir aſſuré que je rapporterois fidelement aux deux perſonnes en queſtion tout ce qu'il m'avoit dit à leur avantage, je le quittai en lui promettant de revenir après les Fêtes de Pâques, qui étoit le tems auquel j'avois fixé mon départ, afin de prendre alors tout-à-fait congé de lui, & de recevoir encore ſes ordres, s'il jugeoit à propos de m'en donner de nouveaux.

Depuis la permiſſion que Mr. le Duc de Bourbon m'avoit donnée de partir quand je voudrois, rien ne m'empêchant

plus d'entreprendre mon voyage, j'écrivis auſſi-tôt après que je fus arrivé à Paris au Pere Bermudez, pour lui rendre compte de ce qui s'étoit paſſé ſur ce ſujet; & pour le prier en même tems de vouloir bien m'envoyer un paſſeport de Sa Maj. Cath. en Auvergne, où je me propoſois d'aller dire adieu à ma famille avant de me rendre en Eſpagne. Bien loin d'enviſager alors les ſuites que devoit avoir mon voyage, ni de faire la moindre démarche pour engager le Duc de Bourbon, ou le Comte de Morville qui étoit dans ce tems-là Miniſtre des affaires étrangeres en France, à me charger de la plus petite commiſſion, je reſervai de rendre mes reſpects au premier, quand je ſerois ſur le point de me mettre en chemin; & n'étant point connu de l'autre, je ne cherchai pas à faire naître l'occaſion de le voir, ni par conſéquent de lui inſinuer, ſous le prétexte du ſéjour que j'allois faire à la Cour de Madrid, de vouloir lier quelque commerce ou quelque relation avec moi.

Il n'y avoit donc aucune ombre de Négociation, dans tout ce qui concernoit mon voyage en Eſpagne. Je n'étois connu d'aucun

d'aucun des Miniſtres de cette Monarchie. Je n'avois eu précédemment aucun commerce avec eux, ni avec perſonne à la Cour de Madrid, qui pût contribuer à m'y faire appeller. Quand j'avois formé le deſſein d'y aller, il paroiſſoit que Sa Maj. Cath. devoit paſſer le reſte de ſes jours dans la retraite; & rien ne ſembloit plus éloigné de toute apparence, que l'événement qui l'en a tiré. Le changement que ce même événement avoit cauſé dans la Monarchie d'Eſpagne, n'en avoit apporté aucun au perſonnage que j'y devois jouer. Les deſſeins du Pere Bermudez & les miens, ne renfermoient rien d'éclatant, ni rien qui dût exciter l'envie ou faire ombrage à perſonne; & nulle intrigue de ma part à la Cour de France n'étoit entrée dans les démarches que j'avois faites auprès du Confeſſeur du Roi d'Eſpagne pour le diſpoſer à m'être favorable. Il y avoit près de ſept ans que j'avois quitté cette Cour-là, & que j'avois diſcontinué tout commerce de lettres avec ceux qui la compoſoient. Dans tout cet eſpace de tems, je n'avois eu l'honneur de voir le Duc de Bourbon que deux fois à Fontainebleau, & uniquement au ſujet d'une grace que je lui demandai pour la

Comteſſe de Montgon. Et enfin, retiré dans le Noviciat des Jéſuites, où je louois un appartement, je ſongeois auſſi peu à me mêler d'affaires d'Etat, & j'en étois auſſi peu inſtruit, qu'on étoit éloigné, ſuivant toute apparence, de venir m'y chercher pour m'en charger.

Cette diſpoſition dans ceux qui étoient en place, ainſi que dans moi, auroit toujours ſubſiſté, & mon voyage en Eſpagne ſe fût exécuté avec autant de ſecret qu'il avoit été projetté, ſi le renvoi de l'Infante, qui ſe déclara préciſément dans le tems que je me préparois à partir, & encore plus la ſinguliere circonſtance où je me trouvai alors, de paroître être appellé à la Cour de Madrid lorſqu'on en banniſſoit tous les Miniſtres François, ne m'euſſent fait enviſager comme le ſeul en France, par le moyen duquel on pût ſe flatter d'entamer quelque Négociation avec leurs Maj. Cath. Et c'eſt ainſi que la Providence permit, que la pure néceſſité où l'on ſe trouva de ſe ſervir de moi pour cela, déterminât le Duc de Bourbon & le Comte de Morville, à me marquer une confiance, que vraiſemblablement & dans toute autre conjoncture, ils n'euſſent jamais eu la penſée

ſée de m'accorder ; & à laquelle je n'étois pas moins éloigné de prétendre.

On avoit appris à la fin de Mars à Paris, tous les differens événemens que la nouvelle du prochain départ de l'Infante avoit cauſé à la Cour de Madrid quand elle y étoit arrivée. Je fus informé, avec tout le Public, de l'ordre qui avoit été donné à l'Abbé de Livry d'en ſortir dans 24. heures, & à tous les Conſuls & Vice-Conſuls de France qui étoient diſperſés dans les differentes Villes d'Eſpagne, de ſe retirer. Mais comme mon voyage, ni les motifs qui me le faiſoient entreprendre, n'avoient nul rapport aux affaires générales, & que le Pere Bermudez ne m'avoit rien écrit qui pût me faire changer de réſolution ; je me diſpoſois toujours à prendre la route d'Auvergne où je l'avois prié de me donner de ſes nouvelles, & enſuite celle de Madrid ; lorſqu'à l'occaſion du paſſeport qu'il falloit que je demandaſſe au Comte de Morville pour ſortir du Royaume, il me fit la réponſe ſuivante.

J'ai

A *Marly* le 2. Avril 1725.

J'Ai reçu, Monſieur, *la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29. du mois dernier. Non ſeulement il n'y a aucun inconvénient au deſſein que vous avez d'aller en Eſpagne ; mais Monſeigneur le Duc deſire au contraire que vous faſſiez ce voyage. Si vous voulez avoir la bonté de me venir trouver à Paris Jeudi prochain à l'Hôtel d'Armenonville, j'aurai à vous entretenir un moment ; & il ſeroit néceſſaire que ce fût à huit heures du matin, parce que j'employerai le reſte de la matinée à l'Audience que je donne ce jour-là à Mrs. les Ambaſſadeurs & Miniſtres Etrangers.*

Je vous prie de me croire trés-parfaitement,

MONSIEUR,

Votre trés-humble & trés-obeïſſant ſerviteur

Signé, DE MORVILLE.

Je

Je me rendis exactement à l'Hôtel d'Armenonville, à l'heure que le Comte de Morville m'avoit preſcrite ; & comme je n'avois jamais eu occaſion, ainſi que je l'ai dit, ni de le voir, ni de lui parler, notre entrevue fut dans les premiers momens, comme ſont ordinairement celles qui ſe paſſent entre deux hommes, qui, étant obligés de ſe parler d'affaires ſans s'être auparavant connus, s'obſervent de part & d'autre, & cherchent mutuellement à ſe pénétrer avant de s'ouvrir. Ces ſortes de préliminaires ne mettent pas fort à leur aiſe ceux qui ſont obligés de s'en ſervir ; ils ſont cependant néceſſaires pour former entre des perſonnes qui n'ont encore eu aucune relation enſemble, celle qu'ils ont deſſein d'établir : mais l'air de fineſſe & de méfiance qui les accompagne quand ils ſe prolongent trop, n'eſt gueres propre à faire ſortir de la froide reſerve dans laquelle chacun croit en pareil cas devoir ſe renfermer.

Le Comte de Morville s'apperçut aiſément de la circonſpection avec laquelle je lui parlois : Il ne la prit point en mauvaiſe part ; il ſavoit que j'ignorois parfaitement les vues qu'il avoit formées ſur moi à l'occaſion de mon départ pour l'Eſ-

l'Eſpagne, & que par conſéquent il me convenoit auſſi peu de chercher à les deviner, que de lui offrir des ſervices dont il n'avoit peut être aucune envie de faire uſage. Il me parut auſſi ſe contenter du compte exact que je lui rendis dans cette premiere converſation, de tout ce qui s'étoit paſſé entre le Pere Bermudez & moi, ſans s'expliquer qu'en termes généraux ſur l'utilité qu'on eſperoit de retirer du voyage que je me propoſois de faire à la Cour de Madrid. Et comme il s'étoit écoulé aſſez de tems à lui faire la lecture des lettres que j'avois écrites en Eſpagne, des réponſes qu'on y avoit faites, & à lui expliquer ce qui avoit donné lieu à ce commerce, & les ſuites qu'il avoit eu, l'heure de donner audience aux Miniſtres étrangers approchant, le Comte de Morville me dit en me congédiant, que le Duc de Bourbon voulant me parler avant mon départ, il étoit à propos que j'allaſſe faire un petit tour à Verſailles; & il ajouta, qu'il eſperoit que nous nous reverrions encore dans cet endroit-là.

Je me rendis à Verſailles préciſément dans le même tems que l'Abbé de Livry, nouvellement arrivé de la Cour de Madrid, y étoit venu rendre compte au Duc de

de Bourbon de tout ce qui s'étoit paſſé entre Leurs Maj. Cath. & lui, dans l'audience qu'il avoit eue d'Elles, pour leur notifier le prochain départ de l'Infante leur fille. Quoique la relation qu'il en avoit faite, & toutes les autres nouvelles qu'on avoit eues depuis ſon départ, du vif reſſentiment que le Roi & la Reine d'Eſpagne continuoient de montrer contre une ſemblable réſolution, & des effets qu'il étoit à craindre qu'il ne produiſît, euſſent dû naturellement aigrir le Duc de Bourbon, & lui faire concevoir le deſſein de juſtifier ſa conduite par les armes, puiſque tout autre moyen ſembloit lui être interdit ; je le trouvai cependant dans une diſpoſition toute différente, & uniquement occupé à mettre tout en uſage pour adoucir l'eſprit de Leurs Maj. Cath., & pour prévenir une rupture entre les deux Couronnes.

Ce Prince, après m'avoir donné dans les premiers momens de notre entretien, toutes ſortes de témoignages de bonté, deſira que je lui rendiſſe un fidele compte de la relation qui s'étoit formée entre le Pere Bermudez & moi, & des ſuites qu'elle avoit eue, dont il n'avoit été inſtruit que par l'Evêque de Frejus.

J'avois

J'avois prévu à cet égard ſa curioſité, qui étoit auſſi naturelle que juſte, & j'avois eu l'attention d'apporter avec moi preſque toutes les lettres que j'avois écrites à ce Pere, & celles que j'en avois reçues. Il me fut donc facile de lui expoſer la ſimplicité des motifs qui avoient en premier lieu lié notre commerce, &, depuis qu'il avoit été néceſſaire d'en faire part à l'Evêque de Frejus, l'exacte bonne foi avec laquelle j'avois mis ce Prélat en état d'éclairer par lui-même la moindre de mes démarches. Je ne diſſimulai point après cela au Duc de Bourbon, que j'avois cependant toujours remarqué dans ce Prélat, je ne ſai quelle ſecrette rupugnance à conſentir que je profitaſſe de la bonté que Sa Maj. Cath. daignoit me témoigner; que n'en pouvant pénétrer le principe, (puiſque mon voyage en Eſpagne ne devoit point paroître contraire au ſervice du Roi, ni propre à mettre obſtacle aux deſſeins de perſonne,) j'avois ſouvent été tenté de croire que la maniere obſcure & ambigue avec laquelle l'Evêque de Frejus s'étoit expliqué avec moi ſur cet article, venoit peut-être de ce qu'il avoit connu qu'il n'étoit point du goût de ſon Alteſſe: que c'étoit pour approfon-

profondir la vérité à cet égard, que j'avois cru devoir m'adreſſer en dernier lieu à Mr. le Cardinal de Biſſy : que voyant par la réponſe favorable que Son Alteſſe m'avoit fait rendre par cette Eminence, mes allarmes mal fondées, & que toutes les difficultés qui avoient juſqu'alors retardé mon départ, ne pouvoient être imputées qu'aux vues ſecrettes de l'Evêque de Frejus pour le traverſer ; je prenois la liberté de la remercier de la permiſſion qu'elle m'avoit accordée de partir, & celle de l'aſſurer en même tems, que je n'en ferois d'autre uſage que celui qu'il lui plairoit de me preſcrire : & qu'enfin dans quelque pays que j'allaſſe, elle auroit toujours en moi un ſerviteur auſſi zélé que fidele.

Le Duc de Bourbon, après m'avoir paru également ſatisfait de ma bonne volonté, & de la droiture qu'il venoit de remarquer dans toutes mes démarches, m'entretint aſſez long-tems de la peine extrême qu'il reſſentoit de s'être vu obligé de faire ceder l'attachement qu'il avoit pour la perſonne & pour les intérêts du Roi d'Eſpagne, au bien & à la tranquillité de l'Etat. Il s'étendit fort auſſi ſur la néceſſité où ſa ſituation de premier Miniſtre

niſtre l'avoit réduit, de ne pouvoir allier enſemble ces deux différens devoirs, qui lui étoient également chers, & qu'il eût ardemment ſouhaité de pouvoir remplir. Il employa encore, pour juſtifier ſa conduite, les mêmes raiſons qu'on trouve dans la lettre qu'il avoit écrite au Roi d'Eſpagne.

Vous aurez ſu, me dit-il enſuite, la faute que l'Abbé de Livry a commiſe dans l'Audience qu'il a eue de Leurs Maj. Cath. & qui a empêché non-ſeulement qu'Elles ayent lu les lettres que le Roi & moi leur écrivions, mais qui a rendu également inutile celle que je lui avois adreſſée depuis pour Elles, & que le Marquis de Grimaldo lui a renvoyée toute cachettée. A en juger par de tels commencemens, & par les avis qui me viennent de la frontiere, il ſemble que nous ſoyions à la veille de voir arriver la choſe du monde qui me cauſeroit le plus ſenſible déplaiſir, je veux dire une rupture entre les deux Couronnes. Mais, ajoûta ce Prince, le Roi d'Eſpagne peut faire ce qu'il voudra, la guerre ne commencera point de notre côté; nous ſouffrirons les premiers effets du reſſentiment de Leurs Maj. Cath., ſans uſer de repréſailles;

ſailles; & certainement, ce ne ſera que quand il ne nous reſtera plus aucune eſperance de le calmer, & que le Roi ſe verra forcé de prendre les armes, que je me déterminerai à lui conſeiller de s'en ſervir.

Je ſai, me dit encore le Duc de Bourbon, que mes ennemis, ici & en Eſpagne, font courir le bruit que des vues particulieres, & qui me ſont perſonnelles, de vouloir marier une de mes ſœurs avec le Roi, ſont les véritables & ſecrets motifs du départ de l'Infante; & que je cherche à les cacher ſous le ſpécieux prétexte de vouloir conſerver la tranquillité dans l'Etat: mais dans peu, Leurs Maj. Cath. & le Public rendront, j'eſpere, plus de juſtice à la pureté de mes intentions; & le choix de la Princeſſe à laquelle on ſonge actuellement de marier le Roi, les mettra, quand elle ſera connue, dans le dernier degré d'évidence. J'avoue, continue-t-il, que je regarde comme un vrai bonheur, & comme la choſe du monde la plus ſinguliere dans la triſte conjoncture où nous ſommes, que le Pere Bermudez ne vous ait point écrit de reſter en France, & que nous puiſſions encore eſperer d'avoir en vous à la Cour

de

de Madrid quelqu'un ſur qui l'on puiſſe compter, pour y faire parvenir juſqu'à Leurs Maj. Cath., avec la connoiſſance de tout ce que je viens de vous dire, celle du deſir ardent que le Roi reſſentira toujours d'employer toute ſa puiſſance à leur procurer, auſſi bien qu'aux Princes leurs enfans, les plus ſolides avantages; & pour prévenir, en un mot, une deſunion qui ſeroit également funeſte aux deux Royaumes. Vous ne ſauriez donc partir trop tôt, & je ſuis véritablement fâché que vous ayez prié le Pere Bermudez de vous envoyer votre paſſeport en Auvergne: Si vous m'aviez conſulté avant d'écrire cette lettre, je vous en aurois empêché; vous vous ſeriez rendu en droiture d'ici à Madrid; & nous n'aurions point perdu un tems, dont tous les momens nous deviennent très précieux.

J'avois écouté avec le ſilence que le reſpect que je devois au Duc de Bourbon me preſcrivoit d'obſerver, tout ce que je viens de rapporter: mais ce n'étoit cependant pas ſans être intérieurement fort embarraſſé du perſonnage que j'entrevoyois qu'il avoit deſſein de me faire jouer en Eſpagne. La délicateſſe m'en paroiſſant extrême, je ne diſſimulai point

ma

ma penſée au Duc de Bourbon. Ce Prince, qui de ſon côté ne pouvoit s'empêcher de remarquer que mes craintes étoient bien fondées, entra auſſi avec bonté dans ce que je lui dis ſur ce ſujet. Il me donna lieu par-là de lui repréſenter encore, que dans mon projet de voyage, celui de me mêler d'affaires d'Etat n'y étant jamais entré, je devois craindre que le Roi d'Eſpagne & le Pere Bermudez, s'appercevant quand je ſerois arrivé à Madrid, que ma conduite ne répondoit point à leur attente & à mes promeſſes, ne conçuſſent de ma bonne foi une opinion peu avantageuſe; & que par conſéquent ils ne fuſſent peu diſpoſés à m'écouter, ni même à permettre que je fuſſe à portée de leur parler. Ce n'eſt point, ſans doute, me répondit ſur le champ le Duc de Bourbon, mon intention, Monſieur, ni de vous compromettre avec le Roi d'Eſpagne, ou avec ſon Confeſſeur; ni d'exiger du zele que je ſuis perſuadé que vous avez pour le ſervice du Roi, de faire quelque démarche qui puiſſe vous expoſer à encourir l'indignation de Leurs Maj. Cath.: celles de cette eſpece ſeroient auſſi contraires à nos vues, qu'elles vous ſeroient préjudicia-

diciables. Tout ce que je ſouhaite de vous, & tout ce que j'attends de votre attachement pour le Roi & pour moi, eſt que vous vous appliquiez ſeulement avec ſoin à profiter de toutes les occaſions qui pourront ſe préſenter, ou que vous pourriez faire naître à la Cour d'Eſpagne, pour calmer le reſſentiment de Leurs Majeſtés Cath, & pour faire uſage dans cette vue de tout ce que je viens de vous dire. Si vous ſavez vous conduire prudemment, (comme j'en ſuis perſuadé,) il n'y aura rien en cela qui puiſſe leur déplaire; rien qui ne ſoit conforme aux ſentimens que vous doit inſpirer votre état. Quant aux moyens dont il ſera néceſſaire que vous vous ſerviez pour m'écrire, ou aux autres choſes dont je n'ai pas à préſent le tems de vous entretenir, adreſſez-vous pour en être inſtruit à Mr. de Morville, que vous irez trouver de ma part au ſortir d'ici.

Telle fut la premiere converſation que j'eus avec le Duc de Bourbon, & dans laquelle il joignit au commencement de confiance qu'il jugea à propos de me marquer, beaucoup de témoignages d'une continuation de la bienveillance qu'il m'avoit montrés

trée dès les premieres années de ma jeuneſſe. A la place du ſérieux affecté, & de ces demi confidence entortillées que Mr. de Fleury m'avoit fait eſſuyer, je trouvois dans un Prince de la maiſon Royale, (plus intéreſſé que perſonne, par l'uſage qu'il ſe propoſoit de faire de moi, à chercher à me pénétrer, & à mettre mes talens & ma bonne volonté à une longue épreuve,) une conduite toute differente; je veux dire, un abord facile, & cette noble franchiſe qu'une haute naiſſance donne aſſez ordinairement, & qui, quand elle n'admet rien d'indiſcret, eſt ſans contredit le moyen le plus certain dont un homme en place puiſſe ſe ſervir, pour s'attirer l'amitié de ceux qu'il veut employer, & pour les engager inſenſiblement à lui manifeſter leur capacité. Je crus auſſi pouvoir ſans crime employer le peu que j'en avois, à ſeconder des intentions auſſi juſtes & auſſi droites que celles que le Duc de Bourbon venoit de me découvrir; & je ſentois de plus une véritable ſatisfaction, en m'attachant à ce Prince, d'enviſager que je ne ſerois plus occupé du ſoin auſſi ennuyeux que pénible, de travailler à étudier ſans ceſſe quelles pouvoient être les vues de l'Evêque de Frejus, ou à parer les effets ca-

chés de ſa mauvaiſe foi & de ſon peu de bonne volonté pour moi.

Les connoiſſances & l'amitié que l'on forme dans les premieres années de la vie, & dans cet âge où l'intérêt & l'ambition ne ſe faiſant point encore reſſentir, n'en peuvent point corrompre l'aimable candeur, font ordinairement une impreſſion que le tems n'efface gueres. Si quelquefois les circonſtances différentes où ſe trouvent ceux qui ont contracté ces ſortes de liaiſons, interrompent leur commerce & leur communication; le moindre événement ſuffit pour les renouveller entr'eux; & plus il s'eſt écoulé de tems dans l'eſpece d'oubli où l'on a été, plus il ſemble, qu'on ſe ſent diſpoſé, quand il ceſſe, à ſe donner des marques d'une mutuelle confiance.

Elevé à la Cour de France, du même âge que le Duc de Bourbon, & ayant eu l'honneur de lui être attaché dès l'enfance, mon éloignement de ſa perſonne pendant près de ſept ans, & mon changement d'état n'avoient apporté aucune alteration aux ſentimens de bonté de ſa part, & de reſpect de la mienne, que les amuſemens de la jeuneſſe avoient fait naître. Ainſi quand je me repréſentai devant ce Prince, ce ne fut point comme un

un inconnu, dont le zele pour ſes intérêts pouvoit paroître auſſi douteux que récent : Il n'eut pas beſoin, pour approfondir mon caractere, d'avoir recours à des perquiſitions ſouvent infructueuſes ; ni moi à aucune affectation pour lui plaire & pour m'attirer ſa confiance. Une telle ſituation facilita infiniment, dans la converſation de Son Alteſſe avec moi, cette liberté de s'expliquer, ſi néceſſaire pour établir une parfaite intelligence entre deux perſonnes, qui doivent avoir enſemble de fréquentes relations.

Je n'étois cependant pas ſans inquiétude ſur les ſuites qu'elles alloient avoir Je craignois que le Comte de Morville, dont à peine étois-je connu, ne crût néceſſaire, avant de s'ouvrir à moi, de me faire paſſer par une eſpece de Noviciat de Politique, autant épineux que dégoutant ; néanmoins mes craintes étoient mal fondées : & quand je paſſai dans ſon appartement au ſortir de celui du Duc de Bourbon, bien loin de trouver dans ce Miniſtre cet air myſtérieux & vain, dont ſe parent volontiers ceux qui ſont dans la place qu'il occupoit alors ; je remarquai au contraire en lui une grande politeſſe, jointe à une maniere de s'ex-

grand détail ſur cet article, & ſur les expédiens dont je pouvois me ſervir pour les lever ; & je vis bien, par les queſtions qu'il me faiſoit de tems en tems, qu'il tâchoit ſagement de découvrir par mes réponſes, s'il y avoit lieu de ſe flatter qu'on pût tirer quelque fruit de la néceſſité où l'on été réduit de ſe ſervir de moi. Perſuadé de mon côté, qu'il y a autant de préſomption & de ridicule à croire tout facile, que de découragement, & même de puſillanimité à s'effrayer facilement des obſtacles qu'on entrevoit qui pourront s'oppoſer à l'heureuſe concluſion des affaires dont on ſe trouve chargé ; je tâchai de garder un juſte milieu entre ces deux differens ſentimens, dans l'entretien que j'eus avec le Comte de Morville. Dans cette vue j'évitai d'entrer avec lui dans un détail affecté & faſtidieux, des moyens que je tâcherois de prendre pour remplir ce qu'on attendoit de mon travail & de mon application, dans l'épineuſe Négociation que je devois entamer quand je ſerois à Madrid ; & loin de me répandre en de grands raiſonnemens politiques, qui me paroiſſoient fort hors de place dans un homme comme moi, qui n'en avois jamais étudié, &

encore moins pratiqué les fineſſes ou les ſubtilités ; je me contentai ſimplement de remercier ce Miniſtre, des préjugés avantageux qu'il vouloit bien avoir de ma bonne volonté & de mon zele pour le ſervice du Roi. J'ajoutai que pour lui donner des preuves de l'un & l'autre, & pour ne point m'égarer dans la nouvelle route par où il vouloit me faire marcher, je m'offrois de mettre les differentes réflexions que je ferois ſur tout ce qu'il venoit de me dire, dans un eſpece de Mémoire, en y ajoutant à la fin un chiffre qui pût me faciliter le moyen de lui donner en ſûreté de mes nouvelles, quand je ſerois arrivé en Eſpagne, & dont il feroit l'uſage qu'il jugeroit à propos, après l'avoir examiné.

Le Comte de Morville, naturellement modeſte & reſervé, approuva fort ma propoſition ; & ſoit qu'il la trouvât conforme à ſes ſecrettes diſpoſitions, ou qu'il la jugeât propre à ſatisfaire le deſir & la curioſité qu'il devoit naturellement avoir de connoître juſqu'où pouvoit s'étendre ma foible capacité, il me repeta à diverſes repriſes qu'il approuvoit très fort mon deſſein, & que rien ne convenoit mieux que ce que je venois de lui

lui dire. Nous nous ſeparames là-deſſus, & je retournai à Paris, afin de travailler au petit Mémoire, pour le lui envoyer inceſſamment.

Je remplis fidelement, au bout de quelques jours, l'engagement que j'avois pris : quoique ce fût à tous égards une matiere bien neuve pour moi, de traiter des différens moyens dont j'imaginois qu'on pouvoit faire uſage pour porter peu à peu leurs Maj. Cath. à calmer leur reſſentiment, & à conſentir d'examiner les raiſons eſſentielles qu'on avoit eues de renvoyer l'Infante ; & que ce fût encore un travail également pénible, de compoſer un chiffre, ou plûtôt une maniere d'écrire, qui, en préſentant aux curieux inquiſiteurs des lettres, qui ſe trouvent dans toutes les Cours, un récit également ſimple & naïf de faits indifférens, cachât cependant ſous cette écorce & ſous cette apparente ingénuité, la relation des diverſes démarches que je ferois pour parvenir au but où il m'étoit preſcrit de tendre ; celle des bonnes ou mauvaiſes diſpoſitions où je m'appercevrois qu'on ſeroit à la Cour de Madrid de m'écouter ; & enfin celle des différentes meſures qu'on y prendroit pour la reconciliation ou pour la

guerre. Je renfermai néanmoins assez heureusement dans ce petit Mémoire tout ce que le Comte de Morville m'avoit paru desirer qu'il contînt ; & sans sortir des bornes qui m'étoient prescrites, & que l'éloignement dans lequel j'avois vécu de tout ce qui se rapportoit à des Négociations avoit rendu fort étroites ; je ne m'attachai qu'à rendre mes idées également simples & claires, & à faire connoitre à ce Ministre, que j'avois compris & suivi ses vues ; sans prétendre, par une vaine ostentation de réflexions & de raisonnemens superflus, chercher à m'attirer de sa part une confiance plus étendue que celle qu'il mavoit d'abord témoignée.

Au lieu d'aller moi-même présenter ce Mémoire au Comte de Morville, je jugeai qu'il étoit plus à propos de le lui envoyer par la poste, afin de lui laisser une pleine liberté de l'examiner seul, de voir à loisir si j'étois entré dans sa pensée, & si l'on pouvoit concevoir l'esperance de recueillir, avec le tems, d'heureux fruits de ce premier essai de mon zele.

Peu de jours après que le Comte de Morville eut reçu mon Mémoire, il me fit

fit dire de revenir à Verſailles, où Mr. le Duc de Bourbon & lui, vouloient encore me parler; & j'eus la ſatisfaction de les y trouver l'un & l'autre, auſſi contens de ce que contenoit mon Mémoire, que favorablement diſpoſés pour moi. Le Comte de Morville avoit fait ſeulement quelques additions aux matieres qui étoient renfermées dans le chiffre que j'avois dreſſé, afin de le rendre plus étendu; & après en avoir entierement approuvé l'uſage, il me repeta encore, [comme on le verra dans une de ſes lettres] que j'étois parfaitement entré dans les vues qu'on avoit ſur moi. Il ajouta enſuite obligeamment, que ces premiers fruits de mon application donnoient tout lieu au Duc de Bourbon & à lui, d'eſperer que mon voyage en Eſpagne produiroit d'heureux ſuccès.

Après quelques heures d'entretien avec ce Miniſtre, je me rendis chez le Duc de Bourbon. Ce Prince me témoigna combien il étoit ſatisfait du Mémoire que j'avois envoyé au Comte de Morville: il plaiſanta même avec moi ſur l'eſpece de formulaire de lettres que j'avois compoſé, & il m'apprit que les avis qu'il avoit reçus de la Cour de Vien-

ne, annonçoient une prochaine union entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne. Je dois lui rendre ici le témoignage, qu'il porta un jugement du principe de cette union, & des ſuites qu'elle auroit, qui a été vérifié par l'évenement. Il parut cependant craindre, que la concluſion d'un tel ouvrage ne fît prendre d'abord quelque réſolution funeſte & trop prompte à la Cour de Madrid; & il m'aſſura de nouveau, qu'il étoit très-touché qu'on perſiſtât à y rejetter avec aigreur tous les témoignages d'une amitié ſincere de la part du Roi, & d'un parfait attachement de la ſienne, qu'il tâchoit d'y faire parvenir, & ſur leſquels, ajouta-t-il, le Roi d'Eſpagne devroit compter plus ſûrement, que ſur ceux d'un Prince dont les intérêts étoient ſi differens des ſiens. Je ne ſaurois aſſez vous exprimer, me dit encore Son Alteſſe, combien je ſuis faché que vous ayez écrit au Pere Bermudez de vous donner de ſes nouvelles en Auvergne, & de vous y envoyer votre paſſeport; car je crains que les circonſtances préſentes ne vous empêchent à la fin d'aller en Eſpagne. D'ailleurs, dans le doute où nous ſommes ſi vous ferez ce voyage, ou ſi le Confeſſeur de Sa Maj. Cath. ne vous écrira

écrira point à préſent de n'y plus ſonger ; vous ſentez bien que nous ne pouvons nous ouvrir à vous qu'à demi, & avec la reſerve que l'incertitude où nous met votre ſituation veut que nous obſervions à votre égard. C'eſt à celle, lui repartis-je, où j'ai été de vos intentions, Monſeigneur, juſqu'au moment que le Card. de Biſſy a bien voulu m'en informer, que Votre Alteſſe doit attribuer la démarche que j'ai faite, & qu'elle condamne : je n'ai jamais penſé que la permiſſion qu'elle m'accordoit de faire un voyage en Eſpagne, pût me mettre à portée de donner en ce pays-là des preuves de mon zele pour le ſervice du Roi ; & vous ſavez, Monſeigneur, que juſqu'à la premiere converſation que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous, il n'a jamais été queſtion que Votre Alteſſe voulût me donner quelque commiſſion pour l'Eſpagne, ni que de mon côté je fiſſe quelque démarche pour me l'attirer. Les aſſurances de la bienveillance de Sa Maj. pour le Pere Bermudez & le Marquis de Grimaldo, dont Mr. l'Evêque de Frejus m'avoit chargé, ne me paroiſſant pas une commiſſion dont l'exécution fût ſi preſſée, qu'elle ne me permît pas d'aller dire adieu à ma famille.

J'ai ſuivi, en écrivant au Pere Bermudez, le premier projet que j'avois d'abord formé. Je vois avec une peine extrême, Monſeigneur, les obſtacles qu'il met à vos deſſeins, & à l'empreſſement que j'ai de pouvoir être aſſez heureux pour les ſeconder. Si Mr. l'Evêque de Fejus eût voulu s'expliquer avec moi plus clairement, & ne point me laiſſer entrevoir, comme il a fait chaque fois que je lui ai parlé de mon départ, une ſecrette repugnance à l'approuver, Votre Alteſſe eût pu facilement régler toutes mes démarches: & j'oſe auſſi l'aſſurer, que je me ſuis ſouvent repenti de n'avoir point eu l'honneur de m'adreſſer directement à Elle, dans le tems que le Pere Bermudez me fit la premiere propoſition de me rendre à St. Ildephonſe. Si vous aviez pris ce parti, me dit alors le Duc de Bourbon, vous auriez eu plus promptement la déciſion de votre deſtinée. L'Evêque de Frejus n'a jamais paru fort porté à ce qu'on vous accordât la permiſſion que vous demandiez; & c'eſt lui qui a dit à la Ducheſſe de LEVY, que le Roi d'Eſpagne vous deſtinoit l'Emploi de *Sumiller de Cortina*. Mais il eſt inutile de parler à préſent de tout cela: hâtez-vous de

de partir, & de vous rendre en Auvergne ; & ſi vous y recevez des nouvelles du Pere Bermudez, & le paſſeport de la Cour d'Eſpagne qui vous eſt néceſſaire, ne manquez point de m'en informer auſſitôt, afin que nous puiſſions vous envoyer l'inſtruction dont vous aurez beſoin, pour vous conduire & ſervir le Roi utilement en ce pays-là.

Le Duc de Bourbon, après m'avoir parlé de la ſorte, me donna encore de nouvelles marques de ſes bontés, & de nouvelles aſſurances du deſir qu'il avoit de me faire plaiſir. Je pris congé ce jour-là de lui, & enſuite de Mr. de Morville, qui me parla dans le même ſens, & me combla auſſi d'honnêtetés. Le lendemain matin, avant de retourner à Paris, je fus m'acquitter du même devoir envers l'Evêque de Frejus. Je le trouvai entouré d'une nombreuſe Cour, qui avoit aſſiſté à ſon lever (ſa modeſtie a toujours ſouffert patiemment ces ſortes d'hommages :) & ayant attendu quelque tems avant de l'aborder, pour laiſſer un peu diſſiper la foule, je m'approchai de lui comme il alloit ſortir. Dès qu'il m'eut apperçu ; „ partez-vous, Monſieur (me dit-il „ aſſez haut pour être entendu) bien-tôt

„ pour

„ pour l'Eſpagne ? " C'eſt pour recevoir vos ordres pour ce pays-là, que je venois aujourd'hui, lui repliquai-je ſur le même ton ; & pour vous demander auſſi la continuation de vos bontés. „ Mais „ quoi ! reprit-il, vous rendez-vous en „ droiture à Madrid ? Ou prenez-vous „ votre route par l'Auvergne, comme il „ me ſemble que vous en aviez le deſ- „ ſein ? " Je n'ai rien changé, lui dis-je, Monſeigneur, à mon premier projet. Je compte, ſi je trouve en Auvergne une lettre du Pere Bermudez, qui m'apprenne que les circonſtances préſentes n'ont mis aucun obſtacle à mon départ, de paſſer peu de jours dans cette Province, & uniquement pour y dire adieu à ma famille, ou de reſter avec elle ſi mon voyage ne peut s'exécuter. „ Avez-vous vu Mr. le „ Duc, ajouta-t-il encore, & en avez- „ vous auſſi pris congé ? " Et ſur ce que je lui repartis que j'avois fait l'un & l'autre, il me dit : „ Je vous ſouhai- „ te, Monſieur, un heureux voyage ; „ & je vous prie de ne pas manquer de „ dire au Pere Bermudez, & au Marquis „ de Grimaldo, l'eſtime ſinguliere qu'on „ fait ici de leur mérite. " Il ſortit en me diſant cela ; & comme en me ſéparant

du Duc de Bourbon, j'avois oublié de prier ce Prince de vouloir bien ordonner qu'on me payât avant mon départ la penſion dont je jouïſſois, je m'approchai encore de l'Evêque de Frejus, pour le prier de me rendre ce bon office auprès de Son Alteſſe. Mais ce Prélat, au premier mot que je lui dis, me répondit d'un air ſévere, qu'il n'étoit point tems de faire cette propoſition. J'avoue que je fus très piqué du refus qu'il me faiſoit de s'employer pour obtenir une pareille bagatelle, & que je me ſéparai de lui dans la même diſpoſition de méfiance & de froideur à ſon égard, que j'avois reſſentie toutes les fois que mon voyage m'avoit donné lieu de lui parler.

La crainte d'importuner le Duc de Bourbon pour une choſe d'auſſi petite importance que l'étoit celle du payement de ma penſion, m'avoit déterminé à prier l'Evêque de Frejus de m'obtenir cette petite grace de Son Alteſſe: mais je vis clairement par ſa réponſe, que je ne pouvois compter en aucune façon qu'il voulût me rendre le plus leger ſervice. Je pris donc le parti d'écrire au Duc de Bourbon, quand je ſerois arrivé à Paris, pour lui repréſenter le beſoin que j'avois

du

du petit ſecours d'argent qui m'étoit dû pour faire mon voyage. Ma propoſition ne parut point à ce Prince, auſſi importante ou auſſi extraordinaire que l'avoit trouvée le difficultueux Evêque de Frejus: car peu de jours après, il me fit donner un ordre pour être payé, & le Comte de Morville me renvoya en même tems le Mémoire que je lui avois laiſſé, en m'écrivant la lettre ſuivante :

A *Verſailles*, ce Mardi après Midi.

JE vous renvoye, Monſieur, *le Mémoire que vous m'avez remis entre les mains. Plus je l'examine, & plus je trouve qu'il remplit tout l'objet que Monſeigneur le Duc s'eſt propoſé. En vérité*, Monſieur, *cet échantillon de vos talens me fait former d'heureux augures de ce que vous pourrez faire pour le ſervice du Roi, ſi, comme je l'eſpere, vous paſſez en Eſpagne. Vous trouverez une petite addition à votre Mémoire, qui concerne quelques articles que j'ai cru aſſez importans pour n'être pas omis : vous en pourrez faire le même uſage que du reſte.*

A l'égard de la maniere d'adreſſer vos lettres, après y avoir bien réfléchi, je trouve qu'il n'y a rien de mieux à faire que de

les

les adreſſer aux perſonnes que vous propoſez. Ayez ſeulement la bonté de les prévenir avant votre départ, ſi vous ne l'avez pas déja fait; & priez-les bien d'être attentifs à reconnoître la marque que vous leur avez donnée pour ſavoir les paquets qu'ils auront à m'envoyer : car je ſerois bien fâché de perdre aucune de vos lettres. Accuſez-moi, je vous ſupplie, la réception de celle-ci, pour que je ſois certain que vous l'avez reçue. Mandez-moi ſi vous partez demain pour l'Auvergne; ſi vous avez fait vos conventions avec ceux à qui vous devez adreſſer les lettres que vous écrirez : & lorſque vous aurez reçu vos paſſeports d'Eſpagne & que vous partirez pour Madrid, ayez la bonté de m'en informer.

Il ne me reſte plus, Monſieur, *qu'à vous demander l'honneur de votre amitié, & à vous marquer la confiance que j'ai dans vos lumieres & vos bonnes intentions. Je puis vous dire qu'elle eſt infinie, & que perſonne au monde n'eſt avec une eſtime plus parfaite que moi*,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéïſſant ſerviteur

Signé, DE MORVILLE.

Et plus bas eſt ajoûté :

Prenez garde, je vous ſupplie, & tâchez de ne perdre aucune des feuilles de votre Mémoire, & de l'addition que j'y ai faite.

C'eſt ainſi que la Providence, qui ſait, quand elle veut, convertir facilement en moyens pour l'accompliſſement de ſes deſſeins, les choſes qui y paroiſſent les plus contraires, diſpoſa ſi favorablement pour moi ceux qui en France, dans le tems dont je parle, ſe trouvoient chargés du ſoin du Gouvernement, qu'ils m'accorderent non ſeulement la permiſſion que je leur avois demandée de paſſer en Eſpagne, mais de plus les moyens de faire ce voyage ; & les mêmes ſecrets obſtacles que l'Evêque de Frejus avoit cherché à mettre à mon départ, me conduiſirent inſenſiblement à un tems, qui le rendirent, par les événemens qui ſurvinrent, auſſi néceſſaire & utile, qu'il avoit été indifferent auparavant. J'arrivai en Auvergne dans les premiers jours du mois de Mai ; & comme j'avois écrit dès le commencement du mois de Mars au Pere Bermudez, pour l'informer de la permiſſion qui m'avoit

voit été accordée de paſſer en Eſpagne, & pour le prier de me donner de ſes nouvelles dans cette Province, j'y trouvai entre les mains d'un de mes parens la reponſe ſuivante de ce Pere.

MONSIEUR,

J'Ai reçu la lettre du 5. de ce mois, que vous m'avez fait l'homeur de m'écrire. Vous aurez déja été inſtruit de ce qui s'eſt paſſé dans votre Cour, & des ſuites fâcheuſes que la réſolution qu'on y a priſe peut produire. Le Démon, qui ne s'endort point, ne ceſſe pas de chercher les moyens de renverſer tout. J'écris cela avec un extrême déplaiſir. Cependant, quoique le Roi mon maître conſerve les plus favorables diſpoſitions à votre égard, il lui a paru que dans les conjonctures préſentes vous ferez mieux de differer votre voyage, juſqu'à ce que les differends ſurvenus ſoient terminés. Je vous aſſure, Monſieur, *que Sa Majeſté conſerve, comme j'ai dit, la même diſpoſition à votre égard; mais pour cela-même, elle ne juge pas que l'occaſion vous ſoit favorable. Il faut,* Monſieur, *prier Dieu de toute votre force, afin qu'il lui plaiſe d'avoir la bonté de tranquiliſer tout,*

&

& d'empêcher les ſuites fâcheuſes que cet événement peut produire. J'ai lieu d'eſperer que tout réuſſira à ſa plus grande gloire, & que ces nuages ſeront bientôt diſſipés. Alors vous aurez la conſolation de venir à bout de vos deſſeins; & j'aurai l'honneur que j'ai tant ſouhaité, & que je ſouhaite, de vous voir en Eſpagne. Croyez, Monſieur, *que je vous écris cela avec la derniere douleur, & que je ſuis toujours*,

MONSIEUR,

A *Madrid* le 26. Mars 1725.

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

Signé, BERMUDEZ.

Quoique les expreſſions dont le Pere Bermudez ſe ſervoit dans ſa lettre, fuſſent remplies d'amitié, & même d'égards pour moi; il me faiſoit cependant ſentir ſi clairement combien les eſprits étoient aigris à la Cour de Madrid, & à quel point la préſence d'un François nouvellement venu y pouvoit être deſagréable, que je me perſuadai, malgré toute la bonne volonté qu'il me témoignoit, que l'avis qu'il

qu'il me donnoit à cet égard, tendoit à ne plus ſonger à faire mon voyage. N'éamoins comme je lui avois encore écrit le 2. d'Avril, pour lui faire de nouvelles inſtances de m'envoyer le paſſeport qui m'étoit néceſſaire, je crus devoir attendre d'être informé de l'effet qu'auroit produit cette lettre, avant de faire part du contenu de la ſienne au Comte de Morville. Peu de jours après être arrivé en Auvergne, je reçus la réponſe qui ſuit :

MONSIEUR,

JE viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2. de ce mois. Je crois que vous avez reçu la derniere lettre, que j'ai eu l'honneur de vous écrire, quoiqu'avec le dernier déplaiſir. Il ne m'eſt pas permis d'ajouter autre choſe à préſent ; mais j'eſpere que la tempête qui eſt arrivée à l'occaſion des affaires dont vous ſerez aſſez inſtruit, ſe calmera bientôt. Tandis que les choſes ne changent pas, il faut que vous vous ſouteniez par l'eſperance ; & je dois vous aſſurer que les bontés du Roi ſont les mêmes à votre égard, & que vous

pouvez

pouvez compter ſur moi dans tout ce qu'il me ſera permis.

J'ai l'honneur d'être toujours,

MONSIEUR,

A *Aranjuez* le 16. Avril 1725.

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

Signé, BERMUDEZ.

Cette lettre ne faiſoit, dans le fonds, que confirmer la précédente. Je ne laiſſai pas cependant de les adreſſer toutes deux à Mr. de Morville, afin qu'il continuât à ſe convaincre par lui-même, de la bonne foi ſcrupuleuſe que j'obſervois dans les relations qu'il m'avoit obligé d'avoir avec lui. On verra dans la ſuite de cet Ouvrage, que cette bonne foi, j'ôſe le dire, s'eſt ſoutenue juſques au bout entre ce Miniſtre & moi, pendant que le Card. de Fleury & ſes Confidens, ont au contraire conſtamment mis en uſage une odieuſe duplicité pour parvenir à m'opprimer.

Mr. le Comte de Morville, ayant reçu mes lettres, me fit la réponſe ſuivante :

Vous

A *Verſailles* le 1. Juin 1725.

Vous trouverez peut-être, Monſieur, *ma réponſe bien tardive; mais la quantité prodigieuſe d'affaires dont je me ſuis trouvé ſurchargé dans des conjonctures auſſi difficiles que celles-ci, m'ont empêché d'avoir l'honneur de vous écrire plûtôt. D'ailleurs, comme les lettres du Pere Bermudez ne vous faiſoient pas eſperer ſi-tôt le paſſeport du Roi d'Eſpagne, je n'ai pas cru que ma réponſe fût abſolument preſſée. J'ai lu*, Monſieur, *à ſon Alteſſe Séréniſſime votre lettre & celles que le Pere Bermudez vous a écrites. Monſeigneur le Duc perſiſte toujours dans le même ſentiment, & deſire infiniment que vous puiſſiez vous trouver autoriſé à paſſer à Madrid. Je vous aſſure*, Monſieur, *qu'il a une confiance entiere dans tout ce que vos bonnes intentions, votre ſageſſe & vos talens vous mettroient à portée de faire, dans un pays qui nous intéreſſera toujours plus qu'aucun autre. Pour moi*, Monſieur, *je n'ambitionne rien plus vivement, que de vous voir à Madrid, & auprès de leurs Maj. Cath.: Ainſi*, Monſieur, *l'intention de Son Alteſſe eſt, que ſi-tôt que vous recevrez les paſſeports du Roi d'Eſpagne, vous partiez pour vous rendre auprès de*

de lui. Vous aurez ſeulement la bonté de m'en informer, afin que s'il y avoit quelque choſe de nouveau à vous mander, on pût le faire, & que vous partiſſiez muni de toutes les connoiſſances qui vous ſont néceſſaires : c'eſt ce que je ferois aiſément par une lettre que vous recevriez de moi avant votre départ.

Je vous renvoye, Monſieur, *les deux lettres du Pere Bermudez, & je vous prie de me croire plus parfaitement que perſonne,*

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéïſſant ſerviteur,

Signé, DE MORVILLE.

Comme j'étois uniquement redevable au Pere Bermudez des marques de bonté que le Roi d'Eſpagne m'avoit données, & tout récemment de celle de me faire inſtruire par ce même Pere ſon Confeſſeur, des raiſons qui l'avoient déterminé à m'ordonner de ſuſpendre mon voyage ; j'écrivis à ce dernier, pour le ſupplier de ne point laiſſer ignorer à Sa Maj. Catholique toute l'étendue de ma reſpectueuſe reconnoiſſance, & pour être auſſi convaincu

vaincu en ſon particulier, de celle que je reſſentois pour toutes les obligeantes attentions qu'il avoit eues pour moi, & de ma vénération pour ſa perſonne. Il y répondit, comme il l'avoit fait à toutes les précédentes, dans les termes les plus remplis d'égards & d'amitié, & qui ne me laiſſoient aucun doute qu'il ne deſirât ſincerement de me voir arriver à la Cour d'Eſpagne : mais il continuoit toujours à me conſeiller de ſuſpendre mon départ, juſqu'à-ce que l'agitation violente où étoient les eſprits à Madrid étant un peu calmée, je puſſe eſperer en arrivant, de n'en point éprouver quelque effet deſagréable. Ce nouvel avis de ſa part, joint à tout ce que les nouvelles publiques apprenoient des excès où l'on s'étoit porté contre les François à Madrid, & dans preſque toute l'Eſpagne, me faiſant aiſément comprendre qu'il s'écouleroit peut-être beaucoup de tems avant que je puſſe entreprendre mon voyage, j'envoyai encore au Comte de Morville la lettre du Pere Bermudez; afin que le Duc de Bourbon & lui puſſent voir, que je continuois toujours à faire de mon côté tout ce qui pouvoit dépendre de moi pour me met-

tre en état de leur obéïr, & que le Confeſſeur du Roi d'Eſpagne paroiſſoit être incliné à m'obtenir la permiſſion que je demandois. On va voir, par la réponſe que le Comte de Morville me fit, que le Duc de Bourbon, & lui, rendoient une entiere juſtice à la droiture des intentions du Pere Bermudez à cet égard.

A *Chantilly* le 11. Juillet 1725.

J'*Ai reçu*, Monſieur, *avec votre lettre du* 21. *du mois paſſé, celle du Pere Bermudez, que vous avez bien voulu me communiquer, & que vous retrouverez ci-jointe. Elle ne contient rien qui faſſe entrevoir une réconciliation bien prochaine; mais il y a lieu d'eſperer qu'avec le tems, qui adoucit les douleurs les plus ſenſibles, & au moyen des bonnes intentions du Pere Bermudez, on parviendra à une parfaite réunion des eſprits & des cœurs. Je dois vous aſſurer qu'on eſt ici extrêmement ſatisfait de ſa conduite, & qu'on a toute la reconnoiſſance poſſible de la maniere dont il ſe comporte en cette occaſion. Lorſque les choſes ſeront au point où vous puiſſiez vous mettre*

mettre en état de partir, je vous envoyerai un nouveau paſſeport; & je vous prie au ſurplus d'être toujours perſuadé que je ſuis très-parfaitement,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

Signé, DE MORVILLE.

Depuis la lettre, dont je viens de faire mention, que j'écrivis au Pere Bermudez, je ceſſai de lui en adreſſer d'autres; & je crus que les circonſtances où l'on étoit alors, & dont il m'avoit fait lui-même ſentir l'extrême délicateſſe, m'obligeoient d'uſer ſobrement du commerce qui s'étoit formé entre nous, afin de ne lui donner aucun lieu de ſoupçonner, par une envie de ma part trop marquée de paſſer en Eſpagne, que quelques motifs myſterieux, & differens de ceux dont il étoit inſtruit, m'obligeoient d'entreprendre promptement mon voyage. Il s'écoula près de trois mois avant qu'il eût de mes nouvelles, ou qu'il me donnât des ſiennes; & je commençois même à croire que ce long ſilence ſeroit bien-

tôt ſuivi d'un entier oubli, lorſque tout-à-coup, & quand je m'y attendois le moins, je reçus vers le 25. du mois d'Août une lettre de ſa part, par laquelle il m'apprenoit que le Roi d'Eſpagne lui avoit ordonné de m'écrire, que je pouvois, quand je voudrois, venir à ſa Cour: par une ſeconde que je reçus l'ordinaire ſuivant, le P. Bermudez ajoutoit, que je trouverois le paſſeport dont j'avois beſoin pour entrer dans les Etats de S. M. Cath., entre les mains du Gouverneur de Fontarabie, qui auroit ordre de me le remettre lorſque je ſerois arrivé ſur la frontiere.

J'informai auſſi-tôt le Duc de Bourbon & le Comte de Morville, que la permiſſion de me rendre à Madrid m'étoit enfin accordée; & je leur envoyai, à mon ordinaire, la premiere lettre que le Pere Bermudez m'avoit écrite à ce ſujet. Peu de jours après, je reçus la réponſe cijointe du Comte de Morville, avec un nouveau Mémoire, qui contenoit le plan de la conduite que je devois tenir quand je ſerois arrivé à la Cour d'Eſpagne, & que certains articles qui s'y trouvent renfermés m'empêchent de rendre public. Ce Miniſtre m'envoyoit outre cela un ordre

ordre pour recevoir un ſecours d'argent, modique à la vérité, mais tel que le deſintéreſſement qu'on verra que j'ai toujours conſtamment pratiqué, m'avoit engagé à lui demander pour m'aider à faire mon voyage. Tous les obſtacles qui avoient juſqu'alors retardé mon départ, étant donc entierement levés, & rien ne me retenant plus en Auvergne, je partis de Clermont, qui eſt la Capitale de cette Province, le 21. Octobre 1725. pour prendre la route de Madrid, plus d'un an après que la premiere propoſition de me rendre auprès de Sa Majeſté Cath. m'avoit été faite.

A *Fontainebleau*, le 26. Septemb. 1725.

J'*Ai reçu*, Monſieur, *avec la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 6. de ce mois, celle que vous aviez eue quelques jours auparavant du Pere Bermudez. Non ſeulement Monſeigneur le Duc approuve que vous vous rendiez en Eſpagne; mais même S. A. S. ſouhaite que vous differiez votre voyage le moins qu'il vous ſera poſſible. Elle vous a accordé bien volontiers la petite gratification que vous avez demandée; ainſi il vous ſera remis avec ce paquet* 52.

louis & demi, qui font la ſomme de mille livres, dont vous voudrez bien donner un reçu à celui qui vous les préſentera. Je joins ici le nouveau paſſeport du Roi qui vous eſt néceſſaire ; la lettre du Pere Bermudez que je vous renvoye ; enfin le Mémoire, qui contient tout à la fois le plan de votre conduite, & l'eſpece de chiffre dont vous vous ſervirez pour donner des avis. J'ai laiſſé ce Mémoire dans la forme que vous lui avez donnée ; mais j'y ai fait pluſieurs additions & quelques changemens, que j'ai cru néceſſaires, par rapport, tant à la ſituation des affaires, differente aujourd'hui de ce qu'elle étoit lorſque vous le dreſſates, qu'aux endroits où vous pourrez ſéjourner ; attendu que vous ne ſerez pas toujours à Madrid, mais quelquefois à l'Eſcurial & à St. Ildephonſe. Du reſte, Monſeigneur le Duc n'a point d'autres inſtructions à vous donner pour le préſent ; & il vous remet abſolument à ce dont vous êtes convenu avec moi. La confiance & l'eſtime parfaite que lui inſpire pour vous la connoiſſance qu'il a de vos vertus & de vos talens, lui font deſirer très-ardemment qu'il y eût bientôt lieu d'exercer votre zele & vos bonnes intentions, autrement que par le ſoin que vous prendrez de nous donner des avis ſous

le

le langage convenu par votre Mémoire, auquel il n'y a qu'à vous conformer entierement, tant qu'il ne s'offrira rien de mieux à faire. Je vous prie d'observer deux choſes; l'une qu'il convient que les perſonnes que vous avez déſignées me faſſent parvenir uniquement vos lettres, ſans ſe mettre en peine de les remettre ou de les adreſſer à Monſeigneur le Duc, puiſque S. A. S. ne pourroit jamais par elle-même les entendre avant que j'en euſſe trouvé l'explication par le moyen du Mémoire: l'autre, d'adreſſer, autant que vous le pourrez, vos lettres à celles d'entre ces mêmes perſonnes qui reſident à Paris, plutôt qu'à celles qui ſont en Auvergne; parce que nous aurons vos avis beaucoup plus frais par le canal des unes, que par le canal des autres.

Je crois, comme vous, que la lettre du Pere Bermudez peut vous ſervir de paſſeport pour entrer en Eſpagne. Cependant, je vous conſeille de prendre le parti, en vous mettant en chemin, de lui écrire, que conformément à ce qu'il vous a demandé, vous êtes parti, & que vous le priez de vous faire trouver ſur la frontiere le paſſeport qui vous eſt néceſſaire, tant pour votre perſonne que pour ce que vous conduirez avec vous. Le Pere Bermudez peut adreſſer ce paſſeport

au Commandant de la Ville de France par laquelle vous lui marquerez que vous ſortirez du Royaume ; & vous le retireriez des mains de ce Commandant à votre paſſage. Je n'ai plus qu'à vous aſſurer des vœux que je fais pour le ſuccès de votre voyage à tous égards, & que je ſuis plus parfaitement que perſonne du monde, Monſieur, *entierement à vous.*

Signé, DE MORVILLE.

Et plus bas eſt ajouté :

P. S. *Cette lettre étoit faite,* Monſieur, *lorſque la votre du 22. accompagnant celle du Pere Bermudez du 3. m'eſt parvenue. J'en ai fait la lecture à Monſeigneur le Duc, qui m'a dit de vous exhorter à n'avoir nulle inquietude, & à partir avec autant de confiance en ſes préventions & diſpoſitions favorables pour vous, que S. A. S. en a en votre ſageſſe, votre candeur & votre bon eſprit.*

L'Evêque de Frejus n'apprit ce qui s'étoit paſſé entre le Pere Bermudez & moi depuis mon départ de Paris, que par ce que le Duc de Bourbon & le Comte de Mor-

Morville jugerent à propos de lui en dire. Ce Prélat m'avoit laiſſé voir une oppoſition ſi grande à tout ce qui avoit quelque rapport à mon voyage ; & les moyens dont il s'étoit ſervi pour le traverſer, ou pour lui faire donner au moins une interprétation maligne, m'avoient paru ſi indécens & ſi extraordinaires, que je ne crus point devoir lui faire part de ſon exécution. Pour éviter cependant les effets de ſa mauvaiſe volonté, je priai le Comte de Morville, en lui envoyant la ſeconde lettre que j'avois reçue du Pere Bermudez, de vouloir bien me rendre le bon office de prévenir S. A. S. ſur les ſuites fâcheuſes que j'avois à craindre de quelques nouveaux & malins artifices de l'Evêque de Frejus ; & comme ce Miniſtre, par l'apoſtille qu'on trouve au bas de la lettre, & qui ſervoit de réponſe à la ſeconde que je lui avois écrite, m'apprenoit que je pouvois être tranquille ſur ce ſujet, je continuai, en partant d'Auvergne, à garder avec l'Evêque de Frejus, le ſilence que l'ambiguité de ſes démarches m'avoit fait reſoudre d'obſerver avec lui quand je partis de Paris. Je me déterminai d'autant plus volontiers à prendre ce parti, que les vues d'ambition ou d'interêt auxquelles ce Prélat me croyoit

livré, n'étant entrées en rien dans les premiers motifs qui m'avoient fait deſirer d'aller en Eſpagne, & n'influant pas davantage dans ceux que les conjonctures dont j'ai fait mention y avoient joint depuis; je me flattois que le deſintéreſſement & la moderation que je me propoſois de pratiquer à la Cour de Madrid, & d'y pouſſer même, s'il ſe pouvoit, juſqu'au dernier période, venant dans la ſuite à être connus de l'Evêque de Frejus, ſeroient plus capables de diſſiper les faux préjugés de ce Prélat, & de changer en bien les diſpoſitions peu favorables qu'il avoit pour moi, que toutes les lettres que je lui écrirois, & dont je ne pouvois eſperer de recueillir plus de fruit que je n'en avois tiré des précédentes qu'il avoit reçues de moi, ou des converſations que j'avois eues avec lui.

Il fut cependant piqué au vif, comme il a bien paru depuis, de l'indifference que je lui marquois. Sa modeſtie n'étoit qu'apparente, non plus que ſa douceur; & il cachoit autant de vanité ſous la premiere, que de diſpoſition à la vengeance ſous l'autre. Ces deux paſſions, auxquelles on verra dans la ſuite qu'il s'eſt abſolument livré, dans la perſécution

ſécution qu'il m'a ſuſcitée, étoient également bleſſées de me voir ſurmonter tous les obſtacles qu'elles l'avoient engagé d'oppoſer à l'accompliſſement de mon deſſein. Plus l'effort qu'il faiſoit pour cacher au public les vives impreſſions de ſon dépit, étoit grand ; plus celui-ci augmentoit : & plus ſa haine contre moi devenoit forte. Dans une ſemblable ſituation, on ne voit ordinairement, chez un homme par qui on ſe croit offenſé, que des ſentimens pareils à ceux qu'on éprouve ſoi-même; & par conſéquent l'Evêque de Frejus, irrité intérieurement à l'excès, me regardoit comme un ennemi ſecret, qui ne perdroit aucune occaſion en Eſpagne de faire de ſon caractere le portrait le plus deſavantageux. Outre cela, la connoiſſance qu'il avoit des armes qu'il m'avoit données lui même pour le combattre, & la perſuaſion où il étoit que j'en ferois un mauvais uſage contre lui, donnoit encore un nouveau degré d'activité à ſon reſſentiment : (on verra dans la ſuite de cet Ouvrage l'injuſtice de ce ſoupçon.) Mais ſon autorité n'étant point alors parvenue au point de deſpoticité où ſa rare modeſtie a trouvé enſuite le ſecret de la porter ; le reſpect qu'il de-

voit au Duc de Bourbon, & cette feinte moderation qu'il affectoit, ne lui permettoient point de faire paroître toute l'étendue de la haine qu'il avoit conçue contre moi. Il feignit donc de regarder mon départ d'un œil indifferent, mais c'étoit afin de mieux cacher la réſolution qu'il avoit priſe de continuer à lui donner dans les occaſions qui ſe préſenteroient, ou qu'il ſavoit bien qu'il feroit facilement naître, la plus maligne interprétation. Dans cette derniere vue, il eut recours à ces ſortes de diſcours, qui, afin de produire plus ſurement leur effet, cachent le venin dont ils ſont remplis, ſous les pieuſes expreſſions que dicte toujours en pareil cas une devotion de commande.

A l'exemple de tous les Grands, qui ſe renfermant de tems en tems dans je ne ſai quels ſanctuaires ſacrés, font du privilege d'y être admis une diſtinction peu commune, le Cardinal de Fleury alloit preſque tous les mois paſſer quelques jours à Iſſy, dans une maiſon de campagne qui appartient à Meſſieurs du Séminaire de St. Sulpice, où il s'étoit fait accommoder un appartement; & comme j'y avois demeuré longtems lorſque j'entrai dans l'état Eccléſiaſtique, il ne perdoit

doit gueres d'occaſion de gémir avec l'Abbé de St. AUBIN * directeur de ce Séminaire, ſur le ſubit changement qui étoit arrivé en moi, & ſur cette vaſte ambition, où il perſiſtoit toujours d'aſſurer que je m'étois livré. Les mêmes réflexions entroient ſouvent dans les converſations qu'il avoit ſur mon ſujet avec des perſonnes de ma connoiſſance, & auxquelles j'ai rapporté plus haut, qu'il fit ſans aucun ſcrupule, confidence de tout ce qui s'étoit paſſé entre lui & moi avant mon départ. C'étoit cependant à regret, diſoit-il, qu'il parloit ainſi d'un homme pour qui il avoit conçu dabord une véritable eſtime, & qu'il ſe fût fait un plaiſir de ſervir & d'obliger, s'il eût voulu correſpondre à ſes deſſeins. Mais comment s'empêcher de remarquer les vues d'élevation qui m'avoient ſéduit, & d'en parler innocemment avec des gens vertueux qui s'intéreſſoient à ce qui me regardoit ! La charité dans un Prélat peut-elle demeurer oiſive ? Et quand on ſupporte une partie du poids du Gouverne-

* Cet Abbé étoit apparemment ſi bien informé des ſentimens de l'Evêque de Frejus, qu'il aſſura à une perſonne qui me l'écrivit à Madrid qu'il ne falloit pas que je me flataſſe de parvenir à aucune dignité Eccléſiaſtique en France.

vernement, le bien de l'Etat n'exige-t-il pas qu'on travaille avec ſoin, à démêler dans les ſujets qui ſont à portée d'obtenir des graces, la vraye vertu, d'avec l'hypocriſie ?

Par tous ces tours artificieux, l'Evêque de Frejus *Sollicitabat* †, pour me ſervir des termes de l'Ecriture, *corda virorum Iſraël*, afin de les indiſpoſer contre moi. Les diſcours que tient un homme en place, ſur tout quand il eſt revêtu du caractere ſi vénérable d'Evêque, (auquel l'amour & la défenſe de la vérité paroiſſent, même aux plus libertins, devoir être indiviſiblement attachés,) font ordinairement impreſſion ſur tout le monde, mais principalement ſur ceux, ou qui lui ſont fort inférieurs, ou que la Religion prévient en faveur de ſes ſentimens. Les perſonnes à qui ce Prélat jugeoit à propos de s'ouvrir d'une maniere ſi amiable & ſi pieuſe ſur les motifs de mon voyage, étoient dans l'un ou l'autre de ces deux états ; & il n'eut pas beaucoup de peine à réuſſir dans le deſſein, un peu moins pieux & moins charitable, qu'il cachoit, d'inſinuer inſenſiblement dans leur eſprit, que je m'étois laiſſé aller à

† *Lib.* 2. REG. *cap.* 15. *v.* 6.

à une ambition démeſurée. Mes amis, & ceux qui pouvoient prendre quelque part à ce qui me regardoit, ignoroient tout ce qui avoit donné lieu à mon voyage, auſſi bien que la droiture & la ſimplicité de mes démarches : ils n'oſoient, ni juſtifier le premier, ni interpréter favorablement les autres, quand l'occaſion ſe préſentoit d'en parler ; ils ſouſcrivoient même le plus ſouvent au jugement déſavantageux qu'ils voyoient qu'en portoit le public. Leur amitié & leur eſtime ſe refroidirent bientôt à mon égard. J'appris la perte que je faiſois de l'une & de l'autre, ſans que le ſecret inviolable que je devois garder ſur tout ce qui avoit concouru à me conduire en Eſpagne, me permît d'y remedier ; & leur ignorance ſur cet article, & ſur l'utilité qu'il a plu au Seigneur de permettre que les deux Couronnes ayent retiré de mon voyage, dureroit encore, auſſi bien que leurs préjugés, ſans la néceſſité où m'a réduit l'Evêque de Frejus, depuis Cardinal de Fleury, de révéler des myſteres d'iniquité que j'ai toujours deſiré de pouvoir enſevelir ſous un ſilence éternel : mais que l'oppreſſion qu'il ma fait ſouffrir en France & en Eſpagne, ne me permet pas de diſſimuler plus long-tems.

La

La difficulté de paſſer les montagnes d'Auvergne que je fus obligé de traverſer pour me rendre à Limoges, & de là à Bordeaux, m'ayant retenu aſſez long tems en chemin, je n'arrivai que le 5. de Novembre 1725. à Bayonne. Je trouvai dans cette Ville-là, entre les mains de Mr. d'*Adoncourt* qui y commandoit pour le Roi, deux lettres que le Comte de Morville lui avoit adreſſées pour moi. Ce Miniſtre m'exhortoit dans l'une, de hâter mon arrivée à Madrid le plus qu'il me ſeroit poſſible ; & de travailler de mon mieux, quand j'y ſerois, à me mettre en état de pouvoir ſervir utilement le Roi, dans la conjoncture délicate où je ſavois que l'on étoit. Il me donnoit dans l'autre quelques nouveaux avis ſur la conduite que je devois obſerver, auxquels il joignoit encore une petite addition au chiffre dont nous étions convenus, afin qu'il pût y renfermer certaines matieres ſur leſquelles je devois lui écrire.

En rapportant dans ces Mémoires les mortifications de toute eſpece que le Cardinal de Fleury a eſſayé de me cauſer, ou de m'attirer, je ne dois pas omettre les conſolations qu'il a plû à la Providence

dence d'y entremêler pour en adoucir l'amertume. Une des plus grandes que j'aye reſſentie, a été d'avoir l'honneur de me préſenter à Bayonne aux pieds de la Reine Douairiere d'Eſpagne, Marie-Anne de Neubourg. Cette Princeſſe, bien plus recommandable par ſa ſolide pieté, ſa généroſité éclatante, & ſon affabilité, que par ſon auguſte naiſſance, me reçut avec des témoignages de bonté dont je fus pénétré. Elle n'a ceſſé depuis de m'en donner de nouvelles marques, dans toutes les occaſions qui ſe ſont préſentées, & en particulier dans le voyage que j'ai fait en Portugal. † Inutile à tous égards à une ſi grande Princeſſe, & hors de portée de pouvoir contribuer à ſa gloire; je m'en fais une de ne laiſſer ignorer ici à perſonne le reſpectueux attachement que je lui ai voué, & la reconnoiſſance qui me reſte de la bienveillance dont elle m'a honoré, & qui durera autant que ma vie.

On me conſeilla à Bayonne de préférer, pour aller à Madrid, la route de Pampelune à celle de Vittoria & de Burgos,

† Cette Princeſſe vivoit encore quand cette partie de mes Mémoires fut imprimée la premiere fois en 1732.

gos, qui m'auroit fait paſſer par Fontarabie. J'écrivis à ce ſujet au Gouverneur Eſpagnol de cette derniere place, nommé Dom Joſeph de EMPARRAN, pour le prier de m'envoyer le paſſeport, que je ſavois par le Pere Bermudez qu'on avoit dû lui adreſſer de la Cour de Madrid pour me le remettre à mon paſſage. Il eut l'honnêteté de me le faire rendre par Dom Antonio ſon frere, qui vint exprès me trouver pour cela à Bayonne. Ce début de politeſſe de la part des Eſpagnols, qui, depuis le renvoi de l'Infante, en avoient uſé ſur cet article fort ſobrement avec les François, joint à la lettre que le Pere Bermudez m'écrivoit pour me marquer la joye & l'empreſſement qu'il avoit de me voir arriver en Eſpagne, parurent être d'heureux préſages de la ſuite qu'auroit le ſéjour que j'allois faire à la Cour de Madrid. J'informai de toutes ces particularités le Comte de Morville, avant de partir de Bayonne, afin qu'il pût en inſtruire le Duc de Bourbon. Ce Prince, ſur les bruits qui couroient de quelque mouvement de Troupes du côté de l'Eſpagne, avoit envoyé le Marquis de COIGNI* ſur la fron-

* A préſent Maréchal de France.

frontiere pour y commander ; & j'étois bien perſuadé qu'il apprendroit avec plaiſir que les Eſprits en Eſpagne paroiſſoient un peu s'adoucir, & que rien ne donnoit lieu de croire que le refroidiſſement & la méſintelligence qui étoient entre les deux Cours, duſſent être ſuivis d'une prochaine rupture.

La réception que l'on me fit à Pampelune, ne ſe reſſentit point de la politeſſe que j'avois éprouvée de la part de Dom Joſeph de Emparran. L'Officier de garde, qui étoit à la porte de la Ville, fit beaucoup de difficultés de me laiſſer entrer, & il tint à ce ſujet un diſcours avec les gens qui conduiſoient ma chaiſe, & qui me ſervoient de très-mauvais interprètes, que je jugeai par ſa longueur, (car je n'en entendois pas une parole,) proceder d'une grande curioſité ſur mon ſujet. Il examina enſuite beaucoup la date de mon paſſeport, & me fit grand nombre de queſtions ſur le ſujet de ma venue, auxquelles je lui répondis en latin (ne ſachant point l'Eſpagnol) que je ne pouvois ſatisfaire. Je jugeai par certains éclats de rire qu'il faiſoit de tems en tems, avec d'autres gens de la Ville qui s'étoient joints à lui, que ma latini-

latinité leur paroiſſoit auſſi extraordinaire, que l'arrivée d'un François en Eſpagne dans la conjoncture où l'on étoit alors. Admis cependant, après toutes ces formalités, dans la place, une troupe de canailles, qui groſſiſſoit à meſure que nous avancions, & qui formoit un cortege paſſablement ridicule, m'accompagna juſqu'à la *Pauzade*, (qui eſt la même choſe que ce que nous appellons en France Hôtellerie,) avec des chanſons & des cris qui ne devoient point aſſurément flatter beaucoup mon amour-propre. Au bruit que faiſoit cette honorable eſcorte, il n'y eut ni grands ni petits, dans la *Pauzade* & dans la rue, qui ne s'aſſemblaſſent pour me voir. Mais enfin, le maître de la maiſon, qui entendoit par bonheur quelques mots de François, m'ayant conduit dans une chambre, mit fin au divertiſſement; & après que nous eumes fait connoiſſance enſemble, il me propoſa, le ſoir après ſoupé, d'aller entendre je ne ſai quel conſert de guitarre, que quelques gens de la ville de ſes amis faiſoient dans une chambre voiſine de la mienne, & qui me parut, ainſi que l'habillement des acteurs, auquel je n'étois point encore accoutumé, auſſi groteſque que l'avoit été mon entrée.

Après

Après avoir ſéjourné un jour à Pampelune, où je ne reçus, cette premiere fois, de la part du Gouverneur ni de perſonne de la ville, la plus petite marque d'attention, j'en partis pour continuer ma route; & j'arrivai enfin à Madrid le Samedi 24. de Novembre. On y étoit déja informé par differentes lettres, & entr'autres par celle qui y étoit venue de Bayonne, que j'étois en chemin. Mais les circonſtances du tems, jointes à l'interruption de tout commerce avec la France, & au ſilence que le Duc de Bourbon & le Comte de Morville avoient gardé ſur mon voyage avec tous les Miniſtres étrangers, le firent regarder de ces mêmes Miniſtres étrangers, & de toute la Cour d'Eſpagne, comme extrêmement myſterieux. Chacun voulut en deviner les motifs; & quoique la plûpart de ceux qui s'en entretenoient, lui attribuaſſent principalement celui qui en étoit effectivement devenu le véritable, je veux dire de travailler à l'ouvrage de la réconciliation; certaines notions cependant aſſez confuſes, qui étoient parvenues à quelques perſonnes, des premiers motifs de ce voyage, les jettoient dans des doutes qui leur faiſoient multiplier à

l'infini

l'infini les differens raiſonnemens auxquels ils s'abandonnoient.

A peine fus-je deſcendu de ma chaiſe, & entré dans une aſſez mauvaiſe Auberge qui étoit tenue par un François, & que je préferai à toute autre, à cauſe de la langue Eſpagnole que mes Domeſtiques ni moi n'entendions point, que pluſieurs perſonnes vinrent s'informer de mon nom, des motifs de mon voyage, & du tems que je me propoſois de reſter à la Cour d'Eſpagne. Les curieux furent mal ſatisfaits des réponſes de mes gens, qui étoient ſur ce ſujet dans une parfaite ignorance. Deux François, du nombre de ces curieux, pouſſerent plus loin leurs recherches, en tâchant, par des devoirs de civilité & par ma converſation, de former des jugemens ſur le ſujet de mon arrivée, & de pénétrer mes prétendus myſteres. Mr. Stalpart, François, qui avoit été fort attaché au Maréchal de Teſſé, & fort en liaiſon auſſi avec les autres Miniſtres de France qui avoient réſidé à Madrid, fut le premier qui vint ſur le ſoir me rendre viſite. Je le connoiſſois déja de réputation, & encore plus par les lettres que j'avois vues de lui à Fontainebleau entre les mains de l'Evê-

l'Evêque de Frejus, lorſqu'on y apprit la mort du Roi Dom Louis, & que le Roi ſon pere avoit repris la Couronne. Il ne me fut pas fort difficile d'appercevoir le ſecret motif qui l'avoit conduit chez moi; & la propoſition qu'il me fit enſuite dans la converſation que nous eumes enſemble, de me procurer la lecture du Traité d'Hanover qui venoit d'être ſigné le 3. de Septembre entre l'Angleterre, la France & le Roi de Pruſſe, ne me laiſſa aucun lieu de douter que ſon intention ne fût de découvrir par ma curioſité, ou par la maniere dont je m'expliquerois avec lui ſur ce Traité, quelle part je pouvois prendre aux affaires de la conjoncture préſente.

Il me coute peu de garder le ſilence; & d'ailleurs, dans la circonſtance où je me trouvois, je ſentois parfaitement combien il étoit périlleux pour moi de ſortir des bornes de la reſerve que je m'étois preſcrite. Je reçus donc avec reconnoiſſance, & beaucoup de témoignages de politeſſe, les marques que Mr. Stalpart me donnoit de la ſienne; mais je n'allai pas plus loin. Je lui fis remarquer, en plaiſantant, la ſituation où il me trouvoit, dans une

aſſez

assez mauvaise chambre, vis-à-vis d'une chandelle & d'un petit brazier, sans autre suite ni autre cortege que deux Domestiques ; & très ignorant, ajoutai-je, des nouvelles du monde, depuis que mon voyage m'avoit empêché de lire les Gazettes. Cet aveu me donna ample matiere de rire avec lui, de l'honneur qu'il m'apprenoit que le Public me faisoit de me revêtir si liberalement du caractere de Ministre, & de me croire chargé de Négociations importantes. Je l'assurai, que dans peu ce bruit tomberoit entierement ; & je ne négligai rien, en un mot, dans cette premiere conversation, (que je soupçonnois aisément qui ne tarderoit pas à être rapportée), de tout ce que le badinage, & l'air le plus simple & le plus naturel, purent me fournir pour bannir de l'esprit de Mr. Stalpart, toute idée que mon arrivée à la Cour d'Espagne cachât quelque mystere de politique.

A peine étoit-il sorti de chez moi, que le Comte de Marsillac, François comme lui, y arriva. Celui-ci connoissoit particulierement mon Pere & toute ma famille, & m'avoit vu souvent à Paris avant qu'il passât en Espagne. Il ne me fut

fut pas poſſible d'eſquiver la viſite qu'il voulut me faire, & que plus d'un motif l'engageoit alors de me rendre. Je la reçus donc comme j'avois fait celle de Mr. Stalpart, c'eſt-à-dire, en obſervant la même retenue dans mes paroles, & la même indifférence pour tout ce qui concernoit les affaires générales. Je plaiſantai avec le Comte de Marſillac, comme j'avois fait avec l'autre, ſur les grandes operations dont j'apprenois qu'on me croyoit chargé; & je lui perſuadai d'autant plus aiſément qu'elles n'avoient d'autre réalité que celle que les faux raiſonnemens du public leur donnoient, qu'il deſiroit ardemment que la choſe fût ainſi, & que perſonne ne vînt troubler la douceur qu'il goûtoit de paſſer à la Cour de Madrid, comme poſſedant entierement la confiance du Duc de Bourbon, & comme honoré du titre de Miniſtre ſecret de la France. Ce n'étoit point en effet ſans quelque fondement, qu'on le regardoit comme tel. Depuis le départ de l'Abbé de Livry, & de tous ceux qui avoient été chargés des affaires de France, il avoit un commerce de Lettres ſuivi avec le Comte de Morville, qui l'avoit autoriſé de travailler à calmer les eſprits, &

même à faire quelques propoſitions d'accommodement entre les deux Cours. Mais l'expérience du Comte de Marſillac dans l'art de négocier n'étant point auſſi étendue que ſa bonne volonté, il ne s'apperçut pas que les réponſes qu'on lui avoit faites, quoiqu'aſſez poſitives, cachoient cependant le deſſein de ne rien conclurre, & d'amuſer ſeulement la France, afin de gagner du tems pour mieux cimenter la nouvelle Alliance qu'on venoit de faire avec l'Empereur. Il voyoit encore moins, que ſa démangeaiſon un peu trop connue, de repréſenter le perſonnage de Miniſtre, après l'avoir expoſé aux railleries des uns, aux fauſſes confidences & à l'envie des autres, formoit inſenſiblement un orage contre lui, qui éclata peu de tems après mon arrivée, comme je le dirai en ſon tems.

Le Comte de Marſillac ſe trouvant donc dans la diſpoſition que je viens de rapporter, il ne me laiſſa pas ignorer longtems le commerce de lettres qu'il avoit avec le Duc de Bourbon & le Comte de Morville; les démarches qu'il avoit faites en faveur de la réconciliation; & tout

tout le bon ſuccès qu'il ſe flattoit qu'elles auroient bientôt. Il ajouta qu'il avoit par avance fort aſſuré tous ceux de ſa connoiſſance, qui lui avoient paru diſpoſés à croire que quelque Négociation ſecrette entre la France & l'Eſpagne étoit le motif de mon voyage & de mon arrivée à Madrid, que leur opinion à cet égard étoit deſtituée de toute vraiſemblance, puiſque la Cour de France ne l'en avoit point inſtruit : & qu'il avoit tenu le même langage à tous les Miniſtres étrangers. Enfin, après m'avoir beaucoup entretenu de ſes liaiſons avec ces derniers, il termina ſa viſite en m'exhortant de garder dans mes diſcours un grand ſilence ſur les affaires de la conjoncture préſente. Ce fut, de tous les conſeils qu'il trouva à propos de me donner avec une eſpece de prodigalité dans cette premiere converſation, celui que j'étois bien réſolu de ſuivre fidelement, me l'étant déja donné plus d'une fois à moi-même.

Leurs Maj. Cath. n'étoient point à Madrid lorſque j'y arrivai. Elles ſe trouvoient alors à l'Eſcurial ; & le Pere Bermudez, qui étoit le ſeul à qui je pouvois m'adreſſer pour être inſtruit de ce

que j'avois à faire, les ſuivoit. Je lui écrivis pour lui faire part de mon arrivée, & pour le prier en même tems de m'apprendre s'il étoit à propos que j'allaſſe le joindre; ou ſi je devois attendre ſon retour. Il me répondit que celui de Leurs Maj. à Madrid étoit fort prochain, puiſqu'Elles devoient s'y rendre la veille du premier Dimanche de l'Avent: que je devois être fort fatigué du long voyage que je venois de faire; qu'ainſi, (quoiqu'il n'y eut aucun inconvénient que j'allaſſe à l'Eſcurial, ſi je le trouvois à propos) il me conſeilloit de reſter à Madrid, où il me donnoit rendez-vous au Noviciat des Jeſuites, lieu ordinaire de ſa reſidence, le Jeudi 29. Novembre; en me priant de m'y rendre vers les ſix heures du ſoir à l'entrée de la nuit, qui étoit le tems le plus convenable pour le voir ſans être apperçus.

Afin de mettre ceux qui liront ces Mémoires, à portée de connoître l'extrême délicateſſe de la Négociation dont j'étois chargé; & de ma ſituation; ſans caractere; ſans la moindre lettre de créance, ou même de ſimple recommandation; dans un pays où je me trouvois autant deſtitué d'amis que de connoiſſances: j'eſ-

time,

time, avant de commencer le détail de ce qui s'eſt paſſé depuis mon arrivée à Madrid, qu'il eſt à propos d'expoſer ici l'état où je trouvai la Cour d'Eſpagne ; dans quelle diſpoſition y étoient les eſprits ; & quel fut le plan de conduite que je m'étois tracé, pour ne donner aucun ſujet à S. Maj. Cath. de douter de ma bonne foi, & pour exécuter cependant en même tems, les ordres que j'avois reçus du Duc de Bourbon & du Comte de Morville.

La paix qui avoit été conclue à Utrecht entre la France, l'Eſpagne, l'Angleterre & la Hollande, & enſuite à Raſtadt & à Bade entre l'Empereur, l'Empire & la France, étoient plutôt l'effet de l'épuiſement où la longue & ſanglante guerre, qui avoit été allumée entre ces differentes Puiſſances depuis la mort du Roi d'Eſpagne Charles II., les avoit réduites, que d'un retour ſincere d'amitié & de bonne intelligence entr'elles : & la tranquillité qu'il ſembloit qu'on devoit eſperer d'en recueillir, étoit ſouvent troublée par de nouvelles agitations, qui s'élevoient de tems en tems, entre divers Potentats ; & peut-être encore plus par

une multiplicité de Traités †, qui, (ſurtout depuis la mort du Roi de France Louis XIV.) ſe ſuccederent les uns aux autres, ſous le ſpécieux prétexte de conſerver le repos public. Ces Traités établiſſoient tant de differens ſyſtemes de politique, & étoient remplis d'un ſi grand nombre de contradictions, qu'il étoit aiſé d'appercevoir que leurs auteurs étoient plus occupés de parvenir, par les différentes alliances qu'ils faiſoient, au but particulier où chacun d'entr'eux vouloit tendre, qu'à prévenir, par de ſages précautions, tout ce qui pouvoit exciter de nouveaux troubles; & qu'ils n'attendoient que quelque événement favorable pour faire valoir leurs prétenſions, & pour exécuter leurs deſſeins ſecrets. On avoit à la vérité formé un Congrès à Cambray, pour régler les premieres, pour moderer les autres, & pour diſcuter en même tems les droits que les deux Monarques, qui ſe diſputoient la poſſeſſion de la Couronne d'Eſpagne, ſoutenoient qu'ils avoient également ſur les divers Royaumes dont ils étoient

† On a fait une Généalogie burleſque de tous ces Traités qu'on trouve dans l'*Etat politique de l'Europe.*

étoient en poſſeſſion, ou dont ils s'étoient emparés. Mais cette aſſemblée s'étoit paſſée en Conferences inutiles; pluſieurs des Princes qui avoient envoyé des Miniſtres à ce Congrès, ne chercherent qu'à en prolonger la durée ſans vouloir rien conclurre; & la mort du Duc d'Orleans Régent de France, qui, par la ſupériorité de ſon génie, pouvoit lui donner quelque activité, étant ſurvenue depuis que cette aſſemblée avoit été formée, acheva d'en rendre les operations tout-à-fait languiſſantes. Leurs Maj. Cath. ennuyées d'une pareille lenteur, ſoupçonnerent qu'on cherchoit plutôt à les amuſer qu'à les ſatifaire. Elles crurent pouvoir terminer plus promptement, par la voye d'une Négociation ſecrette, les differends qui duroient depuis ſi long tems entr'Elles & l'Empereur, & trouver un moyen de former outre cela avec ce Prince, une liaiſon & une intelligence, dont elles pourroient retirer des avantages pour l'Infant Dom Carlos, bien ſupérieurs à ceux qui leur pouvoient venir des bons offices des Puiſſances Médiatrices du Congrès de Cambray. Dans cette flatteuſe eſperance, & ſans faire part à la France ni à aucune autre Puiſſance, du projet qu'elles avoient conçu,

de traiter directement avec la Cour de Vienne, elles crurent, (afin d'en mieux dérober la connoiſſance au public,) devoir jetter les yeux ſur le Baron de Riperda, pour l'envoyer à la Cour de l'Empereur entamer la Négociation dont il s'agiſſoit †. Celui-ci avoit paru en qualité d'Ambaſſadeur d'Hollande en Eſpagne; il y avoit embraſſé la Religion Catholique, & s'étoit déterminé à fixer ſon ſéjour à Madrid, & à faire ſucceder aux occupations politiques qu'il avoit eues pendant ſon Ambaſſade, celles d'établir des Manufactures en Eſpagne, & de prendre ſoin de tout ce qui pouvoit contribuer à leur progrès & à leur perfection.

Ce

† On prétend que la Cour de Vienne, qui ne ſe prêtoit qu'avec peine aux meſures que la France, l'Eſpagne & les deux Puiſſances Maritimes vouloient prendre au Congrés de Cambray, pour aſſurer la ſucceſſion des Duchés de Toſcane, de Parme & de Plaiſance à l'Infant Dom CARLOS, & qui prévoyoit qu'il ne lui ſeroit point impſſible de ſe défendre d'y intervenir; on prétend, dis-je, que la Cour de Vienne ſut profiter habilement du mécontentement que celle de Rome témoignoit ſur le même article, pour inſinuer par ſon canal à L. M. Cath. d'entamer une Négociation de Cour à Cour & ſans l'intervention des Médiateurs; & que ce fut cette ouver-

Ce nouveau Miniſtre d'Eſpagne partit à la fin du mois d'Octobre 1724. pour ſe rendre à Vienne, ſous le nom emprunté de Baron de Paffemberg. Quoiqu'il eût pris grand ſoin de débiter, avant de ſe mettre en chemin, que ſes affaires particulieres l'obligeoient d'aller faire un tour en Hollande, on découvrit cependant à Madrid, peu de tems après ſon départ, que celles qui le déterminoient à voyager étoient bien plus importantes, & cachoient quelque myſtere. Le lieu où l'on apprit qu'il s'étoit rendu, ne confirma pas peu le jugement que le public avoit porté ſur les véritables motifs de ſon départ. Mr. Van der Meer, Ambaſſadeur d'Hollande, & Miniſtre auſſi ſage qu'éclairé, les

ouverture qui donna lieu à la réſolution qu'Elles prirent d'envoyer ſecrettement à Vienne le Duc de Riperda. Si cela eſt, comme Mr. le Cardinal Maſſei me le fit entendre, il eſt aſſez vraiſemblable que l'Empereur & le Pape, pour éviter également, quoique par des vues differentes, de ſouſcrire au Reglement qu'on vouloit faire à Cambray, touchant la ſucceſſion des Etats dont on vient de parler, chercherent à donner le change à la Reine d'Eſpagne, en la flattant pour le Prince ſon fils, d'un établiſſement bien plus brillant, par ſon Mariage avec l'Archiducheſſe Marie Thereſe, aujourd'hui Imperatrice.

les pénétra des premiers, & fit part au Maréchal de Teſſé, qui étoit alors Miniſtre de France à la Cour d'Eſpagne, de ce que la juſteſſe de ſes conjectures lui avoit fait découvrir ſur ce ſujet. Il eſt aiſé de croire à quel point la connoiſſance que celui-ci eut d'une Négociation ſi myſterieuſe, réveilla ſon attention ſur les ſuites qu'elle auroit; & quel effet elle produiſit en France, & dans pluſieurs autres Cours de l'Europe, après qu'elle y fut parvenue.

Je n'entrerai point dans un détail ſur cet article, qui, quoique peut-être curieux, ſeroit cependant hors de place dans des Mémoires tels que ceux-ci, que j'écris pour juſtifier ma conduite, & non point pour faire l'hiſtoire du tems préſent. Je me contenterai de dire, que ſi l'expérience & les talens du Baron de Riperda, contribuerent à lui faire ſurmonter les premiers obſtacles qu'il rencontra à Vienne, pour engager les Miniſtres de l'Empereur à entrer dans ſes vues, qui parurent d'abord à quelques uns d'entr'eux plus avantageuſes que ſolides; le vif reſſentiment que Leurs Maj. Cath. conçurent, peu de tems après que la Négociation dont je parle eut été entamée

mée, de la réſolution qu'on prit en France de renvoyer l'Infante leur fille, & le deſir qu'elle leur fit naître d'en tirer une vengeance éclatante, applanirent entierement toutes les difficultés qui pouvoient retarder la concluſion de leur alliance avec l'Empereur. L'ordre ſubit qu'elles envoyerent au Baron de Riperda, de ſouſcrire aveuglément à toutes les conditions que Sa Maj. Impériale voudroit exiger, épargna ſans doute à ce Miniſtre le travail & l'inquiétude, que lui auroit pu cauſer une commiſſion auſſi délicate que celle qui lui étoit confiée : mais il lui ravit en même tems la gloire de n'en devoir le ſuccès qu'à ſa ſageſſe & à ſon habileté. L'une & l'autre ne parurent pas avec beaucoup d'éclat dans le Traité de Paix, d'Alliance & de Commerce, entre le Roi d'Eſpagne & l'Empereur, qu'il ſigna le 30. Avril 1725. : mais la promptitude de ſon obéiſſance à exécuter l'ordre qu'il avoit reçu de le conclure ſans délai, lui tint lieu de tout à la Cour de Madrid, & lui attira même, dans les premiers momens qu'on y apprit la nouvelle de ce qui s'étoit paſſé à Vienne par ſon entremiſe, autant d'applaudiſſement & de gloire, que s'il eût procuré à Leurs Maj. Cath.

des avantages auſſi réels, que les vaſtes eſperances qu'il leur donna pour faire valoir ſon ouvrage, étoient, dans le fond, frivoles & chimeriques, comme il le ſavoit fort bien.

Cet événement imprévu réünit tout-à coup, au grand étonnement de toute l'Europe, deux Monarques dont les intérêts avoient fait verſer tant de ſang, & n'avoient pu même être réglés par les Traités qui avoient donné lieu à la paix qui s'étoit faite entre les autres. Il mit fin au Congrès de Cambray, dont toutes les operations, pendant l'eſpace de quatre ans, n'avoient abouti qu'à former un beau réglement pour le cérémonial, & pour maintenir le bon ordre entre les Domeſtiques. Et enfin, il fit ſucceder à une méſintelligence de 25. ans, qui avoit régné juſqu'alors entre les Cours de Vienne & de Madrid, une ſi étroite amitié & une ſi parfaite & ſi intime correſpondance, que je ne crains point d'exagerer ici, en diſant qu'on n'avoit rien vu de pareil, dans les tems mêmes, que les Princes du même ſang regnoient dans l'une & dans l'autre.

C'eſt dans cette diſpoſition que je trouvai la Cour d'Eſpagne. L'Empereur n'y étoit

étoit plus regardé comme un dangereux compétiteur, ou comme un ennemi redoutable; mais au contraire, comme un Allié fidele & puiſſant, qui, pour mieux reſſerrer les nœuds de la nouvelle union qui venoit de ſe former entre leurs Maj. Cath. & lui, n'étoit occupé que du ſoin de ſoutenir les intérêts de leur gloire, & qu'à faire paſſer dans leur Maiſon Roiale, par le mariage de l'aînée des Archiducheſſes ſes filles avec l'Infant Dom Carlos, tous les vaſtes Etats de la Maiſon d'Autriche. Cette agréable perſpective, dont une illuſion d'optique ne permettoit point dans les commencemens de bien diſcerner les ombres & les fuyans, enchantoit de telle ſorte la Cour d'Eſpagne, qu'il étoit auſſi dangereux qu'inutile de vouloir les faire remarquer. C'étoit preſque un article de foi dans Madrid, que la ſincerité, la cordialité & la fidelité dans les promeſſes, ne ſe trouvoient plus qu'à Vienne : qu'on avoit manqué totalement & indignement à Verſailles, à celles qui y avoient été faites; & qu'on ne pouvoit plus ſe défendre de regarder avec un ſouverain mépris tout ce qui viendroit d'un pays où régnoit une ſi inſigne duplicité. Paroître attaché dans

ce

ce tems-là au Duc de Bourbon, ou honoré de ſa confiance, devenoit une excluſion certaine d'être ſeulement écouté, & même comme une eſpece d'excommunication politique, qui banniſſoit de toute ſocieté. Et enfin, vouloir tenter, non pas de juſtifier, car la choſe alors étoit impoſſible, mais ſeulement de pallier la démarche qu'on avoit été obligé de faire en France de renvoyer l'Infante, c'étoit former une entrepriſe plus propre à expoſer à la riſée publique le Négociateur qui en ſeroit chargé, qu'à lui donner la plus légere eſperance de parvenir à faire goûter les raiſons qu'il croiroit pouvoir employer

A ces obſtacles preſque inſurmontables que je trouvois, à parvenir au but où je devois tendre, de balancer & d'affoiblir, autant qu'il me ſeroit poſſible, l'autorité & l'aſcendant que la Cour de Vienne prenoit chaque jour ſur celle de Madrid, & de diſpoſer peu à peu cette derniere à moderer ſon reſſentiment; à revenir de ſes faux préjugés contre la France; & à comprendre enfin, que ſes véritables & ſolides avantages, conſiſtoient à être indiviſiblement unie à cette Couronne: à tous ces obſtacles, dis-je

dis-je, ſe joignoient auſſi ceux qui naiſſoient de la maniere auſſi fine que délicate dont je devois me comporter avec les Miniſtres d'Angleterre & d'Hollande, pour leur dérober, le plus qu'il me ſeroit poſſible, l'attention que j'aurois d'éclairer leurs ſecrets deſſeins; de ſonder adroitement ſi les diſpoſitions qu'ils montroient pour favoriſer la réconciliation des deux Couronnes, n'étoient pas plus ſimulées que véritables; & pour gagner inſenſiblement quelque part dans leur confiance, afin de mieux penetrer leurs intentions, ſans leur laiſſer voir cependant d'autre empreſſement & d'autre zele dans mes démarches, que celui qu'il eſt permis à tout particulier de montrer en pareil cas, pour le ſervice de ſon Roi & de ſa Patrie.

Les ménagemens que je me voiois obligé d'avoir pour pluſieurs François qui ſe trouvoient à Madrid, n'étoient pas moins embarraſſans ni moins pénibles. La plûpart d'entr'eux, depuis le départ de l'Abbé de Livry, & de tous ceux qui étoient chargés des affaires de France s'étoient conſtitués Miniſtres de cette Couronne; & ils ſe diſputoient même aſſez vivement & aſſez aigrement entr'eux, la

la prééminence ſur cet article. Je ſavois, avant d'entrer en Eſagne, que ſoit par bonne volonté, ſoit par quelques raiſons d'intérêt, ou plus vraiſemblablement encore, par la démangeaiſon naturelle que la plûpart des hommes reſſentent d'entrer dans les affaires d'Etat, les François dont je parle, avoient eſſayé à diverſes repriſes de faire quelques démarches pour contribuer à la réunion des deux Couronnes. Par conſéquent, il ne m'étoit pas permis de douter, que s'ils me ſoupçonnoient d'être venu pour leur ravir la gloire de conduire cet ouvrage à une heureuſe fin, ils ne manqueroient point, me voyant ſans aucun caractere qui pût leur en impoſer, de ſe prévaloir de la néceſſité indiſpenſable où je ſerois de communiquer avec eux, dans une Cour qui m'étoit entierement inconnue; où je me trouvois iſolé de toutes parts, & dont j'entendois à peine quelques mots du langage; pour s'ingerer à me donner des regles de conduite, & des conſeils plus dangereux à ſuivre qu'utiles; & qu'ils me tendroient ainſi à tous momens, par jalouſie, des pieges dans leſquels il me ſeroit preſque impoſſible de ne pas tomber.

L'obli-

L'obligation indiſpenſable où j'étois d'informer la Cour de France des diſpoſitions de celle d'Eſpagne, ſoit pour la paix ou pour la guerre, augmentoit encore infiniment mon embarras. Je ne pouvois remplir cette obligation ſans donner quelque ſujet de ſoupçonner que je cherchois à m'attirer une Négociation, dont chacun de ces François s'étoit approprié une parcelle; & c'étoit aſſez pour exciter leur animoſité, & pour les déterminer peut-être à me donner la réputation d'intriguant & d'eſpion. Je ne pouvois guere me flatter d'éviter cet inconvénient en dérobant aux yeux de gens ſi intéreſſés à m'obſerver, les expédiens dont je me ſervirois pour m'inſtruire de ce qui ſe paſſeroit à la Cour & à la Ville; & j'avois, par conſéquent, également à craindre & leurs mauvais offices, & les obſtacles ſecrets que l'envie leur ſuggereroit d'oppoſer au ſuccès de ma commiſſion.

Par cette étrange complication de difficultés que j'avois à ſurmonter, pour réuſſir dans l'épineuſe & delicate Négociation dont on m'avoit chargé, il eſt aiſé de juger combien ma ſituation au milieu

de

de tant d'écueils à éviter ou à craindre, étoit gênante & pénible. Mais la conduite que je devois obſerver à l'égard de Leurs Majeſtés Catholiques, me préſentoit encore des difficultés & des dangers infiniment plus grands que ceux dont j'ai fait mention. En effet, dans le tems même que j'étois indiſpenſablement obligé d'exécuter les ordres que les Miniſtres du Roi m'avoient donnés, de travailler ſous main, autant qu'il me ſeroit poſſible, à la reconciliation ; j'en avois reçu un formel de la part du Roi d'Eſpagne, de ne pas ouvrir la bouche ſur cet article : & même ce Prince, afin que ſon intention à cet égard ne fut point ignorée, s'en étoit encore expliqué très-clairement depuis mon arrivée à Madrid, (à ce qui me revint) avec le Marquis de Grimaldo; qui, ſoit à deſſein de pénétrer s'il n'y avoit point quelque myſtere de politique dans mon voyage, ou peut-être auſſi par un deſir louable de prévenir une rupture entre les deux Couronnes, propoſa alors à S. Maj. Cath. de ſe ſervir de moi pour parvenir à ce but. Je me voyois donc expoſé, en ſuivant l'inſtruction qui m'avoit été donnée en France, de paſſer dans l'eſprit du Monarque, qui m'avoit fait

fait l'honneur de m'appeller auprès de lui, pour un homme de mauvaiſe foi. Il pouvoit ſoupçonner que je ne m'étois ſervi de la permiſſion qu'il m'avoit accordée d'entrer dans ſes Etats, dans le même tems qu'il avoit jugé à propos d'en bannir tous ceux de ma Nation, qu'afin de le mieux tromper, & de me rendre néceſſaire au Miniſtre de France. D'un autre côté, ſi j'étois infidele à exécuter ce que cette même inſtruction me preſcrivoit, je courois riſque d'être regardé par le Duc de Bourbon & par le Comte de Morville, comme un Sujet indigne, qui n'écoutant que ſon ambition, ſacrifioit à ſes intérêts particuliers ceux de ſon Souverain & de ſa Patrie.

Je ne groſſis point ici les objets à plaiſir, pour me faire par-là un mérite imaginaire. La ſituation ſinguliere où je me trouvai en arrivant en Eſpagne, a eu autant de témoins qu'il y a de perſonnes à Madrid. Je me perſuade donc que ceux qui examineront ſans partialité ce que je viens de dire, ne pourront s'empêcher de convenir, que c'étoit, pour un novice comme moi en matiere de politique, un ouvrage fort au deſſus de mes forces, que celui de me ménager entre

entre tant de devoirs, de caracteres & d'intérêts, non seulement différens, mais même contraires les uns aux autres. J'y suis pourtant parvenu.

Veut-on savoir après cela, quelle a été la recompense de mon travail, de ma patience, & si j'ose le dire, de mon desintéressement ? La voici : Un refus constant du Cardinal de Fleury, sous des prétextes étudiés & frivoles, de m'attirer aucune grace du Roi : le dessein bien marqué du même Cardinal, de s'opposer aux bienfaits que Leurs Maj. Cath. vouloient m'accorder, & qui m'avoient été promis : l'envoi en Espagne, pour y servir une passion si vive, de je ne sai quels relais de Ministres de France, à qui, de leur propre aveu, rien n'étoit plus fortement recommandé, que de travailler à me susciter autant d'ennemis que de traverses : l'usage que ce Cardinal a fait sans aucun scrupule, des moyens les plus indécens, pour me perdre dans l'esprit de L. Maj. Cath. ; tel que celui entr'autres d'un espece de Libelle diffamatoire : la resolution prise & exécutée de me retrancher, par une basse lezine, la pension que le Roi LOUIS XIV. m'avoit accordée : la menace d'un bannissement : l'enle-

l'enlevement des papiers qui ſervoient de preuves de mes ſervices, & de toute la rigueur exercée contre moi: un exil interminable : aucune répréſentation admiſe ; enfin un refus abſolu, non ſeulement de me rendre les papiers que je reclamois, mais même de les faire examiner, comme la juſtice la plus rigoureuſe l'exigeoit. Travaillons à préſent au tableau, dont je préſente ici l'eſquiſſe.

Il eſt aſſez ordinaire de voir ceux qui ſont chargés de quelque Négociation, ne pas s'embarraſſer beaucoup d'employer, pour parvenir à leurs fins, je ne ſai quelles eſpeces d'artifices & de ruſes qui reſſentent fort la fauſſeté ; & l'on eſt même ſi prévenu dans le monde de l'indiſpenſable néceſſité où ils ſont d'avoir recours à de ſemblables moyens, que la plûpart des hommes font volontiers paſſer une odieuſe duplicité, & un tiſſu de menſonges, pour l'effet d'une rare prudence & d'une grande habileté dans un Miniſtre. Je n'ai jamais, graces au Seigneur, adopté de telles maximes ; & indépendamment de l'étroite obligation que m'impoſe mon état, de faire de la vérité la regle de mes diſcours & de mes démarches, j'oſe dire hardiment, & tout ce qu'on verra dans la

ſuite

ſuite de ces Mémoires, en ſera une preuve invincible ; que dans les diverſes relations que j'ai eues à ſoutenir avec une infinité de perſonnes de differens caracteres & d'états, & dans les ſituations violentes & preſque inouïes où je me ſuis rencontré, rien n'a été capable de me porter jamais à donner la moindre atteinte à la bonne foi : tant j'ai été toujours convaincu, que pour reuſſir dans les affaires les plus difficiles, une droiture invariable, jointe à une grande attention ſur les paroles, & à un juſte diſcernement, ont autant d'avantage ſur la duplicité & les fauſſes fineſſes, que la vertu en a toujours ſur le vice.

C'eſt ſur ce principe que je pris la reſolution, en arrivant en Eſpagne, d'établir tout le ſyſtême de ma conduite. D'un côté rien ne me parut plus important que de me défendre, ſur tout dans les commencemens, de tout ce qui pouvoit me faire ſortir tant ſoit peu de la modeſtie que mon état demandoit de moi : Je ne jugeai pas moins néceſſaire, de l'autre, de montrer aux yeux du Pere Bermudez, à qui ſeul je pouvois m'ouvrir, un déſintéreſſement à toute épreuve, avec une ſi exacte bonne foi dans la relation que je devois avoir avec lui, qu'elle

qu'elle pût lui donner, & à Sa Majeſté Catholique, une facilité entiere d'éclairer toutes mes actions, & de remarquer l'un & l'autre juſqu'où je m'étois fait une loi de porter à cet égard la délicateſſe.

J'ai rapporté plus haut, que le Pere Bermudez qui étoit avec la Cour à l'Eſcurial lorſque j'arrivai à Madrid, m'avoit écrit de l'attendre dans cette Capitale. Je me rendis donc ſur le ſoir au Noviciat des Jeſuites, le jour & à l'heure qu'il m'avoit indiques. Après les premiers complimens uſités en pareil cas, je ne lui diſſimulai point que la fâcheuſe circonſtance où l'on ſe trouvoit en France, avoit déterminé Mr. le Duc de Bourbon & le Comte de Morville, à ſe ſervir de moi pour tâcher de contribuer par mes ſoins & par mon travail, à prévenir une rupture entre les deux Couronnes: & qu'ainſi mon voyage & mon arrivée à Madrid ceſſoient d'avoir les mêmes motifs, dont je l'avois informé dans un tems où je ne pouvois prévoir, que l'éloignement de tous les Miniſtres de France de la Cour d'Eſpagne m'impoſeroit la dure néceſſité d'y jouer un perſonna-

ſonnage entierement contraire à celui qn'il ſavoit que j'y devois repréſenter, & aux vues particulieres que j'avois eues en deſirant d'y venir. J'ajoutai que Mr. le Duc de Bourbon m'avoit fait l'honneur de me communiquer dans le mois d'Avril précédent, & par conſéquent avant que je me miſſe en chemin, le deſſein qu'il avoit de faire uſage de mon zele pour le ſervice du Roi mon maître : que j'étois cependant perſuadé que le Pere Bermudez ne pourroit imputer à aucune mauvaiſe foi de ma part, de ne l'avoir point inſtruit alors du changement qui étoit arrivé à mon égard ; puiſqu'il étoit évident, que par cette confidence hors de propos, dans la diſpoſition où étoient les eſprits pour lors, & dont je voyois encore d'étranges marques, je me ſerois fermé toute entrée en Eſpagne ; que j'aurois par conſéquent rendu inutiles les vues du Duc de Burbon ſur moi, violé indignement le ſecret que S. A. S. m'avoit confié, manqué à la fidélité que je devois au Roi mon maître, & mérité en un mot ſon indignation, auſſi-bien que celle d'un Prince qui étoit le dépoſitaire de ſon autorité, en abuſant des ouver-

ouvertures qu'il m'avoit faites, ſous le prétexte d'une fauſſe délicateſſe.

A Dieu ne plaiſe néanmoins, mon Très-Reverend Pere, continuai-je, que mon intention ait jamais été de vous tromper, & de me ſervir de la permiſſion que vous m'avez obtenue de Sa Maj. Cath. d'entrer dans ſes Etats, pour y faire ſecrettement des démarches qui pourroient lui déplaire, ou lui donner quelque lieu de douter de ma bonne foi. Je veux au contraire, que ce Monarque & vous en voyiez toute l'étendue, par la maniere pleine de franchiſe avec laquelle je m'ouvre aujourd'hui à vous, ſur la ſituation ſinguliere où je me trouve; ſur l'ordre qui m'a été donné de travailler, autant qu'il me ſeroit poſſible, à la réconciliation de deux Rois; & enfin ſur le deſir ſincere que j'ai, de ne rien faire à cet égard que par vos conſeils, & dans la dépendance la plus abſolue de vos ordres. Ce n'eſt gueres l'uſage, lui dis-je encore, qu'un homme chargé de quelque Négociation, l'entame par manifeſter au Monarque dans la Cour duquel on l'envoye, les lettres qu'il a

reçues, & les instructions qu'on lui a données. Mais ce qui seroit imprudence en moi sur cet article, si j'avois à traiter avec un Prince étranger, cesse d'avoir ce caractere dans la conjoncture où je me trouve, & où il s'agit plutôt de recevoir les ordres de Sa Maj. Cath. que d'exécuter ceux qui m'ont été donnés. En effet, Mon Très Reverend Pere, le Roi mon Maître ne desire rien tant que le retour de son amitié; & le Duc de Bourbon, aussi-bien que toute ma Nation, celui de sa bienveillance. A quelque prix donc qu'il la faille achetter, il sera toujours au-dessous de celui que l'un & l'autre y savent mettre. Quant à moi, c'est avec plaisir, & avec la soumission la plus entiere, que je me conformerai aveuglément à ce qu'il plaira à Sa Maj. d'ordonner sur la conduite que je dois observer ici; & je m'estimerai très-heureux, si, en exécutant les ordres du Roi son neveu, je ne fais aucun pas qui ne tende à rétablir entr'eux l'amitié, que l'interêt de leur Maison & leurs Royaumes demande qui soient toujours constante.

Après avoir parlé de la sorte au Pere Bermudez, je lui remis en original les

les lettres que j'avois reçues, en paſſant à Bayonne, du Comte de Morville. Je lui lus auſſi l'inſtruction que ce Miniſtre m'avoit envoyée en Auvergne. Je ne me laiſai point après cela de lui répéter, qu'ayant ſatisfait, par la converſation que je venois d'avoir avec lui, aux ordres du Duc de Bourbon, & lui ayant montré à quel point ce Prince deſiroit d'éviter une rupture entre les deux Couronnes; j'étois prêt à repartir, ſi, après la connoiſſance que Sa Maj. Cath. alloit avoir par ſon moyen, de ce qui s'étoit paſſé en France ſur mon ſujet à l'occaſion du départ de l'Infante, ma préſence à ſa Cour pouvoit lui déplaire.

Les premiers motifs qui m'avoit fait deſirer de paſſer en Eſpagne, & ſur l'expoſition deſquels le Pere Bermudez s'étoit employé pour m'en obtenir la permiſſion, étoient directement oppoſés à ceux que mon voyage avoit eus depuis, par les évenemens qui étoient ſurvenus dans l'eſpace de tems qui s'écoula entre le premier projet que j'en avois formé, & ſon exécution. Mais le Pere Bermudez avoit trop de diſcernement & de lumieres, pour ne pas voir qu'il

m'avoit été impoſſible de prévoir les ſujets de mécontentement & de diviſion, qui s'étoient formés entre les deux Rois, & les ſuites funeſtes qu'on craignoit qu'ils n'entraînaſſent ; & que par conſéquent, on ne pouvoit ſans injuſtice taxer d'avoir cherché, ſous de faux prétextes, la permiſſion de paſſer en Eſpagne, pour y faire le perſonnage de Miniſtre ou de Négociateur. Outre cela il apperçut aiſément, en liſant les papiers que je lui remis, que ſi quelques ſentimens d'eſtime pour moi de la part du Duc de Bourbon, pouvoient être regardés en quelque façon comme le principe de la confiance qu'il me marquoit, quoique dénué de toute diſtinction & de toute autorité ; j'en étois encore bien plus redevable à la circonſtance ſinguliere où je m'étois trouvé à la Cour de France, d'avoir obtenu la permiſſion de paſſer en Eſpagne, dans le tems préciſément qu'on renvoyoit l'Infante, & que toutes les avenues des Etats de Sa Maj. Cath. étoient fermées aux François.

Le Pere Bermudez ne me parut donc que médiocrement ſurpris, qu'on eût jetté les yeux ſur moi en France, pour travailler à détourner l'orage dont on étoit

étoit menacé de part & d'autre. La communication que je venois de lui donner des ordres que j'avois reçus à cet égard, acheva de le convaincre que je n'avois d'autre deſſein, que celui de concilier, autant qu'il me ſeroit poſſible, l'exécution de ce qui m'avoit été preſcrit, avec la plus ſcrupuleuſe bonne foi. Il m'aſſura qu'il rendroit un compte exact au Roi d'Eſpagne de tout ce que je lui avois dit; & en me remerciant de la confiance que je lui avois marquée, il me promit à diverſes repriſes, que je pouvois être bien certain qu'il n'en abuſeroit pas. Il ajouta encore, que quand j'aurois l'honneur de voir Sa Maj. Cath. il falloit que je m'abſtinſſe entierement de lui rien dire qui eût le moindre rapport aux conjonctures préſentes, & encore moins de faire aucune mention des témoignages d'attachement & de reſpect, dont le Duc de Bourbon m'avoit chargé pour Elle; attendu qu'il n'étoit pas tems de parler de ces choſes-là. Il me dit enſuite, qu'il ſentoit plus que perſonne, combien il étoit important à l'Eſpagne d'être toujours étroitement unie avec la France; & qu'il deſiroit fort, de voir

toujours regner entre ces deux Couronnes une ſincere intelligence : qu'il ne négligeroit jamais d'employer tous les moyens qui pourroient dépendre de lui, pour contribuer à la rétablir & à la rendre durable : qu'il falloit cependant avouer, que depuis la mort du Roi Louis XIV. il paroiſſoit viſiblement, qu'on s'embarraſſoit bien peu en France de favoriſer ou de ſoutenir les intérêts de l'Eſpagne ; que la maniere, auſſi prompte que peu meſurée, avec laquelle on avoit rompu les engagemens qui avoient été pris pour le mariage du Roi Très-Chrêt. avec l'Infante, & renvoyé enſuite cette Princeſſe, rendoit comme palpable cette indifférence de la France, & ne pouvoit jamais être juſtifiée ; & que Leurs Maj. Cath. avoient encore bien d'autres ſujets de ſe plaindre des Miniſtres du Roi leur Neveu, & du peu d'égards qu'elles appercevoient depuis long-tems que ces Mrs. avoient pour Elles.

Cette converſation entre le Pere Bermudez & moi, qui dura plus de deux heures, me donna lieu de m'acquitter de la commiſſion dont l'Evêque de Frejus m'avoit chargé pour lui, & pour

le

le Marquis de Grimaldo. Il me parut apprendre avec plaiſir, qu'on avoit enfin conçu en France une meilleure opinion de ſes ſentimens que par le paſſé. Il ne me diſſimula point auſſi, que le Maréchal de Teſſé s'étoit laiſſé aller trop facilement aux préventions que certaines gens lui avoient données contre lui, & contre le Miniſtre que je venois de lui nommer. Il entra après cela dans un aſſés grand détail de toute la conduite qu'il avoit tenue, dans le tems critique que le Roi d'Eſpagne s'étoit déterminé à reprendre la Couronne, & des motifs & des raiſons dont il s'étoit ſervi dans cette occaſion pour calmer la conſcience de ce Prince, & pour diſſiper ſes ſcrupules. Paſſant de là aux ſujets de plaintes, qu'il lui étoit revenu qu'on avoit faites en France, de ce qu'il s'étoit excuſé de faire aucun uſage de la lettre que le Pere de Lignieres, Confeſſeur du Roi Très-Chr., lui avoit écrite lorſqu'on renvoya l'Infante, & dans laquelle étoit renfermée la copie de celles de S. M. & du Duc de Bourbon au Roi Cath.; le Pere Bermudez me dit qu'il n'avoit pu ſe diſpenſer d'obéir, en cette occaſion, à l'ordre poſitif qui lui avoit été donné

d'en agir de la ſorte ; & qu'il ne pouvoit s'empêcher d'être extrêmement ſurpris, qu'on eût conclu de là avec tant de facilité en France, qu'oubliant totalement qu'il étoit du reſſort de ſon Miniſtère de n'inculquer que des ſentimens de paix, il cherchât à en donner de contraires au Roi ſon Maître, & à l'aigrir contre un Monarque de ſon ſang, en éloignant ce qui pouvoit contribuer à conſerver entr'eux une amitié & une intelligence, qui leur étoient, auſſi bien qu'à leurs ſujets, également utiles & néceſſaires. Cette premiere conférence, entre le Pere Bermudez & moi, roulant ſur différens points, nous donna lieu à l'un & l'autre d'approfondir pluſieurs matieres. L'heure qu'on alloit fermer la porte du Noviciat approchant, je pris congé de lui pour me retirer ; & nous convinmes, avant de nous ſéparer, que j'éviterois, autant qu'il me ſeroit poſſible, de voir beaucoup de monde dans ces premiers jours, & qu'il me feroit avertir de celui où il plairoit au Roi d'Eſpagne de me donner audience ; ſe propoſant de m'y conduire, & de me préſenter à Sa Majeſté.

Telle

Telle fut, à peu près, la premiere entrevue que j'eus avec le Pere Bermudez. Je me ſéparai de lui, auſſi content des témoignages d'amitié qu'il me donna, que ſatisfait d'avoir pu conduire peu à peu les choſes avec lui juſqu'au point de l'entretenir de ce qui concernoit la reconciliation des deux Rois, dans un tems où il ne ſembloit pas permis d'en proferer même le nom; & d'être parvenu, non ſeulement à le faire conſentir que je ſuiviſſe en ſecret les ordres qui m'avoient été donnés d'y travailler, mais de l'avoir mis de part, en quelque façon, dans la confidence, en obtenant de lui, qu'il rendroit compte au Roi d'Eſpagne de ce qui venoit de ſe paſſer entre nous, ou de ce qui s'y paſſeroit dans la ſuite. Enfin je m'eſtimai très-heureux, que la Providence m'eût procuré un moyen ſi ſecret & ſi aſſuré, de faire parvenir deſormais juſqu'à la connoiſſance de Leurs Maj. Cath. tout ce qui me viendroit de la part des Miniſtres de France, & de rendre même ma fidelité à cet égard, la preuve la plus convaincante que je puſſe donner de ma bonne foi.

Leurs Maj. Cath. étant arrivées à Ma-

drid la veille du premier Dimanche de l'Avent, qui ſe trouvoit cette année-là le 2. de Décembre, j'eus l'honneur de leur être préſenté deux jours après par le Pere Bermudez. La reception qu'elles me firent fut des plus favorables. Cependant l'audience qu'Elles m'accorderent fut courte, & ne fut point ſuivie de ma part d'aucune viſite à leurs Miniſtres, ou aux autres perſonnes de leur Cour, qui y étoient regardées avec cette eſpece d'attention & de conſidération qu'attire toujours le credit. Ainſi le public, qui s'étoit flaté de pouvoir commencer à dévoiler les myſtérieux motifs de ma venue, reſta encore là-deſſus dans la même incertitude.

Les premieres démarches qu'on fait en arrivant dans une Cour, ſont celles qui ſont les plus obſervées; & ma ſituation dans celle de Madrid, me faiſoit aiſément ſentir, combien je devois éviter tout ce qui pouvoit m'attirer un peu trop l'attention du public. Je m'étudiai donc, dans le petit intervalle de tems qui s'écoula depuis mon arrivée juſqu'à celle de Leurs Maj. Cath., & pendant preſque tout celui de mon premier ſejour en Eſpagne, à ne rien faire

faire qui ne parût entiérement indifférent, & qui ne tendît par conſéquent à faire tomber les bruits qui s'étoient repandus, que j'étois chargé des affaires les plus importantes. Bien loin de paroître avoir deſſein de former une maiſon conſidérable en Domeſtiques ou en Equipages ; je n'ajoûtai au Valet de chambre & au Laquais que j'avois amenés avec moi, qu'un très-petit nombre d'autres Domeſtiques, dont on voyoit bien qu'il m'étoit impoſſible de me paſſer. Je cherchai à louer un appartement dans une Communauté, qui me parut une habitation auſſi convenable à mes vues qu'à mon état. N'en trouvant alors aucun qui pût me convenir, je me determinai à prendre une petite maiſon auprès du Noviciat des Jéſuites, par la facilité (affectai-je de dire) que cela me procureroit, de voir plus aiſément certains Jeſuites François qui y demeuroient ; mais dans le fond, pour être plus à portée de conferer, ſous ce prétexte, avec le Pere Bermudez, qui y avoit ſon apartement. Afin d'éviter encore, avec l'attention la plus ſcrupuleuſe, tout ce qui pouvoit avoir quelque éclat, ou reſſen-

tir tant ſoit peu l'air de Miniſtre, je me ſervis d'un caroſſe de louage. Je négligeai, les premiers jours de mon arrivée, par les mêmes principes, de chercher à lier quelque commerce avec les perſonnes les plus conſidérables de la Cour ou de la Ville ; & me bornant ſimplement à voir celles, en petit nombre, qui paſſerent chez moi, je ne montrai aucun déſir ni aucun empreſſement d'être connu des autres. J'uſai de la même reſerve à l'égard des miniſtres étrangers, ſans cependant paroître vouloir les fuir quand l'occaſion ſe préſentoit de me trouver avec eux. Je ne fus voir d'entr'eux, dans ces premiers jours, que le Nonce, à qui mon état m'obligeoit de rendre ce devoir. Enfin, dans le peu de viſites que je rendis ou que je fis, ſachant bien que la moindre de mes paroles ſeroit relevée & expoſée à la critique, ou tout au moins aux obſervations de pluſieurs Commentateurs ; j'eus recours, autant que la bienſéance put me le permettre, à la gayeté qui m'eſt naturelle, pour badiner le pemier de tous les projets dont je m'apperçevois, ou dont j'imaginois, qu'on pouvoit me croire le plus occupé.

Pour

Pour établir encore plus fortement dans le public, l'opinion de l'indifférence avec laquelle je regardois tout ce qui ſe paſſoit, je jugeai à propos d'applaudir quelquefois, & même avec quelque eſpece d'indiſcretion, juſqu'aux excès du reſſentiment qu'on avoit montré, ou qu'on m'apprenoit qu'on continuoit de montrer du renvoi de l'Infante, & de la conduite qu'avoit tenue le Duc de Bourbon dans cette occaſion. Ceux qui me parloient, ou qui cherchoient à former quelque liaiſon avec moi, n'y trouvoient, au moyen de ces précautions, ni l'extérieur, ni le langage, ni la curioſité du plus petit Miniſtre; & la ſimplicité du perſonnage que je leur parus jouer, contribua beaucoup, par le récit qu'ils en faiſoient à d'autres, à faire tomber, au moins en partie, les raiſonnemens politiques auxquels j'avois d'abord donné lieu dans le public. Chacun revint peu à peu des premiers préjugés qu'il s'étoit formé, ſur la conduite que je tiendrois; & à l'exception d'un très petit nombre de perſonnes, que quelques raiſons, qui leur étoient particulieres, engageoient à m'obſerver de plus près; preſque toutes les autres s'accoûtume-

tumerent à me regarder comme un homme, qui n'avoit de Négociateur que la vaine apparence, dont la ſinguliere circonſtance de mon arrivée m'avoit revêtu, dans la conjoncture où étoient alors les deux Cours.

L'attention, néanmoins, de ces perſonnes auſſi bien que celle des Miniſtres étrangers ſur ce qui me concernoit, ſe réveilla un peu, & changea en même tems d'objet, lorſque, quelques jours après l'Audience que le Roi & la Reine d'Eſpagne m'avoient donnée, il ſe répandit dans Madrid, que Leurs Maj. Cath. m'avoient accordé l'emploi de *Sumiller de Cortina*, de la Chapelle Royale. Cette grace, qui m'attachoit au ſervice du Roi d'Eſpagne, paroiſſant alors incompatible avec le Caractere de Miniſtre ſecret de France, dont on me croyoit honoré, ſurprit tout le monde. Il ne fut plus queſtion de me croire chargé d'aucune Négociation entre les deux Cours : on annonça au contraire, que j'aurois dans peu, dans celle d'Eſpagne, des occupations bien différentes. Les uns me ſoupçonnerent d'y être venu pour entrer dans le Miniſtere, ou pour être Confeſſeur du Roi ; les autres, d'y avoir été appellé

pour

pour être chargé de l'éducation de quelques-uns des jeunes Princes, ou pour occuper auprès du Roi d'Eſpagne quelque place de confiance ; les raiſonnemens de la Cour & de la Ville, ſur l'eſpece de celle dont ce Monarque avoit deſſein de me revêtir, & à laquelle, ſelon ces mêmes raiſonnemens, l'emploi de *Sumiller de Cortina* ne faiſoit que ſervir de prélude, furent auſſi differens, qu'ils l'avoient d'abord été ſur les affaires qui pouvoient avoir donné lieu à mon voyage en Eſpagne.

L'exacte bonne-foi que je me ſuis fait une loi d'obſerver en écrivant ces Mémoires, & la ſatisfaction que je goûte d'y rendre le compte le plus exact & le plus vrai de ma conduite ; m'engagent à continuer de rapporter ici fidelement, ce qui determina le Roi d'Eſpagne à m'accorder la grace dont je viens de parler ; & en même tems, ce qui me fit prendre la réſolution de ſupplier ce Prince, de me permettre de ne la point accepter.

J'ai dit au commencement, que quelque tems après que le Pere Bermudez m'eut écrit en France, que la permiſſion de

de paſſer en Eſpagne m'étoit donnée, il m'apprit auſſi, que Sa Maj. Carh. m'avoit fait la grace de me deſtiner l'emploi dans ſa Chapelle Royale dont il eſt ici queſtion ; & nous convinmes enſuite l'un & l'autre, que cette promeſſe, dont je ne ferois que l'uſage que je voudrois, lorſque je ſerois à la Cour d'Eſpagne, me ſerviroit en attendant de prétexte, s'il étoit néceſſaire, pour obtenir plus facilement de mon Pere qui vivoit alors, & du reſte de ma famille, la permiſſion de les quitter, en ſubſtituant aux vues qu'ils pouvoient avoir de m'élever à des dignités Eccléſiaſtiques, où je ne deſirois point de parvenir, celle que le bienfait qui m'étoit offert de la part d'un grand Roi, & qu'ils pouvoient regarder comme une marque certaine de ſa faveur, & par conſéquent comme un acheminement à une fortune brillante, ne pouvoit manquer de leur préſenter. Etant donc arrivé à Madrid, & m'y trouvant dans une ſituation ſi ſinguliere, que quoique ſecrettement autoriſé de travailler à prévenir une rupture entre les deux Couronnes, je ne pouvois cependant en façon du monde me ſervir de cette miſſion, pour juſtifier aux yeux du public

&

& de ma famille la démarche que j'avois faite d'y venir : je crus qu'il étoit abſolument indiſpenſable d'employer pour cela, la connoiſſance de la grace que le Roi Cath. m'avoit accordée, en le ſuppliant de la rendre publique ; & de m'abſtenir enſuite ſcrupuleuſement d'en profiter, afin de fermer la bouche à ceux qui m'attribuoient injuſtement, de m'abandonner aux mouvemens d'une ambition effrénée.

J'avois lieu d'attendre de cette conduite, outre la diſtinction d'être nommé à un emploi honorable, l'avantage en m'excuſant de l'accepter, de montrer en France & en Eſpagne, toute l'étendue de mon deſintéreſſement. Sur ce plan, j'expoſai avec une entiere ſincerité au Pere Bermudez mes ſentimens à cet égard. Je lui remis en même tems un Mémoire pour être préſenté au Roi d'Eſpagne, dans lequel, bien loin d'uſer d'aucun artifice pour parvenir plus ſurement au but que je me propoſois, je prenois la liberté de manifeſter clairement à ce Monarque, les raiſons eſſentielles que je croyois avoir, de deſirer que la grace qu'il m'avoit fait offrir

offrir fût rendue publique, & la réſolution qu'il me ſembloit également que je devois prendre, de ne la point recevoir, & de me contenter ſeulement de l'effet que cette marque de bienveillance de Sa Maj. produiroit en ma faveur dans ſa Cour & dans celle de France.

Quand on traite avec des perſonnes qui aiment la vérité, & qui eſtiment les ſentimens que la généroſité fait naître, il eſt facile de leur faire goûter des propoſitions qui les ont pour principes. Le Pere Bermudez joignoit à une ſolide vertu beaucoup de deſintéreſſement. Il entra avec plaiſir dans les differentes raiſons que j'avois expoſées dans mon Mémoire, & approuva beaucoup les motifs qui me faiſoient agir. Le compte qu'il rendit des unes & des autres au Roi d'Eſpagne, en lui préſentant mon Mémoire, fut auſſi fidele que favorable pour moi. Sa Maj. Cath., plus diſpoſée que perſonne à honorer de ſon eſtime ceux en qui elle remarquoit une certaine maniere de penſer noble & deſintereſſée, reçut avec bonté la priere que j'avois pris la liberté de lui faire : Elle déclara qu'Elle m'avoit accordé l'emploi de *Sumiller de Cortina* de ſa Chapelle Royale ; & Elle dit au

Pere

Pere Bermudez, qu'elle me laiſſoit entierement le maître d'accepter ou de refuſer cette grace. Quand je fus donc l'en remercier, Elle ne me ſut aucun mauvais gré, de me voir prendre ce dernier parti : il me revint même, que ma maniere de penſer & de me conduire dans cette petite occaſion, lui avoit plu. C'eſt ainſi que je parvins, comme je l'avois bien prévu, à impoſer ſilence à mes ennemis en France, & à m'attirer un applaudiſſement preſque univerſel dans toute l'Eſpagne.

Le bruit que ce petit évenement fit en ma faveur, dura autant de tems qu'il falut pour remplir mes vues. Quand il fut paſſé, la Cour & la Ville ne voyant rien en moi qui pût exciter l'envie ; je commençai à m'appliquer tout de bon à exécuter en ſecret, les ordres qui m'avoient été donnés, & à informer exactement le Comte de Morville de tout ce qui ſe paſſoit à la Cour d'Eſpagne d'un peu intereſſant, qui venoit à ma connoiſſance, ou que je trouvois le moyen de découvrir. Je me ſervois pour cela du chiffre qu'on a vu que j'avois compoſé, & dont il avoit approuvé l'uſage.

Dans

Dans le même tems que j'entretenois un commerce réglé de lettres avec le Comte de Morville, je continuois auſſi de cultiver avec ſoin celui que le Pere Bermudez m'avoit permis d'avoir avec lui; & comme je ne pouvois ignorer que rien ne contribueroit tant à rendre mes opérations utiles que ſon amitié, j'apportois toute l'attention poſſible, à éviter ce qui étoit capable de l'affoiblir. Afin même de lui mieux marquer toute l'étendue de la confiance que j'avois en lui, je me fis un devoir de lui communiquer toutes les lettres un peu intereſſantes, qui m'étoient écrites de la Cour de France; & entr'autres celles que je reçus en grand nombre, dans les commencemens de mon ſéjour à Madrid, de pluſieurs Conſuls de ma Nation, qui avoient eu ordre de quitter leur réſidence; & qui, ſur le bruit général qui s'étoit répandu que j'étois venu en Eſpagne pour y être chargé des affaires du Roi, s'adreſſoient à moi pour obtenir leur rappel.

Ce n'étoit pourtant pas uniquement, pour ne donner aucun lieu au Pere Bermudez, de douter de la délicateſſe de ma bonne foi, que j'en uſois de la ſorte

avec

avec lui. Mes vues s'étendoient plus loin. J'avois pour objet principal dans cette correſpondance ſi exacte, de me ſervir de toutes ces differentes lettres, pour faire connoître au Roi d'Eſpagne, par le moyen de ſon Confeſſeur, les véritables ſentimens d'attachement que l'on conſervoit pour lui en France; à quel point la réconciliation des deux Couronnes y étoit deſirée; les judicieuſes réflexions que l'on y faiſoit ſur le peu d'avantages que pourroit procurer à Sa Maj. Cath. ſa nouvelle union avec l'Empereur: enfin, de ne point lui laiſſer ignorer les embarras, la dépenſe & les peines, que cauſoit à pluſieurs Conſuls de France, & à d'autres François qui m'écrivoient dans ce tems-là, la rigueur dont on uſoit à leur égard; & le peu de diſpoſition de differentes villes d'Eſpagne, à leur rendre juſtice dans les affaires qui leur ſurvenoient. Cette maniere tacite de m'expliquer, & de me procurer, à l'abri d'une ingénuité & d'une candeur que la moindre duplicité allarmoit, la liberté d'entrer dans tous les détails les plus circonſtanciés, étoit très utile à mes deſſeins, & le devenoit quelquefois à ceux qui avoient recours

à

à moi. Elle me donnoit encore la facilité de dévoiler avec une entiere assurance, & sans craindre d'offenser, plusieurs choses sur lesquelles, sans ce moyen, & dans les conjonctures où l'on étoit alors, la prudence ne m'auroit jamais permis de parler. Je m'étois fait aussi une loi de prier toujours le Pere Bermudez, de me dire, ou de me faire savoir ce que je devois répondre aux differentes lettres que je lui faisois passer exprès par les mains ; & je tirois, des conseils qu'il me donnoit sur ce sujet, des inductions, presque toujours certaines, des dispositions où se trouvoient Leurs Maj. Cath. pour la réconciliation. Ces mêmes conseils, dont je ne faisois qu'étudier ou commenter les principes, devenoient ensuite la source de tous les avis que je faisois passer au Comte de Morville ; sur-tout quand ce que j'avois observé, & ce qui me revenoit d'ailleurs, me donnoit lieu de croire, que les conjectures que j'en tirois étoient bien fondées.

L'union intime qui regnoit entre les Cours de Vienne & de Madrid, & que je voyois s'accroître & se fortifier tous les jours, me faisoit aisément comprendre

dre de quelle importance il étoit pour la France, de ne donner aux nouveaux Alliés qu'elle avoit fait par le Traité d'Hanover, aucun ſujet de ſoupçonner qu'elle cherchoit, par quelques relations ſecrettes dont elle leur faiſoit un myſtere, à renouveller avec l'Eſpagne l'intelligence & la correſpondance qui étoient rompues. Inſtruit, outre cela, que M. STHANHOPE, qui étoit, dans le tems dont je parle, Ambaſſadeur d'Angleterre auprès de Leurs Maj. Cath., étoit chargé également de la part du Roi Très-Chrêt. de travailler par ſes bons offices, & en ſe ſervant de la médiation du Roi ſon Maître, à applanir les difficultés qui s'oppoſoient à la réunion des deux Couronnes; & que c'étoit auſſi par l'intervention de ce Miniſtre, qu'on avoit offert au Roi & à la Reine d'Eſpagne, de leur faire telle reparation qu'ils jugeroient à propos d'exiger, de l'injure qui leur avoit été faite par le renvoi de l'Infante; je cherchois avec empreſſement quelque moyen de faire naître une occaſion de le voir, & de ne lui laiſſer aucun doute qu'on voulût en France ſe ſervir de moi pour former avec la Cour d'Eſpagne, à ſon inſçu, des liaiſons ſuſpectes,

pectes, & encore moins pour y faire paſſer aucune propoſition contraire aux engagemens qu'on avoit pris avec Sa Majeſté Britannique. Comme le deſir que Mr. Sthanhope avoit de ſon côte de me connoître & de m'entretenir, n'étoit pas moindre, & que la ſeule raiſon qui m'empêchoit de lui faire la premiere viſite, ne procedoit que des ménagemens que je devois obſerver pour ne donner aucun ſoupçon, que je cherchaſſe, même indirectement, à lier quelque commerce avec lui; je crus que pour ſurmonter les obſtacles qui s'oppoſoient à une entrevue que nous ſouhaitions également, je ne pouvois rien faire de mieux que de me ſervir du Sr. Stalpart, qui alloit ſouvent chez ce Miniſtre, pour lui ſuggerer quelque expédient qui pût nous la menager. Mais cependant, afin que ce François ne me ſoupçonnât pas d'un empreſſement de voir l'Ambaſſadeur d'Angleterre, plus grand qu'il ne convenoit au perſonnage qu'il me voyoit repréſenter, j'eus grand ſoin, avant de m'expliquer clairement, de faire entendre au Sr. Stalpart dans pluſieurs converſations, & comme par maniere de confidence, que je craignois extrêmement que les ridicules

dicules bruits des prétendues Négociations dont le public à Madrid avoit répandu que j'étois chargé ; euſſent, non pas perſuadé à Mr. Stanhope que de tels raiſonnemens puſſent jamais avoir la moindre vraiſemblance, puiſque je ſavois bien que perſonne n'étoit mieux informé que lui de leur fauſſeté ; mais porté peut-être ce Miniſtre à me regarder comme un homme tourmenté d'une grande démangeaiſon d'avoir au moins la vaine apparence d'être revêtu de quelque caractere, & à écrire, ſur ce ton-là en France : ce qui pouvoit, ajoûtois-je, m'y faire un très-grand tort, & m'expoſer d'autant plus facilement à encourir l'indignation du Roi & celle du Duc de Bourbon, que dans la ſituation où je me trouvois, il m'étoit preſque impoſſible de parer les mauvais effets que pouvoient produire les puériles diſcours, auxquels ma préſence à la Cour d'Eſpagne avoit donné lieu.

Mr. Stalpart n'ignoroit pas la curioſité qu'il étoit naturel que Mr. Stanhope reſſentît, d'approfondir un peu le ſujet de ma venue en Eſpagne ; & il n'étoit point faché de trouver dans les feintes allarmes que je lui laiſ-

ſois entrevoir, un moyen de la ſatisfaire, & de me rendre en même tems le bon office, de travailler à diſſiper les préjugés que le Miniſtre Anglois pouvoit avoir conçus contre moi. Il s'offrit avec plaiſir de ſuppléer à cet égard à ce que je ne pouvois faire moi-même; & de mon côté, après avoir remarqué qu'il agiſſoit de très-bonne foi; je lui dis, un jour que nous étions allés nous promener enſemble, que l'amitié, qu'il vouloit bien me témoigner, & à laquelle j'étois très-ſenſible, ne me permettoit point de lui cacher, que je ne pouvois être tranquille ſur ma ſituation avec l'Ambaſſadeur d'Angleterre, juſqu'à ce que je puſſe m'aſſurer, que ce Miniſtre étoit pleinement convaincu de l'éloignement extrême que j'avois, d'entrer dans rien qui eût le moindre rapport aux affaires dont le ſoin & le ſuccès avoient été confiés à ſa ſageſſe & à ſa prudence: que je lui aurois donc une ſinguliere obligation d'inſinuer, comme de lui, ou même comme de moi, s'il le croyoit néceſſaire, à Mr. Stanhope, que m'étant abſolument impoſſible, ſans me rendre ſuſpect, d'aller le voir le premier; je ne trouvois point de meilleur expédient

pédient pour me procurer la ſatisfaction de l'entretenir, que celui qu'il voulût bien paſſer à ma porte, comme pour me faire une viſite à l'occaſion de mon arrivée : attendu que me mettant par là dans la néceſſité d'aller chez lui, je pourrois, dans la converſation que nous aurions enſuite enſemble, ne lui laiſſer aucun doute ſur ma bonne foi ; & l'engager même d'en rendre compte à la Cour de France, où il m'étoit très-important qu'il fût pleinement connu, que j'avois pour l'Ambaſſadeur d'Angleterre tous les ménagemens poſſibles.

Mr. Stalpart, après avoir fort approuvé ce deſſein, & l'expédient que je voulois prendre pour l'exécuter, ſe chargea volontiers de faire à Mr. Stanhope la propoſition dont il s'agiſſoit ; & il s'acquitta de cette petite commiſſion avec tout le ſecret que je pouvois deſirer. Le Miniſtre Anglois, qui ſouhaittoit autant que moi cette entrevue, ne manqua point de paſſer chez moi, à l'heure dont nous convinmes l'un & l'autre (par le moyen du même Monſieur Stalpart) que je ne m'y trouverois pas ; & cette précaution me parut encore néceſſaire, pour éviter toute apparence d'un concert entre nous

deux, qui n'eût pas manqué de donner matiere à beaucoup de ſpéculations inutiles. Cette démarche de ſa part, m'impoſant le devoir d'aller chez lui, je m'y rendis un ſoir, après avoir cependant informé le Pere Bermudez de ce qui s'étoit paſſé; & de la néceſſité où je me trouvois par conſéquent, de rendre à Mr. Stanhope des devoirs, que le caractere dont il étoit revêtu, joint à ſon mérite perſonnel & aux relations qu'il avoit avec la Cour de France, me rendoient indiſpenſables.

Lorſqu'on m'avoit envoyé en Auvergne l'Inſtruction dont j'ai fait mention, on ne m'avoit donné aucun ordre, ni de la communiquer à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, ni d'entretenir avec lui ou avec celui d'Hollande aucune liaiſon; & je ſavois que la Cour de France ne leur avoit point fait part de mon voyage. Comprenant donc aiſément, par le ſilence que l'on gardoit avec eux ſur mes inſtructions, & avec moi ſur la conduite que je devois tenir à leur égard, qu'il falloit que je me regardaſſe, (l'aveu n'en eſt pas flatteur,) comme un de ces hommes, de la bonne volonté & des talens deſquels

les

les Princes & leurs Miniſtres ſe ſervent dans certaines conjonctures délicates pour l'exécution de leurs deſſeins, & qu'ils oublient & ſacrifient enſuite, quand ils ſe perſuadent que leurs intérêts exigent d'en uſer ainſi, ou que les affaires dont ils les ont chargés ne réuſſiſſent pas ſelon leurs deſirs; j'évitai avec grand ſoin de tenir à Mr. Stanhope aucun diſcours qui pût me compromettre tant ſoit peu : & ainſi, me renfermant toujours dans les bornes d'une extrême reſerve, je me contentai, après les premiers complimens, de l'aſſurer, que quoique je ne puſſe diſconvenir, que la Cour de France n'eût vû avec joye que l'on m'eût accordé la permiſſion de venir à celle d'Eſpagne, dans le tems-même qu'on en avoit banni tous les Miniſtres du Roi mon Maître; le Duc de Bourbon n'avoit cependant voulu faire d'autre uſage de mon zele pour le ſervice de ce Monarque, dans les fâcheuſes circonſtances où l'on ſe trouvoit, que celui de m'exhorter ſimplement, d'adoucir autant qu'il me ſeroit poſſible le reſſentiment de Leurs Maj. Cath., & de mettre à profit dans cette vue toutes les occa-

ſions favorables qui pourroient ſe préſenter. J'ajoûtai, que toute ma miſſion ſe bornant là, je n'étois pas aſſez téméraire pour prétendre lui donner plus d'étendue, & pour m'expoſer, en jouant fauſſement le perſonnage de Miniſtre, à encourir l'indignation des deux Rois : que tous les bruits, par conſéquent, qui s'étoient répandus, des grandes Négociations dont j'étois chargé, n'avoient d'autre fondement que celui que leur avoient donné les nouvelliſtes : que j'étois très-perſuadé auſſi, que Son Excellence en avoit porté le même jugement ; & qu'elle étoit trop bien inſtruite & trop éclairée, pour n'être pas convaincue que la France la regardoit comme le ſeul inſtrument dont elle pouvoit ſe ſervir, pour prévenir une rupture avec l'Eſpagne : & qu'enfin, je la priois en mon particulier de croire, que dans tout ce que j'étois ou que je ſerois enſuite à portée de faire, pour contribuer à un ſi grand bien, elle remarqueroit aiſément, par le fidele compte que je lui rendrois de mes démarches, toute l'étendue de ma bonne foi, de ma déférence pour ſes ordres, &

& de ma vénération pour ſa perſonne.

L'Ambaſſadeur d'Angleterre me parut recevoir, avec autant de politeſſe que d'amitié, ce premier témoignage que je lui donnois des juſtes égards que je devois avoir pour lui. Il me dit après cela, qu'il avoit été inſtruit par une certaine * perſonne, quelque tems avant que je partiſſe de France, que je devois venir en Eſpagne, & dans quel tems on m'avoit envoyé mon paſſeport; mais que la connoiſſance qu'il avoit eue de mon voyage, ne lui étant pas venue de la part des Miniſtres de France, il m'avouoit que leur ſilence envers lui ſur ce ſujet, n'avoit pas laiſſé de le ſurprendre & de lui paroître myſterieux; auſſi bien qu'à l'Ambaſſadeur d'Hollande, qui, comme je l'avois pu ſavoir, en avoit marqué ſon étonnement au Comte de Marſillac. Il ajoûta encore, que quoi que ce Miniſtre & lui, fuſſent convaincus l'un & l'autre, que la France agiſſoit de très-bonne foi, & qu'elle n'entreroit dans aucune Négociation ſecrette avec l'Eſpagne, ſans leur en faire part;

† Le Marquis de GRIMALDO Secretaire d'Etat.

il voyoit neanmoins avec beaucoup de plaiſir, les nouvelles preuves que je lui donnois de la droiture des intentions du Duc de Bourbon, ſur un point ſi eſſentiel. Il approuva fort, au ſurplus, la circonſpection avec laquelle je me propoſois de me conduire dans la conjoncture délicate où j'étois; & il ne me cacha point, que c'étoit auſſi le part le plus ſage que je puſſe prendre; puiſqu'indépendamment du péril où je m'expoſerois en agiſſant différemment, & qu'il connoiſſoit mieux que perſonne, il étoit inſtruit depuis peu par les Miniſtres de France, que mon arrivée à Madrid étoit abſolument ſans conſéquence; & que je n'avois reçu aucun ordre d'entrer avec Leurs Maj., Cath. ou avec leurs Miniſtres, dans aucune Négociation particuliere, ni encore moins de leur faire aucune propoſition. La converſation étant enſuite tombée ſur la diſpoſition où ſe trouvoient les eſprits en Eſpagne, pour la guerre ou pour la Reconciliation, je crus m'appercevoir que l'Ambaſſadeur d'Angleterre cherchoit ingénieuſement à pénétrer, s'il ne ſe paſſoit rien de particulier, & qui eût quelque rapport à l'une ou à l'autre, entre le Pere Ber-

Bermudez & moi. Je n'avois garde de lui fournir, par mes réponſes, la falicité d'éclairer de trop près les tentatives que je jugeois à propos de faire auprès du Confeſſeur du Roi d'Eſpagne; & je ne ſatisfis ſa curioſité, qu'autant que l'attention que je devois avoir de ne lui donner aucun ſoupçon, parut l'exiger. Enfin, la viſite ayant duré aſſez long-tems, nous nous ſéparames. Il m'aſſura de nouveau, quand je lui dis adieu, combien il étoit ſatisfait du procedé que je venois d'avoir avec lui, & de la ſageſſe avec laquelle j'avois menagé notre entrevue.

Cette premiere viſite commença à former entre l'Ambaſſadeur d'Angleterre & moi, la parfaite intelligence qu'il m'étoit ſi important d'y établir, pour l'heureuſe réuſſite des affaires dont j'étois chargé, & pour ma propre ſûreté. J'eus grand ſoin de la cultiver dans la ſuite, & de l'affermir par tous les égards poſſibles. Je convins pour cet effet avec lui, qu'afin d'éviter toutes les tracaſſeries que des eſprits brouillons pourroient chercher à exciter entre nous, à l'occaſion de toutes les affaires dans leſquelles on vouloit ſans ceſſe à Madrid me mêler mal-

gré moi, nous nous avertirions l'un l'autre de toutes celles qui viendroient à notre connoiſſance, & qui pourroient troubler notre correſpondance; & moyennant ces précautions, il ne ſut plus poſſible à ceux qui chercherent enſuite à la traverſer, de réuſſir dans leur projet. On verra effectivement dans ces Memoires, qu'elle a duré conſtamment juſqu'à la fin de mon ſéjour en Eſpagne, & qu'elle n'a pas peu contribué, à me faire ſurmonter tous les obſtacles qui s'oppoſoient à l'exécution des ordres qui m'avoient été donnés.

L'extrême attention avec laquelle on obſervoit toutes mes démarches, me détermina à differer quelque temps, de rendre à l'Ambaſſadeur d'Hollande les mêmes devoirs dont je m'étois acquitté envers celui d'Angleterre. C'étoit aſſez, ſelon moi, dans ces commencemens, d'avoir pu gagner d'aller quelquefois chez ce dernier, ſans me rendre ſuſpect; & il ne faloit pas qu'une trop grande fréquentation avec les Miniſtres des deux Puiſſances, qui paſſoient à Madrid pour être les moins favorables au traité de Vienne, excitât de nouveau ſur mon ſujet la curioſité

du

du Public. Cependant il ne me fut pas difficile de ménager une occaſion pour faire une viſite à Mr. VAN DER MEER, qui ne parût ni concertée ni étudiée. Je profitai donc de la facilité qui s'offrit d'être avec lui en particulier, pour l'aſſurer comme j'avois fait à Mr. Stanhope, que la Cour de France n'avoit jamais ſongé à me donner aucun caractere, ni public, ni particulier; & que ſi mon ſéjour en Eſpagne pouvoit être utile aux vues qu'elle avoit de porter Leurs Maj. Cath. à écouter quelque propoſition d'accommodement, ce ne ſeroit, ſans contredit, que par les ſimples bons offices, dénués de toute autorité, que les conjonctures favorables, qui pourroient naître pour cela, me mettroient à portée de rendre.

Comme l'Ambaſſadeur d'Hollande remarqua dans ce que je lui diſois, une entiere conformité avec le rapport de Mr. Stanhope, & ce que les lettres qu'il avoit reçues de la Cour de France lui apprenoient du ſujet de ma venue en Eſpagne; il me parut auſſi content de ma bonne foi, que diſpoſé à me rendre juſtice dans les occaſions qui

pourroient ſe préſenter ; & il me donna, avant de nous ſéparer, des marques de ſon eſtime & de ſon amitié, que la ſuite m'a fait voir être auſſi ſinceres, que le ſouvenir que j'en conſerve m'en ſera toujours précieux.

Après avoir ſatisfait, par les deux viſites dont je viens de parler, aux ménagemens que la prudence vouloit que j'euſſe pour les Miniſtres des deux puiſſances que la France avoit intérêt de ménager ; je continuai de m'appliquer, quoique toujours en affectant la même indifférence, & en obſervant le même ſecret, à découvrir ce qui ſe paſſoit de plus intereſſant entre les Cours de Vienne & de Madrid ; & je tâchois après cela, de faire parvenir au Comte de Morville les connoiſſances que j'avois pu acquérir ſur ce ſujet ; ſoit par les entretiens que je continuois d'avoir avec le Pere Bermudez, ou par les converſations particulieres ou publiques, dont je faiſois toujours mon poſſible de tirer adroitement quelques lumieres & quelque fruit.

Il n'y avoit pas encore trois ſemaines que j'étois à Madrid, lorſque le Duc de

Ripper-

Ripperda y * arriva de Vienne ; où, depuis la ſignature du traité qui y avoit été conclu, il avoit reſidé en qualité d'Ambaſſadeur d'Eſpagne. Il quitta la Cour Imperiale avec le même myſtere qu'il y étoit venu ; car après avoir pris congé ſeulement de Leurs Maj. Imperiales, le même jour que le Duc de Richelieu Ambaſſadeur de France faiſoit ſon entrée à Vienne, il partit le lendemain *incognito* avec un ſeul valet de chambre, ſans avoir vu ni aucun Miniſtre de l'Empereur, ni ceux des autres Puiſſances qui réſidoient à la Cour de ce Monarque. Cette ſinguliere façon d'agir du Duc de Ripperda, donna lieu à beaucoup de raiſonnemens, & fit répandre certains bruits qui vinrent même juſqu'en Eſpagne ; que ce Miniſtre avoit été rappellé par Leurs Maj. Cath. d'une maniere peu agréable pour lui. Mais la façon bien différente dont Elles le reçurent, fit bien-tôt connoître qu'ils étoient mal fondés. L'extrême refroidiſſement, & même l'interruption de tout commerce entre la France & l'Eſpagne, ne permettant

* Ce fut le 11. Decembre 1726.

mettant point au Duc de Ripperda de paſſer par Paris, comme avoit fait le Comte de KONIKSEG Ambaſſadeur de l'Empereur en Eſpagne ; il fut obligé de prendre la route d'Italie, & il s'embarqua à Genes pour paſſer à Barcelone. A peine y fut-il débarqué, qu'il prit la poſte à cheval, comme un ſimple courier, malgré la fatigue de la navigation, pour ſe rendre à Madrid. Arrivé dans cette capitale, après y avoir mis ſimplement pied à terre dans la maiſon qu'y occupoit ſa femme, & ſans quitter même ni ſon habit ni le reſte de l'équipage d'un courier, il vint au Palais ſur le ſoir, & préciſément dans le temps que le Roi d'Eſpagne travailloit avec le Marquis de Grimaldo Secretaire d'Etat. Les courtiſans étoient alors retirés ; il n'y en avoit que quatre ou cinq dans l'antichambre du Roi, parmi leſquels ſe trouva le Marquis DE LA ROCHE Secretaire du Cabinet. Et comme on ne s'attendoit point encore à l'arrivée du Duc de Ripperda, quoiqu'on ſût qu'il étoit en chemin, perſonne ne le reconnut, ni ne s'empreſſa par conſéquent de l'aborder. La ſingularité cependant de ſon équipage fit que le Marquis

quis de la Roche le conſidera plus attentivement, & le reconnut. Il s'approcha alors de lui pour lui faire ſon compliment ; & le Duc de Ripperda, après y avoir répondu, le pria auſſitôt d'avertir le Roi de ſa venue, & qu'il attendoit ſes ordres pour avoir l'honneur de le ſaluer & de lui parler. Le Marquis de la Roche ayant repliqué, que Sa Maj. travailloit avec le Marquis de Grimaldo, & que par conſéquent il falloit attendre que ce Miniſtre ſortît pour exécuter ce qu'il deſiroit ; le Duc de Ripperda ne parut pas beaucoup goûter cette réponſe : Il témoigna même, par quelques diſcours de dériſion, ſon impatience & ſa ſurpriſe, que le travail du Marquis de Grimaldo fût ſi long : & lorſque ce Miniſtre ſortit, & que le Marquis de la Roche lui demanda, ſi avant de parler au Roi il ne vouloit point l'entretenir, & lui donner au moins part de ſon arrivée ; il rejetta, avec toute la ſuffiſance d'un homme qui compte de tenir bien-tôt le premier rang, une ſemblable propoſition, & il ne s'empreſſa aucunement à faire la moindre honnêteté au Marquis de Grimaldo, quand il ſortit du cabinet

du

du Roi. Celui-ci, qui le reconnut en ſe retirant, troublé par la vue d'un homme dont il redoutoit fort l'ambition, la préſence & le caractere, paſſa de ſon côté, ſans donner à connoître aux ſpectateurs qu'il eût apperçu le Duc de Ripperda, & encore moins l'indifférence affectée & piquante qu'il lui marquoit.

Après la retraite de ce Miniſtre le Marquis de la Roche avertit L. M. Cath. de l'arrivée du Duc de Ripperda. Elles le firent entrer ſur le champ dans leur cabinet. La conférence y fut longue : tout concouroit alors à la rendre agréable à l'auteur du Traité de Vienne, & il parut bien qu'elle avoit été telle pour lui ; car il fut auſſitôt nommé Miniſtre & Secretaire d'Etat pour les affaires étrangeres, à la place du Marquis de Grimaldo ; de l'affection duquel pour l'Angleterre, auſſi-bien que de ſes liaiſons fort étroites avec l'Ambaſſadeur de cette Couronne, le Duc de Ripperda donna vraiſemblablement, dans cette conference, une très mauvaiſe opinion à Leurs Maj. Cath. Les autres Secretaires d'Etat, & tous les Conſeils, eurent ordre de communiquer au nouveau Miniſtre tous les papiers qu'il jugeroit

roit à propos de leur demander. On lui accorda outre cela toutes les entrées chez le Roi & la Reine, à toute heure, avec un appartement au Palais pour lui & la Ducheſſe ſa femme. Enfin, il parvint à jouir de toute l'autorité qui eſt attachée à la place de premier Miniſtre. Poſſeſſeur d'un poſte ſi brillant, il épargna auſſi peu dans les converſations publiques, la réputation de ceux dont il s'approprioit les dépouilles, que de ceux qui reſtoient en place. La vanité & la préſomption, qui ne ſe ſéparent guere d'une fortune rapide, caracteriſoient les diſcours qu'il tenoit, ſans qu'il parût s'embarraſſer beaucoup des ſuites qu'ils pouvoient avoir, ni des ennemis qu'ils lui attiroient.

Une reforme générale dans l'Etat, une prompte & ſévere punition de toutes les malverſations qui s'y étoient commiſes, & un changement entier de ſyſtême en matiere de politique, étoient les principaux objets dont il annonçoit qu'il étoit occupé, & qu'il avoit fait goûter, ajoûtoit-il, à Leurs Maj. Cath. Rien ne l'allarmoit, à l'entendre, ni ne lui paroiſſoit difficile dans l'exécution d'un

d'un projet ſi vaſte. Enivré de ſa puiſſance, comme il arrive preſque toujours à ceux qui y parviennent auſſi ſubitement qu'il avoit fait, il affectoit publiquement de montrer un ſouverain mépris pour tous ceux qui ſeroient tentés dans la ſuite de vouloir l'ébranler. J'ai, dit-il un jour à ceux qui étoient venus à ſon audience, ſix amis, ſur la protection deſquels je dois compter; & qui me défendront de toutes les intrigues de ceux, qui, en cette Cour, peuvent m'être contraires : *Le bon Dieu, la Sainte Vierge, l'Empereur, l'Imperatrice, & Leurs Maj. Cath.. Je ſai bien*, ajoûta-t-il encore, en parlant dans une certaine occaſion à pluſieurs perſonnes qui étoient dans ſon cabinet, *que les Miniſtres Eſpagnols ſont irrités contre moi, & qu'ils font de leur mieux pour inſpirer le même ſentiment à d'autres; mais je m'en moque, la Reine me protégera; je lui ai rendu de tels ſervices, qu'elle ne ſauroit m'abandonner* : Et quoique ce premier Miniſtre dût comprendre aiſément, que de ſemblables propos donnoient de ſon génie l'opinion la plus ſinguliere, il paroiſſoit cependant s'être

tre mis fort au-deſſus d'une pareille réflexion.

Le changement de Miniſtere met les eſprits d'une Cour dans un extrême mouvement. Chacun porte de celui qui eſt placé, un jugement dicté par l'intérêt ou par l'envie ; & comme ces deux paſſions font examiner fort attentivement, quoique par des motifs biens differens, les actions & les diſcours d'un Miniſtre, je n'allois dans aucune maiſon à Madrid, où je n'entendiſſe parler, tantôt de la liberté avec laquelle le nouveau favori cenſuroit tout ce qui avoit précedé ſon entrée dans le Miniſtere ; tantôt des changemens preſque univerſels qu'il ſe propoſoit de faire dans le gouvernement ; & enfin des grands avantages que devoit, ſelon lui, recueillir la Monarchie Eſpagnole du Traité dont il étoit l'auteur. Cette opinion qu'il avoit grande envie, à ce qu'il paroiſſoit, d'établir, devoit naturellement produire en lui un éloignement extrême pour tout ce qui pouvoit rapprocher la Cour d'Eſpagne de celle de France, & attirer par conſéquent à celui qu'il ſoupçonneroit de vouloir ſe rendre l'inſtrument d'un pareil ouvrage, quelque prompt effet

de

de ſon indignation. Je jugeai donc que dans la ſituation délicate & même périlleuſe où je me trouvois, je ne pouvois trop éviter de lui donner le moindre ombrage ; & dans ce principe, je m'abſtins de ſuivre la foule des courtiſans qui alloient chez lui, pour éviter même de lui donner lieu de croire, ou peut-être de dire à Leurs Maj. Cath. (car ſa légéreté en paroles étoit extrême), que je cherchois, ſous le prétexte de le voir, à lier quelque commerce avec lui, pour obſerver enſuite de plus près ſes actions & pénetrer ſes vues. Je ne montrai aucun empreſſement d'en être connu, à ceux qui vouloient m'introduire chez lui : je leur témoignai même exprès, (ſachant bien que cela lui reviendroit), que j'en uſois ainſi, pour qu'il vît par lui-même, avec combien peu de fondement on vouloit me faire repreſenter à la Cour d'Eſpagne, le perſonnage de Miniſtre ſecret de celle de France ; & je crus avec grande raiſon, ſur ce que j'apprenois chaque jour de ſon caractere, que je ne pouvois trop prendre garde de lui laiſſer concevoir de moi une ſemblable opinion.

Quelque

Quelque grande que fût la circonſpection que j'obſervois, je continuois d'écrire très régulierement en France au Comte de Morville, tout ce qui pouvoit venir à ma connoiſſance; tant des deſſeins du Duc de Riperda, que de l'éloignement qu'il montroit pour tout ce qui avoit rapport à la reconciliation des deux Couronnes. Ce Miniſtre parloit ſur cet article avec une liberté qui ſurprenoit tout le monde. Il inſiſtoit principalement ſur l'étroite union des Cours de Vienne & de Madrid : Il aſſuroit que la Hollande, & pluſieurs autres Puiſſances, étoient dans la diſpoſition d'accéder au Traité qui avoit formé cette union; & que la France, d'un autre côté, alloit ſe ſéparer des Puiſſances qui avoient ſigné celui d'Hanover : en ſorte que tous ces différens ſujets ſuffiſoient pour m'étendre fort au long dans mes relations, qui devenoient chaque jour plus utiles & plus intéreſſantes.

Cependant mon zele à cet égard pour le ſervice du Roi, avoit, j'oſe le dire, plus d'étendue que de prudence. Deſtitué, comme je l'ai dit plus haut, de tout caractere à la Cour d'Eſpagne, & réduit par conſé-

conſéquent à me ſervir, pour écrire en France, de la voye du courier ordinaire, dont la ſureté eſt fort équivoque dans toutes les Cours; j'aurois, ſuivant toute apparence, dans la conjecture où l'on étoit alors en Eſpagne, eſſuyé les déſagrémens qu'un ſemblable commerce ne pouvoit manquer de m'attirer dès qu'il auroit été connu; & peut être enſuite en France le reproche encore plus ſenſible, d'avoir agi étourdiment, ſi, pour me mettre à l'abri de ces deux inconvéniens, je n'avois travaillé à donner aux * lettres que j'écrivois au Comte de Morville, un caractere de relations d'affaires particulieres, qui, en lui faiſant parfaitement entendre ce que je lui voulois dire, ne pouvoit donner le plus leger ſoupçon contre moi, à ceux qui les auroient ouvertes.

Pour l'éclairciſſement de ce fait, on peut ſe ſouvenir que j'ai dit dans le commencement de ces Mémoires, que j'en avois remis un au Comte de Morville

* Si dans le bureau des affaires étrangeres en France on garde, comme on me l'a aſſuré, les lettres des perſonnes qui ont été chargées de quelques commiſſions dans les pays étrangers: on y trouvera celles dont je parle.

ville à Verſailles, à la fin duquel je lui expoſois la maniere dont je me propoſois, quand je ſerois arrivé en Eſpagne, de lui rendre compte de ce qui pouvoit concerner la reconcilation des deux Couronnes; & ce † chiffre pour nous entendre, qui n'étoit pas fort étendu, ſuppoſoit de ma part des récits indifferens, que je devois faire à des perſonnes ſoit de ma famille ſoit de mes amis, de ce que j'aurois vu, ou de la Cour, ou des Palais & des Jardins du Roi d'Eſpagne, ou de la ville de Madrid, qui, compris ſelon le ſens que leur donnoit cette eſpece de chiffre; expliquoient cependant très-clairement ce que je prévoyois être obligé de dire.

Ces lettres, pour mieux obſerver le ſecret, devoient être adreſſées en France, tantôt au Commandeur de Montgon mon oncle, qui étoit en Auvergne, tantôt au Comte de Montmorin mon beaufrere, & d'autres fois au Marquis de Biſſy, & au Vicomte de Beaune; & j'étois convenu avec eux, pour éviter quelque mépriſe de leur part, que toutes

† Il ſe trouve dans les papiers qui m'ont été enlevés par l'ordre du Cardinal de Fleury.

toutes celles qu'ils trouveroient cachetées de mes armes, ſeroient remiſes au Comte de Morville ; & que celles, au contraire, où ils verroient un chiffre ou quelque tête, ſeroient uniquement pour eux. Au moyen de cette précaution, j'avois fait parvenir au Comte de Morville tout ce qui s'étoit paſſé à mon arrivée à la Cour d'Eſpagne, & tout ce que j'y avois remarqué de favorable ou de contraire à la reconciliation des deux Couronnes. Mais comme le chiffre, dont j'étois convenu avec lui de me ſervir, ſe renfermoit entierement dans ce qui avoit rapport à cet objet ; & que depuis l'arrivée du Duc de Ripperda, il ſurvenoit chaque jour de nouvelles connoiſſances à donner à ce Miniſtre, qu'il étoit autant néceſſaire de lui faire parvenir, que dangereux pour moi de l'entreprendre ouvertement ; je ſubſtituai alors à ce chiffre trop borné, dont on m'avoit ſimplement permis l'uſage, ſans doute pour faire plutôt un eſſai de ma bonne volonté, que pour me marquer une confiance dont on ne ſavoit point ſi je me rendrois digne ; je ſubſtituai, dis-je, à ce chiffre une maniere d'écrire aux quatres perſonnes que je viens de

de nommer, par laquelle, en paroiſſant les queſtionner ſur un procès qui faiſoit dans ce tems-là du bruit à Paris, ſur les avocats qui étoient conſultés, & ſur d'autres incidens qui avoient rapport à cette affaire; je dévoilois, au moyen de cette eſpece d'allégorie, au Comte de Morville, tout ce qui ſe paſſoit à la Cour d'Eſpagne, d'une maniere qui merita une entiere approbation de ſa part & de celle du Duc de Bourbon. C'eſt ainſi que ſe paſſerent pendant pluſieurs mois les relations que j'avois en France; mais dans la ſuite, les liaiſons d'amitié qui ſe formerent entre Mr. Stanhope, à préſent * Milord HARRINGTON, qui étoit Ambaſſadeur d'Angleterre, & moi, me faciliterent le moyen de me ſervir des couriers qu'il dépêchoit aſſez ſouvent à ſa Cour & à celle de France, pour y écrire d'une maniere moins énigmatique.

Quelque prudentes que puiſſent être les meſures que prend un particulier dans une Cour étrangere, pour éviter de s'y rendre ſuſpect; il eſt impoſſible,

* Je ne parlerai plus deſormais de lui que ſous ce nom.

lorſqu'on voit qu'aucune affaire ou aucun emploi ne l'y retient, que le ſejour qu'il y fait ne devienne matiere de ſpeculation à beaucoup de gens. Le mien à Madrid, dans un temps qu'on en avoit interdit l'entrée à tous les François, n'avoit pas manqué de produire cet effet; & il ne ſe paſſoit guere de jours, que je ne m'en apperçuſſe, ou par les diſcours qu'on me tenoit, ou par ce qui me revenoit des bruits qu'on continuoit de répandre ſur mon ſujet à la Cour & dans la Ville. L'intelligence ſecrette qui regnoit, du conſentement du Roi d'Eſpagne, entre le Pere Bermudez & moi, & qui me ſervoit à mettre celui-ci au fait de toutes mes démarches, & de toutes celles que le public m'attribuoit, m'avoit raſſuré infiniment avant la venue du Duc de Ripperda, ſur les effets que pouvoit produire à mon deſavantage dans l'eſprit de Leurs Maj. Cath., & ſur-tout dans celui de la Reine, le perſonnage que les uns par envie, & les autres par legereté, cherchoient toujours à me faire repréſenter.

Mais depuis l'arrivée de ce premier Miniſtre, il s'en falloit beaucoup que je ne

fuſſe auſſi tranquille. En effet je ne pouvois douter, que le Duc de Ripperda ne fût bien informé de tout ce qui ſe débitoit ſur mon compte. Quand même ſa curioſité ne l'auroit pas porté à s'en inſtruire, j'étois ſûr que d'autres ne manqueroient point de faire valoir leur zele à mes dépens. Les Cours ſont remplies de gens inutiles, qui, pour ſe rendre néceſſaires, & paroître avoir quelque accès auprès d'un Miniſtre, ou ſeulement donner à entendre qu'ils ont quelque part dans ſa confiance, s'empreſſent à lui donner des avis ornés de commentaires, auſſi faux que malins, ſur ce qu'ils imaginent être l'objet de ſa curioſité. J'étois donc bien perſuadé que le Duc de Ripperda, ſur le moindre ſoupçon qu'on lui donneroit que je travaillois ſous main à traverſer ſes deſſeins, ne perdroit aucune occaſion de donner au Roi & à la Reine d'Eſpagne les plus ſiniſtres impreſſions de ma conduite, & de m'attirer peut-être quelque ordre ſubit de ſortir de leurs Etats. Le ſecours & les bons offices que pouvoit en ce cas-là me rendre le Pere Bermudez, ne me paroiſſoient gueres capables de me raſſurer.

Son crédit ſur l'eſprit de la Reine étoit auſſi petit, que celui du Duc de Ripperda, dans le temps dont je parle, paroiſſoit grand. Mes liaiſons avec ce Pere, bien loin de pouvoir me ſervir, me devenoient même contraires auprès du premier Miniſtre, & n'étoient propres qu'à augmenter ſa mauvaiſe volonté dès qu'il les auroit apperçues. Ce qui venoit tout récemment d'arriver au Marquis de Grimaldo, ami du Pere Bermudez, m'en ſervoit de preuve ſuffiſante; & je ſavois, avec tout le public, que dans une viſite que le Pere Confeſſeur avoit rendue au nouveau favori, celui-ci, ſelon la legereté en parole qui lui étoit naturelle, avoit affecté de lui dire devant tout le monde; *qu'il lui conſeilloit de s'en tenir à donner au Roi, quand il ſe confeſſoit, l'abſolution de ſes péchés, ſans vouloir ſe mêler d'autre choſe*: diſcours ſans doute très-imprudent, mais qui ſervoit à me faire connoître, combien celui qui le tenoit paroiſſoit ſûr de ſon autorité. Occupé donc à trouver le moyen d'éviter les nouveaux écueils qui m'environnoient, ſans me briſer contre quelqu'un, la providence

dence m'en préſenta une occaſion qui ne pouvoit être plus favorable.

Parmi le nombre des gentils-hommes de Bretagne qui avoient paſſé en Eſpagne, dans le tems que le Cardinal Alberoni avoit voulu profiter des idées chimériques que quelques Seigneurs de cette Province avoient conçues, de cauſer une révolution en France ſous la Régence du Duc d'Orleans, & qui coûta la vie à quatre d'entr'eux, étoit le Comte DE LAMBILLI; il avoit, (comme tous ceux qui arrivent à une Cour avec le ſpécieux prétexte d'avoir tout ſacrifié pour la ſervir) été d'abord bien reçu à celle de Madrid. On lui avoit accordé une penſion, & outre cela ce qu'on appelle la clef d'or, marque extérieure, qui donnoit autrefois le privilege de certaines entrées à la Cour d'Eſpagne, à ceux qui la portoient; mais qui n'eſt plus d'aucun uſage à préſent: & à ces bienfaits on avoit auſſi joint beaucoup d'eſperances, qui, au bout de quelque temps, s'étoient évanouies auſſi-bien que le payement de la penſion. Le Comte de Lambilli, qui croyoit avoir mérité un traitement plus favorable, murmuroit ſouvent

contre ceux qui étoient en place en Eſpagne, & à qui il attribuoit le peu de fidélité qu'on gardoit à exécuter les promeſſes qui lui avoient été faites, ſans que ces plaintes ou ces repréſentations fuſſent écoutées.

Dans ce même temps le Baron de Ripperda avoit, comme je l'ai dit, embraſſé la Religion Catholique., & perdu, par cette démarche, le caractere d'Ambaſſadeur d'Hollande dont il étoit revêtu. Il ſouffroit impatiemment que ce ſacrifice ne lui eût procuré, dans une Cour dévote, d'autre avantage que celui d'être le directeur de quelques manufactures, à l'établiſſement deſquelles il avoit travaillé; & attribuant l'oubli où on le laiſſoit, à l'envie & à la mauvaiſe volonté des Miniſtres Eſpagnols, il parloit d'eux, quand il en trouvoit l'occaſion, & même dans les fréquentes audiences particulieres qu'il demandoit au Roi d'Eſpagne, d'une maniere peu conforme à la charité d'un proſélyte. La conformité de ſentimens, de caractere & de ſituation, qui ſe trouvoit entre lui & le Comte de Lambilli, ayant formé entr'eux une aſſez étroite liaiſon, ils ſe voyoient très-ſouvent; &

dans

dans leurs converſations, dont quelques bouteilles de vin muſcat de Funcarral ſervoient à égayer un peu la matiere, ils décidoient, diſoit-on, librement du merite de ceux qui avoient quelque part au gouvernement en Eſpagne ; épargnoient peu leur capacité & leur déſintéreſſement ; n'approuvoient guere d'avantage, que Leurs Maj. Cath. fiſſent ſi peu d'uſage des diſpoſitions différentes qu'ils croyoient remarquer en eux, & dont ils ſe faiſoient réciproquement l'éloge.

Les circonſtances ſingulieres du temps ayant tiré tout-à-coup le Baron de Ripperda de l'Etat d'obſcurité où il étoit, pour lui faire jouer le rolle brillant de premier Miniſtre d'Eſpagne ; il n'oublia point dans ſon élevation l'ancien compagnon de ſes peines : il lui conſerva la même liberté de le voir & d'être avec lui, qu'il avoit eue dans un temps bien différent ; & en un mot, le Comte de Lambilli, paroiſſant avoir grande part dans la confiance du nouveau favori, étoit regardé à la Cour d'Eſpagne avec l'attention & les égards, qu'une telle ſituation ne manque jamais d'attirer. Je ne le connoiſſois alors que très peu, &

ſeulement comme ceux que certains devoirs de bienſéance engagent de viſiter ; & ce que j'apprenois chaque jour de ſes longues conférences avec le Duc de Ripperda, & avec quelques Miniſtres étrangers, me tenoit même à ſon égard dans une aſſez grande reſerve.

Un mois ou ſix ſemaines s'étant paſſés, depuis l'arrivée du Duc de Ripperda, ſans que j'euſſe eu occaſion de voir qu'en public le Comte de Lambilli ; ce dernier entra un matin dans ma chambre, & après les premiers complimens, la converſation ayant roulé entre lui & deux ou trois perſonnes qui étoient chez moi, ſur les grands changemens, tant pour le politique, que pour le civil, que le premier Miniſtre ſe propoſoit de faire pour l'utilité de la Monarchie d'Eſpagne, qui étoient la nouvelle du temps, & auxquels on donna, comme c'eſt l'ordinaire, de grands éloges ; ſavez-vous dit-il (avec une eſpece d'affectation, qui nous parut pouvoir bien être concertée entre le Duc de Ripperda & lui) ce qui vient d'arriver à Stalpart ? Non, lui repliquames-nous. Je m'en étonne, dit-il en s'adreſſant alors à moi ; car il vous eſt, dit-on, fort attaché : eh bien, puiſque

puiſque vous l'ignorez, je vous dirai donc que cet homme-là, comme tous nos François qui ſont ici, ayant une démangeaiſon extrême de ſervir d'eſpion aux Miniſtres de la Cour de France, & de s'attribuer dans le public la réputation de ſoutenir des relations ſecrettes avec eux; s'eſt aviſé d'écrire fort amplement au Comte de Morville, & à d'autres perſonnes qui ſont à Paris, beaucoup de nouvelles de ce pays-ci, qui n'ont pas le moindre fondement : ſes lettres ont été interceptées & portées à Mr. le Duc de Ripperda, qui dit hier en pleine audience, pour que perſonne ne l'ignorât, qu'il ſavoit que beaucoup de gens à Madrid ſe mêloient d'écrire des nouvelles, & de faire des commentaires ſur les projets qu'ils lui attribuoient; & qu'entr'autres Mr. Stalpart ne ceſſoit chaque ordinaire, de débiter toutes ſortes de chimeres en France, comme on l'avoit vu par ſes propres lettres; mais qu'afin d'épargner déſormais à tous ces petits eſpions le travail qu'ils ſe donnoient, il étoit bien aiſe de les aſſurer, qu'il feroit mettre dans un cachot le premier qu'on trouveroit s'occuper à un pareil exercice.

Ceux qui étoient chez moi, jugeant, comme il étoit aſſez naturel, que le diſcours du Comte de Lambilli avoit tout l'air d'une leçon qu'il m'étoit venu faire; & n'étant peut-être pas trop fachés d'en avoir été les témoins, rirent beaucoup avec lui de l'avanture du ſieur Stalpart: & je voyois bien qu'ils obſervoient un peu malignement ce que j'en dirois moi-même. Mais ſans excuſer Stalpart, ni encherir ſur toutes les plaiſanteries que le Comte de Lambilli & les perſonnes dont je parle, jugerent à propos de faire ſur les François, qui, véritablement en grand nombre, comme je l'ai rapporté, ſembloient ſe diſputer à Madrid l'avantage de poſſeder le ſecret de la Cour de France; je me contentai en ſouriant, de dire au Comte de Lambilli, que j'étois bien étonné que tous les divers petits Miniſtres dont il parloit, fuſſent encore aſſez novices dans leur métier, pour ignorer combien la voye du courier ordinaire étoit ſupecte dans tous les pays du monde; & que je croyois qu'ils devoient en corps aller remercier Monſieur le Duc de Ripperda, de la bonté qu'il avoit eue de les avertir

tir de leur indiſcretion & leur imprudence.

Cette façon de m'expliquer, qui ne marquoit ni embarras ni inquiétude, termina la converſation; & les perſonnes qui étoient chez moi ſe retirerent. Le Comte de Lambilli, ſe trouvant alors ſeul avec moi, voulut entrer dans de grands raiſonnemens politiques, tant ſur ce qui s'étoit paſſé en France, dans le temps du renvoi de l'Infante, que ſur la néceſſité où la Cour d'Eſpagne s'étoit trouvée de s'unir avec l'Empereur; & ſur l'habileté de celui qui avoit été le ſeul inſtrument d'une alliance ſi importante. Mais comme je n'avois nulle envie de diſcuter avec lui cette matiere, trouvant ſeulement que cette ouverture de ſa part, ſoit qu'elle fût concertée entre lui & le Duc de Ripperda pour tâcher de ſonder mes diſpoſitions, ou que ſimplement les conjonctures du tems la fiſſent naître, m'offroit l'occaſion du monde la plus favorable de diſſiper par ſon moyen les préjugés qu'on pouvoit avoir donnés au Duc de Ripperda contre moi; ſans repliquer que très-legerement à tous les raiſonnemens politiques que le Comte de Lam-

billi avoit faits : Je ſuis ravi, lui dis-je, que l'honneur que vous me faites aujourd'hui, Mr. le Comte, me procure la liberté de faire connoître à Mr. le Duc de Ripperda, par un canal auſſi ſûr que le vôtre, avec combien peu de raiſon il pourroit me mettre ici dans le catalogue des François dont vous venez de nous apprendre, qu'il a paru ſi mécontent. Comme perſonne ne peut mieux que Leurs Majeſtés, l'inſtruire de ce qui m'a conduit en cette Cour, puiſque c'eſt par leur ordre que je ſuis venu ; j'ai auſſi la ſatisfaction de penſer, que depuis que j'y ſuis, elles ont paru ſatisfaites de ma conduite, & n'ont rien remarqué en moi, qui pût leur donner lieu de me regarder comme un homme qui auroit voulu, par la perfidie la plus indigne, faire ſervir la bonté qu'Elles ont eu de m'appeller auprès d'Elles, dans la conjoncture préſente, pour en abuſer, en exerçant dans leur Cour l'odieux perſonnage d'eſpion. Je vous prie donc d'être perſuadé, que je ſuis très éloigné de me mêler ici en façon du monde de toutes les prétendues Négociations dont le public débite que je ſuis chargé. Je n'ai eu aucune relation,

tion, depuis que je ſuis en cette Cour, avec les Miniſtres du Roi d'Eſpagne ; à peine ſuis-je connu des Miniſtres étrangers qui y réſident ; & je vous proteſte que je ne ſuis ni l'apologiſte des raiſons qu'on a eues en France de renvoyer l'Infante, ni de celles qui ont fait conclurre le traité d'Hanover : Les lettres qui me viennent de France paſſent toutes par la voye du courier ordinaire, ainſi que celles que j'écris en ce pays-là ou ailleurs ; on les peut ouvrir, ſi on le juge à propos ; & ſi on prend ce parti, comme je le ſouhaitterois de bon cœur, je crois qu'on ſe deſabuſera bien tôt parfaitement, de l'opinion qu'on a pu concevoir de mes relations avec les Miniſtres de France. Je ne vous avance rien, ajoutai-je encore, qui ne ſoit vrai, & que pour éviter, autant qu'il me ſeroit poſſible, de donner la moindre vraiſemblance aux faux raiſonnemens dont je ſuis ſans ceſſe le ſujet en cette Cour, je me ſuis abſtenu de paroître chez Mr. le Duc de Ripperda, & d'y groſſir le nombre de ſes courtiſans. Je vous aurai donc une véritable obligation de faire connoître à ce Miniſtre, qu'en uſant de cette reſerve je n'ai d'autre princi-

pe

pe que celui de ne pas fortifier, par une aſſiduité inutile à lui faire ma cour, le préjudigé ridicule du public ſur le perſonnage de Miniſtre ſecret de la France, qu'il veut bon gré malgré moi me faire ici repréſenter ; & que s'il lui revient là-deſſus quelque choſe qui puiſſe ou me rendre ſuſpect ou lui déplaire, je le ſupplie, avant de prendre aucune réſolution, & avant d'ajoûter foi à ce qu'on pourra lui débiter ſur mon compte, de daigner me faire ſavoir par votre moyen les prétendues fautes qu'on m'imputera; afin qu'il puiſſe voir la vérité, me mettre à portée de la lui manifeſter, & éviter par un moyen auſſi facile & auſſi ſûr, d'être la victime de la malignité de mes ennemis dans cette Cour.

Le Comte de Lambilli m'écouta ſans m'interrompre, & je remarquai pendant le temps que dura notre converſation, tant par ſon attention que par le ſourire qu'il faiſoit de tems en tems, qu'il s'appercevoit fort bien que je ne regardois par ſa viſite comme le pur effet de ſa politeſſe ; & que je ſoupçonnois qu'un peu de curioſité de me dévoiler, ou de tirer par mes diſcours quelques lumieres ſur ce qui me retenoit à Madrid, en pouvoit

pouvoit bien être le motif. Il ne me dit pourtant rien qui confirmât ou diſſipât mes ſoupçons ſur cet article. Il m'avoua ſimplement, que quelque circonſpecte que fût ma conduite, jamais je ne parviendrois à perſuader le public, que je n'avois d'autres amuſemens à Madrid, que celui d'en viſiter les Egliſes ou les autres choſes dignes de curioſité; mais qu'il me prioit pourtant de croire, puiſque je le ſouhaittois ainſi, qu'il ſe garderoit bien d'adhérer entierement ſur mon ſujet au jugement qu'on portoit de moi. „ Je dis entiérement, ajouta-t-il en riant, „ car vous offenſerez-vous ſi je me reſer- „ ve la liberté de n'avoir pas tout-à-fait, „ ſur ce qui vous regarde, l'idée que „ vous voulez me donner de votre in- „ différence ſur les circonſtances du „ temps préſent ? Au ſurplus je ne „ vous cacherai pas, me dit-il encore, „ qu'on n'a point laiſſé ignorer, com- „ me vous le pouvez croire, à Mr. „ le Duc de Ripperda, tous les bruits qui „ courent ſur votre arrivée, & votre ſé- „ jour en cette Cour; & que toutes vos „ démarches ont été & ſont encore fort „ obſervées : mais afin de vous tranquil- „ liſer ſur cet article, je puis vous aſſu-

rer

„ rer que ſi Mr. le Duc de Ripperda m'a
„ paru, à diverſes repriſes, un peu ſur-
„ pris de ce qui vous retient ici ; il
„ n'en eſt pas moins ſatisfait de la manie-
„ re dont vous vous comportez : ce qui
„ me fait croire que Leurs Maj. lui
„ ont appris le motif qui vous a con-
„ duit dans ce pays. Je ne lui laiſ-
„ ſerai pas ignorer, au ſurplus, tout
„ ce que vous venez de me dire ; &
„ je ne doute point, par la parfaite
„ connoiſſance que j'ai de ſa probité,
„ qu'il n'approuve infiniment votre dé-
„ licateſſe ſur ce qui pourroit vous
„ rendre ſuſpect auprès de lui, d'être
„ attaqué de la maladie qu'ont preſ-
„ que tous les François qui ſont ici,
„ de s'ériger en écrivains & en émiſ-
„ ſaires ſecrets de la France. S'il lui
„ revenoit même à cet égard quelque
„ choſe qui pût vous compromettre avec
„ lui, & que j'en ſois informé, comptez,
„ je vous prie, ſur la bonne foi & la
„ fidélité avec laquelle je vous en ren-
„ drai compte, afin de vous mettre à
„ même de lever tous ſes doutes, & de
„ lui manifeſter la droiture de vos démar-
„ ches.

Nous

Nous nous ſéparâmes ſur cela, le Comte de Lambilli & moi; & ſoit par ce qu'il jugea à propos de dire au Duc de Ripperda, ou par les précautions que je continuai de prendre pour ne donner à ce dernier aucun ſujet de croire que je vouluſſe traverſer ſourdement ſes deſſeins, je n'eſſuyai pendant tout le temps, aſſez court à la vérité, que dura ſon Miniſtere, ni aucun reproche, ni à ce qu'il me parut, aucun mauvais office de ſa part. A l'égard du Comte de Lambilli, il ſe forma entre lui & moi, depuis cette converſation, une liaiſon & une amitié qui ont duré juſqu'à ſa mort. Il continua, malgré toute la faveur où il étoit alors, de me venir voir aſſez ſouvent. Je recevois avec d'autant plus de reconnoiſſance cet effet de ſa bonne volonté, qu'elle me procuroit un moyen prompt & aſſuré, de ménager le premier Miniſtre. Le Comte de Lambilli pouſſa la confiance qu'il me marquoit, juſqu'à me faire part des vues avantageuſes que ce dernier avoit ſur lui; & qui lui valurent effectivement, peu de jours avant la chûte du Duc de Ripperda, la nomination de Miniſtre d'Eſpagne à la Cour de Ruſſie,

Ruſſie. On le fit même partir aſſez promptement, pour s'y rendre avec de groſſes remiſes d'argent; mais il ne fut pas plutôt arrivé à Amſterdam, qu'il y apprit la diſgrace de ſon Protecteur, & en même temps ſon rappel. De retour en Eſpagne, & après avoir rendu un compte exact des ſommes qui lui avoient été confiées, à peine lui accorda-t-on celle qu'il avoit employée à faire ſon voyage; & c'eſt à quoi ſe termina la lueur de fortune dont il s'étoit flaté, & qu'il méritoit par ſon déſintereſſement & par ſa droiture.

Il coûte peu quelquefois aux hommes ambitieux, de ſacrifier à leurs intérêts perſonnels ceux des Princes qui les employent, & de faire hardiment uſage, quand ils ſont parvenus à une certaine élévation, de pluſieurs moyens pour augmenter & conſerver leur puiſſance, qui allarmeroient un ſimple particulier. Le Duc de Ripperda, qui n'étoit ni moins ſuſceptible de ces ſentimens-là, ni plus à l'abri de s'en défendre, que tant d'autres, ſachant bien que le crédit où il étoit parvenu à la Cour d'Eſpagne, n'avoit d'autre fondement que celui des flateuſes eſpérances qu'il

qu'il avoit données à la Reine d'Eſpagne, de voir dans peu l'accompliſſement du mariage de l'Infant Dom Carlos avec l'aînée des Archiducheſſes ; ne perdoit aucune occaſion d'aſſurer cette Princeſſe, que ce mariage ſi avantageux, & ſi deſiré de ſa part, ſeroit infailliblement le fruit du Traité de Vienne ; & que l'Empereur le deſiroit preſque avec autant d'empreſſement qu'elle. Pour ſoutenir ces aſſurances, & répandre par leur moyen quelque vernis ſur l'ouvrage dont il étoit l'auteur, peu goûté & peu approuvé de la nation Eſpagnole ; il ſemoit & faiſoit ſemer avec ſoin dans le public les même bruits : mais comme ni les Miniſtres étrangers, plus interreſſés que perſonne à démêler ſur cet article la vérité, ni les nouvelles qui venoient en Eſpagne, ne confirmoient point tout ce que diſoit le Duc de Ripperda, & que tous les avis qu'on avoit, concouroient au contraire à faire regarder ce mariage comme une pure illuſion ; il ſe formoit ſouvent bien des doutes dans l'eſprit de la Reine d'Eſpagne, ſur la ſolidité & la vérité des promeſſes de ſon Miniſtre, qu'il n'étoit pas fort facile à celui-ci de diſſiper. Preſſé

une

une fois plus que jamais par cette Princeſſe de ne lui rien cacher, & fort embaraſſé apparemment de répondre aux objections qu'elle lui faiſoit ſur les obſtacles qu'elle remarquoit au mariage de l'Infant avec l'Archiducheſſe, il eut recours à l'artifice du monde le plus groſſier pour mettre à couvert ſa mauvaiſe foi. Le Duc de Ripperda ſuppoſa donc, comme un fait certain, à la Reine d'Eſpagne, qu'une † Dame de la Cour de Vienne, qu'il nomma, & qui avoit l'honneur d'être gouvernante des jeunes Archiducheſſes, lui avoit écrit en confidence, qu'on faiſoit ſecrettement à Vienne beaucoup de préparatifs pour conduire l'Archiducheſſe en Eſpagne : qu'elle lui faiſoit part, comme à ſon ami, qu'elle étoit du nombre des Dames qui devoient accompagner cette Princeſſe ; & cette lettre ſuppoſée, pour rendre le roman plus complet, circonſtancioit beaucoup d'autres petites particularités, qui donnoient une grande vraiſemblance, à tous les prétendus faits qu'elle contenoit. Ils étoient ſi conformes aux deſirs de la Reine d'Eſpagne,

† La Comteſſe de Fuchs,

pagne, qu'elle ne put ſe défendre d'y ajoûter foi, & de ſe perſuader que c'étoit aux précautions que prenoit l'Empereur, pour cacher aux Puiſſances étrangeres le deſſein qu'il avoit de conclurre ce mariage, qu'il faloit attribuer l'opinion où elles étoient qu'il ne s'accompliroit jamais : Et enfin, comme le Comte de Koniksfeg devoit arriver inceſſamment à Madrid, & être chargé, ſelon ce que le Duc de Ripperda promettoit, des plus poſitives aſſurances de l'entiere exécution de tout ce qu'il annonçoit de flateur, Leurs Maj. Cath. ſuſpendirent, juſqu'à l'arrivée de ce Miniſtre de l'Empereur, les éclairciſſemens ſans fin qu'elles demandoient au Duc de Ripperda ; & qui le jettoient ſouvent, comme on peut aiſément ſe l'imaginer, dans des embarras pour y répondre, qui n'étoient pas médiocres. Mais avant de continuer le détail de ce qui ſe paſſa ſur ce ſujet, il eſt bon, ce me ſemble, d'expoſer la ſituation de certaines principales Cours de l'Europe, & les meſures que la ſubite réunion de celles de Vienne & de Madrid, leur firent prendre.

L'extrême

L'extrême ſatisfaction que le Roi & la Reine d'Eſpagne témoignoient de leur alliance avec l'Empereur, avoit d'abord, & avant que le Traité de Vienne fût connu, donné lieu de croire, que les avantages qu'il procuroit à Leurs Maj. Cath. étoient apparemment ſi conſiderables, qu'ils ſurpaſſoient de beaucoup tous ceux que les Rois de France & d'Angleterre avoient, en qualité de médiateurs, voulu leur faire obtenir dans le Congrès de Cambray. Mais comme on s'apperçut, quand ce Traité devint public, que bien loin de répondre à l'opinion qu'on en avoit eu, il contenoit au contraire diverſes conditions auſſi onéreuſes à la Couronne d'Eſpagne, que peu honorables pour elle : Il fut alors regardé dans certaines Cours de l'Europe, moins intereſſées que d'autres à en approfondir les principes & les ſuites, comme le pur effet du reſſentiment de la rupture du mariage du Roi de France avec l'Infante ; & on trouva, comme il étoit vrai, que le Duc de Ripperda, dont ce Traité étoit l'ouvrage, étoit beaucoup plus heureux qu'habile. Le public eſt un cenſeur, qui ſoumet à ſon tribunal les actions des Rois,

Rois, comme celles des particuliers. D'ailleurs il eſt bien aiſe, en critiquant les premiers, de ſe dédommager des applaudiſſemens ſans fin qu'ils ſe croient dûs. Il ne ſe refuſa donc point le plaiſir de dire librement ſon ſentiment ſur le nouveau Traité de Vienne. Les plaiſanteries & les paſquinades ne furent point épargnées : on les pouſſa en Italie, juſqu'au point d'afficher à la porte du Pere Aſcanio, qui reſidoit à Florence en qualité de Miniſtre d'Eſpagne : *celui qui pourra montrer, qu'aucun des articles du traité de paix conclu entre l'Eſpagne & l'Empereur, eſt avantageux à Leurs Maj. Cath., n'aura qu'à s'adreſſer au Révérend Pere Aſcanio, qui a ordre de lui donner cent piſtoles, pour récompenſe d'une ſi utile découverte.*

Pendant que certaines Cours badinoient ſur ce Traité, qui ne les intéreſſoit que foiblement, d'autres penſoient bien différemment ; & ſoupçonnoient qu'il cachoit des myſteres capables de cauſer de grandes révolutions en Europe. Les deux puiſſances qui parurent alors les plus prévenues de cette opinion, furent la France & l'Angleterre, mieux informées apparemment que les autres,

autres, des vues ſecrettes que la Cour d'Eſpagne avoit eues, de conclurre une ſi étroite alliance avec celle de Vienne. Il s'en faloit bien qu'elles ne l'attribuaſſent uniquement, comme le public, au reſſentiment du renvoi de l'Infante; & elles ſavoient parfaitement, que cette union de Leurs Maj. Imperiales & Catholiques étoit de plus ancienne datte. En effet la conduite qu'avoit tenue l'Eſpagne, depuis qu'elle avoit formé le projet de travailler à ſe concilier l'amitié de l'Empereur, ſembloit marquer aſſez clairement, ou qu'elle ſe méfioit des deux Rois d'Angleterre & de France, dont elle avoit † accepté la médiation pour ſa paix avec l'Empereur; ou qu'au moins elle vouloit leur cacher des projets, à l'éxécution deſquels elle prétendoit faire ſervir la ſubite reconciliation avec la Cour de Vienne. Une pareille diſpoſition dans la Cour de Madrid, bleſſoit également Leurs Maj. Britannique & Très-Chrêtienne, & induiſoit ces Monarques à croire, qu'il étoit d'une extrême importance pour la tran-

† Dans le Traité de Londres du 2. Aout 1718, qui donna lieu enſuite au Congrès de Cambray.

tranquillité, non ſeulement de leurs Etats, mais même de toute l'Europe, de découvrir quels engagemens ſecrets devoient avoir pris l'Empereur, & la Reine d'Eſpagne; afin de prévenir ce qui, à cet égard, leur paroîtroit contraire à leurs intérêts. Et c'eſt ſans doute cette attention à obſerver toutes les démarches du Duc de Ripperda, qui leur fit connoître avec combien peu de fondement & de vérité, la Cour de Madrid avoit prétendu faire, du renvoi de l'Infante, l'unique principe de ſon alliance avec l'Empereur; puiſqu'il étoit évident que pluſieurs * mois avant qu'on eût pris en France la réſolution de marier le Roi à une Princeſſe nubile, leurs Maj. Cath. avoient formé & exécuté le deſſein, de traiter immédiatement avec l'Empereur, & avoient envoyé pour cet effet le Duc de Ripperda à Vienne. Ce

* Le Duc de Ripperda alla à Vienne au mois d'Octobre 1724. Les pleins pouvoirs qui lui furent envoyés pour conclurre le Traité de Vienne, ſont datés du 22. Novembre ſuivant: & ce ne fut qu'au mois de Mars 1725., & après la maladie du Roi Très-Chrêt., qu'on prit à Verſailles la réſolution de renvoyer l'Infante.

n'eſt point que la rupture des engagemens qu'on avoit pris pour le mariage du Roi T. C. avec l'Infante, n'eût accéleré la concluſion du Traité de Vienne ; puiſqu'alors Leurs Maj. Cath., ſenſiblement offenſées de cette injure, ne parurent occupées, que de trouver les moyens de s'en procurer une ſatiſfaction éclatante, & d'attirer ſur la France, en ſe joignant à l'Empereur, quelque orage qui fît reſſentir à cette Couronne tout le poids de leur indignation. Cependant on ne peut diſconvenir que l'Eſpagne, avant le renvoy de l'Infante, n'eût recherché ſecrettement à s'unir avec l'Empereur, ſans l'intervention des Rois de France & d'Angleterre. C'eſt ce projet qui fut le véritable motif de l'envoi du Duc de Ripperda à Vienne. Après cette petite réflexion ſur les vues & les démarches de la Cour d'Eſpagne, je vais continuer à rapporter l'effet que les unes & les autres produiſirent, dans les principales Cours de l'Europe.

La France, qui, ſans contredit, étoit celle de toutes, qui prenoit le plus de part à l'étroite union qui ſe formoit entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, ſe

ſe trouvoit alors gouvernée par le Duc de Bourbon. Ce Prince étoit d'autant plus ſenſible à la diſgrace de Sa Maj. Cath., qu'il ſavoit combien l'amitié & la protection de ce Monarque lui étoient néceſſaires, pour ſe ſoutenir dans la place qu'il occupoit. Le parti qu'il avoit pris de ſonger à marier le Roi avec une Princeſſe, qui fût en âge de donner des heritiers à la Couronne, ne pouvoit être déſapprouvé; les conjonctures le rendoient abſolument néceſſaire. Mais en accordant à ce deſſein les louanges qu'il méritoit, il s'en falloit beaucoup qu'on penſât de même des meſures que le Duc avoit priſes pour le faire reuſſir. On les trouvoit auſſi imprudentes que précipitées. Et comme c'eſt l'ordinaire dans les Cours, preſque tous ceux qui en avoient fourni l'idée au Duc de Bourbon, ou qui au moins avoient paru les regarder d'un œil indifferent, voyant enſuite le public cenſurer la conduite de ce Prince, imitoient tacitement cet exemple: les uns par le deſir naturel, de ne vouloir point paſſer pour auteurs de ce que la voix générale décrioit: les autres dans le deſſein de rendre odieux le Miniſtere

du Duc de Bourbon; & de faire ſervir la diſgrace du Roi d'Eſpagne, à attirer également à ce Prince celle du Roi Très-Chrétien.

Le Duc de Bourbon ſe trouvoit donc environné d'ennemis, & en butte à une infinité d'intrigues pour le perdre, qui ſe fortifioient chaque jour, en ſe couvrant du prétexte ſpecieux des ménagemens qu'on devoit avoir pour l'Eſpagne. Ce Prince étoit d'ailleurs d'un caractere peu propre à démêler, & encore moins à prévenir, les effets de la mauvaiſe volonté de ſes ennemis. Brouillé d'ailleurs avec la maiſon d'Orleans & avec les Princes légitimés, contre leſquels il s'étoit déclaré avec vivacité pendant le temps de la Regence; il ne pouvoit douter, que s'ils ne travailloient point à le priver de l'autorité qu'il poſſedoit, ils n'en viſſent au moins arriver la décadence avec joye. Dans cette diſette de partiſans & d'amis véritables, à laquelle le Duc de Bourbon ne devoit pas être expoſé, par les ſentimens de droiture qui étoient en lui, ſon goût pour une Dame le renfermoit dans la ſocieté de certaines perſonnes, en faveur deſquelles le public n'étoit rien moins que prévenu. Quelque mau-

mauvaiſe opinion que l'on eût des lumieres & de la capacité de ces perſonnes-là ; elles ne laiſſerent pas de donner au Duc de Bourbon un conſeil, qui ne pouvoit être meilleur dans la conjoncture délicate où il étoit : ſavoir, de marier le Roi avec une des Princeſſes ſes ſœurs ; ce qui reduiroit ſes ennemis, & même la Cour d'Eſpagne, à rechercher ſon amitié. Mais quoique l'avis fût bon, & l'éxécution peu difficile alors, le Duc de Bourbon, par un rafinement de délicateſſe, dont il n'eſt pas toujours fort prudent de ſe piquer, rejetta conſtamment ce projet, comme il me le dit quand j'allai en Eſpagne, pour ſuivre celui qui a placé ſur le Trône de France, une Princeſſe également reſpectable par les qualités de ſon cœur & par ſa ſolide vertu.

Le Duc de Bourbon, après avoir aſſuré par là, autant que la prudence humaine pouvoit le faire, le repos & le bonheur de l'Etat, crut devoir prévenir les ſuites funeſtes du reſſentiment de l'Eſpagne. Il ſe ſervit habilement du beſoin où le Roi d'Angleterre étoit dans ce tems-là, de ménager l'amitié de la France, & des liaiſons que ce Monarque avoit

déja formées avec le feu Duc d'Orleans, pour entrer avec Sa Maj. Britannique & le Roi de Pruſſe, dans une ligue capable de contrebalancer celle qui s'étoit faite à Vienne; & mettre par conſéquent le Royaume de France en état de n'avoir rien à craindre de la part de l'Eſpagne. A la vérité cette Couronne ſe flattoit avec l'Empereur, de voir la plus grande partie de l'Empire, la Moſcovie & d'autres Puiſſances, embraſſer ſes intérêts; mais le Duc de Bourbon, de ſon côté, n'avoit pas moins lieu d'eſperer, d'engager la Republique d'Hollande & la Suede à acceder au traité d'Hanover, afin de concourrir avec lui au maintien de la tranquillité de l'Europe.

Telle étoit la ſituation où ſe trouvoit la France, dans le temps du Traité de Vienne; & on ne peut refuſer, ce me ſemble, au Duc de Bourbon, la juſte louange d'avoir ſu parfaitement allier, dans cette occaſion, les égards qu'on devoit avoir pour le Roi d'Eſpagne, avec les meſures qu'il convenoit de prendre pour arrêter les ſuites du reſſentiment de ce Monarque.

Si la France, dans l'agitation où le Traité de Vienne avoit mis les principales Puiſſances de l'Europe, travailloit à

aſſurer

assurer son repos ; l'Angleterre ne paroissoit pas moins occupée du même soin. Le Roi George I. étoit à peine monté sur le trône de la grande Brétagne, qu'il avoit vu plusieurs Seigneurs * & une partie de ses nouveaux sujets, s'unir & prendre les armes pour lui ôter sa couronne. Ce Monarque, dans la suite, s'étoit concilié l'attachement des Anglois par son caractere affable & plein de bonté : mais il n'ignoroit pas que le Roi Jâques, appellé communément le Prétendant, conservoit encore en Angleterre bien des partisans secrets, qui travailloient toujours sourdement à exciter quelque révolution en faveur de ce Prince. Afin donc de dissiper de semblables desseins, de les rendre odieux, & d'empêcher l'union de ceux qu'on soupçonnoit d'en être les auteurs, en les remplissant de défiance les uns des autres ; le Roi George ne cessoit presque à chaque Assemblée du Parlement, de parler des troubles qu'on vouloit exciter dans son Royaume ; & des découvertes qu'il faisoit, disoit-il, tous les jours à ce

* Voyez l'accusation de la Chambre des Communes contre les Pairs, au Tom. II. *des Mémoires du Regne du Roi* GEORGE I.

ſujet. Il y avoit de l'exageration, mais pas autant cependant que pluſieurs perſonnes le prétendoient. Si les deux actions de Dumblain & de Preſton avoient extrémement conſterné le Parti du Prétendant, elles ne l'avoient pas anéanti. Quoiqu'en quelque façon diſſipé, il étoit encore conſidérable ; & laiſſoit entrevoir, malgré le ſoin qu'on prenoit pour l'abbattre entierement, qu'il n'attendoit que quelque occaſion favorable pour ſe relever. Cette diſpoſition étoit aſſez généralement reconnue : pluſieurs Irlandois Catholiques au ſervice d'Eſpagne, l'entretenoient autant qu'il leur étoit poſſible : ils écrivoient ſouvent à leurs amis en Angleterre, que l'Alliance qui venoit d'être conclue entre le Roi d'Eſpagne & l'Empereur, deviendroit très avantageuſe au Roi Jâques : pluſieurs de leurs lettres avoient été interceptées : enfin ceux à qui elles étoient adreſſées, flattés de l'eſpérance qu'on leur donnoit, n'avoient pu diſſimuler leur joye.

Le Roi George, inſtruit par-là du principal objet de toutes ces relations, crut devoir faire une attention ſérieuſe à ce qu'elles annonçoient. Il lui parut très-vraiſemblable, que Roi d'Eſpagne, uni par

par la Religion, par la parenté, & par l'amitié avec le Prétendant, concevroit le deſſein d'engager l'Empereur à ſoutenir avec lui les intérêts de ce Prince; & que S. Maj. Imp., jalouſe de voir un Electeur aſſez puiſſant pour lui reſiſter, entreroit (au moins ſecrettement) dans un projet conforme aux maximes de ſa Maiſon. Afin donc d'éclairer de près les démarches des Cours de Vienne & de Madrid ſur un article ſi délicat, le Roi d'Angleterre ordonna aux Miniſtres qu'il avoit dans ces deux Cours, de veiller attentivement ſur tout ce qui s'y paſſeroit en faveur du Prétendant. Diverſes particularités que je vais rapporter, ſerviront peut-être de preuve, que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, ſur-tout après la ſignature du Traité d'Hanover, n'étoient point éloignés de fomenter une révolution en Angleterre, qui, plaçant le Prétendant ſur le trône, l'obligeât, autant pour s'y maintenir que par reconnoiſſance, d'entrer dans le Traité de Vienne, & de rompre l'Alliance de l'Angleterre avec la France.

Les Souverains, comme les Particuliers, veulent toujours perſuader que leurs démarches ſont conformes à la bonne

foi, quoique ſouvent les uns & les autres y portent en ſecret quelque atteinte. La Cour d'Eſpagne, qui pouvoit craindre qu'on ne la ſoupçonnât de vouloir uſer du même artifice, ſe voyant autoriſée de rejetter la méditation de la France, & en liberté de traiter immediatement avec l'Empereur; la Cour d'Eſpagne, dis-je, jugea à propos, juſqu'à-ce que la Négociation qui ſe paſſoit à Vienne parvînt à une heureuſe concluſion, de garder encore certains ménagemens avec le Roi d'Angleterre, dont la Médiation avoit été admiſe au Congrès de Cambray. Dans cette vue, on prodiguoit les témoignages les plus marqués de confiance & d'amitié à Sa Maj. Britannique de la part du Roi d'Eſpagne; pendant que le Duc de Ripperda travailloit avec ardeur à unir LL. MM. Cath. à l'Empereur. Le reſſentiment du renvoi de l'Infante étoit alors à ſon plus haut degré, & les deux Couronnes de France & d'Eſpagne paroiſſoient irréconciliables. Les Miniſtres Eſpagnols ne ceſſoient donc d'aſſurer Mylord Harrington, que LL. MM. Cath. ne pouvant deſormais compter ſur aucune promeſſe de la Cour de France, étoient

étoient réſolues de remettre entierement le ſoin de ménager leurs intérêts à S. M. Britannique : de placer en Elle ſeule toute leur confiance ; & de prendre même avec Elle les engagemens les plus étroits. Toutes ces flatteuſes aſſurances venoient dans une conjoncture, où le Roi de la Grande Bretagne voyoit la Cour d'Eſpagne fort irritée contre celle de France, & où il commençoit à ſoupçonner ce qui ſe tramoit à Vienne. Auſſi firent-elles peu d'impreſſion ſur l'eſprit de ce Monarque ; il les regarda au contraire comme l'unique effet du reſſentiment de leurs Maj. Cath., & plutôt du deſſein quelles pouvoient avoir de l'engager à embraſſer leur querelle contre la France, que d'un deſir ſincere d'unir leurs intérêts aux ſiens : & dans cette opinion, ce Prince, voiſin de la France, avec qui il ne lui convenoit pas de ſe brouiller dans le commencement de ſon Regne, répondit à tous les témoignages d'affection que la Cour de Madrid lui prodiguoit, par d'autres de même valeur, qui ne l'engageoient à rien.

Le Traité de Vienne, qui annulloit la médiation du Roi d'Angleterre, approchoit cependant de ſa perfection ; &

L. Maj. Cath. perſiſtoient toujours dans le deſſein d'éviter que ce Monarque ne ſe plaignît avec juſte raiſon, que dans le même temps qu'elles paroiſſoient rechercher avec tant d'empreſſement ſon amitié, Elles ſignoient cependant avec l'Empereur un Traité ſecret ſans ſa participation. Elles lui firent donc témoigner, pendant que le Congrès de Cambray ſubſiſtoit encore, qu'elles verroient avec beaucoup de ſatisfaction, que Sa Maj. Britannique voulût bien ſe charger ſeule de la mediation qu'elle avoit partagée ci-devant avec le Roi Très-Chretien: la bienſéance ne leur permettant plus, depuis le renvoi de l'Infante, de faire uſage de celle de ce Monarque. Cette propoſition, qui tendoit, ſi le Roi d'Angleterre la rejettoit, à juſtifier en quelque façon ce qui alloit ſe paſſer à Vienne de la part de la Cour d'Eſpagne; ou s'il l'acceptoit, à offenſer le Roi de France, dont elle bleſſoit l'honneur & la dignité, parut à Sa Maj. Britannique le pur effet des vues artificieuſes & myſtérieuſes de la Cour d'Eſpagne. Il s'excuſa de l'accepter: & par le peu de temps qui s'écoula entre ſa réponſe, qui arriva à Madrid vers le vingt-quatre

tre d'Avril, & la ſignature du Traité de Vienne le trente du même mois, on s'apperçut aiſement, (malgré tous les ſoins que prenoit la Cour d'Eſpagne de cacher ſes deſſeins,) que le refus que ce Monarque avoit fait d'accepter ſeul la médiation dont leurs Maj. Cath. le prioient de ſe charger au Congrès de Cambray, étoit très-ſage; & qu'il ne pouvoit être allegué avec juſtice de la part du Roi d'Eſpagne, comme le motif de la concluſion du Traité, auquel le Duc de Ripperda travailloit à Vienne. On ſe confirma dans cette idée, lorſque toutes les démarches de ce Miniſtre devinrent publiques. Chacun applaudit alors à la prudence du Roi d'Angleterre, qui avoit évité de repreſenter ſeul, à la face de toute l'Europe, le perſonnage de médiateur entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, au Congrès de Cambray; dans le moment préciſement, où les Miniſtres qui s'y trouvoient, n'alloient avoir d'autre occupation, que celle de lire dans les gazettes la concluſion du Traité de Vienne.

La Cour d'Eſpagne prévit avec quelle facilité on alloit percer le nuage, ſous lequel, pour ſauver ſa bonne foi, elle vouloit

vouloit dérober au Roi d'Angleterre la connoiſſance de ce qui ſe paſſoit à Vienne ; & elle eut recours à un autre artifice. Pour concilier tout à la fois, s'il étoit poſſible, les ménagemens qu'elle vouloit encore avoir pour ce Prince, avec les liaiſons intimes qu'elle étoit au moment de prendre à ſon inſu avec l'Empereur ; elle lui fit inſinuer, qu'elle ne ſeroit point éloignée de recevoir l'eſpèce de ſatisfaction que la France offroit de donner pour le renvoi de l'Infante, moyennant que cette affaire fût remiſe entre les mains de Sa Maj. Britannique, qui étoit amie des deux parties, & qui avoit donné ſouvent à l'Eſpagne des marques de ſon amitié. Mais comme toutes ces ſcenes de civilité durerent un peu trop long temps, les Negociations du Duc de Ripperda avancerent ſi fort à Vienne, que le Traité qu'il ménageoit y fut enfin ſigné. La Cour d'Eſpagne fit alors de grandes excuſes au Roi d'Angleterre, de ne lui avoir point fait part de cette négociation ; ajoûtant à cela les aſſurances, de vouloir toujours conſerver l'amitié & l'intelligence la plus ſincere avec ce Monarque.

Les

Les Miniſtres Eſpagnols affecterent auſſi de déclarer, que le Traité de Vienne n'étoit que défenſif & entiérement conforme à celui de Londres : qu'on n'y avoit rien ſtipulé qui donnât la moindre atteinte aux engagemens que l'Eſpagne avoit pris avec l'Angleterre, ſoit ſéparement de la France, ou conjointément avec elle : que leurs Maj. Cath. conſerveroient en tout temps un precieux ſouvenir, des marques réiterées que le Roi d'Angleterre leur avoit donné, de ſon zele pour leurs intérêts pendant la durée du Congrès de Cambray : enfin que c'étoit principalement parce qu'elles avoient vu que Sa Maj. Britannique n'avoit point voulu ſe charger de faire ſeul l'office de mediateur dans cette aſſemblée, qu'elles s'étoient déterminées à traiter directement avec l'Empereur : ſe flattant que la paix qui venoit heureuſement de ſe conclurre entre ce Monarque & Elles, ne refroidiroit en rien l'amitié que le Roi d'Angleterre leur avoit témoignée, & qu'elles deſiroient de cultiver toujours avec ſoin.

L'union de l'Empereur & de l'Eſpagne jettant, comme s'en expliqua enſuite le Roi d'Angleterre dans ſa harangue à ſon

Parle-

Parlement, les fondemens d'une Puiſſance formidable ; & les principales Cours de l'Europe, dans la ſurpriſe que leur cauſa un ſemblable événement, n'ayant pu concerter entr'elles les moyens d'en prévenir les ſuites ; Sa Maj. Britannique ne jugea pas à propos, dans cette conjoncture, de faire paroître ſon reſſentiment ſur le perſonnage indécent, que la Cour d'Eſpagne avoit voulu lui faire jouer à Cambray ; & diſſimulant à cet égard ſes ſentimens, elle déclara ſimplement, quand le Traité de Vienne lui fut notifié en forme : Qu'Elle voyoit avec plaiſir que deux Monarques, qu'elle n'avoit pu porter, pendant la tenue du Congrès de Cambray, à garder l'un envers l'autre certaines bienſéances, euſſent cependant trouvé l'heureux moyen, non ſeulement de ſurmonter ſans Médiateur les difficultés pour leur réconciliation, qui avoient paru juſqu'alors preſque inſurmontables, mais encore de ſe lier entr'eux d'une étroite amitié ; eſperant, comme ils l'en aſſuroient, que les engagemens qu'ils avoient pris, ne ſeroient jamais capables de troubler la tranquillité de l'Europe.

Tel fut le langage que le Roi d'Angleterre tint, dans les premiers momens où la

Cour

Cour d'Eſpagne lui fit part de la concluſion du Traité de Vienne. Mais ce que ce Prince apprenoit enſuite chaque jour, de l'étroite union de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, joint à certains bruits ſourds, que les deux Monarques formoient de vaſtes projets, lui donnant lieu de ſoupçonner qu'il y avoit vraiſemblablement entr'eux quelque Traité ſecret, dont les conditions devoient faire pancher la balance du côté de l'Eſpagne, pour la dédommager des avantages qu'elle faiſoit à l'Empereur & à ſes Sujets; il ordonna aux Miniſtres qu'il avoit à Vienne & à Madrid, de veiller avec grand ſoin ſur tout ce qui ſe paſſeroit dans ces deux Cours; afin de s'aſſurer, s'il étoit poſſible, ſi ſes conjectures étoient bien fondées. Ceux-ci ſoupçonnant, comme leur Maître, qu'il étoit preſque impoſſible que le Roi & la Reine d'Eſpagne euſſent ſouſcrit à des articles, tels que ceux qu'on liſoit dans le nouveau Traité de Vienne, ſans en être amplement recompenſés par quelque autre Traité ſecret, qu'on avoit des raiſons d'enſevelir dans les ténebres, s'appliquerent avec grand ſoin à exécuter les ordres qu'ils avoient reçus; & ils ne tarderent

derent pas à faire certaines découvertes que je vai rapporter, laiſſant au lecteur à juger de leur ſolidité & de leur vérité ; puisque les Cours de Vienne & de Madrid ont également affecté de les rendre ſuſpectes.

Le Traité de Vienne uniſſant étroitement deux Princes, dont l'un par les richeſſes des Indes qu'il poſſede, & l'autre par la facilité que ſes vaſtes états lui donnoient de lever de nombreuſes armées, raſſembloient tout ce qui peut rendre des Puiſſances formidables. Le Duc de Ripperda paroiſſoit perſuadé, ſur tout dans les premiers momens de la concluſion de cette Alliance, que les deux Monarques qui l'avoient faite, pouvoient deſormais exécuter à leur gré tous les projets qu'ils jugeroient à propos de former, ſans que les autres Souverains de l'Europe puſſent y mettre aucun obſtacle. La joye d'être en quelque maniere l'auteur d'un ſemblable ouvrage, rempliſſoit ſi fort ſon eſprit & ſon cœur, qu'elle ne lui laiſſoit pas la liberté de réfléchir combien le perſonnage qu'il repréſentoit, lui impoſoit la neceſſité d'uſer, dans ſes diſcours, de diſcretion & de prudence. Il ſe livroit ſans retenue & en jeune homme, quoi-

(quoiqu'il eût plus de 60. ans) à une légereté de paroles, qui fit porter différens jugemens ſur l'étendue des Negociations dont il avoit été chargé.

Mr. de St. Saphorin, Miniſtre d'Angleterre, & Miniſtre très actif & très-éclairé, étoit un de ceux qui ne perdoient aucune occaſion de s' inſtruire exactement des propos qu'il tenoit, & de ſes moindres démarches. Cette attention à le ſuivre de près, le mit bientôt en état d'informer le Roi ſon Maître, que ſur ce qu'on s'entretenoit à Vienne du parti que Sa Maj. prendroit dans la conjoncture préſente, le Duc de Ripperda avoit dit publiquement: *Si le Roi George ſoutient la France, nous ſavons bien les moyens de mettre le Prétendant ſur le Trône. Alberoni étoit un grand homme; mais il a commis de grandes fautes. C'en étoit une bien lourde, d'envoyer, comme il fit, la flotte d'Eſpagne en Sicile, au lieu de l'envoyer en Angleterre détrôner le Roi. On auroit pu exécuter ce projet ſans peine; & cet ouvrage une fois fait, applaniſſoit le chemin à bien d'autres entrepriſes. Le Roi George* (diſoit encore Ripperda,) *doit ſonger mieux à qui il ſe joue; car nous avons en main dequoi pouſſer avec efficace les in-*

térêts

térets du Prétendant. Le même de St. Saphorin ajoûtoit, qu'à une maniere de s'expliquer ſi claire, & ſi peu equivoque, le Duc de Ripperda avoit encore, à diverſes repriſes, jugé à propos de joindre l'aſſûrance, que la Cour Imperiale n'héſiteroit pas un moment, d'entrer dans quelques meſures que prît l'Eſpagne; comme l'Eſpagne de ſon côté s'étoit engagée à ſoûtenir la Compagnie d'Oſtende: Que le même Miniſtre, en parlant auſſi de Gibraltar, avoit avancé dans quelques converſations: *Nous ſavons bien que cette Ville eſt imprenable; mais nous comptons ſur les meſures que nous avons priſes, pour obliger l'Angleterre à nous la rendre*; Et que, quand l'occaſion s'en préſentoit, il parloit du mariage de Dom Carlos avec l'Archiducheſſe ainée, comme d'une affaire faite; aſſurant que le Prince des Aſturies, à qui d'abord on avoit deſtiné cette Princeſſe, étoit pulmonique, & ne pouvoit vivre long-tems.

Dans la même relation que Mr. de St. Saphorin faiſoit des diſcours du Duc de Ripperda, il marquoit encore comme une eſpece d'indice; que la Cour de Vienne étoit de part dans les projets de ce Miniſtre; qu'un des principaux Seigneurs

gneurs, qui y demeuroit, avoit répondu avec beaucoup d'émotion à une perſonne qui lui témoignoit dans une converſation, qu'elle doutoit fort que le Roi d'Angleterre voulût être garant de la ſucceſſion Autrichienne : *qu'il prenne garde à lui ; car nous ſommes bien informés qu'on commence de ſe laſſer de lui en Angleterre.* Enfin, ſelon le même de St. Saphorin, il paroiſſoit viſiblement, que le Duc de Ripperda ne prétendoit point cacher les deſſeins des deux Cours, puiſqu'il affectoit de répéter ſouvent en compagnie : *Je ſai que ce que je dis eſt bientôt redit : j'en ſuis bien aiſe, car je dis ce que je dis, afin qu'on puiſſe le divulguer.*

La relation de Mr. de St. Saphorin, découvrant bien des choſes contraires aux aſſurances que la Cour de Madrid avoit données au Roi d'Angleterre, Sa Maj. Britannique ſe confirma de plus en plus dans le ſoupçon, qu'il y avoit un Traité ſecret entre leurs Maj. Imperiales & Cath., qui, vraiſemblablement, étoit peu favorable à ſes intérêts. Ainſi, pour ſe mettre plus à portée d'éclairer les démarches de ces deux Princes, & pour former dans la conjoncture préſente, avec les Cours d'Allemagne & du Nord, des Alliances qui puſſent ſervir à contrebalancer

la

la trop grande puiſſance de celle qui venoit de ſe conclurre à Vienne ; le Roi de la Grande Bretagne prit la reſolution de paſſer dans ſon Electorat, & déclara à Londres le 12. Juin 1725., que des affaires d'une extrême importance l'appellant dans ſes Etats d'Allemagne, il étoit dans l'intention d'y aller. Ainſi après avoir nommé les Seigneurs qui devoient compoſer le Conſeil de Régence, deſtiné à gouverneur le Royaume pendant ſon abſence, ce Monarque s'embarqua deux jours après pour paſſer en Hollande, & de là à Hanover. Avant ſon départ, & à peu près dans le tems que la Cour d'Eſpagne lui avoit fait part de ſon alliance avec l'Empereur, le Miniſtre de ce dernier s'acquitta de la même cérémonie, & préſenta au Roi d'Angleterre une copie du Traité de Vienne. Il aſſura enſuite S. M. Brit., que ce Traité étoit entiérement conforme à celui de la quadruple Alliance, dont il confirmoit même tous les articles ; & que l'Empereur ſe flattoit par conſéquent, que Sa Maj. voudroit bien y acceder, & ſe rendre garante de la ſucceſſion des Etats de l'Empereur, ſelon la Pragmatique Sanction qu'il avoit faite

fait pour en régler l'ordre. Le même Miniſtre ajouta, qu'après la ſignature du Traité de Vienne, le Duc de Ripperda avoit informé l'Empereur, qu'il reſtoit encore quelques articles à diſcuter entre le Roi ſon maître & le Roi d'Angleterre, pour le réglement deſquels S. M. C. prioit l'Empereur d'interpoſer ſes bons offices; à quoi S. M. Imp. avoit répondu, que ſi les affaires dont il s'agiſſoit entre LL. MM. Cath. & Brit., avoient quelque rapport au Traité de Londres, Elle offroit volontiers ſa médiation pour les accommoder, ſi le Roi d'Angleterre y vouloit conſentir.

Tant de circonſtances & d'avis, concouroient à perſuader le Roi d'Angleterre, que le Traité qu'on lui préſentoit, n'étoit pas le ſeul qui eût été fait à Vienne, que ce Monarque, pour ſe donner le temps d'approfondir la vérité, & d'exécuter les projets dont il commençoit d'être queſtion entre la France & lui, ſe contenta de répondre au Miniſtre Imperial, comme il avoit fait à celui d'Eſpagne: qu'il voyoit avec plaiſir, que l'Empereur eût conclu ſa paix avec Leurs Maj. Cath.: que pour ce qui concernoit l'acceſſion au nouveau

Traité

Traité de Vienne, qui lui étoit propoſée de la part de Sa Maj. Imperiale, cette démarche méritoit une attention particuliere, par les conſéquences qu'elle pouvoit avoir : qu'à l'égard de la garantie qu'on lui demandoit, il ne jugeoit pas qu'il lui convînt de s'impoſer des obligations nouvelles, pour ſoutenir les diſpoſitions que l'Empereur avoit faites touchant l'ordre de ſa ſucceſſion; étant reſolu de demeurer en pleine liberté, afin d'être toujours en état d'aſſiſter dans l'occaſion ſes véritables amis : & qu'enfin, pour ce qui concernoit les repréſentations faites à l'Empereur par le Duc de Ripperda, il ignoroit qu'il eût autre choſe à démêler avec l'Eſpagne, que quelques affaires de commerce, pour le réglement deſquelles il n'étoit point beſoin de médiateur.

Telle fut la réponſe que le Roi d'Angleterre fit au Miniſtre de l'Empereur. Elle étoit conçue en termes un peu plus forts, que celle qu'on avoit faite ſur le même ſujet à la Cour d'Eſpagne. Ce que Mr. de St. Saphoriu avoit écrit, ne contribuoit pas peu à la rendre telle; & les démarches que le Duc de Bourbon faiſoit alors pour s'unir avec Sa Maj. Britan-

Britannique, & qu'elle voyoit avec plaiſir, ſervoient bien autant à lui donner cette fermeté.

A peine le Roi d'Angleterre fut il arrivé dans ſes Etats d'Allemagne, qu'il y reçut de nouveaux avis de Mr. de St. Saphorin, auſſi importans que ceux que je viens de rapporter. Ce Miniſtre l'informoit : que vers la fin de Juillet, le Duc de Warthon, qui avoit embraſſé le parti du Prétendant, étoit venu à Vienne, où il avoit été admis chez les principaux Seigneurs de cette Cour-là : que lui & un nommé Graham, agent ſecret du Prétendant, avoient lié une étroite correſpondance avec le Duc de Ripperda & le Miniſtre de Ruſſie ; que ſelon ce qu'il avoit pu découvrir de leurs ſecrettes menées, leur projet avoit été d'abord, que le Duc de Warthon, qu'on aſſuroit avoir reçu des remiſes conſidérables du Duc de Ripperda, retourneroit en Angleterre pour y augmenter les partiſans du Prétendant, par l'eſpérance d'un prompt ſecours ; mais qu'enſuite, ajoûtoit le même Mr. de St. Saphorin, il paroiſſoit qu'ils avoient changé ce deſſein en celui d'envoyer le même Duc de Warthon à Rome, pour

y voir & entretenir le Prétendant, & paſſer de là à Madrid : Que la médiation, dont l'Eſpagne vouloit que l'Empereur ſe chargeât, & que le Miniſtre de ce Monarque avoit offerte au Roi d'Angleterre, en lui faiſant part du Traité de Vienne, étoit, ſuivant toute apparence, un piege que la Cour de Madrid avoit voulu tendre à Sa Maj. Britannique par l'entremiſe de l'Empereur, & peut-être de concert avec lui; puiſqu'elle ne tendoit, ſi elle l'avoit acceptée, qu'à faire reſtituer Gibraltar, ou à faire naître des diſputes & des altercations entre les deux Cours de Madrid & de Londres, qui autoriſaſſent la premiere à exciter quelque révolution en Angleterre favorable au Prétendant; mettant ainſi cette Couronne dans une eſpece de dépendance de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne.

Des avis ſi circonſtanciés, & qui ſe trouvoient d'ailleurs conformes à ceux que le Roi d'Angleterre recevoit de ſon Ambaſſadeur à Madrid, portant un grand caractere de vraiſemblance, firent ſur l'eſprit de ce Monarque toute l'impreſſion que leur importance méritoit. Il crut voir avec une eſpece de certitude, que

que l'on cherchoit à lui enlever une Couronne, qui n'eſt pas toujours bien affermie ſur la tête des Princes qui la poſſedent; & pour la converſation de laquelle il étoit bien réſolu de prendre les meſures les plus ſages, & en même tems les plus efficaces. Et comme aucun moyen ne lui parut plus capable de ſe ſoutenir ſur ſon Trône, que celui de faire des Alliances, il travailla, dès qu'il fut arrivé à Hanover, à former celle qui y fut enſuite conclue entre lui & les Rois de France & de Pruſſe.

Les ſoins que ce Monarque ſe donna pour l'heureuſe réuſſite de ce projet, ne rencontrerent pas de grands obſtacles à ſurmonter. Le Duc de Bourbon, qui gouvernoit alors le Royaume de France, avoit beſoin de ſe fortifier contre les brigues qui ſe formoient contre lui à Verſailles, & d'arrêter les effets du reſſentiment de leurs Maj. Cath. Les Finances du Royaume en mauvais état; l'impôt du cinquantiéme de tous les biens, que ce Prince avoit établi dans un temps de paix, malgré toutes les repréſentations du Parlement; les penſions retranchées; la diſette des grains, qui avoit

Rien ne pouvoit donc être plus avantageux à S. M. Pruſſienne, que de trouver dans ſon union avec deux des plus grands Rois de l'Europe, le moyen de faire éclater tout le zele qu'elle paroiſſoit avoir pour

à l'occaſion d'une proceſſion, un grand tumulte entre les Etudians des Jéſuites, & de jeunes gens Lutheriens, qui avoient refuſé de ſe mettre à genoux quand la proceſſion paſſa; & l'animoſité entre les deux partis fut pouſſée ſi loin, que celui des Lutheriens en vint à forcer les portes du College des Jéſuites & à le piller : cette violence fut ſuivie de pluſieurs profanations, ſur-tout envers une image de la Ste Vierge. L'examen de cette affaire, qui fit un grand bruit dans toute l'Europe, mais principalement à la Diete de Pologne, fut porté devant le tribunal aſſeſſorial du grand Chancelier de la Couronne, qui prononça une ſentence très rigoureuſe contre les coupables ; & on nomma vingt & un Commiſſaires pour la faire exécuter, qui ſe rendirent pour cela à Thorn : ce fut le 7. Decembre 1724. que dix des coupables ſouffrirent la mort, & que les corps de quatre d'entre eux furent enſuite brulés. Outre cela, on avoit ôté aux Lutheriens pluſieurs de leurs privileges, & on les avoit obligés de ceder leur principale Egliſe aux Catholiques. Preſque toutes les Puiſſances Proteſtantes s'intereſſerent pour leur en obtenir la reſtitution, mais ſur-tout le Roi de Pruſſe.

pour ceux de sa Communion, sans craindre le ressentiment des Cours de Vienne & de Pologne.

C'est ainsi que les mêmes vues, & les mêmes intérêts, quoique par différens motifs, concoururent à former entre la France, l'Angleterre & la Prusse une étroite intelligence. Le Roi d'Angleterre ménagea lui-même avec celui de Prusse, qui vint le voir à Hanover dans les premiers jours d'Aoust 1725., le Traité * d'Alliance qui acheva de l'affermir, & qui y fut signé le trois Septembre suivant, par le Vicomte DE TOWNSEND, le Comte DE BROGLIO, & le Baron DE WALLENROTH. Après avoir exposé ce qui paroit avoir contribué à déterminer ces trois Monarques à faire entr'eux cette Alliance, je reprens le fil de ma narration.

Dès que le Traité de Commerce, conclu entre l'Empereur & le Roi d'Espagne le premier May 1725., fut rendu public, les avantages considerables qui y étoient accordés à S. M. Imp., & par conséquent à la Compagnie d'Ostende,

* Voyez à la fin de ce volume dans les *Pieces Justificatives* No. I.

tende, avoient excité en Angleterre & en Hollande de grands murmures ; & ils étoient regardés comme auſſi préjudiciables au Commerce de ces deux Puiſſances, que contraires, ſur ce qui y avoit rapport, aux Traités précédents qu'elles avoient fait avec l'Eſpagne. Le Roi d'Angleterre & les Etats Généraux, preſſés par les † repréſentations & les plaintes de leurs ſujets, de faire annuller les articles de ce Traité, qui paroiſſoient contraires aux intérêts de leur Commerce, chargerent les Miniſtres qu'ils avoient à Vienne & à Madrid, de faire à cet égard les démarches qu'ils jugeroient néceſſaires. En conſéquence de cet ordre, Mr. de St. Saphorin, Envoyé du Roi d'Angleterre à Vienne, y préſenta à la fin d'Août 1725. un Mémoire,

† Voyez à la fin de ce volume dans les *Pieces Juſtificatives* No. II.

Ces repréſentations ne reſterent point ſans Replique : on peut voir les Remontrances des Etats de Brabant faites à l'Empereur, & la Réponſe qu'on publia à Bruxelles pour refuter les Ecrits des Directeurs des Compagnies Hollandoiſes, & juſtifier le Commerce établi à Oſtende par l'Octroy de l'Empereur.

Mémoire, dans lequel, après avoir exposé les justes sujets que la Nation Angloise avoit de se plaindre, des avantages que le nouveau Traité de Commerce avec l'Espagne, qui venoit d'être conclu, accordoit aux sujets des Pays-Bas Autrichiens dans les Indes Orientales & Occidentales, il supplioit l'Empereur d'y avoir égard, en observant fidelement sur cet article ce que les anciens Traités avoient réglé. Ce Mémoire paroissant dans un tems où il n'étoit point encore question du Traité d'Hanover, fut bien reçu à Vienne; & comme l'Empereur souhaittoit autant de ménager l'Angleterre que la Hollande, on répondit à Mr. de St. Saphorin: que S. M. Imp. ne desiroit rien tant, que d'entretenir l'amitié & l'intelligence qui régnoit entr'Elle & le Roi d'Angleterre: qu'elle concerteroit volontiers avec l'Espagne, les moyens de donner à ce Monarque toute la satisfaction qui seroit possible, & de lui faire connoître, combien on étoit éloigné de vouloir donner quelque atteinte, aux privileges qui avoient été accordés à ses sujets dans les anciens Traités: enfin, que l'Empereur envoyeroit incessamment un

Ministre

Miniſtre exprès pour cela à Hanover, où le Roi d'Angleterre ſe trouvoit alors.

Quant à la Cour d'Eſpagne, Milord Harrington, conjointément avec l'Ambaſſadeur d'Hollande, y avoit préſenté, dès le mois de Juillet, un Mémoire entierement conforme à celui de Mr. de St. Saphorin. Mais depuis la concluſion du Traité de Vienne, le langage flatteur & plein de confiance qu'on avoit d'abord tenu à l'Angleterre, perdant chaque jour quelque choſe de ſa douceur; le Marquis de Grimaldo eut ordre de répondre à Milord Harrington, que la continuation de l'Alliance, & du Commerce de la Grande Bretagne avec l'Eſpagne, dépendoit déſormais de la reſtitution de Gibraltar: Et à cette replique, aſſez ſeche, Milord Harrington ſut qu'on avoit ajoûté, en parlant du Roi d'Angleterre, la ſinguliere rodomontade de dire: *qu'il ſe hâte de retourner dans ſon Royaume pour y aſſembler ſon Parlement, & qu'il commence par y propoſer de nous rendre Gibraltar.* Voila comment la Cour de Madrid jugea à propos de s'expliquer avec le Miniſtre Anglois; & toutes les conférences qu'il eut encore dans la ſuite avec les Marquis de Grimaldo,

& de la Paz, conjointement avec l'Ambaſſadeur de Hollande, n'aboutirent qu'à faire hâter le départ du courier, qu'on envoya à Vienne chercher la leçon qu'il faudroit leur réciter, ſi leurs inſtances devenoient plus preſſantes.

Quelque éloigné que fut l'Empereur, dans la conjoncture critique où étoient les choſes, de vouloir mal à propos aigrir le Roi d'Angleterre & la République d'Hollande, ſur un article auſſi intereſſant pour ces deux Puiſſances que celui du commerce; il étoit cependant encore moins diſpoſé à conſentir de perdre les avantages, qu'il avoit obtenu de l'Eſpagne en faveur de ſes ſujets: & comme il ne pouvoit ignorer, par tout ce qui s'étoit paſſé lorſqu'il avoit accordé ſon Octroi pour l'établiſſement de la Compagnie d'Oſtende, que les deux Puiſſances maritimes n'euſſent dès lors formé le projet de le détruire, il croyoit ſa gloire intéreſſée à le ſoutenir; & ſelon quelques bruits, qui couroient dans ce tems là, plus d'une perſonne à la Cour de ce Monarque avoient grand interêt à lui inſpirer cette fermeté. Pour concilier donc, autant qu'il étoit poſſible, l'intention où

il

il étoit, de protéger la Compagnie d'Oſtende, avec les égards qu'il vouloit montrer pour les repréſentations que l'Angleterre & la Hollande lui faiſoient de concert pour la détruire, l'Empereur chargea le Comte de Könikſeg, qu'il envoyoit, comme j'ai déja dit, Ambaſſadeur en Eſpagne, de diſpoſer leurs Maj. Cath. à offrir, ou à laiſſer entrevoir ſimplement aux deux Puiſſances maritimes, quelques nouveaux avantages pour leur commerce, qui ſerviſſent à calmer la jalouſie que leur cauſoit celui qui ſe faiſoit à Oſtende.

Au reſte, les vues de S. M. I. ne ſe bornoient pas là : Elle ſe propoſoit de donner lieu, par l'entremiſe de l'Eſpagne, à une négociation avec l'Angleterre & la Hollande, qu'on pût faire trainer aſſez longtems pour en tirer le double avantage, de détourner l'acceſſion de LL. HH. PP. au Traité d'Hanover, & de rendre l'état de la Compagnie d'Oſtende plus certain. C'eſt dans ce ſens qu'on parla au Duc de Ripperda à Vienne avant ſon départ ; & on l'exhorta fort, de repréſenter au Roi d'Eſpagne, qu'il étoit d'une extrême importance de ménager la Republique d'Hollande, afin d'éviter que la puiſſance formidable des Rois al-

liés par le Traité d'Hanover, venant encore à s'accroître par leur union avec les Etats Généraux, ne détournât plusieurs Princes d'Allemagne ou du Nord, d'entrer dans la Ligue de Vienne, & ne rendît infructueuses les démarches qu'on faisoit pour les déterminer à prendre cette résolution.

On ajoûta encore au Duc de Ripperda : que le moyen le plus efficace, & le plus aisé pour réussir dans ce projet, étoit d'entretenir la République d'Hollande, dans l'espérance d'obtenir de nouveaux aventages pour son commerce, de paroître même vouloir la favoriser en tout, & lui donner la préference sur l'Angleterre, pour laquelle, depuis la signature du Traité d'Hanover, il n'étoit pas naturel que l'Espagne eût de fort grands ménagemens ; & qu'enfin, s'il n'étoit pas possible de gagner par tous ces ménagemens les Etats Généraux, il falloit tâcher de semer entr'eux & les Anglois, une mésintelligence qui refroidît l'union où ils paroissoient être ; & qui contribuât, par conséquent, à rompre les mesures que prenoient les Princes qui s'étoient unis par le Traité d'Hanover, pour attirer la Hollande dans leur alliance.

Le

Le Duc de Ripperda étant donc venu de Vienne bien inſtruit des intentions de cette Cour-là, & ayant été élevé tout-à-coup à la place de premier Miniſtre en Eſpagne, il ne tarda pas à trouver l'occaſion d'employer auprès des Ambaſſadeurs d'Angleterre & d'Hollande, l'artifice ſur lequel devoit rouler la Négociation qu'on lui avoit conſeillé d'entamer avec eux: car comme c'étoit à lui que tous les Miniſtres étrangers s'adreſſoient pour les affaires qu'ils avoient à ménager en Eſpagne, ceux d'Angleterre & d'Hollande, qui deſiroient fort d'avoir une réponſe aux Mémoires qu'ils avoient préſentés, ne manquerent point, peu de jours après ſon arrivée, de l'inſtruire dans les audiences qu'il leur donna, des démarches qu'ils avoient faites pour exécuter les ordres de leurs maîtres, & combien elles avoient été inutiles juſqu'alors.

Le Duc de Ripperda, du caractere duquel on a pu juger par les diſcours pleins d'imprudence qu'il avoit tenus à Vienne avant que le Traité d'Hanover eût été conclu, ne s'y étoit pas expliqué d'une maniere moins extraordinaire

naire, après que ce Traité devint public : *Nous apprendrons bien*, dit-il un jour à des perſonnes de cette Cour-là, qui lui parloient de la puiſſance des Princes que ce Traité avoit unis, *Nous apprendrons bien à ces petits Meſſieurs à faire des Traités : le Roi George, & le Duc de Bourbon devroient ſonger, qu'on connoit trop la fâcheuſe ſituation où ils ſe trouvent, pour s'allarmer de leur union; & ils ont embarqué le Roi de Pruſſe dans une alliance, dont il court riſque de ſe repentir bien-tôt.*

Ces fanfaronades, dont ordinairement tout le fruit eſt d'expoſer à la riſée du public celui qui les débite, n'avoient pas trouvé beaucoup d'applaudiſſement à Vienne; mais à la Cour de Madrid, où le Duc de Ripperda les avoit répétées, il paroiſſoit qu'elles n'y étoient point deſaprouvées. Les deux Ambaſſadeurs d'Angleterre & d'Hollande ne les avoient point ignorées; & le premier, avant l'arrivée du Duc de Ripperda, en avoit même porté des plaintes à la Cour d'Eſpagne, dont elle n'avoit pas fait beaucoup de cas. L'approbation tacite qu'elle paroiſſoit donner par-là à des diſcours ſi peu convenables, faiſoit que

les

les deux Miniſtres dont je parle, s'attendoient à voir le Duc de Ripperda, ſoutenir dans les conferences qu'ils auroient déſormais avec lui, le même ton de hauteur, qu'il avoit affecté de prendre à Vienne; & quoiqu'ils fuſſent auſſi peu allarmés de ſes projets que de ſes menaces, ils voyoient avec peine que la diſpoſition où il paroiſſoit être, leur donnoit peu d'eſpérance de recevoir une réponſe favorable de la Cour d'Eſpagne, aux repréſentations qu'ils avoient faites & qu'ils vouloient renouveller.

Milord Harrington & Mr. Wandermeer ſe tromperent cependant: car ſoit que le Duc de Ripperda voulût réparer la témérité avec laquelle il avoit parlé du Roi d'Angleterre, ſoit qu'il reconnût combien ſes diſcours étoient capables de faire avorter certains projets, dont il étoit alors occupé; bien loin de ſoutenir avec les deux Miniſtres d'Angleterre & d'Hollande la fierté qu'il avoit d'abord affectée dans ſes diſcours, & de continuer à paroître perſuadé, qu'aucune Puiſſance n'étoit en état de s'oppoſer aux deſſeins des Cours de Vienne & de Madrid, il témoigna à ces deux Ambaſſa-

deurs

deurs de grands égards pour le Ro d'Angleterre & pour les Etats Généraux; & un ſincere deſir de fortifier les bonnes intentions qu'avoit, leur dit-il, le Roi d'Eſpagne, d'entretenir avec Sa Maj. Britannique & leurs Hautes Puiſſances, une parfaite intelligence : Et rejettant enſuite, ſelon ſa coutume, ſur l'incapacité de ceux qui l'avoient précedé dans le Miniſtere, la lenteur avec laquelle on avoit différé de répondre à leurs Mémoires, il parut qu'il cherchoit à bannir de leur eſprit, l'idée que cette lenteur leur avoit peut-être donnée, qu'on n'avoit nulle envie de les ſatisfaire; & il les pria d'être perſuadés au contraire, que la bonne volonté de leurs Maj. Cath. étoit à cet égard très-ſincere, & qu'auſſi tôt après l'arrivée du Comte de Königſeg, on prendroit avec lui les meſures les plus promptes pour examiner les articles du traité de commerce ſigné à Vienne, qui paroiſſoient contraires aux anciens privileges, accordés par l'Eſpagne en faveur de celui des Anglois & des Hollandois, afin de les changer, s'il étoit néceſſaire.

Ce n'étoit pas au reſte uniquement ſur ce qui avoit rapport au commerce, que

que le Duc de Ripperda cherchoit, de concert avec la Cour de Vienne, à ménager les deux Puiſſances maritimes, & à entamer une Négociation avec elles, qui ſervît à gagner du temps. Ses vues s'étendoient plus loin. Il connoiſſoit mieux que perſonne, qu'il s'en falloit beaucoup qu'on ne penſât à Vienne avec la même vivacité qu'à Madrid, tant ſur ce qui concernoit le mariage de l'Archiducheſſe avec l'Infant Dom Carlos, que ſur les moyens d'attaquer la France. Il ne pouvoit pas ignorer non plus, que c'étoit ſur les aſſurances poſitives qu'il avoit données à leurs Maj. Cath., de la diſpoſition favorable où ſe trouvoit à cet égard l'Empereur, qu'étoient principalement établies ſa faveur & ſa Puiſſance. Toutes ces conſiderations lui firent craindre, que l'arrivée du Comte de Koniksfeg, ne lui fût fatale, & que tous les délais que ce Miniſtre ne manqueroit point d'apporter à l'exécution des vaſtes & agréables projets, dont il avoit flatté le Roi & la Reine d'Eſpagne, ne leur ouvriſſent enfin les yeux ſur leur peu de ſolidité; & ne le rendiſſent la victime du juſte reſſentiment qu'ils auroient, d'avoir été trompés. Occupé

cupé donc à prévenir un évenement qui pouvoit lui devenir si funeste; & ne se flattant pas de pouvoir rien gagner du côté de la Cour de Vienne, le Duc de Ripperda parut, dans le commencement de l'année 1726., c'est-à-dire, peu de temps après être parvenu au premier Ministere, avoir des ménagemens pour les Ambassadeurs d'Angleterre & d'Hollande, dont le public en Espagne ne fut pas moins surpris, qu'il l'avoit été des discours peu mesurés que le Duc avoit tenus auparavant sur le compte de ces deux Puissances.

On ne savoit à quoi attribuer un changement si subit, ni encore moins comment allier l'intelligence qui paroissoit entre le Duc de Ripperda & ces deux Ministres, avec celle qui regnoit entre l'Empereur & le Roi d'Espagne. Chacun, comme c'est l'ordinaire dans les Cours, exerçoit à ce sujet sa politique par beaucoup de raisonnemens. Ce n'a été qu'après la disgrace du Duc de Ripperda, que j'appris du Comte de Lambilli, ce qui avoit porté ce Ministre à faire de semblables démarches. Il me dit alors, que le Duc de Ripperda, qui connoissoit parfaitement que c'étoit en vain qu'on

se

l. flattoit en Eſpagne de déterminer l'Empereur à marier la Princeſſe ſa fille avec l'Infant, & à déclarer, conjointement avec leurs Maj. Cath., la guerre à la France; avoit formé le projet de mettre tout en uſage pour diviſer les Princes qui s'étoient unis par le traité d'Hanover; afin, s'il étoit poſſible, de détruire cette alliance.

Le même Comte de Lambilli m'ajoûta, que le Duc de Ripperda ſouhaittoit principalement de gagner la France, dans la vue d'employer enſuite ſa Puiſſance, quand la bonne intelligence ſeroit une fois bien rétablie entr'elle & l'Eſpagne, pour faire exécuter à l'Empereur tout ce qu'il avoit promis à leurs Maj. Cath., & ſpécialement le mariage de l'Infant Dom Carlos avec l'Archiducheſſe, auquel il lui paroiſſoit vraiſemblable que le Roi Très-Chrét. ne ſeroit point contraire; puiſque, par cet établiſſement, la plus grande partie de l'Europe ſe trouveroit ſoumiſe à la maiſon de Bourbon: Mais qu'en même temps, pour ménager la Reine d'Eſpagne, à qui dans ce tems-là tout ce qui pouvoit avoir quelque rapport à la France étoit très-ſuſpect, & ſouverainement odieux, le Duc de

Rip-

Ripperda vouloit ſe conduire de façon dans l'éxécution de ſes deſſeins, que la France ne pût en avoir dans le commencement la moindre connoiſſance; & que la crainte de ſe voir abandonnée de ſes Alliés, & expoſée à ſoutenir ſeule la guerre contre les principales Puiſſances de l'Europe, l'obligeât, pour éviter l'orage que l'Eſpagne auroit formé contr'elle, de ménager ſa reconciliation avec cette Couronne, aux conditions que leurs Maj. Cath. jugeroient alors à propos de lui impoſer. Ces conditions, au reſte, devoient être, d'acceder au Traité de Vienne, & de concourir avec leurs M. C. à faire exécuter fidelement à l'Empereur les promeſſes qu'il avoit faites.

Pour faciliter l'éxécution de ce projet, en commençant à donner à la France, quelque méfiance de la fidélité de ſes Alliés, le Duc de Ripperda s'étoit propoſé de faire différentes tentatives pour rompre l'union de l'Angleterre avec la France; dans le même tems que la Cour de Vienne tâcheroit de ſon côté, de détacher le Roi de Pruſſe de la Ligue d'Hanover. Le Duc de Ripperda ſe perſuadoit, qu'en gagnant ce Prince ou

le

le Roi d'Angleterre, le Traité d'Hanover tomberoit entierement : que la Hollande & quelques autres Puiſſances de l'Europe, qui paroiſſoient portées à ſe joindre aux Rois alliés, voyant ces Monarques diviſés, ceſſeroient de vouloir entrer dans l'Alliance qu'ils avoient faite : enfin qu'on reduiroit inſenſiblement la France au point où on vouloit la conduire, avec tant d'art, à ce que prétendoit le Duc de Ripperda, que la Reine d'Eſpagne ni l'Empereur ne pourroient avoir aucun ſoupçon, que les vues de ce Miniſtre tendiſſent à réunir plus étroitement & plus utilement que jamais la France avec l'Eſpagne. Au reſte, ſi ce deſſein paroiſſoit devoir trouver bien des obſtacles, ce Miniſtre ne laiſſoit pas d'entrevoir auſſi pluſieurs moyens pour le faire réuſſir.

L'union qui avoit régné entre les deux Cours d'Angleterre & de France, pendant tout le temps de la Regence du Duc d'Orleans, n'avoit plus ſous le Miniſtere du Duc de Bourbon les mêmes principes, ni par conſéquent la même ſolidité ; & ce n'étoit uniquement qu'aux ſuites qu'avoit entrainés la rupture du mariage du Roi Très-Chrêt, avec

avec l'Infante, qu'on devoit attribuer l'alliance, & l'étroite intelligence, que le Traité d'Hanover venoit de renouveller entre ces deux Cours.

On pouvoit fort aiſément encore révoquer en doute, diſoit le Duc de Ripperda, que l'Angleterre, qui paroiſſoit, dans le temps dont je parle, la ſeule Puiſſance qui s'empreſſât à menager la reconciliation desdeux Rois de France & d'Eſpagne, eût fort à cœur de reuſſir dans cette Négociation; & de réunir les deux branches de la Maiſon Royale de France, ſi peu d'années après s'être vantée, d'avoir diviſé l'Eſpagne & la France plus réellement que jamais, comme s'en étoit expliqué la Reine Anne †

Une ſi ſubite converſion de la part de l'Angleterre, devoit, au jugement du même Miniſtre, tout au moins paroître un peu ſuſpecte à la France; & de là il concluoit: Que le Duc de Bourbon & les Miniſtres du Roi Très-Chrêt. ſe méfieroient de la ſincérité des bons offices, que l'Ambaſſadeur d'Angleterre en Eſpagne devoit employer pour la reconciliation:

† Dans la harangue qu'elle fit à ſon Parlement le 17. Juin.

ciliation : Que les démarches que cette méfiance occaſionneroit, pour découvrir le fondement de leurs ſoupçons, ſeroient infailliblement apperçues par le Miniſtre Anglois ; & que de là il en naîtroit quelque refroidiſſement entre les Rois d'Angleterre & de France, ou tout au moinsune certaine reſerve de part & d'autre qui en eſt comme l'avant-coureur.

D'un autre côté le Duc de Ripperda ſe propoſoit de flatter l'Angleterre, qu'elle obtiendroit des avantages conſiderables pour ſon commerce, dès que cette Couronne voudroit ſe les procurer par ſes liaiſons avec l'Eſpagne ; & il eſperoit qu'une propoſition ſi intéreſſante pour la Nation Angloiſe, ébranleroit facilement la fidélité qu'elle affectoit d'avoir pour ſes engagemens avec la France. Il n'étoit pas moins convaincu, que ſi le Duc de Bourbon s'appercevoit de quelque ſigne de mauvaiſe foi de la part de la Cour Britannique, ſur un article auſſi délicat, il n'héſiteroit pas de traiter à ſon tour avec l'Eſpagne, ſans la participation de l'Angleterre ; & qu'enfin, toutes les intrigues, que les uns & les autres employeroient pour ſe dévoiler, devant néceſſai-

ceſſairement aboutir à lui, il pourroit alors les mettre utilement à profit, pour inſinuer à la France, que l'Angleterre la trahiſſoit ; & à l'Angleterre, que la France ne demandoit pas mieux, que de la rendre la victime de ſa réconciliation avec l'Eſpagne. Il ſe flattoit d'animer & d'aigrir ainſi ces deux Puiſſances l'une contre l'autre, & d'engager l'une des deux à rechercher ſéparément l'alliance & l'amitié de l'Eſpagne ; ce qui anéantiroit entierement, comme le Duc de Ripperda le deſiroit, le Traité d'Hanover, & conduiroit inſenſiblement la France à entrer dans les vues de Leurs Majeſtés Catholiques.

Tel étoit, comme me l'aſſura le Comte de Lambilli, le projet qu'avoit formé le Duc de Ripperda, & dont l'objet principal étoit de ſéparer la France de ſes Alliés. Comme c'étoit ce que la Cour d'Eſpagne & même l'Empereur, paroiſſoient ſouhaiter le plus vivement, quoique pour des fins bien différentes ; il eſt à croire que le Duc de Ripperda auroit affermi pour toujours la puiſſance, à laquelle il étoit parvenu en Eſpagne, s'il eût ſu conduire ce deſſein avec la prudence qu'il exigeoit : mais ce n'étoit pas

la

la vertu dominante de ce Miniſtre. Quoique le Comte de Lambilli, de qui je tiens le détail que je viens de faire, ne l'ignorât pas, il prétendoit cependant, que ſi la Cour d'Eſpagne eût laiſſé le Duc de Ripperda en place, le projet qu'il avoit formé auroit pu réuſſir; & que ce qui l'a fait manquer, doit être uniquement attribué aux ſoupçons que la Cour de Vienne conçut à la fin, des intentions de ce Miniſtre, & aux meſures qu'elle prit en conſéquence pour lui ôter la confiance de Leurs Maj. Cath.

Je ne doute point qu'il n'y eût quelque choſe de vrai, dans ce que penſoit le Comte de Lambilli; mais il faut pourtant convenir, que la vivacité du Duc de Ripperda ne pouvoit gueres ſe concilier avec la ſageſſe que demandoit un deſſein auſſi délicat, que celui qu'il avoit formé. Indépendamment de cela, les confidences hors de propos que j'aurai bientôt lieu de rapporter, que ce Miniſtre fit aux Ambaſſadeurs d'Angleterre & d'Hollande; le peu d'attention qu'il eut à dérober la connoiſſance des démarches qu'il faiſoit tantôt du côté de l'Angleterre, tantôt de celui de la France & de la Hollande pour les gagner, & même en faveur du Prétendant;

toutes ces variations, dis-je, mirent les Alliés d'Hanover, & même la Cour de Vienne, fort en garde contre ſa mauvaiſe foi, ou au moins contre ſon extrême légereté; enſorte que tous les projets qu'il avoit formés devinrent inutiles, & ne ſervirent qu'à hâter le moment de ſa chûte.

Pendant que le Duc de Ripperda étoit occupé à trouver les moyens de détruire la Ligue d'Hanover, le Comte de Königſeg Ambaſſadeur de l'Empereur, qu'on attendoit à la Cour d'Eſpagne avec une impatience proportionnée aux grandes eſperances qu'on y avoit conçues, des Négociations importantes dont on les croyoit chargé, arriva enfin à Madrid avec la Comteſſe ſon Epouſe, & ils furent d'abord habiter une *Quinte* ou maiſon de Campagne, que le Comte d'Aguilar avoit auprès de cette Capitale. Toutes les perſonnes conſiderables, tant de la Cour que de la Ville, s'empreſſerent de les y aller voir; mais malgré l'impatience que l'on avoit à la Cour, d'entretenir ce Miniſtre, la goute le retint aſſez long-tems dans ce ſéjour. Quand cette incommodité lui permit enfin de venir * au Château du Pardo, où étoient alors

* Ce fut le 16. Janvier 1726.

alors le Roi & la Reine, il fut reçu de Leurs Maj. Cath., de même que la Comteſſe de Königſeg, avec toutes les démonſtrations poſſibles d'égard & d'amitié pour l'Empereur, & de diſtinction pour leurs perſonnes. La Cour ſe mit, le jour de leur arrivée, en habit de fête; la Reine d'Eſpagne voulut que la Princeſſe de ROBEC, une de ſes Dames du Palais, qui étoit Flamande comme la Comteſſe de Königſeg, fît les honneurs de la Cour à cette Ambaſſadrice, en l'accompagnant chez le Duc de Ripperda où elle devoit diner avec le Comte ſon époux; en un mot, il parut qu'on ne vouloit oublier aucune de toutes les petites attentions, qui plaiſent ſi fort dans les Cours, pour marquer au mari & à la femme, combien leurs perſonnes & leur arrivée étoient agréables.

J'étois allé ce jour-là au Pardo, où la curioſité m'avoit attiré comme bien d'autres; & y ayant diné chez la Comteſſe de SOLRE avec le Prince de NASSAU SIEGEN †, qui étoit venu en Eſpagne

† Il étoit venu en Eſpagne pour demander le payement des arrerages dûs à la ſucceſſion du Roi d'Angleterre Guillaume III. comme ſon plus proche héritier, & pour engager L. Maj. Cath.

preſqu'en même tems que moi ; le Duc d'Ormond, qui y reſidoit alors ; & le Comte de Fernandnuñez. La Princeſſe de Robec fille de la Comteſſe de Solre, vint nous trouver, & nous apprit que le repas du Duc de Ripperda s'étoit paſſé aſſez ſérieuſement, & avec une affectation de joye & d'empreſſement de la part de ce premier Miniſtre, qui avoit paru plus forcée que ſincere.

Ce début entre deux hommes qu'on croyoit devoir agir par le même eſprit, ſe répandit bientôt dans le public : & comme, dans les Cours, rien de ce qui ſe paſſe entre ceux qu'on y voit jouer les principaux rôles, n'eſt indifférent, & qu'à force de réflexions & de commentaires ſur leurs démarches, on parvient quelquefois à deviner leurs ſecrettes diſpoſitions ; on ne tarda pas à ſe dire à l'oreille, que dans la maniere d'agir du Duc de Ripperda avec l'Ambaſſadeur de l'Empereur, il y entroit beaucoup plus de politique que de confiance. Cette opinion, par un effet aſſez bizarre, eu égard aux conjonctures du tems, contribua à dimi-

Cath. d'obtenir de l'Empereur, qu'il fût remis en poſſeſſion de ſa Principauté de Siegen, & d'autres biens dans les Pays-bas qu'il prétendoit lui appartenir.

diminuer l'averſion & même le mépris que les Eſpagnols avoient montré pour le Duc de Ripperda, dans les premiers momens qu'il avoit été mis en place.

Il n'y a aucune Nation qui ſoit plus prévenue pour elle-même, que l'eſt la Nation Eſpagnole, & plus ſenſible en même tems à tout ce qui peut bleſſer ſon honneur, & celui de ſon Souverain. Or comme elle ne trouvoit rien dans le Traité de Vienne, qui ne fût une preuve qu'on y avoit ſacrifié l'un & l'autre à des eſpérances chimériques, elle n'en avoit point diſſimulé ſon reſſentiment ; & par un nombre d'écrits qui s'étoient répandus à Madrid, le caractere & la religion du Duc de Ripperda étoient auſſi peu épargnés que ſa capacité & ſon ouvrage. Mais quand le Comte de Königſeg fut arrivé, les Epagnols s'appercevant que le premier Miniſtre ne paroiſſoit point être à ſon égard dans l'entiere dépendance où ils s'étoient attendus de le voir, revinrent un peu ſur ſon ſujet ; & cela parut par la ceſſation de ces écrits, dans leſquels ſa réputation étoit ſi peu ménagée.

Une des choſes, qui, dans ce tems-là, revolta le plus à Madrid les Grands, auſſi-bien que le peuple, contre le Comte de

Königſeg, fut de voir que ce Miniſtre Imperial avoit placé ſur la porte de ſon Hôtel, comme c'eſt l'uſage en Eſpagne, non ſeulement les armes de l'Empereur, ce qu'on ne pouvoit deſapprouver; mais auſſi celles d'Eſpagne, dont Sa Maj. Imperiale avoit conſervé le titre de Roi. Cette affectation d'en montrer des marques ſous les yeux de Leurs Maj. Cath., paroiſſoit aux Epagnols un eſpece d'outrage fait à leur Souverain, qu'on ne pouvoit tolerer; & ils ſe feroient même portés vraiſemblablement à arracher & à bruler cet Ecuſſon, ſi on n'avoit pris des meſures pour arrêter l'effet d'un zele, qui, pour le coup, embarraſſoit en quelque maniere, la Cour d'Eſpagne.

Elle marqua pourtant un peu plus de fermeté dans une autre occaſion; & voici ce qui y donna lieu. Le Comte de Königſeg ayant jugé à propos de paroître dans Madrid, & même d'aller au Palais dans un Caroſſe attelé de ſix mules, qui eſt une diſtinction réſervée aux ſeuls Princes de la Maiſon Royale; les autres Ambaſſadeurs ne manquerent point d'imiter auſſi-tôt ſon exemple: & comme le privilege qu'ils vouloient s'arroger par-là, & qu'on n'avoit pas fait ſemblant

blant d'appercevoir tant qu'il n'avoit regardé que le ſeul Comte de Königſeg, parut tirer à conſéquence, le Marquis de la Paz eut ordre d'écrire à ce dernier, pour le prier de ſe conformer à l'ancien uſage, qu'aucun Ambaſſadeur avant lui n'avoit déſapprouvé.

L'arrivée du Comte de Königſeg étant l'époque, à laquelle on croyoit à Madrid qu'étoit fixée la déclaration du mariage de l'Infant, & l'exécution des grands projets, qu'on prétendoit que les deux Cours de Vienne & de Madrid avoient formés; on fut fort étonné de voir, que pendant que ce Miniſtre prétendoit qu'on dût ſe contenter des eſperances qu'il donnoit à cet égard, il preſſoit le payement des ſubſides promis à l'Empereur, en homme qui paroiſſoit faire grand cas de ce qui étoit ſolide & réel. Cette maniere d'agir, qui auroit dû ſervir de leçon à la Cour d'Eſpagne, pour proportionner ſes largeſſes aux effets de la bonne volonté de l'Empereur, n'affoibliſſoit point l'agréable enchantement qu'avoit produit le Traité de Vienne; & le Comte de Königſeg, qui, par la ſupériorité de ſon génie, étoit plus capable que perſonne d'entretenir l'illuſion, trouvoit tant de

moyens de diſſiper les doutes de la Reine d'Eſpagne, de la convaincre des ſinceres intentions de l'Empereur, & de lui rendre, non ſeulement plauſibles, mais même encore néceſſaires, les prétextes que ce Monarque employoit pour éloigner l'accompliſſement de ſes deſirs; que toutes les ſommes immenſes que la Reine faiſoit paſſer à Vienne, ne lui paroiſſoient que de foibles marques de ſa reconnoiſſance, & de ſa confiance envers ce Prince. L'une & l'autre étant pouſſées au dernier période, le Comte de Königſeg, qui ne négligeoit rien de tout ce qui pouvoit ſervir à faire regarder comme infaillibles les promeſſes de ſa Cour, & à faire exécuter en attendant très-exactement celles de Leurs Majeſtés Cath., affectoit, dans les longues & fréquentes conférences qu'il avoit avec Elles, tant de zele pour leurs intérêts, & ſavoit ſi bien donner le même caractere à celui de l'Empereur pour tout ce qui les concernoit; qu'Elles ne cachoient rien à cet Ambaſſadeur de tout ce qui avoit le plus leger rapport aux affaires qui ſe traitoient en Eſpagne: il en étoit ſouvent même mieux informé que leurs propres Miniſtres. L'aſcendant & le crédit qu'il gagnoit ainſi chaque jour ſur l'eſprit de la Reine d'Eſ-

pagne,

pagne, étant joint à toute la dexterité poſſible pour s'en ſervir ; il ſavoit parfaitement éloigner d'Elle les plus legers rayons de lumiere, qui auroient pû lui faire appercevoir les inconvéniens qui réſultoient d'une confiance ſi étendue. On en remarquoit chaque jour le progrès à Madrid, & que l'unique moyen de plaire & d'obtenir des graces, étoit de paroître attaché à cet Ambaſſadeur favori. Cettte prévention, jointe à l'intérêt, qui a tant de pouvoir ſur le cœur des Courtiſans, retenoit ceux, qui, ſans la crainte de déplaire au Comte de Könikſeg, auroient volontiers travaillé à tirer la Reine de ſon erreur; & les déterminoit même, pour s'attirer la protection de ce Miniſtre, à paroître perſuadés de la certitude des promeſſes qu'il faiſoit à S. M. C., & à affermir ainſi l'autorité qu'il ſavoit parfaitement aquerir, & également bien conſerver.

La faveur des Princes eſt un bien dont on eſt ordinairement ſi jaloux, qu'on ne peut que très-difficilement conſentir de le partager avec d'autres ; le Duc de Ripperda, réduit depuis l'arrivée du Comte de Könikſeg à eſſuyer ce deſagrément, en éprouvoit auſſi toute l'amertume. Preſſé par les vi-

ves & continuelles ſollicitations de ce Miniſtre, de faire paſſer à Vienne un argent qu'il prévoyoit devoir ſe conſommer en pure perte, & cela dans un tems où l'Eſpagne, épuiſée par une guerre, qui, tant générale que particuliere, avoit preſque duré juſqu'à la concluſion du Traité de Vienne; il jugeoit qu'il pouvoit être employé plus utilement; & que dans l'indigence extrême où ſe trouvoit réduite la Monarchie Eſpagnole par le retardement de l'arrivée des Gallions, la prudence vouloit qu'on ménageât mieux le peu de reſſources qui lui reſtoient.

Quand on eſt parvenu aux premieres places, qu'on ſe voit à la tête du Gouvernement, & que l'ambition eſt en quelque maniere ſatisfaite, on a ordinairement celle de ſe faire aimer. La ſatisfaction ſi pure qui réſulte du ſuccès de ce deſſein, s'accroît encore par l'aſſurance & la conſideration que l'applaudiſſement du Public procure, & qu'au contraire, ſes murmures & ſes plaintes font perdre. L'avantage d'être approuvé étant auſſi flatteur qu'utile, le Duc de Ripperda ſentoit parfaitement combien il lui importoit de l'aquerir: mais en même

même tems, la ſituation facheuſe où il ſe trouvoit, de ſe brouiller avec le Comte de Königſeg, en refuſant les ſommes conſidérables qu'il demandoit, ou, s'il les accordoit, de ſe rendre odieux à la Nation Eſpagnole en achevant de l'épuiſer, le jettoit dans un embarras extrême. Il ſouhaittoit dans certains momens avec ardeur, que la Reine d'Eſpagne pût appercevoir, combien les eſpérances qu'elle avoit de marier l'Infant Dom Carlos avec l'Archiducheſſe étoient vaines; mais par malheur pour lui, au lieu de travailler en arrivant de Vienne à tirer inſenſiblement cette Princeſſe de l'erreur où elle étoit ſur cet article, il avoit au contraire fait uſage, comme je l'ai rapporté, des plus indignes ſupercheries pour l'augmenter: & c'eſt ainſi qu'il s'expoſoit, preſque à chaque inſtant, à paroître, par ſon imprudence, avoir abuſé de la confiance de Leurs Maj. Cath. ou s'être prêté perfidément, pour ſes fins particulieres, aux vues ſecrettes de la Cour de Vienne; ce qui, ſans contredit, n'étoit pas moins criminel.

Dans ce labirinthe de difficultés où il s'étoit lui-même enfermé, il cherchoit vainement, pour en ſortir, à faire en ſorte que la France & ſes Alliés, tiraſſent le rideau qui cachoit à la Reine les véritables deſſeins de l'Empereur; & à leur procurer de ſon côté, comme imperceptiblement, les moyens de lui rendre perſonnellement ce bon office. Mais quoi que les Puiſſances dont je viens de parler, n'euſſent vraiſemblablement fait aucune difficulté d'entrer dans ſes vues, il lui paroiſſoit dangereux de les leur laiſſer entrevoir; & d'ailleurs il ſavoit mieux que perſonne, que tout ce qui viendroit de leur part, ſeroit bientôt rendu ſuſpect à la Reine par le Comte de Könikſeg, & que, malheureuſement, il avoit lui-meme conſeillé à cette Princeſſe de s'en défier. Le deſir de plaire aux Princes & de les laiſſer dans une illuſion, au prix de laquelle on s'aſſure un moment ſéduiſant de bonheur, engage ſouvent à faire certaines démarches dont les vives inquiétudes & quelquefois un long repentir, ſont les ſuites. C'étoit là la ſituation où ſe trouvoit le Duc de Ripperda; & l'amertume de ſes réflexions lui faiſoit alors

payer

payer bien cher, la joye paſſagere qu'il avoit goûtée, de s'attirer la confiance de la Reine, en lui promettant un ſuccès dans ſes projets, qu'il ſavoit bien qu'ils n'auroient jamais.

La conſervation d'un bien ſi précieux, mais ſi facile à perdre, dependant principalement de l'union du Duc de Ripperda avec l'Ambaſſadeur de l'Empereur; ce Duc n'étoit pas peu embarraſſé à trouver les moyens de la concilier, avec l'impoſſibilité où il ſe voyoit de faire paſſer à Vienne les ſommes conſiderables que ce Miniſtre demandoit; & ſachant bien d'ailleurs, que les repréſentations ſur la miſere des Peuples, ſont ſouvent regardées par les Princes, ſur tout quand elles ne s'accordent pas avec leurs deſſeins, comme l'unique effet de l'incapacité du Miniſtre qui les fait, il n'ôſoit s'en ſervir avec leurs Maj. Cath., par la crainte de leur donner de lui la même opinion.

Dans une ſituation ſi critique, il eut recours aux reſſources ordinaires, que l'indigence des Etats préſente, je veux dire d'augmenter les monnoies, en ſuppoſant par le Décret qu'il fit publier pour cela, qu'elles étoient au deſſous de leur valeur intrinſéque; de

de reformer beaucoup de commis dans les Bureaux; de retrancher, ou diminuer les penſions; de ſupprimer la Secrétairerie de la Marine; & de rechercher enfin, ceux qui avoient eu l'adminiſtration des fermes du Roi, ou quelque emploi dans les Indes, afin de les taxer enſuite à proportion de leurs malverſations.

Cet eſprit d'œconomie, & cette eſpece d'inquiſition d'Etat, qu'on ſouffre toujours impatiemment dans les Cours, paroiſſant à celle d'Eſpagne l'unique fruit qu'on retiroit du Traité de Vienne; les murmures contre celui qui en étoit l'Auteur, recommencerent bientôt, & reveillerent tous les ſentimens de mépris & de haine, qui, pendant quelque tems, avoient paru comme aſſoupis. Ceux, en particulier, qui remarquoient que c'étoit à leurs dépends, & ſans aucun égard pour leurs ſervices, qu'on ſatisfaiſoit l'avidité du Miniſtre de l'Empereur, devenoient auſſi preſſans, par leurs continuelles plaintes, qu'importuns au Duc de Ripperda; & les repréſentations que le Conſeil de Caſtille, qui eſt le premier Tribunal de la Monarchie Eſpagnole, crut devoir faire à ce Miniſtre, ſur l'augmentation des

des finances, n'étoient pas moins à charge, quoi-qu'elles euſſent été aſſez mal reçues.

A quelque dégré de puiſſance qu'on ſoit parvenu, on ne laiſſe pas de craindre la cenſure d'un corps, qui eſt autoriſé à ſoutenir les intérêts d'une Nation, & qui entreprend de les faire connoître au Prince. Les Miniſtres ſont les hommes du monde, qui ſe piquent de la délicateſſe la plus rafinée ſur les privileges de l'autorité Royale: mais quoiqu'il ne ſoit pas fort difficile de connoître le principe d'un ſi grand zele, puiſque perſonne n'ignore que c'eſt afin que tout ce qui émane d'eux, porte le même caractere, & ſoit reçu avec la même déférence; où ſont les peuples cependant, dans certaines Monarchies, à qui il ſoit permis de faire ce diſcernement?

Pour calmer un peu l'agitation & l'aigreur des eſprits, par quelque démonſtration d'amour pour la juſtice; le Duc de Ripperda fit publier dans ce tems-là * un Décret; par lequel on donnoit la liberté

† Voyez à la fin ce volume *Pieces Juſtificatives No. III.*

berté aux particuliers de porter leurs plaintes contre les Magiſtrats qui refuſeroient de leur rendre juſtice ; avec ordre aux Tribunaux, de remedier promptement & efficacément à un pareil abus. Mais après avoir fait un réglement ſi ſage, & ſi néceſſaire en Eſpagne, où la juſtice eſt plus venale qu'en aucun lieu du monde, on ne s'empreſſa point de le faire exécuter ; & le public, bien loin d'en ſavoir aucun gré à ſon auteur, le regarda comme le pur effet de ſa politique, & du reſſentiment qu'il avoit peut-être, de la démarche qu'avoit faite le Tribunal du Conſeil de Caſtille, où les rafinemens & les longueurs interminables de la chicane, ne ſont ni moins connus ni moins uſités, qu'on le voit malheureuſement ailleurs.

Preſque tous les moyens qu'employoit le Duc de Ripperda pour avoir de l'argent, n'aboutiſſant qu'à ruïner un grand nombre de particuliers, ſans aucune utilité pour le Public ; il ne ceſſoit, pour éviter de ſe rendre de plus en plus odieux, & pour ſe débarraſſer en même temps des inſtances importunes du Comte de Könikſeg, de lui parler de l'épuiſement où étoient les Finances, & de lui

lui promettre que dès que les Gallions ſeroient arrivés, on payeroit exactement tous les ſubſides qu'on s'étoit engagé de donner à la Cour de Vienne. Les Maiſons du Roi & de la Reine, ſans payement de leurs appointemens depuis plus d'un an; les Troupes & les Magiſtrats traités de même, & les Peuples extrêmement oppreſſés par les charges & les impots; tous ces détails d'une indigence qui étoit connue, étoient ſouvent répétés, & mis dans un grand jour par le Duc de Ripperda au Comte de Königſeg. Mais celui-ci, qui ſavoit de quelle importance il étoit pour ſon Maître, de tirer de l'Eſpagne les ſommes qui lui avoient été promiſes, avant que le temps, ou quelque malin enchanteur détruiſiſſent le charme, en faveur duquel la Reine d'Eſpagne faiſoit tant de largeſſes, n'admettoit point les raiſons ni les eſperances que le Duc de Ripperda lui donnoit; & le récit de la miſere des Eſpagnols le touchoit peu. La modicité des ſommes qu'on offroit de donner, & la lenteur avec laquelle on les livroit, lui paroiſſant myſterieuſes; il commençoit à ſoupçonner le Duc de Ripperda

perda de vouloir gagner du tems, pour procurer à la Reine le loiſir de ſe déſabuſer des vaines eſperances que lui donnoit la Cour Imperiale : Et un ſemblable projet tendant inſenſiblement à renverſer tous ceux de ce Miniſtre Imperial, il avoit grand ſoin, quand il étoit avec la Reine, de l'aſſurer que dès que l'Empereur auroit achevé d'applanir les difficultés, qui s'oppoſoient au mariage de l'Infant Dom CARLOS avec l'Archiducheſſe, cette alliance, également déſirée de part & d'autre, s'accompliroit infailliblement. Dans le détail où il entroit enſuite ſur tout ce qui la concernoit, & par ordre, diſoit-il, de S. M. Imp., il paroiſſoit s'expliquer avec tant de bonne foi & même de confiance, qu'il étoit comme impoſſible à la Reine d'Eſpagne, de ſe défendre d'une ſi agréable illuſion ; & même de ne pas approuver, malgré la vivacité de ſes deſirs, les ſages précautions que l'Empereur vouloit prendre.

Celle de ces précautions qui paroiſſoit ſans contredit la plus indiſpenſable, & en même tems la moins ſuſceptible d'artifice, étoit de travailler à donner à l'Alliance de

Vienne

Vienne, avant de déclarer le mariage de l'Infant, une ſupériorité de force ſur la ligue d'Hanover, ſi conſidérable, qu'on n'eût rien à craindre de celle-ci, ni des autres Puiſſances, qui, par jalouſie, tenteroient d'empêcher un ſi grand établiſſement. Le Comte de Könikſeg prenoit de-là occaſion de faire obſerver à la Reine d'Eſpagne, qu'il étoit d'une extrême importance, de profiter des diſpoſitions favorables que quelques Cours de l'Empire & du Nord, commençoient à montrer, pour l'acceſſion au Traité de Vienne; & que pour achever de les déterminer à prendre cette réſolution, l'argent étoit néceſſaire, principalement dans le Nord où il y en a ordinairement diſette. Le même Miniſtre ajoutoit, qu'il ſupplioit Sa Maj. Cath. de conſiderer, qu'il n'étoit pas moins indiſpenſable, de ſecourir puiſſamment l'Empereur, qui, ſans avoir aucune vue d'agrandir ſes Etats par des conquêtes, & uniquement pour donner à Leurs M. C. les preuves les plus ſinceres de ſa bonne foi & de ſon amitié, expoſoit ſes Etats des Pays-bas & d'Italie, ſi la guerre venoit à s'allumer, au danger d'être envahis par les Alliés d'Hanover;

& de plus, que la preférence qu'il alloit donner à l'Infant Dom Carlos, ſur tant d'autres Princes, pour lui faire épouſer l'Archiducheſſe, ne pouvoit manquer de lui ſuſciter dans l'Empire & ailleurs beaucoup d'ennemis; & qu'enfin, diſoit encore le Comte de Königſeg, des ſentimens ſi déſintereſſés de la part de l'Empereur, & qui tendoient à procurer de ſi grands avantages à L. M. C. méritoient bien qu'elles lui en témoignaſſent leur reconnoiſſance, par des ſecours, qui, quelqu'abondans qu'ils puſſent être, ne pouvoient cependant, comme elles voyoient, avoir que bien peu de proportion avec les dépenſes immenſes que S. Maj. Imper. ſeroit obligée de faire, & dont tout le fruit leur revenoit ou au Prince leur fils.

C'eſt ainſi que cet habile Miniſtre rendoit inutile tout ce que le Duc de Ripperda faiſoit, pour porter L. M. C. à mettre un peu plus de proportion, entre les ſommes qu'elles vouloient donner à l'Empereur, & le dérangement de leurs Finances. Le crédit & l'autorité que le Comte de Königſeg s'étoit aquis, lui fourniſſoit encore une infinité de moyens d'être informé de ceux que le

le Roi & la Reine d'Eſpagne pouvoient employer pour avoir de l'argent ; & en n'oubliant point de les leur propoſer, il ſe faiſoit même un mérite auprès d'eux, de l'officieuſe attention avec laquelle il paroiſſoit prendre à cœur leurs intérêts, par de ſi utiles découvertes. C'étoit donc bien vainement, que le Duc de Ripperda, quand il travailloit avec Leurs Maj. Cath., & qu'il leur faiſoit appercevoir l'extrême miſere des peuples, & le grand tort que cauſoit au commerce le retardement de l'arrivée des Gallions, tâchoit d'effacer de leur eſprit les idées bien différentes, que le Miniſtre de l'Empereur leur avoit donné.

On n'aime ordinairement point à connoître les maux, auxquels on n'a pas intention de remédier ; & les Rois, perpétuellement environnés de Courtiſans, qui ne cherchent à connoître leurs diſpoſitions que pour les applaudir, ne trouvent que trop de flatteurs, qui, aux dépens des ſouffrances des Peuples, favoriſent cette vaine délicateſſe, & l'attribuent même à humanité. Les repréſentations du Duc de Ripperda ne produiſant donc aucun effet, & celles du Comte de Königſeg étant ſeules écoutées,

tées, ce premier Miniſtre d'Eſpagne ſe voyoit réduit, pour conſerver ſon crédit, à promettre des facilités dans l'exécution des ordres qu'on lui donnoit, qu'il ne ſentoit que trop impraticables ; & comme il voyoit d'où partoit ce ſurcroit de peine, la préſence d'un ſurveillant auſſi dangereux que celui à qui il avoit à faire, lui devenoit chaque jour de plus en plus inſupportable. Soit cependant qu'il eût gagné ſur lui de diſſimuler à cet égard ſes ſentimens, ou que les ſommes conſidérables qu'il fit enfin paſſer à Vienne, conformement aux ordres précis de la Reine, euſſent ſervi à augmenter ſa faveur; cette Princeſſe & le Roi ſon mari, lui donnerent dans cette occaſion de nouvelles marques de leur confiance : car L. Majeſtés le chargerent du Département de la Marine, qu'on ôta à D. Antonio de Sopeña ; & c'eſt ainſi qu'il parvint à réunir en lui ſeul toute l'autorité, qui étoit partagée auparavant entre pluſieurs Miniſtres.

L'éclat & la rapidité de ſa fortune, en ſatisfaiſant ſon ambition, ne calmoit pourtant point les inquietudes, que l'épuiſement des Finances d'un côté, & les beſoins de la Cour de Vienne de l'autre,

l'autre lui cauſoient ; & plus il ſentoit l'impoſſibilité de concilier deux choſes ſi oppoſées, plus il ſouhaittoit ardemment que la Reine d'Eſpagne, déſabuſée des magnifiques promeſſes de la Cour Imperiale, ceſſât de ſe flatter d'en obtenir l'exécution par de ſi abondantes largeſſes.

L'arrivée du Comte de Königſeg, étant l'époque à laquelle on a vû que le Duc de Ripperda avoit fixé ſa Réponſe, aux plaintes que les deux Ambaſſadeurs d'Angleterre & d'Hollande avoient faites, ſur le nouveau traité de Commerce ſigné à Vienne ; ils ne manquerent point de le ſommer de tenir ſa parole : & lui de ſon côté ne fut point faché, que les conférences qu'il alloit avoir avec eux, lui facilitaſſent les moyens de les entretenir, & de leur faire goûter les projets dont il étoit occupé. Mais la dépendance où il étoit du Comte de Königſeg, qui étoit venu de Vienne, bien réſolu de ne ſouffrir qu'à la derniere extrêmité aucun changement, ni dans l'établiſſement de la Compagnie d'Oſtende, ni dans tous les avantages qu'on avoit accordés aux ſujets de l'Empereur pour leur commerce,

ne

ne lui permettant d'agir, que ſelon les influences de la Cour Imperiale; il fallut, comme cette Cour le ſouhaittoit, trouver quelque moyen de prolonger la Négociation dont il s'agiſſoit, en paroiſſant pourtant vouloir en établir la bonne foi pour regle. Ainſi le Duc de Ripperda, quoi qu'avec répugnance, (car il avoit alors des raiſons ſecrettes de ménager les deux Ambaſſadeurs d'Angleterre & de Hollande;) les pria, conformément à l'inſtruction que lui donna le Comte de Könikſeg, de demander des pleins pouvoirs, & de nouvelles inſtructions à leurs Souverains, tant pour redreſſer avec lui les articles du Traité de Commerce ſigné à Vienne, dont S. Maj. Brit. & L. H. Puiſſ. ſe plaignoient, que pour ce qui concernoit la Compagnie d'Oſtende. Voici la Lettre qu'il écrivit ſur ce ſujet à Mr. Wan der Meer Ambaſſadeur de Hollande.

MONSIEUR

MONSIEUR,

J'Aurai l'honneur de dire à V. Excell. qu'entr'autres dépêches que j'ai reçues de Vienne par un courier extraordinaire, j'apprends que S. Maj. Imper. eſt reſolue d'inſtruire ſon Ambaſſadeur à la Cour du Roi mon Maître, de traiter & de regler, ſous la médiation de Sa M., les differens ſurvenus entre S. M. I. & la Republique de Hollande; & ce courier extraordinaire m'a apporté le Plein-pouvoir de l'Empereur, pour le remettre au Comte de Königseg: Ainſi je trouve que, pour pluſieurs raiſons, il convient que V. Excell. en écrive à ſes Maîtres, & leur demande un Plein-pouvoir, pour traiter d'un accommodement ſur les différens entre S. Maj. Imp. & la Republique, relativement au commerce d'Oſtende: Et je trouve d'autant plus qu'il vaut mieux traiter ici, que j'ay reçu des avis, que les indiſpoſitions du Marquis de St. Philippe, l'obligeront d'être long-tems en chemin, & que l'on ne peut envoyer au Secretaire de S. M. Cath. qui eſt à la Haye, à cauſe de ſon caractere, des inſ-

tructions auſſi amples, qu'il en faut dans une affaire de cette importance. Je ſuis.

Du Pardo le 13. Janvier 1726.

Signé le Duc de RIPPERDA.

Cette propoſition du Duc de Ripperda ne fut point du goût de ces deux Miniſtres : elle leur parut au contraire un ſigne certain, que les deux Cours de Vienne & de Madrid ne cherchoient qu'à gagner du temps, & qu'à ſoutenir la Compagnie d'Oſtende & le traité de Commerce qu'elles avoient fait ; en prolongeant, s'il ſe pouvoit, à l'infini, les Négociations où elles offroient d'entrer, tantôt en Hollande, comme je le dirai bien-tôt, & tantôt à Madrid, pour régler ces deux articles. Ils parlerent ſur ce ton-là au Duc de Ripperda ; & Milord Harrington ajouta : qu'il croyoit, que le Roi ſon Maître l'ayant ſuffiſamment autoriſé à traiter les affaires dont il s'agiſſoit avec les Miniſtres de leurs Maj. Cath., par les ordres qu'il avoit reçus & qu'il leur avoit communiqués, & à lui Duc de Ripperda, en particulier depuis ſon retour

tour en Eſpagne; Sa Maj. verroit avec beaucoup de ſurpriſe, qu'au lieu de travailler, comme on lui avoit poſitivement promis, à lui donner la ſatisfaction qu'elle deſiroit, on cherchât au contraire, pour complaire à la Cour de Vienne, à traîner les choſes en longueur, en lui demandant d'envoyer à ſon Miniſtre de nouvelles inſtructions, & de nouveaux Plein-pouvoirs; comme ſi on pouvoit douter, que ceux qu'elle avoit déja donnés, ne fuſſent pas revêtus de l'autenticité néceſſaire.

L'Ambaſſadeur d'Hollande ne s'expliqua pas moins vivement, & ne diſſimula pas non plus au Duc de Ripperda: Que les Etats Généraux, trouvant dans la maniere dont on agiſſoit avec eux, & les aſſurances ſi différentes que les Miniſtres de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne leur donnoient à la Haye, une contradiction entiere; ne pourroient s'empêcher de prendre, de concert avec l'Angleterre, les meſures qu'ils eſtimeroient néceſſaires pour ſoutenir les intérêts du commerce de leurs ſujets: & ce Miniſtre, pour rendre ſes repréſentations encore plus efficaces, les accompagna d'un Mémoire au Roi d'Eſpagne, où

il expliquoit plus en détail, les raiſons que ſes Maîtres avoient de ſe plaindre; & combien le Traité de commerce, ſigné à Vienne, étoit contraire à ceux qui l'avoient précédé. †

Comme on vouloit, autant à Vienne qu'à Madrid, ménager la République de Hollande, dont pluſieurs Provinces n'avoient point encore entierement pris la réſolution d'acceder au Traité d'Hanover, & ne point auſſi trop aigrir les choſes avec l'Angleterre; la Cour d'Eſpagne, voyant la répugnance que les Miniſtres de ces deux Puiſſances montroient d'entrer dans la propoſition qui leur étoit faite, de demander de nouveaux pleins pouvoirs, ne s'attacha plus à la ſoutenir; & elle fit goûter au Comte de Königſeg les raiſons qu'elle croyoit avoir, d'uſer de cette condeſcendance. Ce Miniſtre, qui ſavoit mieux que perſonne combien les intérêts des Princes ſont ſuſceptibles, lors qu'il s'agit de les regler, d'une infinité d'explications & de formalités, qui peuvent retarder, quand on le veut, pendant long-tems une

† Voyez à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives No. IV.*

une Déciſion, & qui poſſedoit parfaitement l'Art de ſe ſervir, dans le beſoin, de ces reſſources de la politique, conſentit que le Duc de Ripperda entamât la Négociation dont il s'agiſſoit; ſe promettant bien qu'elle n'aboutiroit à rien.

Le Duc de Ripperda ſe trouvant alors en liberté de renouer, avec les Ambaſſadeurs d'Angleterre & d'Hollande, les conférences qu'il avoit eues d'abord avec eux, mais que l'arrivée du Comte de Könikſeg avoit interrompues; ne perdit point de vue le projet dont il étoit occupé. Il avoit, avant la venue de l'Ambaſſadeur de l'Empereur, tenté à diverſes repriſes de ſonder, s'il trouveroit dans celui d'Angleterre quelques diſpoſitions à l'écouter; & il en avoit uſé de même envers celui d'Hollande: mais comme il n'avoit pas cru devoir s'expliquer alors bien clairement avec eux, ſes deſſeins étoient reſtés dans une obſcurité d'autant plus grande, qu'on ne pouvoit même ſoupçonner, qu'il les eût formés. Le moment favorable de les montrer plus clairement, lui ſemblant enfin arrivé; il ſe détermina d'autant plus promptement d'en profiter,

qu'indépendamment du dépit que lui cauſoit le crédit & l'autorité de l'Ambaſſadeur Imperial, qui augmentoit chaque jour; il craignoit encore vivement, que la Reine d'Eſpagne ne découvrît auſſi, combien peu la Cour de Vienne ſongeoit à conclurre le mariage de l'Archiducheſſe avec l'Infant, avant qu'il eût diſpoſé les choſes de maniere à n'être pas la victime du reſſentiment que concevroit alors cette Princeſſe.

L'étroite liaiſon qui regnoit entre les deux Cours de Vienne & de Madrid, & qui s'augmentoit même de plus en plus, depuis que le Comte de Königſeg étoit arrivé, ne permettoit au Duc de Ripperda de faire part de ſes vues aux deux Miniſtres d'Angleterre & d'Hollande, qu'après bien des précautions : Et comme de leur côté ils connoiſſoient ſa légereté, qu'ils étoient parfaitement inſtruits des propos pleins d'indiſcretion qu'il avoit tenus, & qu'ils n'ignoroient point non plus que l'Empereur & L. Maj. Cath cherchoient ſans ceſſe à ſemer quelque méfiance entre les Alliés d'Hanover pour en profiter ; ils avoient d'avance une très petite idée de tout

tout ce que le Duc de Ripperda jugeroit à propos de leur proposer : & le caractere fougueux de celui-ci, n'étoit guère propre à lui attirer leur confiance. Mais comme on se flatte volontiers de réussir dans ce qu'on desire, ce Ministre esperoit que dans les fréquentes conférences qu'il alloit avoir avec Milord Harrington & Monsieur Wander-Meer, il pourroit trouver l'occasion, en sondant peu à peu leurs dispositions, de leur faire goûter ses projets, & de former avec eux une intelligence qui en facilitât l'exécution.

Sur ce Plan là, il commença d'abord avec eux à mettre sur le tapis, selon qu'ils le desiroient & qu'il s'y étoit engagé, ce qui concernoit le Commerce. Et bien persuadé que cet Article étoit également intéressant pour l'Angleterre & pour la Hollande, il laissoit entrevoir aux Ministres de ces deux Puissances, quand ils lui parloient ensemble, que L. Maj. Cath. étoient entierement disposées à faire exécuter fidelement, tout ce que les Traités, qui précedoient celui de Vienne, avoient reglé en faveur du Commerce des sujets de leurs Souverains ; & que l'Empereur de son côté

étoit dans la même intention. Il paroiſſoit auſſi ſe prêter de bonne foi, à remedier aux griefs dont ils ſe plaignoient à cet égard; & entrer avec la même bonne volonté dans les tempéramens & les expédiens, que ces Miniſtres lui propoſoient pour concilier la ſuppreſſion de la Compagnie d'Oſtende, avec la délicateſſe que l'Empereur montroit ſur cet article. Mais il éludoit avec encore plus de ſoin, tout ce qui pouvoit tendre à une concluſion. Les conjonctures du temps, & la partialité des deux Puiſſances Maritimes pour la France, la rendoit, ajoûtoit-il, fort difficile; & en ſe plaignant un peu à leurs Ambaſſadeurs que cette partialité fût ſi marquée, il paroiſſoit étonné qu'ils ne s'apperçuſſent point des diſpoſitions bien differentes à leur égard où étoit la France; dont il avoit, leur aſſuroit-il hardiment, les preuves les plus certaines, qu'il offroit de leur faire voir; leur proteſtant même à diverſes repriſes, qu'il ne tenoit qu'à lui de terminer la reconciliation des deux Couronnes à leur juſû.

Content, dans ces conférences générales, où il ne pouvoit s'expliquer avec une

une entiere liberté, d'avoir au moins rendu ſuſpecte aux Alliés de la France, la bonne foi de cette Couronne; il ſe reſervoit à faire ſervir à l'exécution de ſes autres deſſeins, les converſations particulieres qu'il alloit avoir avec les deux Ambaſſadeurs : & pour profiter de l'occaſion, il dit à Milord Harrington, un jour qu'ils étoient ſeuls, que quoique Leurs Maj. Cath. euſſent de juſtes ſujets de ſe plaindre du parti que l'Angleterre avoit pris à la ſollicitation de la France, & des démarches que les Miniſtres Britanniques faiſoient dans différentes Cours de l'Europe, pour en diſpoſer les Souverains à entrer dans l'alliance d'Hanover; leurs Maj. n'en étoient pas moins diſpoſées, d'entretenir la bonne intelligence qui avoit regné juſqu'alors entre le Roi d'Angleterre & Elles; & même de prevenir tout ce qui pouvoit l'alterer. L. M. Cath. n'ignorent point, dit-il enſuite, que la France, peu contente de l'outrage qu'elle leur a fait par le renvoi de l'Infante, met encore tout en uſage pour perſuader les Puiſſances de l'Europe, qu'Elles ont formé, de concert avec l'Empereur, les deſſeins les plus contraires à leur tranquillité; &

que c'eſt pour en faciliter l'éxécution, qu'elles ont en quelque façon rendu ce Monarque maître abſolu du tréſor des Indes. Mais la bonne foi, & la droiture de Leurs Maj. Cath. ſont trop connues, pour qu'elles puiſſent craindre, que des inſinuations auſſi fauſſes & auſſi malignes, faſſent impreſſion ſur l'eſprit de perſonne ; ni que la réſolution, qu'elles ont priſes de terminer par elles-mêmes la guerre, qu'elles avoient depuis ſi long-temps avec l'Empereur, doive paroître capable de la rallumer en Europe.

De ces réflexions le Duc de Ripperda revenant à ce qui avoit rapport au commerce, offroit à Milord Harrington de la part de Leurs Maj. Cath., de contribuer à favoriſer celui de l'Angleterre, autant qu'il ſeroit poſſible ; dès que cette Couronne, conſultant ſes propres intérêts, voudroit ſe rapprocher de l'Eſpagne & de l'Empereur, qui dans tous les tems avoient été ſes plus fideles Alliés : qu'il ne falloit point craindre, ajoûtoit-il, que Sa Maj. Imperiale s'oppoſât en cela aux bonnes intentions de Leurs Maj. Cath., lui Duc de Ripperda, étant témoin, que celles de ce Monarque y étoient parfaitement

tement conformes ; & que quoique véritablement il crût ſa gloire intéreſſée à ſoûtenir la Compagnie d'Oſtende, il faiſoit cependant trop de cas de l'amitié du Roi d'Angleterre & des Etats Généraux, pour refuſer d'entrer ſur cet article dans tout ce qui pourroit contribuer à leur ſatisfaction : que c'étoit auſſi dans la vûe de profiter des diſpoſitions favorables de l'Empereur à cet égard, dont Leurs Maj. Cath. étoient parfaitement bien informées, qu'elles avoient offert à la République d'Hollande leur médiation, pour travailler à régler à l'amiable les droits d'un chacun : qu'Elles auroient vu avec plaiſir l'Angleterre entrer dans ce projet ; & que quoique le parti qu'Elle avoit pris de s'unir avec la France, pût l'engager peut-être à penſer, que le Roi d'Eſpagne, par les liaiſons étroites qu'il avoit contractées de ſon côté avec l'Empereur, ne pouvoit guere faire la fonction de Médiateur avec l'impartialité requiſe ; Milord Harrington devoit ſe ſouvenir, que nonobſtant que le Roi ſon Maître ſe fût déclaré ſi ouvertement allié de l'Empereur lors du Congrès de Cambray, qu'il avoit employé ſa flotte pour introduire en ſureté les troupes Impériales en Sicile ; la haute

opinion cependant que Leurs Maj. Cath. avoient de ſa probité, ne leur avoit pas permis de balancer un moment à l'accepter, dans une pareille circonſtance, pour Médiateur entre Elles & l'Empereur: que comme Elles ne ſe repentoient donc point de la confiance qu'Elles avoient ſi généreuſement montrée pour ce Monarque, Elles pouvoient ce ſemble raiſonnablement ſe flatter, qu'il auroit auſſi de ſon côté la même opinion de leur équité, & qu'il ne tiendroit qu'à lui d'en reconnoître toute l'étendue & la délicateſſe.

Pour prévenir que Milord Harrington ne fût tenté de croire, que les premiers mouvemens du reſſentiment de Leurs Maj. Cath. contre la France, venant à ſe calmer, elles ſe prêteroient peut être volontiers à une réconciliation avec cette Couronne, & oublieroient alors facilement les engagemens qu'Elles auroient pris avec l'Angleterre, le Duc de Ripperda s'attachoit à lui répéter : que l'outrage que Leurs Majeſt. Catholiques avoient reçu par le renvoi de la Princeſſe leur fille, leur paroiſſoit ſi grand, & étoit même accompagné de circonſtances ſi extraordinaires, qu'Elles n'en perdroient jamais le ſouvenir, ni n'écouteroient aucune des propo-

propoſitions qui leur feroient faites de la part de la France ; ſur-tout tant que le Duc de Bourbon y occuperoit la place de premier Miniſtre. Pour diſpoſer encore Milord Harrington à regarder l'Alliance, que le Traité d'Hanover avoit formée entre l'Angleterre & la France comme très-peu ſolide, & pour l'engager à faire entrer le Roi ſon Maître dans les mêmes réflexions, il le prioit de conſiderer : que ſi toutes les intrigues qui ſe faiſoient à la Cour de France pour éloigner le Duc de Bourbon du Miniſtere, (car alors on en ſavoit déja quelque choſe à Madrid,) & dans leſquelles entroient, ajoûtoit-il, les partiſans de Leurs Majeſt. Cath. qui étoient en grand nombre, venoient à produire un effet ſi deſiré ; l'Angleterre devoit être certaine, que quelqu'un d'entre ceux ci étant revêtu de la place de premier Miniſtre, comme cela étoit vraiſemblable, il ſuivroit infailliblement des principes tout contraires à ceux du Duc de Bourbon ; & par conſéquent très oppoſés au Traité d'Hanover : Que dans ce cas là, qui ne devoit point paroître imaginaire à Milord Harrington, l'Angleterre ſe trouveroit abandonnée de ſes Alliés ; le Roi de Pruſſe étant d'un ca-

ractere

ractere à ne pouvoir beaucoup compter ſur lui, & bien plus occupé d'ailleurs du ſoin de conſerver ſes tréſors & ſes troupes, que du deſir de les employer à faire la guerre à l'Empereur : Qu'à l'égard de la Hollande, ſur laquelle l'Angleterre paroiſſoit compter pour acceder au Traité d'Hanover, il pouvoit aſſurer Milord Harrington, qu'il ſavoit de bonne part, qu'outre que les délibérations de cette République ſont longues, & ſujettes à bien des repréſentations, des modifications & des changemens de la part des Provinces qui la compoſent; elle n'étoit ni en état, ni dans le deſſein de s'expoſer de nouveau à une guerre contre l'Eſpagne, dont l'amitié lui étoit ſi néceſſaire pour ſon commerce ; ni de ſe départir de ſon ancienne union avec l'Empereur.

Pour autoriſer de pareilles aſſurances, le Duc de Ripperda donnoit à Milord Harrington, comme un fait certain, que le Comte de Koniksfeg Erps & Mr. Oliviet, qui reſidoient à la Haye, le premier en qualité d'Envoyé de l'Empereur, & l'autre comme chargé des affaires d'Eſpagne, écrivoient tous les deux de la maniere la plus poſitive : que les Etats Géné-

Généraux ne faiſoient ſemblant de prêter l'oreille aux ſollicitations des Princes de la Ligue d'Hanover, qu'afin d'obtenir plus facilement de l'Empereur quelque changement au ſujet de la Compagnie d'Oſtende, & de Leurs Maj. Cath. certaines explications & modifications de quelques articles du Traité de Commerce ſigné à Vienne, dont ils croyoient avoir lieu de ſe plaindre; & que dès que ces deux Points ſeroient réglés à leur ſatisfaction, ils ne prendroient aucun parti qui fût contraire aux intérêts des Cours de Vienne & de Madrid : Que ſi diſoit-il encore à Milord Harrington, l'Angleterre, par un excès de délicateſſe de conſcience, ſe croit dans l'obligation de tenir les engagemens qu'elle a pris avec la France; il me ſemble qu'il lui ſera facile de ſe délivrer de ce ſcrupule, quand elle réfléchira, que dans tous les tems ſes liaiſons avec cette Couronne, ou lui ont été funeſtes, ou n'ont eu aucune ſolidité; & que dans la conjoncture préſente, plus que dans aucune autre, le Roi d'Angleterre doit être perſuadé, que la France ne compte guere ſur ſes bons offices pour la réconcilier avec l'Eſpagne; qu'elle les regarde au contraire comme très-

très-ſuſpects; qu'elle ne peut même cacher l'inquiétude qu'elle reſſent, que l'Angleterre ne ſoit tentée de profiter de ſa brouillerie avec l'Eſpagne, pour obtenir, à ſon préjudice, de nouveaux avantages en faveur de ſon commerce dans les Indes : en un mot, que la confiance que le Duc de Bourbon marque au Roi d'Angleterre, eſt à coup ſûr plus forcée que ſincere.

Le Duc de Ripperda, pour porter Mr. Van-der-Meer à goûter ſes projets & entrer dans ſes vues, & pour engager ce Miniſtre à détourner les Etats Généraux d'acceder au Traité d'Hanover, faiſoit les mêmes refléxions par rapport à la France, & alleguoit les mêmes raiſons pour inſinuer qu'ils ne pouvoient guere compter ſur l'alliance de cette Couronne. C'étoit l'acceſſion à ce Traité qu'on vouloit ſur-tout empêcher à Vienne & à Madrid; & ces deux Cours employoient à l'envi toutes ſortes de moyens pour perſuader à la République d'Hollande, qu'elle étoit contraire à ſes véritables intérêts. Dans le même tems donc que leurs Miniſtres à la Haye agiſſoient de concert dans ce deſſein, le Duc de Ripperda n'omettoit rien à Madrid, de ce qui pouvoit contribuer

buer au bon ſuccès de leurs démarches. Il ne tenoit qu'à la République, diſoit-il à Monſieur Van-der-Meer, de ſe rendre l'arbitre des Princes que les deux Traités de Vienne & d'Hanover diviſoient, en ne ſe laiſſant point aller aux ſollicitations que la France & l'Angleterre lui faiſoient, d'entrer dans leur Alliance; & en ſe gardant d'ajouter foi à toutes les fauſſes idées que ces deux Puiſſances cherchoient à lui donner, des projets de l'Empereur & de leurs Majeſt. Cath. Le Duc de Ripperda repréſentoit encore à l'Ambaſſadeur d'Hollande, que ſes Maîtres pourroient joindre à la gloire de devenir les Mediateurs des plus grands Princes de l'Europe, l'avantage d'obtenir de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, ſur ce qui avoit rapport à l'établiſſement de la Compagnie d'Oſtende, toute la ſatisfaction poſſible pour ce qui concernoit le commerce de leurs Sujets.

Pour jetter enſuite quelque ſemence de jalouſie entre la Hollande & l'Angleterre, il laiſſoit entrevoir à Mr. Van-der-Meer, quand ils ſe trouvoient ſeuls, que cette Couronne n'étoit pas auſſi éloignée qu'on la croyoit, d'entrer dans quelque Négociation avec l'Eſpagne, pour obtenir

de

de nouveaux privileges en faveur de ſon commerce dans les Indes : qu'il étoit en état de lui découvrir ſur cet article certains myſteres, qui lui feroient voir, que l'Angleterre alloit à ſes fins, ſans s'embarraſſer beaucoup ni de ſa prétendue union avec la France, ni des intérêts de la Hollande : que l'attachement qu'il conſerveroit toujours pour les Etats Généraux, dont il étoit né le Sujet, & qui l'avoient autrefois honoré de leur confiance, l'engageoit à leur conſeiller de profiter de la conjoncture où ils ſe trouvoient, & de la diſpoſition favorable où étoit le Roi d'Eſpagne, de leur donner les preuves les plus certaines de ſon amitié, dès qu'ils conſentiroient d'accepter ſa médiation. „ Portez-les donc, diſoit-il à cet „ Ambaſſadeur, à ne rien précipiter dans „ les démarches qu'ils veulent faire; qu'ils „ prennent au moins le tems de démêler „ ſi l'Angleterre n'a point ſecrettement en „ vue, en preſſant ſi vivement les Etats „ Généraux d'acceder au Traité d'Hano„ ver; d'empêcher par là qu'ils ne profi„ tent de la bonne volonté de S.M.Cath., „ & ſi la France de ſon côté ne cherche „ point à les engager dans une guerre, qui „ tende à affoiblir la Republique, dont la puiſ-

„ puiſſance & le voiſinage lui ſont depuis „ longtems à charge ; afin de lui ôter par „ là les moyens de s'oppoſer, comme elle „ a toujours fait, à ſes deſſeins ambitieux.

Les raiſons, dont le Duc de Ripperda faiſoit uſage pour reuſſir dans le projet qu'il avoit formé, de détacher l'Angleterre & la Hollande de l'alliance de la France, étoient aſſez ſpecieuſes ; & il ne négligeoit rien de ce qui pouvoit les faire paroître telles aux yeux des deux Miniſtres avec qui il traitoit. Mais la connoiſſance que ceux-ci avoient depuis long-tems, du caractere artificieux & léger de ce Miniſtre ; de l'embarras où le Traité de Vienne le devoit jetter ; des liaiſons qu'il entretenoit avec les Partiſans du Prétendant ; & du peu de fondement qu'on devoit faire, par conſequent, ſur la vérité de tout ce qu'il diſoit de ſon prétendu zele de complaire au Roi d'Angleterre & aux Etats Généraux, rendoit leurs réponſes fort meſurées. Elles tendoient uniquement à obtenir, pour ce qui concernoit la Compagnie d'Oſtende, & pour certains articles du Traité de commerce ſigné à Vienne, la ſatisfaction qu'ils avoient demandée par leurs Mémoires.

Atten-

Attentifs à ne point s'écarter de leur objet, ils ſe communiquoient fidelement l'un à l'autre, tout ce que leur diſoit à chacun en particulier le Duc de Ripperda. J'en ai ſouvent été témoin, & j'en ai tiré en partie ce que je viens de dire. Cette conduite leur ſervit beaucoup à dévoiler les artifices de ce premier Miniſtre, & les tenoit fort ſur leur garde pour ne s'y point laiſſer ſurprendre, & pour ſe donner le temps de bien démêler ſes deſſeins.

Tant de circonſpection & de reſerve ennuyoit fort le Duc de Ripperda. Il ſavoit que l'Empereur & la Reine d'Eſpagne, n'avoient aucune envie de rien changer à l'établiſſement de la Compagnie d'Oſtende, ni à ce que le Traité de commerce ſigné à Vienne avoit reglé. Il ſouffroit impatiemment, que les moyens qu'il avoit pris pour diſpoſer les deux Miniſtres d'Angleterre & d'Hollande, à regarder ſimplement ces deux points comme une ſuite d'autres Négociations plus importantes, dans leſquelles il s'étoit flatté de les faire entrer, produiſiſſent ſi peu d'effet, & que toutes les conférences qu'il avoit avec eux devinſſent ainſi inutiles.

Il

Il eſt ſouvent imprudent, dans certaines circonſtances, d'inſiſter trop fortement ſur des réflexions, que l'on croit pouvoir déterminer ceux à qui l'on parle, à entrer dans les idées qu'on veut leur faire adopter. Une telle affectation donne tout au moins lieu de ſoupçonner à celui qui l'apperçoit, qu'on cherche à le ſurprendre où à le ſéduire; & rend par conſéquent inutile, ce qui étant dit avec indifference, quoiqu'à deſſein, auroit pû faire impreſſion. Mais le Duc de Ripperda n'étoit pas ſuſceptible de tant de reflexion & de patience dans les affaires qu'il avoit à traiter; & les deux Ambaſſadeurs avec qui il conferoit (ſur-tout Milord Harrington, naturellement ſilentieux), ſe donnoient tout le tems néceſſaire, pour examiner & approfondir quelles vues avoit le Duc de Ripperda, avant de lui répondre. Il arrivoit de là, que pendant qu'il perdoit ſon tems à vouloir les convaincre de l'étendue & de la juſteſſe de ſes connoiſſances: ils ſavoient parfaitement profiter de ſon peu de précaution à leur cacher ſon inquiétude & ſon agitation, pour tirer de lui bien des connoiſſances importantes.

On

On peut bien mettre dans ce nombre la confidence qu'il s'aviſa de leur faire, qu'il y avoit un ſecond Traité entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, qui étoit reſté ſecret juſqu'alors, & qui ſeroit au plutôt rendu public : Que ce Traité conſiſtoit en trois articles, outre celui d'une perpétuelle alliance offenſive & défenſive ; ſavoir 1. Un engagement de la part de l'Eſpagne, de ſoutenir la Compagnie d'Oſtende. 2. Un engagement de l'Empereur de procurer la reſtitution de Gibraltar au Roi d'Eſpagne, par de bons offices, s'il étoit poſſible ; mais en cas qu'ils fuſſent ſans effet, par la force ouverte. 3. L'ajuſtement du ſecours que l'on devoit ſe fournir reciproquement en cas de guerre : ſavoir, de la part de l'Empereur vingt-mille hommes, qu'il feroit paſſer en Eſpagne ; & de la part de l'Eſpagne des ſommes d'argent ſuffiſantes pour le payement de pareil nombre de troupes, pour être employées où l'Empereur le jugeroit à propos. Enfin, que ce Traité avoit été conclu peu de tems après le premier ; mais qu'on avoit jugé convenable de ne le divulguer, que quand la choſe ſeroit néceſſaire.

Comme

Comme les Monarques, que le Traité d'Hanover uniſſoit, avoient toujours ſoupçonné, que celui de Vienne cachoit quelque myſtere; † Il eſt aiſé de comprendre l'effet que produiſit, dans l'eſprit des deux Miniſtres avec qui parloit le Duc de Ripperda, la connoiſſance claire & préciſe qui leur étoit donnée, de la juſteſſe des jugemens que ces Princes avoient portés: & il ne l'eſt pas moins de juger, qu'elle opinion ils conçurent de la prudence & de la diſcrétion du Duc de Ripperda. Quoiqu'ils connuſſent depuis long-tems tous les deux, à quel point il parloit quelquefois légerement; ils ne s'étoient pourtant point attendus, comme ils me le dirent enſuite, que les queſtions qu'ils lui avoient faites, pour pénétrer juſqu'où alloient les engagemens ſecrets, qu'avoient pris les Cours de Vienne & de Madrid, leur euſſent valu un ſemblable éclairciſſement. Ayant donc tout lieu d'être ſatisfaits de la découverte qu'ils venoient de faire, ils ne tarde-

† Le Duc de RICHELIEU, Ambaſſadeur de France à *Vienne*, avoit été chargé de demander ſur cet article un éclairciſſement.

tarderent pas de la communiquer à leurs Souverains.

Ces deux Ambaſſadeurs garderent cependant le ſecret à Madrid, ſur ce qui venoit de leur être communiqué; & le public n'en fut informé, que dans le tems à peu près de la diſgrace du Duc de Ripperda. Peut-être avoit-il éxigé d'eux cette diſcretion, pour le prix de l'avis qu'il leur avoit donné: peut-être auſſi, par un ſentiment de généroſité, ne voulurent-ils pas eux-mêmes accellerer ſa perte, en publiant, dans les circonſtances où l'on étoit alors, une indiſcretion ſi inexcuſable.

Quoiqu'il en ſoit, les conférences qu'ils avoient enſemble ſe continuerent encore quelque temps. A la vérité elles furent auſſi peu ſatisfaiſantes pour le Duc de Ripperda que pour les deux Ambaſſadeurs; puiſque ceux-ci n'obtenoient aucune réponſe poſitive aux repréſentations qu'ils avoient faites, & que l'autre ne réuſiſſoit pas mieux à les gagner, ou à leur rendre ſuſpecte la conduite que tenoit la France. Cependant l'intelligence ſe ſoûtint entr'eux, juſqu'à la diſgrace du Duc de Ripperda; ſans qu'il parut, dans le temps dont je parle, (je veux

veux dire au mois de Fevrier 1726.) qu'elle fût désagréable à Leurs M. Cath.: car elles donnerent alors au Duc de Ripperda le département de la guerre, qu'elles ôterent au Marquis de Castelar, à qui on accorda pour dédommagement l'Ambassade de Venise.

Une des dernieres fonctions que ce lui-ci fit en qualité de Secrétaire d'Etat, fut au sujet du Comte de Marsillac, dont j'ai déja eu occasion de parler, & qui étoit parvenu au grade de Lieutenant Général au service d'Espagne. Ce Comte, d'une valeur bien connue, étoit ce qu'on peut dire, travaillé de la manie de paroître Ministre secret de la France: & sans faire réflexion, que le personnage qu'il vouloit représenter, n'étoit pas d'un grand relief en Espagne, dans ce tems-là, ni un moyen fort assuré d'y réussir; il trouvoit je ne sai quel agrément à se persuader, qu'il alloit devenir l'entremetteur de la reconciliation des deux Couronnes. Il assuroit même cet ouvrage très facile & fort avancé; & il cachoit aussi peu sa bonne volonté à cet égard, que les lettres qu'il écrivoit en France, ou celles qu'il en recevoit: prodiguant la connoissance

des unes & des autres, à quiconque le deſiroit, d'une maniere ſi cordiale, que ſi l'on ne pouvoit ſe flatter de quelque diſtinction dans ſa confiance, au moins ne pouvoit-on pas ſe plaindre, qu'il uſât d'aucune reſerve. Le Duc de Ripperda connoiſſoit le Comte de Marſillac; & dans les vues qu'il avoit de jetter quelque méfiance entre la France & ſes Alliés, il n'étoit pas fâché d'avoir en lui un homme trés-propre à ſeconder ſes deſſeins. Auſſi ne faiſoit-il pas paroître, qu'il deſapprouvât la conduite qu'il tenoit, ni ſes relations en France. Au contraire, il lui avoit donné quelquefois la ſenſible ſatisfaction de l'admettre publiquement dans ſon cabinet, & d'avoir des entretiens avec lui, où il lui faiſoit des queſtions, & de ces eſpeces de confidences, dont les Miniſtres regalent volontiers ceux qu'ils veulent amuſer, ou de la crédulité deſquels il croyent pouvoir faire uſage. Mais depuis l'arrivée de l'Ambaſſadeur de l'Empereur, ce ne fut plus la même choſe. La Cour d'Eſpagne évitoit avec une attention ſcrupuleuſe, que ce Miniſtre pût croire qu'elle voulût conſerver avec la France la moindre intelli-

gence-

gence ; ſans ſon agrément ; & l'on craignoit, que les lettres que le Duc de Bourbon & le Comte de Morville écrivoient quelquefois au Comte de Marſillac, ne donnaſſent de l'ombrage au Comte de Könikſeg. Le pauvre Marſillac voyoit donc tomber chaque jour dans un grand diſcrédit, les importantes négociations, dont il ſouhaittoit ſi paſſionnément qu'on le crût chargé ; & il ne trouvoit preſque perſonne qui eût la complaiſance d'écouter la lecture des lettres, dont il ſe ſervoit pour établir cette opinion ; ni le détail des effets de ſon zele, dont il les accompagnoit ordinairement. Le Cabinet du Duc de Ripperda étoit devenu pour lui inacceſſible ; &, ce qui lui étoit plus ſenſible encore que tout le reſte, la Reine d'Eſpagne, (qui, par le même principe que le Duc de Ripperda, avoit toleré juſqu'alors le commerce de lettres, que le Comte de Marſillac entretenoit avec les Miniſtres de France,) s'étoit expliquée à ce ſujet depuis l'arrivée de l'Ambaſſadeur de l'Empereur, d'une maniere qui ôtoit toute eſpérance au Comte de Marſillac, de ménager, comme il s'en étoit flatté,

la reconciliation des deux Couronnes. Preſſé cependant par le deſir de ſe conſerver cette gloire, & par celui de ne pas s'expoſer, par quelque fauſſe démarche, à perdre l'établiſſement qu'il avoit en Eſpagne, qui lui paroiſſoit plus ſolide que ſon titre équivoque de Négociateur; il étoit ſouvent aux priſes avec lui-même ſur le parti qu'il devoit prendre, ſans pouvoir ſe réſoudre à rien. La Cour d'Eſpagne le tira de cette incertitude, par une lettre que le Marquis de Caſtelar, Sécretaire d'Etat, lui écrivit, pour lui ſignifier de la part de L. Maj. Cath., l'ordre de ſe rendre dans le Royaume d'Arragon, où Elles jugeoient à propos de l'employer; & on ajoûta à cette lettre l'avis verbal, que s'il étoit dans l'intention de ſe déclarer Miniſtre de la Cour de France, il n'avoit qu'à ſe retirer; n'étant plus, dans ce cas-là, cenſé être au ſervice d'Eſpagne.

Cet ordre, & l'avis dont il étoit accompagné, faiſant aſſez ſentir au Comte de Marſillac, qu'on n'approuvoit plus à Madrid le caractere poſtiche dont il s'étoit revêtu; il prit tout-à-coup la réſolution de quitter le ſervice du Roi d'Eſpa-

d'Eſpagne pour retourner en France, où effectivement le Duc de Bourbon lui promettoit, qu'on le dédommageroit amplement de ce que ſon zele pour ce Prince lui faiſoit perdre en Eſpagne. Ainſi, après avoir déclaré là-deſſus ſon intention au Marquis de Caſtelar, & pris congé de ce Miniſtre, il voulut, pour arriver à la Cour de Verſailles au moins avec quelque débris du perſonnage de Négociateur, tâcher d'engager le Duc de Ripperda à le charger de quelque commiſſion; & il lui demanda à cet effet une audience. Elle lui fut facilement accordée. Le Duc de Ripperda, dans la converſation qu'ils eurent enſemble au Palais de Buen-Retiro, l'exhorta fort, de ſe ſervir de la confiance que le Duc de Bourbon paroiſſoit avoir en lui, pour le porter à ſe détacher de l'Angleterre, & unir la France à l'Eſpagne & à l'Empereur ;„ moyennant quoi, ajoûta-t-il, vous pouvez „ l'aſſurer, que ſa reconciliation particuliere avec Leurs Maj. Catholiques „ ſera facile, & même ſuivie auſſi-tôt „ de celle des deux Couronnes ". Le reſte de l'entretien fut auſſi général,

& roula toujours ſur la même propoſition.

Une commiſſion ſi ſeche, ne laiſſa pas de remplir le Comte de Marſillac des plus flatteuſes eſpérances. Il en étoit ſi agréablement occupé, qu'il parut, quand il nous en parla au Duc de Cailuz & à moi, s'applaudir infiniment d'avoir pris le parti de retourner en France; où il comptoit, en arrivant, de lever le voile qui empêchoit le Duc de Bourbon d'appercevoir ſes véritables intérêts. Nous nous ſéparames de lui à *Funcarral*, où nous le conduiſimes; & nous le laiſſames plein de ces flatteuſes idées : mais elles s'évanouirent bientôt, quand il fut arrivé à la Cour de France.

La grace qui lui fut alors accordée, d'être nommé Lieutenant Général, le dédommageoit du même grade qu'il avoit en Eſpagne : mais elle revolta tous ceux qui étoient ſes anciens en France. Ces derniers ſe plaignoient, de ce qu'il ne prenoit le pas ſur eux, que pour avoir paſſé dans un ſervice étranger, & même ſans la permiſſion du Roi. Ils parlerent ſur cette promotion ſi hautement, & ils en firent tant de plaintes; que le

Duc

Duc de Bourbon ne jugea point à propos d'ajoûter à une grace, qui excitoit tant de murmure, celles qu'il avoit fait eſperer au Comte de Marſillac.

Celui-ci, fruſtré de ſon attente, s'aviſa, pour comble de malheur, de parler au Duc de Bourbon, ſur ce qui concernoit la Cour d'Eſpagne, d'une maniere qui déplut à la Marquiſe de PRIE, pour laquelle ce Prince avoit une confiance, qui ne ſuit que trop certains ſentimens. Cette Dame, offenſée de la démarche que le Comte de Marſillac avoit faite, ſans la conſulter, eut bien-tôt trouvé le ſecret de le faire regarder au Duc de Bourbon comme un imprudent, & comme un homme, dont on ne pouvoit nullement ſe ſervir pour renouer quelque intelligence avec l'Eſpagne. Réduit par ce nouveau revers de fortune, dans une ſituation auſſi triſte & auſſi privée, que celle dont il s'étoit flatté, devoit être agréable & brillante; il ne fut pas longtemps à ſe tepentir de la fauſſe démarche qu'il avoit faite, & à tenter de reprendre en Eſpagne le poſte qu'il avoit perdu. J'aurai occaſion de parler dans

la ſuite, des moyens qu'il mit en uſage pour y parvenir.

Soit que la faveur & la confiance dont L. Maj. Cath. honoroient le Duc de Ripperda, lui paruſſent établies ſur des fondemens inébranlables; ou que, par les conferences qu'il continuoit d'avoir avec les deux Ambaſſadeurs d'Angleterre & d'Hollande, il entrevît quelque facilité à ſe ſervir d'eux, pour tirer la Reine d'Eſpagne de l'erreur où elle étoit ſur toutes les promeſſes de la Cour de Vienne; la déference qu'on lui avoit vu marquer d'abord pour l'Ambaſſadeur de l'Empereur, paroiſſoit ſouffrir chaque jour quelque diminution. Et comme il lui étoit preſque impoſſible de ſurmonter la légereté avec laquelle il parloit, il lui échapa certains propos, ſur l'ennui que lui cauſoient les inſtances continuelles du Comte de Könikſeg, pour avoir de l'argent, & ſur l'autorité qu'il affectoit de prendre en Eſpagne, qui ſervirent à faire entrevoir la jalouſie que ce dernier article donnoit au Duc de Ripperda, & le refroidiſſement qu'il produiſoit entre ce Miniſtre & le Comte.

Les deux Ambaſſadeurs d'Angleterre & d'Hollande, ſavoient peut-être mieux

que

que perſonne le principe de ce changement. Cependant ils voulurent me faire croire, qu'ils l'ignoroient entierement; & qu'ils regardoient même ce qui ſe paſſoit entre le Duc de Ripperda & le Comte de Königſeg, comme un nouvel artifice; dont le but étoit, de leur donner moins de méfiance des propoſitions que l'on continuoit à leur faire. Peut être étoient ils perſuadés de ce qu'ils me dirent; peut-être auſſi vouloient ils me cacher l'intelligence qui commençoit à ſe former entre le Duc de Ripperda & eux; mais, quoi qu'il en ſoit, elle ne put pas ſervir, comme celui-ci s'en étoit flatté, à leur rendre la conduite de la France ſuſpecte, ni à les faire entrer dans les différens projets dont il les entretenoit.

J'étois trop attentif aux démarches du Duc de Ripperda, & aux deſſeins qu'on lui attribuoit dans le public, pour ignorer les fréquentes conférences qu'il avoit avec ces deux Miniſtres; ni la méſintelligence qui commençoit à paroître entre lui & l'Ambaſſadeur de l'Empereur. Je regardois ce refroidiſſement comme une choſe, qui pouvoit faire goûter peu à peu à l'Eſpagne, les propoſitions avanta-

tageuſes que la France & ſes Alliés vouloient lui faire ; & j'entrevoyois avec plaiſir, que le Duc de Ripperda ne s'éloigneroit pas d'entrer dans les mêmes idées. Mais il me reſtoit pourtant quelque inquiétude, qu'il n'y eût dans la maniere d'agir de celui-ci avec les Miniſtres des deux Puiſſances Maritimes, quelque vue ſecrette, qui tendît à les détacher de la France ; & je craignois toujours, que l'intention de ce Miniſtre, & celle de la Reine d'Eſpagne : ne fût d'attirer l'orage ſur la France ſeule.

Mes ſoupçons me paroiſſoient d'autant mieux fondés, que j'étois inſtruit de la propoſition qui avoit été faite à diverſes repriſes, de la part de cette Princeſſe, à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, de ſolliciter ſon Maître de s'unir à l'Eſpagne contre la France ; pendant qu'on employoit les mêmes inſtances auprès des Etats Généraux. Et de plus, je voyois, par ce qui ſe répandoit dans le public, & par ce que les deux Ambaſſadeurs d'Angleterre & d'Hollande avoient bien voulu me dire, que le Duc de Ripperda ſuivoit conſtamment avec eux les mêmes principes, & travailloit de ſon mieux à les gagner.

Quoi

Quoique peu au fait encore de tous les moyens qu'on met en uſage pour tenir une Négociation ſecrette, & pour qu'elle paroiſſe avoir un objet différent du véritable, je ne laiſſois pas, en recevant avec gratitude la confiance que me marquoient Milord Harrington & Mr. Van-der-Meer, d'éxaminer quelquefois, par ce qui me revenoit d'ailleurs, juſqu'où pouvoit s'étendre la mienne envers eux.

Sans tomber dans le pyrrhoniſme, je pouvois, ce me ſemble, douter, que l'Angleterre & la Hollande, après avoir pendant tant d'années travaillé à empêcher l'union de la France avec l'Eſpagne, euſſent tout à coup changé de ſiſtême pour s'employer tout de bon à les réunir; lorſque par un événement imprévu, ces deux Couronnes paroiſſoient prêtes à s'armer l'une contre l'autre. La charité évangelique, qui porte à reconcilier ceux qui ſont ennemis, eſt rarement miſe en pratique par les Princes, quand elle ne favoriſe point leurs intérêts. Je craignois toujours quelque reſtriction mentale, dans celle que je voyois exercer ſi héroïquement aux deux Miniſtres d'Angleterre & d'Hollande; & en l'admirant autant qu'elle le méritoit, je ne négligeois rien

de ce qui pouvoit ſervir à m'en faire connoître la ſincérité & l'étendue, afin d'être en état de donner au Comte de Morville, une juſte idée de ce qui ſe paſſoit entre le Duc de Ripperda & eux.

Rien n'eſt plus embarraſſant, que de chercher à s'inſtruire un peu exactement dans une Cour, des intrigues & des démarches qui s'y font, quand on n'a point un caractere qui autoriſe cette curioſité, & qui juſtifie les moyens qu'on employe pour la ſatisfaire. C'eſt cependant la pénible ſituation où je me ſuis trouvé en Eſpagne, pendant tout le tems que j'y ai été. Elle me tenoit dans une contrainte, & dans une dépendance des raiſonnemens publics, auſſi fatiguante, que peu favorable à l'exécution des ordres qu'on m'avoit donnés. Or pour menager toutes choſes d'une maniere qui ne me rendît point ſuſpect, je me renfermois uniquement à informer le Comte de Morville des différens partis, que je croyois que pouvoient prendre les nouveaux Alliés de la France, ſur les propoſitions que j'apprenois par leurs Miniſtres à Madrid ou par le public, que le Duc de Ripperda leur faiſoit. Mais j'avois toujours ſoin de ne rien dire là-deſſus qui me

me compromît avec perſonne; ne voulant pas imiter ceux, qui, pour ſe faire valoir, ou pour donner une haute idée de leur pénétration, affectent de revêtir leurs ſpeculations creuſes, du caractere de notions certaines.

Je ne pouvois douter que le Comte de Morville ne comprît parfaitement combien il m'étoit difficile d'approfondir les choſes juſqu'à un certain point; ne pouvant queſtionner perſonne ſur ce qui ſe paſſoit, que d'une maniere aſſez ſuperficielle, & comme il convient à un particulier. Ainſi je me bornois à lui expoſer dans mes lettres, ſans prévention, & ſelon ce qui me paroiſſoit le plus conforme à la vérité, les démarches qu'on voyoit faire aux Miniſtres Eſpagnols & étrangers, & ce qui ſe répandoit dans le public de leurs diſpoſitions, de leurs deſſeins, & de leurs bonnes ou mauvaiſes intentions pour la France.

A ces différentes connoiſſances, je joignois auſſi quelquefois mes réflexions ſur les effets que devoit produire la contradiction que l'on remarquoit, entre les ſentimens de la Cour d'Eſpagne & ceux du reſte de la Nation Eſpagnole, ſur l'Alliance qu'on avoit faite avec l'Empereur. Et en rapportant enfin le déchaînement univer-

univerſel, avec lequel on attaquoit à Madrid le Traité qui avoit formé cette Alliance; je faiſois remarquer au Comte de Morville, que comme les Eſpagnols ont, plus qu'aucune autre Nation, le talent de renverſer peu à peu, avec une patience invincible, ce qui s'oppoſe à leurs deſſeins, & d'employer pour cela tous les reſſorts que la vivacité de leur imagination peut leur fournir; il y avoit tout lieu de ſe flatter, que le Miniſtere du Duc de Ripperda, leur devenant chaque jour plus odieux, ne ſeroit pas de fort longue durée.

L'indifférence que je montrois pour tout ce qui ſe paſſoit en Eſpagne, me donnant la liberté de me lier avec diverſes perſonnes; les relations qui ſe formerent entr'elles & moi, me mirent à portée d'être inſtruit de toutes les circonſtances de pluſieurs intrigues qui ſe faiſoient dans les deux Cours, pour ôter au Duc de Bourbon l'adminiſtration des affaires, & la donner à l'Evêque de Frejus: & comme elles produiſirent à la fin ce changement, il eſt bon, avant d'entrer là-deſſus dans quelque détail, de rapporter ce qui en fut le principe.

Le Duc d'Orleans étant mort à Verſailles

ſailles d'une attaque d'apoplexie, pendant que le Prince ſon fils ſe trouvoit à Paris; le Duc de Bourbon, qui étoit à la Cour lorſque ce triſte événement arriva, & à qui le Marquis de la VRILLIERE Sécretaire d'Etat conſeilla d'en profiter, ſe préſenta au Roi, preſque dans le monment que le Duc d'Orleans venoit d'expirer, pour lui demander la place de premier Miniſtre, que cette mort rendoit vacante. Il avoit mis dans ſes intérêts l'Evêque de Frejus; & ce Prélat, qui étoit auprès du Roi lorſque le Duc de Bourbon vint lui parler, appercevant que Sa Majeſté ne répondoit rien à ce Prince, & le regardoit, comme pour demander ſon avis, donna de lui-même l'interprétation qu'il jugea à propos, au ſilence que le Roi gardoit: car en adreſſant la parole au Duc de Bourbon, *Vous voyez, Monſieur*, lui dit-il, *que le Roi agrée la propoſition que vous lui faites, & que Sa Majeſté vous accorde la place de premier Miniſtre.*

Cette déclaration, que le jeune Monarque approuva, fut auſſi-tôt ſuivie de la part du Duc de Bourbon, de la preſtation du ſerment uſité en pareil cas; & ainſi, en une heure de tems, ce Prince, aidé

aidé de l'Evêque de Frejus, parvint à réünir en sa personne, toute l'autorité dont jouïssoit le Duc d'Orleans. Le service essentiel que ce Prélat avoit rendu au Duc de Bourbon, exigeoit une reconnoissance qui y fût proportionnée : aussi la bonne intelligence, la confiance & l'amitié, parurent être très-sinceres entr'eux pendant quelque tems. Mais cette union de deux hommes, qui aspiroient également à posseder seuls l'autorité & la faveur, & dont le rang étoit d'ailleurs si disproportionné, ne pouvant subsister long-tems ; il survint bien-tôt de petits incidens, des sujets de plainte, & des tracasseries de Cour, qui, s'envenimant peu à peu, changerent de semblables dispositions en d'autres bien contraires ; & l'union qui regnoit d'abord entre le Duc de Bourbon & l'Evêque de Frejus, ne fut pas de longue durée. Les griefs qu'ils prétendoient avoir l'un contre l'autre, & dont ils faisoient part à leurs confidens, ne tarderent pas de former à Versailles deux partis, qui mettoient tout en usage pour établir l'autorité de celui qu'ils favorisoient, sur les débris de celle de son concurrent.

Le Duc de Bourbon avoit de bonnes intentions, soutenues d'un grand fond de

de droiture & d'équité, qui le portoit naturellement au bien; & à écouter & employer ceux en qui il remarquoit les mêmes qualités. Mais étant alors dans un âge, où le goût des plaisirs s'empare facilement de l'esprit & du cœur, le sien n'avoit pu se défendre de leur séduction; & il s'étoit livré à des personnes, qui abusoient autant de la confiance dont il les honoroit, que de son autorité. Leur avidité, & leur conduite imprudente & peu mesurée, avoient revolté le public contre elles, & par conséquent contre le Duc de Bourbon, que l'on croyoit se gouverner entierement par leurs conseils. Ainsi les ennemis de ce Prince, ceux qui étoient mécontens de lui, & plusieurs dévotes, (car il est rare dans les Cours, de trouver des intrigues où elles n'ayent quelque part) ne manquerent pas de prétextes, pour censurer la conduite du Duc de Bourbon. Ils avoient grand soin dans les occasions, de faire appercevoir ce qu'elle avoit de repréhensible; & d'exalter en même tems la modération, le desintéressement & le zele de l'Evêque de Frejus pour la gloire du Roi & le bien de l'Etat.

Plus les applaudissemens & les louanges étoient prodiguées à ce Prélat, plus les partisans du Duc de Bourbon l'aigrissoient contre

contre lui. Ils le lui dépeignoient comme un ennemi également puiſſant & dangereux, qui en vouloit à ſon autorité ; & qui, pour s'attirer les ſuffrages du public, ne négligeoit rien de tout ce qui pouvoit rendre les intentions, le Miniſtere & les amis de ſon Alteſſe odieux. Ces réflexions, qui n'étoient point deſtituées de vraiſemblance, & dont ſes confidens lui faiſoient ſouvent ſentir l'importance, rendoient de plus en plus à ce Prince la préſence de l'Evêque de Frejus importune ; & lui faiſoient deſirer ardemment de trouver les moyens de s'en débarraſſer. Celui d'éloigner cet Evêque de la Cour, n'étoit pas praticable ; le ſéjour lui en plaiſoit : le Roi, quoique jeune, étoit majeur, & il paroiſſoit avoir autant d'amitié que de confiance pour lui : pluſieurs Courtiſans, qui environnoient le Roi, accoutumés à le regarder comme un homme ſincerement attaché à Sa Majeſté, & capable de lui donner de bons conſeils, fortifioient encore les favorables diſpoſitions où le Roi étoit à ſon égard : enfin le public, prévenu de la même opinion, n'auroit pû voir ſans indignation, ôter au jeune Monarque le ſeul homme qu'il croyoit être en état de lui faire connoître

la

la vérité, & d'empêcher tout le mal que le Duc de Bourbon & ſes partiſans étoient capables de faire.

Ces conſiderations firent ſuffiſamment connoître à ces derniers, qu'un coup d'éclat & d'autorité ne pouvoit avoir lieu. Cependant la conſervation de leur puiſſance & de leur crédit, dépendant abſolument, ſelon eux, de l'éloignement du Prélat; ils complotterent d'attirer à celui-ci quelque mécontentement, & quelque ſigne de refroidiſſement de la part du Roi; qui, le piquant, & lui donnant lieu de croire, que Sa Majeſté n'avoit plus pour lui la même déference, ni la même amitié, le déterminât à ſe retirer de la Cour, avant d'eſſuyer le chagrin de voir perdre entierement ſon crédit, & la conſideration qu'il lui attiroit.

Un deſſein formé par des gens, la plûpart ſans expérience, qui ſe félicitent reciproquement de l'avoir imaginé, & dont ils font confidence à des femmes auſſi legeres qu'imprudentes, ne ſauroit être tenu ſecret. L'Evêque de Frejus & ſes partiſans, intéreſſés à obſerver les vues & les démarches du Duc de Bourbon, & des perſonnes qui poſſedoient ſa confiance, n'eurent pas beaucoup de peine

à

à remarquer où elles tendoient. On peut juger quel effet produiſit en eux une ſemblable découverte, & quelle vivacité elle répandit ſur les reſſorts & les intrigues qu'ils employerent, pour rendre inutiles les projets de leurs ennemis. Il parut, que la réſolution de mettre ceux-ci entierement hors d'état de leur nuire, fût le fruit de leurs réflexions. L'Evêque de Frejus, en faveur de qui ces perſonnes travailloient avec tant d'ardeur, ſembloit ne point ambitionner le poſte où elles vouloient le placer; & leur laiſſant humblement tout le ſoin, & toute la peine de l'y conduire, il ſe reſervoit ſeulement celle de vaincre ſa moderation & ſon deſintéreſſement, quand il ſeroit tems de remporter ſur lui cette victoire. Soit qu'il trouvât une douce ſatisfaction & plus de ſureté, de reſter dans la ſituation aſſez brillante où il étoit, & où on lui attribuoit tout le bien qui ſe faiſoit, pendant qu'on ſe déchaînoit preſque univerſellement contre le Duc de Bourbon; ſoit qu'il craignît, s'il paroiſſoit faire quelques tentatives pour ôter à ce Prince l'adminiſtration des affaires, qu'on ne perçât trop promptement le voile, ſous lequel il cachoit le deſir de regner & de regner ſeul; & que ſes partiſans ne vinſſent à ſe refroidir

froidir par une pareille découverte; on ne pouvoit reſoudre ce Prélat à entrer dans les vues qu'on avoit ſur lui, ni ſeulement contribuer à les faire reuſſir. Il eſt vrai qu'il gémiſſoit chrétiennement avec les dévotes de ſon parti, ſur le deſordre qui paroiſſoit dans le gouvernement de l'Etat: mais en leur montrant une ſollicitude vraîment Epiſcopale d'y remedier, ſi ſes talens & ſes forces, diſoit-il, le lui permettoient; il reconnoiſſoit, que ni les unes ni les autres n'étoient proportionnées au travail dont on vouloit l'accabler: & il ſembloit preſque qu'on ne pourroit jamais vaincre ſa reſiſtance, ni le déterminer à ſe ſacrifier pour la gloire de ſon auguſte Eleve.

Le détail de toutes ces intrigues nous parvenoit en Eſpagne, peut-être auſſi bien qu'on le connoiſſoit à Paris; & chaque ordinaire nous en apprenoit des particularités, qui annoncoient de grands changemens dans le Miniſtere de France. Ceux & celles qui les écrivoient, concouroient à promettre, que la deſtitution du Duc de Bourbon ſeroit ſuivie d'un ſyſteme en matiere de politique, entierement contraire à celui que ce Prince avoit établi; & qu'on ſe détacheroit infalliblement en France de l'alliance de l'Angleterre, pour

entrer

entrer dans tous les engagemens que l'Eſpagne deſiroit. De pareilles aſſurances firent ſouhaiter à Leurs Maj. Cath., de voir promptement arriver un événement ſi conforme à leurs vues. Les partiſans de l'Evêque de Frejus à Madrid, dont j'ai déja parlé, ne manquoient point auſſi de favoriſer cette opinion ; & dans les lettres qu'ils écrivoient en France, ils faiſoient abſolument dépendre la réconciliation des deux Couronnes, de la diſgrace du Duc de Bourbon, & de l'élevation de l'Evêque de Frejus au premier Miniſtere : en ſorte que, ſelon eux, on ne pouvoit trop preſſer ce Prélat, de ſe rendre aux inſtances qu'on lui faiſoit, de ſe ſacrifier pour le bien public.

Entre les perſonnes qui paroiſſoient dans les intérêts de l'Evêque de Frejus à la Cour d'Eſpagne, ſe trouvoit la Ducheſſe de SAINT PIERRE, Dame du Palais de la Reine, & ſœur du Marquis de TORCI, qui, pendant le regne du Roi Louis XIV., avoit rempli le poſte de Miniſtre des affaires étrangeres avec applaudiſſement. Cette Dame, qui avoit connu en France ce Prélat, entretenoit avec lui un commerce de lettre aſſez ſuivi ; mais qui avoit bien augmenté, (à ce qu'elle laiſſoit entendre,) de-

depuis la brouillerie des deux Cours.

Comme depuis lors il n'y avoit plus perſonne à Madrid de la part de la France, par qui l'on pût eſſayer de calmer le juſte reſſentiment du Roi & de la Reine d'Eſpagne; & que Leurs Maj. Cath. avoient toujours conſtamment refuſé de recevoir les lettres que le Roi leur Neveu, le Duc de Bourbon & l'Evêque de Frejus leur avoient écrites ſur ce ſujet: on tâchoit pour y ſuppléer, indépendamment des bons offices de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, d'employer différens moyens, pour leur faire au moins parvenir quelque connoiſſance des ſentimens où l'on étoit. Dans cette vue on s'étoit adreſſé tantôt au Nonce du Pape, tantôt au Comte de Marſillac & au Marquis de la Roche, & tantôt au Pere Bermudez Confeſſeur du Roi. Mais ni la médiation du premier, (aſſez froide à la vérité, par ſes liaiſons avec le Comte de Königſeg,) ni le zele des autres, n'avoient produit aucun effet. A l'égard de la Ducheſſe de St. Pierre, le Duc de Bourbon avoit ſû par le Comte de Marſillac, que cette Dame paroiſſoit fort dans les intérêts de l'Evêque de Frejus. Soit donc que ce Prince fût dégouté de faire inutilement de nouvelles tentatives; ſoit que les avis du Comte

Comte de Marſillac euſſent ſuffi pour lui rendre ſuſpecte la Ducheſſe de St. Pierre; il me parut, quand je pris congé de lui à Verſailles, qu'il n'entretenoit aucun commerce de lettres avec elle, & qu'il avoit même quelques raiſons (qu'il n'expliqua pourtant pas) d'en uſer ainſi.

L'indifférence du Duc de Bourbon pour cette Dame, bien ou mal fondée, ne contribuoit pas peu à fortifier les liaiſons qu'elle avoit avec *l'E*vêque de Frejus : car elle vouloit abſolument être de quelque choſe; & le Prélat paroiſſoit ménager avec ſoin ſon amitié. Le poſte qu'elle occupoit auprès de la Reine d'Eſpagne, la mettant à portée de dire fréquemment à Sa Maj. quelques mots en faveur de la France; l'Evêque de Frejus lui en procuroit les moyens par ſes lettres; & elle étoit fort empreſſée à faire connoître le ſuccès de ſes démarches, & le gré que le Prélat lui en ſavoit.

Le Vicomte de *Beaune* ſon beau-frere, m'ayant fort exhorté, quand je partis pour l'Eſpagne, de la voir, & m'ayant même chargé d'une lettre pour elle; je priai, peu de jours après mon arrivée à Madrid, le Comte de Marſillac, qui

qui lui étoit fort attaché, quoiqu'il fût perſuadé, comme il me le dit alors, qu'elle avoit pour le Duc de Bourbon des ſentimens fort équivoques, de me préſenter à elle. Je remarquai dans la prémiere viſite que je lui rendis, que ne ſachant pas trop ce que je venois faire en Eſpagne, mais en ſoupçonnant bien quelque choſe; elle vouloit à tout hazard, que je la regardaſſe comme une perſonne, dont les avis & les conſeils avoient été fort ſuivis, par tous les Miniſtres de France qui avoient été à Madrid: qu'ils n'étoient pas moins eſtimés, de l'Evêque de Frejus; & que pour plaire & réuſſir dans l'une & l'autre Cour, ils pouvoient m'être fort néceſſaires. La ſituation où je me trouvois à Madrid, étant & devant être très-éloignée, de tout ce qui pouvoit m'y faire repréſenter le perſonnage de Miniſtre ſecret de la Cour de France, je n'avois garde de vouloir m'en décorer avec la Ducheſſe de St. Pierre. Ainſi dans cette premiere entrevue, je me renfermai uniquement à lui rendre les devoirs, que la bienſéance & la politeſſe exigeoient de moi: me reſervant d'examiner par ſes diſcours, par ſa conduite, & par ce que je découvrirois

vrirois de ſon credit ſur l'eſprit de la Reine, juſqu'où pourroit aller l'eſpece de confiance, qu'il me ſeroit peut-être néceſſaire de lui marquer.

Je voyois à Madrid toute ſorte de perſonnes, à l'exception des Miniſtres Eſpagnols, où je n'allois point, & des étrangers chez leſquels je paroiſſois peu. J'entrois librement dans les converſations, ſur tout ce qu'on y diſoit en faveur de l'union des deux Cours de *Vienne* & de Madrid: ſur l'outrage, (*c'eſt* ainſi qu'on s'expliquoit) que le Duc de Bourbon avoit fait à leurs Maj. Cath., en rompant le mariage du Roi Très-Chrétien avec l'Infante: ſur les ennemis que cette démarche lui avoit attirés, même en France: ſur les brigues qu'on y faiſoit pour lui ôter la place de premier Miniſtre, & dont on s'entretenoit alors beaucoup à Madrid: enfin ſur l'alliance qu'il avoit faite avec des Princes Proteſtans, que l'on y cenſuroit dévotement. On ne remarquoit aucune partialité dans mes diſcours pour perſonne. Je plaiſantois, autant que la bienſéance me le permettoit, ſur toutes ſortes de ſujets; paroiſſant indifférent pour tous les partis, & tranquille ſur ce qui arriveroit ou au

Duc

Duc de Bourbon, ou à l'Evêque de Frejus : de façon qu'on pouvoit croire que je m'attacherois à celui des deux qui l'emporteroit ſur l'autre. Ma maniere d'agir, quoique fort examinée, ne bleſſant perſonne, on ne s'obſervoit point avec moi, comme on l'auroit fait, ſi, par une grande reſerve & par un exterieur myſterieux, j'avois confirmé les ſoupçons qui reſtoient toujours, du ſujet de mon arrivée en Eſpagne, & de mon attachement pour le Duc de Bourbon. Enfin je profitois de l'indifférence avec laquelle on me regardoit, pour arriver plus ſurement à mes fins; & ſans aucune affectation, je me ſervois de la curioſité qui eſt toujours tolerée dans un étranger, pour m'informer d'une infinité de petites choſes, qui m'aidoient à mieux connoître le caractere des principales perſonnes de la Cour d'Eſpagne : leurs diſpoſitions pour la France, & en particulier pour le Duc de Bourbon: les liaiſons qu'elles avoient entr'elles, & l'utilité que je pouvois retirer de leur commerce, afin de régler ſur ces connoiſſances la conduite que je devois tenir. Une telle façon d'agir ne contri-

buc pas peu à l'heureux ſuccès des affaires dont on eſt chargé dans une Cour; mais il faut qu'elle ſoit imperceptible, & qu'on n'en puiſſe point ſoupçonner le principe : car les lumieres qu'elle procure, ſont preſque toujours le fruit d'un certain badinage leger, mais diſcret, qui ſert à bannir la crainte & la méfiance, qu'un air ſerieux & attentif fait ordinairement naître.

Mes recherches (indépendamment de ce qui concernoit les affaires générales) rouloient auſſi ſur ce qui intéreſſoit le Duc de Bourbon en particulier, dont l'autorité me paroiſſoit s'affoiblir chaque jour en France. Je m'appliquois principalement à diſcerner ceux, qui, en Eſpagne, concouroient avec les ennemis de ce Prince en France, à l'éloigner du Miniſtere ; afin de l'inſtruire, ou le Comte de Morville, de leurs démarches : & comme le rolle, que commençoit alors à jouer la Ducheſſe de St. Pierre, la faiſoit regarder avec plus d'attention qu'aucune autre, & que j'entendois beaucoup parler de ſa faveur naiſſante, & de la confiance que la Reine d'Eſpagne avoit en elle ; je m'attachai à obſerver tout ce qui regardoit cette Dame, & l'eſpece de petite

petite Cour qu'elle s'étoit formée, & qui groſſiſſoit peu à peu.

Le caractere aimable de la Ducheſſe de St. Pierre & ſa politeſſe, faiſoient de ſon appartement au Palais, le rendez-vous de la plus-part des perſonnes conſiderables de la Cour, qui y venoient avec plaiſir, aux heures qu'elle n'étoit point obligée de ſe trouver chez la Reine; & il ny avoit guere de jour, dans le commencement de mon ſéjour en Eſpagne, que je n'y allaſſe. Son attention à me pénétrer me paroiſſoit égale à celle que j'avois de la pénétrer à mon tour; & ſoit que, par ſes relations avec l'Evêque de Frejus, elle ne me crût pas auſſi indifférent pour le Duc de Bourbon, que je le faiſois paroître; je m'appercevois, lors qu'il s'agiſſoit de ce Prince, (& cela arrivoit ſouvent), qu'elle ſe tenoit, quand je me trouvois chez elle, fort reſervée & attentive à ce que je dirois.

Tous ceux qui compoſoient ſa Cour, entre leſquels étoient pluſieurs François, ſouhaittant fort d'avoir quelque part dans ſa confidence, ſouffroient aſſez impatiemment les concurrens qu'ils rencontroient. Comme ils n'en ſavoient pas tant qu'elle ſur mon ſujet, je ne leur paroiſſois pas ſuſpect; & je me

trouvois fort ſouvent témoin des plaintes qu'ils faiſoient, du peu de reconnoiſſance que cette Dame avoit de leur zele. Ce qu'ils me racontoient des preuves qu'ils lui en avoient données ; & des démarches des perſonnes à qui elle accordoit quelque parcelle de ſa faveur, me mettoit peu à peu ſur la voye des myſteres qu'elle cachoit ; m'en découvroit même quelques-uns, & me donnoit lieu de ſoupçonner les autres.

Un de ceux qui étoient quelquefois du nombre des mécontens, plus piqué un jour qu'à ſon ordinaire contre la Ducheſſe de St. Pierre, & dans l'agitation de ſon reſſentiment, preſſé de l'envie que l'on a ordinairement de parler contre ceux dont on croit avoir ſujet de ſe plaindre, m'apprit que cette Dame entretenoit de très-grandes relations avec différens ſujets de la Cour de France, & avec l'Evêque de Frejus : qu'elle communiquoit enſuite tout ce que les uns ou les autres lui écrivoient, ou aux partiſans du Prélat, ou à la Reine : & que cette Princeſſe ſe ſervoit, ſuivant toute apparence, du deſir qu'elle remarquoit dans la Ducheſſe de St. Pierre, de parvenir à poſſeder dans ſa confiance la même

même place que la Princeſſe des Urſins avoit occupée dans celle de la feue Reine, pour s'inſtruire des particularités de la Cour de France, qu'elle vouloit ſavoir ; ou pour contribuer dans cette Cour-là à divers changemens utiles à ſes vues & à ſes projets, par le moyen des perſonnes qui étoient en correſpondance avec cette Ducheſſe.

Le même homme ajoûta, que le Pere L'AUBRUSSEL Jéſuite, ci-devant Précepteur du jeune Roi Dom LOUIS, & actuellement du Prince des Aſturies & des Infants, étoit le Directeur de la conſcience & de la Politique de cette Dame ; & ménageoit, tant en France où il écrivoit ſouvent, qu'en Eſpagne où il intriguoit encore d'avantage, le plus de crédit & de conſideration qu'il pouvoit à ſa pénitente : Que Dom DOMINGO GUERRA, Confeſſeur de la Reine ; *Dona Laura* ſa nourrice, fort bien traitée de cette Princeſſe ; le Marquis SCOTTI, & beaucoup d'autres perſonnes qui environnoient Sa Majeſté, étoient dans la même cabale, & paroiſſoient agir de concert : Qu'autant qu'il en avoit pû juger par ce qui avoit quelquefois échappé à la Ducheſſe de St. Pierre, on don-

noit de grandes eſpérances à la Reine, de voir bien-tôt le Duc de Bourbon éloigné du Miniſtere, & l'Evêque de Frejus remplir ſa place: Que ce Prélat ſe donnoit dans ſes lettres pour extrêmement attaché aux intérêts de leurs Maj. Cath.; & qu'il s'en étoit expliqué clairement au Chevalier Du Bourg Irlandois, qui étoit à Paris, & qui avoit un commerce de lettres réglé avec le Pere l'Aubruſſel, la Ducheſſe de St. Pierre, & Dom Domingo Guerra, deſquels on pouvoit le regarder comme l'agent ſecret en France: Que ces perſonnes travailloient de leur mieux à perſuader la Cour d'Eſpagne, que ſi l'Evêque de Frejus prenoit la place du Duc de Bourbon, ſon élévation ſeroit bientôt ſuivie de quelque démarche de la France, qui détruiroit totalement le Traité d'Hanover, & réuniroit vraiſemblablement les deux Couronnes avec l'Empereur: Et qu'enfin cet évenement, que les perſonnes que je viens de nommer regardoient comme très-prochain, les combloit de joye, par la ferme eſpérance où elles étoient, de devenir l'inſtrument de la reconciliation des deux Rois, & de poſſeder tout à la fois

fois la confiance de leurs Majeſt. Cath. & celle de l'Evêque de Frejus ; qui, par la chute du Duc de Bourbon, alloit gouverner le Royaume de France.

A ce détail aſſez circonſtancié, & que j'écoutois avec attention, le même homme, par un excès de confiance auquel je n'avois garde de prétendre, joignit le recit du rolle qu'il avoit joué dans toutes ces intrigues ; mais comme je crois qu'il vit encore ; & qu'à Dieu ne plaiſe, que je le compromette par une ſemblable manifeſtation, je n'en parlerai point ici. Par ce qu'il me découvroit, & par pluſieurs lettres qu'il me fit voir, je fus confirmé dans l'opinion où j'étois déja, que l'Evêque de Frejus, afin de ne faire aucune fauſſe démarche, & pour arriver plus ſurement à ſes fins, cherchoit à ſe concilier la Cour d'Eſpagne, & à faire regarder à leurs Maj. Cath., l'élévation qu'on travailloit à lui procurer, comme infiniment favorable à leurs deſſeins.

Je m'appliquai donc avec ſoin, à ſuivre les perſonnes qui ſecondoient à Madrid les vues de ce Prélat, dans toutes les différentes routes par où elles

ſe communiquoient leurs projets. Quelque tortueuſes & circonflexes qu'elles fuſſent, il en échappa peu, j'ôſe le dire, à ma connoiſſance ; & le Comte de † Morville trouva dans la relation que je lui en fis, la plus grande partie des correſpondances détournées que ces perſonnes entretenoient pour ſe faire parvenir leurs lettres ; & pluſieurs des noms ſuppoſés, que prenoient entr'eux les acteurs & les actrices de la piece.

Dans le tems qu'ils étoient occupés à Madrid à bien jouer leur rolle, nous y apprimes qu'il s'étoit paſſé une ſcene à Verſailles, qui avoit achevé de mettre entre le Duc de Bourbon & l'Evêque de Frejus, tant de vivacité & de meſintelligence, qu'on ne doutoit plus, que la diſgrace de l'un ou de l'autre n'en dût être bien-tôt la ſuite.

J'ai

† On voit dans la lettre que ce Miniſtre m'écrivit en date du 25. *May* 1726., & qui ſe trouve dans les papiers qu'on m'a enlevés, combien le Duc de BOURBON & lui, paroiſſoient ſatisfaits du zele que je montrois pour leurs intérêts, & de toutes les connoiſſances que je leur avois procurées ſur cet article.

J'ai rapporté plus haut, que la préſence de cet Evèque, étant auſſi importune au Duc de Bourbon, qu'à ſes partiſans; ceux-ci, pour tâcher de s'en délivrer, avoient jugé qu'il falloit tenter, en lui attirant des déſagrémens à la Cour, de le forcer à quitter de lui-même la partie. Ils n'eurent pas de peine à faire entrer le Duc de Bourbon dans leur deſſein. Ce Prince concerta avec eux, preciſément dans le tems que l'Evêque de Frejus devoit, ſelon ſa coutume, avoir une conférence ſeul avec Sa Majeſté, de paſſer chez la Reine; & que le Duc de Bourbon s'y trouveroit, pour déterminer ce Monarque à y travailler avec lui ſans y appeller le Prélat.

La choſe étant ainſi réglée, Monſr. *Bachelier*, premier Valet de Chambre du Roi, qui étoit apparemment attaché † au Duc de Bourbon, vint prier Sa Maj. de la part de la Reine, & dans le moment que l'Evêque de Frejus comptoit de reſter tête-à-tête avec le Roi, de

† Cet attachement a penſé lui couter cher: car le Cardinal de FLEURY avoit fait, dit-on, diverſes tentatives, pour faire perdre à Mr. *Bachelier* ſa charge, & pour la faire donner à ſon valet de chambre *Barjac*.

paſſer chez cette Princeſſe ; à quoi, après un ſecond meſſage du même Bachelier, Sa Majeſté acquieſça. La propoſition qui fut faite enſuite au Roi, de ne point ſortir de chez la Reine, & d'y travailler avec le Duc de Bourbon, qui s'y trouvoit, diſoit-on, par hazard, fut également acceptée ; & leurs Maj. reſterent enfermées avec ce Prince juſqu'à l'heure de leur ſouper. L'Evêque de Frejus, qui comptoit que le Roi reviendroit promptement, pour avoir avec lui la conference accoutumée, ne voyant pendant près de trois heures, ni paroître Sa Maj., ni venir perſonne de ſa part, fut ſenſiblement piqué du perſonnage qu'on lui faiſoit repréſenter à la vue des courtiſans ; & ne pouvant en ſoutenir plus long-tems l'amertume, il paſſa dans ſon appartement. De là, après avoir écrit à Sa Maj., il proceda, en s'en allant à Iſſy chez Mrs. de St. Sulpice, à une ſeconde ſortie de la Cour, pareille à celle qu'il avoit faite, lorſque le Maréchal de Villeroi avoit été arrêté. Cet expédient pour être promptement rappellé, paroit aſſez bizarre, je l'avoue ; mais quoiqu'il en ſoit, l'Evêque de Frejus s'en ſervit

ſervit encore dans cette occaſion fort utilement.

Auſſi-tôt que ſa retraite devint publique, elle fit un grand bruit à la Cour & dans Paris. Elle cauſa un déplaiſir ſenſible à ceux qui lui étoient dévoués, & une grande joye au Duc de Bourbon & à ſes partiſans. Les premiers, que la réſolution que ce Prélat avoit priſe, livroit aux autres, l'accuſoient de foibleſſe, d'avoir ſi promptement quitté la partie, & d'une ſenſibilité trop délicate & peu conforme à la grande modeſtie qu'il affectoit. Pour le Duc de Bourbon & ſes confidens, très ſatisfaits de s'être rendus maîtres du champ de bataille, ils ne s'occupoient que des moyens de rendre leur victoire complette, en tenant pour toujours leur ennemi éloigné.

Le public, dans les Cours, eſt toujours pour ceux qui triomphent; & ſi on y plaint en ſecret les vaincus, c'eſt une compaſſion ordinairement fort ſterile, & qui ne va guere juſqu'à faire entreprendre de leur donner quelque ſecours. L'Evêque de Frejus, par ſa fuite précipitée, s'expoſoit à eſſuyer cet abandon. Ses amis étoient conſternés; ſes

ennemis

ennemis le regardoient comme un homme dont ils n'avoient plus rien à craindre ; & ceux qui voyoient ce qui ſe paſſoit avec indifférence, trouverent dans toutes les ſorties de ce Prélat, & dans ſa delicate ſenſibilité de ne pouvoir céder à un Prince du ſang, de quoi exercer leur critique. Ils ſe donnoient là-deſſus d'autant plus de liberté, qu'ils ſavoient bien que leur cenſure ne pouvoit que plaire au Duc de Bourbon, & être conforme à ſon goût. Cette diſpoſition des eſprits conduiſoit l'Evêque de Frejus, à goûter très-paiſiblement le reſte de ſes jours, toute la douceur de la retraite qu'il étoit allé chercher à Iſſy : & ſes méditations n'y auroient point été troublées, ſi ce n'eſt par les réflexions un peu chagrinantes, qu'il auroit été tenté de faire quelquefois, ſur les ſuites de ſa démarche ; ſi le Duc de MORTEMART ne fût venu à ſon ſecours.

Ce Seigneur, lorſque tout ceci ſe paſſoit, étant d'année de ſervice auprès du Roi, en qualité de premier Gentilhomme de la chambre, approchoit de Sa Maj. par les fonctions de ſa charge, plus fréquemment & plus facilement que d'autres ;

d'autres ; & ſe trouvoit par conſéquent plus à portée de lui parler. Il étoit uni de parenté avec des perſonnes très-fort dans les intérêts de l'Evêque de Frejus, & très-prévenu en ſon particulier en faveur de ce Prélat. Preſque tout ce qu'on appelle le ſervice, qui environnoit le jeune Monarque, étoit dans les mêmes ſentimens ; gemiſſants en ſecret de voir l'Evêque de Frejus éloigné, & ſouhaittant ſon retour, comme très-utile à leur Maître. Ces perſonnes, témoins de la peine qu'avoit cauſé au Roi le parti que l'Evêque de Frejus avoit pris, & qui découvroient dans Sa Majeſt. des ſentimens, qu'on ne ſauroit trop deſirer dans le cœur des Princes, en avoient rendu compte au Duc de Mortemart ; qui, de ſon côté, par la maniere dont il s'étoit expliqué publiquement ſur l'éloignement du Prélat, donnoit aſſez à connoître l'attachement qu'il conſervoit pour lui.

Les perſonnes dont je parle, jugeant donc, qu'il n'y avoit que ce ſeul homme à la Cour, qui pût entreprendre de déterminer le Roi à prendre le ton de Maître, & à ordonner qu'on fit revenir l'Eveque de Frejus ; elles le preſſerent de

ſe

ſe charger de remettre à Sa Maj. la lettre que ce Prélat lui avoit écrite, & que le Sieur Bachelier, à qui elle avoit été donnée en premier lieu, lui mit entre les mains. Les mêmes perſonnes ne manquerent point de faire ſentir encore au Duc de Mortemart, tout le prix de la généroſité qu'une ſemblable action manifeſteroit en lui; & qui, quelqu'en fût le ſuccès, lui attireroit les applaudiſſemens du public, & le combleroit de gloire.

Le Duc de Mortemart, qui ſe piquoit d'être d'un caractere trés-indépendant des vues & de la crainte ſervile des courtiſans, fut flatté des louanges qu'il entendoit donner à ſa fermeté; & de la haute opinion qu'on concevroit de ſon zele pour la perſonne du Roi & pour l'Etat, quand on le verroit travailler à rappeller à la Cour un homme, que l'on regardoit comme entierement dévoué à l'un & à l'autre. Il prit donc ſur lui, après avoir donné au Roi la lettre de l'Evêque de Frejus, d'en faire un grand éloge à Sa Maj.; de lui conſeiller de faire voir, que c'étoit en vain qu'on prétendoit ôter d'auprès d'elle un homme tel que ce Prélat, ſur l'attachement duquel elle pouvoit ſurement compter; &

& de s'offrir même d'aller dire de ſa part au Duc de Bourbon, que ſon intention étoit qu'on envoyât un courier à l'Evêque de Frejus pour lui mander de revenir.

Les Rois, comme les particuliers, ne ſont point exemts dans leur jeuneſſe, d'une certaine timidité qui en eſt une ſuite ordinaire. Ils ne peuvent véritablement ignorer le reſpect qu'on à pour leur autorité; mais à cet âge ils ne ſauroient bien diſcerner s'il leur convient de ſe ſervir de cette même autorité, dans certaines occaſions qui peuvent être contraires aux vues de ceux qu'ils en ont rendu les dépoſitaires. Dans ces cas-là ils ont beſoin, pour ſe déterminer, qu'une lumiere étrangere leur faſſe découvrir, que la méfiance qu'ils ont de la leur eſt mal fondée. Le Duc de Mortemart s'apperçut bien que Sa Maj. avoit beſoin de ce ſecours; auſſi ſe hâta-t-il de le préſenter, & il acheva par là de faire prendre au Roi la reſolution (que la bonté de ſon cœur lui dictoit déja) d'ordonner que ſon Précepteur fût rappellé, & que le Duc de Bourbon fût inſtruit de ſon intention. Le Duc de Mortemart exécuta dans le moment l'ordre de Sa Majeſt.

d'une

d'une maniere, ſelon lui, qui n'admettoit de la part du jeune Monarque aucune repréſentation.

Il eſt dangereux dans certaines occaſions, de paroître douter de ſon autorité; de ſouffrir qu'on y porte quelque atteinte, ou de ſe piquer d'une généroſité, dont on peut prévoir aiſément les fâcheuſes ſuites. Le Duc de Bourbon, dans la circonſtance critique où le mettoit la démarche du Duc de Mortemart, devoit ſans doute faire ces réflexions. La prudence vouloit, lorſque le Sr. Bachelier rendit compte à ce Prince de la lettre que l'Evêque de Frejus écrivoit au Roi, qu'il travaillât à effacer de l'eſprit de S. M. les impreſſions favorables qui y reſtoient pour ce Prélat; en lui faiſant remarquer dans ſa fuite & dans ſon dépit, un orgueil inſupportable & un deſir ſecret de dominer. Mais ſoit qu'il fût troublé de ce que le Duc de Mortemart lui apprenoit; ou qu'il ſe méfiât de ſon crédit; ou qu'enfin il s'imaginât, qu'il alloit faire, en rappellant l'Evêque de Frejus, un acte héroique de généroſité, qui lui concilieroit pour toujours la bienveillance du Roi, l'amitié du Prélat, & l'eſtime du public: il répondit au Duc

de

de Mortemart, après lui avoir cependant reproché avec quelque vivacité la commiſſion qu'il s'étoit procurée, qu'il pouvoit aſſurer le Roi, que ſes ordres ſeroient exécutés ſur le champ. En effet, il fit partir un Courier, pour aller porter à Iſſy l'avis au nouvel * *Arſene*, qu'il falloit encore qu'il ſe déterminât à faire le ſacrifice, de reprendre à la Cour le poſte qu'il avoit quitté.

Le retour de l'Evêque de Frejus à la Cour, ſelon les mêmes lettres qui avoient appris en Eſpagne le détail que je viens de faire, y avoit bien changé les choſes de face. Il paroiſſoit, par ce qu'elles contenoient, que pendant le peu de tems que ce Prélat avoit été à Iſſy, il n'avoit pas fait du pardon des injures le ſujet de ſes oraiſons; ou que s'il s'en étoit occupé, l'air de la Cour lui en avoit promptement fait perdre le fruit.

Tous

* ARSENE Diacre de l'Egliſe de Rome, envoyé par le Pape DAMAZE pour être Précepteur du Prince ARCADIUS, fils de l'Empereur THEODOSE, ſe retira de la Cour, & alla dans le déſert de *Scheté*, où il paſſa le reſte de ſes jours dans la pratique des vertus & dans la pénitence. L'Egliſe Latine honore ſa mémoire le 19. Juillet.

Tous ceux, disoit-on, qui avoient contribué à son éloignement, n'avoient pas tardé à remarquer, malgré la rare modestie qu'il affectoit, que dans ses conversations secrettes avec le Roi, il ne détachoit guere le bien de l'Etat du soin de sa conservation près de la personne de Sa Maj.; & que les impressions qu'il lui donnoit des uns & des autres, se régloient sur la connoissance qu'il avoit de leur zèle pour ses intérêts, & de la dépendance où ils étoient à son égard. Le Duc de Bourbon, (on ajoûtoit même la Reine, qui paroissoit s'être prêtée aux desseins de ce Prince en engageant le Roi à venir chez elle) avoient pu connoître, par la froideur que ce Monarque leur avoit marquée depuis le retour de l'Evêque de Frejus, que ce Prélat savoit parfaitement faire usage de l'amitié & de la confiance dont Sa Maj. l'honoroit, pour faire sentir aux personnes-mêmes les plus respectables, qu'il n'étoit pas d'humeur à souffrir patiemment qu'on lui en disputât la possession. Enfin, on paroissoit persuadé dans les mêmes lettres, que s'il s'agissoit encore de quelque nouvelle sortie à la Cour de France, c'étoit celle du

Duc

Duc de Bourbon à laquelle on devoit s'attendre.

La confiance que ce Prince & le Comte de Morville m'avoient temoignée; la façon obligeante avec laquelle ils m'avoient délivré des pieges que l'Evêque de Frejus m'avoit tendus, & de toutes les pueriles fineſſes qu'il avoit employées pour m'empêcher d'aller en Eſpagne; m'attachoient ſincerement à leurs intérêts, que je croyois unis. Les miens ne comportoient pourtant pas, de m'ériger en leur faveur en Eſpagne, comme un ſecond Dom Quichotte, en reparateur des torts; dans un tems ſur tout, où l'on annonçoit leur chûte très-prochaine. Auſſi ne pouvant les ſervir, que par les avis que je leur faiſois paſſer ſur le péril qui les menaçoit, je tâchai d'engager l'Ambaſſadeur d'Angleterre, à leur faire ſentir l'importance de ce que je leur écrivois. Dans cette intention je fus trouver ce Miniſtre, dont je connoiſſois la probité & le ſecret. Je lui expoſai tout ce que je viens de rapporter; & je l'exhortai fort, de porter le Duc de Bourbon & le Comte de Morville, à faire un ſérieuſe attention ſur toutes les brigues qui ſe tramoient contr'eux à la Cour de France, & aux ſuites

ſuites qu'elles pouvoient avoir. Pour l'intéreſſer d'avantage à leur rendre ce bon office, je lui répréſentai, qu'on donnoit comme un fait certain, que la deſtitution du Duc de Bourbon anéantiroit le Traité d'Hanover : que c'étoit ainſi que s'en expliquoient les lettres qui venoient de France ; & qu'il me ſembloit, qu'une pareille connoiſſance devoit porter le Roi ſon Maître, à éloigner, autant qu'il ſeroit poſſible, un événement ſi contraire à ſes intérêts, & à ſoutenir le Duc de Bourbon dans le Miniſtere.

Milord Harrington convint, que ſelon tous les avis qu'il recevoit, ce Prince, ſur tout depuis que l'Evêque de Frejus étoit revenu triomphant, paroiſſoit perdre chaque jour de ſon autorité & de ſon crédit : que même, ſi ce Prélat vouloit ſe charger ſeul du fardeau du gouvernement, il étoit très-vraiſemblable que le Roi de France, non ſeulement lui donneroit auſſi-tôt la place du Duc de Bourbon ; mais qu'il verroit même avec grand plaiſir, qu'il conſentît à la remplir : qu'on ne pouvoit ſavoir au reſte, ſi la reſiſtance de l'Evêque de Frejus ſeroit de longue durée ; mais que cela n'étoit guere croyable : & que certainement le Roi

ſon

ſon Maître verroit avec peine le Duc de Bourbon, dont Sa Maj. Britannique eſtimoit la droiture & la véracité, exclu du Miniſtere. „ Au ſurplus, ajouta Milord „ Harrington, laiſſez dire ici, & écrire de „ France ce qu'on voudra, ſur le parti „ qu'on y prendra de ſe détacher de la li- „ gue d'Hanover, quand le Duc de Bour- „ bon ne ſera plus en place. Nous ſom- „ mes très-aſſurés du contraire; & l'Evê- „ que de Frejus s'eſt expliqué ſur cet arti- „ le-là avec Mr. Walpole notre Ambaſſa- „ deur à Paris, d'une maniere qui ne „ peut être plus préciſe & plus claire: en- „ ſorte qu'il ne ſera pas moins fidele aux „ engagemens qui ont été pris par le Duc „ de Bourbon, que Son Alteſſe pourroit „ l'être elle-même. „

Cet avis, qui venoit de bonne part, me confirma dans l'idée où j'étois, que toute la prétendue reſiſtance de l'Evêque de Frejus pour ſe mettre à la tête des affaires, n'étoit dans le vrai qu'une pure illuſion; & qu'il ne s'en ſervoit, que pour cacher ſon ambition aux yeux du public, & engager celui-ci de donner à ſes démarches tout le prix de la modeſtie. En effet, il étoit évident, par tout ce que les lettres qui venoient de la Cour de

France

France rapportoient, que pendant que ce Prélat ſe défendoit ſi fort d'accepter la premiere place, il ſe frayoit le chemin pour y arriver ſurement: Que pour cet effet, il s'approprioit tout ce qui ſe faiſoit de bien; & que peu content de s'attirer ainſi le ſuffrage du public, ſes précautions pour reuſſir étoient ſi étendues, que ſans trop s'embarraſſer ſi elles pouvoient compâtir avec ſa délicate probité, il ménageoit prudemment l'Eſpagne & l'Angleterre; en faiſant entrevoir par ſes partiſans à *la* premiere, que la plus étroite union de la France avec elle, ſeroit le fruit de ſon Miniſtere; dans le tems qu'il donnoit lui-même à Mr. Walpole les plus poſitives aſſurances du contraire.

Cette attention de ménager les deux partis, dévoilant les veritables vues du Prélat, & ce que m'avoit dit l'Ambaſſadeur d'Angleterre, achevant de les mettre dans tout leur jour; je crus devoir, ſur tout ce qu'on débitoit avec tant d'affectation & d'éloge à la Cour d'Eſpagne, de la moderation de cet Evêque, réduire un peu les objets à leur juſte proportion, & ſuſpendre au moins, ſi je ne pouvois l'arrêter tout-à-fait, le déchaînement avec lequel on cenſuroit la conduite du Duc de Bourbon,

bon, & ſa partialité pour l'Angleterre. Bien réſolu pourtant de ne pas trop me compromettre, & de ne pas montrer un attachement pour le Duc de Bourbon, qui n'étoit pas de ſaiſon dans ce tems là en Eſpagne.

M'étant apperçu que les Irlandois, qui ſont en grand nombre à la Cour d'Eſpagne, y faiſoient à peu près le même perſonnage, que ce qu'on appelle en France les Nouvelliſtes des Thuilleries & du Luxembourg; je fus un jour chez Mr. Stalpart, dont j'ai déja parlé dans ces Mémoires, & ſur la diſcretion duquel j'avois lieu de compter. Sa femme étoit Irlandoiſe, fort en liaiſon avec pluſieurs Camariſtes * de la Reine d'Eſpagne, qui étoient de ſa Nation; & chez le mari, & chez la femme ſe trouvoient ſouvent pluſieurs François, Irlandois & gens de toute eſpece, & chacun d'eux y débitoit des nouvelles. La converſation ne manqua pas de tomber ſur celles qui venoient de France, & ſur les changemens dans le Miniſtere, qu'on continuoit d'aſſurer être fort prochains. Je me mis à badiner,

† On donne ce nom à pluſieurs filles en Eſpagne, qui ſont comme les premieres femmes de chambre de la Reine en France.

ſur l'inquietude où devoient être à Verſailles, au moment que nous parlions, les deux partis du Duc de Bourbon & de l'Evêque de Frejus; & ſur le bon ou mauvais ſuccès des démarches qu'ils faiſoient en faveur de leurs Chefs. Pluſieurs Irlandois qui étoient préſens, repliquerent en gens qui vouloient paroître bien inſtruits, qu'ils croyoient l'Ambaſſadeur d'Angleterre en France, pour le moins auſſi embaraſſé, que ceux dont je parlois; puiſque ſi l'Evêque de Frejus remportoit la victoire, le Traité d'Hanover s'en alloit en fumée. Ils ajouterent, pour donner plus de poids à leur réflexion, que ce Prélat paroiſſoit entierement porté à ſuivre les anciens principes de Louis XIV. qu'on ſavoit avoir été auſſi favorables aux intérêts du Prétendant, & au rétabliſſement de la Religion Catholique en Angleterre; que ceux du Duc d'Orleans, pendant ſa Régence, & du Duc de Bourbon, pendant ſon Miniſtere, avoient toujours été oppoſés à l'un & à l'autre.

Stalpart, chez qui nous nous trouvions, étoit particulierement dévoué à Milord Harrington. Il avoit appris de lui la même particularité, des ſentimens de l'Evêque de Frejus ſur le Traité d'Hanover,

nover, que ce Miniſtre m'avoit communiqué; & il ſavoit que j'en étois inſtruit. Voyant donc l'aſſurance avec laquelle les Irlandois ſe perſuadoient tout le contraire, il me regarda en riant; & je ſouris auſſi de mon côté. Cet air d'intelligence entre lui & moi, ayant excité la curioſité de ceux qui nous parloient, pour ſavoir ſur quoi il étoit établi; ils s'informerent de moi; ſi ce qu'ils venoient de dire, & qu'ils avoient appris de bonne part, nous paroiſſoit donc à Mr. Stalpart & à moi auſſi mal fondé, que nous le donnions à entendre? Nullement leur repartis-je; & je ſuis très perſuadé, comme vous, que ſi Mr. l'Evêque de Frejus a l'adminiſtration des affaires en France, l'union où l'on eſt dans ce pays-là avec les Puiſſances Proteſtantes, n'aura de durée que celle du Miniſtere du Duc de Bourbon. Car outre que cette union n'a été occaſionnée, que par la crainte que ce Prince a eue des ſuites que pouvoit avoir le reſſentiment de l'Eſpagne; il paroit ici, que dès qu'il en ſera exclu, le plus grand obſtacle à la reconciliation des deux Couronnes ſera applani. Je ſuis donc de votre ſentiment ſur les ſuites de l'événement qu'on nous annon-

ce. Pour en venir après cela à ce que vous avez cru, ſur ce que Mr. Stalpart me regardoit en riant, que nous ſavions peut-être, lui & moi, quelque choſe de contraire à l'opinion où vous êtes, je ne vous diſſimulerai pas que certaines gens, (il y a des viſionnaires par-tout) prétendent ſavoir, & l'ont dit à Mr. Stalpart & à moi, que Mr. l'Evêque de Frejus eſt en très-grande liaiſon avec Mr. Walpole, Ambaſſadeur d'Angleterre *en* France: & que ce Miniſtre paroit très-perſuadé que les changemens dans le Miniſtere dont on parle, n'en cauſeront aucun dans les liaiſons, que la Cour de Verſailles a priſes, avec celle d'Angleterre. Or Monſieur Stalpart & moi regardant cette nouvelle auſſi mal fondée, qu'elle doit vous le paroître; la contradiction qu'il y a remarqué avec ce que vous nous apprenez, nous a porté l'un & l'autre à nous en moquer.

Parmi ceux à qui je parlois, ſe trouvoient pluſieurs femmes, qui avoient des relations dans le Palais. Tous ſavoient très-bien que Stalpart en avoit de fréquentes avec l'Ambaſſadeur d'Angleterre; & que ce Miniſtte pouvoit par conſéquent être un de ceux, dont j'avois dit, qu'ils penſoient

penſoient des ſecrets ſentimens de l'Evêque de Frejus, bien différemment de l'idée qu'on vouloit en donner à la Reine d'Eſpagne. Heureuſement pour mes vûes particulieres, le † Chevalier du Bourg, Irlandois, avoit écrit préciſément alors à quelques-uns d'entr'eux, comme une choſe peu favorable à leurs deſſeins, qu'il paroiſſoit entre l'Ambaſſadeur d'Angleterre en France & l'Evêque de Frejus, beaucoup d'intelligence. Le diſcours que j'avois tenu, leur rappella cet article de ſa lettre; & leur fit faire des réflexions, ſur la conformité qui ſe trouvoit entre ce que je venois de leur dire, & ce que le Chevalier du Bourg leur avoit mandé, qui ſervirent à faire remarquer à l'auditoire, que l'Evêque de Frejus avoit tout l'air de ménager adroitement toute ſorte de partis; & que par conſéquent, il n'étoit point auſſi décidé qu'on s'en flattoit en Eſpagne, à donner la préference au Traité de Vienne ſur celui d'Hanover.

La précaution que j'avois priſe pour faire mieux remarquer les menées ſour-

† Il étoit allé à Paris dans le tems que j'arrivai en Eſpagne; & il entretenoit un grand commerce de lettres avec pluſieurs perſonnes de ſa Nation.

des du Prélat, & moderer les idées que ſes partiſans en Eſpagne cherchoient à donner de ſes bonnes intentions, produiſit peu à peu l'effet que je pouvois deſirer. Les perſonnes qui étoient chez Stalpart, ne manquerent pas de parler de ce qui s'y étoit dit, tant au Palais qu'ailleurs. Dans certaines circonſtances, un petit bruit dans les Cours dont on ne démêle pas bien l'origine, ou un leger ſoupçon donné, des ſentimens d'un homme en place, ſuffiſent pour réveiller l'attention de ceux qui ſont intéreſſés à examiner de près ſa conduite, & pour les tenir en garde contre les préjugés qu'on veut leur donner en ſa faveur. C'étoit à quoi je tendois, & c'eſt ce qui arriva; car il me revint quelque tems après, que ce qui s'étoit paſſé chez Stalpart donnoit lieu à differens raiſonnemens, ſur les ſuites bonnes ou mauvaiſes pour les vues de la Cour d'Eſpagne, que produiroient tous les changemens en France dont on parloit; & que l'avis des plus ſenſés étoit, qu'on ne pouvoit juger que par les événemens.

Pendant que le public s'occupoit en France & en Eſpagne, des intrigues qui ſe faiſoient pour ôter le premier Miniſtere au Duc de Bourbon; l'Empereur

&

& Leurs Maj. Cath. travailloient toujours de concert, à détourner la République d'Hollande d'acceder au Traité d'Hanover. Mais afin de rapporter ici ce qui eſt venu à ma connoiſſance, il faut reprendre les choſes d'un peu plus haut.

Auſſi-tôt que l'Empereur eut été informé par le Comte de STAREMBERG, ſon Ambaſſadeur auprès du Roi d'Angleterre, de la ſignature du Traité d'Hanover ; il envoya aux Miniſtres qu'il avoit dans les differentes Cours de l'Europe, de nouvelles inſtructions, conformes aux meſures que Sa Maj. Imperiale avoit cru devoir prendre depuis cet évenement. Mais celle de toutes les Cours, dont les démarches parurent à ce Monarque, mériter une plus particuliere attention, fut celle de la Haye ; qui, par ſes anciennes liaiſons avec l'Angleterre, & par la peine que l'établiſſement de la Compagnie d'Oſtende, & enſuite le Traité de Commerce ſigné à Vienne lui avoit cauſé, pouvoit, ſelon lui, plus facilement que les autres, prêter l'oreille aux propoſitions qui lui ſeroient faites, d'entrer dans l'alliance qui venoit de ſe former à Hanover. Pour empêcher s'il étoit poſſible, qu'el-

le ne prît ce parti, l'Empereur donna ordre au Comte de Könikſeg Erps, ſon Miniſtre à la Haye, d'aſſurer les Etats Généraux, que ſouhaittant toujours d'entretenir avec eux la bonne intelligence qui avoit duré juſqu'alors, & d'y contribuer par tous les moyens poſſibles; il eſperoit, que la prudence & la ſageſſe qui dirigeoient ordinairement les démarches de leurs Hautes Puiſſances, leur feroient aiſément appercevoir les ſuites dangereuſes *pour la* tranquillité de l'Europe, qu'entraîneroit infailliblement une réſolution trop précipitée de leur part, d'acceder au Traité d'Hanover.

Pour rendre les témoignages de l'amitié de l'Empereur & ſes conſeils plus efficaces, on fit ſavoir au Comte de Könikſeg Erps, qu'il devoit ſe comporter en Hollande, tant pour ce qui concernoit la Compagnie d'Oſtende, que pour les articles du Traité de Commerce, dont on demandoit le changement, de la même maniere que le Comte de Könikſeg ſon oncle avoit reçu ordre d'en uſer à Madrid: je veux dire, de paroître vouloir donner ſur ces deux points, une pleine & entiere ſatisfaction à la République d'Hollande; mais

mais de trainer les choſes en longueur, le plus qu'il lui ſeroit poſſible, & ſur-tout de ne s'engager à rien. Dans le même tems qu'on écrivoit ceci de Vienne au Comte de Könikſeg-Erps, on careſſoit fort dans cette Capitale le ſieur HAMEL BRUYNINX, qui y réſidoit en qualité d'Ambaſſadeur d'Hollande; & on ne négligeoit rien pour lui perſuader, de diſpoſer par ſes lettres la République, à écouter favorablement ce que le Miniſtre Imperial à la Haye devoit lui repréſenter; & ſur-tout à ne rien précipiter.

Les avis qu'on reçût en même tems en Eſpagne, que la France & l'Angleterre, preſſoient vivement les Etats Généraux d'accéder au Traité d'Hanover, y produiſirent le même effet qu'à Vienne. Leurs Maj. Cath. ordonnerent au Sieur OLIVIER, qui étoit chargé de leurs affaires à la Haye, d'agir en tout de concert avec le Miniſtre de l'Empereur. Il s'aquitta de cette commiſſion par différens Mémoires, qu'il préſenta aux Etats Généraux; leur demandant au nom du Roi ſon Maître, d'attendre, avant de prendre aucun parti, l'arrivée du Marquis de St. PHILIPPE, qu'il avoit nommé ſon Ambaſſadeur au-

près d'eux, & qui étoit chargé de leur faire des propoſitions, que Sa Maj. eſperoit qui leur ſeroient agréables.

Malgré toutes ces aſſurances du Sieur Olivier & du Comte de Könikſeg Erps, la République paroiſſoit de plus en plus portée à acceder au Traité d'Hanover. Le Sieur Olivier, ſur l'avis qu'il en donna en Eſpagne, reçut ordre auſſitôt, d'offrir à leurs Hautes Puiſſances la médiation de Sa Maj. Cath., pour terminer leurs différens avec l'Empereur touchant la Compagnie d'Oſtende; & en même tems, pour mieux dorer la pilulle, de nouveaux avantages pour leur commerce: Ces offres furent accompagnés de la lettre ſuivante.

TRES CHERS ET GRANDS AMIS,

POur donner à la Republique & à ſes habitans de nouvelles preuves de ma veritable & ſincere amitié, je n'ai pas voulu cacher à Vos Seigneuries la ſincere & forte inclination que j'ai, de conſerver & de maintenir, autant qu'il dépendra de moi, la tranquillité & la paix ſi néceſſaire pour toute l'Europe.

C'eſt pourquoi j'ai ordonné à mon Miniſtre reſidant à la Haye, *de propoſer à Vos*

*Vos Seigneuries ma médiation Royale, pour ajuſter à l'amiable les différens ſurvenus entre l'Empereur & la Republique, par rapport au commerce de la Compagnie d'*Oſtende *; & de repréſenter en même tems à Vos Seigneuries, que leur acceſſion au Traité d'*Hanover *pourroit, dans l'occaſion préſente, donner lieu à alterer la bonne intelligence & l'étroite amitié, qui juſqu'à préſent a heureuſement ſubſiſté à l'avantage de mes Royaumes & de vos Domaines. Et comme de mon côté je deſire de cultiver une ſi étroite & ſi précieuſe amitié, fondée ſur les avantages réciproques du commerce & de la navigation, j'ai jugé à propos d'informer Vos Seigneuries, que je ſuis obligé d'aſſiſter S. M. Imp. en cas de guerre, & de tirer vengeance des pertes qu'Elle pourroit recevoir de la part de ſes ennemis ; ce que j'exécuterai réligieuſement & exactement en toute occaſion, m'en faiſant une affaire commune envers & contre tous avec S. M. Imp., & tenant pour mes ennemis ceux qui ſeront les ſiens ; aſſuré que je ſuis que S. M. Imp. fera la même choſe de ſon côté, afin d'obtenir de cette maniere que la paix ſoit aſſurée & durable dans toute l'Europe, & que l'Equilibre ſoit conſervé entre les Puiſſances*

pour la ſureté de l'ineſtimable liberté des peuples.

J'eſpere que Vos Seigneuries, comme particulierement intéreſſees, & ſur-tout affectionnées au repos public, contribueront autant qu'elles pourront de leur côté à la conſervation d'un bien ſi précieux; réglant & ajuſtant avec moi les Traités qu'elles jugeront les plus avantageux aux ſujets reſpectifs.

Je prie Dieu, très chers & grands Amis, *qu'il prenne Vos Seigneuries en ſa ſainte garde.*

Donné au Pardo &c.

Signé MOI LE ROI.

& plus bas

le Duc de RIPPERDA.

Soit que les Etats Généraux n'euſſent déja pas beaucoup de foi, aux témoignages de bonne volonté qu'ils recevoient de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, ou que les inſinuations des Cours de France & d'Angleterre fuſſent mieux écoutées; les Miniſtres de Leurs Majeſtés Imp.

&

& Cath. trouvoient L. H. P. peu disposées à entrer dans les propositions qu'ils leur faisoient : & ils ne le laissoient point ignorer à leurs Cours. Celle de Vienne, peu accoutumée à fléchir, ne vouloit absolument point consentir à revoquer l'Octroi, qu'elle avoit accordé de la Compagnie d'Ostende. Comme elle voyoit cependant que c'étoit la pierre d'achoppement, elle cherchoit à persuader à la République d'Hollande ; que l'Empereur n'avoit fait en cela, que se servir du droit inconteſtable qu'ont les Souverains, d'établir dans leurs Etats des Compagnies de commerce, pour l'avantage de leurs sujets. La République convenoit du principe, mais non de l'application que les Ministres de l'Empereur en faisoient, dans le cas présent ; puisque les Pays Bas, où se trouvoit Ostende, n'avoient été cedés à Sa Maj. Imperiale, qu'aux conditions de les posseder comme les Rois d'Espagne, qui, par le Traité de Munster, & depuis par celui d'Utrecht, étoient convenus, que leurs sujets s'abstiendroient de trafiquer dans les lieux & ports des Indes Orientales, où les Hollandois avoient quelque commerce : comme ceux-ci observe-

ſerveroient la même choſe, pour ce qui concernoit les Indes Eſpagnoles.

Dans ce conflict de juriſdiction, la Cour de Vienne s'apperçut aiſément, que les détails dans leſquels on entreroit ne tourneroient point à ſon avantage; & qu'il lui étoit par conſéquent plus utile de les éviter. Ils furent donc ſupprimés, mais on enjoignit au Comte de Könikſeg Erps, que ſans ce rebuter des obſtacles qu'il rencontroit à la Haye, il ne laiſſât pas d'inviter les Etats Généraux d'accéder au Traité de Vienne; en leur faiſant connoître, qu'il ne tendoit uniquement, quoiqu'en puſſent dire l'Angleterre & la France, qu'à reconcilier deux Princes, qui, juſqu'alors, n'avoient pu terminer leurs différens; & qui, depuis leur union, ne deſiroient rien tant que de conſerver la tranquillité de l'Europe, & de donner en particulier à leurs Hautes Puiſſances, les preuves les plus véritables de leur amitié: Que c'étoit dans cette vue, que Sa Maj. Imperiale acceptoit avec joye la médiation du Roi d'Eſpagne, pour ce qui concernoit la Compagnie d'Oſtende, & les articles du Traité de commerce, dont leurs Hautes Puiſſances ſe plaignoient: & qu'elle étoit prête d'envoyer

voyer ſes Pleins-pouvoirs au Comte de Königſeg à Madrid, pour traiter cette affaire en préſence du Roi d'Eſpagne, avec l'Ambaſſadeur que la République avoit à la Cour de ce Monarque.

Toutes ces belles paroles n'éblouïrent point les Etats Généraux. Ils répondirent au Comte de Königſeg, que la conſervation de l'amitié & de la bienveuillance de l'Empereur leur étoit infiniment précieuſe; & qu'ils voyoient par conſéquent avec une extrême peine, que l'Octroi, qui autoriſoit l'établiſſement d'une Compagnie des Indes dans les Pays-Bas Autrichiens, vint troubler la bonne intelligence qui avoit regné juſqu'alors entre S. M. Imp. & eux: Qu'ils ſe flattoient cependant, que leurs inſtances pour la revocation de cet Octroi paroîtroient d'autant plus juſtes à l'Empereur, qu'elles étoient fondées ſur un droit que le Traité ſolemnel de Munſter leur avoit donné, & qu'ils exerçoient depuis 70. ans: Qu'à l'égard de l'invitation qui leur étoit faite d'accéder au Traité de Vienne, la forme de leur Gouvernement ne leur permettoit point de ſe déterminer ſi promptement ſur cette propoſition; Qu'indépendamment de cette raiſon, ce Traité étant, diſoit-on, fondé ſur celui de la

Quadru-

Quadruple-Alliance, auquel ils n'avoient pris d'abord aucune part, ils ne voyoient rien dans la circonſtance préſente, qui les obligeât d'entrer dans de nouveaux engagemens: & qu'enfin, le Traité de Commerce conclu entre S. M. Imp. & le Roi d'Eſpagne, auquel celui de Vienne avoit donné lieu, contenant pluſieurs articles très préjudiciables à L. Hautes Puiſſances; on ne pouvoit deſapprouver, qu'elles s'excuſaſſent d'intervenir dans ce Traité.

Cette réponſe des Etats Généraux embaraſſoit fort les deux Cours de Vienne & de Madrid: car elle leur ôtoit toute eſperance de gagner la République, tant qu'on n'en viendroit point à ſupprimer la Compagnie d'Oſtende. L'une & l'autre Cour ſe flattoit pourtant encore, que l'arrivée du Marquis de St. Philippe à la Haye, produiroit quelque effet favorable: mais les avis qu'elles recevoient de leurs Miniſtres, n'étoient gueres propres à les confirmer dans cette opinion; & elles ne tarderent pas à remarquer, combien elle étoit mal fondée.

Le Comte de Könikſeg Erps préſenta le 28. Janvier 1726. un nouveau Mémoire aux Etats Généraux, dans lequel il tâchoit de ſon mieux de juſtifier l'Octroi de de la Compagnie d'Oſtende, & de détour-

tourner L. H. P. du deſſein d'acceder au Traité d'Hanover. Ce Mémoire n'empêcha pas que la Province d'Hollande ne prît le 8. de Fevrier ſuivant, la réſolution de conſentir à cette acceſſion, ſous certaines reſtriſtions & limitations, qu'elle fit enſuite propoſer par ſes Députés à l'aſſemblée des Etats Généraux.

Le Marquis de St. Philippe arriva trois jours après. Il put aiſément juger, en apprenant ce qui venoit de ſe paſſer, quel cas on faiſoit en Hollande des grandes Négociations, dont la Cour d'Eſpagne avoit annoncé qu'il étoit chargé; mais il ne parut pourtant point ſe rebuter. Il préſenta aux Etats Généraux, le 8. Mars ſuivant, un * Mémoire, qui fait voir clairement, que ce Miniſtre agiſſoit en Hollande, par les mêmes principes que le Comte de Könikſeg à Madrid.

L'embarras dans lequel ſe trouvoit le Marquis de St. Philippe, de concilier le zele que le Roi ſon Maître marquoit pour le ſoûtien de la Compagnie d'Oſtende, avec les diſpoſitions bien diffé ren-

* Voyez à la fin de ce Volume *Pieces Juſtificat.* No. V. & dans No. VII. la Réponſe de LL. HH. PP.

rentes qu'il avoit marquées l'année précédente ſur le même ſujet, ne devoit pas être médiocre. Afin d'en mieux juger, il faut ſavoir qu'en 1724., un an préciſément avant la nouvelle Alliance de Vienne, le Marquis de POZZO-BUENO, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Londres, préſenta un † Mémoire au Roi d'Angleterre, contre les tentatives de l'Empereur pour l'établiſſement de la Compagnie d'Oſtende. Il inſiſtoit dans ce Mémoire, à ce que l'affaire de cette Compagnie fût portée devant le Congrès de Cambray, afin qu'on y travaillât à l'abolir; ſans quoi Sa Maj. Cath., ajoûtoit encore le Mémoire, ne croyoit pas pouvoir en conſcience confirmer à l'Empereur la ceſſion des Pays-Bas; ni enfraindre d'une maniere ſi notoire le Traité de Munſter, au préjudice de ce qu'il avoit ſtipulé en faveur du commerce des Hollandois. Or comme le ſcrupule paroiſſoit s'être évanouï aſſez promptement, la bienſéance vouloit peut être, que le Marquis de St. Philippe fît connoître ce qui avoit raſſuré ſur cet article la

† Voyez à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives* No. VI.

la délicateſſe de conſcience du Roi ſon Maître. Mais ce point de morale n'étant guere du reſſort d'un Ambaſſadeur, & pouvant d'ailleurs devenir un peu difficile à éclaircir, il paſſa légerement ſur ce qui le concernoit ; & c'eſt auſſi le meilleur parti à prendre en pareil cas. On pourra voir, par la réponſe † que les Etats Généraux firent à ce Mémoire, que ſelon leur ſageſſe ordinaire, toute la rhétorique des Miniſtres d'Eſpagne & de Vienne, ne put les détourner de ſuivre conſtamment leur projet : & ſi cette réponſe ſert à prouver, que les Etats Généraux apperçurent facilement le ſecret deſſein, que les Cours de Vienne & de Madrid avoient de les amuſer par des Négociations inutiles ; elle ne fait pas moins ſentir la vérité de tout ce que j'ai rapporté du caractere du Duc de Ripperda, & de la ſingularité avec laquelle il traitoit les affaires les plus ſérieuſes.

On a vu que ſon projet étoit de détacher la France de ſes Alliés, & de détourner la République d'Hollande d'accéder au Traité d'Hanover. Cependant lorſqu'il travailloit à le faire reuſſir, ſoit

* A la fin de ce volume, *Pieces Juſtificatives.* No. VII.

ſoit à Madrid par les conferences dont j'ai parlé, ſoit à la Haye par l'entremiſe du Sieur Olivier, & enſuite du Marquis de St. Philippe ; il adreſſe une lettre du Roi d'Eſpagne aux Etats Généraux, dont le ſtile & la ſignature, ſemblant rappeller les tems, où les prédéceſſeurs de ce Monarque étoient en droit de regarder les Hollandois comme leurs ſujets, ne pouvoit que les offenſer. Peu content d'avoir commis une pareille imprudente, il y joint celle de faire déclarer au Roi d'Eſpagne, dans la même lettre où il offre ſa méditation à la République : que l'étroite liaiſon dans laquelle il étoit entré avec l'Empereur étoit telle, qu'en toutes occaſions, en tout, & par rapport à tous, ſon intention étoit de faire cauſe commune avec S. M. Imp., & de ſatisfaire à ſes engagemens. Enſorte que cette bizarre lettre, contrediſant dans un endroit, ce qu'elle avançoit dans l'autre ; & voulant concilier deux choſes auſſi oppoſées, que le ſont des ménaces avec des témoignages d'amitié & de confiance ; ne pouvoit qu'être infiniment contraire aux vues, que le Duc de Ripperda avoit eues en la compoſant, & en l'envoyant. Auſſi l'effet qu'elle produiſit,

ſit, fut-il tel qu'on devoit l'attendre. Les Etats Généraux, bien loin d'y avoir égard, ſe confirmerent dans la réſolution de remédier efficacément à leurs griefs au ſujet du Commerce, & de s'unir pour cet effet aux Princes qui avoient fait le Traité d'Hanover. Ainſi ce fut vainement que le Comte de Könikſeg Erps, & le Marquis de Saint Philippe, multiplierent les Mémoires, pour détourner L. H. P. de prendre ce parti. Nous avons déja dit, que la Province d'Hollande, qui eſt la plus conſiderable de celles qui compoſent la République, s'étoit déclarée pour l'acceſſion dès le 8. de Fevrier; les autres, à l'exception de celle d'Utrecht ſuivirent ſon exemple: mais cet événement n'arriva, que quelques mois après la diſgrace du Duc de Ripperda.

Le crédit & l'autorité de l'Ambaſſadeur de l'Empereur étant parvenus à un tel point, qu'on regardoit ſa protection comme déciſive pour obtenir les graces, chacun s'empreſſoit à la mériter. Les Courtiſans en grand nombre, qu'un pareil préjugé attiroit à ce Miniſtre, s'étudioient à l'envi de lui plaire, ou de lui devenir utiles: & comme rien ne rend plus clairvoyant dans les Cours, que le deſir de tra-

travailler à ſa fortune, ou d'augmenter celle où l'on eſt déja parvenu, pluſieurs de ceux qui recherchoient la faveur du Comte de Königſeg, formerent le projet de me rendre l'inſtrument de leur avancement. Les meſures qu'ils prirent pour réuſſir, m'auroient attiré, ſuivant toute apparence, quelque déſagrément; ſi la Divine Providence, qui me les fit appercevoir, ne m'eut en même tems fourni le moyen de les rendre inutiles.

Mon ſejour à Madrid, ſans y paroître retenu, ni par quelque emploi, ni par aucune affaire, laiſſoit toujours je ne ſai quel doute dans le public ſur mon compte. Quelques-uns des partiſans de l'Ambaſſadeur de l'Empereur, s'imaginant qu'il y avoit du myſtere, crurent avoir un motif ſuffiſant de ſoupçonner, que ma reſidence à la Cour d'Eſpagne ne pouvoit qu'être deſagréable à ce Miniſtre; & que rien, par conſéquent, ne ſerviroit tant à lui marquer leur zele, que d'examiner de près mes démarches, afin de ſe mettre en état de ſatisfaire pleinement ſa curioſité à cet égard. Cette reſolution ayant été priſe, il ne fut plus queſtion que de l'exécuter.

La conduite que j'obſervois dans les con-

converſations où je me trouvois, de parler des affaires du tems avec toute l'indifférence qui convient à un particulier qui ne ſe mêle de rien, ne donnant aucune priſe ſur moi ; les gens † dont je parle comprirent aiſément, que ce n'étoit pas par là, qu'ils parviendroient à découvrir les routes cachées, dans leſquelles ils ſe perſuadoient que je marchois. Ils conclurent donc, que s'ils vouloient les découvrir, il falloit confier ce ſoin à quelques-uns de ces agents ſubalternes, dont les Cours fourmillent, & qui y ſervent indifféremment, & ſans ſcrupule, tous ceux qui ont beſoin de leur perfidie ; afin que leur obſcurité m'ôtant tout ſoupçon qu'ils vouluſſent me tendre quelque piege, je tombaſſe plus facilement dans ceux qu'ils me dreſſeroient.

Madrid étoit alors rempli d'Italiens, d'Irlandois, & ſur-tout de François, la plûpart vagabonds, fugitifs, ou pauvres; d'une probité, par conſéquent, aſſez ſuſpecte, & très propres à s'acquitter auprès de

† De ce nombre étoit le Chevalier de *Seyve* Brigadier dans les Armées d'Eſpagne, & entierement livré au Comte de KÖNIKSEG.

de moi du rolle qu'on vouloit leur faire jouer. Il ne fut pas difficile de choiſir entr'eux, pour l'honorable commiſſion qu'on leur deſtinoit. On me détacha pluſieurs de ces gens-là ; les uns, ſous le ſimple prétexte de me rendre viſite, par les ſentimens d'eſtime, dont ils étoient, diſoient-ils, prévenus en ma faveur ; les autres, pour me prier de leur rendre quelque ſervice en France ou en Eſpagne ; mais tous pour obſerver avec grand ſoin, ce qui pourroit, dans mes diſcours, leur faire connoître les relations que je paroîtrois avoir dans l'un & dans l'autre Royaume, & quelle idée je chercherois à leur donner de mon crédit. Fideles à exécuter les ordres qu'ils avoient reçus, ils vinrent inſenſiblement m'inveſtir. Pour s'inſinuer dans mon eſprit, ils accompagnerent les ouvertures qu'ils me firent ſur les affaires ou projets dont ils m'entretinrent, des aſſurances du zele le plus ſincere pour tout ce qui me regardoit ; d'offres réiterés de s'attacher à moi, & de me rendre tous les ſervices que leur inutilité, (me diſoient-ils fort humblement,) les mettoit à portée de me rendre. Afin de me convaincre encore mieux de leur bonne volonté, & de leur bonne foi,

oi, ils avoient toujours, ſous le ſecret, uelque nouvelle à me conter. Tantôt ils royoient devoir me rendre compte de ce ui s'étoit dit par des perſonnes de l'inte- ieur du Palais, ſur le Duc de Bourbon u ſur la France; tantôt ils avoient quel- ue relation à me faire, de ce qui s'étoit aſſé chez le Duc de Ripperda, ou chez l'autres Miniſtres étrangers: mais tou- ours il ajuſtoient leurs recits aux affaires lont on me croyoit chargé; & leur deſ- ein, en me faiſant toutes ces confiden- es, étoit d'en attirer quelqu'une de ma art, qui leur ſervît à me dévoiler.

En butte à toutes ces diverſes attaques, & ne pouvant démêler d'abord la vérité 'avec l'artifice, je tâchois d'eſquiver ſim- lement les coups, que je craignois que on ne voulût me porter. Mais comme eux qui s'exerçoient avec moi dans ce enre d'eſcrime, revenoient ſouvent à la arge; leur aſſiduité à me voir & à m'en- etenir de je ne ſai combien de choſes, ir leſquelles leur curioſité me paroiſ- it fort étendue, me découvrit peu à eu leurs vues. Alors, ſans leur don- er à connoître que j'euſſe apperçu la alignité de leurs projets, je pris le irti de les renvoyer honnêtement à

l'Ambaſſadeur d'Angleterre, comme au ſeul Miniſtre, (leur dis-je pluſieurs fois,) qui fût autoriſé par la France à les écouter. Je les aſſurai enſuite, que je ſouhaittois autant qu'eux, de voir arriver la reconciliation des deux Couronnes; mais que je croyois très périlleux de me mêler dans les Négociations qui y avoient rapport, ſans y être appellé. Et enfin, je leur conſeillai en ami, de ſuivre mon exemple, & d'uſer de la même diſcrétion. Cet avis n'étant point de leur goût; & ne voyant d'ailleurs rien en moi qui dût leur en impoſer, ou me faire craindre, ils voulurent, aux dépens de la vérité, faire connoître à ceux qui les employoient, qu'ils avoient au moins réuſſi en partie, dans l'ouvrage confié à leurs ſoins & à leur habileté.

L'objet des perſonnes, qui, pour s'attirer la protection du Comte de Königſeg, avoient mis à mes trouſſes tous ces eſpeces d'inquiſiteurs, ne ſe bornoit pas uniquement à découvrir quelles relations j'entretenois en France ou en Eſpagne; il s'étendoit encore plus loin. Leur intention étoit de conduire les choſes de façon, que par l'entremiſe de leurs

leurs émiſſaires, on pût parvenir à donner à l'Ambaſſadeur d'Angleterre quelques ſoupçons, que la France me tenoit en Eſpagne pour ménager, ſans la participation du Roi ſon Maître & la ſienne, des affaires importantes ; à les faire regarder même comme bien avancées ; & à donner enſuite à ces bruits quelque air de vraiſemblance, ou même de certitude, par les propos qu'on ſe flattoit de me faire tenir. Mon attention à n'en lâcher aucun qui pût produire un tel effet, ayant rebuté ceux qui étoient fréquemment venus me tendre quelque piege ; un de ces gens-là, François de nation, plus hardi que les autres, ayant quelque accès chez Milord Harrington, fit malicieuſement confidence à quelques Pages, ou Gentils-Hommes de ce Miniſtre, que je lui avois dit : que comptant ſur ſon zele pour le ſervice du Roi, je voulois le charger dans peu d'une commiſſion importante ; pour laquelle même il faudroit qu'il allât à Paris. Afin de donner à cette ſuppoſition toute l'autorité de la vérité, le même homme montra un paquet de lettres, que je lui avois effectivement donné pour differens

particuliers à Paris de ma connoiſſance, à qui je recommandois de ſolliciter un procès, que ce François m'avoit aſſuré qu'il avoit, & pour l'heureux ſuccès duquel il m'avoit demandé ces lettres.

Cette anecdote parvint bien tôt aux oreilles de Milord Harrington. Comme je le voyois ſouvent, & qu'il ſavoit, qu'indépendamment des juſtes égards que j'avois pour ſon caractere, j'étois prévenu pour lui perſonnellement d'une eſtime toute particuliere ; il ne me cacha point, la premiere fois que je fus chez lui, ce qui s'étoit paſſé entre le François dont je parle, & quelques perſonnes de ſa maiſon. Il ajouta, que quoiqu'il fût bien perſuadé, que le Miniſtere de France ne feroit jamais, dans la conjoncture préſente, aucune propoſition à la Cour d'Eſpagne, ſans la communiquer au Roi ſon Maître ; il n'avoit pas laiſſé d'être ſurpris d'apprendre, que j'avois remis à ſon inſû un paquet de lettres pour la Cour de France, à un homme que je comptois d'y envoyer.

L'éclairciſſement que Milord Harrington eut avec moi ſur ce que je viens de rapporter, s'étant paſſé deux ou trois jours après que mon prétendu courier avoit

avoit débité la nouvelle de ſon départ ; il ne me fut pas difficile, (la vérité donne une grande force à quiconque la met de ſon côté) de montrer dans tout ſon jour la fauſſeté d'une ſemblable ſuppoſition ; & je n'épargnai rien pour cela. Je m'expliquai ſur l'hiſtoire qu'on avoit forgée, non ſeulement à Milord Harrington, mais dans toutes les occaſions qui ſe préſenterent, d'une maniere ſi forte & ſi préciſe ; que je réduiſis celui qui s'étoit érigé mon confident, non ſeulement à me rendre les prétendues lettres aux Miniſtres de France, que je devois lui avoir confiées ; mais encore à ſe dédire honteuſement de tout ce qu'il avoit avancé. Il en eut une telle confuſion, qu'il ſortit de Madrid peu de jours après, ſans que depuis, (au moins pendant mon ſéjour dans cette Capitale), il ait ôſé y reparoître.

La conduite que je tins dans cette petite diſcuſſion, ne laiſſa pas de faire beaucoup de bruit. Les eſpions, & les intriguans, qu'on avoit mis en œuvre pour me rendre ſuſpect, s'apperçurent qu'il n'étoit pas auſſi aiſé qu'ils ſe l'étoient imaginé, de me faire tomber dans leurs pieges ; & comme les

hommes, même les plus fourbes, ſeroient ſenſiblement mortifiés d'être reconnus pour tels, ceux-ci leverent aſſez promptement l'eſpece de blocus que je ſoutenois. Peut-être craignoient-ils, qu'en le pouſſant trop loin, ils n'éprouvaſſent quelque mortification pareille à celle que le François dont je viens de parler, avoit eſſuyée.

S'il eſt dangereux, quand on eſt chargé de quelque Négociation, de donner facilement ſa confiance, il ne l'eſt peut-être pas moins de paroître trop reſervé; enſorte que ſi on ne s'applique à garder un juſte milieu entre ces deux extrêmités, il eſt preſqu'impoſſible de réuſſir. Cette maxime eſt bonne à obſerver dans toutes les Cours; mais il n'y en a aucune, où il ſoit plus important de la ſuivre, qu'à celle d'Eſpagne; compoſée de gens de différentes Nations, au génie, au caractere & au goût deſquels il faut ſe conformer, ſi on veut contracter quelque liaiſon avec eux, & en tirer quelque utilité. Comprenant donc, de quelle importance il étoit, ſur-tout pour moi, d'uſer de ces ménagemens, je tâchois de les obſerver avec tout le ſoin poſſible; mais principalement envers les Miniſtres

Miniſtres Eſpagnols & Etrangers : car, tout ſimple particulier que j'étois, je ſavois que la moindre de mes démarches en étoit fort obſervée.

Je n'étois pas moins attentif à ſubſtituer à l'autorité que donne le caractere de Miniſtre d'un Prince, dont je me voyois privé, la confiance & l'eſpece de ſureté, que l'approbation du public procure ; & mes ſoins ne furent point inutiles. J'étois reçu avec amitié, & même, j'oſe le dire, avec empreſſement, dans les différentes maiſons où j'allois à Madrid. Il reſtoit bien toujours un léger ſoupçon dans le public, que quelque Négociation me retenoit en Eſpagne ; mais bien loin que cette idée l'indiſpoſât contre moi, elle me devenoit au contraire favorable ; non ſeulement par la conſideration qu'elle attire, mais encore par les précautions qu'on me voyoit prendre en toute occaſion pour l'affoiblir, & dont les conjonctures du tems faiſoient approuver la ſageſſe.

A la faveur de ces bonnes diſpoſitions, je formois des liaiſons ; j'acquerois des connoiſſances néceſſaires à mes vues ; & je m'inſtruiſois, avec un peu moins de contrainte, de tout ce qui

pouvoit ſervir à faire connoître au Duc de Bourbon & au Comte de Morville, ce qui ſe paſſoit à la Cour d'Eſpagne. Mes relations avec eux continuoient toujours, ſoit par le moyen des couriers, que l'Ambaſſadeur d'Angleterre envoyoit fréquemment; ou par le ſecours de l'eſpece de chiffre, que j'avois compoſé. Mais quoique je ne négligeaſſe rien pour les rendre utiles & intéreſſantes, elles le furent bien plus encore, par la circonſtance dont je vais parler.

Tous les évenemens de la vie ſont, ou déterminés, ou permis par la ſageſſe infinie de Dieu; & il ſemble qu'elle ſe plait à cacher cet ordre ſi admirable, qu'elle fait regner dans l'Univers, ſous l'apparence & par l'enchaînement de différentes petites circonſtances, qui paroiſſent ſouvent n'avoir aucun rapport avec les opérations, pour leſquelles elles ſont ménagées. Les hiſtoires ſont remplies de faits, qui ſont autant de preuves de ce que je dis; & ce que je vais rapporter ici, en formera une nouvelle, auſſi ſinguliere que ſenſible.

La curioſité naturelle à une étranger, de voir les différentes cérémonies qui s'obſervent dans une Cour, m'avoit porté

porté à vouloir être témoin de celles qui ſe pratiquoient à Madrid, dans les jours que le Roi d'Eſpagne y tenoit Chapelle. Je me trouvai placé, le jour de la Purification de la Sainte Vierge de l'année 1726., dans la Tribune de la Chappelle du Palais de Madrid, auprès d'un Eccléſiaſtique nommé *Dom Juan Bautiſta de* ZULOAGA, que le même deſir de voir la Proceſſion y avoit attiré. Mes habits, differens de ceux des Prêtres Eſpagnols, faiſant connoître à celui-ci que j'étois d'une Nation étrangere; & les différentes queſtions que je lui fis, lui ayant donné lieu d'entrer en converſation avec moi; il la fit inſenſiblement tomber ſur les raiſons qui m'avoient attiré en Eſpagne. Mais comme mes réponſes ſur cet article furent aſſez reſervées, il n'inſiſta point par politeſſe à en tirer de plus claires. Il s'empreſſa ſeulement à me donner les éclairciſſemens, que les différentes perſonnes ou cérémonies que je voyois, m'engageoient à lui demander; & il ſe forma réciproquement en nous, le deſir de nous connoître plus particulierement, & de profiter pour cela d'une occaſion,

qu'il ſembloit que le pur hazard êut ménagée.

J'ignorois alors autant ſon nom, que le mien lui étoit inconnu. Mais comme j'étois peut-être dans ce tems-là le ſeul Eccléſiaſtique à Madrid, qui portât l'habit dont le Clergé ſe ſert en France; & que d'ailleurs preſque tous ceux qui étoient avec nous dans la Tribune, me connoiſſoient; Dom Juan Bautiſta de Zuloaga fut bien-tôt qui j'étois, & tous les différens raiſonnemens, auxquels mon arrivée & mon ſéjour à Madrid donnoient lieu. Ainſi, deux jours après je le vis arriver chez moi. Je remarquai dans cette premiere viſite, & dans toutes celles que nous nous fimes enſuite, beaucoup de bon ſens, de juſteſſe d'eſprit & de vertu, en cet Eſpagnol. De plus il me fit connoître, qu'il voyoit aſſez familierement le Confeſſeur de la Reine; le Comte de *Salazar*, le Marquis *de la Paz* Miniſtre d'Eſpagne, & beaucoup d'autres perſonnes conſiderables. Je crus donc ne devoir point négliger le penchant où je le voyois, de ſe lier d'amitié avec moi; & je répondis aux avances qu'il me fit par d'autres également ſinceres. Pour mieux approfondir

fondir quelle étendue pouvoit avoir pour moi l'utilité de ſon commerce, je me propoſai de lui faire de temps en tems quelques eſpeces d'ouvertures, ſur les affaires dont il me croyoit ſecrettement chargé; afin de connoître ſes lumieres, ſa droiture, & la nature des relations qu'il entretenoit avec les perſonnes de la Cour, que je viens de nommer.

Le fruit de ces précautions fut une véritable eſtime, que je conçus pour Dom Juan Bautiſta de Zuloaga. Je fus convaincu de ſa bonne foi: ma confiance en lui augmenta tous les jours, & à la fin il l'eut toute entiere. Je n'héſitai plus alors, de lui découvrir pluſieurs des circonſtances qui m'avoient conduit en Eſpagne. Je m'ouvris auſſi à lui ſur les embarras où me jettoit ſouvent la Négociation qu'on avoit confiée à mes ſoins, & du ſuccès de laquelle je ne ſavois trop que penſer; ſur le vif reſſentiment que la Reine d'Eſpagne continuoit de montrer contre la France; & ſur l'aſcendant que la Cour de Vienne avoit pris ſur l'eſprit de cette Princeſſe. Dom Juan Bautiſta de Zuloaga voyoit auſſi-bien que moi,

combien étoient grands les obſtacles que j'avois à ſurmonter. Mais comme il ſavoit à quel point la Nation Eſpagnole étoit bleſſée, de l'indignité avec laquelle le Duc de Ripperda avoit ſacrifié les intérêts de ſa gloire, dans le Traité de Vienne; & combien l'autorité de ce Miniſtre lui étoit odieuſe, & l'amitié & l'alliance de la France néceſſaire : il me flattoit de l'eſpérance de trouver, par ma patience & par mon travail, quelque occaſion de ſervir utilement les deux Couronnes, en procurant leur reconciliation.

La connoiſſance des caracteres & des diſpoſitions des perſonnes, qui ont, ou par leurs emplois, ou par leurs intrigues, quelque part dans le gouvernement, eſt abſolument néceſſaire à ceux qui doivent négocier avec les Princes. Ce fut pour augmenter à cet égard mes lumieres, que j'eus ſouvent recours à Dom Juan Bautiſta de Zuloaga. Le ſecours qu'il étoit venu demander au Roi d'Eſpagne pour le rétabliſſement de l'Egliſe Cathédrale de *Cadix*, dont il étoit *Theologal*, † l'obligeoit de voir ſouvent les

† *Maeſtro d'Eſcuela*, dignité dans certains Chapitres, qui répond à celle de Theologal.

les Miniſtres Eſpagnols, & d'autres perſonnes conſiderables de la Cour d'Eſpagne. Nous convimmes donc enſemble, qu'il chercheroit ſans affectation, à ſonder un peu leurs ſentimens en faveur de la France; & qu'il m'en inſtruiroit, plus par ſes lettres cependant que par ſes viſites : afin que je puſſe regler enſuite la conduite que je tiendrois avec ces perſonnes, ſur la connoiſſance qu'il me donneroit de leurs diſpoſitions.

On tatonne long-tems dans une Négociation, telle que celle dont je me trouvois chargé, quand on ne peut s'expliquer qu'à demi; ni agir avec aſſurance; ni fréquenter qu'avec des ménagemens ſans fin, ceux qu'il eſt abſolument néceſſaire d'y faire intervenir. Cependant, à force d'obſervations, ſur ce que me rapportoit Dom Juan Bautiſta de Zuloaga; ſur ce que j'apprenois par les relations que j'entretenois toujours avec le Pere Bermudez, & ſur ce qui ſe diſoit dans les converſations publiques ou particulieres où je me trouvois; je perfectionnois peu à peu les connoiſſances que j'avois acquiſes, du caractere des principaux ſujets de la Cour d'Eſpa-

d'Eſpagne, & de la maniere dont je devois les ménager, pour me les rendre favorables.

Suivant les inſtructions que le Duc de Bourbon & le Comte de Morville m'avoient données, mon principal & mon unique ſoin à Madrid devoit être, de tâcher de calmer le reſſentiment de la Reine d'Eſpagne; de la déſabuſer des préjugés qu'on lui avoit donnés ſur le compte du Miniſtere de France; & de lui faire apperçevoir enfin, combien les vaſtes promeſſes de la Cour de Vienne étoient peu ſolides. Je cherchois autant qu'il m'étoit poſſible, pour m'acquitter de cette commiſſion, à me lier avec les perſonnes qui avoient quelque accès auprès de cette Princeſſe; & quand j'avois reuſſi, je tâchois de me ſervir d'elles, pour faire parvenir peu à peu juſqu'à Sa Majeſté Cath., ce que ni ſes diſpoſitions, ni ma ſituation, ne me mettoit point à portée de lui dire. Je me mis encore au fait, par le moyen de ces perſonnes, d'une infinité de petites particularités, dont il n'y a que ceux qui ſe trouvent dans certains momens auprès des Princes, qui puiſſent être témoins; & dont la

la connoiſſance ſert infiniment à regler les démarches qu'on doit faire. Dans cette vue j'allois ſouvent chez pluſieurs des * Dames du Palais, tant Françoiſes qu'Eſpagnoles; chez d'autres Dames d'un rang inferieur, qu'on appelle en Eſpagne *Señoras* ** *de honor*. Et afin de ne rien négliger, je voyois encore aſſez fréquemment d'autres † femmes Françoiſes, dans les maiſons deſquelles on trouvoit ordinairement quelques Camariſtes de la Reine, & d'autres Officiers de ſa maiſon. Soit chez les unes, ou chez les autres, j'étudiois ce qui s'y racontoit; tantôt des diſcours que Leurs M. Cath. avoient tenus; & tantôt de quelques démarches de la part de la Reine, qui avoient été remarquées. En même tems je faiſois entrer dans la converſation, le plus naturellement qu'il m'étoit poſſible, certains propos, qui, étant rendus à la Reine, puſſent lui faire naître au moins

* Les Ducheſſes *de Liria*, *de Popoli* & *de St. Pierre*; la Princeſſe *de Robec*; la Comteſſe *de Taboada*.

** Les Marquiſes del *Surco*, & *de Riſcar*, d'*Alegre*, & de *Sartine*.

† Meſdames de *la Roche*, *Romet*, *Ricard* & *Stalpart*.

moins quelque légere envie, de mettre la bonne volonté de la Cour de Vienne à certaines épreuves, que j'indiquois. Je ſuivis la même méthode pour lui donner lieu de remarquer, que ſes préventions contre la France pouvoient bien n'être pas juſtes. Au reſte ce que j'avançois ſur ces matieres, ne paroiſſoit être que de ſimples réflexions, que la converſation faiſoit naître. Ma circonſpection étoit même ſi grande, ſur-tout dans les commencemens, que ſi ceux à qui je parlois, applaudiſſoient à la juſteſſe de mon raiſonnement; je m'en tenois là, ſans affecter de lui donner plus d'étendue: je leur abandonnois même l'avantage, de s'en approprier le mérite; de peur qu'en ſemblant deſirer de me le reſerver, je ne donnaſſe à connoître le fruit que j'en voulois tirer; & qu'alors il n'eût le ſort de ceux, qui, trop prématurés dans le printems, ſont expoſés à des accidens, qui les empêchent d'arriver à maturité.

Quoique toutes ces légeres tentatives ne fuſſent pas ſans effet, je ſentois bien pourtant, que tant que je ſerois réduit à m'en ſervir, il étoit bien difficile, pour ne pas dire impoſſible, que je parvinſſe

vinſſe à rien entreprendre de conſiderable, & qui pût contrebalancer les operations du Comte de Könikſeg. Occupé donc du moyen de gagner quelque perſonne auprès de la Reine, par l'entremiſe de laquelle je puſſe agir avec plus de ſuccès; & n'ôſant pas trop découvrir mes ſentimens, ni faire certaines démarches, qui me compromiſſent avec le Duc de Ripperda & le Miniſtre de l'Empereur : je conſultai Dom. J. B. de Zuloaga, pour ſavoir de lui, s'il ne pourroit pas ſuppléer à ces inconveniens; & ſonder un peu les diſpoſitions des perſonnes qui approchoient la Reine, ſur ce qui pouvoit avoir rapport à mes vues : afin, lui dis-je, de former enſuite avec celles, ſur qui il verroit que je pourrois compter, quelque liaiſon ſecrette, qui me fût utile.

Dom J. B. de Zuloaga m'indiqua d'abord la Ducheſſe de St. Pierre, la Princeſſe de Robec, & la Ducheſſe de Popoli; toutes trois de la même nation que moi. Mais je lui fis connoître les raiſons que j'avois, de croire la premiere un peu ſuſpecte au Duc de Bourbon; & les deux autres, comme poſſedant une aſſez médiocre part dans la confiance de la Reine:

Reine ; & il comprit que je n'en pouvois faire aucun uſage. Après avoir donc examiné entre nous, à qui il étoit à propos de s'adreſſer ; nous convinmes également l'un & l'autre, que voyant aſſez ſouvent le Confeſſeur de la Reine pour les affaires de ſon Chapitre, il falloit qu'il le diſpoſât à recevoir quelques viſites de ma part : en l'aſſurant qu'elles ſeroient, eu égard aux conjonctures du tems, auſſi rares & auſſi courtes qu'il le jugeroit à propos.

Pour mettre Dom. J. B. de Zuloaga en état de prévenir favorablement pour moi le Confeſſeur, & pour abréger les formalités des premieres entrevues, en entamant par avance avec lui, quelque choſe de ce que je me propoſois de lui dire ; je priai D. Juan, dans les converſations qu'il auroit ſur mon ſujet, de bien aſſurer le Confeſſeur, que je voyois avec une extrême peine, que perſonne ne voulût faire connoître à la Reine, combien le ſecours de la France lui étoit néceſſaire pour l'établiſſement des Princes ſes enfans ; & même pour faire exécuter à l'Empereur les promeſſes qu'il avoit pu faire à cet égard : que

s'il

s'il vouloit m'entendre, je lui découvrirois plusieurs choses qui pouvoient être très-utiles à Sa Maj., sans la compromettre en rien avec la Cour de Vienne; & qui lui procureroient à lui personnellement, la gloire devant Dieu & devant les Hommes, d'arrêter les suites funestes, que les brouilleries survenues entre les deux Couronnes pouvoient entraîner dans toute l'Europe: que je le priois, au reste, s'il jugeoit à propos de m'écouter, de me garder, envers le Duc de Ripperda & le Comte de Königseg, un secret inviolable; & de faire réflexion, que me remettant entierement à sa discretion par les ouvertures que je lui ferois, il étoit de sa bonne foi, de ne me pas donner sujet de me repentir, de l'entiere confiance que je me proposois d'avoir en lui. Dom Juan entra dans tout ce que je lui proposai, avec cette bonne volonté dont il m'avoit déja donné plusieurs marques; & me promit de ne rien négliger, pour réussir dans la petite Négociation dont je le chargeois.

Ce Confesseur, que je desirois si fort de connoître, & dont il sera souvent question dans ces Mémoires, nommé

Dom

Dom Domingo Valentin GUERRA, avoit été placé auprès de la Reine d'Eſpagne par le Pere d'AUBENTON, Confeſſeur du Roi ſon mari ; comme un homme, dont le génie, au deſſous du plus borné, le mettoit à l'abri de craindre les ſuites de l'aſcendant, qu'un autre plus éclairé pouvoit prendre ſur l'eſprit de cette Princeſſe. Dans les Cours, ſurtout dans celles qui ſont, ou qu'on croit dévotes, le choix des Confeſſeurs n'eſt pas indifférent ; & ne s'ajuſte que trop ſouvent aux projets mondains de ceux qui veulent y jouer un rolle. Ainſi on n'avoit déterminé le Pere d'Aubenton, à choiſir le perſonnage dont je parle, pour diriger la Reine d'Eſpagne, que ſur l'entiere aſſurance où l'on étoit, qu'il borneroit toutes ſes vues à remplir dans le Confeſſional les fonctions de Directeur, & qu'il ſe garderoit bien de les étendre plus loin.

La mort du Pere d'Aubenton, ſurvenue peu de tems après, ayant mis Dom Domingo Guerra, qui le craignoit beaucoup, dans une ſituation un peu moins gênante ; il en recueillit promptement les fruits, en ſe faiſant nommer Abbé de la Collegiale du Palais de

St.

St. Ildephonſe ; & en obtenant enſuite le titre *in partibus* d'Archevêque d'Amida. Revêtu du caractere Epiſcopal, la bonne foi & l'amour de la juſtice, qui en ſont le principal ornement, n'étoient pas cependant ſes vertus dominantes, comme on le verra dans la ſuite. Ce qui paroiſſoit l'occuper uniquement, étoit de ſe concilier la bienveillance de la Reine d'Eſpagne, par toutes les complaiſances qu'il ſe perſuadoit pouvoir compâtir avec les obligations du Miniſtere qu'il exerçoit auprès d'elle : ſon ambition & ſa timidité, auſſi grandes l'une & l'autre, que ſon incapacité ; le reduiſoient à n'avoir ni vue, ni inclination, ni je crois même de penſée, que celle qu'il remarquoit dans la Reine : enſorte que quand cette Princeſſe jugeoit à propos de le conſulter ſur quelque affaire, il ſe trouvoit ſouvent dans de grandes angoiſſes, pour démêler quels pouvoient être ſes ſentimens, afin d'en faire auſſi-tôt la regle des ſiens. Une déférence ſi entiere pour tous les projets de Sa Maj., & pour toutes les perſonnes qu'elle paroiſſoit eſtimer & honorer de ſa bienveillance, lui avoit fait élever d'abord juſqu'au Ciel le Duc de Ripperda, à qui il voyoit

que

que le Roi & la Reine avoient accordé toute leur confiance ; & c'étoit dans ce ſens que, parlant de lui à *Dom Antonio de* SARTINES, Intendant à préſent de Catalogne ; il lui dit avec tout l'enthouſiaſme d'un Courtiſan, qui ne voit rien au-deſſus du ſort d'un favori : *Enfin nous avons trouvé le Miniſtre, dont nous avions depuis long-tems un ſi preſſant beſoin.* Mais quand les brouilleries, qui ſe formerent entre le Comte de KÖNIGSEG & le Duc de Ripperda, eurent diminué la bienveillance & la confiance de la Reine pour ce dernier ; le bon Prélat retrancha de ſon côté les éloges, dont il avoit été ſi prodigue : le grand Miniſtre devenoit chaque jour un homme fort ordinaire ; & comme, dans le tems dont je parle, on commençoit à ſoupçonner dans Madrid, que le crédit du Duc de Ripperda s'affoibliſſoit beaucoup, les courtiſans curieux d'approfondir la vérité, alloient chez le Confeſſeur de la Reine, pour juger par ſes diſcours de la ſituation bonne ou mauvaiſe de ce premier Miniſtre.

Je n'ignorois pas ce qui ſe débitoit à ce ſujet ; & l'idée que de ſemblables choſes me donnoient de l'Archevêque d'Amida,

d'Amida, étoit de le regarder préciſément comme une eſpece de Barometre, qui annonçoit exactement à la Cour d'Eſpagne, le beau ou le mauvais tems. Mais comme après tout, cette connoiſſance ne laiſſoit pas d'être utile, j'attendois, pour en faire uſage avec les autres d'apprendre par Dom J. B. de Zuloaga, s'il auroit diſpoſé ce Prélat à recevoir la viſite que je voulois lui faire.

Mon incertitude à cet égard ne fut pas longue. Deux ou trois jours après la converſation que j'avois eue avec Dom Juan, il vint m'apprendre, que ſur la propoſition qu'il avoit faite à Dom Domingo Guerra, d'agréer que je puſſe aller chez lui; il l'avoit trouvé également combattu, par le deſir qu'il avoit, diſoit-il, depuis long-tems, de me connoître; & par la crainte, que cette démarche ne le compromît avec le Duc de Ripperda. Qu'afin donc de le raſſurer, & de diſſiper ſes terreurs paniques; Dom Juan lui avoit dit, que comme il devoit être inceſſamment ſacré Archevêque, je pourrois lui aller faire mon compliment, comme tout le monde, ſur ſa nouvelle dignité; ſans que cela

cela tirât à conſéquence : & que je choiſirois même exprès le jour que ſe feroit la cérémonie, pour m'acquitter de ce devoir. Le même Dom Juan ajoûta, que l'expédient avoit paru merveilleux à Dom Domingo Guerra ; & qu'il étoit convenu avec lui de me conduire le Dimanche † 32. Mars, vers les ſix heures du ſoir, à ſon appartement au *Buen Retiro*, où, ſous le prétexte de la fatigue de la journée, il feroit dire qu'il vouloit être retiré, pour me recevoir ſans témoin.

Ce jour-là venu, Dom Juan ne manqua pas de ſe trouver au *Paſſeo Viejo*, qui eſt une eſpece de Cours entre la Ville de Madrid, & le Palais du Buen Retiro, où je lui avois dit que je me rendrois. Nous montames dans ſon caroſſe, & il me conduiſit à l'appartement du nouvel Archevêque, dans l'antichambre duquel il me laiſſa, pour m'aller attendre dans les jardins du Buen Retiro, où nous étions convenus de nous rejoindre après ma viſite. Je trouvai le Prélat ſur ſon lit, fort accablé, diſoit-il,

† Il fut ſacré ce jour-là dans l'Egliſe des Hieronymites.

diſoit-il, de la fatigue, que lui avoient cauſé les differens complimens qu'il avoit été obligé de faire, ou de recevoir, pendant toute la journée. Je débutai d'abord par donner, à cet Archevêque, beaucoup de témoignages de ma vénération; & il y répondit fort poliment, tant qu'il ne fut queſtion entre nous que de choſes indifferentes. Mais ce ne fut plus le même homme, quand j'eus touché quelque choſe de la peine que tout le Royaume de France avoit reſſentie, lorſque la néceſſité de marier le Roi avoit donné lieu au triſte évenement du renvoi de l'Infante; du ſincere deſir que Sa Maj. conſervoit, de voir le Roi & la Reine d'Eſpagne reprendre pour Elle les ſentimens d'amitié qu'ils avoient eus; & de la joye qu'un tel évenement cauſeroit à toute la Nation Françoiſe, & en particulier au Duc de Bourbon. Une révolution ſubite d'humeurs dans le corps d'un malade, n'y cauſe pas plus d'altération, ni de déſordre, que ce que je venois de dire, parut en produire dans l'eſprit de l'Archevêque d'Amida. Il s'agita de telle ſorte, pour me perſuader qu'une incommodité qu'il avoit, diſoit-il, dans les jambes, & qui lui

cauſoit de grandes démangeaiſons, ſe faiſoit reſſentir violemment dans le moment préſent; que je jugeai qu'il étoit inutile de déployer plus long tems avec lui, une éloquence qui avoit produit un effet ſi bizarre. Ainſi, prenant congé de lui, je ſortis de ſa chambre avec une envie de rire ſi forte, de la burleſque ſcene qui venoit de ſe paſſer; qu'il m'eût été preſque impoſſible de la retenir, ſi elle eût duré plus long-tems.

Le recit que j'en fis à Dom Juan B. de Zuloaga, que j'allai trouver dans les jardins du Buen-Retiro, produiſit ſur lui même effet; & comme il remarquoit par mes diſcours, que je ne paroiſſois pas faire grand cas de ce Confeſſeur, dont il m'avoit cependant ménagé la connoiſſance avec tant de ſoin: „ avouez-le franchement, me dit-il, „ vous regardez notre Prélat comme un „ homme, qui ne peut vous ſervir à „ rien. „ Vous vous trompez, lui dis-je, je prétens au contraire, qu'il me ſoit très-utile. Car en le mettant, quand il me plaira, ſur les mêmes matieres dont je lui ai parlé; je pourrai juger, par ſa tranquillité à m'écouter, ou par la démangeaiſon qui lui ſurvien-

dra

dra aux jambes, des disposition bonnes ou mauvaises, où il saura qu'on est dans le Palais pour la France. Et quel est, s'il vous plait, Seigneur Dom Juan, ajoûtai-je en riant, le Négociateur qui ne s'estimât heureux, de pouvoir consulter à son gré un almanach si fidele?

Quelques jours après la visite que j'avois faite au Confesseur de la Reine, je fus avec Dom J. B de Zuloaga; chez le Comte de Salazar. Nous desirions de nous connoître l'un & l'autre; & notre entrevue se passa avec autant de cordialité de sa part, que de satisfaction de la mienne. Je remarquai dans ce Seigneur un esprit très-solide, avec cette noble franchise que donne une exacte probité. Pendant tout le tems que j'ai passé à la Cour d'Espagne, je ne lui ai jamais rien vu faire, qui ne servît à augmenter l'estime, que cette premiere visite, & les fréquentes relations que nous avons eues ensemble, m'avoient fait concevoir pour lui.

Quoique nous fussions convenus Dom J. B. de Zuloaga & moi, de nous communiquer ce que nous avions à nous dire, beaucoup plus par lettres, que

par la converſation, il devenoit cependant quelquefois néceſſaire de nous entretenir. Nous nous donnions alors rendez-vous, quand le tems le permettoit, ou à la Caſa del Campo, qui eſt une promenade aſſez ſolitaire, quoique voiſine d'une autre extrêmement fréquentée, qui eſt le long du Mançannarez; où à San Bernardino, qui eſt un Couvent des Franciſcains, à peu de diſtance de Madrid; ou dans d'autres endroits ſemblables. Un jour que nous y étions allés promener, notre converſation tomba ſur l'éloignement que la Reine d'Eſpagne marquoit, ſur tout depuis la concluſion du Traité d'Hanover, pour tout ce qui venoit de la part de la France. Dom Juan, qui n'étoit pas plus verſé que moi dans les myſteres de la politique, & qui, comme tous les Eſpagnols, ſouhaittoit ſincerement de voir les deux Couronnes réunies; m'exhortoit beaucoup à conſeiller au Duc de Bourbon, de montrer moins d'union avec l'Angleterre; de ſe détacher peu à peu de l'alliance qu'il venoit de faire avec cette Puiſſance; & de diſpoſer les choſes de façon, que la France pût accéder au Traité de Vienne:

ne : ce qui infailliblement, disoit-il, termineroit tout à coup la reconciliation des deux Couronnes, & celle en particulier du Duc de Bourbon avec leurs Maj. Cath., par l'extrême satisfaction qu'Elles ressentiroient d'une pareille démarche. „ Et ne croyez pas, ajoûta t-il, „ que ce soit légerement que je vous „ parle, comme je fais : soyez persua- „ dé, que tout ce qu'il y a ici de per- „ sonnes bien intentionnées, jugent „ comme moi, que le Duc de Bourbon „ ne parviendra jamais à rentrer dans „ les bonnes graces du Roi & de la Rei- „ ne ; & ne sera à l'abri des intrigues „ qu'on fait à votre Cour pour lui ôter „ le Ministere, qu'en entrant dans tou- „ tes les vues que la Reine peut avoir ; „ & qu'en employant, pour les faire „ réussir, toute la puissance de la Fran- „ ce. Quel inconvénient trouveriez- „ vous donc, continua Dom Juan, à „ insinuer ces réflexions à ce Prince ; „ & à leur donner toute l'étendue, que „ vous connoîtrez mieux que moi quel- „ les peuvent avoir ? Et pourquoi refu- „ seriez-vous, d'employer les relations „ secrettes que vous avez avec le Duc „ de Bourbon & le Comte de Morville,

„ pour leur ouvrir les yeux ſur leurs „ véritables intérêts, & ſur le peu de „ fond qu'ils doivent faire ſur la pré- „ tendue amitié de l'Angleterre? En vé- „ rité, ſouffrez que je vous le diſe, „ pour peu que vos Miniſtres veuillent „ examiner ce qui ſe paſſe chez les An- „ glois, ils verront, que rien ne ſeroit „ plus facile que d'enlever au Roi Geor- „ ge ſa Couronne, en uniſſant la Fran- „ ce à l'Eſpagne & à l'Empereur; & „ de la faire paſſer enſuite ſur la tête „ du Prétendant. Et indépendemment „ des avantages que la France tireroit „ d'un ſemblable événement, ſa recon- „ ciliation avec l'Eſpagne pourroit beau- „ coup contribuer, à placer un Prince „ de la Maiſon de Bourbon ſur le trô- „ ne Imperial; car il ne faudroit pour „ cet effet, que ſoutenir l'Empereur dans „ l'exécution de ce deſſein, ſuppoſé qu'il „ agit de bonne foi avec la Reine; ou „ l'obliger à remplir les engagemens qu'il „ a pris avec cette Princeſſe, pour le „ mariage de l'Infant avec l'Archidu- „ cheſſe, ſi, comme on le ſoupçonne, „ ils n'étoient point ſinceres. Vous me „ direz peut-être, que dans la ſituation „ où vous êtes, il ſeroit difficile que

„ vous

„ vous puſſiez entreprendre de faire
„ goûter en France le projet dont je
„ vous entretiens, ſans avoir des con-
„ ferences avec Mr, le Duc de Ripper-
„ da; que vous devez craindre en ce
„ cas-là, la légereté extrême en paro-
„ les qu'on remarque en lui; & que ſi
„ vos deſſeins venoient à la connoiſ-
„ ſance du Roi George, il les feroit a-
„ vorter ſuivant toute apparence, par
„ l'aſcendant qu'il a pris en France ſur
„ votre Miniſtere. Mais, Monſieur,
„ trouvez bon que je vous repréſente,
„ qu'il me paroit très- facile de prévenir
„ ces inconvéniens. Commencez, ſans
„ que perſonne ici le ſache, par pro-
„ poſer le plan dont je viens de vous
„ entretenir; ou directement à vos Mi-
„ niſtres, ou indirectement à ceux de
„ vos amis en France, dont vous croi-
„ rez pouvoir vous ſervir, pour en
„ faire ſentir aux premiers les avantages.
„ En agiſſant de la ſorte, ſi vous apprenez
„ qu'il eſt rejetté, vous reſtez maître
„ de votre ſecret, & vous ne pouvez
„ jamais craindre, que vos Miniſtres,
„ à qui ſeuls vous l'aurez confié, s'en
„ ſervent pour vous compromettre. Au
„ contraire, ſi ces mêmes Miniſtres pa-

 „ roiſſent

„ roiſſent approuver vos idées, & vou-
„ loir ſeulement, avant de laiſſer tranſ-
„ pirer leur reſolution, chercher des
„ expédiens & des prétextes pour la
„ juſtifier, & pour abandonner l'Angle-
„ terre; il y auroit encore moyen, de
„ ſe paſſer du Duc de Ripperda. Car quoi
„ qu'il n'y ait pas lieu de douter, que ce
„ Miniſtre ne concourût, pour ſon pro-
„ pre intérêt, à preſſer la concluſion de
„ l'ouvrage que vous auriez commencé,
„ & qu'il ne gardât par conſéquent le
„ ſecret: pour peu cependant Mr. que
„ vous fiſſiez difficulté de vous ouvrir
„ à lui, ou que vous euſſiez ordre des
„ Miniſtres de France d'uſer de cette
„ reſerve à ſon égard; on vous trou-
„ veroit aiſément d'autres canaux en
„ cette Cour, plus cachés, & plus aſ-
„ ſurés; par leſquels vous pourriez,
„ ſans crainte d'être découvert, com-
„ muniquer à la Reine ce qui vous vien-
„ droit de la part de votre Cour; &
„ être inſtruit des intentions de Sa Maj.
„ Refléchiſſez donc un peu ſur ce que
„ je viens de vous dire. La matiere le
„ merite bien; & vous trouverez, que
„ le projet que je vous propoſe, peut
„ être auſſi avantageux & auſſi glorieux

„ pour

„ pour la France, qu'utile en particu-
„ lier au Duc de Bourbon. Car, juſ-
„ qu'à ce que ce Prince ait trouvé le
„ moyen de calmer le juſte reſſentiment
„ de leurs Maj. Cath., & de regagner
„ leur bienveillance, en embraſſant vi-
„ vement leurs intérêts ; il aura toujours
„ à craindre, que le même moment où
„ l'on verra ſe terminer la reconcilia-
„ tion ne ſoit celui de ſa chûte „.

Je connoiſſois trop la bonne foi de Dom Juan B. de Zuloaga, pour craindre que tout le raiſonnement qu'il venoit de me faire, procedât d'aucun deſir de ſe ſervir de la réponſe que j'y ferois, pour me compromettre. Mais comme les projets dont il m'avoit entretenu, ſe rapportoient aſſez aux diſcours qu'on tenoit à Madrid depuis la concluſion du Traité d'Hanover, pour y décrier le Miniſtere de France ; je crus devoir profiter de l'occaſion qui ſe préſentoit de le juſtifier, en faiſant connoître à Dom Juan, le péril où ce même Miniſtere s'expoſeroit, en détachant la France de ſes Alliés.

La reconciliation des deux Couronnes, celle en particulier du Duc de Bourbon avec leurs Maj. Catholiques, l'affermiſſement de ce Prince dans la place qu'il

occupoit ; & enfin une révolution en Angleterre, dépendant, ſelon ce que Dom Juan m'avoit dit, de la réſolution que la France pouvoit prendre, d'acceder au Traité de Vienne ; je le priai d'abord de conſiderer, combien le conſeil qu'il vouloit que je donnaſſe à cet égard au Duc de Bourbon, pouvoit lui devenir pernicieux dans la conjoncture préſente. C'étoit, dis-je à Dom Juan, expoſer ce Prince, non ſeulement à voir tout d'un coup les Alliés qu'il s'étoit ménagés, l'abandonner ; mais, ce qui devoit encore paroître plus funeſte, ces mêmes Alliés s'unir enſemble contre lui, ou, pour parler plus juſte, contre la France ; & ſuſciter à cette Couronne une guerre d'autant plus difficile à ſoutenir, que ce ſeroit contre les principales Puiſſances de l'Europe, qu'elle auroit à ſe défendre.

S'il en étoit, pourſuivis-je, Sgr. Dom Juan, des affaires qui ſe traitent entre les Souverains, comme de celles que des particuliers ont enſemble ; où, quand l'un d'eux manque à la bonne foi pour ſes fins particulieres, il eſt ſujet au châtiment que les Loix preſcrivent en pareil cas ; on pourroit avec quelque précaution hazarder les démarches que vous me conſeillez

ſeillez de faire. Mais il faut raiſonner bien différemment ſur le cas en queſtion, où les deſſeins dont vous m'entretenez, ſeroient, ſelon toute apparence, traverſés par ceux-mêmes que vous croyez qui y ſeroient les plus favorables; ſans que leur mauvaiſe foi, ou, pour uſer ſi vous voulez, d'un terme plus doux, leur politique, les exposât à aucun péril. Je m'explique. Quand même le Roi & la Reine d'Eſpagne entreroient, comme je le veux croire, de la meilleure foi du monde, dans les promeſſes que la France leur feroit de ſe détacher de l'Angleterre; ſommes-nous bien perſuadés, vous & moi, que l'Empereur, à qui il faudroit que L. M. fiſſent part d'une pareille Négociation, la vît entamer avec beaucoup de plaiſir? Croyez-vous que ce qu'on lui communiqueroit du zele, avec lequel le Roi Très-Chrêt. embraſſeroit les intérêts de l'Eſpagne, & prétendroit concourir à l'accompliſſement de toutes les promeſſes, que S. Maj. Imp. a, dit-on, faites à la Reine, au ſujet du mariage de l'Infant avec l'Archiducheſſe ainée, causât à ce Monarque beaucoup de ſatisfaction? C'eſt ce que, avec votre permiſſion, je ſuis bien éloigné de croire. L'Empereur,

ſuivant ce qu'aſſurent ceux qui croyent en être bien inſtruits, ne ſonge qu'à amuſer votre Cour par de belles eſperances ; afin de tirer les ſubſides qu'elle lui a promis, & dont il a beſoin pour ſes fins particulieres. Jamais il ne ſe déterminera à faire paſſer ſes vaſtes Etats dans la Maiſon de Bourbon, qui de tout tems a été l'ennemie de la ſienne. Cela étant, quand il appercevra (& il ne faut pas pour cela beaucoup de pénétration) que l'union qu'on lui propoſera avec la France, tend principalement à ce but ; penſez-vous qu'il ne mette pas tout en uſage pour prévenir un ſemblable événement? Ce Monarque fera ſurement paſſer alors en Angleterre, en Hollande & dans d'autres Cours, (par une infinité de moyens ſecrets, dont il eſt ſi facile aux Princes de faire uſage,) quelque connoiſſance des vaſtes projets de la France & de l'Eſpagne; afin de reveiller, ſans paroître s'en mêler, l'inquiétude & la jalouſie du Roi de la Grande Bretagne, des Etats Généraux, & même de l'Europe entiere. En faudra-t-il davantage, pour déterminer toutes ces Puiſſances à s'unir entr'elles, & avec lui, contre les deux Couronnes? Quand l'Empereur en ſera venu là, il ne manquera pas,

pas ; pour ſauver les apparences, & pour ſe juſtifier auprès de la Reine d'Eſpagne, de faire entendre à cette Princeſſe, que s'il n'exécute pas ſes promeſſes, c'eſt à l'Europe entiere, conjurée contre lui, qu'il faut s'en prendre. Et alors, l'alliance & l'amitié de la France, à laquelle la Reine ne manquera pas d'attribuer le changement qui ſera ſurvenu dans les favorables diſpoſitions de l'Empereur, ne paroîtront-elles point à Sa Majeſté plus fatales qu'avantageuſes pour Elle ? Et ne ſera-t-elle pas infiniment plus portée à ſe livrer entierement à la Cour de Vienne, dont elle attend de ſi grands avantages ; que de reſter attachée à celle de Verſailles, qui l'a offenſée, & dont elle croira que la prétendue bonne volonté n'aura ſervi, qu'à ôter à l'Empereur les moyens de lui marquer la ſienne ?

Où aboutiront donc alors, Seigneur Dom Juan, les conſeils que vous m'exhortez de donner au Duc de Bourbon, & par conſéquent la préference qu'il aura accordée au Traité de Vienne ſur celui d'Hanover ; ſinon à donner aux Alliés de la France l'opinion la plus odieuſe, de ſa bonne foi, au Royaume

me de France, & même à toute l'Europe une très petite idée de ſa politique ; & à ſe voir abandonné au dehors, & mépriſé au dedans. Eſt-ce là, à votre avis, prendre un bon moyen de conſerver l'autorité qu'il poſſede, & de diſſiper les brigues qu'on fait pour la lui ravir ? Quant à la révolution qu'on pourroit exciter, ſelon vous, en Angleterre, après avoir exécuté les autres projets dont nous parlons, afin de n'avoir rien à craindre de cette Puiſſance ; c'eſt une entrepriſe, Sgr. Dom Juan, que je regarde actuellement comme impoſſible : & je me perſuade que vous ſerez de mon avis, ſi, vous rappellant tout ce que je viens de vous dire, vous faites attention 1o. Que l'Empereur évitera toujours de ſe mettre dans la dépendance de la France & de l'Eſpagne : ce qui arriveroit pourtant s'il contribuoit avec Elles à placer le Prétendant ſur le trône ; car ſurement ce Prince s'uniroit étroitement á ces deux Couronnes pour s'y ſoutenir. Et 2o que la Nation Angloiſe, fiere & indépendante, ne recevra jamais d'autre Roi, que celui qu'elle jugera à propos de ſe donner. Concluons donc de tout ceci, Sgr. Dom Juan, que quant à préſent, le moyen de réunir les

Puiſſan-

Puiſſances, que les deux Traités de Vienne & d'Hanover partagent, n'eſt pas d'entreprendre de détruire un de ces Traités par l'autre ; mais de les réünir & les confondre, s'il ſe peut, en un ſeul ; qui remédiat amiablement aux griefs que chaque parti croit avoir : en profitant des diſpoſitions où les Monarques de ces deux Alliances aſſurent qu'ils ſont également, de vouloir ſeulement pourvoir à leur ſureté & à la conſervation de la tranquillité de l'Europe.

C'eſt cette entrepriſe, Sgr. Dom Juan, qui réüniroit les deux Couronnes, ſans leur faire manquer à la fidélité qu'elles doivent à leurs Alliés, qu'il ſeroit glorieux de former, & encore plus d'executer ; & je m'offrirois avec plaiſir, de faire goûter, & peut-être approuver ce que je penſe ſur cet article au Duc de Bourbon, ſi on pouvoit raiſonnablement ſe flatter, d'engager cette Cour à entrer dans les mêmes diſpoſitions. Mais à vous parler vrai, le tems ne me paroit point encore venu, de tenir ici un pareil langage ; & je n'y ai point acquis d'ailleurs aſſez d'autorité, pour oſer entamer une Négociation ſi délicate & ſi importante. Ce ſeroit, ajoutai-je en finiſſant, un ouvrage

vrage digne de Mr. le Nonce. Et ſi après cela, Sgr. Dom Juan, Vos Miniſtres ou ſimplement le Confeſſeur de la Reine, quelques bornées que ſoient ſes lumieres, m'ordonnoit de la part de Leurs Majeſtés de confirmer au Duc de Bourbon par mes lettres, ce que Monſieur le Nonce auroit déja appris à ce Prince; je vous répete, que je ne ferois aucune difficulté en ce cas là, de rendre les témoignages les plus avantageux, des diſpoſitions favorables où ſe trouveroient leurs Maj. de ſe reconcilier avec le Roi leur Neveu. Car la ſituation où je ſuis ici, quelque deſtituée qu'elle ſoit de tout caractere, ne m'interdit point de rapporter hiſtoriquement les faits dont je ſerois témoin, & qui auroient rapport à un ouvrage ſi intereſſant.

Je n'avois certainement aucun lieu de douter de la droiture des intentions de Dom J. B. de Zuloaga dans tout ce qu'il m'avoit dit: mais il étoit à craindre que quelque Miniſtre Eſpagnol, ou le Confeſſeur de la Reine, n'euſſent voulu ſe ſervir de lui, pour m'engager à faire, ſans la participation de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, des propoſitions à la Cour de France, qui pouvoient rendre la bonne foi

foi du Roi ſuſpecte à ſes Alliés. Pour éviter donc de tomber dans ce piege, (ſuppoſé qu'on me l'eût dreſſé,) je me renfermai à dire toujours à Dom Juan, qu'il falloit remettre à Mr. le Nonce, le ſoin de faire en France les ouvertures dont il venoit de me parler; & qu'auſſitôt que ce Miniſtre y auroit écrit, je ferois valoir de mon mieux, auprès de Duc de Bourbon & du Comte de Morville, tout ce qu'il auroit avancé. Enfin j'ajoutai, que j'étois perſuadé, que ſi l'Archevêque d'Amida, ou quelque Miniſtre Eſpagnol, confirmoient ce que Mr. le Nonce écriroit; les bonnes intentions de ce dernier pour la reconciliation des deux Couronnes, auroient tout le ſuccès poſſible.

Cette maniere de m'expliquer ne m'engageoit à rien d'embarraſſant. Elle ne compromettoit ni la bonne foi de la France, ni la mienne. Au contraire, je trouvois, en l'employant, le double avantage, de mettre à l'épreuve la bonne volonté du Nonce, qui ne paſſoit pas pour un partiſan fort zelé de la France; & de connoître juſqu'où pouvoit aller celle des perſonnes, dont j'avois lieu de craindre les vues & les artifices.

Cette précaution priſe, je crus devoir auſſi

auſſi éviter, que ce qui s'étoit paſſé entre Dom Juan & moi, venant à être ſu, ne parvint au Duc de Bourbon & au Comte de Morville, d'une maniere differente de la vérité. Ainſi j'en fis une exacte relation au dernier, du conſentement même de Dom Juan; afin que ce Miniſtre connût la fidélité avec laquelle je ſuivois ce qu'il m'avoit preſcrit. On verra par la réponſe qu'il me fit, & dont j'aurai bientôt occaſion de parler, la ſatisfaction qu'il eut de ma conduite.

Depuis que les deux Traités de Vienne & d'Hanover avoient diviſé l'Europe en deux partis, les Chefs de ces deux alliances faiſoient tous leurs efforts, pour attirer, chacun dans la leur, le plus de Potentats qu'il leur étoit poſſible. J'ai rapporté les démarches que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne avoient faites à la Haye, pour engager d'abord les Etats Généraux d'acceder au Traité de Vienne; & enſuite, pour qu'au moins ils ne ſe preſſaſſent pas trop d'entrer dans la Ligue d'Hanover. Quoiqu'elles n'euſſent pas produit l'effet que ces deux Monarques deſiroient; ils ne laiſſoient pas de continuer leurs ſollicitations par l'entremiſe de leurs Miniſtres, dans la vue appa-

apparemment d'empêcher, que les autres Provinces de la République ne ſuiviſſent l'exemple que leur avoit donné celle d'Hollande, qui en eſt la principale. On faiſoit auſſi ſon poſſible à Vienne, pour diſpoſer les Electeurs & les Princes de l'Empire, à entrer dans les vues de la Cour Imperiale, & pour conclurre en même tems un Traité avec la Moſcovie. Mais comme cette Alliance paroiſſoit intriguer quelques Cours, & principalement celle d'Angleterre; le Prince Eugene déclara au Miniſtre de cette Couronne: que ſur ce que S.M.I. étoit informée, que les Négociations qui étoient ſur le tapis depuis quelque tems, entre Elle & l'Imp de Ruſſie, avoient donné quelque inquietude à differentes Puiſſances, & en particulier à S. M. Brit.; il avoit ordre de l'Empereur de l'aſſurer, que cette Négociation, qui d'ailleurs n'étoit que commencée, ne portoit aucun préjudice, ni à l'Angleterre, ni à ſes Alliés; & que S M. I. faiſoit tant de cas de l'amitié, qui étoit entre Elle & S. M. Brit., que rien ne ſeroit capable de la refroidir: ſe flattant que ce Monarque ne ſouffriroit pas de ſon côté, qu'aucune des Puiſſances conféderées par le Traité d'Hanover, causât quelque trouble dans l'Empire. Malgré

Malgré toutes ces démonſtrations d'amitié & d'égards de la Cour Imperiale pour le Roi d'Angleterre, on ne négligeoit cependant rien pour rendre le Traité d'Hanover odieux. On publia dans ce tems-là divers Ecrits, où ce deſſein paroiſſoit clairement; auſſi bien que celui de juſtifier le droit que l'Empereur poſſedoit, d'établir & de ſoutenir la Compagnie d'Oſtende.

Le premier de ces Ecrits, qui étoit intitulé: *Réflexions ſur le Traité d'Hanover*, contenoit dix articles; qui tendoient preſque tous à perſuader, que ce Traité rompoit entierement le lien indiſſoluble, qui, ſuivant les loix de l'Empire, unit l'Empereur, comme Souverain Chef du même Empire, avec les Etats qui le compoſent; & qu'il étoit abſolument contraire au ſerment inviolable, & aux obligations des Rois d'Angleterre & de Pruſſe, en qualité d'Electeurs. Après un aſſez grand détail ſur ces obligations, & ſur les loix & les uſages de l'Empire, qui les établiſſent; l'Auteur concluoit, qu'il n'y avoit point d'autres meſures à prendre, que de s'oppoſer fortement à ce Traité conjointément avec S.M.I.; afin d'empêcher les ſuites funeſtes qu'il pouvoit

voit avoir, & de conſerver l'union & la tranquillité dans l'Empire. L'autre brochure qui parut dans le même tems, avoit pour titre : *La vérité du Fait & du Droit, & de l'intérêt de tout ce qui concerne le Commerce établi aux Pays-Bas Autrichiens, par Octroi de S. M. Imp. & Cath.* L'Auteur y faiſoit un narré hiſtorique de tout ce qui étoit ſurvenu, depuis que le commerce de la Compagnie d'Oſtende avoit commencé, juſqu'à l'Octroi que l'Empereur avoit accordé. Il s'attachoit enſuite à prouver, par des témoignages authentiques, & par des traités, les droits de Sa Maj. Imp. à cet égard; & à faire voir en même tems, que l'établiſſement de la Compagnie d'Oſtende, bien loin de nuire à la République des Provinces Unies, devoit au contraire lui être avantageux. Enfin il terminoit ces réflexions, par une longue énumeration des importans ſervices, que la Cour Imperiale avoit rendus à la République d'Hollande, en diverſes occaſions.

Ces Ecrits ne demeurerent pas ſans réponſe. Il en parut une dans une Gazette Angloiſe, intitulée *la Poſte du ſoir de Whitehall*, où l'on juſtifioit le droit, qu'ont

qu'ont les Princes de l'Empire de faire des alliances défensives, par les propres termes du Traité de Westphalie, dont l'auteur des réflexions s'étoit pourtant servi ; & par divers articles des capitulations des Empereurs, JOSEPH I. & CHARLES VI. La brochure, concernant la Compagnie d'Ostende, fut aussi refutée avec beaucoup de solidité en Hollande, par un imprimé de neuf pages in folio ; intitulé *Lettre d'un Membre de la Province d'Hollande, à un Membre de la Province de Gueldres.* Mais la replique sans contredit la plus efficace, & la plus persuasive, fut l'unanimité, avec laquelle le Parlement d'Angleterre accorda au Roi, qui l'avoit assemblé à son retour d'Hanover, tout ce qu'il destina pour armer trois Escadres ; qu'il desira à être envoyées, presque tout à la fois, dans la Mer Baltique ; aux Indes pour y bloquer les Gallions ; & dans la Méditerranée pour la conservation de Gibraltar & de Port Mahon. Cette vigoureuse résolution porta, depuis le Nord jusqu'au Sud, la gloire de la Nation Angloise, & du Monarque qui la gouvernoit ; & elle eut d'autant plus d'éclat, qu'elle se prit & s'exécuta,

écuta, ſans demander ni attendre, le concours des autres Alliés de Sa Maj. Britannique, qui parut dans cette occaſion ne vouloir faire uſage de ſa puiſſance, que pour affermir la paix de tous côtés.

L'Empereur n'avoit pas des diſpoſitions moins pacifiques. Bien informé du pitoyable état où ſe trouvoient alors les Finances d'Eſpagne, il ne s'occupoit que des moyens d'éviter une guerre, dont tout le poids, ſi elle s'allumoit une fois, devoit vraiſemblablement tomber ſur lui. Cependant, comme ſon attention à cet égard, n'empêchoit point qu'il ne remarquât la fermentation, qui étoit alors dans tous les eſprits, & les meſures que prenoient la France & l'Angleterre pour ſe préparer à la guerre; Sa Maj. Imp. ne négligeoit rien de ſon côté, pour ſe mettre en état de défenſe, & pour n'avoir rien à craindre de leur part.

Dans le tems que l'Empereur ſe conduiſoit avec autant de modération, que de prudence; il eut le chagrin d'apprendre, que le Duc de Ripperda l'avoit compromis, de la maniere du monde la plus indiſcrette, avec les deux Puiſſances Maritimes; par les confidences

ces qu'il avoit faites à Madrid à leurs Ambaſſadeurs, & dont on fut bien-tôt informé à Vienne. Ce qu'elles avoient dévoilé intéreſſant extrêmement l'Angleterre, Mr. de St. SAPHORIN reçut ordre du Roi de la Grande Bretagne, de demander à l'Empereur une déclaration touchant les articles du Traité ſecret entre Sa Maj. Imperiale & le Roi d'Eſpagne, que le Duc de Ripperda venoit de découvrir à Milord Harrington avoir été ſigné à Vienne. Ce Miniſtre s'étant acquité de cette commiſſion, dans laquelle intervint auſſi le Duc de RICHELIEU, qui en avoit reçu une pareille; la Cour Imperiale fut auſſi piquée du procedé du Duc de Ripperda, qu'embarraſſée pour répondre à Mr. de St. Saphorin. Ne rien dire eût été donner lieu au proverbe: *Qui ne dit mot conſent*; & il n'étoit pas à propos non plus de parler trop clairement. Dans cette ſituation délicate, on ſe détermina à faire regarder ce que ce Miniſtre avoit dit, comme de ces fauſſes confidences, que les perſonnes dans la place qu'il occupoit, font quelquefois, pour ſonder les ſentimens de ceux avec leſquels ils entrent

trent en Négociation ; & qui, par conſéquent, n'avoit nul fondement, & ne devoit être regardé que comme l'effet de ſon imprudence.

Une réponſe ſi générale aux Faits, que Mr. de St. Saphorin & le Duc de Richelieu objectoient, n'étoit pas fort ſatisfaiſante. Auſſi ne ſervit-elle qu'à faire connoître au Miniſtre Anglois, l'impoſſibilité où ſe trouvoit la Cour de Vienne, de nier ce que le Duc de Ripperda avoit avancé ; & à confirmer les ſoupçons (dont il avoit fait part au Roi ſon Maître) de certains projets de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, bien contraires aux intérêts de Sa Maj. Britannique. Sur des articles auſſi délicats, la moindre vraiſemblance ſe convertit facilement en preuve. Il reſultoit de toutes ces découvertes, & des éclairciſſemens auxquels elles donnoient lieu, une aigreur & une méfiance entre les deux Cours de Vienne & de Londres, qui ſembloit les conduire, malgré leurs vues pacifiques, à une rupture ouverte.

Un nouvel incident qui ſurvint entr'elles, preſque dans le même tems que ſe paſſoit ce que je viens de rapporter,

ne contribua pas peu à préparer cet évenement.

Deux mois, ou environ, aprés la ſignature du Traité d'Hanover, & lorſque Sa Maj. Britannique étoit encore dans ſes Etats d'Allemagne ; Elle dépêcha à Conſtantinople un courier, qui vint à Vienne, ſous le nom & l'apparence d'un marchand Anglois, prier Mr. de St. Saphorin, (qui cependant étoit ſecrettement informé de ſon véritable état) de lui obtenir un paſſe-port de la Cour Imperiale, pour ſe rendre en Turquie par les Etats de l'Empereur. Cette grace ayant été facilement accordée, le Courier remit à Conſtantinople au Sieur STANIAN, qui y reſidoit en qualité d'Ambaſſadeur d'Angleterre, les paquets dont on l'avoit chargé; & peu de jours après le Sr. Stanian demanda une audience au Grand Vizir. Le Sieur DIERLING Miniſtre de l'Empereur à Conſtantinople, qui étoit déja informé du Traité d'Hanover, fut bien-tôt inſtruit de l'arrivée du prétendu marchand Anglois, & des ſuites qu'elle avoit eue; & il en rendit auſſi-tôt compte à Sa Maj. Imperiale.

Ce

Ce Monarque remarquant alors l'artifice auquel on avoit eu recours, pour lui cacher l'envoi de ce Courier, & soupçonnant qu'une pareille démarche ne pouvoit procéder que d'un dessein secret de la part de l'Angleterre & de la France, d'exciter les Turcs à lui déclarer la guerre; en fut sensiblement offensé. Il ordonna aussi-tôt au Sieur PALM, chargé de ses affaires à Londres, d'en porter ses plaintes au Roi d'Angleterre; & en même tems, pour arrêter une intelligence qui lui paroissoit si suspecte, il enjoignit à tous les Commandans des frontieres de Turquie, de ne laisser passer personne sans l'en avertir. Cet ordre étant parvenu au Duc de Wirtemberg, Gouverneur de Belgrade; il ne manqua pas d'arrêter le Marchand supposé à son retour. Celui-ci se voyant pris & découvert, montra alors sa marque de courier, & remit même au Duc de Wirtemberg une lettre du Sieur Dierling; mais ce Prince, bien informé des intentions de l'Empereur, ne jugea point à propos de le relâcher, qu'apres avoir reçu de nouveaux ordres de Sa Maj. Imperiale.

La nouvelle de ſa détention étant parvenue à Mr. de St. Saphorin, il témoigna un grand reſſentiment de ce qui s'étoit paſſé ; le qualifiant de violation du droit des gens : & comme il ſe trouvoit alors incommodé, & hors d'état de parler aux Miniſtres de l'Empereur, pour leur demander que le Courier fût mis en liberté ; il pria le Duc de Richelieu de ſe charger de ce ſoin. Ce Seigneur ſe rendit à ce ſujet chez le Prince Eugene. La converſation fut aſſez vive entr'eux : la ruſe, qu'il falloit juſtifier, ne pouvoit manquer de la rendre telle. Cependant le Duc de Richelieu ayant obtenu que le courier ſeroit relâché ; l'ordre en fut envoyé au Duc de Wirtemberg, qui lui laiſſa continuer ſon voyage.

Il eſt des circonſtances, où l'on doit éviter de faire un éclat, qui ne ſert ordinairement, qu'à mettre dans un plus grand jour certaines démarches, qu'il n'eſt pas aiſé enſuite de juſtifier aux yeux du public : & celle où ſe trouvoit Mr. de St. Saphorin, étoit ſans contredit de ce nombre. Ce ne fut pourtant point le parti qu'il prit. Au lieu de ſe contenter de la modération,

avec

avec laquelle l'Empereur s'étoit comporté, en permettant que ce Courier déguisé fût relâché; il prétendit encore, assés mal à propos, qu'on devoit faire au Roi son Maître une réparation publique, de l'injure qui lui avoit été faite par la détention de son Courier.

Ses plaintes & ses représentations sur ce sujet, se renouvellerent fréquemment; & il déclaroit à quiconque vouloit l'entendre, que dans les dépêches qu'il avoit reçues de Constantinople, par le courier dont il étoit question, on ne disoit pas un mot de la prétendue communication du Traité d'Hanover, qu'on publioit à Vienne, avoir été faite par Mr. Stanian au Grand Vizir, dans la vue odieuse d'engager sa Hautesse à déclarer la guerre à l'Empereur. Pour justifier donc la conduite que S. M. I. avoit tenue dans cette occasion, & pour faire connoître en même tems, combien les avis qu'elle avoit reçus du Sr. Dierling, paroissoient bien fondés, & les raisons de Mr. de St. Saphorin frivoles; le Comte de Zinzendorf eut ordre, d'engager Mr. de St. Saphorin, (pour éviter toute équivoque), de mettre en forme de lettre, tout ce qu'il

lui avoit dit, avec promeſſe qu'on y répondroit de même. La propoſition ayant été acceptée, Mr. de St. Saphorin écrivit en conſequence au Comte de Zinzendorf : celui-ci lui répondit ; & ces deux lettres furent envoyées au Comte de Konikſeg à Madrid. On les trouvera inſerées à la fin de ce volume *, pour ſervir de preuve de tout ce que je viens de rapporter.

Il paroiſſoit viſiblement, par la réponſe du Comte de Zinzendorf, que Mr. Stanian avoit voulu entamer à Conſtantinople une Négociation clandeſtine ; on aſſuroit que Mr. d'ANDREZEL Ambaſſadeur de France, informé de ce deſſein, le favoriſoit ; & enfin on ne pouvoit douter que le Duc de Richelieu n'eût protégé indirectement, par ſes bons offices à la Cour de Vienne, le Courier déguiſé. Quand toutes ces particularités furent ſues à Madrid, il y eut de grands murmures contre la France & l'Angleterre, & un déchainement preſqu'univerſel contre le Duc de Bourbon.

Le zele pour la Religion s'échauffe, & e refroidit ſouvent dans les Cours, ſuivant

* *Pieces Juſtificatives No. VIII. & IX.*

vant qu'il leur paroit convenir ou non à leurs vues: Et comme il n'étoit point ſans doute de l'intérêt de l'Eſpagne de voir l'Empereur, avec qui cette Couronne venoit de contracter une étroite Alliance, & l'Imperatrice de Ruſſie, avec laquelle on en ménageoit une autre, expoſés à ſoutenir la guerre contre les Turcs; on montroit à Madrid un vif reſſentiment, des démarches qu'il paroiſſoit que la France & l'Angleterre avoient faites de concert à la Porte, pour engager le Grand Seigneur à attaquer ces deux Puiſſances; & la part qu'on y affectoit de prendre aux intérêts de la Chrêtienté, ne pouvoit aller plus loin.

J'étois ſouvent témoin des pieux effets que produiſoit ce ſaint courroux; & j'eſſayois quelquefois de ſoutenir la cauſe du Duc de Bourbon, & de faire tomber ſur l'Angleterre ſeule toute l'iniquité du deſſein qu'on cenſuroit. Ce n'eſt pas que je ſois jamais capable de pallier des Négociations, tendantes à attirer les armes des Infideles dans les Etats Chrêtiens; de tels ſentimens ſont incompatibles avec mon état, & avec ma maniere de penſer: mais ne regardant pas comme certain, que le Duc de Bour-

bon eût formé un tel deſſein, dans un tems ſur-tout, où l'Empereur ne paroiſſoit point diſpoſé à déclarer la guerre à la France ; je crus pouvoir, ſans ſcrupule, prendre le parti de ce Prince & le diſculper.

Un jour que je me trouvai chez le Duc d'ARCOS, avec différentes perſonnes, dans le nombre deſquelles étoient pluſieurs Religieux, de ceux qu'on appelle en Eſpagne *Padres Graves*, & qui ſont en conſidération dans leur Ordre ; la converſation étant tombée ſur ce que je viens de rapporter, les bons Peres traiterent ſans miſéricorde le Duc de Bourbon, ſur tout ſur le chapitre de ſa Religion. Un d'entr'eux, nommé le Pere SPINOSA, qui fut peu de tems après nommé Evêque de *Jaca*, remarquant que je ne m'empreſſois point de juſtifier la conduite & les ſentimens de S. A., me dit avec quelque affectation, que c'étoit un grand malheur, qu'il y eût ſi peu de zele en France pour la foi Catholique; & que ceux qui gouvernoient le Royaume paruſſent portés, non ſeulement à s'allier avec les Hérétiques, mais encore avec les Mahométans. Cette pieuſe réflexion du Pere Spinoſa, ayant cauſé

cauſé je ne ſai quel petit murmure dans l'aſſemblée, qui marquoit qu'elle étoit curieuſe de voir comment je la prendrois; je crus devoir ne la point laiſſer ſans réplique : Mais pour éviter qu'on crût qu'elle m'avoit offenſé, je lui répondis en ſouriant : „ Le malheur „ que vous déplorez, mon Révérend „ Pere, nous oblige, je crois, tous deux, „ à pratiquer l'avis que Notre Seigneur „ nous donne dans l'Evangile, *de ſonger d'abord à ôter la poutre que nous „ avons dans les yeux, avant de vouloir „ tirer la paille, que nous remarquons „ dans ceux de notre prochain*; & je „ conſens, après ce que je vais avoir „ l'honneur de vous rapporter, que „ Mr. le Duc d'Arcos décide, qui de „ nous deux doit commencer à profiter de ce conſeil. Vous nous imputez d'être diſpoſés en France, à „ faire des alliances avec des hérétiques, & à rechercher même celle des „ Mahométans. Soit, mon Révérend „ Pere; je ne veux point vous contredire : Mais auriez-vous oublié, en „ nous faiſant ce reproche, que le feu „ Roi d'Eſpagne CHARLES II., lorſque le Prince d'Orange détrôna le

„ Roi JACQUES, non ſeulement re-
„ connut ce Prince pour Roi d'Angle-
„ terre; mais fit même une alliance
„ avec lui contre la France, qui ſoû-
„ tenoit le parti de cet infortuné Mo-
„ narque, & par conſéquent celui de
„ la Religion Catholique? Et ne vous
„ ſouviendriez-vous plus, qu'en der-
„ nier lieu, lorſque la guerre étoit
„ allumée entre l'Empereur & les Turcs;
„ l'Eſpagne la déclara à ce Monarque,
„ & s'oppoſa au progrès de ſes armes,
„ par la Conquête qu'elle entreprit de
„ faire du Royaume de Sicile? Sans
„ compter encore, ne vous déplaiſe,
„ les bruits qui ſe répandirent dans ce
„ tems-là, que la Cour d'Eſpagne en-
„ tretenoit un † Miniſtre ſecret à Conſ-
„ tantinople auprès du Prince RA-
„ GOTSKI, afin de l'engager à ſe
„ ſervir des Turcs pour s'emparer de
„ la *Tranſylvanie*, & d'éloigner ainſi la
„ concluſion du Traité de Paix de *Paſ-*
„ *ſarovvitz*. Qui des Eſpagnols ou des
„ François, *ajoûtai-je, en adreſſant alors*
„ *la parole au Duc d'Arcos*, vous pa-
„ roit

† Monſieur de BOISSIMENE François, envoyé par la Cour de Madrid auprès du Prince RAGOTSKI.

„ roit à préſent, Mr. le Duc, en droit „ d'ôter la petite paille dont parle l'E- „ vangile ? Franchement j'ai peur, que „ les uns & les autres ne ſe ſoient égale- „ ment privés du droit de ſe rendre „ cet office de charité ".

Les faits que j'avois cités au Pere Spinoſa, ne pouvoient être conteſtés, & faiſoient bien paroli à ceux dont il s'étoit agi dans la converſation. D'ailleurs ne juſtifiant aucune des deux Nations, au déſavantage de l'autre, il n'y avoit rien d'offenſant dans ma réponſe : auſſi ceux qui étoient chez le Duc d'Arcos, & même le Pere Spinoſa, convinrent tous en riant, que la concluſion que j'avois tirée étoit juſte. Cet entretien, au reſte, qui n'étoit qu'un badinage, ayant été rapporté dans le public, ne laiſſa pas d'être utile à mes fins.

Le Roi d'Angleterre ayant fait part au Grand Seigneur de la concluſion du Traité d'Hanover, dans le même tems que l'Empereur & l'Eſpagne travailloient à faire une Alliance avec l'Imperatrice de Ruſſie ; on craignoit à la Cour de Vienne, ſur ce que les démêlés qu'avoit cette Princeſſe, par rapport aux

limites de ſes Etats avec la Porte, duroient encore, (car depuis la paix qui avoit été ſignée le huit Juillet 1724. entre la Ruſſie & les Turcs, par la médiation de la France, cet article n'étoit point réglé), on craignoit, dis-je, qu'à l'occaſion de cette diſcuſſion, le Miniſtre Anglois à Conſtantinople, ne travaillât à jetter quelque ſoupçon dans le Divan, ſur les vues de Sa Maj. Imperiale, en rendant ſuſpecte ſon union avec la Czarine. Ainſi, pour ſe précautionner à tout hazard contre les mauvais offices que l'Angleterre pourroit rendre; l'Empereur, déja fort en garde depuis l'avanture du Courier Anglois, contre tout ce qui pouvoit venir de la part de cette Puiſſance, ordonna au Prince Eugene d'aſſurer le Grand Vizir: que l'Alliance qui étoit ſur le tapis entre S.M. Imp. & l'Imperatrice de Ruſſie, ne contenoit rien de contraire aux engagemens pris par les deux Empires dans le Traité de Paſſarowitz; & que l'Empereur y ſeroit toujours fidele, dans l'eſpérance que Sa Hauteſſe avoit de ſon côté les mêmes ſentimens, & ne prêteroit point l'oreille aux inſinuations de certaines Puiſſances, qui ne cherchoient qu'à trou-

bler

bler la bonne intelligence qui regnoit entr'Elle & l'Empereur. Cette lettre fut envoyée au Sieur Dierling, qui la remit au Grand Vizir; & comme ce premier Miniſtre parut ſatisfait des aſſurances qu'elle contenoit, la Cour de Vienne, ſur l'avis qu'elle en reçut, fit partir le Comte de Rabutin pour ſe rendre à Petersbourg. Peu de tems après, le Duc de Ripperda deſtina le Comte de Lambilli, pour y aller auſſi avec une remiſe d'argent, qu'on faiſoit monter à quatre-vingt mille piſtoles.

Toutes les tentatives qu'on avoit faites à Madrid, pour mettre quelque diviſion entre les Alliés d'Hanover, ayant été inutiles; on ne laiſſa pas à Vienne de vouloir encore s'en ſervir. Et voici ce qui vraiſemblablement donna lieu à cette réſolution. L'Empereur avoit appris, que la Province d'Hollande avoit accedé au Traité d'Hanover; que les autres Provinces de la République n'étoient gueres éloignées de ſuivre cet exemple; & que l'Angleterre mettoit trois Eſcadres conſiderables en mer. Cette acceſſion prochaine des Etats Généraux, & ces armemens conſiderables de la Cour Britannique, firent craindre à S. M. Imp. que la ſupériorité que paroiſſoit prendre par là l'Alliance d'Hano-

d'Hanover sur celle de Vienne, ne refroidît beaucoup, & n'éteignît même entierement, la disposition où étoient plusieurs Puissances de l'Empire & du Nord, d'embrasser ses intérêts. Afin d'empêcher un pareil changement, & faire regarder la ligue d'Hanover comme moins formidable; on s'attacha à Vienne à représenter l'union de la France avec l'Angleterre, comme peu solide. Et pour fortifier cette opinion, on affecta de répandre dans cette Résidence Imperiale, & dans plusieurs Cours d'Allemagne, differents bruits; tantôt sur les démarches secrettes que faisoit, disoit-on, la France, pour se reconcilier avec l'Espagne, à l'insû de l'Angleterre; & tantôt sur le ressentiment qu'en marquoit celle-ci. Ces bruits ne laissoient pas de tenir les esprits en suspens, & de donner lieu à divers raisonnemens favorables aux vues de l'Empereur.

On ne s'en tint pas là à Vienne. Pour augmenter encore les préjugés qu'on vouloit établir, on y débita, que le Duc de Richelieu avoit eu une audience particuliere de l'Empereur, dans laquelle il avoit communiqué à ce Monarque, un projet d'accommodement entre la Cour d'Espagne & celle de France. On ajoutoit, que cet accommodement devoit se

faire

faire par la médiation de Sa Maj. Imp., & que même il étoit ſur le point d'être conclu. Cette nouvelle, qui ne tendoit qu'à jetter dans l'eſprit des Rois d'Angleterre & de Pruſſe, quelques ſoupçons ſur la bonne foi de la France, parvint bientôt au Duc de Richelieu. Cet Ambaſſadeur ſe contenta de la tourner en ridicule, & d'aſſurer que jamais il n'avoit dit un mot qui y eût du rapport : Mais nonobſtant une déclaration ſi formelle, elle ne laiſſa pas d'être portée ailleurs †, & de venir à la Cour de Madrid (echo fidele, dans ce tems-là, de celle de Vienne,) où on la débita avec cette circonſtance de plus : que c'étoit le Nonce du Pape auprès de l'Empereur, qui avoit commencé une Négociation ſi importante.

L'effet que produiſent les bruits vagues & ſans fondement qu'on répand, eſt ordinairement auſſi petit que de peu de durée ; & comme des Ecrits publics font tout une autre impreſſion, on débita à Vienne une brochure, qui portoit pour titre : *Analyſe de l'Alliance conclue*

† Les Miniſtres de France à la Diete de Ratisbonne, en Pruſſe, & dans d'autres Cours d'Allemagne & du Nord, reçurent ordre de détruire ces faux bruits.

clue à Hanover. L'auteur, dans le préambule de ce petit Ouvrage, faiſoit voir le peu de fruit qu'on avoit tiré du Congrès de Cambray, malgré ſa longueur. Il s'attachoit à prouver, que le Roi d'Eſpagne n'avoit pu ſe diſpenſer, après le renvoi de l'Infante, de rejetter la médiation de la France, & d'envoyer un Miniſtre à Vienne pour conclurre la Paix avec l'Empereur; ſurtout le Roi d'Angleterre ayant alors refuſé de remplir ſeul les fonctions de Médiateur †. Il donnoit enſuite de grandes louanges à la bonne foi avec laquelle l'Empereur & le Roi d'Eſpagne avoient, de gré à gré, & ſans l'intervention d'aucune Puiſſance, terminé à l'amiable les differens qu'ils avoient depuis tant d'années. Et comme cet événement affermiſſoit, ſelon lui, la tranquillité de l'Europe, & devoit être regardé comme l'accompliſſement & la perfection du Traité de la quadruple Alliance; il paroiſſoit ſurpris, que les deux Couronnes de France & d'Angleterre en priſſent occaſion, d'imputer à leurs Maj. Imperiales & Catholiques, des deſſeins tout oppoſés aux vues

† On peut voir, par ce que j'ai dit plus haut, les raiſons qu'le Roi d'Angleterre avoit eues de s'excuſer d'accepter cette médiation.

vues pacifiques, qui les avoient portées à s'unir d'une étroite amitié : & l'Auteur cherchoit à faire entrevoir, dans les démarches de ces deux Couronnes, certaines vues ſecrettes, dont il parloit un peu malignement. Paſſant après cela à ce qui concernoit les bruits qui couroient du prochain mariage de l'Archiducheſſe avec un Prince d'Eſpagne ; de la garantie qu'on aſſuroit que l'Empereur avoit donnée au Roi d'Eſpagne pour le recouvrement de *Gibraltar* & de *Port-Mahon* : & de celle en échange de Sa Maj. Cath. pour ſoutenir la Compagnie d'*Oſtende* : il traitoit tout cela de ſuppoſitions ; & on appercevoit aiſément, qu'il tâchoit de donner la même tournure, à ce que le Duc de Ripperda avoit dit ſi indiſcretement aux deux Ambaſſadeurs d'Angleterre & d'Hollande ſur ces deux articles. Enfin, venant à examiner, quel ſujet pouvoient avoir les Rois de France & d'Angleterre, de paroître mécontens de l'Alliance de l'Empereur avec le Roi d'Eſpagne ; il n'en trouvoit point d'autre, que ce qui étoit ſtipulé dans l'Article douzieme † du Traité de Vienne. Cependant

† Sa Maj. Imperiale promet de défendre, garantir & maintenir, autant de fois qu'il ſera néceſ-

pendant, disoit-il ensuite comme par maniere de réflexion, ces deux Monarques n'ont aucune raison légitime, de prendre ombrage de ce que contient cet Article; puisqu'il ne tend qu'à affermir la paix en Europe, qui est l'objet principal que les Alliés d'Hanover assurent avoir eu en s'unissant. D'ailleurs, ajoutoit encore l'Auteur, si les Rois de France & de la Grande Bretagne ont cru, dans le tems du Traité de la quadruple Alliance, & s'ils croyent encore à présent, suivant toute

nécessaire, le rang de succession au Royaume d'Espagne, établi par les Traités d'Utrecht; confirmé par les renonciations qui ont suivi en vertu du Traité de la quadruple Alliance: & par le présent Traité de paix, le Roi d'Espagne promet de son côté, de défendre & de garantir l'ordre de succession, que Sa M. Imp., à l'exemple de ses Prédecesseurs, a déclaré & établi, conformément aux mêmes engagemens, par maniere de *fidei-commis* perpétuel, indivisible & inséparable, attaché à l'aîné de tous les héritiers & successeurs de l'un & de l'autre sexe de S. M. I.; lequel ordre a été ensuite unanimément reçu, & reconnu pour une Loi & Pragmatique Sanction toujours en vigueur, par les Provinces & Etats de tous les Royaumes, Archiduchés, Duchés, Principautés, Provinces & Pays appartenants, par droit héréditaire, à la Maison d'Autriche.

toute apparence, que la tranquillité de l'Europe dépend du maintien de l'ordre de ſucceſſion, établi par le Traité d'Utrecht pour les Couronnes de France, d'Eſpagne & d'Angleterre; comment pourroient-ils ſe perſuader, qu'elle ne dépende pas également du réglement plein de ſageſſe, que l'Empereur a fait, touchant ceux qui doivent hériter des Etats de l'Auguſte Maiſon d'Autriche? Il faut donc qu'il y ait dans tout cela quelque miſtere ſecret, qu'on ne peut encore pénétrer. Seroit-il par hazard queſtion entre ces Souverains, de faire un nouveau Traité de partage? On a peine à le croire: car ſans doute on n'a pas oublié les ſuites de celui qui fut fait en 1700.

C'eſt ainſi que s'expliquoit l'Auteur de l'*Analyſe* dans ſon Préambule. Le reſte de l'Ouvrage, qui conſiſtoit en un examen de chaque Article particulier du Traité d'Hanover, n'étoit preſque qu'une répétition, de ce qu'on trouvoit dans les réflexions ſur le même Traité, dont j'ai fait mention. Au ſurplus, l'idée que cet Auteur avoit, que les Rois de France & d'Angleterre ſongeoient peut-être dès ce tems-là, à régler la ſucceſſion de l'Empereur & à partager ſes Etats, paroiſſoit bien

bien chimerique. S. M. I. étoit alors à la fleur de ſon âge, & il n'y avoit que peu de tems que l'Imperatrice étoit accouchée d'une Princeſſe. Mais le triſte événement de la mort de ce ſage & religieux Monarque, arrivé dans le tems que j'écrivois ces Mémoires, n'a que trop donné lieu au projet de partage, que l'Auteur de l'*Analyſe* annonçoit prématurément; auſſi bien qu'à toutes les traverſes qu'éprouve dans les premieres années de ſon Regne, l'Auguſte & Magnanime Princeſſe, qui les ſoutient avec une grandeur d'ame ſi héroique, qu'elle engage même les Nations qui ſont armées contre Elle †, à deſirer en ſecret qu'Elle puiſſe les ſurmonter.

Les moyens que les Cours de Vienne & de Madrid employoient tour à tour, pour faire regarder les deſſeins des Rois de France & d'Angleterre auſſi étendus que dangereux, ſe réduiſant donc à publier des Ecrits, ou à faire courir des bruits, dont l'effet étoit auſſi paſſager que frivole; le Duc de Ripperda appercevoit avec chagrin, que tous ces artifices ne ſervoient qu'à affermir davantage l'union qui étoit entre les Alliés d'Hanover.

† Ceci étoit écrit avant la concluſion de la paix.

nover. Ce Miniſtre ſe repentoit auſſi, mais trop tard, d'avoir ſi imprudemment découvert aux deux Ambaſſadeurs d'Angleterre & d'Hollande, qu'il y avoit un Traité ſecret entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne; & ſon inquietude étoit d'autant mieux fondée, qu'il s'attendoit bien que la Cour Imperiale, embarraſſée par une ſemblable indiſcretion, trouveroit aiſément l'occaſion de lui en marquer ſon reſſentiment. Occupé donc à parer ce coup, & à pouvoir ſoutenir ſon autorité; le Duc de Ripperda prit ſubitement, & ſans en rien communiquer à perſonne, la réſolution bizarre d'entamer directement une négociation avec la France. Si c'étoit, au reſte, dans l'intention de s'attirer la protection de cette Couronne, en travaillant de bonne foi à ſa reconciliation avec l'Eſpagne; c'eſt ce que je n'ai pu démêler. Mais je ſuis bien plus diſpoſé à croire, que le Duc de Ripperda, troublé par la crainte de l'orage dont il étoit menacé, & ne ſachant quel parti prendre pour ſe mettre à l'abri, fit dans cette circonſtance comme ceux, qui, prêts à tomber dans un précipice, s'attachent à un roſeau, faute d'un appui plus ſolide.

Ce

Ce Miniſtre comprit pourtant, vû l'extrême délicateſſe de la Négociation qu'il alloit entamer, ſans en rien communiquer à L. M. Cath., qu'il devoit, pour ſa ſureté, ſe rendre maître abſolu de l'avouer ou de la deſavouer, ſelon le bon ou le mauvais ſuccès qu'elle auroit; & ſe ſervir par conſequent de quelqu'un, pour la commencer, qui n'osât le contredire. Le choix d'un ſujet étoit embaraſſant, & par l'effet du monde le plus bizarre, ce fut ſur le Sieur *Stalpart* † qu'il jetta les yeux, pour lui faire confidence de ſon projet. Celui-ci, qui étoit fort éloigné de s'attendre que le Duc de Ripperda eût une pareille intention, ayant été obligé de venir à l'audience de ce Miniſtre, pour lui demander quelque grace, fut très ſurpris, quand il lui entendit dire de le ſuivre dans ſon cabinet; & il craignit, que cette diſtinction ne fût plutôt l'effet de quelque nouveau mécontentement du Duc de Ripperda, qu'une marque de ſa bienveuillance. Le Miniſtre, qui s'apperçut bientôt de l'embarras où étoit Stalpart, l'en tira en lui parlant avec bonté, & en lui demandant quel ſervice il pouvoit lui rendre? Stalpart, fort

† Le même dont j'ai rapporté plus haut, qu'il étoit ſi mécontent.

fort content de voir le Duc de Ripperda ſi bien diſpoſé, lui expoſa alors ce qu'il avoit à lui dire ; & profitant de l'occaſion, il ſupplia ce Miniſtre de lui pardonner ; ce qu'un zele indiſcret lui avoit fait écrire quelque tems auparavant en France, & qui lui avoit attiré le malheur de déplaire à Son Excellence, devant laquelle, ajouta-t-il, il n'avoit depuis ce tems-là preſque ôſé paroître. „ C'eſt à „ tort, lui répondit le Duc de Ripperda, „ que vous en avez agi ainſi. Eſt-ce „ que vous ne me connoiſſez pas ? Je „ ſuis vif, il eſt vrai : mais je ne garde „ pas la rancune ſi long-tems. D'ailleurs, „ depuis ce que vous me rappellez, je „ n'ai eu que lieu d'être content de „ votre conduite ; & vous vous apperçevrez dans l'occaſion, de l'eſtime que „ j'ai pour vous. Mais puiſque vous me „ faites ſouvenir à préſent de ce que vous „ écrivites en France, peu de tems après, mon arrivée de Vienne ; avouez-moi „ la vérité, n'y écrivez-vous plus ſecrettement ce qui ſe paſſe ici ?

Stalpart, qui s'obſervoit avec ſoin ſur cet article depuis le riſque qu'il avoit couru d'être arrêté, répondit au Duc de Ripperda, qu'il ne parloit jamais dans des

ſes lettres que tout au plus de ce qui étoit dans la Gazette. „ Vous faites ſa-„ gement, lui repartit ce Miniſtre. Rien „ n'eſt plus imprudent à un particulier, „ que de s'ériger dans une Cour en Nou-„ veliſte ; cependant celle-ci eſt farcie de „ gens de ce caractere. Mais ſi la Cour „ de France eſt ſi curieuſe des nouvelles „ de ce pays-ci, & ſi mal inſtruite de „ ce qui s'y paſſe ; à qui doit-elle s'en „ prendre, ſi ce n'eſt à elle-même ? Pour-„ quoi n'a-t-elle perſonne auprès de leurs „ Maj. à qui l'on puiſſe parler ? & pour-„ quoi remet-elle ſi totalement le ſoin „ de ménager ſes intérêts à l'Ambaſſadeur „ d'Angleterre ? Mr. le Duc de Bourbon „ & le Comte de Morville peuvent-ils „ donc ſe perſuader, que ce Miniſtre „ ſoit fort empreſſé à réünir les deux „ Couronnes ? En vérité c'eſt avoir une „ grande opinion de la bonne foi de l'An-„ gleterre ; & je doute fort, avec leur „ permiſſion, que cette Couronne en ait „ une auſſi favorable de la leur. „

Les queſtions, que V. E. me fait, repartit Stalpart, ſont au deſſus de mes connoiſſances : Mais s'il n'y a pourtant point de témérité à vous dire mon ſenti-ment, j'aurai l'honneur de vous repréſen-

ter,

ter, qu'il me paroit, que ce qui empêche, qu'il n'y ait ici aucun Miniſtre de France, c'eſt, je crois, qu'on n'y en veut point recevoir : & je ſuis bien convaincu, que pour peu que Monſeign. le Duc, & Mr. le Comte de Morville fuſſent inſtruits, Monſeigneur, des favorables diſpoſitions où vous me paroiſſez être actuellement d'y en admettre un, ils ne tarderoient pas de correſpondre à vos bonnes intentions.

„ Avez-vous, dit alors le Duc de Rip-
„ perda à Stalpart, quelque relation avec
„ Mr. le Duc de Bourbon, ou avec le
„ Comte de Morville ? Et croyez-vous
„ que ce Prince ou ce Miniſtre vous
„ répondroient, ſur ce que je pourrois
„ vous dire de leur écrire "? J'ai tout lieu, lui repliqua Stalpart, de m'en flatter, Monſeigneur ; & ſur tout ſi ſon Alteſſe, ou Mr. de Morville me voyoient autoriſé par votre Excellence, de les informer de ce qu'elle jugeroit à propos de me confier : „ Eh bien, reprit le
„ Duc de Ripperda, ſi la choſe eſt telle
„ que vous me l'aſſurez ; je veux bien
„ vous confier que j'ai deſſein de vous
„ faire écrire au Comte de Morville.
„ Mais avant de vous expliquer mes

„ intentions, promettez-moi un ſecret „ inviolable; & que vous ne parlerez „ à perſonne de cette Cour, & encore „ moins aux Miniſtres d'Angleterre & „ d'Hollande, de la démarche que vous „ allez faire. Et ſachez en même tems, „ que ſi vous commettez à cet égard „ la plus légere indiſcrétion; je déſa- „ vouerai entierement tout ce que vous „ aurez pu dire: & que vous aurez par „ conſéquent tout lieu de vous repen- „ tir, d'avoir manqué à la fidélité que „ j'exige de vous".

Stalpart ayant répondu que ſa ſituation, & ſon zele pour le ſervice du Roi, devoient paroître à ſon Excellence de ſûrs garants de ſa diſcrétion; le Duc de Ripperda s'ouvrit alors à lui, ſur ce que devoit contenir la lettre qu'il écriroit au Comte de Morville. Il lui enjoignit auſſi de la lui porter, après qu'il l'auroit miſe au net; & puis en le congédiant: „ ſouvenez-vous bien, „ lui dit-il encore, de ce que vous me „ promettez, au ſujet du ſilence que je „ vous ai recommandé de garder, ſur „ tout ce qui vient de ſe paſſer entre „ nous".

La

La converſation, dont je fais ici le détail, s'étoit paſſée le mecredi 4. Avril 1726. Stalpart préſenta le lendemain au Duc de Ripperda la lettre qu'il lui avoit ordonné d'écrire, & dont il me donna depuis une copie: mais comme elle ſe trouve dans les papiers, qui m'ont été enlevés par l'ordre du Card. de Fleury, je ne ſaurois la placer ici. Je dirai ſeulement, autant que je puis m'en ſouvenir, que Stalpart y apprenoit au Comte de Morville : que dans l'entretien qu'il avoit eu avec Mr. le Duc de Ripperda, & qu'il rapportoit tout au long, ce Miniſtre lui avoit paru ſurpris, qu'il n'y eût perſonne de la part de la France à la Cour d'Eſpagne, avec lequel il pût parler de ce qui concernoit les affaires de la conjoncture préſente: qu'il lui avoit enſuite ordonné de lui faire ſavoir, que ſi la France vouloit prendre le parti de ſe détacher de l'Angleterre, & d'accéder au Traité de Vienne; Leurs Maj. Cath., ſeroient très-diſpoſées en ce cas-là, de ſe reconcilier ſincerement avec le Roi leur neveu; & de donner même, en faveur de cette démarche, une plus grande étendue, & un nouveau degré de force aux renonciations, que le Roi d'Eſpagne a-

voit faites, par la paix d'Utrecht, de ſes droits ſur la Couronne de France ; & qu'enfin, au cas que ces propoſitions du Duc de Ripperda fuſſent goûtées de Mr. le Duc de Bourbon, Son Alteſſe pouvoit envoyer à Madrid quelqu'un, pour y travailler à la réunion des deux Couronnes, ſur le plan que le Duc de Ripperda offroit de ſuivre. Voilà à peu près la ſubſtance de cette lettre. Le Duc de Ripperda, après l'avoir examinée, l'approuva dans tous ſes points ; & la remit à Stalpart, en lui recommandant de la faire partir le lundi d'après, jour du départ de la poſte ordinaire de France. Mais celui-ci n'attendit pas juſqu'à ce jour-là, à s'acquitter de cette commiſſion ; & il trouva une occaſion de la faire tenir plus promptement au Comte de Morville, par le renvoi du courier extraordinaire, qui étoit venu porter la nouvelle à Leurs Maj. Cath., de la mort de Maximilien Emanuel Marie, Electeur de Baviere.

Ce Prince, auſſi illuſtre par ſa valeur, dont il avoit donné en tant de combats & de ſieges les marques les plus éclatantes, que par ſa généroſité, & par mille autres belles qualités ; étoit mort

à

à Munich le 26. Fevrier de cette année 1726. ; auſſi regreté peut-être de toute la Nation Françoiſe, que de ſes propres ſujets : laiſſant pour héritier de ſes Etats, le Prince Electoral, CHARLES ALBERT, en la perſonne duquel on peut dire, que le Roi Très-Chrêtien a reconnu depuis, l'attachement que l'Electeur ſon pere & la maiſon de Baviere avoient montré ſouvent pour la France ; en contribuant, d'une maniere auſſi généreuſe que glorieuſe, à mettre ſur la tête de ce Prince * le Diadême Imperial, que pluſieurs de ſes Auguſtes Ancêtres ont porté dans les ſiecles les plus reculés.

Quoique le Sr. Stalpart fût auſſi flatté des marques ineſperées de confiance, qu'il recevoit du premier Miniſtre d'Eſpagne, que de l'eſpérance de pouvoir devenir peut-être, l'inſtrument d'un renouvellement d'intelligence entre les deux Couronnes ; il remarqua bien cependant, à quel point la Négociation qu'on lui confioit étoit délicate. Et comme à l'occaſion de la conférence qu'il avoit ménagée

† Il fut élû Empereur à Francfort, le 24. Janvier 1742., & il eſt mort à *Munich* le 20. de Janvier 1745.

nagée entre l'Ambaſſadeur d'Angleterre & moi, il s'étoit formé entre nous deux une aſſez grande liaiſon ; il jugea à propos de me faire part de la lettre qu'il avoit écrite en France, & de tout ce qui s'étoit paſſé dans la converſation qu'il avoit eue avec le Duc de Ripperda.

La premiere penſée qui me vint à ce ſujet, fut, que ce Miniſtre perſiſtoit toujours dans le deſſein de mettre de la diviſion, ou au moins de la méfiance entre la France & ſes Alliés. Selon cette idée, je ne diſſimulai point à Stalpart, que je croyois, que toutes les differentes propoſitions que le Duc de Ripperda faiſoit paſſer en France par ſon moyen, y paroîtroient vraiſemblablement fort captieuſes ; & que peut-être même y ſeroit-on offenſé d'appercevoir, que la Cour d'Eſpagne voulût faire dépendre abſolument la reconciliation des deux Couronnes, de l'acceſſion du Roi au Traité de Vienne.

Cette démarche, ajoûtai-je, eſt contraire à la gloire de S.M., & à l'opinion qu'elle doit donner de ſa bonne foi dans le commencement de ſon Regne. Ne doutez donc point, que votre lettre ne ſoit communiquée aux Miniſtres d'Angleterre & de Pruſſe,

Pruſſe, qui ſont à Paris; & qu'on ne prenne ſagement cette précaution, pour rendre inutiles les artifices, qu'il eſt très-vraiſemblable que le Duc de Ripperda à voulu de nouveau employer, en vous la faiſant écrire. Si vous me permettez de vous dire librement mon avis, je crois qu'en exécutant l'ordre du Duc de Ripperda, (ce qui ne peut que vous faire honneur en France, & y faire voir l'eſtime qu'on fait ici de vos lumieres & de votre zele); vous devez cependant, pour votre ſureté, ne rien cacher à Milord Harrington de ce que vous me dites; & pouſſer même la déference à ſon égard juſqu'à l'aſſurer, que vous êtes dans l'intention de ſuivre aveuglément dans cette occaſion les conſeils qu'il vous donnera, & d'en faire la regle de votre conduite.

Stalpart, qui, depuis le départ de l'Abbé de Livry, s'étoit fort attaché à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, & qui ſavoit parfaitement quel aſcendant le Miniſtere Anglois avoit pris en France; ſe trouvoit porté, autant par ſon inclination que pour ſa propre utilité, à avoir pour Milord Harrington une entiere déference. Il me répondit auſſi, que ſes ſentimens,

ſur ce que je venois de lui dire, étant entierement conformes aux miens; il avoit toujours eu deſſein, de rendre un compte exact à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, de ſa conference avec le Duc de Ripperda, & de ce qui s'en étoit ſuivi: „ & ſi quelque choſe en a ſuſ-„ pendu juſqu'à préſent, me dit-il, l'ex-„ écution; c'eſt, je vous l'avoue, une „ penſée qui m'eſt venue, & dont je „ ſuis bien aiſe de vous faire part. Vous „ ſavez ce qui ſe débite ici tous les „ jours ſur les differentes propoſitions, „ que le Duc de Ripperda fait, tantôt „ à l'Angleterre & tantôt à la Hollan-„ de; & qu'on le ſoupçonne, de vou-„ loir annuller inſenſiblement le Traité „ de Vienne: ou ſi cela lui devient „ impoſſible, d'engager une des deux „ Puiſſances Maritimes, à s'unir à l'Eſ-„ pagne & à l'Empereur. Qui ſait donc, „ ſi dans les converſations qu'il a eues „ avec leurs Ambaſſadeurs, il n'aura „ pas tenté, pour les dégoûter de l'Al-„ liance de la France, de leur inſinuer „ de nouveau, qu'il ne tient qu'à lui „ de terminer en une demi-heure de „ tems, l'ouvrage de la reconciliation? „ Et quelle aſſurance puis-je avoir, que la

démar-

„ démarche où il m'a engagé, ne doit
„ pas être regardée comme un piege,
„ quil tend de concert avec ces deux
„ Miniſtres à Mgr. le Duc de Bourbon;
„ pour découvrir, ſi par l'extrême de-
„ ſir que reſſent Son Alteſſe, de pré-
„ venir une rupture entre les deux Cou-
„ ronnes, Elle ne ſera pas tentée d'en-
„ tamer, à l'inſu de l'Angleterre & de
„ la Hollande, une Négociation ſecret-
„ te avec l'Eſpagne? Je conviens con-
„ tinua Stalpart, que Mr. le Duc de
„ Bourbon eſt trop éclairé, pour ne pas
„ être en garde contre les artifices de
„ cette Cour, & pour donner le moin-
„ dre prétexte aux Alliés d'Hanover de
„ douter de ſa bonne foi. Mais la cer-
„ titude où je puis être à cet égard,
„ ne m'empeche pourtant pas de remar-
„ quer, que ſi l'Ambaſſadeur d'Angle-
„ terre eſt entré ſecrettement dans le
„ projet que le Duc de Ripperda m'a com-
„ muniqué; la confidence que j'en ferai
„ à ce Miniſtre, tendant à rendre ce mê-
„ me projet inutile; je ſerai indubitable-
„ ment la victime du reſſentiment que le
„ Duc de Ripperda & lui auront peut-
„ être de le voir avorter. Indépendem-
„ ment de cet inconvenient, qui n'eſt
„ pas petit, comme vous voyez, je

 „ dois

„dois craindre encore, que bien loin „qu'on me ſache quelque gré en „France, de m'être attiré la confian- „ce du Duc de Ripperda ; on ne „ſe perſuade au contraire, qu'une ſe- „crette & imprudente démangeaiſon, „d'entrer dans des affaires qui ſont au- „deſſus de ma portée, m'a fait hazar- „der légerement, d'écouter des propo- „ſitions plus propres à embarraſſer, „qu'à lever les obſtacles qui s'oppo- „ſent à la réunion des deux Couron- „nes : & que de cette façon-là, je me „ verrai expoſé peut-être à paſſer ici pour „un indiſcret, & en France pour un „intriguant„.

Les réflexions de Stalpart, & ſur-tout celle de l'intelligence ſecrette, qui pouvoit être entre Milord Harrington & le Duc de Ripperda, étoient trop juſtes, pour que je n'en fuſſe pas frappé. Mais comme il me parut cependant, que ſi les vues de ces deux Miniſtres étoient auſſi artificieuſes que nous étions tenté Stalpart & moi de le croire ; le meilleur & le plus ſûr moyen après tout, d'en rendre l'effet inutile, étoit de ne rien cacher à l'Ambaſſadeur d'Angleterre de ce qui s'étoit paſſé : & d'écrire en même

même tems en France les raiſons, que Stalpart avoit eues d'en uſer ainſi. Je l'exhortai fort de prendre ce parti, & de ne pas craindre, que le Duc de Bourbon, ou le Comte de Morville deſapprouvaſſent qu'il eût exécuté les ordres du Duc de Ripperda. En effet, ajoûtai-je, quel riſque courrez-vous à ſuivre ce conſeil ? Si le Duc de Ripperda, comme vous ſemblez le craindre, a découvert à l'Ambaſſadeur d'Angleterre ce qu'il vous a fait écrire en France ; Milord Harrington, ſage, moderé, & votre ami, voudroit-il, pour récompenſe de la bonne foi & de la déference que vous lui marquerez, reveler au Duc de Ripperda la confidence que vous allez lui faire ? Pouvez-vous penſer d'ailleurs, que Milord Harrington n'apperçoive pas, que l'éclat qui reſulteroit d'une trahiſon ſi noire, le convaincroit de s'être ſervi, pour connoître les véritables ſentimens de la France, d'une duplicité, & même d'une perfidie, qui entraîneroient des ſuites auſſi funeſtes pour lui que pour les intérêts du Roi ſon Maître. Je ne vois donc (je le repete encore) aucun danger à vous livrer à l'Ambaſſadeur d'Angleterre. S'il y en a, il ne peut

regarder que ce Miniſtre ; puiſqu'on pourra découvrir, par ſa maniere d'agir & de vous répondre, l'eſpece de colluſion qui eſt peut-être entre le Duc de Ripperda & lui. Or ſi par hazard il s'en eſt gliſſé quelqu'une, l'Angleterre en ſera la dupe : car alors la France aura le prétexte le plus légitime, de rompre les engagemens qu'elle a pris avec cette Couronne ; de ſe réunir à l'Eſpagne ; & peut-être d'acceder au Traité de Vienne. Si cela arrive, ſoyez tranquille. Le Duc de Ripperda ne vous ſaura aſſurément aucun mauvais gré, d'avoir donné lieu à un pareil événement.

Ces réflexions que je ſuggerai au Sr. Stalpart, pour le déterminer à informer Milord Harrington de la démarche où le Duc de Ripperda l'avoit engagé, acheverent de le confirmer dans le deſſein qu'il avoit d'abord conçu, de ne lui rien cacher de tout ce que contenoit la lettre qu'il avoit envoyée au Comte de Morville ; & il me quitta pour aller lui en faire la lecture.

Il ſe paſſa quelques jours, avant que je reviſſe Stalpart. Mais je ſus par Milord Harrington, qu'il lui avoit rendu un compte auſſi exact de la conference qu'il

qu'il avoit eue avec le Duc de Ripperda, que de ce qui s'étoit paſſé entre nous deux. Ce Miniſtre fut très-ſenſible au conſeil que j'avois donné à Stalpart; & il me parut entierement convaincu, que la lettre, que le Duc de Ripperda avoit fait écrire, n'étoit qu'un pur artifice de ſa part, concerté peut-être avec le Comte de Könikſeg; & toujours dans la même vue de mettre de la diviſion entre les Alliés d'Hanover. „ Mais „ ajoûta-t-il, ce ſera bien en vain: „ car nous ſommes pleinement aſſurés „ de la bonne foi de la France. Ainſi „ il n'y a qu'à les laiſſer faire: cette „ nouvelle tentative ſera, je vous le „ promets, auſſi infructueuſe que toutes „ celles qui l'ont précédée „.

La diſſimulation la plus profonde coute ſi peu à des Miniſtres, & elle leur eſt même ſi néceſſaire, que quoique je cruſſe avoir entrevu, dans la maniere dont Milord Harrington m'avoit parlé, une grande apparence de bonne foi; il me reſtoit pourtant toujours quelque léger ſoupçon, qu'il pouvoit être auſſi-bien inſtruit, que le Comte de Könikſeg, des ſecrets deſſeins du Duc de Ripperda; & qu'en vantant ſi fort

fort la bonne foi de la France, il attendoit peut-être de juger, ſi elle méritoit l'éloge qu'il en faiſoit, par les effets que produiroit la lettre de Stalpart au Comte de Morville. J'écrivis à ce Miniſtre mes réflexions ſur tout cela, avec le détail de ce qui s'étoit paſſé entre Stalpart & moi. Et comme ce que le même Stalpart m'avoit rapporté, enſuite de la converſation qu'il avoit eue avec Milord Harrington, paroiſſoit très-conforme à ce que cet Ambaſſadeur m'avoit dit; je laiſſois au Comte de Morville, en lui expoſant les faits dont je viens de parler, le ſoin de démêler, par les connoiſſances qu'il avoit d'ailleurs, les artifices d'avec la vérité.

On remarquoit chaque jour tant de variations dans les démarches du Duc de Ripperda, & ſa légereté, ou ſon imprudence, l'expoſoit ſi fréquemment à tomber en contradiction avec lui même; que ſes ennemis à la Cour d'Eſpagne, & principalement le Comte de Könikſeg, avec lequel ſa méſintelligence devenoit publique, trouvoient facilement les occaſions de le deſſervir auprès de leurs Maj. Cath.. Et comme de leur côté Elles s'appercevoient de plus en plus, combien

combien il abuſoit de leur confiance, Elles la lui ôtoient inſenſiblement.

Ce refroidiſſement, dont le Duc de Ripperda voyoit les progrès de plus près que perſonne, excitoit en lui tant de mouvemens differens de dépit & de chagrin, qu'il ne pouvoit, malgré tous les ſoins qu'il prenoit pour en dérober la connoiſſance aux Miniſtres étrangers & au public, empêcher qu'ils ne paruſſent à leurs yeux. Les premiers ſur tout, qui, par les fréquentes relations qu'ils avoient avec lui, l'examinoient de plus près, jugeoient, mieux que perſonne, quel étoit le principe ſecret de l'inquiétude & de l'air occupé & diſtrait, qu'ils remarquoient ſouvent en lui.

Rien ne peut être comparé à la violente agitation, qu'éprouve un homme ambitieux, & aſſez malheureux pour † faire conſiſter ſon bonheur dans la faveur des Rois, & dans la puiſſance qu'elle procure; quand il s'apperçoit, que l'une & l'autre vont lui échaper. Toute la raiſon & la vaine philoſophie des hommes, ſi la Religion ne s'en mêle, ne

† *Quiſquis malus iſta perdiderit, non habet foris quod teneat, non habet intus ubi requieſcat.* Auguſt. in Pſalm. 66.

ne ſont guere capables de l'empêcher en pareil cas, ou d'avoir recours à d'inutiles baſſeſſes; ou de ſe livrer à des ſentimens d'une vengeance impuiſſante; ou de tomber dans un entier découragement. Le Duc de Ripperda, en proie à quelques-uns de ces differens mouvemens, & peut-être à tous enſemble; & peu accoûtumé, comme il a bien paru depuis par ſa retraite chez les Infideles, à reconnoître dans la volonté ou permiſſion de Dieu, le premier mobile de tous les évenemens de la vie: le Duc de Ripperda, dis-je, étoit, ſuivant toute apparence, privé, dans la ſituation critique où il ſe voyoit, de la conſolation & de la fermeté que donne une ſemblable réflexion. Il ſe trouvoit, par conſéquent, réduit à s'appuyer, pour ſe maintenir dans la place qu'il occupoit, ſur les débris de l'autorité chancelante qu'il poſſedoit encore. Comme il ne pouvoit ſe diſſimuler qu'il avoit rendu ſon Miniſtere inſupportable au public, par ſes manieres mépriſantes & bruſques, & par ſon exceſſive envie de dominer; il affecta de ſe montrer tout différent dans ſes audiences, & dans les diſcours qu'il tenoit. Mais il n'étoit

n'étoit plus tems de ſe faire un mérite d'un pareil changement. Bien loin que le public lui en ſût gré, il le regardoit comme un indice certain de l'orage qui menaçoit le Duc de Ripperda; & on n'épargnoit point à ce Miniſtre l'amertume, de lui laiſſer entrevoir qu'on étoit dans cette opinion. Les tentatives qu'il faiſoit d'un autre côté, pour remedier à l'imprudence, avec laquelle il avoit compromis les deux Cours de Vienne & de Madrid, par ce qu'il avoit révélé de leurs deſſeins aux Miniſtres d'Angleterre & d'Hollande; ne lui réuſſiſſoient pas mieux. Au contraire, elles ne ſervoient qu'à mettre dans un plus grand jour ſa mauvaiſe foi, & ſon incapacité.

On a vu, par ce que j'ai rapporté, combien les diſcours qu'avoit tenu ce Miniſtre, ſur certains articles d'un Traité ſecret, ſigné à Vienne entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, avoient cauſé de mouvemens & de ſoupçons en Angleterre, en France & même en Hollande; & dans quel embarras la Cour Imperiale s'étoit trouvée pour éluder les éclairciſſemens touchant ce Traité, que le Duc de Richelieu & Mr. de St. Saphorin

rin avoient demandés. Milord Harrington ayant fait à la Cour d'Eſpagne les mêmes demarches, & témoigné à quel point S. M. Brit. étoit ſurpriſe de la déclaration que le Duc de Ripperda avoit faite; on ne lui répondit que par des aſſurances vagues, que Sa Maj. Cath. ſouhaittoit toujours ſincérement l'amitié du Roi d'Angleterre; & que les engagemens pris à Vienne, n'y porteroient aucun obſtacle. Mais une maniere de s'expliquer ſi générale ne ſatisfaiſant guere Milord Harrington, il jugea à propos, de concert avec l'Ambaſſadeur d'Hollande, de tirer du Duc de Ripperda, s'il étoit poſſible, une réponſe plus préciſe; & dans cette vue ils eurent l'un & l'autre une conference avec ce Miniſtre.

Le tems qui s'étoit écoulé depuis les premieres ouvertures que le Duc de Ripperda avoit faites ſur les articles de cette ligue ſecrette, lui avoit donné lieu de ſe repentir ſouvent de ſon imprudence, & de s'appercevoir du mécontentement qu'en avoient L. M. C. Il voulut donc tergiverſer, & tâcher de faire entendre aux deux Ambaſſadeurs, que cette ligue entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne,

gne, dont ils lui reparloient, étoit quelque choſe de plus que défenſive. Mais ces deux Miniſtres le preſſant de déclarer nettement, ce que ſignifioit ce *plus que défenſive*; & ſi ce n'étoit pas ce qu'il leur avoit dit précédemment, qu'il y avoit réellement une ligue ſecrette offenſive entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne; le Duc de Ripperda, fatigué de leurs queſtions, & incapable, par ſon caractere fougueux, de retenir les ſaillies de ſon dépit & de ſon impatience, leur répondit bruſquement: „ Il eſt vrai, „ je me ſuis expliqué comme vous le „ dites; & puiſque vous voulez que je „ repete les mêmes choſes, ce que je „ vous ai dit eſt exactement vrai ".

Une déclaration ſi extraordinaire, & cependant ſi préciſe, ſur une matiere, qui intéreſſoit extrêmement Leurs Maj. Cath., fut bien-tôt ſue. Elle acheva de perdre dans leur eſprit le Duc de Ripperda, & offenſa au dernier point l'Ambaſſadeur de l'Empereur. Ce dernier ne s'embarraſſa plus même depuis, d'obſerver certaines bienſéances avec ce premier Miniſtre, ni d'avoir preſqu'aucune communication avec lui; & celui ci de ſon côté, malgré ſa ſituation chancellante,

ne

ne parut rien rabattre envers l'autre de ſa fierté.

Il eſt aſſez ordinaire de voir certains Miniſtres, quand ils ſont menacés de quelque diſgrace, former alors différentes entrepriſes; afin que le beſoin qu'ils ſe perſuadent qu'on aura d'eux pour les faire réuſſir, ſerve à leur conſerver le reſte de confiance, qu'ils voyent que leur Maître ne leur accorde plus qu'à regret. Ils eſperent apparemment, quoique ſouvent en vain, que quelque conjoncture heureuſe, ſurvenant pendant qu'ils ſont encore en place, ſervira à leur procurer le moyen de rétablir leur crédit, & de conſerver leur puiſſance. Soit donc que le Duc de Ripperda n'entrevît plus que cette reſſource, ſoit que naturellement porté à donner dans toutes ſortes d'idées, l'état de criſe où il ſe trouvoit lui ôtât la liberté d'examiner les ſuites & les conſéquences de celles dont il étoit occupé: il parut, quelque tems avant ſa diſgrace, embraſſer des partis tout oppoſés les uns aux autres, & voler, comme on dit, de branche en branche.

Brouillé avec la Cour de Vienne, qui demandoit inſtamment ſa deſtitution du Miniſtere, il ſe lia, encore plus étroitement

tement qu'il n'avoit fait, avec les Ambaſſadeurs d'Angleterre & d'Hollande : Et dans le même tems qu'il ſembloit les ménager, on eut lieu de croire, qu'il cherchoit à favoriſer les intérêts du Prétendant.

Le Duc de WARTHON, qui, de Vienne, comme je l'ai dit, étoit allé à Rome conférer avec ce Prince, arriva à Madrid vers le tems à peu près de la chûte du Duc de Ripperda. Il parut d'abord ſous le nom emprunté de Mr. *Philibert* ; mais peu de jours après il reprit ſon véritable nom, & ſe montra même en public avec les marques de l'Ordre de la Jarretiere, que le Roi Jâques lui avoit donné. Son ſéjour à la Cour d'Eſpagne ; ce qu'on ſoupçonnoit qu'il avoit déja commencé à négocier à celle de Vienne ; & ſes conférences fréquentes avec Mr. *Connok*, Sous-gouverneur de l'Infant Dom Philippe, avec pluſieurs Irlandois Catholiques, & enfin avec le Duc de Ripperda, reveillerent extrêmement l'attention de Milord Harrington, ſur ce qui pouvoit dans tout cela intereſſer le ſervice du Roi ſon Maître.

Ce Miniſtre, qui m'a paru avoir le talent de joindre l'activité la plus grande avec l'exterieur du monde le moins vif, & même le plus tranquille; tenoit dans Madrid une infinité d'eſpions & d'émiſſaires, qu'il récompenſoit largement. Sa généroſité s'étendoit juſques ſur les Moines, à qui il faiſoit d'abondantes largeſſes; ſur ceux qui quêtent dans les maiſons à Madrid, pour faire dire des Meſſes pour les ames du purgatoire; en un mot ſur tous ceux, par l'entremiſe deſquels il croyoit pouvoir tirer quelques lumieres. Au moyen de ces précautions, il étoit informé de tout très exactement, & l'intérieur du Palais & des Secrétaireries d'Etat, n'avoient rien d'impénétrable pour lui. La confiance avec laquelle il m'a ſouvent parlé, & dont je me flatte qu'il n'a jamais eu ſujet de ſe repentir, m'a pluſieurs fois donné lieu de faire les remarques que je rapporte ici; & d'admirer en même tems l'addreſſe, avec laquelle il découvroit des choſes, qu'on devoit avoir le plus d'envie de lui cacher.

Servi par tant de différentes perſonnes, il apprit bien-tôt ce qui ſe paſſoit entre les Ducs de Warthon & de Ripperda;

perda ; & que le dernier, ſur les chimériques ſpéculations de l'autre, paroiſſoit méditer quelque entrepriſe contre l'Angleterre ; & faiſoit vraiſemblablement aſſembler pour cela ſur les côtes de Biſcaye & de Gallice, un corps d'environ douze-mille hommes ; à l'embarquement deſquels il paroiſſoit deſtiner pluſieurs vaiſſeaux Eſpagnols, qui étoient à Cadix. On aſſura outre cela Milord Harrington, qu'il y avoit dans le même port de Cadix des armes pour être tranſportées, diſoit-on, en Angleterre, & même en aſſez grand nombre, pour armer quatre mille hommes ; & qu'enfin, un certain *Pompili* étoit arrivé depuis peu de Londres à Madrid, où il travailloit ſourdement à y engager au ſervice du Prétendant, les Officiers mécontens, réformés ou caſſés, qui ſe trouvoient dans cette Capitale.

Milord Harrington, muni de toutes ces connoiſſances, fut trouver le Duc de Ripperda pour ſe plaindre de ce qui ſe paſſoit ſous ſes yeux, & ſuivant toute apparence de ſon conſentement, contre les intérêts du Roi d'Angleterre ; & il le pria de s'expliquer ſur les deſſeins qu'on lui attribuoit en faveur du Prétendant, &

& ſur les meſures ſecrettes qu'il paroiſſoit prendre pour les faire réuſſir. Le Duc de Ripperda, très ſurpris de trouver Milord Harrington ſi bien inſtruit, l'aſſura fort que rien n'étoit plus faux que les projets dont on le faiſoit auteur; & que L. M. Cath. étoient très-éloignées de vouloir rien entreprendre contre l'Angleterre. Pour donner enſuite quelque poids à de pareilles aſſurances, il ajoûta, qu'on n'avoit envoyé des troupes en Gallice & en Biſcaye, que pour la défenſe de ces deux Provinces, ſur l'avis qu'on avoit reçu, que le Roi de la Grande Bretagne devoit envoyer ſur leurs côtes une Eſcadre, avec des troupes de débarquement, afin de tenter de brûler les vaiſſeaux Eſpagnols dans les ports: & qu'à l'égard des armes qui étoient à Cadix, Milord Harrington lui apprenoit là une nouvelle, qu'il ignoroit entierement. Venant enſuite au Duc de Warthon, il dit au Miniſtre Anglois, qu'il n'avoit pu ſe diſpenſer de recevoir la viſite d'une perſonne auſſi qualifiée: qu'il avouoit que cette premiere viſite avoit été ſuivie de quelques autres; mais qu'il étoit bien éloigné d'approuver, ou ſimplement de favoriſer les viſions, dont le Duc de Warthon

thon l'avoit entretenu. Et puis ſelon ſon impétuoſité ordinaire, il dit, promit & jura, que ſi le Duc de Warthon s'aviſoit de ſe rendre l'Agent du Prétendant, il le feroit ſortir de Madrid en 24. heures; & qu'enfin, pour ce qui concernoit ce Pompili, dont Milord Harrington lui apprenoit l'arrivée, il ne ſavoit qui il étoit, d'où il venoit, ni ce qu'il faiſoit à Madrid: Mais qu'il s'en informeroit, & qu'il le chaſſeroit promptement de cette Capitale, pour peu que par ſa conduite il donnât lieu d'être ſoupçonné d'y faire le manege que Milord Harrington lui attribuoit.

Quelle preuve que l'on ait de la mauvaiſe foi d'un Miniſtre, il eſt néanmoins à propos, dans certaines circonſtances, de ne pas trop faire voir qu'on s'en aperçoit. C'eſt aſſez de lui faire ſentir qu'on le ménage: car cette idée, ſoutenue par l'intérêt qu'il a de ne pas fortifier les doutes qu'on pourroit avoir de ſa duplicité, eſt bien plus capable de le faire changer de conduite, que les reproches qu'on ſeroit peut être en droit de lui faire. C'eſt auſſi le parti que prit l'Ambaſſadeur d'Angleterre avec le Duc de Ripperda, dans la conférence qu'ils

eurent. Mais en même tems, pour profiter de la feinte ignorance où ce dernier disoit qu'il étoit, de l'usage qu'on prétendoit faire des armes qui se trouvoient à Cadix, & pour qu'elles ne pussent servir à l'exécution des desseins secrets de la Cour d'Espagne; l'Ambassadeur, bien informé du lieu où l'on tenoit ces armes en gage pour une certaine somme, la fit payer, aussi-bien que le surplus de leur valeur. Et c'est ainsi que par sa vigilance & son activité, elles passerent à l'usage des troupes de ce Monarque, au lieu de servir aux ennemis du Roi son maître.

Le mauvais succès de tous les projets du Duc de Ripperda; la facilité avec laquelle ils étoient découverts; & la méfiance, que ses perpétuelles variations avoient donné de lui à tous les différens partis, dégoûtoient de plus en plus leurs Maj. Cath. de continuer à lui confier l'administration de leurs affaires. Elles songeoient sérieusement à la lui ôter; & rien ne le soutenoit dans la place qu'il occupoit, que certains arrangemens, qu'on jugeoit devoir précéder sa chûte. Reduit dans cet état de foiblesse & d'incertitude, il travailloit de son mieux à

le

le cacher au public; mais toutes ſes précautions étoient vaines. Le changement de Miniſtere intereſſe tant de differentes perſonnes dans les Cours, qu'il eſt impoſſible, que ce qui l'annonce échappe à la connoiſſance de ceux qui le craignent, ou qui le deſirent; & comme les Rois ſont environnés & ſervis par des gens, qui, preſque tous, tiennent à un des partis; un mot, un ſigne de leur part, qui réfléchit tant ſoit peu ſur le ſort d'un Miniſtre, eſt obſervé, & devient bientôt le ſujet des ſpéculations des Courtiſans.

Entre ceux qui ſe trouvoient alors à la Cour d'Eſpagne, dont les lumieres & les talens pouvoient faire quelque ombrage au Duc de Ripperda, étoit Dom Joſeph PATINO †, frere du Marquis de Caſtelar, à qui le premier Miniſtre avoit ôté, comme je l'ai rapporté, la place de Secretaire d'Etat de la guerre, pour ſe l'approprier. Les deux freres ſentant vivement la perte d'un tel poſte, voyoient avec joye la ſituation chancelante de leur ennemi. Celui-ci, qui ne pouvoit douter de leur reſſentiment, & qui, par l'extinction de ſon crédit,

† Il avoit été autrefois Jéſuite.

en craignoit les ſuites, preſſoit fort le Marquis de Caſtelar, de ſe rendre à ſon Ambaſſade de Veniſe. Pour ſe défaire auſſi de Dom Joſeph Pâtiño, il lui faiſoit les mêmes inſtances de ſe rendre à Bruxelles; où, dès le mois de Fevrier précédent, il l'avoit fait nommer Reſident auprès de l'Archiducheſſe Gouvernante †, pour y liquider les dettes de la Couronne d'Eſpagne; conformément au Traité de Vienne.

Un Emploi ſi mince, qui d'ailleurs ne tendoit qu'à éloigner Dom Joſeph Pâtiño de la Cour, dans une circonſtance où il prévoyoit que ſa préſence y pouvoit être néceſſaire pour ſon élevation, ne lui donnoit pas beaucoup d'empreſſement à ſe rendre aux Pays-Bas; & il differoit ſon départ le plus qu'il pouvoit. Le Marquis de Caſtelar en uſoit de-même; & on ſoupçonnoit ces deux freres, d'être bien plus occupés de trouver les moyens de reſter à Madrid, que d'aller remplir dans les deux Cours de Veniſe & de Bruxelles, les fonctions de Miniſtres d'Eſpagne: la fatigue d'un voyage

† *Marie Eliſabeth* d'Autriche, fille de l'Empereur LEOPOLD.

voyage en hyver, quelque infirmité ſuppoſée, & certains arrangemens d'affaires, leur avoient ſervi de prétexte pour reſter juſqu'au mois d'Avril, ſans que le Duc de Ripperda pût les deſapprouver. Mais dans la ſaiſon où l'on ſe trouvoit, & après tout le tems qu'ils avoient eu pour ſe préparer à partir, il ne leur étoit plus poſſible d'y avoir recours. Ils ne ſavoient plus que répondre aux queſtions que le Duc de Ripperda leur faiſoit ſouvent, ſur ce qui les retenoit; & quoiqu'ils entreviſſent que ſa chûte n'étoit pas éloignée, ils n'ôſoient point cependant lutter contre ſon autorité, & s'expoſſer par leur reſiſtance à en éprouver peut-être les derniers traits.

L'ambition & la vengeance, quand elles croyent toucher au moment de ſe ſatisfaire, ne ſe rebutent pas facilement par les obſtacles qui leur reſtent à ſurmonter: Dom Joſeph Pâtiño & le Marquis de Caſtelar étoient également agités de ces deux paſſions. Le premier ſurtout ſe ſentant des talens, qui ne demandoient que d'être mis en œuvre pour paroître avec éclat, eſſaya de s'en ſervir dans la conjoncture critique où il ſe voyoit, pour hâter la perte d'un homme, qui ſeul

s'oppoſoit à l'élevation à laquelle il ſe flattoit de pouvoir parvenir.

L'appartement du Confeſſeur de la Reine étoit un eſpece d'Obſervatoire, où j'ai déja dit qu'on alloit à la Cour d'Eſpagne, examiner les bonnes & les mauvaiſes influences qui regnoient dans le Palais: enſorte que le viſage ou les jambes † de cet Archevêque, pouvoient paſſer, dans cette eſpece d'Aſtrologie judiciaire, pour deux aſtres peu lumineux, à la vérité; mais qui cependant, par l'attention qu'on avoit à en obſerver les variations, ſervoient beaucoup à juger de la faveur que poſſedoient certaines perſonnes. Dom Joſeph Patiño s'appliquoit fort à cette étude. Le ſoin qu'il ſe donnoit pour perfectionner à cet égard ſes connoiſſances, étoit proportionné au fruit qu'il eſperoit d'en recueillir; & il ſavoit faire un excellent uſage de la ſcience qu'il acqueroit chaque jour, pour mieux prendre ſes meſures. Son attention à complaire en tout au Confeſſeur de la Reine, ſon aſſiduité à lui faire ſa cour dans les momens favo-

† Dès qu'il étoit embarraſſé de répondre aux queſtions qu'on lui faiſoit, ou qu'il vouloit ſe defaire de quelqu'un, il affectoit de reſſentir de violentes démangeaiſons aux jambes.

favorables, & ſa diligence à ſe retirer, dès que cette eſpece d'Almanac vivant annonçoit un tems nébuleux, lui donnoient toute la facilité qu'il pouvoit deſirer, de le conſulter quand il vouloit. Cette fréquente communication procuroit l'avantage à Dom Joſeph Patiño, de placer à propos, dans les conferences qu'il avoit avec l'Archevêque d'Amida, les avis ou les réflexions qui pouvoient favoriſer ſa fortune. La matiere, pour donner les uns & faire naître les autres, ne lui manquoit pas; les actions & la conduite du Duc de Ripperda en fourniſſoient une abondante. Le Marquis de Caſtelar le ſecondoit dans ce ſoin officieux; & on peut aiſément juger de l'étendue de leur zele, par l'intérêt qu'ils prenoient à ce qui en faiſoit l'objet. L'Archevêque, dans le ſein duquel ils en depoſoient ainſi les effets, s'accoutumant à les écouter, & trouvant dans leurs lumieres de quoi étayer ſon abſolue incapacité, recevoit leurs fréquentes viſites avec plaiſir: ſe lioit inſenſiblement d'amitié & d'intérêt avec eux; & ne manquoit point, pour ſe faire valoir auprès de la Reine, de donner, comme de ſon fond, à cette Princeſſe, quand il en trouvoit l'occaſion, ce qu'il avoit acquis par ſes relations avec les deux

freres. Et ceux-ci de leur côté, trés-contens d'avoir trouvé un moyen ſi ſûr & ſi ſecret, de travailler, ſans ſe compromettre, à la ruine de leur ennemi, voyoient ſans jalouſie les reſſources de leur génie ſuppléer à l'indigence de celui du Prélat. Enfin, dans cette maniere d'aller tous trois à la ſappe pour leurs fins particulieres, ils étoient fort aidés dans ce travail, par toutes les perſonnes que le Duc de Ripperda avoit dépouillées de leurs Emplois, ou qui eſperoient que ſa diſgrace pourroit produire quelque changement en leur faveur.

On garde le ſilence dans les Cours, ſur l'abus que font certains Miniſtres de leur autorité, tant qu'on a ſujet de craindre les effets de leur indignation. Mais dès qu'on s'apperçoit de l'affoibliſſement de leur puiſſance, & que les plaintes qu'on en fait ſont tolerées, chacun ſe hate alors de ſortir de l'oppreſſion où il a gémi. Le nombre des envieux ou des ennemis d'un Miniſtre, ſurpaſſe ordinairement celui de ſes partiſans : le plaiſir malin, & l'empreſſement avec lequel les premiers ſe réüniſſent, pour décrier ſa conduite, prévaut auſſi preſque toujours ſur le zele à la juſtifier, du

peti

t

petit nombre d'amis qu'il conſerve. Telle étoit la ſituation où ſe trouvoit le Duc de Ripperda : & comme il en ſentoit la foibleſſe, il étoit obligé de diſſimuler, malgré toute ſa fierté, bien des choſes qu'on publioit chaque jour à ſon deſavantage ; & de devorer en ſecret, l'amertume de ne plus trouver en lui qu'un phantôme d'autorité, incapable de reprimer cette licence.

Quelque prochaine que parût ſa diſgrace, comme il conſervoit encore de ces ſortes d'amis de Cour, qui, juſqu'à ce qu'ils ſoyent bien aſſurés de la chûte de leur protecteur, affectent de lui être utiles ; quelques-uns de ceux-ci l'avertirent des fréquentes conférences de Dom Joſeph Pâtiño avec le Confeſſeur de la Reine ; & que ſuivant toute apparence, le moindre des ſoins de ce dernier étoit de ſe diſpoſer d'aller à Bruxelles. Le Duc de Ripperda, piqué au vif de la reſiſtance qu'il faiſoit aux ordres qu'il lui avoit donnés de partir, & dont il comprenoit aiſément le motif ſecret ; lui enjoignit de nouveau (l'ayant trouvé à ſon audience) de ne pas prolonger plus long-tems ſon ſéjour à Madrid : ajoûtant d'une maniere ironique & ſeche,

qu'il croyoit, après tout le tems qu'il avoit pris pour préparer ſes équipages, que trois ou quatre jours étoient déſormais ſuffiſans, pour le mettre en état de partir.

Un ordre ſi ſubit, & qu'il n'étoit plus poſſible d'éluder, conſterna fort Dom Joſeph Pâtiño. Il promit pourtant au Duc de Ripperda de l'exécuter : mais au ſortir de l'audience, il ne manqua pas d'aller rendre compte à l'Archevêque d'Amida, de ce qui s'étoit paſſé, & de l'embarras où il ſe trouvoit

Ce Prélat avoit formé le deſſein, dès qu'il s'étoit apperçu du mécontentement que la Reine d'Eſpagne marquoit du Duc de Ripperda, de rétablir, s'il étoit poſſible, le Marquis de Caſtelar dans le Miniſtere ; & d'y procurer une place à Dom Joſeph Pâtiño, afin d'avoir enſuite, par leur moyen, plus de part dans ſes affaires. La connoiſſance qu'il avoit des diſpoſitions de la Reine, lui fit regarder avec indifference, l'ordre que le Duc de Ripperda s'aviſoit de donner. Le Prélat voyoit qu'il n'y avoit plus de riſque à l'attaquer ; & comme il avoit été perſonnellement mépriſé de ce premier Miniſtre, il n'étoit pas fâché que le

le moment fût venu de l'en faire repentir, en ſoûtenant les deux freres que le Duc vouloit perdre.

Ceux qui approchent familierement les Rois, ont l'avantage de pouvoir profiter de certaines occaſions de leur parler, qui deviennent ſouvent déciſives pour la fortune ou le malheur de leurs ſujets. L'emploi qu'avoit l'Archevêque d'Amida, lui donnant ce privilege; il l'avoit fait ſervir à rétablir peu à peu dans l'eſprit de la Reine le Marquis de Caſtelar, & à donner à Sa Maj. une idée avantageuſe des talens de Dom Joſeph Pâtiño, & de ſon zele pour ſes intérêts. Ces impreſſions, qui étoient déja faites, leverent les principaux obſtacles que l'Archevêque d'Amida auroit rencontrés, s'il avoit fallu tout d'un coup propoſer à cette Princeſſe, de revoquer l'ordre que le Duc de Ripperda avoit donné. Ce Prélat fit donc aiſément remarquer & deſaprouver à la Reine, le motif qui avoit fait agir ce Miniſtre; & il lui fut également facile d'engager enſuite S. Maj., à retenir à ſa Cour un homme, dont les lumieres pouvoient, dans les changemens qu'elle méditoit, lui devenir néceſſaires. Ainſi ce contre-ordre ſi deſiré ayant été obtenu, l'Ar-

chevêque d'Amida en fit auſſi-tôt part à Dom Joſeph Pâtiño, qui, comblé de joie & d'eſpérance, ſe livra à tout ce qu'une agreable perſpective lui preſenta de flatteur & de doux; ſur tout après s'être vû à la veille d'eſſuyer un contre-tems déciſif pour ſa fortune.

L'élévation & la puiſſance où le Duc de Ripperda étoit parvenu avec tant de rapidité, n'étant fondée que ſur l'union qu'il avoit formée entre les Cours de Vienne & de Madrid; elles ne pouvoient, par conſéquent, avoir de ſolidité, qu'autant qu'il auroit travaillé à l'entretenir, & qu'il auroit ſu ſe concilier la protection de l'Empereur. Mais par la bizarrerie du monde la plus grande, depuis que le Duc de Ripperda étoit entré dans le Miniſtere, il avoit paru peu à peu changer de ſyſtême; & en s'éloignant de celui qu'il devoit naturellement regarder comme le fondement unique de ſa fortune, il avoit confirmé le jugement déſavantageux, qu'on avoit d'abord porté de ſes Négociations & de ſa légereté. Le Comte de Könikſeg, qui, de ſon côté, obſervoit toutes ces variations, en avoit parfaitement pénétré le ſecret principe. Un changement ſi oppoſé aux vues de la Cour Imp. l'offenſant

grie-

grievement, il ne ceſſoit de ſe plaindre à la Reine d'Eſpagne, de la conduite du Duc de Ripperda; & de lui repréſenter, qu'on en ſentoit les dangereuſes ſuites, par les confidences qu'il avoit faites aux deux Ambaſſadeurs d'Angleterre & d'Hollande. Il concluoit de là, qu'il paroiſſoit vraiſemblable, que le Duc de Ripperda avoit pouſſé l'infidélité juſqu'à ſe livrer à ces deux Miniſtres; ou qu'au moins ſa légereté & ſon extrême imprudence, le rendoient entierement incapable de remplir la place qu'il occupoit.

Ces repreſentations du Comte de Könikſeg ſe trouvant appuyées par les lettres que l'Empereur écrivoit à L. Maj. Cath., & dans leſquelles il ſe plaignoit ouvertement des diſcours & de la conduite du Duc de Ripperda; il n'en falut pas d'avantage, pour les déterminer à congédier ce Miniſtre. Les aſſurances qu'Elles donnerent à ce ſujet au Comte de Könikſeg, parvinrent bien-tôt à Vienne; & l'on y annonçoit, dès la fin d'Avril, comme une nouvelle certaine, la prochaine diſgrace du Duc de Ripperda. Elle traîna pourtant encore quelque tems; & ce ne fut que le 13. Mai

Mai 1726., quelle commença à éclatter, par la réſolution que L. M. prirent d'ôter à ce Miniſtre le département des finances, ſous le prétexte de le ſoulager d'une partie du travail, dont il leur paroiſſoit accablé. Le Duc de Ripperda, piqué vivement de ſe voir enlever une parcelle ſi précieuſe de ſa puiſſance, demanda tout de ſuite au Roi & à la Reine la permiſſion de ſe démettre de tous ſes emplois. Ils ne la lui accorderent pas dans le moment, mais il ne tarda pas long-tems à obtenir cette grace.

L'avant-veille de ce premier ſignal de la décadence du Duc de Ripperda, je fus chez Milord Harrington, qui partoit ce jour-là pour Aranjuez. Il me dit, que s'étant rendu le matin au Palais chez le Duc de Ripperda, pour prendre congé de lui, il l'avoit trouvé fort triſte, & ſi diſtrait, qu'il lui avoit ſouvent répondu de travers: „ & je ſuis „ fort ſurpris, ajoûta-t-il, ſi notre hom„ me n'eſt à la veille d'être congedié".

Ses conjectures, en effet, ſe trouverent très-juſtes: car le premier Miniſtre, en deſcendant le 14. Mai à onze heures du ſoir de l'appartement de Leurs Majeſtés Catholiques, avec leſquelles il avoit

avoit pourtant travaillé juſqu'alors, reçut, un quart d'heure après être rentré dans ſon appartement, une * lettre du Marquis de la Paz, qui lui annonçoit: que le Roi acceptoit la démiſſion de ſes emplois; & lui accordoit cependant une penſion de 3000. Piſtoles en conſideration de ſes ſervices. Le Duc de Ripperda, auſſi ſurpris que conſterné d'une pareille lettre, ſortit ſur le champ de l'apartement qu'il avoit dans le Palais, & ſe rendit à l'hôtel qu'il louoit dans la ville.

La Cour de L. M. Cath. étoit depuis long-tems accoutumée à de fréquens changemens dans le Miniſtere: mais celui qui venoit d'arriver, avoit un caractere auſſi nouveau que ſingulier. On voyoit le fameux auteur du Traité de Vienne, réunir, & perdre preſqu'en même tems, toute l'autorité qui étoit partagée entre les autres Miniſtres: On découvroit enfin que ce favori, qui, dans le tems de ſon arrivée à Madrid, ne ceſſoit de vanter les grands avantages, que la Reine d'Eſpagne, & les Princes ſes

† Voyez à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives* No. X.

ſes Enfans devoient recueillir de ſon ouvrage ; en avoit cependant, en moins de ſix mois de tems, conçu une opinion ſi différente, qu'il en regardoit la deſtruction comme l'unique moyen d'affermir ſa puiſſance ; & qu'après s'être brouillé pour cet effet ouvertement avec la Cour de Vienne, il étoit allé chercher un azyle chez le Miniſtre d'une Puiſſance, qu'il avoit vivement offenſée, & dont la protection, par conſéquent, ſembloit lui être interdite. Un changement de ſyſtême ſi entier & ſi contraire, à ce qu'il paroiſſoit, aux intérêts du Duc de Ripperda, confirmoit donc parfaitement le public, dans l'opinion deſavantageuſe qu'il avoit toujours eue, du caractere & de la capacité de ce Miniſtre.

La diſgrace du Duc de Ripperda & ſa ſortie du Palais étant arrivées à une heure, où preſque toutes les perſonnes, tant de la Cour que de la Ville étoient retirées, on n'en fut bien informé que le quinze au matin : & ce fut par Dom Juan Bautiſta de Zuloaga que je l'appris. Cette nouvelle cauſa une joye univerſelle dans Madrid. Et comme il arrive ordinairement en pareil cas, chacun s'y déchaîna contre le Miniſtre diſgracié, en lui

lui imputant des crimes, dont il n'a point paru depuis qu'on ait pu le convaincre.

Soit que cette d ſpoſition dans les eſprits allarmât le Duc de Ripperda, ſoit qu'il craignit d'autres ſuites fâcheuſes de la ſituation où il étoit; après avoir écrit une lettre très-ſoumiſe au Roi, pour le remercier de la penſion que Sa Maj. lui avoit accordée, il fit prier l'Ambaſſadeur d'Hollande de venir chez lui. Celui-ci s'y rendit; & le Duc de Ripperda lui ayant fait part de ſon malheur, il le pria d'agréer qu'il pût ſe retirer dans ſon Hôtel, pour ſe ſouſtraire, lui dit-il, à la haine du peuple de Madrid, dont il avoit à tout moment lieu de craindre quelque effet funeſte. L'Ambaſſadeur s'excuſa de conſentir à cette propoſition, ſur les grands ménagemens que ſes Maîtres étoient obligés de garder, ſurtout dans la conjoncture préſente, avec leurs Maj. Cath. & l'Empereur. Mais pour ne pas abandonner tout-à-fait le Duc de Ripperda dans la fâcheuſe circonſtance où il ſe trouvoit, il lui conſeilla de ſe retirer chez l'Ambaſſadeur d'Angleterre, où effectivement il le conduiſit dans ſon Caroſſe le 15. au ſoir; & on débita à la Cour, qu'il avoit auſſi fait tranſporter pendant la nuit, par ſes équipages, pluſieurs

effets

effets que le Duc de Ripperda avoit dans ſon Hôtel.

Milord Harrington, comme je l'ai dit, étoit allé à Aranjuez la veille que le Duc de Ripperda avoit été diſgracié. Dès qu'il en eût reçu la nouvelle, il revint à Madrid, où il arriva le 15. au ſoir; & il fut fort étonné, en entrant chez lui, d'y trouver refugié le premier Miniſtre d'Eſpagne.

Les maiſons des Ambaſſadeurs ſont, il eſt vrai, des afyles ſacrés; mais cependant on n'aime point à faire valoir un pareil privilege en faveur d'un homme, qui paroit par ſa diſgrace avoir commis quelque crime contre l'Etat, & qui expoſe le Miniſtre qui le reçoit, à compromettre les droits de ſon caractere. Milord Harrington, bien inſtruit de ce que ce même caractere exigeoit de lui, dans l'occaſion délicate dont il s'agiſſoit, demanda d'abord au Duc de Ripperda, après les premiers complimens, s'il conſervoit quelque emploi en Eſpagne; & s'il tenoit encore par quelque endroit au ſervice de Sa Maj. Cath. A quoi le Duc répondit, que la veille, Sa Maj., à ſa requiſition, l'avoit entierement déchargé de tous ſes emplois. Milord Harrington le

pria

pria enſuite de lui déclarer, s'il avoit lieu de croire qu'il fût en diſgrace, ou ſimplement mal dans l'esprit du Roi d'Eſpagne; ou s'il appréhendoit, que Sa Maj. Cath. eût deſſein de le charger de quelque accuſation, & de le faire pourſuivre pour quelque crime ou malverſation, qu'il auroit commis dans ſon Miniſtere: attendu, lui dit-il, que dans l'un ou l'autre cas, il ne pouvoit le recevoir chez lui, ni lui accorder l'aſyle qu'il y étoit venu chercher.

Le Duc de Ripperda repartit à toutes ces queſtions: que bien loin d'être diſgracié, & encore moins ſoupçonné, ou en danger de ſe voir accuſé d'aucun crime, le Roi d'Eſpagne avoit eu la bonté, en acceptant la démiſſion de ſes emplois, de lui accorder une penſion de 3000. piſtoles en recompenſe de ſes ſervices. Et s'appercevant, que ce qu'il diſoit ne faiſoit pourtant pas ſur l'eſprit de Milord Harrington toute l'impreſſion qu'il deſiroit; il lui montra alors la lettre que le Marquis de la Paz lui avoit écrite, & par laquelle il lui marquoit au nom de Sa Maj. Cath., que ſuivant ce que le Duc lui-même avoit deſiré, le

Roi

Roi conſentoit qu'il ſe démit de ſes emplois, & lui accordoit une penſion de 3000. piſtoles par an, juſqu'à ce que Sa Majeſté l'employât à l'avenir à ſon ſervice, de la maniere qui paroîtroit la plus convenable.

Quoique Milord Harrington remarquât, par ce que le Duc de Ripperda lui diſoit, & par la lettre du Marquis de la Paz, que ce premier Miniſtre ne paroiſſoit point coupable, ni même ſoupçonné de quelque crime, ou contre le Roi d'Eſpagne, ou contre l'Etat; il exigea cependant encore du Duc de Ripperda, de lui expliquer les motifs qu'il avoit eus, de venir lui demander la protection de ſa maiſon; en lui faiſant connoître poliment, que comme il étoit de ſon devoir de ne rien faire, dans la circonſtance où ils ſe trouvoient l'un & l'autre, qui pût tant ſoit peu compromettre l'honneur du Roi ſon Maître; il ne devoit point s'offenſer de toutes les queſtions qu'il lui faiſoit. Le Duc de Ripperda repliqua, que bien loin de déſapprouver les ſages précautions que Milord Harrington prenoit, il les trouvoit dignes de ſa prudence : que ce n'étoit point par aucune crainte de quelque

que violence de la part de S. Maj. Cath., qu'il avoit pris la reſolution de ſe retirer chez lui, (puiſque ce Monarque venoit de lui accorder, comme il voyoit, une marque de ſa bonté, par la penſion qu'il en avoit reçue) ; mais uniquement parce qu'il craignoit pour ſa vie, à cauſe de la malice invétérée de ſes ennemis, & de la fureur de la populace ; qui, ce même jour-là, avoit inſulté ſes domeſtiques, & déclaré publiquement, que la nuit il falloit aller brûler ſa maiſon & le déchirer en pieces.

Malgré toute la bonne foi, que Milord Harrington crut appercevoir dans les diſcours du Duc de Ripperda, il ne jugea pas à propos ce ſoir-là, de s'engager à lui accorder l'aſyle qu'il étoit venu chercher : & conſentant ſimplement, ſans lui donner aucune aſſurance de protection, qu'il couchât dans ſon Hôtel ; il voulut ſagement, avant de ſe déterminer à faire cette démarche, donner connoiſſance au Roi d'Eſpagne de ce qui ſe paſſoit, & être informé des ſentimens de ce Prince. Dans cette vue, il exigea premierement du Duc de Ripperda, d'écrire au Secretaire d'Etat

d'Etat les motifs de ſa retraite chez lui : & de ſon côté il envoya prier le 16. au ſoir le Marquis de la Roche, Secretaire du Cabinet, à qui on s'adreſſoit pour avoir audience, de ſupplier Sa Maj. Cath. de lui en accorder une pour le lendemain, lui expliquant, dans ſa lettre, le ſujet qui l'engageoit à la demander. On la lui accorda ſans difficulté ; & Milord Harrington ſe rendit au Palais le 16. au matin. Après que le Marquis de la Roche l'eût introduit dans le Cabinet du Roi d'Eſpagne, il rendit un compte exact à ce Monarque de tout ce qui s'étoit paſſé entre le Duc de Ripperda & lui : & il ſupplia Sa Maj. de vouloir bien lui expliquer Elle-même ſes intentions, auxquelles il ſe conformeroit avec autant de fidélité que de reſpect. Le Roi, après l'avoir écouté ſans l'interrompre, lui dit : que quoiqu'il fût fort étonné de la démarche que le Duc de Ripperda avoit faite, de ſe retirer dans la maiſon d'un Miniſtre étranger ; il étoit néanmoins très content de la conduite que Milord Harrington avoit tenue dans cette occaſion. Il ajoûta, que le Duc de Ripperda lui avoit demandé un paſſeport pour pouvoir ſe retirer en Hollande ;

de ; mais qu'il ne le lui accorderoit pas, qu'il ne remit auparavant divers papiers de conſéquence pour ſon ſervice, qu'il avoit entre les mains. Enfin S. M. exigea de Milord Harrington, de lui promettre qu'il ne permettroit point au Duc de Ripperda de s'échapper de ſa maiſon, juſqu'à-ce qu'Elle eût fait faire une liſte de tous ſes papiers, & qu'elle les eût envoyé chercher ; ce qui, ajouta-t-Elle, s'exécutera dès demain. Milord Harrington, ſatisfait de voir que le Roi paroiſſoit approuver ſa conduite, aſſura Sa Maj, qu'il ſuivroit exactement ſes ordres ; & de retour chez lui, il déclara au Duc de Ripperda, qu'il pouvoit à préſent reſter dans ſa maiſon en toute ſûreté, auſſi long-tems que ſes affaires le requerroient : à condition cependant, qu'il n'entreprendroit point de s'évader ; ainſi qu'il avoit eu l'honneur d'en convenir avec Sa Maj. Cath.

Il eſt difficile, dans certaines circonſtances imprévues & extraordinaires, de prévoir ſur le champ tous les inconveniens qui peuvent reſulter des diſcours qu'on tient, & des reſolutions qu'on veut prendre ; & comme on ne les apperçoit ſouvent que ſucceſſivement,

ment, il eſt quelquefois preſqu'impoſſible de les éviter. La Cour d'Eſpagne ſe trouvoit préciſément dant cet embarras, au ſujet du parti qu'avoit pris le Duc de Ripperda. Elle voyoit avec une ſenſible peine, les ſuites & les conſéquences des entretiens, que ce Miniſtre diſgracié alloit avoir, dans le moment de ſon plus vif reſſentiment, avec l'Ambaſſadeur d'Angleterre. Mais après ce qu'on avoit dit à ce dernier, il ne s'offroit d'autre moyen d'empêcher une ſemblable communication, que d'uſer d'une violence qu'on ne jugeoit point à propos d'employer. Ne ſachant donc à quoi ſe déterminer dans une conjoncture auſſi délicate, on ſe borna à prévenir au moins toute colluſion entre Milord Harrington & le Duc de Ripperda; & à empêcher que celui-ci ne trompât, en ſe ſauvant, la vigilance de l'autre; où ne parvint peut-être, par quelque découverte utile, à rendre cette vigilance moins attentive ou moins exacte. Cette reſolution priſe, le Marquis de la Paz † écrivit à Milord Harrington, l'aprés midi

† On trouvera ſa lettre à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives. No. XI.*

midi du jour qu'il avoit eu audience du Roi; que quoique Sa Maj. Cath. eût une entiere confiance en la parole qu'il lui avoit donnée, de garder le Duc de Ripperda dans ſa maiſon; il avoit été cependant réſolu de poſter, pour plus grande ſureté, quelques ſoldats dans le voiſinage, & aux avenues de ſon Hôtel : que cette précaution, au reſte, ne procedoit d'aucune méfiance qu'eût Sa Majeſté, des bonnes intentions de Son Excell. ; *mais uniquement pour prevenir les folies & le déſordre, que le Duc de Ripperda pouvoit commettre.* †

Immédiatement après cet avis, on remplit de ſoldats des Gardes Eſpagnoles & Wallones, la Rue où étoit l'Hôtel de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, & toutes celles qui étoient voiſines; & les Officiers examinoient & viſitoient exactement

† En liſant la lettre du Mr. DE LA PAZ, on ne ſauroit qu'être ſurpris de voir la Cour d'Eſpagne s'expliquer comme elle faiſoit, ſur le caractere d'un Miniſtre, à qui elle avoit accordé peu de mois auparavant toute ſa confiance, & dont elle avoit loué publiquement la ſageſſe & l'habileté.

tement les perſonnes & les caroſſes, qui ſortoient de chez ce Miniſtre.

Malgré toutes ces précautions, la méfiance & l'inquiétude que cauſoit le ſéjour du Duc de Ripperda chez l'Ambaſſadeur d'Angleterre, augmentoient de plus en plus dans le Palais; & on s'y repentoit fort, de n'avoir pas d'abord fait regarder ce Miniſtre diſgracié, comme coupable de certains crimes, qui ne permettoient point à Milord Harrington de lui donner azyle. Mais il n'étoit plus tems de recourir à cet expédient, après ce que le Roi d'Eſpagne lui avoit dit; ni d'enlever le Duc de Ripperda par force, de l'Hôtel de l'Ambaſſadeur. On jugea donc à propos d'employer les voyes de la douceur, pour l'en faire ſortir.

Dans cette intention, le Marquis de la Paz écrivit † le 18. à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, pour l'engager à porter amiablement le Duc de Ripperda, d'accepter l'offre que Sa Maj. avoit la bonté de lui faire, de le mettre à couvert des inſultes de la populace; & il faiſoit entendre

† Voyez à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives* No. XII.

entendre enſuite à ce Miniſtre, combien le Roi deſiroit, que le Duc ſortît de ſon Hôtel. Milord Harrington répondit au Marquis de la Paz : qu'ayant fait connoître au Duc de Ripperda les intentions de Sa Maj., & ſondé ſur ce ſujet, qu'elles pouvoient être les diſpoſitions de ce Miniſtre diſgracié, il s'en étoit tenu à dire : „ qu'il avoit d'abord „ fait informer le Roi d'Eſpagne des „ raiſons de ſa retraite chez l'Ambaſſa„ deur d'Angleterre, afin de juſtifier à „ cet égard ſa conduite ; mais que voy„ ant malgré cela Sa Maj. irritée contre „ lui, & ayant tout lieu de craindre „ les ſuites de ſon indignation, il ſe „ trouvoit dans la néceſſité de ne point „ accepter les offres qu'elle lui faiſoit ; & „ de ſe tenir dans l'aſyle qu'il avoit choiſi „ pour la ſureté de ſa perſonne". Milord Harrington ajoûtoit, que quelque réſolution que prît le Duc de Ripperda ; il s'attendoit cependant de la haute ſageſſe de Sa Maj. Cath., qu'elle ne permettroit point, que l'on commît envers lui quelque violence contre le droit des gens.

Cette réponſe, qui laiſſoit toujours les choſes dans le même état, n'étan-

nullement ſatisfaiſante ; le Marquis de la Paz revint encore à la charge, & écrivit le 21. May à Milord Harrington une ſeconde lettre ; dans laquelle il lui renouvelloit les mêmes inſtances, de ſolliciter le Duc de Ripperda, pour qu'il ſortît de ſon Hôtel : lui repréſentant les conſéquences de cette affaire, & le préjudice qu'en recevroit l'autorité que le Roi devoit avoir ſur ſes Miniſtres, s'il ſouffroit impunément la témérité de celui-ci, en le laiſſant plus long-tems dans un lieu où il s'imaginoit être en ſureté.

Milord Harrington voyant l'empreſſement que témoignoit la Cour d'Eſpagne, à faire ſortir le Duc de Ripperda de ſon Hôtel, jugeoit par-là des inquiétudes que cauſoit à Leurs Maj. Cath. le ſéjour qu'il faiſoit dans cet azyle ; & craignant de recevoir à la fin quelque déſagrément à ce ſujet, il eſſaya, pour ſe délivrer d'un hôte qui commençoit à l'embarraſſer, de l'engager à conſentir à ce que le Roi d'Eſpagne deſiroit : lui repréſentant, qu'il s'expoſoit par trop de réſiſtance, à faire croire qu'il ſe ſentoit coupable, & à s'attirer par là de nouvelles mortifications. Mais le Duc de Ripperda, qui ne doutoit point qu'en le preſſant

preſſant ſi fort de ſortir, on n'eût deſſein de ſe ſaiſir de ſa perſonne, & d'attenter vraiſemblablement à ſa liberté, ſe défendoit de ſon mieux de ſuivre le conſeil de Milord Harrington, & de ſe mettre entre les mains de ſes ennemis. Livré à toute l'amertume d'une ſituation ſi critique *, & n'oſant réſiſter trop opiniâtrement aux ordres du Roi, & aux ſollicitations de Milord Harrington, dont la protection lui devenoit à chaque inſtant plus néceſſaire ; il ſe détermina enfin à ſupplier très-reſpectueuſement S. M., d'agréer qu'il ſe tranſportât pour quelques jours dans un Couvent : afin, diſoit-il, d'avoir le tems de mettre dans tout ſon jour l'innocence de ſa conduite ; & de faire ceſſer le ſcandale, qu'il voyoit avec un ſenſible regret, que ſa retraite chez un Miniſtre étranger avoit cauſé ; il pria enſuite Milord Harrington, de contribuer par ſes bons offices à lui obtenir cette grace.

L'Ambaſſadeur d'Angleterre, qui étoit touché de la ſituation du Duc de Ripperda, & qui, en cherchant à ſe débarraſſer de lui, ne vouloit point l'expoſer à ſe perdre, rendit

 compte

† Coarctatur timoribus, mœrore, cupiditate. *Auguſtin.* lib. *de B. vit.*

compte au Marquis de la Paz de la diſpoſition où étoit de Duc de paſſer dans un Couvent ; & le pria fort de la faire agréer au Roi. Mais ce fut en vain. La réſolution étoit déja priſe ſecrettement, de faire arrêter le Duc de Ripperda ; & par conſéquent on ne vouloit pas le laiſſer paſſer dans un lieu d'immunité. Le Marquis de la Paz témoigna donc à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, qu'il ne convenoit point au Duc de Ripperda, de faire dépendre ſon obéiſſance aux volontés de Sa Maj. de certaines conditions : qu'il devoit au contraire s'y ſoumettre entierement ; & ſavoir, que c'étoit le moyen le plus certain qu'il pût employer, pour éprouver les effets de ſa clémence.

Le refus qu'on faiſoit au Duc de Ripperda de ſe retirer dans un Couvent, découvrit à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, les vues qu'avoit la Cour d'Eſpagne de ſe ſaiſir de cet infortuné Miniſtre ; & il ceſſa alors de le ſolliciter à chercher un autre aſyle. Mais en même tems, ſe méfiant de ce qui ſe tramoit dans le Palais ; il chercha, pour ſoutenir ſes droits, au cas qu'on ſe déterminât d'y donner quelque atteinte,

à

á intéreſſer les autres Miniſtres étrangers dans ſa cauſe ; & à la leur faire regarder comme leur étant commune avec lui.

Pendant que tout ceci ſe paſſoit, & qu'on étoit fort curieux à Madrid, de voir où aboutiroient tant de differentes ſcenes ; la Cour d'Eſpagne avoit fait arrêter Dom Joſeph *Molinos*, & Dom Franciſco *Bruto*, principaux commis du Duc de Ripperda ; & l'Adminiſtrateur de l'Hôpital du *Buen Succeſſo*, qui étoit auſſi dans ſa confidence. Après quoi, pour couper court à toutes les Négociations auxquelles le Duc de Ripperda donnoit lieu, & que cette Cour regardoit déſormais, non ſeulement comme peu convenables, mais même comme très-indécentes ; elle reſolut de faire aſſembler le Conſeil de Caſtille, qui eſt le premier Tribunal de la Monarchie Eſpagnole ; pour décider, ſi on devoit & pouvoit faire enlever le Duc de Ripperda de l'Hôtel de l'Ambaſſadeur d'Angleterre. En conſéquence de cette détermination, le Roi envoya un Décret à ce Conſeil, par lequel il lui ordonnoit d'examiner, & de lui dire : „ ſi, ſans „ violer le droit des gens, on étoit en

„ droit d'enlever de la maiſon qu'occu-
„ poit l'Ambaſſadeur du Roi de la Gran-
„ de Bretagne, le Duc de Ripperda,
„ que Sa Maj. avoit congedié de ſon
„ ſervice, & qui s'étoit refugié chez ce
„ Miniſtre ".

Ce Décret, dont je rapporte ici les propres termes, n'imputoit point d'autres crimes au Duc de Ripperda, que celui de s'être retiré chez un Miniſtre étranger. Malgré cela, le Conſeil de Caſtille ne laiſſa pas de le déclarer criminel de leze Majeſté; & de décider, que le Roi étoit en plein droit de le faire enlever, s'il étoit beſoin, & même par force, ſans porter la moindre atteinte aux privileges conſentis & accordés réciproquement aux Miniſtres repréſentans, & ſans violer par conſéquent le droit des gens.

Les raiſons ſur leſquelles ce Conſeil établiſſoit ſa déciſion, étoient: Que ſi on autoriſoit un uſage auſſi contraire au droit des gens, que celui de permettre qu'un Miniſtre diſgracié profitât impunément de l'aſyle, quil ſeroit venu chercher dans la maiſon d'un Ambaſſadeur; il s'enſuivroit, que ce qui avoit été réglé pour maintenir une

plus

plus grande correſpondance entre les Souverains, tourneroit au contraire à la ruine & à la deſtruction de leur autorité; puiſqu'en étendant les privileges accordés aux Hôtels des Ambaſſadeurs, en faveur ſimplement des délits communs, juſqu'aux Sujets dépoſitaires des finances, des forces & des ſecrets d'un Etat, lorſqu'ils viennent à manquer au devoir de leur Miniſtere; c'étoit introduire la choſe du monde, la plus préjudiciable, & la plus contraire à toutes les Puiſſances de la terre; qui ſe verroient forcées, ſi jamais cette maxime avoit lieu, non ſeulement à ſouffrir, mais même à voir ſoutenir dans leurs Cours, tous ceux qui machineroient leur perte.

La Cour d'Eſpagne, n'avoit fait aſſembler avec tant d'oſtentation le Conſeil de Caſtille, qu'afin de juſtifier aux yeux du public la reſolution qu'elle avoit priſe, d'enlever le Duc de Ripperda de l'Hôtel de l'Ambaſſadeur d'Angleterre. Se croyant donc, après la déciſion de ce Conſeil, ſuffiſamment autoriſée, elle ne ſongea plus qu'au moyen d'exécuter ſon deſſein. On commanda pour cet effet un Alcalde de la Cour, nommé *Dom Luis de*

Cuellar, Chevalier de l'ordre de St. Jacques; & *Dom Franciſco de Valanza*, Maréchal de Camp, Grand Commandeur de Caſtille, du même ordre de St. Jacques, & Adjudant Général des Gardes Eſpanoles. L'inſtruction qu'on leur donna, portoit: que le 25., dès que les portes de l'Hôtel de l'Ambaſſadeur s'ouvriroient, ils euſſent à ſe tranſporter chez ce Miniſtre & à ſe ſaiſir du Duc de Ripperda, pour le conduire avec une eſcorte convenable au Château de Segovie; de s'emparer de tous les papiers de ce Duc, & de faire pour cet effet une exacte perquiſition, ſoit dans ſes coffres, ſoit ailleurs; & qu'au cas qu'ils trouvaſſent quelque réſiſtance de la part de l'Ambaſſadeur, d'uſer d'abord de toute la circonſpection, & de tous les égards dûs au caractere dont il étoit revêtu: mais que ſi toutes ces marques de conſideration devenoient inutiles, d'entrer dans la maiſon, à l'aide des gardes qui devoient les ſuivre; afin d'exécuter ce qui leur étoit preſcrit, en évitant, autant qu'ils pourroient, toute violence & tout déſordre.

Le 25, au matin, Dom Louis de Cuellar, & Dom Franciſco de Valanza,

za, avec un détachement de ſoixante Gardes du Corps, vinrent ſe poſter dans la rue où logeoit l'Ambaſſadeur d'Angleterre. Ils entrerent dans la maiſon de ce Miniſtre, auſſi-tôt qu'on en ouvrit les portes; & s'adreſſant d'abord à lui, après qu'on l'eût éveillé, ils lui remirent la lettre ſuivante du Marquis de la Paz.

MONSIEUR,

PAr votre lettre du 22. vous avez fait réponſe à celle du 21. que j'ai érite à Votre Excellence par ordre de Sa Maj.: dans laquelle je vous marquois de nouveau, combien il ſeroit agréable à Sa Maj. que vous perſuadiez au Duc de Ripperda de ſe mettre à la raiſon, en lui conſeillant de ſortir de la maiſon de Votre Excellence, en ſe ſervant ſans reſtriction des précautions que Sa Maj. lui avoit alors accordées par rapport à ſes craintes.

Votre Excellence me marque, qu'après avoir fait tous ſes efforts, ſans oublier aucun moyen de donner cette ſatisfaction à Sa Maj., en conſeillant au Duc de Ripperda, par les plus fortes raiſons, de ſe ſoumettre à la volonté du Roi. vous y avez trouvé une grande réſiſtance; & que vous reſſentiez une vive douleur, de voir

que toutes vos perſuaſions & vos inſtances étoient inutiles ; puiſqu'elles n'ont pu obtenir du Duc autre choſe, ſinon qu'il demandoit avec ſoumiſſiou, que le Roi lui accordât la permiſſion de ſe retirer pour quelques jours dans un Couvent, afin qu'il eut le tems de juſtifier l'innocence de ſa conduite, & éviter par cette démarche le ſcandale, que donnoit ſa retraite dans la maiſon d'un Miniſtre étranger.

J'ai rendu compte au Roi mon Maître de tout le contenu ci deſſus ; & Sa Maj. ayant pleinement & diſtinctément peſé toutes vos expreſſions, à réſolu de faire prendre de l'Hôtel de V. E. le Duc de Ripperda, pour être conduit au Château de Segovie ; afin de pouvoir enſuite ordonner en juſtice ce que ſa grande prudence jugera à propos ; & Sa Majeſté releve V. E. de la parole que vous lui aviez donnée, d'être reſponſable de la perſonne du Duc de Ripperda.

Sa Maj. a nommé un Alcalde de la Cour ; qui ſera accompagné d'une eſcorte de gens de guerre, pour ſe rendre à la maiſon de V. E. & prendre le Duc de Ripperda ; viſiter ſes coffres avec la plus grande exactitude, & ſe ſaiſir de tous les papiers qui ſe trouveront lui appartenir. Mais Sa Maj. lui a recommandé, qu'avant

vant de paſſer à l'exécution de ſes ordres, il eût pour V. E. tous les égards, toutes les attentions & tout le reſpect du à votre caractere, & qu'en cas de refus, ou de reſiſtance, il paſſeroit dans la maiſon de V. E. à l'aide des ſoldats, qui le ſuivroient pour éviter tout déſordre, & ſe rendroit maître de la perſonne du Duc de Ripperda, & de tous ſes papiers.

Le Roi m'a ordonné d'informer V. E. de tout ce que deſſus; & auſſi de lui faire ſavoir, que cette réſolution à été priſe de l'avis de ſon Conſeil Royal; afin de faire connoître à Sa M. Brit. & à V. E. la clémence dont Sa Maj. uſe avec le Duc de Ripperda, & les égards que Sa Maj. a bien voulu avoir pour votre Hôtel; ayant differé ſi long-tems à prendre la préſente reſolution d'en faire tirer le Duc; ce que Sa Maj. auroit pu faire exécuter dès le premier moment de ſa retraite: & ayant voulu, avant toutes choſes, conſulter ſon Conſeil, afin de faire d'autant plus éclater ſa juſtice.

Je ſuis &c.

Du Palais le 24. May 1726.

Milord Harrington parut très ſurpris du contenu de cette lettre; & fort offenſé, qu'avant d'employer la force pour arrêter dans ſa maiſon le Duc de Ripperda, on ne lui eût point fait ſavoir, que

que le Conſeil de Caſtille l'avoit déclaré criminel de leze Majeſté ; & qu'enfin, ſans obſerver aucune formalité, ni garder aucune bienſéance, des Officiers de juſtice & de guerre entraſſent chez lui à main armée, comme pour forcer ſon Hôtel. Il ſe plaignit auſſi amerement de l'injure qu'on faiſoit à ſon caractere, & au droit des gens ; & il demanda, que l'exécution de l'arrêt du Duc de Ripperda fut au moins ſuſpendue, juſqu'à ce qu'il eût fait réponſe au Marquis de la Paz. Mais comme les ordres qu'avoient reçus les deux Eſpagnols qui lui parloient, n'admettoient aucun retardement, il lui répondirent : qu'ils ne pouvoient lui accorder ſa demande, & qu'ils le prioient ſeulement, de ne les point expoſer, par une reſiſtance inutile, à être forcés de n'avoir pas pour lui & pour ſa maiſon, les égards qui lui étoient dûs. Milord Harrington voyant bien, qu'il convenoit de ceder dans la circonſtance où il ſe trouvoit, proteſta ſeulement contre tout ce qu'il prétendoit qu'on faiſoit au préjudice de ſes droits & de ſon caractere : & les deux Eſpagnols ayant pendant ce tems-là arrêté le Duc de Ripperda, & ſaiſi tous les papiers qu'on lui trouva, ſans

faire

faire la moindre violence, ni aucune insulte aux domeſtiques de l'Ambaſſadeur d'Angleterre ; ils ſortirent de ſon Hôtel avec leur priſonnier, à qui ils firent prendre ſur le champ le chemin de la Ville de Segovie. Dès qu'ils y furent arrivés, ils le remirent à l'Alcalde, ou Gouverneur du Château qu'on appelle l'*Alcazar* ; & on l'enferma dans une tour de ce Château, avec un ſeul domeſtique, ſans qu'il fût permis à perſonne, ni même à ſa femme, de lui parler.

Voilà quel fut le terme de la fortune auſſi rapide qu'éclatante où ce Miniſtre étoit parvenu ; & dont il jouït ſi peu de tems. Il ne méritoit, ni par ſes talens, ni par ſon habileté, la place qu'il avoit occupée ; & elle ne lui ſervit qu'à faire remarquer de plus près la foibleſſe de ſes lumieres. Au ſurplus, le Duc de Ripperda ne parut pas après ſa diſgrace, auſſi coupable que le Conſeil de Caſtille l'avoit d'abord jugé. Les prétendus crimes de Leze Maj. qu'on lui imputoit, s'évanouïrent auſſi totalement que ſon pouvoir ; & on le regarda ſimplement dans la ſuite, comme un homme incapable par ſa légereté, & par ſon imprudence, non ſeulement de gouverner

ner un Etat, mais même de traiter les affaires les plus communes.

Tout ce qui s'étoit paſſé chez l'Ambaſſadeur d'Angleterre ayant fait grand bruit dans Madrid, je fus chez ce Miniſtre peu d'heures après que le Duc de Ripperda en eut été enlevé. Je le trouvai plus fâché du myſtere qu'on lui avoit fait de l'avis qu'avoit donné le Conſeil de Caſtille, que de la maniere dont on l'avoit ſuivi. Il m'aſſura même, que ſi la Cour l'avoit inſtruit que le Duc de Ripperda étoit jugé coupable le Leze Majeſté, & qu'elle lui eut enſuite demandé dans les formes qu'il l'obligea à ſortir de ſa maiſon; la choſe n'auroit ſouffert aucune difficulté: mais que comme on avoit tenu une conduite toute oppoſée, il ne pouvoit s'empêcher d'être offenſé de ce procedé violent, & de l'atteinte qu'on venoit de donner, dans ſa maiſon, aux droits de tous les Ambaſſadeurs. Il me montra enſuite la lettre qu'il venoit d'écrire au * Marquis de la Paz: il ajouta, qu'il eſperoit, que les † Miniſtres étrangers feroient

* On la trouvera à fin de ce volume. *Pieces Juſtificatives. No. XIII.*

† Il leur envoya pour cela ſon Secrétaire.

feroient dans cette affaire cauſe commune avec lui; & qu'au ſurplus, en attendant les ordres du Roi ſon Maître, à qui il alloit dépecher un courier, il comptoit de s'abſenter de Madrid : ce qu'il exécuta effectivement, en allant ce même jour à Aranjuez.

La Cour d'Eſpagne, qui de ſon côté avoit intérêt de juſtifier ce qu'elle venoit de faire, dépêcha pluſieurs Couriers à Vienne, à Londres & à la Haye; & elle fit même publier par le Marquis de la Paz; une eſpece de relation de la conduite qu'elle avoit tenue, qui fut communiquée à tous les Miniſtres étrangers. Cette diſcuſſion traîna long-tems: elle donna lieu à beaucoup de repréſentations & de lettres de la part de l'Eſpagne & de l'Angleterre; & enfin elle n'aboutit à rien. Comme elle n'a aucun rapport à ce que je dirai dans la ſuite, je crois qu'il eſt inutile d'en parler.

Auſſi-tôt après la diſgrace du Duc de Ripperda, on rendit les emplois à preſque tous ceux que ce Miniſtre en avoit dépouillés. Le Marquis de GRIMALDO rentra dans la place de Sécretaire d'Etat des affaires étrangeres; à la reſerve du détail de ce qui concernoit la Cour de Vienne, qui fut donné au M. DE

LA

LA PAZ. Le M. de CASTELAR fut rétabli dans le Miniſtere de la guerre, & Dom Franciſco ARIAZA dans la Surintendance des Finances. Le ſeul Dom Antonio de SOPEÑA, qui avoit le département de la Marine & des Indes, perdit ſon emploi; LL. MM. l'accorderent à Dom Joſeph PATIÑO, par les bons offices de l'Archevêque d'Amida.

Tous ces divers remplacemens, partageant déſormais l'autorité que le Duc de Ripperda s'étoit appropriée, & qu'il exerçoit ſi deſpotiquement, qu'on la regardoit comme une véritable oppreſſion, cauſerent une grande joie dans le public; & la mienne ne fût pas moindre, car j'avois toujours craint d'éprouver quelque déſagrément de la part ce ce Miniſtre. Affranchi de cette inquiétude, & devenu un peu plus hardi, je crus qu'il étoit tems de ſortir de l'extrême reſerve que j'avois obſervée juſqu'alors; & que je devois profiter des premiers momens de liberté, dont preſque tous ceux qui commencent à être en place, affectent de laiſſer jouïr le public, pour faire quelques nouvelles tentatives auprès de L. M. Cath., qui puſſent devenir utiles aux deſſein qu'on avoit en France, de les détacher de la Cour de Vienne.

PIECES

PIECES JUSTIFICATIVES

Pour le Tome I.

DES MEMOIRES

DE Mr. L'ABBÉ

DE MONTGON.

N°. I. *pag.* 270. *de ce Tom. I.*

TRAITÉ *d'Alliance entre les Rois de* France, *de la* Grande Brétagne, *&* *de* Pruſſe, *conclu à* Hanover *le* 3. *Septembre* 1725.

LEURS Majeſtés, le Roi de la Grande Bretagne, le Roi Très-Chrétien & le Roi de Pruſſe, ayant vu avec plaiſir, combien l'union étoite, qui ſubſiſte entr'Elles, a contribué, non ſeulement au bonheur de leurs propres Royaumes & ſujets, mais auſſi au bien & à la tranquillité publique; étant perſuadées en même tems, qu'il n'y a point de moyen plus propre à aſſurer & à affermir les mêmes avantages, contre tous les événemens qui pourroient naître, que de cultiver de plus en plus la dite union, & la rendre indiſſoluble; & ayant reflechi murement ſur tous les Traités qui ſubſiſtent entre Leurs dites Majeſtés (auxquels Elles déclarent, qu'Elles ne veulent, par le préſent Traité, déroger en aucune maniere): Elles ont trouvé bon de prendre d'avance de nouvelles meſures, pour les cas où il pourroit arriver quelques troubles dans l'Europe, en convenant entr'Elles de ce qui ſeroit néceſſaire, non ſeulement pour la ſûreté & les intérêts les plus eſſentiels de leurs propres Royaumes, mais auſſi par rapport au bien & à la tranquillité publique.

Par

Par ces conſiderations, & dans cette vue, Leurs dites Majeſtés Britannique, Très-Chrétienne & Pruſſienne, ont donné leurs pleins-pouvoirs : ſavoir S. M. Brit. au Sieur *Charles Vicomte de* TOWNSHEND, Baron de Lynn, ſon Lieutenant dans le Comté de *Nordfolck*, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere &c. & ſon Secrétaire d'Etat : S. M. Très-Chrétienne, au Sieur *François Comte de* BROGLIO, Lieutenant Général de ſes Armées, Directeur Général de ſa Cavallerie & de ſes Dragons, Gouverneur de *Mont-Dauphin*, & ſon Ambaſſadeur auprès du dit Sereniſſime Roi de la Grande Bretagne : &S. M. Pruſſienne, au Sr. *Jean Chriſtophle de* WALLENRODT, ſon Miniſtre d'Etat, & ſon Envoyé extraordinaire auprès du dit Sereniſſime Roi de la Grande Bretagne. Leſquels, en vertu des dits pleins-pouvoirs (dont les Copies ſont inſerées de mot à mot à la fin du préſent Traité), ayant peſé, avec toute l'attention poſſible, les meſures les plus propres pour parvenir au but que Leurs dites Majeſtés propoſent, ſont convenus des Articles ſuivans.

ARTICLE PREMIER.

Il y aura dès à préſent, & pour tous les tems à venir, une paix véritable, ferme & inviolable ; une amitié la plus ſincere & la plus intime, & une Alliance & union la plus étroite, entre les dits trois Sereniſſimes Rois, leurs Héritiers & Succeſſeurs, leurs Etats, Païs, & Villes, ſituées ſur leurs Terres reſpectivement, & leurs Sujets & Habitans, tant dedans que dehors

dehors l'Europe; & ils ſeront conſervés & cultivés de maniere, que les parties contractantes puiſſent avancer fidelement leurs intérêts & avantages reciproques, & prévenir & repouſſer tous les torts & dommages, par les moyens les plus convenables qu'elles puiſſent trouver,

ARTICLE SECOND.

Comme c'eſt le véritable but & intention de cette Alliance entre les dits Rois, de conſerver mutuellement la paix & la tranquillité de leurs Royaumes reſpectifs, Leurs Majeſtés ſuſdites s'entrepromettent leur Garantie reciproque, pour protéger & maintenir généralement tous les Etats, pays & villes, tant dedans que dehors l'Europe, dont chacun des Alliés ſera actuellement en poſſeſſion au tems de la ſignature de cette Alliance; auſſi-bien que les droits, immunités & avantages, & en particulier ceux qui regardent le Commerce, dont les dits Alliés jouiſſent ou doivent jouir reſpectivement. Et pour cette fin, les dits Rois ſont convenus, que ſi en haine de cette Alliance, ou ſous quelqu'autre prétexte, aucun des dits Alliés étoit attaqué hoſtilement, ou qu'il ſouffrit quelque tort dans les choſes ci-deſſus ſpécifiées, par aucun Prince ou Etat quel qu'il ſoit, les autres Alliés employeroient leurs bons offices, pour faire faire raiſon à la partie lézée, & pour porter l'aggreſſeur à s'abſtenir d'aucune hoſtilité ou tort ultérieur.

ARTI-

ARTICLE TROISIEME.

Et s'il arrivoit qu'aucune des parties contractantes fût attaquée ouvertement, ou qu'elle fût troublée dans les cas ſuſdits, & que les bons offices ci-deſſus mentionnés ne fuſſent pas aſſez efficaces, pour procurer une juſte ſatisfaction & réparation pour les torts & dommages faits à la partie lézée; alors les autres parties, deux mois après que la Requiſition leur aura été faite, fourniront les ſecours ſuivans.

S. M. le Roi de la Grande Bretagne donnera 8000. hommes d'Infanterie & 4000. Chevaux.

S. M. Très-Chrêtienne fournira en pareil cas 8000. hommes d'Infanterie, & 2000, Chevaux.

Mais ſi la partie attaquée aimoit mieux avoir des Vaiſſeaux de guerre & de tranſport, ou même des ſubſides en argent, ce qu'on laiſſera toujours à ſon choix, alors les autres parties lui founiront des vaiſſeaux ou de l'argent, à proportion de la dépenſe des troupes à donner comme ci-deſſus. Et pour ôter toute ſorte de doute par rapport à cette dépenſe, les Parties contractantes conviennent, que mille hommes de pied ſeront évalués à 10000. florins de Hollande par mois, & mille chevaux à 30000. florins de la même monnoye, auſſi par mois; & l'on fera le calcul pour les Vaiſſeaux de guerre & de tranſport à proportion. Si les ſecours ci-deſſus ſpecifiés ne ſuffiſent pas pour faire faire juſtice à la

fiés ne ſuffiſent pas pour faire faire juſtice à la partie lézée, alors les parties contractantes conviendront enſemble des forces ultérieures à être fournies: & enfin, en cas de néceſſité, les dits Alliés aſſiſteront la partie lézée de toutes leurs forces, & même déclareront la guerre à l'aggreſſeur.

ARTICLE QUATRIEME.

Et comme les dits trois Sereniſſimes Rois ſont réſolus de reſſerrer de plus en plus l'étroite union qui regne entr'eux, par toutes les marques poſſibles d'une bonne foi & d'une confiance mutuelle, ils ſont convenus réciproquement, non-ſeulement de n'entrer dans aucun Traité, Alliance ou engagement, quelconque, qui pourroit être contraire, en quelque maniere que ce fût, aux intérêts les uns des autres; mais même de s'entrecommuniquer fidélement les propoſitions qui pourroient leur être faites, & de ne prendre, ſur ce qui leur ſeroit propoſé, aucune réſolution que de concert, & après avoir examiné conjointément ce qui ſeroit convenable à leurs intérêts communs, & propre à maintenir l'Equilibre de l'Europe, qu'il eſt ſi néceſſaire de conſerver pour le bien de la paix générale.

ARTICLE CINQUIEME.

Comme S. M. Très-Chrétienne, intereſſée particuliérement, par ſa qualité de Garante des Traités de *Weſtphalie*, au maintien des priviléges & libertés du Corps Germanique; &

Leurs Majeſtés Britanique & Pruſſienne, comme membres de ce Corps, voyent avec une peine égale des ſemences de diviſion & des plaintes, qui pourroient enfin éclater, & entraîner une guerre qui embraſeroit toute l'Europe, par les ſuites funeſtes qui en reſulteroient : Leurs dites Majeſtés, étant toujours attentives à ce qui pourroit un jour troubler la tranquillité de l'Empire en particulier, & celle de l'Europe en général, s'engagent & promettent, de s'entr'aider mutuellement pour le maintien & l'obſervation des ſuſdits Traités, & des autres Actes, qui, ayant ſtatués ſur les affaires de l'Empire, ſont regardés comme la baſe & le fondement de la tranquillité du Corps Germanique, & le ſoûtien de ſes droits, privileges & immunités, auxquels Leurs ſuſdites Majeſtés deſirent véritablement de pourvoir d'une maniere ſolide.

ARTICLE SIXIEME.

La préſente Alliance ſubſiſtera pendant l'eſpace de quinze ans, à compter du jour de la ſignature du préſent Traité.

ARTICLE SEPTIEME.

Leurs Majeſtés Britannique, Très Chrétienne & Pruſſienne, inviteront les Princes & Etats dont Elles conviendront entr'Elles, à accéder au préſent Traité ; & Elles ſont convenues dès à préſent, d'y inviter nommément les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies.

ARTI-

ARTICLE HUITIEME.

Ce préſent Traité ſera approuvé & ratifié par L. M. le Roi de la Grande Bretagne, le Roi Très-Chrêtien, & le Roi de Pruſſe; & les ratifications ſeront fournies dans l'eſpace de deux mois, du jour de la ſignature du préſent; ou plutôt, s'il eſt poſſible.

En foi de quoi Nous, en vertu des pleins-pouvoirs reſpectifs, avons ſigné le préſent Traité, auquel nous avons fait apposer le cachet de nos Armes. Fait à *Hanover le* 3. *Septembre* 1725.

[L. S.]	[L. S.]	[L. S.]
TOWNSHEND.	BROGLIO.	WALLENRODT.

Premier Article ſéparé.

Comme l'affaire arrivée dernierement dans la Ville de Torn, & ce qui s'en eſt enſuivi, ont allarmé pluſieurs Princes & Etats, qui craignent qu'au préjudice du Traité d'*Oliva*, il n'arrive à cette occaſion des troubles, non ſeulement dans la Pologne, mais auſſi dans les païs voiſins; Leurs Majeſtés Britannique, Très-Chrétienne & Pruſſienne, qui, comme Garantes du ſuſdit Traité d'*Oliva*, ſont intereſſées à ce qu'il ſoit maintenu & obſervé dans toute ſon étendue, s'engagent d'employer leurs offices le plus efficacement qu'elles pourront, pour faire reparer ce qui auroit pû être contraire au dit Traité d'*Oliva*: & pour cet effet, Leurs dites Majeſtés s'inſtruiront

de concert par leurs Miniſtres en Pologne, des infractions qui auroient pû être faites au dit Traité d'*Oliva*, & des moyens d'y remédier, d'une maniere qui aſſure entierement la tranquillité publique, contre les dangers auxquels elle ſeroit expoſée, ſi un Traité, auſſi ſolemnel que celui d'*Oliva*, ſouffroit quelque atteinte.

Cet Article ſéparé aura la même force, que s'il avoit été inſeré de mot en mot dans le Traité conclu & ſigné ce jourd'hui : il ſera ratifié de la même maniere, & les ratifications en ſeront échangées dans le même tems que le Traité.

En foi de quoi, Nous ſouſſignés, en vertu des pleins pouvoirs communiqués ce jourd'hui de part & d'autre, avons ſigné cet Article, & y avons appoſé les cachets de nos Armes. Fait à *Hanover le* 3, *Septembre*, 1725.

(L. S.) (L. S.) (L. S.)
TOWNSHEND. BROGLIO. WALLENRODT.

Second Article ſéparé.

Si, en haine des ſecours que S. M. Très-Chrêtienne donneroit à S. M. Britannique & à S. M. Pruſſienne, pour les garantir du trouble qu'elles pourroient ſouffrir dans les Etats qu'Elles poſſedent, l'Empire déclaroit la guerre à ſa dite Majeſté Très-Chrêtienne ; comme dans ce cas une pareille déclaration ne regarderoit pas moins le Sereniſſime Roi de la Grande-Bretagne, & le Sereniſſime Roi de Pruſſe, dont les interêts auroient été l'occaſion

ſion de la guerre que S. M. Très-Chrêt. auroit à ſoutenir : non-ſeulement ils ne fourniroient point leur contingent en troupes, ni en quelqu'autre nature de ſecours que ce pût être, quand même Leurs dites Majeſtés Britannique & Pruſſienne ne ſeroient pas compriſes & nommées dans la déclaration de guerre que l'Empire feroit à la France ; mais Elles agiroient de concert avec S. M. Très-Chrêt., juſqu'à ce que la paix troublée à cette occaſion fût rétablie. Sa dite Majeſté Britannique promettant d'ailleurs ſpécialement, d'exécuter dans ces cas, comme dans tous les autres, les Traités qu'Elle a conclus avec S. M. Très-Chrêt. ; laquelle de ſon côté promet de les obſerver fidelement.

Cet Article ſéparé aura la même force, que s'il avoit été inſeré de mot en mot dans le Traité conclu, & ſigné ce jourd'hui : il ſera ratifié de la même maniere, & les ratifications en ſeront échangées dans le même tems que le Traité.

En foi de quoi Nous ſouſſignés, en vertu des pleins pouvoirs communiqués ce jourd'hui de part & d'autre, avons ſigné cet Article, & y avons appoſé les cachets de nos Armes. Fait à *Hanover le* 3. *Septembre* 1725.

(L. S.) (L. S.) (L. S.)
TOWNSHEND. BROGLIO. WALLENRODT.

Troiſieme Article ſéparé.

S'il arrivoit, que, nonobſtant la ferme reſolution dans laquelle eſt S. M. Très-Chrêt.,

d'observer exactement tous ses Traités à l'égard de l'Empire, en ce à quoi il n'a point été dérogé par le présent Traité, l'on voulût, de la part du dit Empire, prendre quelque résolution contre la France, au préjudice de la Garantie générale des possessions, telle qu'elle est stipulée par le Traité signé ce jourd'hui; S. M. Britannique & S. M. Prussienne promettent dans ce cas, d'employer leurs bons offices, crédit & autorité, le plus efficacément qu'Elles pourront, soit par leurs voyes & celles des Princes leurs Amis à la Diete, soit par tous les autres moyens convenables, pour empêcher qu'il ne se commette rien qui y soit contraire. Mais, si contre toute attente, & malgré tous leurs efforts, la guerre étoit déclarée à la France de la part du dit Empire, quoiqu'en ce cas n'étant plus une défensive, Elles ne seroient pas obligées, suivant ses constitutions, de fournir aucun contingent; cependant, pour ôter tout doute entre Leurs dites Majestés, si Elles croyent ne pouvoir se dispenser de remplir leurs devoirs de Membres de ce Corps, Leurs dites Majestés Britannique & Prussienne se reservent la liberté de fournir leur contingent en Infanterie ou en Cavalerie, de leurs troupes, ou de celles qu'Elles prendront à leur solde de quelqu'autre Prince, à leur choix; sans que L. M. Britannique & Prussienne, à raison de leur contingent ainsi fourni, soient censées avoir contrevenu au Traité signé ce jourd'hui, qui demeurera dans toute sa force. L. M. Britannique & Prussienne promettent, de ne don-

donner en ce cas, autres, ni plus grand nombre de troupes contre S. M. T. C., que celui qu'Elles ſont obligées de donner pour leur contingent; & qu'Elles rempliront d'ailleurs, dans le cas prévu, leurs engagemens envers ſa dite M. T. C.: laquelle, de ſon côté, ne pourra, pour raiſon du dit contingent, exercer contre les Etats & Sujets du dit Sereniſſime Roi d'Angleterre, & du dit Sereniſſime Roi de Pruſſe, dans l'Empire, ou ailleurs, aucune hoſtilité, ni demander, ou prétendre aucune contribution, fourage, logemens de gens de guerre, paſſages, ou autres choſes à la charge des dits pays & Etats, ſous quelque prétexte que ce ſoit; & de même les dits Etats, Places, Lieux & Sujets, ne pourront auſſi fournir aucune des dites choſes, aux ennemis de S. M. T. C.: laquelle s'oblige auſſi & promet de ſon côté, ſi dans l'Empire on venoit à prendre des réſolutions pareilles à celles dont il eſt parlé dans cet Article, au préjudice des Rois de la Grande Bretagne & de Pruſſe, S. M. T. C. prendra ouvertement leur parti, & ne manquera pas de les aſſiſter avec toute la vigueur néceſſaire, juſqu'à ce que les troubles, torts & infractions ceſſent entiérement.

Cet Article ſéparé aura la même force, que s'il avoit été inſeré de mot à mot dans le Traité conclu & ſigné ce jourd'hui: il ſera ratifié de la même maniere, & les ratifications en ſeront échangées dans le même tems que le Traité.

En foi de quoi, Nous ſouſſignés, en vertu des pleins pouvoirs communiqués ce jourd'hui

d'hui de part & d'autre, avons ſigné cet Article, & y avons attaché les cachets de nos Armes. Fait à *Hanover le* 3. *Septembre* 1725.

(L. S.) (L. S.) (L. S.)
TOWNSHEND. BROGLIO. WALLENRODT.

N°. II. *pag.* 271.

REPRESENTATIONS *des Directeurs des deux Compagnies des* Indes *Orientales & Occidentales, aux Etats Généraux, contre celle nouvellement établie à* Oſtende.

LES Directeurs de la Compagnie des *Indes-Orientales* de ce pays, ayant vu décliner de tems en tems leur commerce dans les *Indes-Orientales*, depuis qu'on a entrepris dans les *Pays-Bas Eſpagnols*, préſentement *Autrichiens*, d'exercer ce commerce dans les *Indes*, ſe ſont adreſſés, par différens Mémoires, à VOS HAUTES PUISSANCES, pour repréſenter, que leſdits *Pays-Bas* n'avoient aucun droit par les traités à cette navigation & à ce commerce, qu'ils ne l'avoient jamais eu ci-devant ſous le Regne des Rois d'*Eſpagne*; & qu'ils ne l'avoient ni en vertu deſdits Traités, ni en vertu de ceux qui ont été faits avec S. M. Impériale, & ſon Prédéceſſeur, l'Empereur *Leopold* de glorieuſe mémoire:

moire : d'autant plus que le principal but de ces Traités & Négociations a été, que dans les pays & dominations que S. M. Imperiale pourroient acquerir, en vertu de la *Grande Alliance* avec l'*Angleterre* & cet Etat, il ne ſeroit rien entrepris qui pût cauſer de plus grands préjudices à ces deux Nations, que s'ils fuſſent demeurés ſous la domination de l'*Eſpagne*.

C'eſt pourquoi il a été très-prudemment ſtipulé par le Traité de *Barriere*, que S. M. Impériale & Catholique poſſederoit les *Pays-Bas Eſpagnols*, de la même maniere que les Rois d'*Eſpagne* ſes Prédéceſſeurs les avoient poſſedés; & que pour le reſte, le commerce ſe feroit de la maniere ſtipulée dans les articles du Traité de *Munſter*.

Mais quoique les Directeurs euſſent bien ſouhaité, qu'il ne ſe fût point préſenté d'autres incidens qui les obligeaſſent à importuner encore VOS HAUTES PUISSANCES par de nouveaux Ecrits, (d'autant qu'ils s'étoient flattés, que S. M. Impériale & Catholique n'auroient point pouſſé plus loin ce commerce à leur préjudice); ils ont cependant vu avec douleur, 1. que la navigation particuliere, qui avoit été commencée il y a quelques années à *Oſtende*, a été changée en une Compagnie formelle ſur les *Indes-Orientales & Occidentales*, munie d'un très-ample octroi; & 2. qu'à préſent on employe toutes ſortes de moyens pour faire valoir & maintenir cette Compagnie, par des Traités avec d'autres Puiſſances, au grand préjudice des droits & prérogatives, que la Compagnie des *Indes Orientales*

de ce pays a ci-devant obtenu : ainſi que cela paroit aux dits Directeurs, par le Traité de commerce, fait en dernier lieu entre S. M. Impériale & Catholique, & le Roi d'*Eſpagne*, où il eſt dit dans le 1. & 3. article :

Que les Vaiſſeaux de guerre & marchands de leurs dites Majeſtés, & de leurs Sujets, pourront réciproquement fréquenter les Ports, Côtes, Contrées & Provinces de part & d'autre, ſans en avoir préalablement demandé la permiſſion ; ce qui s'étend auſſi ſpécialement ſur les Indes-Orientales, *où ils pourront demander tout ce qui eſt néceſſaire pour la navigation : avec cette ſeule reſtriction, par rapport aux* Indes-Orientales, *qu'il ne ſera point permis d'y exercer aucun commerce ; & que les vaiſſeaux de guerre, principalement dans ces contrées, ſeront obligés de ſe comporter d'une maniere, qui ne donne aux Eſpagnols aucune crainte ou mauvais ſoupçons.*

Il eſt dit de plus dans le 36. article du même Traité : *que les Sujets de S. M. Imperiale & Catholique, pourront introduire & débiter, dans tous les Etats & Dominations du Roi d'*Eſpagne, *tous les effets, marchandiſes, fruits & productions qu'ils apportent des* Indes-Orientales : *moyennant qu'il paroiſſe par des certificats des Députés de la nouvelle Societé établie aux* Pays-Bas Autrichiens, *que ces effets, fruits & marchandiſes proviennent des lieux de commerce, colonies & conquêtes de la dite Societé ; auquel cas ils jouiront, par rapport aux effets des* Indes Orientales, *des mêmes privileges qui ont été accordés aux habitans de l'Etat des* Provinces-Unies, *par les Lettres patentes du*

Roi

*Roi d'*Eſpagne *des 27. Juin & 3. Juillet* 1663. S. M. déclarant en outre : *qu'elle accorde aux Sujets de S. M. Impériale & Catholique, tout ce qui a été accordé aux habitans de cet Etat par le Traité de Munſter de l'année* 1648. *tant à l'égard des* Indes, *que par rapport à tout ce qui pourroit être applicable au dit Traité, & qui n'y ſera point contraire non plus qu'à la préſente paix.*

Ce qui, par le 27. ou dernier article du dit Traité, s'étend encore *ſur tout ce que la Nation Britannique a ſtipulé en ſa faveur par les Traités de* 1667. 1670. 1713. ; *& en dernier lieu par certain Traité & convention, dont le jour & la date ne ſont point exprimés, pour autant que cela pourra auſſi s'appliquer aux Sujets de l'Empereur.*

De plus, *ſur tout* ce *qui a été accordé à l'Etat des* Provinces-Unies, *non ſeulement par les Traités de paix de l'année* 1648., *mais encore par le Traité de marine de l'année* 1650. *& le Traité de paix de l'année* 1714.

Avec cette addition : *que tous ces Traités ſerviront de regle dans les cas douteux, ou dans ceux qui ſont omis, ou qui pourroient n'être pas exprimés aſſez clairement par le préſent Traité entre leurs dites Majeſtés.*

Sur leſquels cas douteux, & qu'on a paſſé ſous ſilence, on peut établir en premier lieu, que S. M. Catholique a bien voulu accorder aux Sujets de S. M. Impériale par le 2. article, la libre fréquentation de tous les Pays, Ports de Mer & lieux dépendans de ſa domination; ſans qu'on y trouve, ni dans tout le traité, cette reſtriction expreſſe, & cette ex-

cluſion, qui ſont inſerées par tout dans d'autres Traités de même nature : ſavoir, que cela ne ſe doit entendre que de ces Pays & lieux, que le Roi poſſede en *Europe*, ou de ceux où les autres Nations ont eu de tout tems un libre commerce ; comme il paroit par le 4. article du Traité de *Trêve*, conclu entre le Roi d'*Eſpagne* & cet Etat en 1609. où il eſt dit, *ce que le dit Seigneur Roi entendoit devoir être reſtreint & limité aux Royaumes, Pays, Terres & Seigneuries, qu'il tient & poſſede NB. en* Europe, *& autres Places & Havres, où les Sujets des Rois & Princes, qui ſont ſes amis & alliés, font ce trafic.*

Item, par le Traité de *Munſter*, au 5. article ſi connu : *que les Directeurs & Commis des Compagnies des* Indes-Orientales & Occidentales *pourront librement voyager & trafiquer dans tous les pays, qui ſont ſous la domination du Roi NB. en* Europe : *& en outre, que les Sujets de l'Etat devront s'abſtenir de frequenter les Places Caſtillanes dans les* Indes-Orientales.

Et enfin, par le 34. Article du Traité conclu à *Utrecht* en 1714. entre S. M. Catholique Regnante, *Philippe V.* & cet Etat, où il eſt dit très-expreſſément :

Quoiqu'il ſoit parlé dans divers Articles précédens, que les Sujets de part & d'autre, pourront librement venir, fréquenter, reſter, naviger & trafiquer dans les Pays, Terres, Villes, Havres, places & rivieres des hauts contractans reſpectifs ; il eſt néanmoins ſous-entendu, que les dits Sujets ne pourront jouïr de cette liberté dans les Etats reciproques, ſitués en Europe :

Europe : *d'autant qu'on eſt convenu expreſſément, qu'à l'égard des* Indes-Orientales Eſpagnoles, *il ne ſera permis d'y naviger, ou commercer, que conformément au* 31. *Article du dit Traité.*

D'autre part, que pareils termes illimités ſe trouvent encore dans le 36. Article du dit Traité entre leurs ſuſdites Majeſtés, où il eſt accordé : *que les Sujets de l'Empereur pourront introduire dans tous les Pays & Etats du Roi, ſans aucune diſtinction, toutes les denrées, fruits & marchandiſes de leurs colonies & conquêtes aux* Indes-Orientales, *moyennant qu'ils ſoient ſeulement munis de certificats requis par le dit article; auquel cas ils jouiront de tous les privileges, qui ont été accordés aux habitans de cet Etat, par les lettres patentes du Roi d'*Eſpagne *en l'année* 1663.

Quoique les Directeurs de la Compagnie des *Indes-Orientales* de ce pays ne connoiſſent aucun autre privilege, ſinon qu'il leur eſt permis d'introduire les fruits & marchandiſes des *Indes* dans tous les Etats & Domaines du Roi d'*Eſpagne* ſitués en *Europe*, ou bien dans les endroits, où toutes autres Nations ont un libre commerce, ſans que de leur connoiſſance il ait été jamais accordé de plus grands avantages. Mais il eſt bien vrai, que par certaines Letres Pattentes ou Placards émanés du Roi d'*Eſpagne* en 1663. il eſt ordonné, qu'à l'entrée de ces fruits & marchandiſes dans les Etats & Domaines de Sa Majeſté, où de tout tems il a été permis de les introduire, on devra produire un certificat, qui juſtifie, qu'ils ſont venus des pays, colonies & conquêtes, que

que la Compagnie des *Indes-Orientales* de ce pays poſſede aux *Indes Orientales*; afin de pouvoir les diſtinguer d'avec les marchandiſes des *Indes-Orientales Portugaiſes*, avec laquelle Nation le Roi d'*Eſpagne* étoit alors en guerre.

Cependant, le Miniſtre de VOS HAUTES PUISSANCES à *Madrid* s'y oppoſa alors au nom de l'Etat; & ayant repréſenté à S. M. Cath. l'impoſſibilité de pouvoir ſatisfaire à cette requiſition, la choſe en eſt reſtée là, ſuivant toute apparence; ſans qu'ils ſachent, qu'ont ait exigé depuis de pareils certificats en *Eſpagne*, pour les fruits & marchandiſes des *Indes-Orientales.*

Mais comme ces choſes ſont telles, qu'elles ont été apparemment interprétées par l'ancien uſage, ou qu'elles pourroient recevoir cette interprétation par les précédens Actes & Traités; les Directeurs ne les touchent en paſſant, que pour faire voir uniquement, que le ſens interieur & l'intention de ces Articles leur eſt inconnu, ou ne leur paroit pas ſi clair, que ce qui ſe trouve établi dans le dit ſecond Article, où Sa M. Cath. *étend ſpécialement juſqu'aux* Indes-Orientales, *le dit libre accès ou fréquentation dans tous ſes Ports & Places*: ce que les Directeurs ne ſavent point non plus avoir été accordé jamais de telle maniere à aucune Nation du monde, & ſur tout aux Sujets de cet Etat; puiſque par le 5. Article du Traité de *Munſter*, ſi ſouvent cité, il eſt expreſſément ſtipulé, *que les Sujets de cet Etat devront s'abſtenir de la fréquentation des Places Caſtillanes ſituées dans les* Indes-Orientales.

Ce

Ce qui a auſſi été rigoureuſement obſervé depuis ce tems-là de la part des Eſpagnols; ainſi que cela paroit par un certain cas, que les Directeurs ont eu l'honneur de repréſenter à VOS HAUTES PUISSANCES par leur Mémoire de l'année 1720. ſavoir: qu'en 1687. „ un Vaiſſeau de la Compagnie, „ ayant à bord deux Religieux, qui avoient „ fait naufrage ſur les côtes de la *Chine*, & „ les ayant ramenés à leur priere aux Isles „ *Philippines*, le Capitaine de ce Navire de- „ manda à cette occaſion au Gouverneur ſeu- „ lement un peu d'eau, qui lui manquoit, „ vu le détour qu'il avoit pris; mais qu'au „ lieu d'en recevoir, il reçut ordre de ſe re- „ tirer inceſſamment, ſans avoir pû obtenir la „ moindre choſe. " Tant s'en faut que le Roi d'*Eſpagne* ait compris, que les Ports de Mer & Places dans les *Indes-Orientales*, qui ne ſont autres que les Isles *Philippines*, autrement dit *Manilles*, ſerviſſent d'entrepôt ou de places de rafraichiſſement aux Vaiſſeaux de la Compagnie des *Indes-Orientales* de cet Etat, ſachant bien de quelle conſéquence cela auroit pû être.

Mais les Directeurs croyent avoir ſur-tout raiſon de ſe plaindre du ſuſdit Article 36., parce que le Roi d'*Eſpagne* y accorde aux Sujets de S. M. Impériale & Catholique, non-ſeulement tout ce qui a été accordé, mais encore cédé aux habitans de cet Etat, par le Traité de *Munſter*, tant à l'égard des *Indes* qu'autrement; ce qu'ils croient directement oppoſé au 5. Article du dit Traité de *Munſter*, par lequel il eſt ſtipulé, *que les Eſpa-*

Eſpagnols devront ſe borner à leur navigation, comme ils l'ont eue du tems de ce Traité, ſans pouvoir s'étendre plus loin dans les Indes-Orientales : comme d'autre part il a auſſi été ſtipulé dans le Traité d'*Utrecht* en l'année 1714. entre Sa dite Majeſté le Roi d'*Eſpagne*, & cet Etat, *que la navigation & le commerce dans les* Indes Orientales & Occidentales, *ſous la domination des Seigneurs Etats Généraux, devront ſe faire de la même maniere, qu'on l'a pratiqué juſqu'à préſent.*

Ce qui eſt une preuve évidente, qu'il ne doit point ſe faire de changement dans cette navigation de part ni d'autre, ſoit par les propres Sujets, ou par ceux de quelqu'autre Puiſſance, qui n'eſt pas compriſe dans le 5. Article du dit Traité de *Munſter* : attendu, que le 10. Article du Traité d'*Utrecht* exprime encore, que les prérogatives par rapport à la navigation & au commerce des *Indes-Orientales, compriſes au 5. Article du Traité* de Munſter, *auront lieu uniquement dans ce qui concerne les deux Hautes Puiſſances Contractantes & leurs Sujets ;* ſavoir l'*Eſpagne* & cet Etat, ſans autres : ainſi que le véritable ſens, & l'intention de ces paroles, paroiſſent clairement par le rapport de Mrs. les Plenipotentiaires au dit Congrès d'*Utrecht*, inſeré dans le *verbal* & dans les *notules* ou réſolutions de VOS HAUTES PUISSANCES du 4. Janvier 1714. en ces termes : *premierement, ſur le 5. & 6. Article du Traité de* Munſter, *que les dits Sieurs Plénipotentiaires d'*Eſpagne *croyent être ſujets à quelques remarques, comme pouvant être appliqués à d'autres ;*

tres ; disant que les Etats & leurs Habitans devoient bien jouïr de tous les avantages stipulés par ce Traité ; mais que les autres Nations, & particulierement les Villes Anséatiques *n'en devoient point jouïr.* Preuve convaincante, que l'exclusion, ou la non-admission des autres Nations à la jouissance, & à ce qui a été convenu par le 5. Article au sujet de la navigation & commerce aux *Indes-Orientales*, a été l'unique & le véritable but de ce Traité.

Ce qui ayant donc été inseré ainsi à la requisition & aux instances de Mrs. les Plénipotentiaires d'*Espagne*, & agréé des deux côtés; il n'est pas permis à l'une de ces deux Puissances de transmettre ce droit par Traité, ou à faire participer une autre Nation, sans la concurrence & le consentement de l'autre Puissance comprise dans la même convention, & qui y est interessée.

Outre que le Roi d'*Espagne* ayant cédé en faveur des Habitans de cet Etat cette partie des *Indes*, que la Compagnie Privilégiée des *Indes-Orientales* possede, avec promesse que les Espagnols ne s'étendroient point de ce côté-là; il n'a plus le droit de céder une seconde fois à d'autres Nations; ce dont Sa Majesté s'est ci-devant desistée par un Traité si solemnel, & qu'Elle a toujours laissé à la Compagnie Privilégiée des *Indes-Orientales* de ce pays, ou à tels qui ayant été ci-devant les Sujets de Sa Majesté, sont aussi compris dans les Articles de la défense; ni de tolerer publiquement que les districts, qui ont été cédés, & dont on a joui paisiblement de la part de tous les Sujets Espagnols, soient fréquentés

par

par des Vaisseaux de guerre & bâtimens marchands, & que l'on y établisse des Forts, Colonies & Comptoirs de négoce, & généralement tout ce qu'on pourroit faire, s'il n'y avoit point de Traités, au grand préjudice & à l'amoindrissement, pour ne point dire à l'entier anéantissement des prérogatives de cet Etat, ci-devant stipulés & obtenus.

Et d'autant, HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS, que les Directeurs de la Compagnie des *Indes-Orientales* de ce pays, se confirment de plus en plus en ce qu'ils ont commencé à prévoir il y a longtems : que si la nouvelle Compagnie des *Indes-Orientales* & *Occidentales*, érigée dans les *Pays-Bas Autrichiens*, veut pousser de cette maniere sa navigation & son commerce dans les limites de l'octroi concédé à la Compagnie des *Indes-Orientales* de ce pays, & troubler le commerce par tout dans les *Indes*, cette affaire tireroit de plus en plus à de grandes conséquences : & voyant d'ailleurs que cette navigation & commerce avec l'octroi, qui y est relatif, revient d'être confirmé de la part du Roi d'*Espagne*, par un Traité important & très préjudiciable au commerce de la Compagnie des *Indes-Orientales* de ce Pays, & qui, à certains égards, favorise la dite Compagnie Autrichienne au-delà des Habitans de l'Etat ; ils n'ont pu se dispenser dans cette conjoncture, de représenter très-respectueusement leurs griefs à VOS HAUTES PUISSANCES, les suppliant d'y faire une sérieuse attention, & qu'il plaise à VOS HAUTES PUISSANCES, suivant l'importance de l'affaire, d'employer

ployer les moyens les plus efficaces, tant à la Cour de *Vienne*, qu'à celle de *Madrid*, & ailleurs où cela pourroit être de quelque fruit, pour les faire redreſſer, & pour faire ceſſer entierement cette navigation : dans cette eſpérance & attente, qu'on ne pourra prendre en mauvaiſe part, que ne pouvant acquieſcer à ce nouvel Octroi & Traité, ils s'en tiennent entierement aux anciens Traités ; & que ceux-ci leur ſervent de regle, non-ſeulement dans les cas douteux ou obmis, mais auſſi dans tous les autres cas.

Signé, H. WESTERVEEN.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

Les Directeurs de la Compagnie Générale des *Indes-Orientales* de ces Provinces, repréſentent humblement, qu'ils ne peuvent ſe diſpenſer d'expoſer reſpectueuſement à Vos HAUTES PUISSANCES, les griefs, qui, par rapport à la dite Compagnie Générale des *Indes-Orientales*, reſultent du Traité de commerce conclu le 1. May dernier entre S. M. I. & R. d'une part, & le Roi d'*Eſpagne* d'autre part.

Que ces griefs ſont : 1. que par le ſecond Article de ce Traité, il eſt permis aux Vaiſſeaux de guerre, de tranſport, de commerce de S. M. I. ou de ſes Sujets, d'entrer dans tous les Ports d'*Eſpagne*, y compris nommément les *Indes-Orientales*, & de s'y pourvoir de rafraichiſſemens, vivres, & généralement de tout ce qu'ils pourroient avoir beſoin pour leur voyage ;

voyage ; le ſeul trafic ou commerce excepté ; 2. que par le 36. Article du même Traité, il eſt encore permis aux Sujets de S. M. I. d'apporter dans les Royaumes d'*Eſpagne*, toutes ſortes de denrées & marchandiſes des *Indes-Orientales*, en produiſant un certificat de la Compagnie des *Indes* établie dans les *Pays-Bas Autrichiens* ; avec les mêmes prérogatives & avantages, qui ont été accordés ſucceſſivement aux Sujets des *Provinces-Unies* par diverſes conceſſions Royales ; & de plus avec cette clauſe, que les Sujets de l'Empereur jouïroient généralement de tout ce qui avoit été accordé à cette Republique par le Traité de 1648., tant à l'égard des *Indes* qu'autrement : 3. & que par le 47. Article, on accorde en outre tous les avantages, qui auroient pû avoir été cedés à la Nation Britannique par les Traités de *Madrid* des années 1667. & 1670., de même que par les Traités de paix & de commerce de l'année 1713. & en dernier lieu par certains autres Traités, dont on n'exprime ni le tems, ni le lieu, ni le contenu ; & aux Sujets de cet Etat, par les Traités de 1648. 1650. & 1714. avec cette addition, qu'à l'égard de ce qui n'eſt point exprimé dans le dit Traité de commerce entre l'Empereur & l'*Eſpagne*, on devra ſuivre & pratiquer, ce qui s'obſerve par rapport à la *Grande-Bretagne* & à cet Etat.

Qu'il paroit aux Repréſentans, que ces 3. griefs ſont incompatibles avec le fameux Traité de *Munſter* ; puiſqu'il eſt expreſſément déclaré en leur faveur par les Articles 5. & 6., que la navigation aux *Indes* reſteroit & ſeroit conti-

continuée ſur le même pied, qu'elle ſe faiſoit, ſuivant les octrois déja accordés & à accorder dans la ſuite; & qu'à cet effet, la ſuſdite Compagnie d'une part, conſerveroit ſon établiſſement & ſon commerce, nommément dans le *Breſil*, en *Afrique* & en *Amerique*; & les Sujets de tous les Royaumes & Etats du Roi d'*Eſpagne*, d'autre part, s'abſtiendroient de toute navigation & commerce dans les lieux & Ports, où la dite Cempagnie des *Indes Occidentales* de ces Provinces pourroit avoir quelque navigation ou commerce: ce qui a été compenſé de la part de cet Etat, par l'obligation réciproque, que ſes Sujets ne pourroient naviger dans les lieux des *Indes* où il étoit permis aux Sujets d'*Eſpagne* de naviger & trafiquer.

Que le Traité de *Munſter* a été toujours entendu de part & d'autre de cette maniere, que toute la Côte d'*Afrique* a été laiſſée & demeurée à la Compagnie des *Indes Occidentales* de ces Provinces; même avec cette exactitude du côté des Eſpagnols, qu'ils n'y ont point tenté la moindre navigation, ou commerce; & que depuis l'année 1648. ils n'y ont point occupé un ſeul pouce de terre.

Que l'incompatibilité du dit Traité de commerce, entre l'Empereur & l'*Eſpagne* avec celui de *Munſter*, conſiſte en ce qui ſuit: premierement, que le Roi d'*Eſpagne*, ſoit dit avec tout le reſpect poſſible, n'a pu céder à un autre Prince, ce qui ne lui appartenoit point, ni à ſes Sujets: en ſecond lieu, que S. M. Cath. ne pouvoit encore moins ceder le même droit à ces Etats ou Pays qui ont ci-devant

appar-

appartenus à ſes Royaumes, & qui ont été compris dans la prohibition des dits 5. & 6. Articles : troiſiémement, que la réciprocation compriſe dans les Articles 5 & 6. du Traité de *Munſter*, par leſquels cette Republique a promis de ne point fréquenter les établiſſemens Eſpagnols dans les *Indes*, à condition que l'*Eſpagne* s'abſtiendroit auſſi d'aller dans ceux de ce pays, ne peut pas permettre que cet Etat doive demeurer dans la même reſtriction, lorſque l'*Eſpagne* fait naviguer d'autres peuples dans les établiſſemens Hollandois aux *Indes*, ou qu'elle y donne ſon conſentement : en quatriéme & dernier lieu, que les ſuſdits Articles 5. & 6. ſont tels, que le Roi d'*Eſpagne*, n'a pu s'en départir ſans la concurrence de cet Etat, qui au contraire a droit d'en exiger l'effet & l'obſervation.

Que les repréſentans ne ſe font aucune peine d'avouer, que la Compagnie des *Indes-Occidentales* de ces Provinces ſouffre par le Traité de commerce entre l'Empereur & l'*Eſpagne* un préjudice plus conſidérable, que la Compagnie Générale des *Indes-Orientales* de ce pays ; mais qu'il n'eſt pas moins vrai & & hors de conteſtation, que les conſéquences qui en doivent reſulter, concernent auſſi-bien les repréſentans, que la Compagnie des *Indes-Orientales* de ce pays.

Qu'il eſt du moins certain, que par le ſdit Traité de commerce, le Roi d'*Eſpagne* a comme légitimé & reconnu la Compagnie d'*Oſtende* ; outre que la permiſſion accordée à la dite Compagnie, de pouvoir aller dans toutes les *Indes Eſpagnoles*, & de s'y pourvoir de toutes

toutes ſortes de rafraichiſſemens & beſoins, excede la faculté, qui a jamais été donnée aux Compagnies des *Indes-Orientales* ou *Occidentales* de ces Provinces : ce qui ſeroit par conſéquent une nouvelle infraction, ou contravention au Traité de *Munſter*.

Et comme les repréſentans ſont fondés en toute maniere à reclamer le Traité de *Munſter* contre l'*Eſpagne*, & d'en demander & exiger l'entiere exécution ; ils s'adreſſent très-reſpectueuſement, & très-ſérieuſement à Vos HH. PP., les ſuppliant, de vouloir accorder leur puiſſante aſſiſtance & interceſſion pour les fins ſuſdites, & de prendre là-deſſus telle réſolution, qu'elles trouveront convenable ſelon leur Sageſſe.

Signé, JEAN DE LABASSEOUR.

N°. III. *pag.* 303.

EXTRAIT *du Décret du Roi d'Eſpagne, ſous le Miniſtere du Duc de* RIPPERDA, *concernant l'adminiſtration de la juſtice.*

SA Majeſté étant perſuadée du ſingulier amour & de la fidélité de ſes Sujets, par les différentes marques qu'ils lui ont données de leur zele, pendant la guerre qu'Elle a été obligée de ſoutenir ; & n'ayant pu juſqu'à préſent leur faire connoître l'ardent deſir qu'elle

a eu

a eu de les ſoulager, elle déclare : qu'elle veut profiter de ce tems de calme & de paix univerſelle, pour les recompenſer de leur loyauté & de leur fidélité, & les exciter par ſa gratitude à mériter encore auprès de leur Souverain : le Roi reconnoiſſant, que la plus grande marque, qu'il puiſſe donner de ſon amour envers ſes Sujets, eſt de faire exécuter les loix du Royaume avec la derniere exactitude, & d'empêcher, que ſes Peuples ne ſoient vexés par les Juges & Miniſtres des Chancelleries, Audiences, Capitaineries-Générales & autres Tribunaux, Sa Maj. leur ordonne d'adminiſtrer la juſtice chacun dans leur Juriſdiction, avec tout le deſintereſſement, l'exactitude, l'égalité & la diligence néceſſaire; leur défendant d'accorder ces délais de faveur, qui ont été juſqu'à préſent la reſſource des gens en credit, pour opprimer les autres particuliers : elle enjoint aux Receveurs-Généraux & particuliers de ſes droits, de faire l'Impoſition & la recette des contributions, juſqu'à ce qu'elle puiſſe les diminuer ſans animoſité & ſans violence : leur ordonnant de punir ſévérement les Commis ſubalternes, auſſi-tôt qu'ils ſeront inſtruits de leurs prévarications. Sa Maj. déclare, que pour la décharge de ſa conſcience, elle réitere à tous ſes Miniſtres des différens Tribunaux, les obligations auxquelles les loix du Royaume & la confiance de leur Souverain les engagent, leur ordonne de faire publier ce nouveau décret dans toutes les Provinces du Royaume & autres Pays ſoumis à la Couronne d'Eſpagne, afin que ſi l'on refuſe la juſtice au

moindre des Sujets de Sa Maj. ſous quelque prétexte que ce ſoit, il puiſſe en porter directement ſa plainte au Roi, en s'adreſſant au Duc de RIPPERDA Secretaire d'Etat del Deſpacho, qui ayant pris connoiſſance de l'affaire, en fera le rapport à Sa Maj., exécutera enſuite ſes ordres, & fera punir ſévérement les Miniſtres & les Juges, qui auront prévariqué, & les perſonnes qui les auront ſervis dans leurs injuſtices.

N°. IV. *pag.* 316.

MEMOIRE que Mr. VANDERMEER *Ambaſſadeur d'*Hollande *à* Madrid, *a préſenté au Mois de Fevrier* 1726. *à S. M. Cath., tant par rapport à la Compagnie d'*Oſtende, *qu'au Traité de commerce avec la Cour de* Vienne.

„ LE ſouſſigné Ambaſſadeur de leurs Hautes Puiſſances, vient repréſenter très „ reſpectueuſement à Votre Maj., qu'ayant reçu ordre de ſes Maîtres, de faire des remontrances à Votre M. au ſujet du Traité de „ Commerce conclu depuis peu avec l'Empereur, il ne peut ſe diſpenſer de s'acquitter „ d'abord d'une commiſſion ſi importante, & „ au ſuccès de laquelle leurs Hautes Puiſſan-

„ ces s'intéreſſent autant que la Puiſſance qui „ eſt garante du Traité de Barriere.

„ D'autant que les Traites ſont regardés „ comme la baze & le fondement de la réu- „ nion des Nations & des Puiſſances, il eſt „ juſte & équitable, que chaque partie con- „ tractante les obſerve comme une Loi in- „ violable; non ſeulement en ne ſouffrant „ point qu'ils ſoient enfreints ouvertement, „ ni changés en aucune maniere; mais enco- „ re, en ne permettant point à leurs Miniſtres, „ d'employer des ſubterfuges, pour donner au „ contenu des articles un ſens oppoſé à ce- „ lui qui avoit été compris lors des conven- „ tions réciproques. C'eſt par ces remarques „ de bonne foi que L. H. P. ont en tout „ temps exécuté très religieuſement tout ce „ qui a été contracté avec elles, ſans enfrein- „ dre ou changer la moindre partie d'aucun „ des articles, quels qu'ils ſoient: s'impoſant „ à elles-mêmes cette regle, de reparer tou- „ tes les infractions, & d'en donner ſatisfac- „ tion, lorſqu'on en porte des plaintes; & „ de faire punir ſévérement tous ceux de „ leurs Sujets, qui ont la hardieſſe de s'écar- „ ter de l'obſervation littérale de leurs Ordon- „ nances: & quant à des engagemens avec „ d'autres Puiſſances, au préjudice de leurs „ Alliés, elles ont donné des marques écla- „ tantes de leur attachement aux intérêts de „ V. M., en rejettant unanimément tous les „ avantages, qui leur avoient été offerts pour „ entrer dans la quadruple alliance.

„ Mes Maîtres, Sire, s'étoient flattés, qu'a- „ près une marque ſi éclatante de leur haute eſtime,

„ eſtime, ils auroient trouvé, dans la perſon-
„ ne de V. M., non ſeulement un Allié;
„ mais auſſi un véritable défenſeur contre tous
„ ceux qui tâcheroient de faire quelque chan-
„ gement dans les Traités à leur préjudice.

„ Cependant, ils ont préſentement la dou-
„ leur de voir les affaires tellement changées
„ de face, que bien loin d'être ſoutenus par
„ Votre Majeſté, dans leurs droits indiſputables
„ par rapport à leur commerce aux Indes, ils
„ trouvent dans votre Perſonne Royale, le dé-
„ fenſeur d'une Compagnie, dont le commer-
„ ce ne peut ſubſiſter ſans détruire celui de
„ leurs Sujets & Habitans: & quelques écha-
„ patoires, que les Miniſtres de V. M. puiſ-
„ ſent chercher, en diſant *qu'on n'a rien ac-*
„ *cordé à l'Empereur, qui ne ſoit conforme*
„ *aux anciens Traités*; il eſt néanmoins faci-
„ le de prouver, que cela ne peut ſe faire
„ ſans une explication forcée, & oppoſée aux
„ termes des Articles: car ſi on le prend à
„ la *lettre* & dans le *ſens* qu'ils ont été cou-
„ chés, chacun voit clairement, combien ce
„ nouveau Traité de commerce eſt éloigné du
„ but des Puiſſances, qui ont conclu les Trai-
„ tés de Munſter & d'Utrecht, après tant de
„ rudes guerres & tant de ſang repandu pour
„ le maintien des droits de la République,
„ tant par rapport à leur navigation aux In-
„ des, qu'à l'égard de leur commerce en gé-
„ néral.

„ J'en viens, Sire, à la preuve. Par les
„ Articles II. & III. du Traité de Vienne,
„ il accorde à *tous les Vaiſſeaux de guerre &*
„ *marchands, appartenans à Sa Majeſté Impé-*

„ *riale, & à ſes Sujets, de frequenter les*
„ *Ports & Villes des Etats de l'Eſpagne, y*
„ *compris même ceux des Indes; & d'y pren-*
„ *dre des rafraîchiſſemens, proviſions, & gé-*
„ *néralement tout ce qu'ils pourroient avoir be-*
„ *ſoin pour continuer leur voyage*; avec cette
„ ſeule reſtriction, *qu'ils ne pourront y exer-*
„ *cer aucun commerce.*

„ Il eſt dit dans le XXXVI. Article du
„ méme Traité, *que les Sujets de Sa Majeſté*
„ *Impériale pourront introduire & débiter dans*
„ *les Etats & Pays de l'Eſpagne, tous les ef-*
„ *fets, marchandiſes & productions qu'ils ap-*
„ *portent des Indes, moyennant qu'ils faſſent*
„ *voir, par un certificat de la Compagnie des*
„ *Pays-Bas Autrichiens, que ces effets, mar-*
„ *chandiſes ou productions, ſont du crû de*
„ *leurs colonies & conquêtes*: accordant en ou-
„ tre aux Sujets de l'Empereur, *tout ce qui*
„ *a été cedé aux Hollandois par le Traité de*
„ Munſter 1748., *enſuite par des conceſſions*
„ *particulieres en* 1663. *& en dernier lieu par*
„ *le Traité d'Utrecht en* 1714.

„ Le XLVII. Article du dit Traité accorde
„ pareillement aux Sujets de l'Empereur, *tout*
„ *ce que les Anglois ont obtenu en* 1667. 1670.
„ 1713., *& en dernier lieu par un certain*
„ *Traité, ou convention, dont la date n'eſt point*
„ *exprimée*; avec cette addition, *que tous ces*
„ *Traités ſerviront de regle dans les cas douteux*
„ *ou dans ceux qui ne ſeroient pas exprimés*
„ *clairement.* Il n'eſt pas non plus déclaré,
„ ſi l'admiſſion des Sujets de Sa Maj. Impe-
„ riale dans les Etats de la Couronne d'Eſ-
„ pagne, doit s'entendre ſeulement des Rades,

„ Villes

„ Villes & Ports de Vorte Majeſte en Europe, „ ſans y comprendre ceux des Indes, quoique „ cette reſtriction ſoit très expreſſément ſpéci- „ fiée dans les Traités, qui ont été contrac- „ tés avec Leurs Hautes Puiſſances mes Maî- „ tres : en ſorte que, ſous ce prétexte, les Su- „ jets de l'Empereur pourroient jouïr de plus „ grands avantages qu'aucune autre Nation, „ puiſqu'on n'a jamais permis à perſonne, ſous „ quelque prétexte que ce ſoit, d'aller dans „ les Ports & Villes de V. M. aux Indes ; & „ pour preuve que cela a été obſervé avec „ une rigueur extraordinaire de la part des Eſ- „ pagnols, il ſuffira d'en rapporter l'échantil- „ lon ſuivant.

„ En 1687., un Vaiſſeau de la Compagnie „ Hollandoiſe des Indes Orientales ayant pris „ à bord deux Religieux, qui avoient fait nau- „ frage ſur les côtes de la Chine, & les ayant „ ramenés, à leur priere, aux Iſles Philippi- „ nes, le Capitaine demanda à cette occaſion „ au Gouverneur de cette Contrée, la permiſ- „ ſion de prendre un peu d'eau, à cauſe qu'elle „ lui manquoit par le grand détour qu'il avoit „ été obligé de faire pour mener ces Religieux, „ où ils avoient ſouhaitté d'être tranſportés ; „ mais, bien loin d'obtenir ſa demande, il re- „ çut ordre de ſe retirer inceſſamment.

„ Ce qui, ſans faire attention à l'ingratitu- „ de du Gouverneur, eſt une preuve éviden- „ te, que les Rois d'Eſpagne n'ont jamais en- „ tendu, que les Ports & Villes des Indes fuſ- „ ſent compris dans la permiſſion accordée, de „ naviger vers les Ports de leur domination. „ Cet article ayant donc été accordée aux Vaiſ-

„ ſeaux de l'Empereur, c'eſt une infraction ma-
„ nifeſte au Traité de Munſter.

„ Le XXXVI. Article du dit Traité de
„ Vienne eſt de la même nature, puiſque V.
„ Maj., outre ce qui eſt rapporté ci-deſſus,
„ donne aux Sujets de Sa Majeſté Imperiale,
„ non ſeulement tout ce qui a été accordé,
„ mais encore cedé aux habitans de la Répu-
„ blique par le Traité de Munſter, tant à
„ l'égard des Indes qu'autrement: ce qui eſt
„ auſſi directement oppoſé au cinquieme arti-
„ cle du dit Traité de Munſter, où il eſt dit:
„ *Que les Eſpagnols borneroient leur navigation*
„ *dans les limites, qu'ils avoient du temps du*
„ *Traité, ſans pouvoir l'étendre plus loin dans les*
„ *Indes*; ce qui a été ainſi confirmé par la paix
„ d'Utrecht.

„ Ces articles prouvent évidemment, *qu'il*
„ *ne doit point être fait, de part ni d'autre, au-*
„ *cun changement dans cette navigation; ſoit*
„ *par les propres ſujets des parties contractantes,*
„ *ou par ceux de quelque autre Puiſſance, qui*
„ *n'eſt pas compriſe dans le cinquieme article de*
„ *la paix de Munſter.* De plus, le dixieme Ar-
„ ticle du Traité d'Utrecht déclare; *que les*
„ *prérogatives, par rapport à la navigation &*
„ *au commerce des Indes Occidentales, compri-*
„ *ſes dans le cinquieme Article du dit* Traité
„ *de Munſter, n'auront lieu qu'à l'égard des*
„ *deux Hautes Puiſſances contractantes, & de*
„ *leurs Sujets;* c'eſt-à-dire, l'Eſpagne & la Re-
„ publique, *ſans y comprendre aucune autre.*
„ Le véritable ſens & l'intention de ces pa-
„ roles paroiſſent clairement dans la ſuite, par
„ le rapport des plénipotentiaires au dit con-

„ grès

„ grès d'Utrecht, inſeré dans le journal, qui
„ ſe trouve parmi les actes de cette Négocia-
„ tion ; étant dit, par rapport au cinquieme &
„ au ſixieme Article du Traité de Munſter,
„ que l'intention de Votre Majeſté étoit, que
„ les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-
„ Unies des Pays-Bas & leurs habitans, de-
„ voient de droit jouïr des avantages ſtipulés
„ par ce Traité ; mais que les autres Nations,
„ & particulierement les Villes Aſeatiques,
„ n'en devoient point jouïr : preuve certaine,
„ que l'excluſion, ou la non admiſſion des au-
„ tres Nations à la jouiſſance de ce qui a été
„ ſtipulé par le cinquieme Article, au ſujet de
„ la navigation & du commerce aux Indes
„ Orientales, a été l'unique but de ce Traité.
„ Et d'autant, que ces conventions y ont été
„ inſerées à la requiſition & aux Inſtances des
„ Plénipotentiaires de V. M., & qu'elles ont
„ été agréées des deux côtés ; il ne doit pas
„ être permis à l'une des deux Puiſſances, de
„ tranſmettre ſon droit à un autre par un traité
„ particulier, ni d'y faire participer quelqu'au-
„ tre Nation, ſans le conſentement & la con-
„ currence de l'autre Puiſſance, qui a tant d'in-
„ terêt à ces conventions. D'ailleurs l'Eſpagne
„ ayant cedé à la Republique cette partie des
„ Indes, qu'elle occupe actuellement, avec
„ promeſſe que les Eſpagnols ne s'étendroient
„ point de ce côté là ; cette Couronne n'eſt
„ point en droit de donner, une ſeconde fois,
„ à une autre Nation, ce qui a été cedé en
„ faveur de la République, par un Traité ſo-
„ lemnel.

„ Maître, n'ont pu acquerir aucun droit pré-
„ judiciable à la Republique, & oppoſé à tous
„ les Traités. D'ailleurs, il eſt dit très expreſ-
„ ſement dans le trente-unieme Article du
„ Traite d'Utrecht: Que Votre Majeſté pro-
met & s'engage de ne point permettre à d'au-
tres Nations quelles qu'elles ſoient, & ſous
quelque prétexte que ce puiſſe être, d'en-
voyer des Vaiſſeaux aux Indes Eſpagnoles, ou
d'y exercer quelque commerce: que V. M.
s'oblige au contraire, de maintenir les choſes
ſur le même pied qu'elles étoient du temps
de la Regence de Charles II. & conformé-
ment aux Loix fondamentales de l'Eſpagne,
leſquelles défendent & interdiſent à toutes
Nations étrangeres d'aller aux Indes, ou d'y
négocier. „ En faveur de quoi les Seigneurs
„ Etats Généraux ſe ſont engagés de leur cô-
„ té, de ſoutenir V. Maj. contre tous ceux
„ qui oſeroient entreprendre quelque choſe de
„ contraire. Par conſéquent, que les Sujets
„ des Pays-Bas Autrichiens ſoient conſiderés
„ comme ayant été ci-devant ſujets des Rois
„ d'Eſpagne, ou qu'ils ſoient regardés comme
„ étrangers, on ne peut leur accorder aucuns
„ privileges, qui ſoient oppoſés au contenu
„ des traités & conventions entre V. M. & la
„ Republique.

„ Toutes ces conſiderations, Sire, peu-
„ vent être reduites aux IV. points ſuivans.

„ *I. Que par le Traité de commerce entre*
„ *Votre Majeſté & l'Empereur, il eſt accordé*
„ *aux Sujets de Sa Maj. Imperiale de negocier*
„ *aux Indes: ce qui eſt entierement oppoſé au*

„ *but & à l'intention des Traités de Munſter*
„ *& d'Utrecht.*

„ *II. Que par le dit Traité de commerce,*
„ *les Sujets de l'Empereur ont obtenu la per-*
„ *miſſion de fréquenter les Villes & Ports de*
„ *Votre Majeſté aux Indes, ſous prétexte d'y*
„ *prendre des rafraichiſſemens, & ce qui a*
„ *toujours été refuſé aux Vaiſſeaux de leurs*
„ *Hautes Puiſſances, ce qui, par conſequent, en*
„ *vertu des Traités, ne peut être accordé à au-*
„ *cune autre Nation à leur préjudice.*

„ *III. Que Votre Majeſté ſoutient & au-*
„ *toriſe l'établiſſement d'une Compagnie, formée*
„ *par les habitans d'un Pays, qui, ayant été*
„ *ci-devant ſous votre domination, eſt ſpeciale-*
„ *ment compris dans la défenſe établie par rap-*
„ *port à tous les Sujets de la Couronne d'Eſ-*
„ *pagne, excepté les Eſpagnols : Ce qui eſt fort*
„ *oppoſé au contenu des Traités où il eſt dé-*
„ *claré, que non ſeulement Votre Majeſté em-*
„ *pêchera aux Nations étrangeres de négocier*
„ *aux Indes ; mais encore, qu'elle ſoutiendra*
„ *Leurs Hautes Puiſſances dans tous leurs droits*
„ *& privileges à cet égard.*

„ *IV. Et que Votre Majeſté & Leurs*
„ *Hautes Puiſſances étant obligées de s'entre-*
„ *ſoutenir, pour empêcher aux autres Nations*
„ *de trafiquer aux Indes, il eſt très-viſible,*
„ *qu'aucune des deux parties contractantes ne*
„ *peut avoir le droit de changer des Articles,*
„ *ou de s'en départir, ſans la connoiſſance & le*
„ *conſentement de l'autre partie intereſſée.*

» Toutes ces remarques, Sire, forment pre-
» ſentement le fondement des juſtes plaintes
» de Leurs Hautes Puiſſances, mes Maîtres,

„ qui

„ qui ne peuvent assez témoigner leur surpri-
„ se, de ce que les Ministres de Votre-Maj.,
„ sans avoir reflechi d'une maniere convena-
„ ble aux oppositions palpables entre le Traité
„ de Vienne & ceux de Munster & d'Utrecht,
„ ayent pu accorder des avantages si conside-
„ rables aux Sujets des Pays-Bas Autrichiens,
„ au grand préjudice de Leurs Hautes Puis-
„ sances; & même, s'il est permis de le dire,
„ de V. M. & de votre Peuple; lequel, dans
„ un tems ou dans l'autre, en cas que cela
„ continue, se verra frustré par cette Compa-
„ gnie, qui est présentement protégée d'une
„ maniere si expresse, des avantages de son
„ propre commerce

„ Surquoi Leurs Hautes Puissances prient
„ très-instamment V. M. par ma bouche, de
„ vouloir ordonner, que l'on fasse des re-
„ flexions très serieuses sur la présente repré-
„ sentation, & de la maniere la plus conve-
„ nable à l'importance de l'affaire; en faisant
„ attention, jusqu'où cette contravention aux
„ Traités de Munster & d'Utrecht, pourroit
„ avec le temps donner lieu à de fâcheuses
„ suites, & exciter de nouveaux troubles en
„ Europe.

„ Leurs Hautes Puissances sont entierement
„ convaincues du zele & de la pieté de V. M,
„ que son intention n'a point été de renver-
„ ser les droits & les privileges de la Repu-
„ blique, qui sont fondés sur des Traités si
„ authentiques; de sorte qu'elles ne peuvent
„ attribuer qu'aux Ministres de V. M., les
„ entrepriſes qui ont été faites au contraire
„ par le Traité de Vienne; mais en cas que

„ Votre Majeſté n'ait pas la bonté d'employer
„ à temps les remedes néceſſaires, cette Re-
„ publique ſe trouvera fruſtrée de tous les
„ avantages, qu'elle a acquis aux dépens de
„ tant de ſang repandu pour le maintien de
„ ſa navigation : d'où l'on peut conclure faci-
„ lement, Sire, que le commerce en général
„ étant une partie de la Baze & du fonde-
„ ment de l'Etat, Leurs Hautes Puiſſances
„ ne peuvent jamais ſe départir, en aucun
„ point, des conventions & Traités de Munſ-
„ ter & d'Utrecht. Ainſi elles ſe flattent, que
„ V. M. voudra bien rectifier les Articles du
„ Traité de Vienne, qui y ſont contraires,
„ & faire en ſorte, que la Compagnie d'Oſ-
„ tende ne navige plus aux Indes, de quel-
„ que maniere, & ſous quelque prétexte que
„ ce ſoit, afin que Leurs Hautes Puiſſances,
„ mes Maîtres, puiſſent contenter & raſſurer
„ les eſprits allarmés de leurs habitans, qui
regardent ce Traité de Vienne comme l'en-
„ tier renverſement de leurs droits & privi-
„ leges.

„ J'eſpere donc, Sire, & j'attens de la
„ pieté de V. M., qu'après avoir fait exami-
„ ner tous ces Articles, Elle voudra bien
„ donner à mes Maîtres une reponſe favora-
„ ble, & conforme à l'intention & au but
„ des Traités conclus entre Votre Majeſté ou
„ vos illuſtres Prédéceſſeurs, & cette Repu-
„ blique ; laquelle a d'autant plus lieu de ſe
„ flatter d'un heureux ſuccès de ſa demande,
„ que V. M. même, avant la concluſion de
„ la paix avec l'Empereur, avoit exigé, que
„ tous les Traités de Munſter & d'Utrecht

„ ſeroient

„ ſeroient exécutés à la lettre, & conformé-
„ ment à ce que Leurs Hautes Puiſſances vien-
„ nent de certifier.

N°. V. *pag.* 401.

MEMOIRE *du Marquis de* St. PHILIPPE *Ambaſſadeur* d'Eſpagne, *préſenté aux Etats Généraux le* 8. Mars 1726.

LE ſouſſigné Marquis de *St. Philippe*, Ambaſſadeur de S. M. Catholique, s'étoit réſervé toutes les repréſentations qu'il avoit à faire à vos Seigneuries, juſqu'à ce qu'Elles euſſent répondu à la lettre du Roi ſon Maître, préſentée le 6. Fevrier par le Secretaire d'Olivier, chargé des affaires d'Eſpagne : mais de nouveaux ordres de Sa Maj. en date du 11. du dit Mois de Fevrier, l'obligent à expoſer à vos Seigneuries, & à leur repeter la ſincerité des intentions Royales de Sa Maj. & de ſon zele pour la conſervation du repos public de l'Europe, unique point de vuë du Roi ſon Maître recherché avec le dernier empreſſement, afin de ſoulager les peuples accablés par la longue & ſanglante guerre qui précéda la paix d'Utrecht.

Certe paix même, à laquelle la bénignité du Roi a ſacrifié pluſieurs de ſes intérêts, ne pouvoit pas encore aſſurer la tranquillité publique,

blique, pendant que le fondement de la guerre ſubſiſtoit: c'eſt-à-dire, les prétentions oppoſées du Roi mon Maître & de Sa Maj. Imperiale: prétentions, qui entraînerent les malheurs & la ruine inévitable d'une grande partie de l'Europe. En effet, la guerre ſe ralluma, puiſque les Principaux Souverains, qui l'entreprirent, conſervoient leurs raiſons, livrées à la déciſion des armes, juſqu'à ce que les Princes, Auteurs de la quadruple alliance, diſpoſerent Sa Maj. à y acceder, donnant les mains à un Traité formé à Londres & à Paris, par l'empreſſement de Leurs Maj. Très-Chrêt. & Britannique, à vouloir concilier les droits oppoſés aux Maiſons d'Autriche & d'Eſpagne.

Ces expédiens, quoique très-efficaces, ne ſuffirent pourtant pas, & Sa Maj. Imperiale ne refuſa point d'avoir pour médiateur au Congrès de Cambray, un Prince de la Maiſon de Bourbon, avec laquelle Elle étoit actuellement en guerre; ni Sa Maj. Cath. ne recuſa pas la médiation du Roi de la Grande-Bretagne, Allié déclaré de l'Empereur, & qui avoit favoriſé, par ſes armes, l'introduction des troupes Autrichiennes en Sicile. La ſouveraine droiture des Princes, qui ſe diſputent leurs droits avec tant d'héroiſme, ne pouvant admettre le moindre doute, qu'ils ne gardent l'indifférence & l'impatialité la plus dégagée, lorſqu'il s'agit de médiation, encore que ce ſoit même contre leurs propres maiſons, ſans que l'amitié réciproque ſoit un obſtable pour devenir médiateur; qualité qu'aucun Souverain ne peut prendre, dès qu'on n'a pas en lui une

une confiance mutuelle. C'eſt ſur ce principe que le Roi mon Maître s'eſt offert, & s'offre dereehef d'interpoſer ſa médiation entre Sa Maj. Imperiale & Meſſieurs les Etats Généraux, pour accomoder leurs différens.

Pour parvenir à un but ſi ſalutaire, le Roi revêtit le ſouſſigné du caractere de ſon Ambaſſadeur auprès de V. S.; mais prévoyant que ſa ſanté affoiblie, la rigueur de la ſaiſon, & les chemins impraticables retarderoient ſon arrivée en cette Cour, S. M., pour gagner du tems, ordonna à ſon Secrétaire ſuſdit, d'offrir à V. S. ſa médiation Royale.

Elle ne douta point un moment qu'elle ne fût acceptée par une Republique, à qui elle a donné tant de marques de ſa bonne volonté, de ſa conſtante amitié & de ſon exactitude à obſerver les Traités; d'autant plus que la paix avec l'Empereur, & le Traité ſigné à Vienne, n'empêchent point Sa Maj. d'en conclure & ſigner d'autres avec Meſſieurs les Etats Généraux, à leur avantage en particulier, & de toute l'Europe en général; ni de faire rendre juſtice dans ſes Royaumes, dès que V. S. auront prouvé leurs griefs touchant le commerce de leurs Sujets en Eſpagne ou aux Indes. C'eſt ainſi que V. S. l'ont déclaré en réponſe au Mémoire préſenté par le Secrétaire d'Olivier le 4. & le 18. Decembre 1725., & dernierement dans leurs reſolutions du 24. Jan. dernier, ſans que celle à prendre au ſujet de l'acceſſion au Traité d'Hanover, telle qu'elle puiſſe être, apporte aucun obſtacle à entendre les propoſitions que j'aurois à faire à mon arrivée en cette Cour.

Une

Une réponſe ſi ſage fait connoître que cette Republique veut conſerver ſes juſtes libertés, & marque qu'elle ne penſe pas à l'acceſſion au dit Traité par un effet d'animoſité ; mais de précaution, & confirme le Roi dans les ſentimens, qu'un Traité conclu n'empêche point un Traité à conclure, puiſque la ſouveraine liberté des Princes ne franchit jamais les juſtes bornes de la raiſon. C'eſt pour cela que le Roi mon Maître peut bien convenir avec la Republique ſur pluſieurs choſes compatibles avec le Traité de Vienne, ſans donner la moindre atteinte à l'étroite amitié qu'il conſervera avec S. M. I., & qu'il prétend auſſi de conſerver avec Meſſieurs les Etats Généraux, & avec tous ceux qui voudront bien contribuer à la tranquillité publique.

Ces expreſſions ſinceres naiſſent de la perſuaſion de S. M., que le Traité d'Hanover n'a d'autre but que la paix de l'Europe, comme elle a été l'objet de celui de Vienne. Véritablement il n'eſt pas croyable que les Princes, qui établirent cette paix par leur quadruple alliance, & qui en furent déclarés médiateurs, la veuillent eux-mêmes troubler par le Traité d'Hanover, pendant que la paix de Vienne ſuppoſe comme baze fondamentale les Articles du Traité de Londres. Le ſurplus de ce dont on eſt convenu à Vienne, entre L. M. C. & I. ne regarde que les interêts particuliers de leurs maiſons Royales, ſans qu'aucun de ces Monarques prétende violer aucun Traité antérieur, ni faire aucun tort au commerce d'autrui ; ſe conſervant toujours

jours une ſouveraine indépendance, comme la juſtice & la raiſon le requierent.

L'étroite & conſtante amitié du Roi mon Maitre avec Sa Maj. Imperiale, eſt une ſuite de ſon amour pour la paix, de ſa droiture & de ſa bonne foi; mais elle n'exclut pas celle qu'il profeſſe à V. S. Et comme aucun Prince ne peut faire de meilleurs partis, ni donner de plus juſtes équivalens aux Sujets des Provinces-Unies que S. M. C., c'eſt pour cette raiſon qu'elle veut entrer en Négociation avec V. S. afin de redreſſer tous les griefs, ſi on en peut prouver aucun, qui ſoit contre la teneur des Traités précédens, ou qui cauſe la moindre léſion à la Republique.

Au ſujet des plaintes & du commerce de la Compagnie d'Oſtende en Orient, le Roi mon Maitre interpoſera ſes bons offices auprès de l'Empereur, afin que ce commerce ne puiſſe préjudicier en aucune maniere aux habitans de cet Etat, ni à préſent ni à l'avenir: d'ailleurs V. S. refléchiſſant ſur la puiſſance de S. M. qui poſſede des Royaumes ſi vaſtes aux Indes, conviendront aiſément, qu'il n'y a aucun Prince plus propre que lui à être médiateur & garant d'un accord ſemblable.

Il eſt vrai que Sa. Maj. ordonna à ſon Miniſtre Mr. Pozzo-Bueno, de s'oppoſer à Londres au progrès de la Compagnie d'Oſtende, comme V. S. le remarquent dans leur reſolution ſus-mentionnée du 24. Janv.; mais cette oppoſition ſe fit avant la paix ſignée, & avant que le Roi ſe fût déclaré ami de l'Empereur, lorſqu'il lui étoit permis d'en traverſer les utilités ſans approfondir la matiere ni examiner

au

au juſte les profits que Sa Maj. Imperiale pourroit tirer de la Compagnie d'Oſtende.

Sa Maj. n'offriroit pas ſa haute médiation à V. S., ſi elle ne ſe promettoit de la bénignité & amitié dé l'Empereur à ſon égard, qu'il voudra bien ôter pluſieurs épines de la ditte Compagnie; d'une façon, qu'il ſoit évident, que la République n'en recevra point le tort qu'elle en appréhende.

On peut bien ajouter auſſi, qu'il n'y a point de médiation plus puiſſante à porter S. M. I. à uſer de ſa généroſité, que celle du Roi C. qui eſt ſon ami ſi particulier; auſſi ne ſeroit-il point bienſéant à l'Empereur, d'offrir à la Republique des partis avantageux, avant que V. S. l'en priaſſent, & qu'on entrât en Négociation; car on pourroit l'attribuer à la ſeule crainte de votre acceſſion à un Traité défenſif. Il ne ſeroit pas même de ſon honneur de faire des avances, quand on en viendroit aux armes: extrémité qui rendroit impoſſible un accord convenable, & expoſeroit aux viciſſitudes, qui entraînent pluſieurs inconvéniens imprévus.

Puiſque de votre propre aveu vous ſerez toujours en état d'entendre les propoſitions, qu'on vous voudra faire; le ſouſſigné, au nom du Roi ſon Maître, offre à V. S. un Traité qui renferme deux points dépendans l'un de l'autre. Le premier regarde directement Sa Maj.; afin qu'elle faſſe réparer les dommages & préjudices que les Sujets de la Republique prétendent ſouffrir, de quelque Traité que ce ſoit, conclu anciennement par l'Eſpagne; preuve évidente de l'amour ſincere que le Roi mon Maître a pour la paix & pour le repos de l'Europe.

rope. Le deuxieme point eſt de s'interpoſer auprès de S. M. I. pour accomoder à l'amiable les différens, & ôter tout ſujet de plaintes à Meſſieurs les Etats Généraux. Comme pour parvenir à ces deux points, il eſt indiſpenſable que V. S. expliquent les raiſons de leurs mécontentemens; il ſemble qu'il ſeroit aſſez naturel de les expoſer en droiture au Roi par une lettre, ou par de nouvelles repréſentations que leur Ambaſſadeur lui pourroit faire. Il eſt ſûr, qu'on en tirera de meilleures conditions, traitant directement avec Sa Maj., d'autant plus qu'elle eſt aſſiſtée de l'expérience & de la prudence de Mr. le Duc de Ripperda ſon Miniſtre, lequel eſt un de vos compatriotes, né ſous la domination de Mrs. les Etats Généraux.

Toutes ces raiſons font eſperer que V. S. voudront bien entrer en Négociation ſur les dits Articles, ſuſpendans leur réſolution ulterieure, concernant l'acceſſion au Traité d'Hanover, qui rendroit tout accommodement entre S. M. I. & cette Republique, fort difficile. Le ſouſſigné peut aſſurer à V. S., avec ingénuité, qu'elles auront des conditions plus avantageuſes par la voie amiable d'un Traité, que par une réſolution plus violente, que votre puiſſance & votre induſtrie vous pourroit inſpirer; & qu'aucun autre Allié ne ſera ſi bon ami de Meſſieurs les Etats Généraux, ni ne traitera avec plus de ſincérité, vérité & juſtice, que Sa Maj. Cath. Ce qu'elle montre aſſez, puiſqu'elle n'enviſage dans tous ſes

offices

offices d'autres objets, ni interêts que celui d'entretenir la tranquillité universelle de l'Europe.

N°. VI. *pag.* 402.

TRADUCTION *du Mémoire du Marquis de* POZZO-BUENO, *Ambaſſadeur d'Eſpagne, préſenté à la Cour Brittannique le* 4. *Avril* 1724. *contre l'établiſſement de la Compagnie d'*Oſtende ; *& dont le Marquis de* St. PHILIPPE *a fait mention dans le Mémoire précédent.*

LES Rois d'Eſpagne avoient autrefois le pouvoir, & ont été en poſſeſſion d'exclure de la navigation des Indes tous les Sujets de leurs Etats, excepté ceux d'Eſpagne.

Par conſéquent les habitans des Pays-Bas en étoient exclus auſſi-bien que les autres. Les Rois d'Eſpagne ont maintenu ce pouvoir dans les Négociations des Traités de paix ou de treve avec les Provinces-Unies ; enfin ces Provinces y ont conſenti par le Traité de Munſter. De ſorte que le partage des Indes étant réglé, les deux parties étoient obligées de s'abſtenir de naviger dans les limites l'une de l'autre. Il s'enſuit donc, que les Provinces-Unies s'étant obligées de ne pas naviger

ger aux Indes d'Eſpagne, ont acquis en même tems le droit d'exclure les Sujets des Etats d'Eſpagne, comme auſſi ceux des Pays-Bas Eſpagnols, de naviger dans leurs limites.

Les choſes étant dans cet état, lorſque les Pays-Bas Eſpagnols furent cedés à l'Electeur de Baviere, cette ceſſion ne pouvoit apporter aucune alteration, ou préjudice, au droit des Provinces-Unies, parce qu'il n'y a pas d'apparence que l'intention du Roi d'Eſpagne fût de ſe priver de ſon droit, en laiſſant aux dits Pays-Bas cedés la liberté de naviger aux Indes.

La ceſſion, que le Roi de France fit aux Etats Généraux des Provinces-Unies au nom du Roi d'Eſpagne, étoit ſur le même pié; s'étant engagé à faire céder les dits Pays-Bas, par l'Electeur de Baviere, comme par les Etats Généraux, en faveur de la Maiſon d'Autriche, & cette ceſſion n'ayant pas été faite directement; mais par l'entremiſe des Etats Généraux, comme il paroit par le Traité de paix entre la France & les Provinces-Unies, Article 9., l'intention n'étoit pas de faire tort en aucune maniere aux dites Provinces-Unies: d'autant plus, que par le même Traité, les Etats Généraux s'engageoient, que la Maiſon d'Autriche rempliroit les conditions qui étoient déja ſtipulées, il eſt évident que le Roi de France, s'interpoſant pour le Roi d'Eſpagne, ſon Petit-fils & ſon Allié, n'avoit pas intention de rien faire, qui pût être préjudiciable à l'Eſpagne en faveur de la Maiſon d'Autriche, avec laquelle il étoit alors en guerre. Outre tout cela, le 32. Article du dit Traité

fait

fait assez voir, que l'intention étoit, que la navigation aux Indes demeurât sur le même pié qu'il étoit auparavant.

C'est ce que prouve encore plus évidemment le Traité conclu depuis, entre l'Espagne & les Provinces-Unies, par lequel Article 30. le Traité de Munster est posé pour basé, & plus particulierement par les 33. & 34. Articles par rapport aux Indes.

Si après tout ce qui a été représenté à Sa Maj. Imperiale de la part des Etats Généraux des Provinces-Unies, secondé de la maniere la plus forte par les Hauts Alliés, la cession des Pays-Bas devoit être confirmée par l'Espagne, sans se reserver expressément le droit exclusif sur la navigation des Indes en général & sans exception; il s'ensuivroit que les Etats Généraux pourroient, à juste titre, demander satisfaction à l'Espagne, pour avoir par là fait une grande infraction au Traité de Munster; outre que se trouvant privés des effets du dit Traité, ils seroient dispensés de l'obligation réciproque, de s'abstenir de la navigation des Indes d'Espagne.

Au surplus, l'avenir importe du moins autant à l'Espagne qu'aux Provinces-Unies: car sur les fondemens posés par l'Empereur, les habitans de ses Pays-Bas auroient autant de droit de naviger dans les limites d'Espagne, que dans celles des Provinces-Unies.

Il ne faut que reflechir d'un côté sur l'ample permission accordée par les Octrois sur la Compagnie d'Ostende, avec la maniere dont l'Empereur s'est expliqué touchant la liberté prétenduë; & de l'autre sur la vaste étenduë des

In-

Indes d'Eſpagne, pour être convaincu, combien il eſt neceſſaire d'empêcher, que des Négocians ſoutenus de la ſorte, ne faſſent des établiſſemens, qui avec le temps pourroient ruiner ceux d'Eſpagne.

N°. VII. *pag.* 401. *&* 403.

EXTRAIT *du Regiſtre des Réſolutions des Hauts & Puiſſans Seigneurs les Etats Généraux des Provinces Unies des* Païs-Bas, *du* Samedi 16. Mars, 1726.

OUï le rapport du Sieur de LINTELO, & des autres Sieurs Députés de Leurs Hautes Puiſſances pour les affaires étrangeres, qui en conſéquence de leur Réſolution commiſſoriale du 7. de ce Mois, & pour y ſatisfaire, ont examiné le Mémoire du Sieur Marquis de St. PHILIPPE, Ambaſſadeur d'Eſpagne, renouvellant l'offre de S. M. le Roi d'Eſpagne, pour l'accommodement des differens entre S. M. Imperiale & Leurs Hautes Puiſſances, au ſujet du Commerce des Païs-Bas Autrichiens aux Indes : Le tout plus amplement mentionné dans le dit Mémoire, & dans les Actes du 7. de ce mois. Sur quoi ayant été déliberé, il a été trouvé bon, & arrêté, qu'il ſera donné pour réponſe au dit Sieur Marquis de St. Phlippe, ſur ſon dit Mémoire, que L. H. P. ſont fâchées, de ce que, ſans

ſans le ſavoir, Elles ayent donné occaſion d'avoir été privées quelques jours de plus, des repréſentations du dit Marquis de St. *Philippe*, qu'Elles ne l'auroient été, ſi Elles avoient répondu à la Lettre dont Sa dite Majeſté a bien voulu les honorer. Que la raiſon pour laquelle Elles n'ont pas répondu inceſſamment à la dite Lettre, n'a pas tant été, qu'elle n'étoit pas écrite dans la langue, en laquelle Sa Maj. & les Rois ſes Prédéceſſeurs étoient accoûtumés d'écrire à L. H. P. ni parce qu'elle étoit ſignée de la maniere que les Rois d'Eſpagne ſont accoûtumés de ſigner les ordres qu'ils donnent à leurs Sujets, & non comme ils ſont accoûtumés de ſigner les lettres qu'ils écrivent à des Princes & Etats Souverains, que parce qu'elle étoit ſignée d'une tout autre maniere, que ci-devant, S. Maj. auſſi-bien que ſes Sereniſſimes Prédéceſſeurs ont ſigné toujours les lettres écrites à L. H. P.; deux défauts dans les formalités, que L. H. P. n'ont pu s'empêcher de remarquer, comme quelque choſe d'extraordinaire, les attribuant néanmoins plutôt à quelque abus dans la Secrétairerie, qu'à quelque intention de faire tort à la République: mais que la véritable raiſon qui a fait, que L. H. P. n'ont pas répondu à la dite lettre, a été, que L. H. P. ont conſideré qu'elle avoit été écrite à peu près dans le même tems que L. H. P., par leur réſolution du 24. Janvier de cette année, ont répondu aux Mémoires du Secrétaire d'Olivier, dont la ſubſtance étoit la même que le contenu de la dite lettre; en ſorte que la dite réſolution contient à peu près

la

la même réponſe, qu'on auroit pu donner à la dite lettre; qu'ainſi L. H. P. ſe ſont perſuadées, que quand cette réſolution ſeroit parvenue à la connoiſſance de Sa Maj. Cath. Elle y auroit acquieſcé. Car en tant que la dite lettre contient de plus que ne portent les mémoires du Secretaire d'Olivier, une déclaration de l'étroite liaiſon dans laquelle S. M. C. eſt entrée avec S. M. I. pour, en toutes occaſions, en tout & par rapport à tous, ne faire qu'une cauſe commune avec S. M. I. & de l'intention de S. M. de ſatisfaire à ces engagemens; Leurs Hautes Puiſſances n'ont pu enviſager cette déclaration, que comme un avertiſſement, que S. M. a bien voulu donner, afin qu'elles puſſent faire là-deſſus leurs reflexions, & prendre leurs meſures; ſans que S. M. comme elles le ſuppoſent, ſe ſoit attenduë à une réponſe ſur cette déclaration.

Que ce qu'on vient d'alléguer étant la véritable raiſon pourquoi L. H. P. n'ont point répondu à la dite lettre, elles ſont bien aiſes de voir qu'il n'en eſt reſulté aucun autre inconvenient, ſinon qu'elles ont reçu quelques jours plus tard la repréſentation contenuë dans le mémoire, que le Sieur Marquis de St. Philippe leur a préſenté.

Qu'elles y ont vu avec beaucoup de plaiſir la nouvelle aſſurance qu'il leur donne de la ſincere intention & du zele de S. M. pour la conſervation de la tranquillité publique de l'Europe, & en même temps de ſon amitié envers la Republique, auſſi-bien que de ſon exactitude dans l'obſervation des Traités: que L. H. P. eſperent & ſe perſuadent, que ni S. M.

ni qui que ce puiſſe être, puiſſe avoir une autre opinion d'elles, que celle que la conſervation du repos public leur eſt autant à cœur, qu'à qui que ce ſoit; qu'elles ont été rèjoüies, lorſqu'elles ont appris que la paix entre Sa Maj. Imperiale & Sa Maj. Cath. a été concluë ſans qu'elles en ayent pris aucune jalouſie ni aucun ombrage; & que ſi S. M. C. a bien voulu ſacrifier quelques-uns de ſes propres interêts à la tranquillité publique, elles regardent ce ſacrifice, comme un effet de l'eſprit pacifique de S. M. & comme une action très-loüable: qu'elles ſouhaitent de tout leur cœur, que cette paix & enſemble le repos public, puiſſe ſubſiſter longues années; que ce n'eſt pas cette paix ni le traité, par lequel elle a été concluë, qui leur a cauſé quelque inquiétude; mais que leur inquiétude vient du Traité de commerce conclu après la dite paix entre S. M. I. & S. M. C., & des engagemens qui ont ſuivi cette paix, parce que par là Sa dite M. a trouvé bon de ſacrifier non ſeulement ſes propres intérêts, mais auſſi ceux d'autrui, & particulierement ceux de la Republique, & cela dans un point ſi eſſentiel & auſſi ſenſible, qu'eſt le commerce des Pays-Bas Autrichiens aux Indes; ce qui tend au préjudice extrême de la Republique, tant par rapport au dommage qu'elle en ſouffre, que par rapport à la contravention, qui en reſulte du Traité de Munſter, & de celui qui fut conclu à Utrecht entre S. M. & L. H. P. le 26. Juin 1714. lequel a pour baſe le Traité de Munſter: & quoiqu'il ſoit allegué dans le dit memoire, que Sa dite Maj. à l'égard de

la dite contravention, ne ſeroit plus dans le même ſentiment, dans lequel elle étoit avant la paix concluë avec l'Empereur; que pourtant il leur ſemble, que ce point n'eſt pas changé de nature, de même que L. H. P. ne peuvent point changer le ſentiment, dans lequel elles ont enviſagé la ſus-mentionnée navigation aux Indes comme une contravention préjudiciable à elles, ainſi qu'il eſt expreſſément porté par l'Article 9. du Traité d'Utrecht, que ni S. M. ni L. H. P. ne conſentiront à aucun Traité, qui puiſſe apporter du dommage à l'un ou à l'autre, à quoi L. H. P. croyont être contraire à l'engagement pris par S. M. par rapport au commerce d'Oſtende aux Indes.

Que L. H. P., par leur réſolution du 24. Janvier dernier, ont temoigné la haute eſtime qu'elles ont pour l'amitié de S. M. C. qu'elles le répetent par ces préſentes, & qu'elles tâcheront, par tout ce qui eſt en leur pouvoir, de conſerver cette amitié de S. M.; que pour ce qui eſt dit dans le dit mémoire touchant l'axactitude de S. M. à l'égard de l'obſervation des Traités, L. H. P. les regardent comme un effet de l'équité ſi rénommée de S. M. & de ſes loüables intentions, que pourtant elles ont ſujet de ſe plaindre, qu'à l'égard de la Republique les louables intentions de S. M. ne ſont pas ſuivies exactement par tout dans les Royaumes & Pays de S. M. & par ſes Officiers, vu qu'autrement elles n'auroient point été obligées de ſe plaindre ſi ſouvent du tort qui a été fait, en pluſieurs manieres, à leurs Sujets & marchands tant en

Eſpagne qu'en pleine mer depuis la derniere paix, ſans qu'elles en ayent pu obtenir la reparation, qu'elles avoient lieu d'eſperer & d'attendre tant de la grande équité de Sa Majeſt. que de ſon exactitude dans l'obſervation des Traités; mais qu'elles veulent croire que l'exactitude ſuppoſée pour le paſſé leur ſervira de garant de la plus grande exactitude à l'avenir, que cependant L. H. P. regardent l'offre réïterée de la médiation de Sa Maj. pour accommoder les différens au ſujet du commerce d'Oſtende aux Indes, comme une marque de l'amour de S. M. pour la paix, & de ſon amitié envers la Republique, dont elles lui ſont très-obligées; mais que le ſcrupule, ou la difficulté qu'elles ont eu, reſte toujours, ſavoir ſi S. M. pourroit employer ſa médiation avec cette impartialité, qui eſt requiſe dans un médiateur, après qu'elle eſt entrée dans un ſi fort & ſi étroit engagement avec S. M. I. pour le maintien du commerce d'Oſtende aux Indes, lequel commerce & l'infraction faite par là aux Traités, ſont le ſujet principal de leurs griefs, qu'il ne ſera pas néceſſaire d'examiner, ſi le cas de la médiation de la France, & de la Grande-Bretagne, allegué dans les ſuſdits mémoires, cadrent avec le cas dont il s'agit ici; mais que poſé que le dit cas s'accorde en toutes ſes parties avec celui d'à préſent; Sa Maj. le Roi d'Eſpagne vient d'apprendre à L. P. H. combien difficilement cette médiation pourroit réüſſir; puiſque Sa Maj. abandonnant la médiation de la France & de la Grande-Bretagne aprés l'avoir acceptée, & après qu'elle a été en train, a jugé à propos

de

de faire ſes conventions avec S. M. I. ſans ſe ſervir de cette médiation : qu'outre cela L. H. P, ne peuvent pas, ſans leur très-grand préjudice, entrer en Négociation ſur les dits différens ſur un pié, par laquelle on ſuppoſe que le grief reſtera ; mais qu'on cherchera des équivalens par leſquels les préjudices que l'Etat ſouffre par là, pourroient être diminués ou ôtés : que L. H. P. enviſagent l'infraction des Traités, comme un Article qui ne peut être bonifié par aucun équivalent, vu que de l'obſervation & de l'exécution des Traités dépend toute la ſureté, que les Princes & les Etats ont les uns à l'égard des autres, & qu'on ne pouroit plus compter ſur des conventions à faire, ſi celles qui ſont faites n'étoient point maintenues : qu'au ſurplus L. H. P. avoüent volontiers que les précédens Traités n'empechent pas qu'on ne puiſſe en faire de nouveaux, pourvu qu'on poſe pour fondement, que par ces nouveaux Traités il ne ſoit rien changé aux précédens, que du conſentement de ceux qui y ſont intereſſés, ſans laquelle regle tous les Traités ſeroient rendus inutiles : qu'outre cela, elles conviennent auſſi volontiers de ce que S. M. le Roi d'Eſpagne eſt plus en état, par rapport à ſes riches poſſeſſions aux Indes, qu'aucun autre Prince, de pouvoir donner toute ſorte de dédommagement, s'il ne s'agiſſoit que de la reparation de quelque dommage ; mais comme il vient d'être dit, il ne s'agit point ici uniquement de quelque perte ou dommage : qu'auſſi elles veulent bien croire, que la préſente amitié entre S. M. I. & S. M. Cath. eſt ſi grande, que S. M. I., par amitié

pour S. M. C. voudra faire beaucoup ; & que c'eſt pour cette raiſon que L. H. P. par leur réſolution du 24. Janvier, ont prié & prient encore amiablement Sa dite Maj., qu'elle veuille avoir la bonté d'employer ſes puiſſans offices auprès de S. M. I., pour que ce commerce des Pays-Bas Autrichiens vienne à ceſſer ; afin que par là le grief, qui cauſe les préſentes difficultés, ſoit redreſſé. Que ſi pour y parvenir, il faut qu'on faſſe quelques pas ou avances, L. H. P. ne prétendent pas, que ce ſoit S. M. I. qui les faſſe la premiere ; mais qu'elles ſeront toujours prêtes de faire les premiers pas, & d'avancer non ſeulement à moitié, mais au bout du chemin, pourvu qu'elles puiſſent ſeulement voir, que par là les choſes pourront parvenir à une bonne fin ; car L. H. P. ne ſachent pas d'avoir jamais manqué à rendre à S. M. I. l'honneur qui lui eſt dû, & autant qu'elle peut en attendre d'aucun Etat Souverain ; & elles conſerveront toujours le même reſpect pour Sa Majeſté Imperiale.

Que L. H P. ont examiné avec attention les propoſitions & offres contenuës dans le dit Mémoire, conſiſtant en ces deux points : premierement ; que S. M. C. offre de faire reparer le dommage & le préjudice, que les Sujets de l'Etat prétendent ſouffrir de quelque Traité fait antérieurement par l'Eſpagne, & en ſecond lieu de s'interpoſer auprès de Sa Maj. Imp. pour accommoder les différens à l'amiable.

Qu'elles ne peuvent point s'empêcher, à cette occaſion, de remarquer qu'on a donné à L. H. P. de très-grandes eſperances de s'attendre

tendre que quand le Marquis de St. Philippe, Ambaſſadeur de Sa Maj., ſeroit arrivé ici, il leur feroit de très-avantageuſes propoſitions, & dont, ſelon toutes les apparances, elles pourroient ſe contenter.

Que pour cette raiſon, elles n'ont pu voir qu'avec ſurpriſe, par le contenu du dit Mémoire, qu'il ne tend uniquement qu'à propoſer une Négociation à Madrid; & que de plus, on demande par le dit Mémoire, que les propoſitions à faire ſoient faites de la part de L. H. P., ſavoir: que par une lettre, ou par leur Ambaſſadeur, elles repréſentent de nouveau à S. M. les raiſons de leur mécontentement, ſans qu'elles trouvent dans le dit Mémoire aucune propoſition ſpécifique ou poſitive, bien moins aucune propoſition avantageuſe; enſorte qu'à préſent L. H. P., après l'arrivée du dit Sieur Marquis de St. Philippe, ſont auſſi peu avancées & auſſi incertaines qu'elles étoient auparavant.

Que pour ce qui regarde les ſuſdites deux propoſitions, tendantes en premier lieu à reparer le préjudice, que les Sujets de l'Etat ont ſouffert, par quelques traités anterieurs, L. H. P. ne comprennent pas clairement le ſens de cette propoſition; que ſi l'on entend par là le redreſſement de pluſieurs griefs, dont de temps en temps L. H. P. ſe ſont plaintes; ſavoir, que leurs Sujets, en pluſieurs occaſions, ont éprouvés des traitemens contraires à la teneur des Traités faits entre S. M. & L. H. P. elles verront volontiers, & il leur ſera très-agréable, que S. M. veuille donner ſur ces plaintes une ſatisfaction équitable, en confor-

mité aux Traités ; mais ſi, par le préjudice porté par des Traités antérieurs, on entend ce qui a été reglé par quelques Traités conclus entre Sa Maj. & d'autres Puiſſances, que L. H. P. n'y prétendent aucun changement ; mais comme les Traités entre S. Maj. & la République portent, que la Republique & ſes Sujets doivent être traités auſſi favorablement qu'aucune autre Nation, *tanquam gens amiciſſima*, elles croyent avoir acquis par là le droit de pouvoir demander tous les avantages qui ont été accordés à quelque Nation que ce ſoit, pour autant qu'elles n'y ont point renoncé ; qu'ainſi L. H. P. ne demandent aucunes innovations, mais ſeulement l'exécution & l'obſervation de ce qui a été ſtipulé & promis par les Traités qui ſubſiſtent entre S. M. & la République, & que les contraventions qui ont été commiſes ſoient redreſſées. Entre leſquelles contraventions L. H. P. doivent compter particulierement, ce qui, par le Traité de commerce de Vienne, a été accordé en faveur de la navigation des Pays-Bas Autrichiens aux Indes, comme on l'a fait voir par le Mémoire du 4. Novembre de l'année paſſée, préſenté à S. M. par le ſieur Vander-Meer Ambaſſadeur de L. H. P., ſur lequel elles attendent encore une réponſe ſatisfactoire.

Que, pour ce qui concerne le ſecond point, de l'interpoſition de S. M. auprès de S. M. I. pour parvenir à un accommodement amiable des différens, L. H. P. s'étant expliquées là-deſſus, elles ne croyoient pas qu'il ſoit néceſſaire de répeter ; qu'elles conſidereront comme un très-grand ſervice, que S. M. rendra

dra à la République, ſi S. M. a la bonté d'effectuer auprès de S. M. I., que le commerce des Pays-Bas Autrichiens aux Indes vienne à ceſſer, & que par là ſoient applanies les difficultés & inconveniens qui en reſultent; qu'elles compteront ce ſervice comme une des plus grandes preuves d'amitié que Sa Maj. puiſſe leur donner, qui ſans doute pourra contribuer autant qu'aucune autre choſe à la conſervatiom du repos public.

Que quant à ce qui eſt mentionné dans le dit Mémoire, touchant le Traité d'Hanover & l'acceſſion de L. H. P. au dit Traité, elles y ont vu avec plaiſir, que S. M. n'eſt pas moins perſuadée que L. H. P. le ſont, que le dit Traité n'a point d'autre but, que la paix de l'Europe, & qu'il n'eſt pas à croire, que les Princes qui l'ont conclu, la vouluſſent troubler, qu'il ne leur eſt pas moins agréable d'apprendre, que Sa Maj. leur fait la juſtice de croire, que dans leurs délibérations ſur le ſuſdit Traité & ſur leur acceſſion, il n'entre aucune animoſité; mais qu'elles y procedent uniquement par précaution; qu'elles ne ſauroient point encore dire quelle iſſuë auront leurs délibérations par rapport à la dite acceſſion; mais puiſque ſuivant la perſuaſion de Sa Maj.; auſſi bien que de L. H. P., le dit Traité d'Hanover n'a point d'autre but que la conſervation de la paix de l'Europe, & que l'acceſſion de L. H. P. en cas qu'elles vinſſent à sy réſoudre, ne pourroit point être conſiderée autrement que comme une précaution légitime, L. H. P. ne peuvent pas bien comprendre, pourquoi l'on veut exiger

d'elles, qu'elles ſuſpendent plus long-temps leur réſolution à cet égard, ni pourquoi leur acceſſion rendroit plus difficile un accommodement entre Sa Maj. Imp. & la République; que quelle que puiſſe être l'iſſuë de la délibération par rapport à la dite acceſſion, elles déclarent derechef, qu'elles ſeront toujours en état d'entendre les propoſitions que Sa dite Maj. leur voudra faire; mais qu'elles ſouhaitent, que ſes propoſitions puiſſent renfermer quelque choſe de réel & de poſitif, ſur quoi elles puiſſent délibérer avec fondement, au lieu que par le dit Mémoire on ne propoſe qu'une Négociation en termes généraux, dont on ne peut pas bien eſperer un bon ſuccès, nonobſtant toutes les avantageuſes idées, dont L. H. P. pourroient ſe flatter, & le bien qu'elles pourroient ſe promettre de l'amitié de Sa dite Maj., auſſi-bien que de l'habileté & de l'amour du Duc de Ripperda pour la République.

No. VIII. *pag.* 462.

LETTRE *de Mr. de* St. SAPHORIN *à Mr. le Comte de* ZINZENDORF, *à Vienne le* 15. *Avril* 1726.

PUiſque V. E. a ſouhaitté, que je lui donne par écrit, ce que je lui ai dit de bouche de la part du Roi mon Maître, il y

a

a quinze jours, j'aurai l'honneur de lui repeter, que S. M. a été très ſurpriſe d'apprendre, qu'on a répandu & aſſuré le plus poſitivement de la part de l'Empereur, qu'Elle avoit non ſeulement fait communiquer à la Porte, par ſon Ambaſſadeur à la Porte, le Traité d'Hanover; mais qu'on l'avoit encore excité à faire la guerre à l'Empereur, en lui diſant, que la forte ligue, qui venoit de ſe former contre lui, fourniroit au Sultan une belle occaſion de reprendre Belgrade & Temeſwar.

Mais Sa Maj. a été frapée d'un étonnement encore infiniment plus grand, en apprenant, qu'un de ſes Couriers, revenant de Conſtantinople, avoit été arrêté à Belgrade, quoi qu'il portât publiquement les marques de meſſager du Roi, qu'il fût muni des lettres de l'envoyé de l'Empereur à Conſtantinople pour le Prince de Wirtemberg, qui le caracteriſoient, & qu'il avoit déclaré, qu'il étoit chargé de dépêches pour Sa Maj. & pour Mr. l'Ambaſſadeur de France; & quoique dans la ſuite, après qu'on l'a retenu vingt-huit jours, on lui ait enfin permis de continuer ſa route; c'a été avec des circonſtances, qui ont encore été toutes des plus offenſantes, tant par la maniere, dont S. A. S. le Prince Eugene de Savoye s'eſt expliqué à Mr. le Duc de Richelieu ſur ce ſujet, qu'en ce qu'il a jugé à propos de ne faire répondre, qu'au nom de Mr. de Brœckhauſen au Miniſtre du Roi de la Grande-Bretagne, qui cependant s'étoit addreſſé directement à S. A. par une lettre, outre que la perſonne, qui

lui a rendu la réponſe, lui a dit : que ſi on laiſſoit paſſer le meſſager du Roi, c'étoit ſeulement pour cette fois ici, & parce qu'il avoit eu de Mr. Dierling une lettre pour Mr. le Duc de Wirtemberg.

Le Roi mon Maître ne pouvant enviſager tous ces procedés que comme une violation du droit des gens, & comme un traitement, qui n'a jamais été pratiqué envers un Prince, avec qui l'on vit encore en amitié. J'eſpere que S. M. Imp. ordonnera qu'on lui en donne ſatisfaction, ainſi que j'ai les ordres précis de ſa part de la demander, & il s'aſſure d'autant plus, que S. M. Imp. ne lui en refuſera pas une proportionnée à la grandeur de l'inſulte qui lui a été faite, qu'il eſt aiſé de voir, qu'à moins de cela, il ne pourra qu'être perſuadé, que ce qu'on a répandu contre lui, de même que l'arrêt de ſon Courier, ne ſont que la ſuite d'un deſſein, qu'on avoit deja formé auparavant, de rompre ouvertement avec Sa Maj. en conſequence des projets, que Mr. le Duc de Ripperda a déclaré à ſon Ambaſſadeur, que l'Empereur & le Roi Cath. avoit faits contr'elle.

Du reſte, Monſieur, quoique je n'aye aucun ordre de le dire, à cauſe des procedés ſi peu ménagés, que l'on a eu pour Sa M. j'aſſure cependant en mon particulier V. E. que les faits, que l'on avoit publié, comme des vérités conſtantes & averées, n'ont pas ſeulement eu une ombre de réalité ; puiſque S. M. n'a pas même envoye à Mr. Stanian la copie du Traité d'Hanover, & qu'elle lui a ordonné de ne pas faire un pas, ni lâcher un mot,

qui

qui pût donner le moindre ſujet à S. M. I. de s'en ombrager, & auſſi les Miniſtres du Roi ſe ſeroient ſans doute expliqués par ſon ordre, à ceux de Sa Maj. Imp. d'une maniere, qui n'auroit pas manqué de les convaincre, que tout ce que l'on avoit debité, étoit ſans fondement, ſi l'on n'avoit pas repandu un bruit ſi odieux, avant que d'en avoir rien fait dire au Roi mon Maitre; mais un procedé ſi peu attendu a trop intereſſé la gloire du Roi, pour qu'il ait jugé à propos de rendre compte, à qui que ce ſoit des ordres, qu'il lui a plu de donner à ſes Miniſtres dans les Cours étrangeres.

J'ai l'honneur d'être &c.

No. IX. *pag.* 462.

REPONSE *du Comte de* ZINZENDORF *à Mr. de* St. SAPHORIN.

MONSIEUR,

DAns la ſuppoſition, que vos répréſentations, données par écrit, s'arrêteroient uniquement à l'affaire du Courier arrêté à Belgrade, on s'étoit propoſé d'y répondre ſuccinctement; mais comme votre lettre du quinzé de ce mois, contient pluſieurs autres circonſtances, Sa M. I. & Cath. m'a ordonné, de vous déclarer: que juſqu'à préſent on n'eſt

point

point entré de ſa part dans tous les détails ; dont vous faites mention au ſujet des communications données par votre Cour à la Porte Ottomanne ; & que dans la converſation tenuë entre Mr. le Prince Eugene de Savoye, & Mr. le Duc de Richelieu, Ambaſſadeur de France, il n'avoit pas été queſtion non plus de ſavoir ; ſi le Traité d'Hanover y auroit été communiqué par copie ; mais bien en général de ce qu'on en avoit donné part à la Porte, en l'excitant à faire la guerre à l'Empereur ; & enfin, de ce que les ordres envoyés ſur ce ſujet à Mr. Stanian, avoient été portés par un Courier traveſti, qui avoit paſſé ici ſous le nom d'un marchand Anglois ; ce fut auſſi dans ce même ſens-là qu'on avoit ordonné, dès le deux Fevrier, au ſieur Palm, réſident à la Cour de S. Maj. Brit. d'expoſer immédiatement au Roi, ou à ſes Miniſtres, le contenu des avis certains, qu'on en avoit reçu de Conſtantinople, & qui portoient tous, que l'Ambaſſadeur Brit. avoit eu audience du Grand Vizir, & qu'il vouloit ſuſciter les Turcs contre S. M. Imp. Ce qui s'eſt divulgué de plus & depuis ce temps là, juſqu'à la converſation du Prince Eugene avec le Duc de Richelieu, ne doit être imputé, qu'à la voix publique, aux lettres de tous les Miniſtres étrangers, qui réſident à Conſtantinople, & qui en ont parlé unanimément, comme d'une choſe également certaine & publique, & avec des circonſtances bien plus étenduës & plus particulieres, que tout ce qui en a été dit ici, ou été expoſé à Londres par le réſident Palm. On comprend bien

à

à peu près, Monsieur, pourquoi vous insinuez dans votre lettre, comme de vous même & sans avoir aucun ordre, que S. M. Brit. n'avoit pas même envoyé à M. Stanian la copie du Traité; mais sans approfondir ce fait, on peut vous répondre: que les griefs de ce procedé, jusqu'à présent inouï, & qu'on n'auroit jamais attendu de la part du Roi votre Maître, ne consistent pas, en ce que le Traité d'Hanover auroit été communiqué par copie; mais en ce qu'on en a véritablement donné part aux Turcs, & qu'à cette occasion, on a tâché à les susciter contre l'Empereur; mais puisqu'il s'agit de faire connoître précisément ce qui s'est passé à cet égard; je dois vous dire, Monsieur, par ordre de Sa M. Imp., qu'au mois de Novembre dernier, il vint ici, comme vous savez, une personne qui étoit adressée au Référendaire Brœckhausen, sous le nom & apparence d'un marchand Anglois, conduit par votre Secretaire, lequel, l'ayant présenté à Mr. le Prince de Savoye, lui fit expédier un passe-port selon la coûtume, pour continuer son voyage en Turquie par les Etats de Sa Maj; que cependant cette même personne, étant arrivée à Constantinople le 14. Decembre, y parut d'abord, non comme un marchand, mais comme un messager du Roi de la G. B., chargé d'ordres pressans pour Mr. Stanian, son Ambassadeur. Qu'en effet ce Ministre eut audience du Grand Vizir le 20., & lui notifia l'Alliance faite à Hanover, entre le Roi son Maître, & les Rois de France & de Prusse: exagérant fort la Puissance excessive de l'Empereur & le péril, qui

qui pourroit arriver aux Princes & Etats de l'Europe; lui repréſentant, que la Porte avoit à cette heure une belle occaſion de recouvrer les précédentes pertes; l'aſſurant, que ſi elle vouloit s'en prévaloir, les Alliés d'Hanover n'entreroient en aucun accommodement, ſans qu'elle trouvât de ſon côté une entiere ſatisfaction, & que tout cela ſeroit pareillement communiqué & confirmé par l'Ambaſſadeur de France, au nom du Roi ſon Maître; qu'il eſt vrai, que deux jours après, s'entretenant avec le Réſident Dierling, il l'aſſura: qu'il ne s'étoit rien paſſé contre les intérêts de Sa M. Imp. dans l'audience qu'il avoit euë du Grand Vizîr; ajoûtant même, qu'il eſperoit, que de tels ordres ne lui ſeroient jamais donnés; mais qu'il eſt très-vrai, que dès ce même tems là, le dit Réſident avoit été informé du contraire par des voyes, ſur leſquelles il pouvoit & devoit compter; que même tout Conſtantinople en étoit déja imbu, & qu'on n'en faiſoit point myſtere à la Porte: des avis de cette nature, obligeant néceſſairement l'Empereur à quelques précautions, ſes ordres furent envoyés le 23. Janvier à tous les Généraux & Commandans ſur les frontieres de Turquie, de ne laiſſer paſſer perſonne, ſoit en allant, ſoit en retournant ſans en avertir la Cour; ſur quoi étant arrivé à Belgrade, le Duc de Wirtemberg, Gouverneur de la Servie, ne put ſe diſpenſer de le retenir juſqu'à nouvel ordre, quoique ſe voyant arrêté, il eût découvert enſuite ſa marque de meſſager Anglois, & rendu au Prince de Wirtemberg des lettres du Réſident Dier-

Dierling, où il étoit qualifié tel : ce qui eſt arrivé là-deſſus, Monſieur, vous eſt connu mieux qu'à perſonne. Mr. le Duc de Richelieu ſe rendit auprès du Prince Eugene, & lui demanda le relâchement de ce meſſager, qui étoit chargé de lettres pour lui, & pour ſa Cour ; vous-même vous lui écrivites le lendemain un billet pour la même fin ; l'état de votre ſanté ne vous ayant pas permis d'y aller en perſonne ; le rapport en fut fait à S. M. I., & elle voulut bien ordonner, malgré toutes les circonſtances du fait, que pour cette fois, le meſſager pourroit pourſuivre ſon chemin : en même temps Mr. Brœckhauſen, eut ordre, ſelon l'uſage reçu dans cette Cour, d'en avertir le Duc de Richelieu, & vous, Monſieur. Il s'en ſeroit acquité d'abord lui-même, ſans une indiſpoſition, qui eſt ſi réelle, qu'il en eſt actuellement à la mort, ce qui l'obligea pour gagner du temps de s'en repoſer ſur un Officier de la Chancellerie, auquel vous ne fites point de difficulté d'avouër : que ce meſſager étoit le même homme, qui avoit paru ici, ſous le titre d'un marchand Anglois, & qui en cette qualité avoit demandé & obtenu un paſſe-port pour aller à Conſtantinople ; mais vous en rejettâtes la faute ſur l'imprudence de votre Secrétaire : comme ſi des déguiſemens ſemblables pouvoient arriver par bévuë, ou par imprudence, ſur tout à l'égard d'un meſſager de la Couronne de la Grande-Bretagne, qui eſt un homme public, obligé, par ſon emploi, de porter tous les jours ſa marque à découvert, & qui ne peut la cacher

cher ſans ſe rendre ſuſpect de quelques mauvais deſſeins.

On laiſſe à juger à tout le monde, ſi la détention d'un tel perſonnage en une place frontiere, revenant d'un tel voyage, & qui néanmoins a été relâché enſuite, en conſidération de Sa Maj. Brit., peut donner lieu à en demander ſatisfaction, comme d'une violation du droit des gens, & ſi au contraire S. M. I. & Cath. ne ſeroit pas bien fondée à la prétendre.

On comprend d'ailleurs les raiſons, qu'on a, de mêler les diſcours de Mr. le Duc de Ripperda avec ce fait, qui naturellement n'y ont aucun rapport, & qui, auſſi-bien que les ménagemens de l'Empereur en toute cette affaire, feront connoître, à qui on a lieu d'attribuer des deſſeins prémidités, de rompre, & à qui la violation du droit des gens doit être imputée.

J'ai l'honneur &c.

No. X. *pag.* 519.

LETTRE *du Marquis* DE LA PAZ *au Duc de* RIPPERDA.

MONSIEUR,

LE Roi notre Maître ayant trouvé à propos d'admettre la repréſentation que V. Exc. lui fit hier, pour vous décharger des emplois que S. M. avoit conferés à V. Exc., a reſo-

le

lu de la gratifier d'une penſion de trois mille piſtoles par an, juſqu'à ce qu'à l'avenir Sa Maj. employe V. Exc. à ſon ſervice, de la maniere qui lui paroîtra la plus convenable. C'eſt ce que je fais ſavoir à V. Exc. par ordre de Sa Maj., afin que vous puiſſiez être informé de ſa réſolution Royale ſur l'une & ſur l'autre afaire.

Je ſuis &c.

Du Palais *le* 14. *May* 1726.

Jean Baptiſte de ORENDAYN.

No. XI *pag.* 528. & N°. XII. *pag.* 530.

LETTRE *du Marquis* DE LA PAZ *à Nilord* HARRINGTON.

MONSIEUR.

LE Roi eſt parfaitement aſſuré de la parole d'honneur que V. Exc. a donnée à S. M. pour garder le Duc de Ripperda dans ſa maiſon. Mais comme toutes les précautions que V. Exc. pourroit prendre, ne ſeroient peut-être pas ſuffiſantes pour prévenir les folies & le deſordre qu'il eſt capable de commettre; Sa Maj., pour plus grande ſureté, a réſolu de faire poſter quelques ſoldats dans le voiſinage & les avenues de la maiſon de V. Exc., afin qu'ils veillent à empêcher toutes les irrégularités que ce Duc pourroit entreprendre à

l'inſ-

l'inſû de V. Exc. Il n'entre dans cette affaire aucune méfiance de la part de Sa Maj. pour ce qui regarde V. Exc. : mais c'eſt ſeulement pour prendre de plus grandes précautions pour ſa ſureté. C'eſt ce que S. Maj. m'a ordonné de faire ſavoir à V. Exc., afin que vous ne doutiez en aucune maniere de ſa confiance Royale.

Je ſuis &c.

Du Palais *le* 16. *May* 1726.

Jean Baptiſte de ORENDAYN

MONSIEUR,

Le Roi mon Maître étant informé, par ce que le Duc de Ripperda a lui-même témoigné, tant de bouche que par écrit, que le ſeul motif qu'il a eu de ſe retirer dans la maiſon de V. Exc. étoit d'y chercher un aſyle contre les inſultes qu'il appréhendoit de la part du peuple de Madrid; car il ne pourroit craindre aucun mal de la part de S. M., qui l'avoit éloigné de ſes pieds Royaux avec tant de diſtinction & de bonté: Sa Maj., pour mettre fin au ſcandale que cauſe la retraite du Duc dans la maiſon de V. Exc. a réſolu de prendre des meſures pour ſa ſureté, & de le délivrer de tout ſoupçon & de toute crainte. Dans cette intention, S. M. m'ordonne de dire à V. Exc., qu'il lui ſera très agréable que le Duc ſe retire de la maiſon de V. Exc., & que vous vous ſerviez des moyens & des précautions, que Sa Maj. offre pour ſon entiere ſureté contre toutes les entrepriſes de la part du peuple; puiſque ces

moyens

moyens font ceſſer tous les motifs que le Duc a eus, pour reclamer l'immunité de la maiſon de V. Exc. ; & S. M. ſe promet & eſpere de la prudence & de la reflexion de V. Ex., que vous l'y diſpoſerez inceſſament.

Je ſuis &c.

Du Palais *le* 18. *May* 1726.

Jean Baptiſte de ORENDAYN.

No. XIII. *pag.* 544.

LETTRE *de Milord* HARRINGTON *au Marquis* DE LA PAZ, *au ſujet de l'enlevement du Duc de* Ripperda *de l'Hôtel de cet Ambaſſadeur.*

MONSIEUR,

J'Ai reçu ce matin la lettre que vous m'écrivites hier le 24., pour me faire part de la reſolution de Sa Maj. Cath., de faire enlever par force Mr. le Duc de Ripperda de l'azyle qu'il avoit pris dans ma maiſon. Mais comme l'exécution de cette reſolution a été faite en même tems que vous me l'avez fait ſavoir, il ſeroit inutile d'y répondre, ſi ce n'étoit pour renouveller la proteſtation que j'ai déja faite, contre une violence ſi contraire au droit des gens, & aux immunités & azyle de la maiſon d'un Ambaſſadeur, dont je vais rendre

dre compte ſur le champ au Roi mon maître ; afin que Sa Maj. étant pleinement informée de toute cette affaire, elle puiſſe prendre les meſures convenables à ſon honneur & à celui de la Nation Britannique. Et attendant des ordres pour ma conduite, j'eſpere que Sa Maj. Cath. ne trouvera pas mauvais, que je m'abſente de la Cour.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement &c.

A *Madrid* ce 24. *May* 1726.

Signé STANHOPE.

N°. XIV, & XV. *pag.* 16. *de la Préface.*

LETTRE *de Mr. l'Abbé de* MONTGON, *à Mr. l'Abbé* COUTURIER, *Superieur Général des Séminaires de* St. Sulpice.

A *Sarlieve* ce 21. *Janvier* 1743.

MONSIEUR,

DEpuis le tems que je ſuis exilé dans cette Province, j'ai chaque année exactement (& voici la onzieme) eſſayé de calmer le reſſentiment de Mr. le Cardinal de Fleury contre moi par toutes les démarches & les expreſſions que jai cru propres à produire cet effet ; & la derniere lettre que je lui ai écrite eſt du 24. de l'autre

l'autre mois ; mes ſoins à cet égard ayant toujours été cependant inutiles, & ſachant, par les nouvelles qui viennent de Paris, que S. Em. eſt dans un danger évident, j'ai cru, Mr. pouvoir prendre la liberté de m'adreſſer à vous, pour la ſupplier d'avoir la bonté de me faire rendre les papiers qui m'ont été enlevés, par ſon ordre, à Douay, dont elle a le procès-verbal conforme à celui qui me fut alors donné, & qui contiennent les preuves des ſervices que j'ai rendus. Vous ſavez mieux que moi, Mr., qu'on ne refuſe, dans aucun Tribunal, aux plus grands Criminels le droit de ſoutenir leur cauſe & de ſe juſtifier : & en me renfermant, comme je fais, à demander uniquement cette grace, je crois qu'on ne peut, ſans pouſſer trop loin la rigueur, refuſer de me l'accorder. J'ai ſouffert les exils, les banniſſemens, la ſuppreſſion d'un petit reſte de penſion, & beaucoup d'autres ſemblables mortifications, ſans aucun adouciſſement ; les excuſes que j'ai fait de ce qui pouvoit avoir offenſé Mr. le Cardinal de Fleury, ont toujours été rejettées, & rien n'a pu, pendant ſi long-temps, adoucir pour moi cette Eminence; refuſeroit-elle, Mr., de m'accorder les moyens de juſtifier un jour ma conduite ; & voudroit-elle fermer ſon cœur à tout mouvement de douceur & de charité, pour ce qui me regarde ? c'eſt ce que je ſuis bien perſuadé que ſa Religion ne lui permettra point, ſur tout ſi, vous ſouvenant encore de l'ancienne amitié dont vous m'avez honoré, vous lui rappellez le ſouvenir de la conſtance avec laquelle j'ai fait ce qui m'a été poſſible pour lui faire oublier ce qui lui auroit pu déplaire en moi. Daignez donc, Mr., m'obtenir une reſtitution

qui

qui m'eſt ſi importante : c'eſt le ſeul dédommagement que je demande pour tout ce que j'ai ſouffert depuis tant d'années, & dont le détail pourra un jour vous ſurprendre & vous toucher. Ne craignez point au reſte, Mr., en vous parlant comme je fais, que quelque vuë intereſſée me conduiſe, je ſuis auſſi éloigné de demander des graces, que hors de portée d'y prétendre; je n'en deſire auſſi d'autre, que celle qui fait le ſujet de cette lettre, & que la juſtice ne peut point, ce me ſemble, permettre qui me ſoit refuſée. C'eſt avec plaiſir & avec beaucoup de confiance que je remets donc entre vos mains le ſuccès de cette petite affaire, & j'ai auſſi une véritable ſatisfaction de vous aſſurer des ſentimens pleins de reſpect avec leſquels j'ai l'honneur d'être.

Réponſe de Mr. l'Abbé Couturier.

MONSIEUR,

Je vous prie de m'excuſer, ſi j'ai differé longtems de répondre à la lettre dont vous m'avez honoré, vous ne devez point imputer mon retardement à l'oubli ni à aucune indifference; je me ſuis trouvé dans des embarras très-grands, qui m'ont empêché de remplir mes devoirs à cer egard; quelque envie que j'aye eu de vous faire plaiſir, il ne m'a pas été poſſible de m'acquitter de la commiſſion que vous m'avez donné, & je ne me ſuis point vu à portée de faire ce que vous deſiriez de moi; j'en ſuis affligé par le reſpect que j'ai pour vous, avec lequel je ne ceſſerai d'être, Monſieur, votre &c.

A *Paris* ce 4. *Mars* 1743.

Signé COUTURIER.

BIBLIOTECA ... ROMA ... VITTORIO EMANUELE